UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté de philosophie et lettres
Département d'études romanes

La prononciation du français contemporain en Belgique

Variation, normes et identités

Promoteur :
Michel FRANCARD

Thèse de doctorat présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en philosophie et lettres

par Philippe HAMBYE

Louvain-la-Neuve

2005

On ne souligne jamais assez combien une thèse de doctorat est une œuvre collective, bien qu'elle ne soit signée que par une seule main. De nombreuses personnes méritent d'être saluées pour leur contribution au travail qui est présenté ici.

Michel Francard a assuré la direction de ma recherche doctorale avec le sérieux, l'intelligence et la générosité qui le caractérisent. Le texte qui suit doit beaucoup à ce lecteur avisé, minutieux et toujours disponible, ainsi qu'au dialogue qu'il m'a permis d'engager avec lui depuis le début de mon parcours scientifique. J'ai ainsi eu la chance de travailler avec un promoteur respectueux et ouvert, mais aussi avec un chercheur passionné et engagé. Je tiens donc à lui exprimer ici ma profonde gratitude.

Silvia Lucchini et Ludo Beheydt ont accepté de suivre les différentes étapes de mon travail en faisant partie du comité d'encadrement de cette thèse. J'ai pu profiter de leur riche expérience et du regard à la fois critique et bienveillant qu'ils ont porté sur ma démarche. Je les remercie vivement pour cela et pour le temps qu'ils ont consacré à lire et commenter une version antérieure de ce document.

J’ai eu le plaisir de réaliser ma thèse en tirant d’innombrables bénéfices, qu’ils soient scientifiques ou humains, de mon appartenance au centre de recherche VALIBEL. En plus de constituer un environnement de travail stimulant, ce centre a été pour moi la source de rencontres et d’échanges très précieux. Je tiens donc à remercier tous les membres de cette équipe de recherche pour leurs encouragements et pour toutes les activités, professionnelles ou autres, que nous avons partagées. Mes remerciements s’adressent en particulier à Anne Catherine Simon qui a éclairé mon approche de la prosodie du français et avec qui j’ai eu l’occasion de discuter différents aspects de cette recherche, ainsi qu’à Anne Dister pour son aide indispensable lors des enquêtes menées à Liège et pour sa lecture attentive d’une grande partie des épreuves de mon texte.

Je remercie également tous les autres collègues qui m’ont aidé pendant mes recherches, par des conseils, des critiques ou simplement par leur propre travail scientifique. Si je ne peux les citer tous ici, j’aimerais néanmoins témoigner ma reconnaissance à Jacques Durand et à Julien Eychenne qui, chacun à leur manière, m’ont réservé un accueil exceptionnel lors de mes séjours de recherche à l’Université de Toulouse-Le Mirail et qui ont fait de ces visites des moments aussi efficaces qu’agréables. Je dois également à Julien de m’avoir épargné des heures de travail incalculables grâce aux outils informatiques qu’il a mis au point, dans certains cas pour mon seul usage.

L’étude qui a été réalisée dans le cadre de cette thèse repose sur des enquêtes menées auprès de locuteurs francophones de Belgique. Je voudrais remercier ces informateurs à la fois pour leur participation aux enquêtes et pour ce qu’ils m’ont révélé à travers leur langue et leur discours. Merci également aux étudiants qui ont recueilli certaines des données exploitées dans cette recherche.

Enfin, je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'ont fait part de leur soutien au cours des quatre dernières années, qu'il s'agisse d'amis, de membres de ma (belle-)famille, de co-voitureurs, ou simplement de collègues d'ici et d'ailleurs. Si leur rôle se joue plutôt en coulisse que sur le devant de la scène, il n'en est pas moins fondamental pour que la période de rédaction de la thèse ne ressemble pas à une longue et pénible traversée du désert. Merci à mes parents pour leurs nombreuses marques d'attention et à ma mère pour avoir traqué les erreurs dans mes pages avec son enthousiasme habituel. J'aimerais également dire merci à David et Mathieu qui m'ont permis de quitter de temps en temps le monde dans lequel ma thèse me retenait. Je voudrais surtout remercier Nathalie de m'avoir soutenu et accompagné tout au long de ma recherche doctorale, dans les moments les plus difficiles comme dans les plus réjouissants. Elle fut toujours à l'écoute et toujours prête quand il le fallait à donner de son temps pour que le mien soit préservé, notamment en participant à la réalisation des enquêtes et en relisant elle aussi une partie des épreuves. Elle m'a en outre donné les moyens de revenir à l'essentiel suffisamment souvent pour ne pas le perdre de vue. Pour tout ceci, et pour tout le reste, je la remercie encore très sincèrement.

Table des matières

Introduction ____ *9*

Chapitre 1. ***La signification sociale de la variation diatopique*** ____ *14*

1. La sociolinguistique française face à la variation diatopique ____ **15**
1.1. Le français régional comme concept négatif ____ 16
1.2. La variation diatopique comme résultat d'un contact de langues ____ 20
1.3. La standardisation : un « rouleau compresseur » ? ____ 24

2. Vers une nouvelle approche de la variation diatopique ____ **36**
2.1. Variation diatopique et changement linguistique ____ 37
2.2. La motivation sociale de la variation linguistique ____ 40
2.3. La structuration de l'espace en marchés linguistiques ____ 44

3. Normes et pratiques linguistiques ____ **48**
3.1. L'ambiguïté du concept de *variété* ____ 48
3.2. Variétés, modèles et normes ____ 51
3.3. Appréhender la signification sociale des variantes ____ 55
3.4. Interpréter les styles linguistiques ____ 61
3.5. Repenser le rapport langue – identité ____ 65

Chapitre 2. ***Normes de prononciation et variétés du français en Belgique*** ____ *69*

1. Les travaux descriptifs sur le français parlé en Belgique ____ **71**
1.1. Des carences méthodologiques ____ 71
1.2. Trois discours sur la norme linguistique ____ 73

2. Représentations et attitudes linguistiques des francophones de Belgique ____ **81**

3. Traits caractéristiques de la prononciation du français en Belgique ____ **84**
3.1. Tendances générales du français parlé en Belgique ____ 86
3.2. Variantes de prononciation ponctuelles ____ 92
3.3. Traits de prononciation particuliers à certains groupes ____ 94

4. Bilan et directions d'analyse ____ **96**

Chapitre 3. ***Méthode et champ d'observation*** ____ *101*

1. Approches variationnistes et ethnographiques ____ **101**

2. Protocole d'enquête ____ **103**

3. Les points d'enquête ____ **105**

4. Les informateurs ____ **109**

5. Les variables linguistiques ____ **110**

6. Les variables sociologiques ____ **114**

7. Description phonétique et phonologique ____ **117**

8. Limites du cadre méthodologique ____ **119**

Chapitre 4. ***L'assourdissement des consonnes finales*** ____ *122*

1. L'assourdissement des consonnes : état des lieux ____ **125**
1.1 L'assourdissement des consonnes en français standard ____ 125
1.2 L'assourdissement des consonnes en Belgique francophone ____ 126
1.3. L'assourdissement des consonnes en wallon et en picard ____ 130
1.4. Résultats d'études sociolinguistiques ____ 132

1.5. Résultats d'études phonétiques et phonologiques 137

2. Hypothèses 139

3. Données 140

4. Résultats 144
4.1. Facteurs internes 144
4.2. Facteurs externes 149

5. Discussion 154

Chapitre 5. *L'allongement vocalique* *164*

1. La longueur vocalique en français 166
1.1. La longueur phonologique 166
1.2. Contraintes phonologiques et phonétiques sur la durée vocalique 169
1.3. Allongement, accentuation et intonation 171
1.3.1. La prosodie du français : principes fondamentaux 172
1.3.2. Aspects phonétiques de l'intonation 175
1.4. Les clausules rythmiques des variétés régionales du français 177

2. Hypothèses 186

3. Données 187

4. Résultats 193
4.1 Facteurs internes 193
4.2. Facteurs externes 196

5. Discussion 202

Chapitre 6. *La variation de la prononciation de /r/* *206*

1. La réalisation de /r/ en français contemporain 207
1.1. Le cas de la Belgique francophone 208
1.2. Flottement de la norme de prononciation de /r/ 210
1.3. Descriptions phonétiques de /r/ 212

2. Hypothèses 215

3. Données 218

4. Résultats 224
4.1. Liste de mots 224
4.2. Conversation libre 229
4.3. Facteurs externes 232

5. Discussion 249

Chapitre 7. *Statut et comportement des schwas* *258*

1. Le schwa en français contemporain 259
1.1. Conceptualisations du statut du schwa 259
1.2. Contraintes linguistiques sur le comportement des schwas 264
1.2.1. Les règles phonologiques régissant le comportement des schwas 265
1.2.2. Schwas et contraintes phonotactiques 268
1.2.3. Autres facteurs linguistiques influençant le comportement des schwas 274
1.3. Variation des schwas et facteurs sociolinguistiques 276
1.4. Le cas de la Belgique francophone 280

2. Hypothèses 283

3. Données 284

4. Résultats 289
4.1. Conversations 289
4.1.1. Schwas en syllabe médiane de polysyllabe 289

4.1.2. Schwas en syllabe finale de polysyllabe 291
4.1.3. Schwa en syllabe initiale de polysyllabe 299
4.1.4. Schwas de monosyllabes 302
4.1.5. Schwas contigus 309
4.2. Lecture de texte 313
4.3. Facteurs externes 318
4.3.1. Schwas facultatifs et superflus ou lacunaires non finals 319
4.3.2. Schwas superflus en position finale de polysyllabe 331
4.3.3. Schwas obligatoires et simplification des groupes consonantiques finals 341

5. Discussion 354

Chapitre 8. *Synthèse et perspectives* *363*

1. État de la variation diatopique en Belgique francophone 363

2. Identités, normes et pratiques sociales 366
2.1. Identités régionales et marchés linguistiques 366
2.2. Identité sociale et positionnement symbolique 370
2.3. Identité sociale et capital linguistique 375

3. Conséquences pour la théorie sociolinguistique 378
3.1. Connaissance et reconnaissance des normes 378
3.2. Différences quantitatives et qualitatives 380
3.3. Au-delà de l'opposition standard vs non standard 383

4. Une norme linguistique endogène en Belgique francophone ? 385
4.1. Une situation de diglossie dynamique 386
4.2. Vers la définition d'un « français de référence » wallon et bruxellois 388

5. Perspectives pour des recherches ultérieures 391

Conclusion* *393

Bibliographie* *397

Annexes 418

Introduction

Les traits de la prononciation du français en Belgique ne constituent pas, loin s'en faut, un champ d'étude inexploré. Il s'agit au contraire d'un domaine qui a fait l'objet de très nombreuses publications ; elles s'inscrivent dans une tradition de description du français parlé en Belgique dont les racines remontent au-delà de la création de l'État belge.

Allonger la liste des travaux portant sur ce sujet ne se justifie donc pas par l'originalité de la thématique, mais bien par la nécessité d'en renouveler l'approche. En effet, l'état actuel de la description du français parlé en Belgique présente certains motifs d'insatisfaction eu égard aux exigences d'une étude scientifique de la variation linguistique. À l'instar de la plupart des recherches sur les variétés géographiques, ou *diatopiques*, du français, celles qui se consacrent à la prononciation des francophones de Belgique voient leur validité et leur pertinence limitées au niveau de deux dimensions essentielles.

Une partie d'entre elles présentent ainsi des carences du point de vue des *méthodes* de description de la variation linguistique. Pour les travaux les plus anciens, ce constat s'explique non seulement par le caractère obsolète des techniques d'observation mises en œuvre, mais surtout par le fait que les études en question adoptent une perspective normative, le plus souvent puriste, qu'elles aient ou non la prétention de faire par ailleurs œuvre scientifique. Comme nous le montrerons dans cette recherche, il est cependant incontestable que cette perspective normative a continué d'imprégner profondément l'étude proprement *scientifique* des variétés régionales du français jusqu'à aujourd'hui. Par rapport aux premières publications sur ces variétés, les recherches ultérieures ont certes permis certaines avancées sur les plans empirique et théorique, mais leur approche n'en est pas moins restée influencée par une conception du français largement homogénéisante. Les limitations qui en découlent sur le plan méthodologique justifient déjà une actualisation de la *description* de la prononciation du français en Belgique à partir de méthodes scientifiques éprouvées.

Plus fondamentalement, la perspective normative de la plupart des descriptions a des conséquences au niveau de la *conception de la variation linguistique* qui leur est sous-jacente. En effet, cette conception implique que tout écart significatif par rapport à un "français standard", considéré comme la seule variété de français "pure" ou "correcte", ne peut être le

fait que de locuteurs manquant d'éducation et dès lors ignorant les principes qui ordonnent le "bon" ou le "beau" français. Que cet écart soit lié à l'origine géographique, sociale ou encore à l'âge des locuteurs ne change rien à l'affaire : la variation linguistique est toujours le résultat de la méconnaissance des usages légitimes et socialement dominants.

Une telle approche ne se donne pas les moyens d'envisager que la définition de la langue légitime ne soit pas l'objet d'un réel consensus au sein d'une communauté. Ce qui fait défaut, c'est donc l'idée même qu'au sein d'une communauté linguistique, la question de la norme de référence ne soit pas tranchée une fois pour toutes, mais soit l'objet de débats ou de luttes symboliques.

Or, il est des situations sociolinguistiques où l'existence de ce type de luttes symboliques est patente : c'est notamment le cas dans les communautés francophones périphériques par rapport à la France, dont fait partie la Communauté Wallonie-Bruxelles. Celles-ci connaissent en effet une tension entre, d'une part, une stratégie d'assimilation aux francophones de France et de reconnaissance sans réserve des normes linguistiques dominantes en France et, d'autre part, une tentation d'autonomie autorisant la légitimation d'usages perçus comme spécifiques. En Belgique, l'on discute depuis plusieurs décennies cette question de savoir s'il existe un "français belge" qui ne correspondrait pas simplement au parler des classes populaires et qui représenterait une norme à part entière, régissant de manière particulière les usages de l'ensemble de la communauté[1]. En outre, l'absence d'engagement ferme envers l'une ou l'autre des deux stratégies évoquées et la non-reconnaissance d'une norme commune (qu'elle soit française ou belge) par les francophones de Belgique a, semble-t-il, contribué au maintien d'usages linguistiques distincts selon les régions de la Belgique francophone. Cette situation institue une variation dans l'espace, qui se marque tant au niveau des pratiques linguistiques qu'au niveau des représentations que façonnent les locuteurs à propos de ces pratiques et des normes qui les régissent.

La variation de la langue sur l'axe géographique qui apparaît dans de telles situations, renvoie potentiellement non à l'ignorance de la norme dominante par les locuteurs, mais bien à leur reconnaissance de normes alternatives. C'est pourquoi, l'approche que nous développerons dans cette recherche consiste à prendre au sérieux cette hypothèse et à poser

[1] On trouve ainsi dans un article publié en 1906, intitulé « Le parler belge » (Cohen 1906), un des premiers exemples de ce questionnement sur la spécificité du français parlé en Belgique.

que des collectivités définies en termes géographiques peuvent valoriser des normes linguistiques différentes, tout en faisant partie de la même communauté linguistique.

Mettre une telle hypothèse à l'épreuve suppose de situer *l'explication* de la variation observée dans un autre cadre théorique que celui qui sous-tend la majorité des recherches disponibles sur cette question. Il s'agit en effet d'appréhender la variation diatopique dans un cadre *sociolinguistique* donnant accès à la compréhension des mécanismes sociaux qui la structurent, à la différence de la tradition de description des variétés régionales du français qui a souvent réduit cette variation à des phénomènes de contacts entre langues conçus indépendamment de l'action effective des locuteurs. Repenser l'analyse de la variation diatopique du français dans une perspective sociolinguistique ne peut consister en l'application pure et simple du modèle sociolinguistique le plus courant (v. Labov 1972) à la situation particulière de la Belgique francophone : ce modèle connaît lui aussi, dans la plupart de ses illustrations, des difficultés à saisir la variation linguistique autrement que comme le rapport différencié de classes sociales vis-à-vis d'une norme unique.

En termes synthétiques, nous pouvons dire que le dépassement de ces difficultés passe par une meilleure prise en compte du rôle que les normes linguistiques jouent dans les processus de différenciation entre groupes sociaux, en marquant les frontières symboliques qui les séparent. Cela revient à mettre l'accent sur le fait que la société n'est pas un ensemble d'individus convergeant vers un même modèle de réussite : elle est composée de groupes sociaux qui se perçoivent dans leur singularité, notamment en raison d'intérêts et de pratiques sociales différentes. En ce sens, les pratiques sociales, et donc linguistiques, de différents groupes revêtent une signification *identitaire* qui constitue un frein à l'homogénéisation de ces pratiques sous l'effet de la diffusion des normes dominantes. Cette dimension identitaire n'est bien entendu pas absente dans la théorie sociolinguistique, mais son importance au niveau de l'opposition entre différentes normes n'y est pas intégrée dans sa pleine mesure. En outre, au niveau individuel, celle-ci tend à réduire l'identité à une question d'*appartenance* à des catégories sociales, négligeant en cela le caractère dynamique de l'identification. Par conséquent, notre objectif sera de construire un cadre d'analyse s'inspirant des développements de la sociolinguistique qui mettent la concurrence entre plusieurs normes et la dynamique identitaire qui y est liée au cœur de l'interprétation de la variation.

Le premier chapitre de cette thèse vise à situer notre travail dans le champ de recherche que nous venons de décrire brièvement. Nous présentons dans un premier temps les caractéristiques majeures des travaux sur la variation diatopique du français, en nous focalisant en particulier sur les divergences fondamentales qui apparaissent entre l'approche que ces travaux préconisent et les postulats d'une analyse sociolinguistique. Ensuite, nous mettons en place le cadre théorique et les hypothèses générales qui sous-tendent nos analyses, notamment à partir d'une discussion des concepts traditionnellement utilisés dans l'étude de la variation géographique, comme celui de *variété régionale*.

Notre deuxième chapitre vise à montrer comment nos questions de recherche se posent dans le cadre particulier de la Belgique francophone et de quelle manière nos hypothèses s'articulent aux descriptions antérieures des pratiques et des représentations linguistiques des francophones de Belgique. Nous dressons ainsi le bilan de la situation actuelle de la Belgique francophone sur le plan linguistique et sociolinguistique. Ce bilan nous sert également à justifier la sélection que nous avons opérée dans le vaste champ d'observation qui s'offrait à nous au moment d'étudier la prononciation des francophones de Belgique.

La méthode adoptée pour appréhender de façon concrète la variation linguistique en Belgique francophone est décrite au chapitre trois. Les choix méthodologiques qui ont été posés aux différentes étapes de notre recherche sont détaillés tour à tour, avec une attention particulière sur leurs atouts et leurs limites.

Chacun des chapitres quatre à sept est consacré à l'analyse d'une des variables linguistiques que nous avons choisi d'étudier : l'assourdissement des consonnes sonores finales, l'allongement vocalique, la prononciation de /r/ et la réalisation des *e* muets ou schwas. Dans ces quatre chapitres, nous résumons tout d'abord différentes études portant sur la variable en question, avant de présenter le traitement des données et ses résultats. La mise en perspective de ces variables offre un regard nuancé sur les phénomènes de variation diatopique, dans la mesure où elles sont contrastées du point de vue de leur statut linguistique et de leur valeur sociolinguistique.

Une synthèse des résultats pertinents pour nos questions de recherche est proposée dans un huitième et dernier chapitre. Il est donc le lieu de la discussion de nos hypothèses générales et du bien-fondé de notre approche théorique. Nous terminons ce chapitre en

mettant nos analyses en relation avec une question qui, comme nous l'avons souligné ci-dessus, traverse l'ensemble de la littérature sur le français en Belgique, à savoir celle de l'existence d'une variété de français propre à la communauté des francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Comme nous l'avons déjà suggéré, la question de la norme légitime au sein d'une communauté de locuteurs est l'enjeu de luttes symboliques entre groupes sociaux. La norme peut correspondre à l'usage d'un groupe plus ou moins large et ainsi rendre illégitimes les pratiques des individus qui ne partagent pas l'usage en question. De ce fait, si les luttes sont symboliques, leurs effets peuvent quant à eux prendre des formes très concrètes, notamment parce que la stigmatisation des pratiques non standard peut engendrer un sentiment d'insécurité linguistique ainsi qu'une image de soi dévalorisée.

Dans le cas de la prononciation, la stigmatisation sociale des pratiques contraires aux normes dominantes est particulièrement forte. "L'accent" est en quelque sorte au langage oral ce que l'orthographe est au langage écrit, c'est-à-dire qu'il représente pour les locuteurs un indice de la position sociale des sujets et un objet d'évaluation extrêmement sensible. D'un autre côté, les traits de prononciation constituent, avec les particularités lexicales, les indices les plus saillants de l'appartenance d'un locuteur à certains groupes, définis par des critères géographiques, socioculturels, ethniques ou d'autres encore. Ils sont donc des objets potentiels de stigmatisation, mais aussi d'investissement identitaire. Ils constituent de ce fait un aspect de la variation linguistique particulièrement intéressant pour analyser la dynamique sociale qui nous préoccupe ici.

De ce point de vue, notre approche de la variation n'est pas innovatrice, puisque la variation de la prononciation est l'objet d'étude privilégié par la sociolinguistique depuis l'essor de cette discipline. Nous espérons toutefois que notre façon d'appréhender la variation diatopique en particulier et la variation sociolinguistique en général permettra de renouveler en partie notre connaissance de cette réalité sociale. Cette recherche aura atteint ses objectifs si elle contribue à une meilleure compréhension des mécanismes qui structurent la variation linguistique en Belgique francophone, ainsi qu'à la reconnaissance du fait que cette variation reflète la valeur sociale et identitaire de la langue.

La signification sociale de la variation diatopique

Dans une perspective classique, le travail que nous proposons ici aurait pour objet un « français régional ». Une revue des publications récentes en linguistique française montre que ce thème de recherche est, depuis une petite décennie, quelque peu passé de mode, bien que les études sur les français régionaux (de Picardie, de Provence, mais aussi de Belgique, de Suisse, etc.) aient été nombreuses jusqu'au début des années nonante (v. Salmon 1985, 1991 ; Bouvier & Martel 1991 ; Carton *et al.* 1983 ; Lerond 1973a ; Taverdet & Straka 1977[1]). En outre, par comparaison avec la sociolinguistique anglo-saxonne qui connaît une littérature abondante et continuellement renouvelée consacrée à la variation géographique, la tradition sociolinguistique française semble se désintéresser de l'axe diatopique de la variation linguistique[2] – lorsqu'il s'agit du moins d'étudier la variation phonologique, la dimension lexicale faisant exception à cet égard[3].

L'absence de renouvellement de la problématique de la variation géographique du français paraît avoir deux causes principales (§1). D'une part, elle est le reflet de la conception de la variation diatopique qui a dominé dans l'histoire de la linguistique française, suite à l'importance de la tradition dialectologique. Comme nous le verrons, cette conception intègre difficilement la thèse selon laquelle la variation est une propriété inhérente de toute

[1] Nous ne mentionnons ici que les principaux recueils d'articles portant sur les « français régionaux ». Pour compléter la liste, le lecteur pourra se rapporter aux bibliographies très complètes des articles de Pooley (2000) et Hornsby & Pooley (2001).

[2] Quelques travaux sociolinguistiques récents étudient néanmoins une variété régionale du français. C'est le cas par exemple des publications de Armstrong (1996, 1998), Armstrong & Unsworth (1999), Bauvois (2000, 2001), Hintze *et al.* (2001), Lefebvre (1991a), Pooley (1994, 2004), Taylor (1996), etc. On peut toutefois faire deux remarques au sujet de ces recherches. Tout d'abord, certaines d'entre elles (v. Armstrong, Bauvois) ne mettent pas la variable géographique au cœur de la réflexion, mais elles se concentrent sur une variété de français donnée principalement pour des raisons pragmatiques de recueil de données et pour circonscrire leur étude dans une communauté linguistique particulière. Comme le soulignent Hornsby & Pooley (2001 : 309), elles n'étudient pas d'ailleurs nécessairement des variables linguistiques localisées. Deuxièmement, à l'exception de Lefebvre, la plupart des auteurs cités sont soit britanniques, soit membres de communautés francophones périphériques. Ils ne reflètent donc pas les tendances dominantes en linguistique française.

[3] Les études portant sur la variation régionale du lexique français sont non seulement les plus nombreuses (Pooley 2000 : 122), mais aussi les seules à avoir connu des évolutions déterminantes par rapport à l'approche dialectologique traditionnelle (v. ci-dessous, note 21). Nous devons de ce fait préciser que les analyses que nous proposerons à propos de la variation diatopique du français en général ne concernent directement que les faits de prononciation sur lesquels cette recherche se concentre. Cependant, de nombreux parallèles peuvent être faits entre le domaine lexical et le domaine phonologique : d'une part, les observations que nous avons faites au niveau de la prononciation recoupent en grande partie celles qui pourraient être dégagées pour le lexique – et qui l'ont en partie été (v. Francard 2005b ; Francard *et al.* 2002) ; d'autre part, de nombreux auteurs ont étudié tant un domaine que l'autre et, jusqu'il y a peu, les travaux relatifs à ces deux domaines présentaient les mêmes caractéristiques générales et s'inscrivaient dans le même cadre théorique.

langue. Dans la mesure où cette thèse de la variation inhérente est au cœur de la théorie sociolinguistique, la rencontre de la tradition dialectologique et du paradigme sociolinguistique a été en partie avortée. D'autre part, la prégnance de l'idée de standardisation du français conduit de nombreux auteurs à considérer que la variation géographique du français est d'une importance secondaire aujourd'hui.

Nous essayerons de démontrer dans ce chapitre que l'étude de la variation diatopique du français a encore sa place dans la recherche sociolinguistique, pour peu que l'on en renouvelle l'approche aux niveaux théorique et méthodologique (§2). Nous montrerons ainsi la nécessité de repenser des notions comme « français régional », « variété », « français standard », dont l'ambiguïté contribue à obscurcir certains débats concernant la variation en général et la variation du français en particulier. Nous proposerons dès lors un cadre théorique alternatif pour l'étude de la variation diatopique, qui servira de fondement aux analyses sociolinguistiques qui seront développées dans les chapitres suivants (§3)[4].

1. La sociolinguistique française face à la variation diatopique

Plusieurs études assez récentes sont particulièrement utiles pour comprendre la situation décrite ci-dessus en ce qu'elles proposent un portrait de la sociolinguistique française contemporaine (v. Hornsby & Pooley 2001 ; Pooley 2000 ; Gadet 2003a ; 1996). Elles parviennent par ailleurs à une conclusion similaire : la tradition française aurait partiellement manqué son rendez-vous avec la linguistique variationniste qui a permis l'essor de la sociolinguistique anglo-saxonne.

[4] Quelques conventions de rédaction particulières ont été adoptées dans ce travail. Les références bibliographiques successives qui sont mentionnées entre parenthèses, sont citées en général dans l'ordre chronologique décroissant, sauf pour les publications qui nous semblent d'un intérêt particulier et qui sont alors citées en premier lieu. Dans le corps du texte, les nombres sont écrits en chiffres arabes lorsqu'ils apparaissent fréquemment au cours d'un même passage, notamment dans la description des résultats, ou lorsque nous souhaitions les mettre en évidence. Dans ces cas, la graphie des nombres en toutes lettres risquait d'entraver la lisibilité de notre texte. Nous utilisons les guillemets français («…») pour indiquer soit une citation, soit une expression ou un mot empruntés à un auteur ; les guillemets anglais ("…") sont utilisés soit à l'intérieur d'une citation, lorsque des guillemets sont présents dans le texte original, soit lorsque nous souhaitons nous-même mettre un mot entre guillemets. Enfin, signalons que toutes les transcriptions phonétiques introduites dans ce travail respectent les conventions de l'Alphabet phonétique international (API). Lorsque nous citons des exemples phonétiques d'auteurs qui n'utilisent pas l'API, nous avons choisi de donner dans la citation une transcription en API équivalente à l'originale, à nouveau dans un souci de lisibilité. La réalisation du phonème /r/ est notée systématiquement [ʁ], sauf dans les cas où elle constitue l'objet même de l'analyse.

Si la variation du français sur l'axe géographique fut la première à être mise en évidence (Gadet 1996 : 76, 78), seuls les autres axes de la variation (diastratique et diaphasique)[5] ont fait l'objet de travaux menés au sein du paradigme variationniste[6] (v. Gadet 1996 : 80 ; Pooley 2000 : 125-130). On ne trouve donc pas pour la francophonie de recherches comparables aux études pionnières de Labov (1972 : 1-42) et Trudgill (1974) ou à celles, plus récentes, qui prolongent cette tradition[7] (v. Foulkes & Docherty 1999 ; Chambers & Trudgill 1998).

Gadet (1996 : 88) souligne ainsi que la linguistique française a « mal saisi les implications du tournant vers la variation inhérente ». Tant Gadet (2003a) que Pooley (2000) estiment qu'une des raisons de cet état de fait est liée à l'importance de la tradition dialectologique en France. Pooley mentionne ainsi une série de facteurs permettant de comprendre pourquoi la sociolinguistique française n'a pas réellement su se constituer dans le prolongement de la tradition dialectologique dominante en Europe. En nous inspirant de son raisonnement ainsi que des réflexions de Gadet et Hornsby & Pooley[8], tout en les complétant par d'autres arguments, nous allons essayer de comprendre en quoi le poids de cette tradition dialectologique peut expliquer l'état actuel du champ de recherche dans lequel s'inscrit ce travail.

1.1. Le français régional comme concept négatif

Le premier élément d'explication avancé par Pooley est lié à l'inadaptation de la méthode dialectologique pour étudier une entité linguistique en constante évolution (Pooley 2000 : 118-119). La méthode dialectologique consiste en effet à cataloguer des items linguistiques en relation avec des points dans l'espace géographique, points où la langue

[5] La variation *diastratique* désigne la variation linguistique observable entre des locuteurs différenciés selon leur position dans la hiérarchie sociale ; la variation *diaphasique* se rapporte quant à elle aux variations du comportement linguistique d'un même locuteur dans différentes situations de communication.

[6] Les travaux variationnistes sur le français sont néanmoins suffisamment rares pour que certains estiment qu'il « n'existe à peu près pas à ce jour de sociolinguistique variationniste française » (Gadet 1996 : 89). La sociolinguistique française s'est toutefois développée dans d'autres directions (v. Gadet 2003a), notamment celle de la sociolinguistique urbaine (v. ci-dessous, §1.3). En outre, de récents travaux marquent l'émergence progressive, principalement en dehors de la France, d'un courant d'études variationnistes du français (v. ci-dessus note 2).

[7] Il existe bien entendu quelques exceptions, qui sont principalement le fait de chercheurs canadiens qui ont davantage été influencés par le courant variationniste (pour des références bibliographiques, v. Hornsby & Pooley 2001 : 306-307). Leurs travaux n'ont toutefois pas constitué le point de départ d'une tradition francophone.

[8] Les différents articles des auteurs cités ici retracent avec précision l'histoire des études sur la variation diatopique du français, de la tradition dialectologique à nos jours. Nul n'est besoin dès lors de revenir en détails sur les étapes de ce mouvement historique.

étudiée est considérée comme homogène et stable – d'où la possibilité de la représenter souvent grâce à un informateur unique. Cette stabilité supposée permet par ailleurs de dessiner des frontières nettes entre les différents dialectes, tout comme de poser une distinction claire entre les dialectes d'une part, et le français d'autre part : à chaque entité linguistique est associée une série de traits qui la définissent et la constituent comme entité distincte.

Si cette méthode a fait ses preuves et peut être considérée comme adaptée aux objectifs de l'étude des dialectes, liés principalement à l'enregistrement d'un patrimoine linguistique en perte de vitalité, on peut s'interroger sur le bien-fondé de sa transposition pour l'étude des variétés régionales du français, c'est-à-dire de réalités linguistiques dont il est évident qu'il n'existe pas de forme homogène et "pure" : dans leur usage linguistique, les francophones de toutes origines mélangent des traits qui relèvent du français dit "standard" et du français "régional"[9] (Francard 1991, 2005a).

Or, ce calque méthodologique a été favorisé par la conception que les dialectologues avaient du français en général et des français régionaux en particulier. Une des définitions les plus célèbres du français régional est celle donnée par Tuaillon en 1974 : selon lui, le français régional peut se définir, pour une large part du moins, « comme ce qui reste du dialecte quand le dialecte a disparu » (Tuaillon 1974 : 576). Autrement dit, le français régional d'un lieu donné se caractérise par les *traces* que le dialecte de la région lui a léguées, avant que la pratique dudit dialecte ne se soit définitivement éteinte[10]. Le « français régional » ne correspond donc pas à une réalité linguistique observable, à un usage particulier, mais bien à une liste de traits, à un ensemble de traces qui peuvent être inventoriées.

L'enjeu de notre propos n'est pas de savoir si les dialectologues prenaient leurs inventaires de traits pour une description exacte de la réalité du terrain. On peut au contraire penser que le plupart d'entre eux étaient conscients de ce que des entités comme « le français

[9] Ce constat est bien entendu également de rigueur pour une partie des dialectophones, notamment ceux qui présentent un bilinguisme français-dialecte. Cela dit, il est clair que le postulat d'homogénéité était bien moins soutenable pour le français que pour les langues à diffusion géographique restreinte que sont les dialectes romans.

[10] Chez Tuaillon, cela ne signifie pas que le français régional est le résultat de la transformation progressive (de la francisation) du dialecte. Bien que d'aucuns ont défendu cette thèse, de nombreux dialectologues tiennent au contraire à l'opposition entre le français régional (qui reste du français) et le dialecte francisé (appelé parfois « français dialectal »), qui ne se confondent pas en raison de la substitution brusque du français aux dialectes (Wolf 1972 : 172 ; v. aussi Francard 1991 : 375).

de Toulouse » ou « le dialecte de Roubaix » correspondent davantage à des abstractions qu'à des réalités objectivables et directement observables. Quoi qu'il en soit, il est clair que cette approche, qui visait essentiellement à identifier des frontières, conduisait inévitablement à concevoir des entités linguistiques homogènes et se définissant par opposition les unes aux autres. C'est dans cette perspective que l'on peut comprendre que l'étude des français régionaux consiste principalement en une étude des "écarts régionaux" entre le parler d'une région et le français standard (Pooley 2000 : 120 ; Chambon 1997b : 15).

Plus précisément, les dialectologues étudient le français régional comme une réalité linguistique qui diffère du dialecte et à la fois s'écarte du français « commun » (v. Straka 1977 : 230). Il ne s'agit pas cependant, nous l'avons souligné, de décrire la variation dans la pratique d'une langue (le français) suite à l'influence d'autres langues (les dialectes) chez ses locuteurs, mais bien de distinguer deux sous-ensembles d'une langue (le « français standard » vs. le « français régional ») considérés comme exclusifs et correspondant, du moins implicitement, à des idiomes distincts (Corbeil 1984 : 33).

Cependant, toute l'ambiguïté de l'approche dialectologique du français régional réside dès lors dans le décalage entre la méthode utilisée pour construire cet objet linguistique et l'emploi qui est fait par ailleurs de ce concept de « français régional » pour *décrire des usages effectifs*.

En effet, si l'on s'en tient à la méthode qui permet d'en définir le contenu, le « français régional » est un concept purement *métalinguistique*, qui n'a pas de correspondant linguistique concret : il correspond à la réunion, *opérée par le linguiste*, « de tous les faits linguistiques oraux ou écrits, positifs ou négatifs, produits par des utilisateurs de la langue française et limités sur le plan géographique à un point ou à un ensemble de points plus ou moins important » (Taverdet 1977b : 41-42). Autrement dit, c'est le linguistique qui crée un objet linguistique, défini essentiellement par opposition au français standard. L'approche différentielle qui prévaut n'est donc pas ici un simple outil méthodologique permettant de situer certaines particularités linguistiques, elle est en réalité constitutive de la définition même de l'objet. Pourtant, la notion de « français régional » est également utilisée pour désigner les pratiques linguistiques de certains locuteurs, supposés *parler* « français régional » et non pas un « français commun ».

Cette ambiguïté dans la conceptualisation et l'utilisation du terme *français régional*[11] a deux conséquences majeures pour la conception du français et de la variation dans l'espace francophone. Tout d'abord, les recherches pionnières sur les français régionaux insistent sur le fait que ceux-ci ne constituent en aucun cas des systèmes linguistiques à part entière, puisqu'ils se définissent par opposition au « français standard » qui seul est décrit comme un système linguistique autonome (v. Straka 1977 : 230-231 ; Warnant 1973 : 102 ; pour une critique de cette approche v. Francard 1991 : 370-371 ; Gadet 1996 : 77-78 ; Pooley 2000 : 124). De ce fait, seul le français standard correspond à une entité linguistique "réelle", dans la mesure où seule cette variété constitue un système linguistique complet, susceptible d'être décrit. Cette vision des choses contribue donc à oblitérer le caractère fictionnel du « français standard » et à considérer la description de ce français comme la manière la plus pertinente de rendre compte des usages linguistiques des francophones. Ceci s'explique notamment par le fait que les descriptions des français régionaux ne se détachent pas radicalement de certains points de vue normatifs qui accordent une primauté absolue au français standard dès qu'il s'agit d'évaluer les usages, malgré les déclarations d'intention de la plupart des auteurs[12] (Chambon 1997b : 13-14 ; Francard 1991).

La deuxième conséquence à souligner consiste en l'adoption d'une vision homogénéisante de la compétence linguistique, suite à la radicalisation de l'opposition entre français standard et français régional. En effet, dans la mesure où les traits régionaux sont rassemblés en une entité abstraite et non pas intégrés à la compétence globale du locuteur, aucun continuum linguistique entre français standard et français régional n'est envisagé au niveau de l'individu[13]. Si les dialectologues admettent l'existence de menues variations dans

[11] L'utilisation du terme de « français commun » par les dialectologues est extrêmement ambiguë puisqu'elle suppose que les francophones partagent la pratique d'une variété de français qui viendrait se superposer à leur variété régionale. Or, en réalité, ce « français commun » n'est pas caractérisé par une extension géographique large (par opposition au français régional localisé), mais il correspond à une norme prescrite par une élite – il renvoie bien en ce sens au « français standard ». C'est pourquoi, comme le révèle une discussion relatée par Straka (1977 : 230), l'emploi de *soixante-dix* n'est pas considéré comme « régional », contrairement à celui de *septante*, le « français commun » étant bel et bien conçu comme une norme de référence définie par des spécialistes indépendamment de la diffusion effective des traits qui le caractérisent.

[12] Chambon (1997b : 10, 14-15) souligne à cet égard la tendance à désigner par le simple terme de *français* les usages qui relèvent du "bon français" s'opposant aux variétés régionales qui ne représenteraient dès lors pas du français à part entière. À côté des exemples proposés par Chambon, on trouvera des illustrations de cette tendance chez Tuaillon (1988 : 294) et Remacle (1969 : 38-39).

[13] Ceci explique notamment pourquoi il est primordial pour les dialectologues (v. Straka 1977 : 231) de bien distinguer les dialectes du français régional et de refuser de penser la réalité linguistique comme un continuum au niveau individuel, ainsi que le suggère la terminologie anglo-saxonne qui oppose *dialect* et *standard language* comme des pôles d'un continuum et non comme des entités linguistiques discrètes (à l'instar de l'opposition *basilecte* vs *acrolecte* suggérée dans le cadre de l'étude des créoles français, v. Chaudenson 1997). Soulignons cependant que l'insistance même de Straka à distinguer français régional et dialecte révèle les difficultés

le parler des locuteurs, ils sont loin de penser une compétence de variation stylistique basée sur l'exploitation par le locuteur des ressources multiples d'un système linguistique hétérogène. C'est donc au sein de la communauté linguistique que s'observe un continuum qui va des langues endogènes au français standard, en passant par le français régional.

Cette vision du continuum qui oppose des variétés distinctes et indépendantes – tout en ne reconnaissant paradoxalement aucune autonomie au français régional comme système linguistique – conduit inévitablement à la définition de locuteurs pratiquant exclusivement, ou du moins de façon compartimentée, un des idiomes présents au sein de la communauté ; ceci entrave bien entendu le développement d'une étude sociolinguistique du français régional pensant l'hétérogénéité linguistique observable à l'échelle de la communauté comme le reflet de la variation linguistique inter- *et* intra-locuteur (Francard 1991 : 372-374). En effet, le modèle d'analyse sociolinguistique hérité de Labov suppose que l'on envisage la variation linguistique comme un phénomène prenant place au sein d'un système linguistique unique que les locuteurs exploitent de façon différenciée (Pooley 2000 : 127) et dont les ressources sont partagées, bien qu'inégalement distribuées.

1.2. La variation diatopique comme résultat d'un contact de langues

Le deuxième élément d'explication des difficultés de rencontre entre dialectologie traditionnelle et sociolinguistique concerne la conception de l'origine de la variation géographique du français. Celle-ci est perçue comme étant principalement le fruit de l'influence du substrat dialectal (Chambon 1997b : 20-21) – comme le suggère la définition de Tuaillon citée plus haut – et donc comme le résultat d'un phénomène de *contact de langues*. Les premiers travaux sur les français régionaux partaient donc d'une hypothèse selon laquelle « les différences constatées dans le français actuel pouvaient avoir leurs sources dans les langues de substrat et dans le bilinguisme ayant existé ou existant encore synchroniquement » (Walter 1977b : 32).

méthodologiques rencontrées par les dialectologues pour distinguer les deux idiomes, principalement dans l'ancienne zone d'oïl. La question est d'ailleurs récurrente dans les contributions du colloque de Dijon et reste l'objet de confusions à l'heure actuelle (v. à ce sujet le recouvrement des termes « patois » et « variétés régionales du français » dans Simoni-Aurembou 1999). Dans les pratiques effectives des locuteurs, il arrive que les deux entités linguistiques soient effectivement intégrées en un répertoire unique (v. Francard 1991 : 377 ; Pooley 2000 : 119-121). Si une distinction entre dialectes et variétés régionales nous semble justifiée, c'est principalement pour des raisons historiques et dans la mesure où elle reflète une frontière souvent nette et saillante dans les représentations des locuteurs, et non parce qu'elle pourrait être rigoureusement déterminée sur des bases strictement linguistiques.

Lors de sa diffusion sur l'ensemble du territoire, le français a connu un certain nombre de modifications ("déformations" auraient écrit certains) lors de son adaptation aux habitudes linguistiques des dialectophones. Cela dit, comme le souligne Chambon (1997b : 20), l'émergence de variétés régionales du français remonte à une période bien antérieure (fin du 15^{e} et début du 16^{e} siècles) à celle qui marque le début de l'étiolement des dialectes romans. Or, le tableau qui est dépeint tend en général à présenter l'adoption du français par les habitants de la *Gallo-Romania* comme l'extension d'une langue *homogène* du centre vers les provinces, suivie de sa différenciation en raison d'un apprentissage imparfait. Il est indéniable que la généralisation de l'usage du français est récente dans la plupart des zones de la francophonie européenne. Mais il est plus délicat de soutenir que la variation diatopique observable dans le français contemporain résulte uniquement de cette brève période de transfert linguistique voyant des communautés majoritairement dialectophones devenir majoritairement francophones[14] (Chambon 1997a).

La caractéristique essentielle de cette vision des choses est qu'elle conçoit la variation diatopique non pas comme une propriété inhérente à la langue, mais bien comme un phénomène historique contingent. En outre, c'est en quelque sorte un phénomène provisoire : la standardisation du français et la diffusion d'une norme linguistique unique permettent en effet de limiter dans une grande mesure le processus de différenciation et d'autonomisation des variétés régionales ; à terme, celles-ci devraient même disparaître au profit d'un français standard généralisé (v. Tuaillon 1988 : 299). Certains linguistes en viennent à considérer l'étude des français régionaux comme urgente, afin de ne pas perdre des informations sur cette étape importante de l'histoire du français et de sauvegarder les dernières traces des langues ancestrales (v. ci-dessous, §1.3).

Nous pouvons à nouveau dégager un certain nombre d'implications de cette conception pour la recherche ultérieure sur les français régionaux. Premièrement, elle exclut la prise en compte de la variation inhérente comme dynamique interne à tout système linguistique, ce qui explique la difficulté pour l'entreprise dialectologique de dépasser les limites d'une approche strictement documentaire des variétés régionales, pour atteindre une

[14] Warnant (1973 : 114) fait preuve sur ce point de plus de discernement que bon nombre des auteurs écrivant à la même époque. Il affirme ainsi que la francisation de nos régions a commencé dès le Moyen Age et que « le superstrat français n'est sans doute venu que rarement en droite ligne des classes cultivées de Paris » : « il a consisté le plus souvent en un français d'origine et de qualité très diverses, et, pour nos campagnes notamment, en un français déjà bien régional, celui de beaucoup de nos instituteurs ».

approche explicative et proprement sociolinguistique. L'importance historique de l'influence du substrat – et des adstrats pour certaines régions – dans le contexte francophone européen, a amené de nombreux linguistes à adopter une vision quasi déterministe de l'évolution du français, qui considère cette influence comme allant de soi et qui néglige les facteurs linguistiques et sociaux qui seuls expliquent que certains traits régionaux issus des dialectes se sont maintenus plus longtemps que d'autres ou se maintiennent parfois encore aujourd'hui. Bien que l'influence des dialectes sur la variation géographique du français soit une réalité linguistique indéniable, le contact de langues n'est qu'un des multiples facteurs qui expliquent comment certaines potentialités d'un système linguistique s'actualisent dans les pratiques de locuteurs donnés.

Il faut souligner que des nuances apparaissent pourtant très tôt dans la réflexion des linguistes. Ainsi dès le fameux colloque de 1977, d'aucuns tiennent des positions qui se démarquent de celles qui étaient en vogue jusque-là – et que l'on retrouve par exemple chez Lerond (1973b : 3) ou Warnant[15] (1973 : 113, 116). Taverdet, Straka et Tuaillon lui-même apportent ainsi quelques bémols à la formule de ce dernier et mettent en évidence certains faits qui montrent que le français régional ne peut être réduit aux traces du substrat dialectal, dont il déborde parfois les frontières[16]. Force est de constater, cependant, que le fait de mentionner par exemple l'existence de quelques *innovations* dans les français régionaux ne mène pas à une réelle prise en compte de la dynamique interne de ces variétés de français, tant ces innovations sont considérées comme marginales[17]. Leur mise en évidence ne permet donc

[15] Celles-ci présentent deux caractéristiques communes : elle définissent le français régional comme un ensemble d'écarts par rapport à une *norme* – sans préciser que ces écarts sont délimités sur le plan géographique – et posent comme allant de soi l'origine dialectale des variantes diatopiques.

[16] On trouve ainsi chez Taverdet la réflexion suivante : « On peut aussi être tenté de considérer le français régional comme ce qui reste du patois ; ce serait alors un stade intermédiaire entre le dialecte local et le français général ; mais, de plus en plus, on s'aperçoit que le français régional a des traits qui n'existaient pas nécessairement dans les patois » (Taverdet 1977a : 5). Straka (1977 : 228-229) reconnaît que le français régional « n'est jamais constitué par des traits uniquement régionaux », tandis que Tuaillon (1977 : 16) rejette « la solution de facilité qui consiste à confondre aire dialectale et aire du français régional ». En réalité, de telles mises en garde apparaissent avant même que la formule de Tuaillon ne soit popularisée, ce qui n'a pas empêché qu'elles soient rarement prises en compte. On les retrouve en effet déjà chez Wolf (1972 : 176) : « Les idiomes locaux ont laissé certainement leur empreinte plus ou moins accusée dans le français régional. Mais cela ne veut pas dire nécessairement qu'il y ait correspondance entre l'aire de l'idiome local et l'aire d'une variété régionale de la koïné. La part qui, dans l'ensemble des régionalismes, revient aux évolutions particulières du français depuis son importation dans telle ou telle province, n'a aucun rapport direct avec le substrat local. Les conditions qui ont déterminé et déterminent encore la répartition géographique de n'importe quelle divergence d'usage, à l'intérieur de la koïné, ne sont connues que vaguement. »

[17] En effet, les innovations ont tendance à être minimisées et elles ne sont par ailleurs envisagées que dans le domaine lexical. Ainsi, Straka (1985 : 6) considère que parmi les composantes caractéristiques des français régionaux, l'on retrouve, outre les faits de substrat dialectal, les faits d'adstrat et les archaïsmes, « quelques traces d'une dynamique interne, modifications essentiellement sémantiques [donc lexicales] propres au français

pas de faire de la variation inhérente le postulat de base de toute recherche sur la différenciation spatiale du français, comme ce sera le cas dans les rares travaux sociolinguistiques ultérieurs[18] (v. Francard 1991).

C'est pourquoi, il semble que ces nuances – qui apparaissent largement minoritaires à la lecture d'autres passages – ne modifient pas en profondeur l'épistémologie et la méthodologie des études sur les variétés diatopiques du français. C'est à ce niveau, en effet, que l'on constate la prégnance du modèle du contact de langues. Ainsi, plutôt que de relever le défi de l'étude de « l'espace à trous » que constitue l'aire du français régional – par opposition à « l'espace compact » de l'aire dialectale (Tuaillon 1977 : 16) –, plutôt que de s'interroger sur la structure hétérogène des régiolectes, les chercheurs qui s'intéressent aux français régionaux préfèrent dans la plupart des cas se consacrer à des « communautés fortement soudées » (Taverdet 1977a : 5 ; 1977b : 35), des groupes homogènes et stables de milieu rural, dans la droite ligne des travaux dialectologiques[19] (Chambon 1997b : 16-17).

La seconde conséquence majeure de la conception de la variation diatopique comme résultat d'un contact de langues est dès lors la focalisation des recherches sur des types de locuteurs très spécifiques. Dans la mesure où le français régional apparaît comme le résidu historique des dialectes, il devient évident de l'étudier chez des locuteurs ayant été en contact avec le dialecte, et moins susceptibles de subir les effets de la standardisation linguistique. Associée au présupposé d'une compétence monolithique du locuteur (v. §1.1), cette vision de la variation régionale conduit à faire des hommes âgés de milieu rural et d'origine sociale modeste les témoins privilégiés des études sur les français régionaux[20]. De ce fait, la relation

---

du pays » (v. aussi Straka 1977 : 237). Walter (1982 : 62) envisage quant à elle trois facteurs de diversification linguistique : « facteurs linguistiques concernant le substrat, facteurs historiques dans le cadre des anciennes provinces, facteurs géographiques ». D'après elle, les derniers sont rarement déterminants. Les anciennes provinces ont par contre eu une influence sur la variation diatopique en liant des populations « par la même histoire et la même culture ». Elle conclut cependant que « ce sont les facteurs de différenciation linguistique qui, finalement, semblent être décisifs. Ils sont la conséquence de la différence des substrats sur le territoire ».

[18] La difficulté à penser la variation comme un processus intrinsèque à la langue est sans aucun doute liée à la prégnance de l'idée d'un français standard, un et homogène (Pooley 2000 : 130 ; v. §1.3). Il est frappant à cet égard de constater que les linguistiques qui ont introduit les concepts de variation dans l'étude des dialectes et du français sont aussi ceux qui ont constamment essayé de dénoncer la fiction linguistique que constitue le français standard, à l'encontre des prises de position de nombreux dialectologues.

[19] La contribution de Dondaine (1977) au colloque de Dijon illustre bien cet aspect des recherches sur les français régionaux. Elle s'intéresse en effet à une communauté très réduite d'une zone rurale (un village de cinquante habitants), qu'elle suppose dès lors homogène sur le plan linguistique. Cela lui permet de ne s'intéresser qu'au parler d'un seul témoin, parler dont elle analyse les particularismes dans le but d'y retrouver les principales caractéristiques du substrat dialectal.

[20] Le principe qui consiste à bâtir la description d'une variété sur la généralisation opérée à partir de l'observation de certains locuteurs type est explicite chez certains auteurs, par exemple chez Philipp (1985 : 19) :

entre régiolectes et sociolectes n'est pas problématisée (Pooley 2000 : 120), mais souvent présentée comme évidente à travers une correspondance entre les régiolectes les plus éloignés de la langue standard et les sociolectes les moins prestigieux. Cette correspondance, bien qu'elle reflète une réalité incontestable que la linguistique variationniste a par ailleurs confirmée, oblitère cependant les phénomènes spontanés de valorisation de certains traits linguistiques régionaux, ainsi que la complexité des liens entre les variantes perçues comme principalement diatopiques ou comme diastratiques. Elle induit par ailleurs une confusion entre les axes de la variation, des phénomènes relevant du diastratique ou du diaphasique étant fréquemment considérés à tort comme spécifiques à l'une ou l'autre région (Pooley 2000 : 124 ; v. chapitre 2, §1).

1.3. La standardisation : un « rouleau compresseur » ?

Cette manière de présenter la perspective dialectologique sur le français régional a certes le défaut d'être trop schématique et caricaturale, en ce qu'elle ne reflète pas fidèlement la complexité des débats qui eurent lieu autour du concept de français régional dans le giron dialectologique. Cependant, notre objectif n'est pas ici de retracer un moment de l'histoire de la linguistique. Nous cherchons plutôt à montrer que, malgré les prises de position divergentes et parfois paradoxales des dialectologues, les conceptions de fond et les pratiques scientifiques instituées qui constituent le soubassement de la plupart des études de la variation diatopique en France, sont restées semblables à celles qui gouvernaient les travaux de dialectologie[21].

S'il n'y a donc pas eu d'évolution interne de la tradition dialectologique lorsque celle-ci a réorienté son objet vers l'étude des français régionaux, la faible influence de la sociolinguistique anglo-saxonne en France n'a pas permis, par ailleurs, de faire émerger un cadre théorique alternatif pour l'analyse de la variation diatopique. Divers facteurs historiques expliquent que le modèle labovien n'ait reçu qu'un écho limité dans le monde francophone : le prestige de la dialectologie, censée représenter le modèle par excellence pour l'étude de la

---

celle-ci déclare en effet avoir choisi « les témoins présentant le maximum d'interférences possibles ». C'est également pour « montrer des cas typiques de prononciation régionale » que Carton *et al.* (1983 : 3-4) s'intéressent principalement à des locuteurs âgés, issus de couches sociales peu favorisées et de milieu rural.

[21] Cette affirmation ne vaut en réalité que pour les travaux sur la variation phonologique. De ce point de vue, la situation est fondamentalement différente en ce qui concerne les recherches en lexicologie qui ont connu des avancées considérables et s'ordonnent aujourd'hui autour d'un cadre théorique renouvelé (v. Chambon 2005 ; Francard 2005a).

variation[22], les difficultés d'adaptation du modèle sociologique de la sociolinguistique anglo-saxonne pour l'étude des situations francophones, les résistances liées à la rencontre de traditions de recherche assez divergentes sur le plan des méthodes[23], etc. (Gadet 2003a : 21-27 ; Hornsby & Pooley 2001 : 321-327 ; Pooley 2000 : 125-130 ; Chaudenson 1993).

Certains de ces facteurs sont probablement également à la source de l'orientation plus sociologique et plus qualitative de la sociolinguistique française[24], conçue essentiellement comme une « sociolinguistique externe », s'intéressant peu finalement aux questions strictement linguistiques[25] (v. Durand *et al*. 2003). Cette sociolinguistique s'est donc émancipée du modèle dialectologique sur certains aspects, mais elle n'a pas proposé une révision du cadre d'analyse de l'axe diatopique de la variation, ce dont rend compte la scission dans le monde francophone entre des études à prétention linguistique et/ou sociolinguistique – qui souvent se préoccupent peu de variation diatopique – et les orientations plus descriptives et ethnographiques des travaux sur les régionalismes linguistiques. Seule la sociolinguistique urbaine a réinvesti le domaine géographique, mais dans une perspective bien spécifique visant à appréhender la ville comme un espace social particulier (v. Bulot & Bauvois 2002). Jusqu'à l'émergence récente de ce courant, le modèle

[22] Ainsi, la conception des liens entre le français régional et les dialectes conduit certains auteurs à présupposer que seuls les dialectologues sont capables de comprendre les mécanismes de la variation diatopique puisque ceux-ci sont censés dériver du contact avec le substrat (v. Piron 1970 : 32).

[23] Outre les éléments mentionnés aux poins précédents, l'on peut souligner avec Pooley (2000 : 129) les contraintes méthodologiques fortes imposées par le modèle labovien (le principe de cinq locuteurs par cellule dans l'échantillon de population qui peut conduire, en théorie du moins, à interroger deux cents informateurs, dont il faudra ensuite analyser des variantes phonologiques souvent subtiles et difficiles à discerner). Il est clair qu'à cet égard, la tradition dialectologique s'appuie sur des méthodes diamétralement opposées et qui ont peu évolué malgré de nombreuses déclarations d'intention. Ainsi, l'étude de la répartition sociale des usages régionaux au sein d'une communauté linguistique donnée a bien fait partie du "programme" des dialectologues dès le départ (v. Straka 1977 : 234), mais elle n'a été que très peu réalisée. Comme nous l'avons souligné, dans la plupart des cas, l'étude des français régionaux se réduit à un inventaire d'écarts par rapport au français standard, sans que soient précisées les conditions d'emploi des variantes.

[24] La sociolinguistique française s'est donc surtout préoccupée de questions portant sur les enjeux sociaux de la pratique des dialectes, de la diversité linguistique, de l'imposition d'une norme unique, etc. À cet égard, la sociolinguistique française a notamment repris des problématiques comparativement délaissées par la tradition anglo-saxonne – telles que celles de l'insécurité linguistique, des attitudes et des représentations, de la diglossie, de la norme (v. entre autres Tabouret-Keller 2003 ; Francard *et al*. 2001, 1994 ; Singy 1998 ; Bavoux 1996 ; Kasbarian 1994 ; Boyer & Peytard 1990 ; Bédard & Maurais 1983 ; et de nombreux articles parus dans les revues *Lengas* et *Plurilinguismes* dans les années quatre-vingts et nonante). C'est également la tendance qu'ont suivie certains dialectologues lorsqu'ils se sont intéressés à la variation du français (v. par exemple Bonnot 1993). Par ailleurs, la tradition sociolinguistique francophone s'est également développée via un courant d'analyse des interactions et d'analyse du discours (v. Mondada 2001). L'héritage de Hymes, Goffman et Gumperz est de ce point de vue au moins aussi important en France que celui de Labov.

[25] Certains ouvrages généraux de sociolinguistique publiés en français reflètent cette tendance à privilégier une sociolinguistique externe : dans l'ouvrage collectif dirigé par Boyer (1996) par exemple, seul un chapitre sur six propose une analyse à portée linguistique interne, consacrée à des questions lexicales.

dialectologique est donc resté le seul modèle disponible pour analyser la variation diatopique dans une perspective interne.

Cela dit, si aucun modèle alternatif n'est venu se substituer au modèle dialectologique, c'est sans doute également en raison de l'image même de la variation linguistique qui domine dans le monde francophone, et plus précisément à cause d'un certain scepticisme quant à la pertinence de la variation diatopique.

Le poids de « l'idéologie du standard » (Milroy & Milroy 1985a : 23), dont on sait qu'il est peut-être plus important dans le monde francophone que partout ailleurs (Gadet 2003a : 25 ; 1996 : 76), a fortement influencé le regard que les linguistes portent sur la variation diatopique du français. Toute une tradition de recherche a considéré et considère parfois encore aujourd'hui que le français standard est le seul objet d'étude légitime – ou pertinent dès lors que l'on estime que la variation n'est qu'un phénomène périphérique, comme le fait une certaine linguistique générative[26]. De manière générale, la linguistique française connaît une forme de « division institutionnelle » du travail scientifique conduisant à la séparation entre les études se préoccupant de variation et celles ayant la prétention de contribuer à l'étude du français "commun" et faisant partie de la linguistique générale[27] (Chambon 1997b : 12 ; v. aussi Gadet 2003a). À cet égard, l'attitude des dialectologues n'est pas sans ambiguïtés, dans la mesure où ils ont été à la fois les défenseurs de l'étude des variétés régionales du français et les promoteurs d'une vision très normée de la langue française, menant parfois au purisme le plus extrême, faisant du français standard l'étalon de référence pour juger de la qualité de la langue française (Pooley 2000 : 117).

En outre, les sociolinguistes estiment que la prédominance de la langue standard en France a conduit à une standardisation effective des pratiques linguistiques, du moins dans le nord de la France, le discours puriste ayant induit une stigmatisation des traits de variation régionale contribuant à leur disparition. Dans la mesure où ce discours transite essentiellement par les personnes instruites, on considère généralement que la majorité des francophones, à

[26] En phonologie générative, les tendances ont cependant évolué sur ce plan et l'intérêt pour la variation s'exprime notamment à travers l'engouement pour la théorie de l'optimalité (v. Durand *et al*. 2003).

[27] Chambon (1997b : 12) décrit la situation en ces termes : « (…) tout se passe comme si l'étude du français sous son aspect diatopique n'était pas unanimement considérée comme relevant de la linguistique française (au sens de "linguistique du français"), mais comme d'un ailleurs, d'une autre discipline peut-être (je pense, car on l'a suggéré ici ou là, à la dialectologie), ou comme constituant une sorte d'îlot sans rattachement disciplinaire ou intellectuel bien net. »

l'exception des membres des classes populaires, s'expriment dans un français relativement standardisé, du moins dans la zone correspondant au domaine d'oïl.

Comme nous le verrons au chapitre suivant, selon certains auteurs, l'ampleur de ce processus de standardisation est telle dans le domaine d'oïl, y compris chez les francophones de Belgique, qu'elle est susceptible de remettre en question la pertinence de l'angle d'approche par lequel nous nous proposons d'appréhender la variation sociolinguistique en Belgique francophone. Il est donc important que nous examinions les divers indices qui nous permettent d'évaluer la situation de la variation diatopique en France et dans l'espace francophone européen en général.

Une formulation récente de la thèse de la *standardisation* des usages linguistiques des francophones a été proposée par Armstrong (v. Armstrong 2002, Armstrong & Boughton 1998, 2000). Les sociolinguistes anglo-saxons parlent de *nivellement* pour décrire un changement linguistique conduisant à l'émergence de variétés de langue supra-locales par suppression progressive des traits linguistiques fortement localisés[28]. Dans un tel processus, plusieurs pôles de convergence linguistique co-existent avec le pôle standard, ce qui explique que les locuteurs modifient leurs façons de parler en visant des modèles différents selon qu'ils appartiennent à telle ou telle région. Dans un processus de *standardisation* en revanche, les locuteurs visent une norme linguistique unique, diffusée par la démocratisation de l'enseignement ainsi que par les médias, qui ne connaît pas de différenciation géographique. Alors que le nivellement peut avoir pour effet de diffuser des variantes typiques de groupe sociaux peu prestigieux, la standardisation s'exerce uniquement en faveur des variétés de prestige. De ce fait, la standardisation aurait pour effet d'amenuiser les différences linguistiques entre locuteurs, lorsqu'elles sont liées à leur origine géographique, et d'introduire de la variation entre les locuteurs de différents milieux, en fonction de leur parcours scolaire et de leur profil socioculturel.

[28] Précisons toutefois que l'usage de ce terme reste flottant. Certains (v. Llamas 2001) distinguent en effet le « nivellement » (« marked decline in the use of localised variants ») et la « diffusion » (« whereby a feature spreads from an identifiable local base »). D'autres par contre parlent de nivellement (*levelling*) tout aussi bien pour désigner le phénomène de convergence par *contact* et par réduction de la variation dans une zone donnée que le phénomène socio-psychologique de convergence vers un modèle défini (v. Williams & Kerswill 1999). La définition de Armstrong est proche de celle de Williams & Kerswill (1999 : 149) : « a process whereby differences between regional varieties are reduced, features which make varieties distinctive disappear, and new features emerge and are adopted by speakers over a wide geographical area ».

L'anglais de Grande-Bretagne connaît les deux types de processus et on y observe à la fois une différenciation de l'anglais sur l'axe géographique et sur l'axe socio-économique (Armstrong 2002 : 5-10). Par contre, le français présenterait, selon Armstrong, une configuration distincte : toute tendance au nivellement des pratiques linguistiques correspondrait en France à une forme de standardisation. Celle-ci aurait réduit considérablement la variation diatopique en français, en dehors des différences entre les deux grandes aires dialectales que sont le domaine d'oïl et le domaine d'oc. En effet, différents facteurs auraient freiné l'émergence de régiolectes urbains à laquelle conduisent spontanément la massification des populations dans les villes et l'exode rural (Armstrong 2002 : 23-25).

En ce qui concerne la variation phonologique, la standardisation du français aurait pour effet de réduire le champ des phénomènes variables, qui ne correspondrait qu'à des phénomènes de variation « naturels »[29] apparaissant spontanément dans la chaîne parlée (ex. chute des liquides, des schwas, neutralisation des oppositions vocaliques ; v. Armstrong 2002 : 13-18 ; 2001 ; Armstrong & Boughton 1998 : 52-55). La variation du français sur le plan phonologique serait par conséquent déterminée par le degré de résistance des locuteurs à ces processus naturels de la chaîne parlée, ce qui expliquerait que la variation sociolinguistique en français soit principalement diastratique et surtout diaphasique[30] ; les normes d'usage d'un locuteur à l'égard de ces variables dépendent fortement du profil sociologique de ce dernier – et dès lors de sa connaissance de la norme explicite transmise par l'institution scolaire – et de la situation de communication.

Les observations d'Armstrong confirment le tableau d'un espace linguistique français plutôt homogène et dont l'uniformité ne ferait que croître au fil du temps. La diffusion du modèle standard entraîne incontestablement une forme d'homogénéisation des pratiques linguistiques au sein de groupes sociaux les plus scolarisés, et une différenciation de leur usage par rapport à celui des groupes plus défavorisés. En ce sens, le principe, déjà observé par les dialectologues, selon lequel « la proportion de régionalismes décroît à mesure que l'instruction reçue par le locuteur augmente » (Straka 1977 : 235 ; v. aussi Hawkins 1993 : 74) correspond bien à une réalité sociolinguistique.

[29] Armstrong (2002, 2001) oppose ainsi les variables « naturelles » aux variables « arbitraires ».
[30] C'est également le point de vue soutenu par Gadet (1996 : 83).

Cependant, une question essentielle pour notre discussion peut être posée à propos du processus de standardisation tel que décrit par Armstrong. On peut s'interroger, en effet, sur l'étendue de ce processus, à la fois au niveau géographique et au niveau des groupes sociaux qu'il affecte. Autrement dit, il s'agit de savoir si l'on peut considérer que la plupart des Français de milieux sociaux favorisés parlent un « français standard ». Par ailleurs, se pose la question des données dont nous disposons pour répondre à la première question et évaluer l'importance des éventuelles traces résiduelles de variation diatopique.

Au sujet de la première question, Armstrong reste très prudent et très nuancé. Il insiste en effet sur le fait que son raisonnement ne concerne que les zones urbaines du nord de la France, à l'exception de régions dites « périphériques » comme l'Alsace, la Bretagne occidentale et la région de Lille (Armstrong & Boughton 2000 : 59). Il souligne par ailleurs le maintien de nombreux accents ruraux ainsi que l'existence, dans des régions où les langues de substrat ne sont pas des dialectes d'oïl, de variétés régionales du français qui constituent autant de normes locales s'opposant à la norme standard (Armstrong 2002 : 14) – bien que les locuteurs qui emploient ces variétés connaissent eux aussi l'influence du processus de standardisation (v. Armstrong & Unsworth 1999 ; Pickles 2001). D'autres auteurs laissent au contraire entendre que la diffusion du « français standard » tend à se généraliser au point de devenir la norme gouvernant effectivement les pratiques linguistiques d'une majorité de francophones. Malgré les critiques qui ont été opposées à cette notion depuis une vingtaine d'années (v. Valdman 1982 ; Pöll 2001 : 40), d'aucuns continuent de définir le « français standard » comme un usage attesté du français qui ne peut être associé ni à une région ni à un groupe social et qui est parlé par les gens des médias et par la plupart des locuteurs francophones assez scolarisés[31] (Sanders 1993 : 4 ; Hawkins : 1993 : 55-56 ; Ager 1990 : 8).

Cette définition contribue à la confusion de deux réalités linguistiques qu'il nous semble essentiel de distinguer. D'une part, le « français standard » correspond à un ensemble d'usages qui font office de norme ou de modèle de référence. Il s'agit en ce sens d'une entité linguiste abstraite, représentée dans les grammaires et les dictionnaires, et diffusée par différentes institutions sociales, dont le système scolaire. Ce français peut être effectivement

[31] Chez Sanders (1993 : 4), le français standard est décrit en ces termes : « the variety which, though originally middle-class northern French in origin, is that used with minor modifications, in education, serious media presentations and so on in many parts of France and by an educated élite in many other French-speaking countries ».

considéré comme la norme de référence de la plupart des francophones. D'autre part, le terme de « français standard » connaît une autre acception selon laquelle il désigne les pratiques des locuteurs des classes sociales dominantes, principalement du nord de la France ou plus spécifiquement de Paris selon certains. Il s'agit alors de désigner ce français « standardisé » (Carton *et al.* 1983 : 77), « commun » (Carton 1987) ou « norme » (Warnant 1997) qui, tout en reflétant indéniablement l'usage typique (mais non exclusif) de locuteurs socialement et géographiquement situés, est présenté notamment comme le propre de ceux "qui n'ont pas d'accent". Cet usage du français propre à un groupe social particulier est celui que visent la plupart des descriptions linguistiques du français.

Utiliser un seul et même terme pour désigner ces deux réalités – un modèle de référence et un ensemble de pratiques effectives – revient à suggérer que les pratiques linguistiques des classes dominantes sont absolument homogènes et correspondent en tous points au modèle de référence. En d'autres termes, cela revient à laisser entendre que la diffusion d'une même norme de référence entraîne inévitablement sa mise en pratique effective chez les locuteurs qui en connaissent suffisamment la définition. Or, l'on sait que les locuteurs de milieux favorisés n'adoptent pas nécessairement la norme standard en toutes circonstances et qu'ils peuvent par ailleurs introduire des innovations dans leur usage qui sont contraires à la norme de référence. Pour certaines variables linguistiques, on observe par ailleurs des différences dans la pratique du français selon le sexe des locuteurs (v. Bauvois 2001 : 21-24) ou selon leur âge[32] (v. Hansen 1994, 2000). En ce sens, les normes linguistiques socialement dominantes – celles qui s'imposent parce qu'elles sont mises en pratique par les groupes sociaux les plus prestigieux – ne correspondent pas nécessairement à la norme standard telle qu'elle est diffusée par l'institution scolaire[33].

Selon nous, une certaine présentation du processus de standardisation présuppose à tort que la diffusion du modèle de langue standard entraîne inévitablement son adoption par les locuteurs. La thèse de la standardisation risque dès lors de conduire les sociolinguistes du français à ne pas envisager la possibilité que d'autres dynamiques sociales que celles

[32] Bien qu'il s'agisse, dans le cas des différences relatives à la production de schwas examinées par Hansen, de phénomènes qui ne révèlent pas un changement linguistique en cours (v. chapitre 7, §1.3).

[33] Les pratiques linguistiques de ces groupes sociaux inspirent indiscutablement la définition de la norme de référence, bien qu'elles n'en constituent pas le miroir exact. On peut de ce fait justifier l'utilisation du terme de *français standard* pour désigner ces pratiques linguistiques en posant que les différences observables au sein des classes dominantes par rapport à la norme de référence sont superficielles. Cela a néanmoins des conséquences théoriques qui nous semblent regrettables, dans la mesure où cela obscurcit les mécanismes de la variation linguistique.

identifiées jusqu'à présent puissent engendrer des différences inter-locuteur au niveau de la reconnaissance de la norme standard. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est important de se doter d'outils théoriques nous permettant de penser que des locuteurs adoptent ce modèle standard à des degrés variables, en raison de différences autres que celles liées à la hiérarchie sociale ; c'est ce que nous essayerons de faire dans la suite de ce chapitre.

Comme nous l'avons souligné, l'autre question qui doit être posée concerne les données qui fondent la thèse de l'homogénéisation croissante du français sur l'axe géographique. Ces données sont de deux types. D'une part, Armstrong constate que les variables phonologiques les plus étudiées en français (les variables « naturelles » citées plus haut) ne connaissent pas un traitement distinct selon les régions, comme le montrent les résultats d'enquêtes relatives à ces variables menées dans différentes villes du nord de la France (Armstrong 2001 : 46-47 ; Armstrong & Boughton 2000 : 66-67). On peut toutefois se demander si cette situation reflète l'état de la variation diatopique du français ou bien simplement la focalisation sur certains phénomènes centraux dans la tradition linguistique française. D'autre part, les résultats de leur étude sur la perception des "accents" de différents centre urbains de France conduisent Armstrong & Boughton (1998, 2000) à conclure que ces "accents" sont moins typés que ceux qui permettent en général à des interlocuteurs britanniques de reconnaître leurs régions d'origine mutuelles[34].

Un test de perception comme celui utilisé par Armstrong & Boughton constitue bien un indice de ce que les différences d'accents ne sont pas extrêmement saillantes et ne reposent pas sur des stéréotypes linguistiques permettant l'identification. Cela dit, il ne donne par pour autant la preuve qu'aucune différence significative n'existe entre les parlers des locuteurs des deux villes comparées. Autrement dit, le fait que les traits linguistiques du parler d'un locuteur ne donnent pas accès à une identification de son origine géographique ne nous assure pas que ces mêmes traits ne sont pas susceptibles de produire des effets sociaux et interactionnels ou de jouer un rôle dans la perception de ce locuteur, à un niveau non

[34] Les auteurs basent leur argumentaire sur un test d'identification de locuteurs enregistrés sur un support audio. Constatant la faible capacité d'identification géographique de locuteurs de deux villes françaises (Nancy et Rennes) par un échantillon contrasté d'auditeurs français, ils concluent à la neutralisation effective des différences d'accents entre les locuteurs en question et à l'existence d'un français standardisé au sein des couches sociales favorisées des deux villes. Carton (1987 : 38-39) rapporte des résultats similaires à partir d'études antérieures à celle des deux chercheurs britanniques.

conscient[35]. La difficulté des auditeurs à associer les "accents" des locuteurs enregistrés à une région particulière n'implique pas que ces auditeurs n'aient pas perçu une différence entre les locuteurs des deux villes. En outre, la variation diatopique observable dans la francophonie en général peut être quantitativement peu importante tout en étant socialement significative et donc pertinente pour le sociolinguiste. Il est délicat d'établir a priori à partir de quel degré d'homogénéité l'on peut considérer que la variation diatopique n'est plus pertinente. L'absence d'accents stéréotypés et identifiables ne nous semble pas à cet égard un critère permettant de conclure à l'absence de variation diatopique significative sur le plan phonologique[36], bien qu'elle en constitue un indice de première importance.

En réalité, la plupart des études linguistiques disponibles pour évaluer l'état de la variation diatopique du français montrent que celle-ci reste pertinente et que les effets de la standardisation ne vont pas jusqu'à effacer toute trace de marque régionale dans le parler des locuteurs. Toutefois, ces recherches qui se fondent sur l'analyse de variables phonologiques se rapportent davantage aux zones considérées par Armstrong comme « périphériques ». Or, l'archaïsme linguistique des zones périphériques est un phénomène notoire que l'on explique souvent par la distance qui les sépare du centre de diffusion de la norme de référence, Paris en l'occurrence. Cependant, si les effets de la standardisation sont aussi nets que l'on nous le présente, on est en droit de se demander : (*a*) pourquoi des divergences avec le français standard semblent se maintenir dans des régions qui sont fortement et toujours plus exposées au français de France, qui ont connu un degré extrême d'insécurité linguistique et de purisme

[35] Il faut rappeler en effet que la capacité de distinguer et d'identifier deux objets n'est pas directement proportionnelle à la différence objective qui les sépare. Il en va à cet égard des différentes variétés linguistiques comme des différentes saveurs : notre incapacité à leur associer des étiquettes distinctes ne signifie pas qu'elles ne produisent pas sur nous des effets spécifiques. À cet égard, une étude que nous avons menée en 2000 (v. Hambye 2000 ; Hambye *et al.* 2003) a permis de démontrer que des locuteurs de différentes régions de la Belgique francophone n'étaient pas capables d'identifier l'origine géographique de leur interlocuteur à partir de son accent, mais que cet accent constituait néanmoins le biais par lequel les locuteurs distinguaient leurs pratiques linguistiques de celles d'interlocuteurs de régions ou de classes sociales différentes. L'accent ne renvoie pas nécessairement à une zone géographique, mais bien à d'autres significations. Ainsi, des locuteurs de catégories sociales équivalentes se sont ainsi vu attribuer un accent « plus posé » ou « hautain » selon leur région d'origine. Selon le discours de certains de nos informateurs, les différences d'accents constituaient les indices d'une différence d'ordre socioculturel entre eux-mêmes et leur interlocuteur. La perception d'un accent renvoie dans leurs discours à des traits tout à fait imaginaires (« mentalité différente », « mode de vie différent »), mais qui permettent de justifier a posteriori la différenciation.

[36] Ce critère lié à la capacité d'identification des locuteurs est pourtant fréquemment mis en exergue par les sociolinguistes britanniques qui étudient le français (v. Armstrong & Boughton 1998, 2000 ; Sanders 1993 : 4 ; Hawkins 1993 : 56). Sans doute est-ce lié au fait que les accents en Grande-Bretagne font l'objet de discours qui provoquent une forme de conscientisation des particularismes et permettent dès lors l'identification. Comme nous le montrerons plus loin, il est nécessaire d'envisager d'autres formes de variation diatopique que celle qui associe une région donnée à un « français régional » particulier, caractérisé par un nombre important de traits dialectaux qui le rendent identifiable (v. §2.3).

y afférent, et dont la norme de référence est encore souvent localisée à Paris ; (*b*) pourquoi des différences entre des régions géographiquement proches restent vivaces alors que la distance spatiale ne peut être invoquée comme facteur explicatif (v. chapitre 2, §3 pour l'exemple de la Belgique francophone). En outre, Hornsby & Pooley (2001 : 319) soulignent avec raison qu'il est inadéquat de parler de zones périphériques pour des régions comme Lille, Le Havre ou Rouen, dont les accents régionaux connaissent une certaine vitalité, d'après les résultats d'études sociolinguistiques : « Au lieu de périphérie, il faudrait plutôt parler de contrepoids soutenus par des traditions urbaines anciennes (Rouen) et industrielles (Lille, Le Havre) qui favorisent la conservation de l'accent traditionnel. »

L'état lacunaire des données pour évaluer le caractère significatif ou non des phénomènes de variation diatopique autorise même la coexistence de thèses opposées à celle d'Armstrong. Ainsi, l'idée de standardisation du français est concurrencée par une idée tout aussi prégnante selon laquelle la variation du français sur le plan géographique serait la plus importante, la plus saillante et la plus directement perceptible. On doit à Walter, auteure de ce qui reste à ce jour le travail de description le plus abouti de la variation diatopique de la phonologie du français, une formulation devenue classique de cette thèse :

> « Il ne faut pas se lasser d'insister sur cette place primordiale qu'on doit accorder à la géographie linguistique dans notre pays car, aux premiers mots qu'il prononce, on reconnaît un habitant de Toulouse ou de Strasbourg par rapport à un habitant de Paris, sans pouvoir toujours identifier le milieu social auquel il appartient. Un grand banquier parisien parle et surtout prononce différemment de son confrère toulousain ou alsacien, alors que la prononciation de chacun d'entre eux ressemble beaucoup à celle de son employé le plus modeste, originaire de la même région que lui. » (Walter 1988 :169 ; v. aussi Walter 1982 : 52)

Si la réflexion de Walter est déjà ancienne, elle se retrouve néanmoins sous d'autres formes dans des travaux plus récents[37] (v. Blanchet 2001 : 59 ; Durand 1993 : 258 ; Battye & Hintze 1992 : 306 s.).

En conclusion, nous pensons que les thèses évoquées ci-dessus, qu'elles prennent un parti ou l'autre, ne sont que trop rarement fondées sur une évaluation réelle des pratiques

[37] D'autres éléments d'observation incitent à nuancer la thèse de la standardisation effective des pratiques linguistiques des francophones. Ainsi, Gadet (1996 : 76) a sans doute raison de souligner que la standardisation est un phénomène surtout lié à l'écrit. D'un autre côté, le rôle des médias dans la diffusion du parler de référence – argument fréquemment invoqué pour justifier la diffusion du parler standard – est l'objet de nombreux débats qui ne permettent pas d'en évaluer l'impact réel (v. Foulkes & Docherty 2000).

linguistiques ; elles courent dès lors le risque de relever davantage du stéréotype ou du postulat que de l'observation scientifique.

Par conséquent, la question fondamentale qui se pose est celle de savoir si nous disposons du cadre théorique adéquat pour appréhender la variation diatopique telle qu'elle se présente aujourd'hui en francophonie. Pouvons-nous envisager que des groupes sociaux définis géographiquement se différencient par leur usage du français, malgré la diffusion toujours plus importante du modèle standard ?

Dans sa formulation la moins nuancée, la thèse de la standardisation envisage le processus d'homogénéisation des pratiques linguistiques comme un mouvement qui ne connaît pas ou peu de résistance. On présuppose alors que tous les locuteurs francophones reconnaissent une seule et même norme linguistique et qu'ils adoptent effectivement cette norme de façon identique, du moins à niveau d'instruction équivalent. Cette vision des choses réduit en quelque sorte la variation linguistique à une opposition entre des usages standard et des usages non standard et de ce fait entre des locuteurs qui adoptent les pratiques standard parce qu'ils y ont accès et d'autres qui conservent des pratiques non standard par ignorance de la norme dominante.

À cet égard, les thèses en apparence contradictoires sur l'état de la variation diatopique ne sont, à bien y regarder, pas profondément antagonistes. Elles s'entendent en effet sur le mécanisme en jeu, mais pas sur ses conséquences dans le français actuel : au départ d'une situation où les différences entre les parlers locaux étaient importantes, l'espace francophone actuel est devenu plus homogène sous l'effet de l'imposition d'une norme linguistique unique qui, selon les uns, a globalement supprimé les différences régionales, alors que selon les autres, elle s'est modifiée dans les différentes régions en fonction des substrats dialectaux, principalement chez les locuteurs peu scolarisés[38]. Dans un cas comme dans l'autre, les processus qui sont pointés pour expliquer l'état de la variation linguistique ont tendance à être présentés *comme s'ils étaient indépendants des locuteurs*, ou plutôt comme s'il allait de soi

[38] La différence entre les deux thèses induit cela dit une différence notable dans la manière de concevoir le français standard : si les linguistes qui insistent sur la standardisation effective font du français standard une réalité linguistique (v. ci-dessus), ceux qui reconnaissent la variation des parlers dans l'espace géographique reconnaissent également le caractère abstrait de ce standard et le conçoivent comme une norme de référence ou comme une sorte de dénominateur commun, de « moyenne des usages » (v. Walter 1982 : 53-55), c'est-à-dire comme un objet métalinguistique (v. §3.1).

que ces derniers n'aient pas d'autre alternative que l'adoption de la norme standard ou la fidélité aux habitudes linguistiques du dialecte.

Ainsi, la réflexion de Walter entérine fondamentalement le modèle du contact de langues en faisant du substrat dialectal le facteur explicatif de la variation linguistique :

> « Rappelons-nous que la fragmentation dialectale du latin sur notre territoire a précédé la généralisation du français et que son empreinte dure depuis des siècles : l'existence de ce long passé permet de comprendre pourquoi c'est dans le cadre géographique qu'il faut tout d'abord envisager la variété des usages de cette langue. Les différences que l'on constate sur le plan de l'âge, du milieu social, du niveau de scolarisation ou de la situation de communication apparaissent toujours comme un renforcement ou une atténuation des caractéristiques d'abord bien identifiées sur le plan régional. » (Walter 1988 : 169)

D'un autre côté, elle considère que la variation diatopique ne peut que disparaître peu à peu suite à l'étiolement des dialectes, ce qui suppose que les francophones adoptent tous progressivement la norme du français standard :

> « Au grand regret de beaucoup d'entre nous, cette situation [la standardisation], qui arrondit les angles et gomme les différences, risque bien entendu d'aboutir, à plus ou moins longue échéance, à une sorte d'uniformisation insipide de tout ce qui faisait encore naguère la spécificité piquante de chacune des provinces de langue française. Néanmoins, et malgré les effets de "rouleau compresseur" des médias, qui répercutent et amplifient avec constance le parler du Parisien type, nous n'en sommes pas encore là. »[39] (Walter 1988 : 170-171)

Des approches de ce type masquent le fait que l'influence du substrat et la standardisation ne sont pas les seules dynamiques qui contribuent à l'évolution des pratiques linguistiques. Pourtant, plusieurs auteurs ont souligné que « les variétés [régionales] du français ne sont pas de simples étapes annonciatrices d'une disparition complète du dialecte au profit d'un français "commun" » (Francard 1991 : 376) et que des mouvements de divergence par rapport au français standard émergent à côté du processus général de convergence (v. Taylor 1996 ; Hawkins 1993 : 80). Ces mouvements de divergence – largement attestés dans d'autres espaces linguistiques européens (v. Auer 1998a) – renvoient à un dynamique sociolinguistique qui ne se réduit pas aux deux facteurs évoqués ci-dessus : lorsque la variation diatopique est encore conséquente, ce ne sont ni l'influence

[39] Cette image du « rouleau compresseur » se retrouve également chez Piron (1979 : 217) à propos du français parlé en Belgique : « D'un pays [francophone] à l'autre, les différences tendent à s'amenuiser, même au stade oral. Et sans doute peut-on prévoir le temps où le puissant rouleau compresseur que sont la radio et la télévision auront nivelé le français jusqu'à en faire disparaître les particularismes qui lui donnaient richesse et saveur. Ainsi l'unité sera rejointe alors par l'uniformité. »

inconditionnelle du substrat ni l'absence éventuelle d'effets de la standardisation qui permettent en définitive de l'expliquer.

Le problème de la tradition française est qu'elle semble avoir tendance à minimiser l'importance de ces mouvements de divergence et à estimer que l'opposition globale entre *standard* et *non standard* rend compte adéquatement des dynamiques sociales qui sous-tendent la variation du français. Autrement dit, ce qui fait défaut selon nous, c'est la prise en compte de la possibilité que la variation diatopique reste pertinente, voire le devienne là où elle ne l'était pas déjà, parce qu'elle permet aux locuteurs de marquer des frontières entre groupes qui se situent au niveau géographique. Concevoir ainsi la variation de la langue dans l'espace comme un phénomène socialement construit suppose de revoir fondamentalement l'approche des variétés régionales du français et de proposer un modèle adapté à cet objet d'étude spécifique.

2. Vers une nouvelle approche de la variation diatopique

En refusant d'analyser les pratiques linguistiques de locuteurs situés géographiquement comme des systèmes linguistiques autonomes, la tradition dialectologique a conduit à faire des variétés régionales des entités perçues comme des codes distincts et indépendants qui ne seraient pas intégrés dans le répertoire des locuteurs. Notre approche de la variation diatopique consiste, à l'inverse, à prendre pour objet d'analyse l'exploitation particulière des ressources linguistiques dans une communauté définie par un critère géographique.

Cette approche se fonde simplement sur le principe de la variation inhérente à toute langue et sur le postulat selon lequel cette variabilité est exploitée de manière contrastée par différents groupes sociaux au sein d'une même communauté linguistique[40]. Ce qui peut apparaître comme un truisme suppose cependant un déplacement radical par rapport à l'approche "dialectologique" que nous avons décrite : d'une part, en ce qu'elle se démarque

[40] Dans la mesure où le concept de « communauté linguistique » n'est pas central dans notre analyse, nous prenons simplement pour acquise la définition traditionnelle selon laquelle la communauté linguistique rassemble des individus qui se réfèrent aux mêmes normes linguistiques (subjectives), bien qu'ils ne partagent pas les mêmes pratiques linguistiques (et donc pas les mêmes normes objectives, v. §3.2). Plus précisément, nous considérons, dans un premier temps, que les francophones de Belgique et de France forment une communauté linguistique unique, parce que le « français standard » constitue le modèle de référence pour ces deux collectivités. Cette approche de la communauté linguistique sera néanmoins révisée à la fin de notre travail (v. chapitre 8).

de la vision du contact de langues et, d'autre part, en ce qu'elle met en évidence des forces centripètes à côté des forces centrifuges de la standardisation.

2.1. Variation diatopique et changement linguistique

Le principe de la variabilité de tout système linguistique suppose que dans tout groupe social donné, les locuteurs modifient spontanément leurs pratiques linguistiques sous l'influence conjointe de différents facteurs sociaux et linguistiques. Cette dimension d'innovation et de changement est bien sûr plus importante à l'échelle de la communauté de l'ensemble des usagers d'une même langue, qui au fil du temps adoptent en masse des innovations produites par certains groupes prestigieux au sein de la communauté. Elle est cependant également présente dans n'importe quel groupe qui vient à exploiter de manière particulière certaines potentialités du système linguistique, dans la mesure où il se perçoit comme un groupe distinct, malgré les pressions de la norme de référence dans des langues standardisées comme le français ou d'autres langues nationales.

On répète à l'envi dans le monde francophone que l'influence des langues endogènes sur la physionomie du français actuel a été déterminante. Comme nous l'avons souligné plus haut, si le constat est indéniable, la vision de l'évolution linguistique qui le sous-tend est elle plus problématique : elle présente l'influence par contact comme inévitable et non soumise à des conditions sociales, historiques et linguistiques particulières ; tout semble s'être passé comme si la cohabitation des langues (les dialectes, d'une part, et le français, d'autre part) avait *nécessairement* conduit à la transmission des caractéristiques respectives des dialectes locaux dans chaque français régional correspondant, et comme si une fois ces dialectes tombés en désuétude, plus aucune dynamique de changement n'était susceptible de favoriser l'émergence de variantes non standard dans un groupe géographiquement délimité, conduisant ainsi la langue à une inévitable standardisation dans l'espace.

Notre objectif n'est bien entendu pas de remettre en question l'importance de l'influence du contact des dialectes et de la standardisation sur l'évolution du français. Il s'agit davantage de rééquilibrer la part accordée traditionnellement aux facteurs internes et aux facteurs externes dans le mécanisme de cette influence. En effet, ce qui fait défaut dans le "discours" hérité des dialectologues qui domine chez certains linguistes francophones, c'est la prise en compte du rôle des locuteurs et de leurs attitudes dans le changement linguistique. De

manière générale, on peut considérer que la perspective dialectologique présuppose que l'identification de l'origine d'un trait régional suffit à *expliquer* la diffusion de ce trait (Chambon 1997b : 19-24). Lorsque des mécanismes de diffusion sont mis en exergue, il s'agit de mécanismes purement internes et fonctionnels : le passage des traits phonologiques du dialecte dans le français régional est alors expliqué par la prégnance du trait dans le système du dialecte ou par sa correspondance avec un trait du système français.

Pour dépasser ce type d'explication, il est nécessaire d'envisager que les traits des variétés régionales du français sont le résultat de changements linguistiques, tels que les a définis la sociolinguistique. Dans le processus de changement linguistique, les facteurs linguistiques, ou internes, influencent certes l'émergence de certaines potentialités du système plutôt que d'autres. Ainsi, il paraît clair que, dans un premier temps, des facteurs liés aux contacts de langues de substrat et d'adstrat ont déterminé de façon décisive la structure des français régionaux qui ont vu le jour suite à l'adoption progressive du français par les dialectophones. Toutefois, ce sont en définitive les facteurs sociaux, ou externes, qui accentuent, modifient ou amenuisent les changements liés aux facteurs internes. Autrement dit, ce sont les locuteurs qui, dans le long terme, "décident" du cours de l'évolution linguistique qui n'a rien d'un phénomène déterministe : si à un niveau macro-sociolinguistique, nous pouvons constater que les *langues* changent, en tant que systèmes, ce sont les *locuteurs* qui sont responsables des *innovations* susceptibles de produire un changement[41]. C'est pourquoi, les liens entre les traits phonologiques d'une variété régionale du français et les traits du substrat de cette variété sont plus complexes que ce que laisse entendre la théorie d'une correspondance biunivoque entre ces deux types de traits[42].

[41] Le concept d'*innovation* dans la théorie du changement en sociolinguistique ne recouvre pas le sens de ce même terme dans la tradition dialectologique. Dans ce dernier courant, l'innovation s'oppose par exemple aux archaïsmes, aux traces du substrat ou de contacts avec d'autres langues, et désigne un trait linguistique propre à la communauté étudiée. Dans la théorie sociolinguistique, l'innovation renvoie simplement à l'introduction d'un nouvel usage dans la langue, ce qui ne suppose pas nécessairement la création d'une nouvelle forme mais peut simplement consister en la restructuration de certains éléments du système linguistique. L'adoption d'une nouvelle forme de co-existence entre variantes régionales et variantes standard constitue en ce sens une innovation.

[42] La présence d'un trait dans la variété de français peut ainsi être due à l'exploitation par les locuteurs d'une potentialité du système phonologique français qui n'a pas de correspondant dans le substrat : c'est ainsi le cas du phénomène dit de la « loi de position » pour les voyelles moyennes du français du Midi, qui, contrairement à une vision fort répandue, n'est pas présent dans les dialectes d'oc (Moreux 1985). Un même trait de substrat peut en outre connaître une postérité variable selon les régions, tandis que des variétés régionales de substrats distincts peuvent finalement présenter une même évolution linguistique (v. Chambon 1997a ; Durand 1993 : 260).

La tendance à exclure du discours linguistique les mécanismes sociaux liés aux attitudes des locuteurs est une constante dans l'histoire de la linguistique en général[43] (Milroy & Milroy 1985b). L'ambition de la linguistique variationniste, telle qu'elle a été définie depuis le travail pionnier de Weinreich *et al*. (1968), consiste précisément à appréhender la variation linguistique comme un phénomène déterminé par des contraintes linguistiques universelles, par des tendances internes propres à chaque système, et par des facteurs extra-linguistiques. La prise en compte de l'ensemble de ces facteurs est, selon la théorie sociolinguistique, la seule manière de pouvoir répondre au problème de *l'actualisation* du changement. Comme le soulignent Milroy & Milroy (1985b : 345) :

> « What is clear is that functional explanations do not address the *actuation problem* as formulated by Weinreich *et al.* Such explanations may account for some instances of, e.g. avoidance of homophony, but they do not explain why homophony was *not* avoided in other instances. In general, they do not explain why a particular change took place at a given time and in a given language or dialect, but not in similar circumstances in other languages and dialects or at other times in the same language and dialects. »

Autrement dit, l'explication du changement linguistique suppose de déterminer *pourquoi* (en fonction de quelles attitudes, de quelles motivations) et *comment* (par quels mécanismes de diffusion) certaines innovations linguistiques aboutissent à un changement dans la langue, alors que d'autres disparaissent.

Selon nous, l'approche traditionnelle de la variation diatopique dans l'espace francophone européen n'offre pas une réponse satisfaisante à cette question de la motivation sociale du changement linguistique. La vision de la standardisation du français pose a priori que les attitudes des locuteurs sont homogènes dans le monde francophone. À l'exception des groupes marginaux, tous les locuteurs francophones sont en effet supposés viser une norme linguistique neutre sur le plan diatopique et diastratique. Ils aspireraient en ce sens à pratiquer un français standardisé, tout en exploitant les ressources de la variation diaphasique. De ce fait, si des traits linguistiques régionaux se maintiennent dans le discours d'un locuteur, on suppose que c'est un manque de connaissance de la norme de référence qui en est la cause et non une attitude linguistique favorable envers un modèle de français marqué sur le plan

[43] Dans le monde francophone, elle s'illustre notamment dans les débats sur l'anglicisation du français, parfois perçue comme un phénomène inévitable, lié à la facilité de l'anglais, à son omniprésence de fait ; on oublie donc souvent de penser que ce phénomène est fondamentalement conditionné par les attitudes des locuteurs par rapport à l'anglais et à sa valeur sociale. De même, lors du débat sur la féminisation des noms de métier et de fonction qui a eu lieu en France et en Belgique, certains esprits refusèrent d'admettre que le rejet de certaines formes féminisées n'était pas dû à leurs prétendus défauts linguistiques, mais bien à des attitudes négatives socialement déterminées (v. Dister 2004).

géographique. L'évolution de la variation diatopique se réduit dès lors à des phénomènes de perte et d'acquisition d'habitudes comportementales : tout se passe alors comme si les pratiques des individus ne résultaient que d'habitudes acquises spontanément au contact des dialectes et perdues ensuite au profit d'autres habitudes acquises par imitation du modèle dominant transmis par l'institution scolaire et les médias.

Il paraît clair qu'une telle vision de l'évolution du français ne répond pas au problème de l'actualisation du changement. Les dynamiques mises en exergue ne permettent pas en effet de comprendre pourquoi, à substrat égal, certaines caractéristiques se maintiennent dans telle région et non dans telle autre, même chez des locuteurs de milieu favorisé. Le fait que certaines zones du système résistent aux effets de la standardisation, que des variantes diatopiques stigmatisées gardent une vitalité significative, ne peut pas systématiquement être expliqué à partir des facteurs internes. Pour rendre compte de tels phénomènes, il faut donc envisager que les locuteurs ne s'orientent pas nécessairement vers la norme standard et élaborer un modèle permettant de comprendre pourquoi ils agissent ainsi.

2.2. La motivation sociale de la variation linguistique

Depuis des études comme celle réalisée par Labov sur l'île de Martha's Vineyard (1972 : 1-42), nous savons que le changement linguistique est *motivé* socialement, au sens où il est le résultat de mécanismes sociaux d'orientation vers des pratiques linguistiques chargées de signification sociale. Si les locuteurs introduisent une innovation dans la langue ou maintiennent l'usage de certaines variantes marquées, c'est parce que ce comportement charrie une signification sociale et leur permet de se positionner dans l'espace social.

La réflexion théorique relative à la question de la motivation sociale de la variation linguistique est toutefois restée relativement marginale dans les recherches sociolinguistiques. Cette question a en effet été traitée dans le cadre d'une sociologie assez sommaire se contentant de postuler un lien entre l'appartenance à certaines catégories sociales de base (classe sociale, génération, genre, et parfois groupe ethnoculturel) et les pratiques linguistiques des locuteurs et de vérifier ce lien à travers des corrélations à l'échelle macro-sociale. Les travaux de Milroy (1987), consacrés aux effets de la structure des réseaux sociaux sur la variation linguistique, ont ouvert la voie à de nouveaux développements théoriques,

mais ils n'ont pas pour autant marqué le départ d'un courant de recherche focalisé sur l'inscription des phénomènes de variation dans des dynamiques sociales concrètes.

Les carences du modèle variationniste n'ont pas manqué d'alimenter de nombreuses critiques de la part de sociolinguistes anglo-saxons, mais également au sein de la tradition française. À travers la réflexion importante qu'elle a menée sur la question des *représentations* et des *attitudes linguistiques*, la sociolinguistique française a tenté d'éclairer certains mécanismes de la variation linguistique qui n'ont pas fait l'objet d'un travail de conceptualisation dans le monde anglo-saxon, bien que les variationnistes aient toujours renvoyé à des notions proches pour expliquer le changement (Gueunier 2003 : 47-48). En outre, on a souvent reproché au modèle sociologique des variationnistes de présupposer un monde social unifié, au sein duquel les conflits entre des individus aux aspirations homogènes se situeraient uniquement au niveau du partage des ressources et non au niveau de la définition de leur valeur. Sur le plan sociolinguistique, la critique porte sur le postulat selon lequel tous les locuteurs reconnaissent la même norme de référence et aspirent à l'atteindre, le conflit social se jouant uniquement sur l'accès à la connaissance de cette norme de référence qui permet la mobilité et la réussite sociales.

Or, il nous semble qu'à cet égard la tradition française n'a pas été en mesure de proposer un cadre théorique alternatif, du moins lorsqu'il s'agit d'envisager la variation du français et non l'opposition entre langue nationale et dialectes[44]. Comme nous l'avons noté plus haut, l'explication dominante de la variation diatopique dans l'espace francophone s'inscrit dans une telle vision non conflictuelle de la communauté linguistique et n'envisage pas de façon centrale l'émergence potentielle de visions divergentes de la définition de la norme légitime. Nous proposons dès lors d'intégrer notre analyse dans un cadre théorique inspiré des recherches réalisées récemment par Eckert (2000), dont le travail vise précisément à dépasser les limites du cadre variationniste[45].

[44] Soulignons à ce propos que Gadet pointe explicitement le fait de ne pas lier les changements dans la langue et la variation linguistique avec des dynamiques sociales de changement et de variation comme un des aspects caractéristiques de la tradition linguistique française, qu'elle n'a pas su dépasser grâce aux apports de la théorie variationniste (Gadet 2003a : 19-20). Il semble en effet que la linguistique française n'a pas tiré profit des acquis de sa propre tradition sociologique, surtout au niveau de l'apport de la théorie de Bourdieu comme le souligne Véronique (2002 : 234).

[45] Eckert (2000 : 44) décrit les objectifs de sa recherche en ces termes : « Above all, it is an attempt to incorporate a broader view of change into the account of variation, treating language as a process that is actually inseparable from social process. (…). To the extent that we study variation for an *in vivo* observation of the internal processes of linguistic change, the details of the social embedding of variation can be backgrounded.

Au cours de son histoire, la théorie sociolinguistique a surtout insisté sur la correspondance entre l'appartenance des locuteurs à certaines catégories sociales et leur adoption de certains comportements linguistiques. Dans cette approche que l'on qualifie parfois de corrélationnelle, la variation inter-locuteur est le résultat des habitudes linguistiques différentes des groupes auxquels appartiennent les locuteurs. Ceux-ci utilisent la langue selon des habitudes acquises dans un environnement social donné et de ce fait, leurs pratiques linguistiques présentent certaines caractéristiques propres à cet environnement social. Cela permet dès lors que les variantes linguistiques signalent l'identité sociale du locuteur, entendue comme appartenance groupale.

Des approches récentes en sociolinguistique (Eckert 2000 ; Moore 2003 ; Irvine 2001) ont mis en évidence les limites de cette conception traditionnelle de la variation linguistique. Cette dernière ne permettrait pas de rendre compte des dynamiques sociales et, dès lors, linguistiques qui sont observables dans une communauté linguistique donnée. L'idée centrale de la théorie développée par Eckert est que les variantes linguistiques sont chargées de *signification sociale* et que cette signification sociale est exploitée dans les *pratiques sociales* des locuteurs pour marquer de la différence ou de l'identité entre individus. Selon Eckert (2000 : 44-45), plutôt que de considérer a priori que les locuteurs appartenant à une catégorie sociale donnée s'engagent dans les mêmes pratiques sociales et présentent de ce fait des pratiques linguistiques similaires, il faut pouvoir analyser ces pratiques sociales elles-mêmes et comprendre en quoi elles incitent les individus à partager un même *positionnement* dans la société, une même orientation par rapport aux normes.

Il est incontestable que le comportement linguistique d'un individu est en grande partie le fruit de réflexes intégrés au cours de sa pratique quotidienne de la langue et de façon déterminante lors de son acquisition du langage dans un environnement social donné. L'environnement du locuteur joue en ce sens un rôle prépondérant dans ses habitudes linguistiques. Cela dit, les comportements linguistiques des locuteurs ne sont pas uniquement déterminés par les pratiques présentes au sein de leur environnement social. Eckert souligne à ce propos que certaines formes de variation, notamment la variation sexolectale, ne peuvent

---

The moment we focus, however, on the social meaning of variation, and on the social organization of the spread of change, we need to take more seriously the co-construction of language and society. »

être expliquées sur la base d'une influence de l'environnement social des locuteurs. Cet environnement peut en effet être identique pour un homme et une femme de même classe sociale, qui présentent néanmoins des pratiques linguistiques distinctes en raison de leurs positionnements divergents dans la société (Eckert 2000 :11-12).

Cela signifie que les pratiques linguistiques d'un locuteur ne reflètent pas simplement sa position sociale, son appartenance à des groupes (Labov) ou à des réseaux sociaux (Milroy 1987), mais qu'elles marquent également son *positionnement social* et son orientation vers des *normes sociales* qui ne sont pas nécessairement celles de son groupe d'appartenance. Les pratiques linguistiques dépendent en ce sens crucialement du degré d'engagement des locuteurs dans certaines pratiques sociales et de leur attitude par rapport à leur participation au « marché linguistique » (Bourdieu 1982) que ces pratiques sociales instituent (Eckert 2000 : 19-21). La relation entre langue et identité n'est plus chez Eckert une relation stable et unidirectionnelle – comme c'est le cas lorsque l'identité sociale détermine les pratiques linguistiques – mais elle constitue fondamentalement une relation dynamique et réciproque : en fonction d'une trajectoire sociale et identitaire, les locuteurs adoptent certaines normes linguistiques qui signalent leur allégeance aux normes sociales de différents groupes sociaux. Ce n'est donc pas l'identité en tant qu'appartenance à un groupe qui est déterminante, mais bien l'identité en tant que système d'attitudes, de représentations (à propos de la langue, à propos de son rôle dans la société, à propos des groupes, de leurs valeurs), de normes et de valeurs sociales[46].

En outre, les groupes sociaux en question ne sont plus définis uniquement sur la base des catégories sociologiques traditionnelles (classe sociale, âge, genre, ethnie), mais ils correspondent aux groupes qui représentent effectivement des collectivités pertinentes dans l'environnement social du locuteur : cela implique que les catégories sociales pertinentes

[46] En tenant ainsi compte des attitudes des locuteurs, Eckert est en mesure de comprendre pourquoi il n'y a pas de corrélation nette entre l'usage de certaines variantes et l'origine sociale des adolescents dont elle étudie le comportement linguistique (v. Eckert 2000 : 108-112). En effet, si l'orientation normative des locuteurs est déterminée par leurs attitudes[46], il se peut que des locuteurs d'une même classe sociale adoptent des normes différentes en raison de leurs affiliations symboliques et de leurs identités distinctes – et ce, bien que celles-ci soient également socialement déterminées. Comme le souligne Eckert (2000 : 104) : « Any correlation between adolescents' patterns of variation and their parents' socioeconomic status could result from one of several possible mechanisms. On the one hand, it is possible that the adolescent speaker acquires class-based linguistic patterns directly from one or both parents. Alternatively, the main influence could be one's early peers. Inasmuch as parents' material possibilities determine the child's neighborhood, they determine the child's earliest and most accessible peers. Finally, it is possible that aspects of parents' socioeconomic status influence adolescents' own orientation to the world which, in turn, affects their speech pattern. »

varient fondamentalement selon le contexte social considéré (une école, une entreprise, une région). De ce fait, les pratiques linguistiques ne reflètent pas simplement des frontières macro-sociales pré-existantes. Au contraire, la variation linguistique est exploitée par les locuteurs pour marquer des frontières qui tantôt recouvrent les catégories traditionnelles de la sociolinguistique, tantôt les transcendent. La variation sociolinguistique peut dès lors être globalement conçue comme le résultat des *processus de différenciation* qui structurent les relations entre groupes sociaux et qui permettent aux individus de se distinguer et d'affirmer leur identité. Autrement dit, la variation inhérente à tout système linguistique constitue une *ressource* que les locuteurs utilisent pour structurer l'espace social, notamment en marquant des frontières entre groupes.

2.3. La structuration de l'espace en marchés linguistiques

Les développements théoriques suggérés par les travaux de Eckert et consorts naissent de l'approche ethnographique que ces auteurs privilégient et qui leur permet d'analyser de façon précise la signification sociale des variantes dans un contexte donné. Toutefois, leur apport peut également être intégré pour mieux construire une recherche sociolinguistique qui, comme la nôtre, est menée à un niveau macro-social.

Ils mettent en effet en évidence le caractère dynamique des frontières sociales et le fait que l'on ne peut appréhender la variation linguistique dans un espace social donné en posant a priori quels sont les types de frontières qui s'y construisent ou les processus de différenciation qui s'y jouent. Dans des sociétés où la mobilité sociale est possible (du moins sous certaines conditions), où les traits identitaires sont en mutation permanente, les individus sont inévitablement amenés, plus encore que par le passé, à redéfinir les frontières entre les groupes, à recréer de la différence sur certaines dimensions où elle n'était pas pertinente auparavant, etc. C'est pourquoi notre modèle d'analyse sociolinguistique doit nous permettre d'analyser une communauté linguistique comme un environnement social en mutation, au sein duquel les pratiques linguistiques sont tout à la fois le reflet des frontières dominantes et le vecteur des processus de différenciation en cours. De ce fait, aucun critère de différenciation ne doit être a priori exclu de notre champ d'analyse.

La thèse de la standardisation du français au niveau diatopique pose précisément que les frontières géographiques ne constituent plus le fondement de processus de différenciation

entre groupes. Implicitement, cette thèse repose sur l'idée selon laquelle la mobilité accrue des individus, liée à une forme de globalisation, annulerait la pertinence sociale de collectivités définies par un critère géographique. Celles-ci ne constitueraient plus une source d'identification, comme elles le faisaient au temps où les normes sociales propres à une communauté géographique étaient en concurrence avec des normes supra-locales. Autrement dit, si autrefois les individus étaient foncièrement ancrés dans leur région d'origine et adoptaient de ce fait les pratiques linguistiques de leur groupe – pratiques héritées du substrat et transmises de génération en génération –, ils seraient aujourd'hui davantage orientés vers des normes définies par des critères sociaux (qui croisent parfois des critères ethniques dans les zones fortement urbanisées).

Il nous paraît clair que le prestige de la norme de référence, celle qui est associée au français standard, réduit fortement l'intérêt des locuteurs à adopter la norme linguistique de leur région d'origine, telle que la conçoivent généralement les études sur les variétés régionales du français. La norme dont il est alors question est en effet intimement liée à des pratiques archaïques marquées par l'influence massive des langues de substrat. Son adoption marquerait dès lors la fidélité au terroir, à la communauté ancestrale, etc. Si les normes qui gouvernent de telles pratiques linguistiques sont effectivement les seules normes associées à des collectivités régionales qui s'opposent à la norme de prestige, il est clair qu'elles ont peu de chance d'être l'objet d'une valorisation, par exemple de la part de jeunes locuteurs en quête de promotion sociale. En ce sens, il est sans doute indéniable que la variation diatopique qui a caractérisé le français pendant des décennies, et qui est décrite dans les travaux sur les français régionaux, s'estompe peu à peu.

Cependant, peut-on ainsi supposer que l'identification régionale conduit nécessairement à l'adoption de pratiques linguistiques telles que celles qui sont présentées lorsque l'on décrit traditionnellement les « français régionaux » ? L'utilisation d'une variété de français caractérisée par l'influence massive de traits dialectaux ou archaïques constitue-t-elle pour un locuteur la seule façon de marquer son allégeance à des normes linguistiques propres à un groupe localisé ? Ne peut-on pas envisager au contraire que l'usage de certaines variantes diatopiques ne renvoie pas à l'adoption de normes très marginales comme celles qui gouvernent les français régionaux, mais qu'il charrie des significations sociales valorisées dans certaines collectivités ?

L'idée selon laquelle les variantes régionales ne sont observables que chez des locuteurs de milieux populaires repose sur une vision de la variation diatopique qui réduit celle-ci aux « français régionaux » et qui ne se donne pas les moyens de penser d'autres formes d'exploitation des variantes linguistiques propres à une région donnée. Nous pensons au contraire que d'autres significations sociales peuvent être associées à ce type de variantes, pour autant que l'on approche ces variantes en tant qu'elles émergent des *processus de différenciation* actuels et non simplement comme le résultat de différences de substrat.

La thèse que nous souhaitons défendre dans ce travail consiste à poser que certains groupes sociaux se constituent sur un critère de différenciation géographique et que, par conséquent, des variantes linguistiques deviennent des marqueurs diatopiques, autrement dit, des traits linguistiques qui signifient l'appartenance du locuteur à une collectivité définie géographiquement et sont ainsi des vecteurs d'identification et de différenciation.

Cette thèse repose sur trois postulats fondamentaux. Tout d'abord, nous pensons que le fait pour un individu d'appartenir à une région, à une communauté urbaine, etc. le conduit à développer des attitudes et des représentations vis-à-vis de cette dimension de son identité qui peuvent ensuite l'amener à adopter un comportement marquant de la proximité ou de la distance par rapport à la communauté en question. L'espace est en effet toujours socialement construit et les collectivités définies sur un critère géographique sont aussi souvent définies sur un critère social ; ce qui implique que le fait de vivre dans un espace géographique donné n'est jamais socialement neutre[47]. Cette évaluation sociale des groupes délimités géographiquement leur confère donc éventuellement une pertinence identitaire.

Deuxièmement, nous pensons que cette dimension d'ancrage géographique peut de ce fait être à la source de processus de différenciation sociale qui conduisent à la construction de normes sociales et linguistiques propres aux différents groupes. En d'autres termes, ces groupes peuvent se *distinguer* par différentes normes par rapport auxquelles s'orientent les locuteurs. Autrement dit, la structuration sociale de l'espace, notamment autour de différents centres urbains, rend possible l'émergence de *marchés linguistiques* correspondant à

[47] Ceci ne consiste pas seulement à poser qu'il y a un recouvrement entre des critères de différenciation sociaux et géographiques. Cela reviendrait alors simplement à dire qu'il y a une corrélation entre la situation des locuteurs dans l'espace et leur situation sur l'échelle sociale. Si ce recouvrement est évident dans certains cas – toutes les grandes villes connaissent par exemple des quartiers "chics"et des quartiers "populaires" – il ne signifie pas pour autant que ces deux types de critères sont réductibles les uns aux autres.

différentes entités géographiques, sur lesquels dominent des normes linguistiques propres aux membres des entités géographiques en question. Un marché linguistique circonscrit en ce sens un espace symbolique sur lequel les productions linguistiques ont une valeur particulière, définie nécessairement en relation avec la valeur que ces mêmes productions ont sur d'autres marchés.

Enfin, nous considérons que la participation à différents marchés est évaluée socialement et qu'elle est le reflet des trajectoires sociales des locuteurs. Les pratiques sociales les plus valorisées socialement prennent place sur le marché linguistique le plus prestigieux, dont les normes linguistiques deviennent de ce fait des normes linguistiques socialement dominantes. Le fait pour un locuteur d'adopter les normes correspondant à ce « marché officiel » ou celles d'un « marché restreint » (Lafontaine 1986 : 120 ; Bourdieu 1982 : 64-67) reflète une stratégie de positionnement social par rapport aux groupes sociaux qui dominent sur chacun des marchés en question.

Notre hypothèse générale consiste à penser que les processus sociaux qui viennent d'être décrits sont en œuvre dans la communauté linguistique à laquelle participent les francophones de Belgique. Plus précisément, nous cherchons à vérifier (*a*) qu'il est possible d'identifier, au sein de la Belgique francophone, des marchés linguistiques définis géographiquement et régis par des normes linguistiques spécifiques et (*b*) que les pratiques linguistiques des locuteurs sont dépendantes de leur positionnement vis-à-vis de ces différents marchés, positionnement qui est déterminé par une trajectoire sociale et identitaire.

Nous présenterons au chapitre suivant les raisons qui nous conduisent à penser que ces hypothèses sont pertinentes pour analyser la variation linguistique observable dans la Communauté Wallonie-Bruxelles. Au préalable, il nous paraît utile de préciser la manière dont nous concevons les mécanismes par lesquels les locuteurs adaptent leurs pratiques linguistiques en fonction de leur orientation vers différentes normes. Il s'agit donc de déterminer comment nous envisageons la relation entre les attitudes et représentations des locuteurs d'une part, et leurs pratiques linguistiques effectives d'autre part.

3. Normes et pratiques linguistiques

3.1. L'ambiguïté du concept de *variété*

Le cadre théorique dans lequel nous nous proposons d'analyser la variation diatopique nous conduit à remettre en cause la description traditionnelle des *variétés régionales* du français et à revoir la définition du concept de *variété*. Décrire une variété régionale consiste en général à identifier une série de traits linguistiques caractérisant l'usage d'une collectivité régionale donnée et qui la singularisent par rapport à d'autres collectivités. Bien souvent, la variété en question n'est pas comparée à une autre variété attestée, mais bien à une hypothétique variété standard située à Paris, conçue à la fois comme un usage situé géographiquement et comme une norme de référence à l'aune de laquelle se mesurent les écarts régionaux.

Comme nous l'avons souligné plus haut, le problème de cette approche est qu'elle vise à identifier des variétés discrètes et homogènes propres à des groupes qui présentent des pratiques linguistiques variables et dont les frontières sont poreuses : l'ambiguïté de la notion de *variété* est qu'elle est définie sur la base d'une méthode qui en fait une entité abstraite et idéale, alors qu'elle vise dans le même temps à décrire des pratiques effectives. Elle renvoie donc une image faussée de la réalité des pratiques, selon laquelle la variété régionale et la variété standard seraient deux codes distincts et non deux normes régissant un même système et co-existant chez les locuteurs.

Dans le paradigme labovien, la définition des variétés (*dialects*) prend davantage en compte l'ensemble des ressources linguistiques disponibles pour un locuteur : la variété d'une communauté linguistique donnée est définie à partir de variantes dont on détermine la *fréquence* moyenne dans les pratiques des locuteurs. Certaines variantes émergent ainsi comme étant *typiques* du groupe en question à défaut de lui être *spécifiques* : l'on pourrait dire dans ce cadre que la loi de position pour les voyelles moyennes (voyelles fermées en syllabe ouverte et voyelles ouvertes en syllabe fermée) est typique de la variété de français du midi de la France dans la mesure où les variantes qui la caractérisent sont plus fréquentes dans cette région que dans le nord de la France.

Même dans un cadre où la notion de *variété* renvoie non à un inventaire d'écarts par rapport à une norme, mais bien à l'ensemble diversifié des ressources linguistiques d'une communauté, le problème de la délimitation des variétés reste aigu. Plusieurs auteurs ont mis en évidence le fait qu'il était impossible de déterminer les limites d'une variété à partir de critères purement linguistiques (Gadet 1996 : 86). Pour ce qui est du français, l'on sait en effet qu'en dehors des « *statalismes* » (Pohl 1984) qui sont effectivement spécifiques à certaines communautés, la plupart des traits caractéristiques d'une variété se retrouvent dans les variétés voisines voire dans le français de Paris (Pooley 2000 : 120-121). Comme nous venons de le voir, on peut tout au plus poser que certains traits sont *typiques* d'une ou plusieurs variété(s). Le problème reste cependant entier lorsqu'il s'agit de déterminer, pour un locuteur *X* dans une situation *Y*, si les pratiques de ce locuteur relèvent de la variété *A* ou de la variété *B* (v. Hawkins 1993 : 72). En effet, le fait qu'une variante *k* soit définie comme typique de la variété *A* ne nous dit pas à partir de quelle fréquence de cette variante nous pourrons considérer que le parler du locuteur relève ou non de cette variété *A*.

C'est pourquoi, la définition d'une variété de langue est généralement plus formelle (intensionnelle) que substantielle (extensionnelle) : elle nous donne une idée des traits caractéristiques des pratiques linguistiques de la communauté, mais elle ne nous permet pas de savoir quel ensemble exact de pratiques cette variété recouvre. Dans la mesure où la liste des traits caractéristiques d'une variété n'est jamais donnée de façon exhaustive, la définition de cette variété reste la plupart du temps tautologique : la variété parlée en un point *A* se définit en ce sens comme un ensemble de pratiques linguistiques présentant certaines caractéristiques linguistiques, *et étant en usage sur le territoire A*.

Le fait de définir les variétés en intension et non en extension implique que nous n'avons qu'une représentation schématique des pratiques linguistiques que ces variétés sont censées décrire : aucun locuteur ne présente un idiolecte qui réponde en tous points aux critères de définition de la variété à laquelle son parler est censé appartenir, cette variété n'étant qu'une abstraction produite à partir d'un ensemble d'idiolectes variables. Ceci explique pourquoi il est problématique d'attribuer à un parler donné une position définie sur le continuum linguistique qui oppose variété régionale et variété standard. Dès lors, soit nous sommes condamnés à considérer que le parler d'un locuteur correspond toujours à la variété de sa région (tout francophone de Belgique parle le "français de Belgique"), soit nous devons nous résoudre à l'impossibilité de donner une étiquette définie pour décrire le parler d'un

locuteur et nous contenter dès lors de le situer sur un continuum en fonction de critères quantitatifs.

Or, que ce soit pour distinguer les locuteurs d'une communauté selon qu'ils adoptent ou non la variété standard, ou pour distinguer les pratiques linguistiques d'un même individu selon les différents contextes de communication, les (socio)linguistes ont l'habitude d'associer des pratiques linguistiques à une variété donnée. De nombreuses recherches posent ainsi implicitement que les pratiques linguistiques variables des locuteurs peuvent indubitablement être catégorisées comme appartenant à l'une ou l'autre des variétés identifiées dans la communauté. Au-delà des questions épistémologiques que cette démarche soulève, elle a pour conséquence inévitable d'homogénéiser la description des pratiques dans une communauté tout en la rendant floue : l'absence de critère quantitatif implique que des idiolectes fort différents sont associés à une variété unique définie par des traits que seuls certains locuteurs utilisent de manière significative[48].

Ceci nous rappelle simplement que des entités comme « le français de Belgique », « le québécois », « le français standard », « le français populaire » sont des *concepts métalinguistiques* et ne correspondent pas à des objets linguistiques empiriques[49] – cela vaut d'ailleurs pour n'importe quelle entité linguistique. La question qui se pose dès lors est celle de savoir si ces concepts sont utiles aux linguistes ou si, comme le prétend Gadet pour le cas des notions de « français populaire » ou « français des jeunes », ils posent davantage de problèmes qu'ils n'en résolvent, car tout en prétendant décrire un usage, ils tendent à le fixer dans des limites abstraites (v. Gadet 2003b : 14-17, 79 s. ; 1996 : 86).

[48] L'ambiguïté de la notion de variété est également illustrée par la tournure des débats qui, tant au Québec qu'en Belgique ou en Suisse, ont lieu pour savoir si le français parlé dans ces régions peut être considéré comme une variété distincte. Comme l'a montré Francard (1998b : 17-18), ces débats ne font pas seulement intervenir la dimension "objective" de l'évaluation des pratiques, mais également la dimension plus subjective des représentations linguistiques : poser qu'un ensemble de pratiques géographiquement délimitées constitue une variété nécessite que ces pratiques soient suffisamment différentes du français de France et suffisamment homogènes à l'intérieur de leurs propres frontières pour être *perçues* comme distinctives. C'est donc toujours la représentation du caractère distinctif d'un ensemble de pratiques qui conduit à le concevoir comme une variété.

[49] Notons que ces concepts peuvent par ailleurs renvoyer à la réalité empirique que constitue la perception par les locuteurs de différentes variétés linguistiques. Ils désignent alors non des objets linguistiques au sens strict, mais bien des représentations sociales (v. §3.2).

3.2. Variétés, modèles et normes[50]

Selon nous, le problème du concept de *variété* provient de l'absence de distinction entre les niveaux macro-social et micro-social. Au niveau micro-social, celui des pratiques linguistiques effectives, les locuteurs n'adoptent pas de façon holistique des variétés en tant qu'entités préexistantes, mais ils recréent des combinaisons de variantes originales et toujours hétérogènes. Ceci justifie que l'on parle d'*idiolectes* pour marquer le caractère unique des pratiques des locuteurs individuels et leur infinie variation. Au niveau macro-social, certains de ces idiolectes présentent cependant des caractéristiques communes qui justifient que l'on essaye de rendre compte de leur unité. Le fait est, en effet, que le parler de différents locuteurs est tantôt perçu comme correct, snob, populaire, familier, jeune, provincial, etc. Il semble donc que certains usages se caractérisent par des traits linguistiques qui *charrient une même signification sociale* et que c'est cette signification sociale commune qui fonde la perception d'une variété distincte.

C'est pourquoi nous pensons que le concept de variété de langue, comme d'ailleurs celui de « français standard » ou de « received pronunciation », reste un outil utile pour le linguiste. Selon nous, ces concepts sont un élément important dans la mise en évidence des *normes linguistiques* qui co-existent dans un espace sociolinguistique donné et par rapport auxquelles les locuteurs élaborent leurs pratiques effectives. C'est ce que nous allons essayer de montrer dans la suite de notre raisonnement.

Lorsqu'un locuteur est dans une interaction verbale, il adopte un comportement linguistique qui est dépendant du type d'interaction dans lequel il est engagé et du marché linguistique sur lequel cette interaction prend place. Le comportement que le locuteur adopte alors est, comme tout comportement social, un comportement *régi par des normes*. Les normes sociales auxquelles il se réfère dépendent de sa trajectoire sociale et identitaire, qui lui donne accès à la connaissance d'un ensemble donné de normes et qui conditionne les normes qu'il s'approprie et reconnaît comme légitimes. En fonction de cette trajectoire, ce locuteur est plus ou moins enclin à revendiquer sa participation au marché officiel et à faire valoir, à travers son comportement linguistique, la légitimité des normes de ce marché dans

[50] Les pages qui suivent développent une réflexion théorique entamée préalablement dans le cadre d'un article que nous avons rédigé avec Anne Catherine Simon (v. Hambye & Simon 2005). Nous la remercions chaleureusement pour sa contribution à cette réflexion.

l'interaction, ou au contraire à adopter les normes linguistiques d'un autre marché. Plus la situation est formelle, plus les normes du marché officiel ont de chances d'être reconnues comme les seules normes légitimes (Bourdieu 1982 : 64). Autrement dit, les pratiques d'un locuteur dans une interaction sont déterminées à la fois par le degré de codification des normes qui la régissent (degré de formalité) et par le positionnement du locuteur par rapport aux différents marchés linguistiques – positionnement qui lui confère une éventuelle prétention à faire reconnaître d'autres normes que celle du marché officiel et une certaine capacité à adopter effectivement les pratiques linguistiques légitimes.

Il est intéressant à cet égard, comme l'a suggéré notamment Houdebine (1998, 1997), de distinguer plusieurs types de normes linguistiques. Nous retiendrons essentiellement une distinction qui nous semble fondamentale : nous opposons, d'une part, les *normes subjectives* des locuteurs, c'est-à-dire celles auxquelles ils se réfèrent lorsqu'il s'agit d'évaluer de façon plus ou moins explicite l'adéquation de pratiques linguistiques données par rapport à un usage de référence, et d'autre part, les *normes objectives* qui gouvernent les pratiques linguistiques des locuteurs, c'est-à-dire celles qu'ils adoptent effectivement dans différentes situations d'interaction. Le décalage potentiel entre le contenu de ces deux types de normes justifie cette distinction, comme nous le verrons par ailleurs (v. chapitre 2).

Nous pensons que les normes objectives que les locuteurs s'approprient en fonction de leur positionnement sur le marché ne leur imposent pas l'adoption d'une *variété* donnée, mais bien la production d'un style dont la *signification sociale* reflète adéquatement leur positionnement. Les normes linguistiques définissent en ce sens les significations sociales adéquates dans un contexte de communication donné : ainsi, utiliser tel lexème dont la signification sociale est associée à une certaine érudition peut être adéquat selon les normes d'un locuteur dans un contexte formel et non dans un contexte informel, alors que pour un autre locuteur, un tel comportement sera toujours perçu comme hors norme. Selon la situation de communication, les locuteurs élaborent ainsi des *styles linguistiques* qui *signifient* leur positionnement sur le marché et donc leur rapport aux normes linguistiques en concurrence. Bien que leur comportement soit largement non conscient, les locuteurs opèrent donc une sélection de variantes phonologiques, lexicales, syntaxiques et discursives dans leur répertoire en fonction des *significations sociales* de ces variantes (v. §3.4).

Nous posons que les significations sociales des variantes linguistiques sont déterminées par leur association avec certains *modèles* de comportement linguistique qui sont disponibles de façon souvent non consciente dans les représentations des locuteurs. Par *modèles*, nous visons ainsi des entités abstraites comme "le français correct", "le discours didactique", "le parler bébé", ou "l'accent belge". Les *significations* des variantes linguistiques naissent donc de leur association avec des façons de parler qui sont perçues tantôt comme propres à un groupe social, tantôt comme caractéristiques de certaines situations de communication. Par ailleurs, dans la mesure où chacun de ces modèles est socialement évalué, les variantes qui lui sont associées sont elles aussi porteuses d'une *valeur* sociale, variable selon le marché sur lequel l'interaction a lieu et selon les attitudes des locuteurs.

En résumé, nous pensons que lorsqu'un locuteur utilise une variante donnée dans une interaction, il le fait par référence à un modèle qui lui semble adapté à la situation, d'après ses normes linguistiques et ses représentations de ce modèle. Sans que cela passe par un niveau de conscience, il adopte ainsi des pratiques qui, pour lui-même et pour ses interlocuteurs, ont une signification sociale ainsi qu'une valeur sociale particulières dans le contexte de l'interaction.

Les entités que nous appelons traditionnellement *variétés régionales* ont le statut de modèles de comportement linguistique qui sont associés à des marchés linguistiques circonscrits géographiquement. Dans les *représentations linguistiques*[51] des locuteurs (Gueunier 1997, 2003 ; Francard 1998a), les différentes variétés de langue renvoient à des marchés particuliers et aux groupes sociaux qui prennent part de manière prépondérante aux pratiques sociales situées sur les marchés en question. Le fait d'être ainsi associée à un marché donné et à des groupes sociaux confère à cette variété et à ses variantes caractéristiques une signification et une valeur (en termes de légitimité, de prestige, etc.) qui seront dès lors projetées sur les pratiques des locuteurs qui les exploitent.

[51] Dans la tradition française, les représentations linguistiques sont parfois distinguées des attitudes linguistiques, les premières renvoyant à des représentations mentales, à une certaine vision de la réalité sociolinguistique, les secondes relevant davantage du domaine de l'évaluation (v. Gueunier 2003). Francard *et al.* (1993 : 9) définissent les représentations en ces termes : « Ces représentations sont des constructions mentales plus ou moins spontanées qui, dans le cas de la langue, forgent un "imaginaire linguistique" dans lequel les locuteurs puisent lorsqu'il s'agit d'évaluer leurs propres productions linguistiques ou celles d'autres locuteurs, d'expliciter les normes qu'ils reconnaissent, de désigner les modèles qu'ils prétendent imiter ou rejeter, de hiérarchiser les variétés linguistiques, etc. »

C'est ainsi que les pratiques linguistiques des francophones sont très souvent situées par les locuteurs eux-mêmes par rapport à un modèle de référence que nous appellerons ici « français standard », qui représente la norme subjective de nombreux locuteurs. Selon qu'ils ont plus ou moins intégré les normes linguistiques dominantes, diffusées notamment par l'institution scolaire, les locuteurs estiment que ce français standard constitue le modèle à suivre dans un ensemble plus ou moins large de situations. Pour d'autres au contraire, ce modèle correspond toujours à une norme exogène qui n'a pas sa place sur le marché linguistique dans lequel ils évoluent (v. chapitre 2).

Le concept de *variété* nous est donc utile parce qu'il nous permet de penser les modèles que les locuteurs visent et qui déterminent la signification sociale des variantes linguistiques. Nous définirons donc une variété de langue comme un ensemble de pratiques linguistiques qui ont la même signification sociale dans les représentations d'une communauté linguistique et qui constituent l'usage dominant sur un marché linguistique donné.

Si l'usage du concept de *variété* doit être maintenu il doit également être restreint. Les variétés ont pour nous le statut de *représentations sociales* (v. Doise 1986, 1993) : elles constituent, tant pour le linguiste que pour les locuteurs ordinaires, une image du répertoire linguistique de certains groupes sociaux et des marchés linguistiques sur lesquels ceux-ci imposent leur normes. Elles ne décrivent pas des pratiques individuelles, mais rendent compte de la perception globale que nous pouvons avoir des façons de parler caractéristiques d'un groupe, au niveau macro-sociolinguistique. Ces représentations peuvent être plus ou moins précises, plus ou moins explicites et plus ou moins partagées par les membres d'une communauté (Gueunier 2003) : comme toute représentation sociale, les représentations de ces modèles présentent un noyau d'éléments fixes et communs d'une part, et certains éléments plus périphériques et variables d'autre part (Flament 1994). En outre, certains éléments de la représentation font l'objet d'une perception consciente alors que d'autres, tout en étant connus, restent à un niveau non conscient. De la même manière que nous pouvons avoir une représentation plus ou moins consciente de la manière dont nous devons nous comporter en société, nos représentations des variétés de langues comportent des traits linguistiques stéréotypés et largement partagés dans la communauté, et d'autres qui ne font pas l'objet d'un discours explicite mais sont néanmoins intégrés à la représentation.

De ce fait, il est clair que les variétés décrites par le linguiste offrent une image distincte de celle qui figure dans les représentations des locuteurs. En cela, les variétés restent des entités abstraites. Toutefois, postuler de telles entités est nécessaire pour comprendre que la variation linguistique possède une signification sociale. Comme le souligne Irvine (2001), la variation ne peut avoir une signification qu'à condition qu'un cadre de référence commun assure des schèmes d'interprétation (partiellement) partagés par les membres de la communauté linguistique[52]. Or, l'analyse des « discours épilinguistiques »[53] révèle que ce système de représentations est structuré autour d'entités linguistiques auxquelles sont associées les variantes et qui confèrent à ces dernières leur signification sociale, et ce, bien que les locuteurs ne les appellent pas *variétés*[54]. Il nous faut maintenant expliquer par quels moyens nous pensons que le linguiste peut accéder à ces variétés et aux significations sociales des variantes – pour décrire ainsi les normes des différents marchés – et comment les pratiques linguistiques des locuteurs se construisent par rapport aux significations en question.

3.3. Appréhender la signification sociale des variantes

Le fait de définir les variétés comme des représentations sociales nous conduit à envisager une double méthode pour mettre en évidence celles qui structurent l'espace sociolinguistique d'une communauté.

Une première approche consiste à étudier la distribution effective des variantes linguistiques. Cette distribution a en effet des conséquences inévitables sur l'association de certaines variantes avec certains groupes et avec certains marchés, et donc sur la représentation de variétés. C'est cette méthode qu'a privilégiée la tradition variationniste : celle-ci analyse la distribution des variantes dans différents groupes sociaux ou dans différents contextes de communication, afin de déterminer les variantes qui sont effectivement typiques de tel ou tel groupe, ou de telle ou telle situation, sans lui être pour autant spécifiques.

[52] Bourdieu (1982 : 16) souligne également que « le style (…) n'existe qu'en relation avec des agents dotés des schèmes de perception et d'appréciation qui permettent de le constituer comme ensemble de différences systématiques, syncrétiquement appréhendées ».

[53] Ce syntagme désigne un type de discours qui « véhicule les représentations que les locuteurs se forgent à propos de la langue ou du langage. Il peut être une simple reproduction du discours dominant, l'expression d'une théorie plus ou moins élaborée ou une accumulation de stéréotypes linguistiques. » (Francard *et al.* 1993 : 9).

[54] Comme le souligne Gadet (1996 : 83), l'utilisation du concept de *variété* par les linguistes « reflète une habitude d'évaluation et de catégorisation effectivement mise en œuvre par les locuteurs ("avoir un accent X" – X étant un nom de lieu ou de classe sociale, "parler pointu, populaire"…) ».

Dans l'espace francophone, cette méthode n'a presque jamais été appliquée à l'étude des variétés régionales du français. Rappelons que la tradition dialectologique a toujours refusé de concevoir le français régional comme l'ensemble des pratiques linguistiques observables dans un groupe social donné, en ce compris les pratiques qui relèvent de la norme de référence. Au contraire, elle a toujours pris soin d'opposer le français régional au français standard, pour ne proposer qu'une définition négative du premier à partir du second. En outre, dans la mesure où les variétés diatopiques se définissent essentiellement comme des ensembles de traits spécifiques à un territoire donné, les traits qui sont associés à une variété ont pour caractéristique commune d'être « géographiquement délimitables » (Tuaillon 1988 : 291). Ce critère prévaut alors sur celui de la vitalité et de la diffusion large des variantes dans la communauté étudiée et pose de sérieux problèmes au niveau de la représentativité et de la pertinence des faits répertoriés (Chambon 1997b : 17). D'où la tendance à identifier des traits liés au substrat, et donc censés être géographiquement délimités, mais qui sont parfois en désuétude dans la communauté, voire utilisés par une frange très limitée de ses membres[55]. De ce fait, cette méthode ne permet pas d'appréhender de façon adéquate la signification sociale des variantes dans la communauté linguistique.

En outre, cette signification sociale est bien souvent prédéfinie par la thèse de la corrélation entre la fréquence des variantes régionales et la classe sociale d'un locuteur. On pose a priori que la signification sociale d'une variante propre à une zone géographique est toujours peu ou prou associée à l'idée de parler populaire ou rural. Le modèle dialectologique reste à cet égard très prégnant et incite donc à mettre dans le même panier des variantes qui répondent de fait à cette caractérisation parce qu'elles ne sont le fait que de locuteurs marginaux et d'autres qui, tout en étant géographiquement délimitables, sont largement diffusées dans la communauté et ne sont pas dès lors associées à des milieux populaires.

Proposer une méthode alternative pour l'étude de la variation diatopique implique donc d'analyser cette variation au coeur des pratiques des locuteurs et non de se limiter à identifier des écarts par rapport à un usage dominant. Cela suppose de revoir l'approche différentielle qui domine dans les travaux sur la variation régionale de la prononciation du

[55] Exemples à l'appui, Pooley (2000 : 122) insiste ainsi sur le fait que de nombreux régionalismes lexicaux présentés dans les divers inventaires disponibles se révèlent souvent méconnus des usagers lorsque l'on prend la peine d'en étudier la vitalité : « While linguists, whatever their target audience, are able to list hundreds of regionalisms for every part of France, studies of their use, or at least notoriety, prove extremely salutary. »

français. Décrire les pratiques linguistiques d'une communauté pour mettre en évidence leur particularité suppose de les comparer à un point de référence donné. Adopter une perspective différentielle constitue alors une approche valide, si elle vise à mettre en évidence les éléments du système qui varient par rapport à une norme de référence. Elle peut se permettre de faire l'économie de la description de l'usage de référence, tout en partant du principe que cet usage fait partie du répertoire des locuteurs et que les variantes de la langue standard co-existent avec les variantes qui caractérisent la communauté en question[56] (Francard 1991 : 374). L'étude de la variation diatopique consiste alors à analyser comment fonctionne cette co-existence dans divers groupes définis sur la base d'un critère géographique[57]. Nous pensons donc qu'il est légitime de décrire une variété par opposition à un usage pris comme référence, non pour faire de cette variété un inventaire de marques linguistiques distinctives dont on ne précise ni la fréquence relative par rapport aux variantes standard dans le parler des locuteurs, ni la répartition dans la population, mais bien pour proposer une description des usages qui ont tendance à être typiques de certains groupes sociaux, parce qu'ils y sont plus fréquents que dans l'usage de référence[58].

Une approche différentielle qui tient compte de la distribution effective des variantes dans la communauté linguistique permet de mettre en évidence que certaines variantes qui sont propres à une région sont avant tout propres aux locuteurs de certaines classes sociales. Elle peut ainsi déterminer la signification sociale de manière plus fine, en montrant quels sont les axes sur lesquels la stratification d'une variable est la plus contrastée.

Cette description objective des variétés de langues, basée sur l'analyse variationniste de la distribution effective des variantes, nous semble à la fois indispensable et insuffisante. Elle est indispensable car les représentations linguistiques au sujet des variétés présentes dans

[56] Il faut à nouveau souligner que de telles approches ont été suggérées par les dialectologues eux-mêmes, dès leurs premiers travaux, mais sans que cela ait des conséquences concrètes au niveau de l'évolution de la méthodologie. Tuaillon lui-même déclarait ainsi dès 1976 : « (…) quelles que soient les possibilités raisonnables d'allègement de la description phonétique, l'étude phonétique du français régional restera toujours plus proche d'une étude globale que celle de la grammaire et du lexique, parce qu'en la matière, les variantes géolinguistiques du français doivent être considérées comme des co-variantes. » (Tuaillon 1977 : 10)

[57] C'est ce type d'approche différentielle qui domine aujourd'hui dans les travaux de lexicologie française et qui a permis que ceux-ci connaissent un dynamisme remarquable durant les dix dernières années (v. Chambon 2005 ; Francard 2005a).

[58] Comme le souligne Francard (2005a), l'approche différentielle ainsi conçue propose une description des usages linguistiques qui tient compte de leur place dans le répertoire global des locuteurs et de leur valeur sociale dans la communauté linguistique. Elle ne situe donc pas ces usages par rapport à une norme abstraite, mais bien par rapport à un usage de référence qui est *socialement situé* et qui n'est pas en opposition par rapport aux usages vernaculaires.

une communauté sont inévitablement informées par la réalité des pratiques linguistiques, par la distribution des ressources dans la communauté : les variantes ont une signification et une valeur sociales parce qu'elles sont distribuées de façon inégale dans un espace social qui est lui-même socialement construit et évalué. En ce sens, les corrélations que les variationnistes mettent en évidence nous renseignent sur la base objective à partir de laquelle les représentations linguistiques émergent.

Cependant, le contenu d'une représentation sociale au sujet d'une variété est également déterminé par les discours explicites à son sujet. Les discours sur la langue tenus par les gens de lettres, les personnalités politiques ou les médias – ainsi que les linguistes, pour peu que leur discours ne reflète pas adéquatement la réalité linguistique – peuvent également creuser l'écart entre la réalité objective et la représentation subjective que peuvent en avoir les membres d'une communauté, d'autant plus que ces discours sont fréquemment assortis d'une dimension idéologique (v. Blommaert 1999 ; Irvine 2001). Dans la mesure où les représentations linguistiques se développent ainsi de façon partiellement autonome par rapport à la réalité des pratiques, elles doivent également être appréhendées pour elles-mêmes, afin de nous donner accès aux multiples facettes de la représentation des variétés linguistiques.

Cette mise au point nous semble nécessaire au vu du caractère essentiellement implicite de la prise en compte des représentations linguistiques dans les travaux qui ont pourtant comme objectif de prendre en compte la motivation sociale de la variation linguistique. Bien souvent, les représentations sont invoquées pour expliquer certains mécanismes de changement linguistique, sans toutefois avoir été l'objet d'études spécifiques. Or, il nous semble que la compréhension de la motivation sociale de la variation linguistique ne peut être fondée et dépasser les poncifs de l'opposition entre standard et non standard qu'à condition de reposer sur une analyse des représentations linguistiques de la communauté étudiée. C'est précisément parce que cette condition est remplie de façon satisfaisante dans le cas de la Belgique francophone que nous estimons disposer de bases solides pour interpréter la variation linguistique au sein de cette communauté.

Il nous faut pour terminer ce point préciser le statut qu'ont les significations sociales que nous pensons pouvoir dériver de l'analyse sociolinguistique. Nous ne prétendons pas qu'il y ait une correspondance stricte entre la signification sociale des variantes telle que les

locuteurs se la représentent et telle que le sociolinguiste la décrit à travers cette double méthode. Nous ne posons donc pas, par exemple, que la signification sociale de *soixante-dix*, par opposition à *septante*, charrie dans les représentations des locuteurs les « sèmes » (v. Léon 1993)[59] 'non belge' ou 'français'. Nous pensons en revanche que ces *sèmes* permettent aux linguistes de désigner adéquatement, bien que de manière abstraite, cette signification, dans la mesure où celle-ci nous paraît inévitablement liée à la distribution effective des variantes et à leur perception, sur lesquelles l'analyse sociolinguistique prend appui pour dériver la signification sociale. Cette analyse conduit donc à une opération d'abstraction de significations sociales, qui sont d'autant plus éloignées du contenu qu'elles peuvent avoir dans les représentations des locuteurs que l'analyse se situe loin du niveau micro-sociolinguistique.

Par ailleurs, nous pensons que les significations sociales associées à une variante peuvent être multiples, dans la mesure où les variétés ou modèles sont eux-mêmes associés à des groupes et à des situations de communication qui sont l'objet de représentations sociales complexes, aux significations diverses. Une variante dont la signification est ethnique parce qu'elle est associée à la variété linguistique d'un groupe ethnique peut également être perçue comme populaire si le groupe en question est aussi catégorisé de la sorte. Certains sèmes constituent toutefois les éléments centraux de la représentation et constituent en quelque sorte la signification la plus stable d'une variante.

Ceci nous permet de préciser l'usage que nous ferons des termes *diastratique*, *diatopique* et *diaphasique.* Ces termes ont souvent été critiqués parce qu'ils renvoient à des catégories figées et exclusives alors que les phénomènes de variation attestent de l'imbrication des différents axes de la variation (Gadet 2003a : 30 ; 1996 : 83-84). De fait, caractériser par exemple la chute du *ne* de négation en français comme un trait diaphasique

[59] Les propositions de Léon (1993) pour l'analyse des phénomènes qui relèvent de ce qu'il nomme la « *phonostylistique* » constituent une tentative originale et intéressante pour appréhender les effets sociaux produits par la variation phonologique. Son approche souffre cependant de deux limitations majeures selon nous. D'une part, Léon envisage la signification sociale des variantes linguistiques comme le résultat d'un « codage » qui associe des sèmes déterminés à des variantes qui sont elles-mêmes le reflet soit du profil du locuteur, soit de certaines intentions d'ordre pragmatique. La signification sociale des variantes dépend donc d'une espèce de "grammaire" phonostylistique qui fige à outrance la signification associée à une variante donnée (v. Léon 1993 : 6, 21, 24, 129) ; il envisage notamment celle-ci comme motivée et non comme arbitraire par rapport à la forme linguistique des variantes (Léon 1993 : 186). D'autre part, la méthode qu'il préconise pour déterminer les sèmes constituant la signification des variantes, qui se base essentiellement sur l'utilisation de questionnaires, suppose que les locuteurs sont capables d'analyser le contenu de ces significations sociales et qu'ils s'accordent sur leur dénomination, ce qui est loin d'aller de soi (v. Léon 1993 : 96 s., 258-259).

semble peu productif dans la mesure où cela masque le fait que ce trait est également sensible aux différences de classe sociale entre locuteurs. Il en va de même pour de nombreux traits considérés comme diatopiques, qui varient cependant selon le contexte d'interaction et selon le profil sociologique des locuteurs.

Le problème vient du fait que ces termes renvoient tantôt à la distribution effective des variantes, tantôt à ce que nous appelons leur signification sociale. Une variable sociolinguistique n'est que rarement stratifiée selon un seul axe de la variation ; elle connaît généralement une variation à la fois inter-locuteur (diastratique, diatopique) et intra-locuteur (diaphasique). En ce sens, elle ne peut être liée à un seul de ces axes. D'où le caractère inapproprié des termes en question pour désigner la distribution effective des variantes. Cependant, comme nous l'avons souligné plus haut, certains axes de distribution semblent plus déterminants que d'autres pour l'association d'une variante à une variété, ce qui implique selon nous que certaines significations sont plus centrales que d'autres et constituent les sèmes principaux associés à une variante. Nous pouvons alors dire d'une variante qu'elle est diatopique pour signaler que c'est cette dimension de signification qui est centrale pour cette variante-là. En ce sens, la chute du *ne* de négation est une variante essentiellement diaphasique, dans la mesure où elle varie essentiellement selon le type de situation. Ce n'est que lorsqu'elle est l'objet d'un comportement jugé hors norme qu'elle peut prendre une signification sociale différente et induire des effets au niveau de la perception de la classe du locuteur. De même, la signification sociale des variantes *septante* et *soixante-dix* est sans doute prioritairement diatopique, bien que l'utilisation de ces variantes puisse jouer le rôle d'indice diaphasique pour certains locuteurs. La signification sociale de la liaison facultative peut quant à elle être considérée à la fois comme diastratique et diaphasique, dans la mesure où elle marque tant l'origine sociale du locuteur que le type de contexte de communication.

Dans le même ordre d'idées, nous parlerons de variétés diatopiques, topolectales, régionales ou de régiolectes pour désigner des variétés dont la signification sociale est principalement liée à un critère géographique, par opposition à des variétés diastratiques (ou sociolectes) et à des variétés diaphasiques (ou registres) . Dans ce cadre, les termes de "variété belge du français" ou de "français parlé en Belgique" ne renvoient pas à un ensemble de traits linguistiques dont l'extension géographique serait limitée à la Belgique, mais bien à des variantes dont la signification sociale est liée à cette entité géographique, parce qu'elles dominent sur le marché linguistique associé à ce territoire et parce qu'elles sont perçues,

notamment mais pas nécessairement exclusivement, comme typiques du parler des Belges francophones.

Enfin, il semble clair que les variantes linguistiques diffèrent quant au poids de leur signification sociale. La distinction labovienne entre *marqueurs*, *indicateurs* et *stéréotypes* (Labov 1972 : 314) laisse en effet entendre que toutes les variantes n'ont pas la même charge sémiotique : leur capacité à produire un effet dans l'interaction est inégale. Coupland (1980) a par ailleurs mis en évidence que seules certaines variables ont un rôle de *marquage* du contexte d'interaction ou de l'identité sociale du locuteur. Le caractère plus ou moins "signifiant" d'une variante dépend de facteurs comme son degré de saillance perceptive, sa stigmatisation explicite ou non, etc.

Les variantes qui possèdent selon nous une signification sociale définie seront appelées *marqueurs*. Nous distinguerons les *marqueurs identitaires*, qui sont associés à des groupes sociaux, et les *marqueurs contextuels*, qui sont associés à des situations particulières[60]. Les variantes qui se situent en dessous du niveau de conscience n'ont qu'un pouvoir de signification faible, activé dans des conditions de co-occurrence définies : elles ne produisent de la signification que dans la mesure où elles sont combinées à d'autres variantes qui constituent un ensemble cohérent du point de vue de la signification sociale. Nous dirons que ces variantes, proches des « indicateurs » de Labov, ont une signification *indirecte*. Les marqueurs *directs* sont ceux dont l'évaluation sociale est plus définie, ce qui leur confère un pouvoir de signification plus fort ; ce sont donc des *stéréotypes linguistiques*. Nous posons ainsi que ces marqueurs sont susceptibles de produire des effets de façon indépendante et qu'ils peuvent éventuellement être l'objet d'une exploitation consciente de la part des locuteurs.

3.4. Interpréter les styles linguistiques

Concevoir les pratiques linguistiques comme des pratiques sociales chargées de signification implique de défendre l'idée selon laquelle c'est l'exploitation des significations sociales des variantes qui permet d'expliquer la variation linguistique et non pas simplement

[60] Les *marqueurs contextuels* peuvent être rapprochés des « indices de contextualisation » de Gumperz. L'utilisation d'une variété de langue donnée est, comme l'ensemble « des caractéristiques superficielles de la forme du message », un « indice de contextualisation » qui intervient de façon implicite dans « le signalement des présupposés contextuels » de l'activité en cours (Gumperz 1989 : 28-29).

les habitudes linguistiques des locuteurs. Nous pensons par exemple que lorsqu'un francophone de Belgique utilise *soixante-dix* plutôt que *septante*, il n'adopte pas seulement un comportement habituel déterminé par son profil sociologique, mais il exploite aussi une signification socialement partagée qui produit des effets dans l'interaction – effets liés à l'évaluation de la signification produite par rapport aux normes du marché dans lequel se situe l'interaction. Bien qu'il ne soit pas nécessairement conscient de ces effets et bien que ceux-ci ne soient pas non plus perçus consciemment par ses interlocuteurs, les résultats des recherches sociolinguistiques nous montrent qu'ils sont bien réels. En effet, lorsque nous analysons les attitudes et les représentations qu'ont les locuteurs au sujet de différentes variantes et lorsque nous analysons la variation stylistique, nous pouvons constater que les locuteurs perçoivent et tiennent compte dans leur comportement de ce que nous appelons la signification sociale des variantes.

Nous considérons dès lors que les pratiques linguistiques qui permettent à un locuteur de marquer son positionnement social et son orientation par rapport aux normes linguistiques ne sont pas données une fois pour toutes. Les locuteurs ne sélectionnent pas les variétés pour en adopter l'ensemble des traits caractéristiques, mais ils élaborent des *styles linguistiques*, qui sont plus ou moins variables et qui leur sont plus ou moins propres, afin de produire de la signification sociale (v. Eckert 2000; Moore 2003). Dittmar (1995 : 113) insiste ainsi sur le fait que le comportement linguistique est partiellement habituel et partiellement intentionnel – bien qu'essentiellement non conscient[61] – dans le sens où il est lié à des buts, des attentes, etc. Par le truchement de la forme de leur discours, en exploitant notamment la signification associée aux différentes variantes sociolinguistiques de leur langue, les locuteurs peuvent marquer de la familiarité ou de la distance avec leur interlocuteur, (re)définir le contexte de communication, ou encore projeter une image d'eux-mêmes ; de manière générale, leur comportement linguistique prend sa signification à travers le positionnement social qu'il reflète en fonction de son degré de correspondance aux normes du marché représenté par l'interaction.

[61] Certaines résistances à adopter un modèle qui envisage la variation linguistique comme étant en partie socialement motivée et liée aux intentions des locuteurs sont notamment dues à un a priori erroné selon lequel un tel modèle supposerait que le caractère intentionnel du comportement linguistique implique son caractère conscient. Or, une des découvertes de la sociolinguistique réside précisément dans le fait d'avoir démontré que les locuteurs adoptaient de façon non consciente un comportement linguistique socialement significatif, dans la mesure où ce comportement marque de la distinction entre les groupes, situe le contexte d'interaction, et révèle les attitudes des locuteurs. Il n'y a en réalité aucun lien nécessaire entre la compétence des locuteurs à produire des distinctions subtiles dans leur usage de la langue et leur perception consciente de ces distinctions (v. Dinnsen 1985 : 272). Autrement dit, pour autant que ces distinctions soient perceptibles, leur perception effective et consciente n'est pas une condition nécessaire de la capacité à les produire de façon structurée.

Ce qui détermine l'élaboration des styles linguistiques ne se réduit donc pas aux habitudes des locuteurs et au degré d'attention qu'ils portent à leur langage, comme le veut la théorie labovienne de la variation stylistique. Selon cette vision du changement stylistique, les locuteurs adoptent nécessairement les variantes de leur répertoire qui sont les plus proches du standard dans les situations formelles, parce qu'ils sont alors attentifs à la forme de leur parler[62]. Depuis Bell (1984), on a profondément remis en question cette explication, suite à sa proposition de lier le changement stylistique à une forme d'accommodation linguistique vers l'audience, réelle ou projetée, du locuteur. D'autres facteurs ont par ailleurs été mis en évidence, de sorte qu'il devient difficile de ne pas considérer que le changement stylistique est déterminé conjointement par le degré de contrôle du locuteur, l'audience, le thème de la conversation, le genre conversationnel, etc. (v. Eckert & Rickford 2001a ; Biber & Finegan 1994) – autant d'éléments qui contribuent à associer l'interaction à des normes linguistiques particulières.

Si les mécanismes du changement stylistique sont limités chez Labov au degré de surveillance du locuteur quant à la correction de son parler, c'est essentiellement parce que ce dernier semble postuler que les locuteurs cherchent toujours à respecter l'usage linguistique dominant dès qu'ils prêtent attention à la correspondance entre leur parler et cet usage. Bien que la littérature sociolinguistique ait depuis toujours donné des exemples de locuteurs allant à contre-courant de la norme dominante et faisant usage de variantes non prestigieuses en raison de leur signification sociale (v. entre autres Schilling-Estes & Wolfram 1999 ; Labov 1972 : 1-42), ces exemples sont le plus souvent liés à des situations linguistiques marginales et particulières qui en font les exceptions qui confirment la règle. Traditionnellement, la théorie sociolinguistique pose donc le principe du prestige de la norme standard comme acquis, ce qui oblitère incidemment l'écart entre le comportement réel des locuteurs et les tendances observées au niveau macro-sociolinguistique. En effet, le principe énoncé suppose que les variantes linguistiques ont une signification et une valeur sociales données et immuables : une variante associée à la variété d'un groupe non prestigieux charrie une valeur sociale négative et est donc a priori évitée par un locuteur d'un groupe socialement favorisé.

[62] L'idée selon laquelle les variantes non standard sont exclues dès que le locuteur se surveille est tellement présente dans la tradition sociolinguistique que certains auteurs en viennent à se demander si elle ne conduit pas les chercheurs à exclure de leurs analyses des locuteurs qui produiraient plus de variantes vernaculaires dans un contexte formel (v. Eckert 2001 : 121).

Pour peu que des variantes de ce type apparaissent, ce n'est qu'à la suite d'une diminution de l'attention que le locuteur porte à son parler dans une situation informelle ; à nouveau, il ne peut être question d'un comportement motivé.

Des recherches sociolinguistiques menées au niveau micro-sociolinguistique montrent au contraire que les locuteurs exploitent la signification sociale des variantes non standard en dépit de leur manque de légitimité. Il est donc nécessaire d'élargir la psychologie sociale du modèle labovien qui n'envisage qu'une motivation unique – le souci de conformité au modèle linguistique dominant ou à celui du groupe de pairs – pour expliquer le changement stylistique, dans le but d'envisager le changement stylistique comme processus actif, plus ou moins couronné de succès, d'adaptation aux normes d'une situation donnée[63] (v. Eckert 2000). Nous posons dès lors que le comportement linguistique est potentiellement créatif et que les locuteurs *exploitent* dans certains cas les ressources linguistiques dont ils disposent afin d'accomplir des buts interactionnels divers[64] (Irvine 2001 ; Eckert 2000 : 3-4, 41), à travers ce que l'on peut appeler avec Rampton (1995) des processus de « *stylisation* »[65]. Il s'agit donc de processus via lesquels les locuteurs utilisent des variantes non standard comme marqueurs linguistiques, d'une façon qui leur permet de se construire une identité particulière, et sans que cela entraîne nécessairement une forme de stigmatisation sociale. Ainsi des variantes dont la signification est essentiellement ethnique – parce qu'elles sont notamment associées à une variété linguistique renvoyant elle-même à un groupe ethnique particulier dans les représentations linguistiques des locuteurs – peuvent prendre d'autres significations et jouer par exemple un rôle de marqueur contextuel (v. Hill 1993).

[63] Eckert (2000 : 18) résume en ces termes le déplacement qu'il s'agit d'opérer par rapport au modèle labovien : « But the focus on the standard as the sole source of conscious norms for the entire speech community is, as many (e.g. Milroy [1987 : 111 s.]) have pointed out, problematic. While Labov's own work in Martha's Vineyard and in New York City (e.g. [1972]) is the origin of our understanding that the vernacular has positive value in local communities, his view of style creates mystery about the means by which this value is constructed. While formal style certainly involves greater attention to speech, and while speakers have to pay careful attention when they're speaking in the most extremely standard end of their stylistic repertoire, there is every reason to believe that a similar effort is required at the extremely non-standard end of their repertoire as well. One might consider that the two ends of the continuum require effort motivated by different – and even conflicting – orientations, and that people have to work to ensure their participation in either market. »

[64] L'existence d'une part de créativité dans l'activité des locuteurs ne s'oppose en rien à ce que la majeure partie du comportement linguistique soit liée à la reproduction d'habitudes acquises par les locuteurs et ne suppose pas l'absence de déterminisme social des pratiques linguistiques ; ce déterminisme agit toutefois davantage en conditionnant les ressources disponibles, la connaissance de certains codes ou la motivation à participer au jeu social en utilisant des ressources valorisées qu'en déterminant des comportements stéréotypés et passifs.

[65] Précisons toutefois que nous n'utiliserons pas ce terme dans le sens précis que Rampton lui associe.

Cela ne remet bien entendu pas en question le principe selon lequel la variation inter-locuteur et la variation intra-locuteur sont intimement liées. En effet, on peut difficilement imaginer qu'une variante située en haut de l'échelle sociale se trouve en bas de l'échelle stylistique, et inversement (Gadet 2003a : 19). Le déplacement proposé ici consiste simplement à mettre l'accent sur le fait que les situations de communication réelles ne sont pas caractérisées par une opposition entre deux styles binaires (*careful speech* vs *casual speech*) et que des styles variables sont adaptés à une même situation, malgré l'existence de contraintes qui régissent la co-occurrence des variantes et assurent la cohérence de la signification d'un style[66] (Ervin-Tripp 1972, 2001).

3.5. Repenser le rapport langue – identité

Comme nous l'avons déjà indiqué, cette manière de concevoir l'activité des locuteurs conduit à revoir la conception du rapport entre variation linguistique et identité qui est au cœur de la théorie sociolinguistique dominante. Celle-ci repose en effet sur l'idée que tout locuteur adopte les pratiques linguistiques caractéristiques de son groupe d'appartenance et que son idiolecte révèle par conséquent son identité sociale (v. Chambers 2003 : 7). Si les locuteurs montrent par ailleurs une capacité de variation stylistique (intra-locuteur), celle-ci est conçue en lien étroit avec la variation inter-locuteur et maintient dès lors une relation constante entre les pratiques du locuteur et son profil sociologique (Eckert & Rickford 2001b ; Armstrong & Boughton 2000 : 63-64). Cette présentation de la variation linguistique inter- et intra-locuteur sur un axe unidimensionnel est incontestablement le reflet de tendances maintes fois observées à un niveau macro-sociolinguistique. Nous pensons cependant que la théorie sociolinguistique devrait nous permettre d'envisager que, au niveau micro-sociolinguistique, la variation stylistique rend plus flou le rapport entre langue et identité, qui est inscrit dans une dynamique de détermination réciproque.

En effet, ce raisonnement n'est valide que si les locuteurs adoptent des variantes en bloc au sein d'une variété conçue de façon holistique. Penser que le parler d'un locuteur

[66] Il est par ailleurs important de souligner que la perspective de sociolinguistes comme Eckert est plus complémentaire que contradictoire par rapport à celle héritée du travail de Labov. En effet, Labov s'intéresse en définitive peu aux styles en tant que tels, à leur rôle dans l'interaction, etc. L'étude de la variation stylistique n'est pour lui qu'un dispositif visant à faire émerger des parlers contrastés pour analyser quelles sont les variables qui subissent une modification selon la situation (« a controlled device for measuring the dynamics of sociolinguistic variation » ; Labov 2001 : 85). La question de la motivation sociale de la variation stylistique et de ses facteurs n'est donc pas réellement à l'ordre du jour chez Labov, dont le modèle ne prétend pas, de ce point de vue, constituer une théorie explicative (v. Labov 2001 : 87).

révèle nécessairement son identité sociale suppose soit que les locuteurs présentent toujours des pratiques linguistiques homogènes ne comprenant majoritairement que les marques d'une seule variété de langue, soit que les auditeurs sont « sensibles aux probabilités » (Ervin-Tripp 2001 : 49) et sont capables de déduire l'identité sociale des fréquences respectives des variantes standard et non standard.

Il va de soi que le style qu'un locuteur adopte dans un contexte très familier présente les traits caractéristiques du parler que ce locuteur considère comme adéquat dans une telle situation, c'est-à-dire les traits du parler qu'il adopte spontanément dans son groupe de pairs et qui permettront éventuellement à un interlocuteur d'identifier son identité sociale. Par contre, dans les multiples situations qui ne sont ni les plus familières ni clairement formelles, les locuteurs qui disposent d'un répertoire linguistique suffisamment large élaborent des styles mixtes qui leur permettent de construire une identité situationnelle, plus qu'ils ne reflètent de manière univoque leur identité sociale.

Ces styles sont toujours contextualisés et sont façonnés par les locuteurs en fonction de leur orientation dans un espace sociolinguistique par rapport à plusieurs modèles disponibles, de manière à ce que la signification et la valeur sociales de ces styles soient conformes aux normes linguistiques que le locuteur adopte dans l'interaction. L'analyse de ce style linguistique ne nous permet donc pas nécessairement de dire qu'un locuteur adopte le modèle linguistique de tel ou tel groupe – et qu'il trahit dès lors telle ou telle identité –, mais il nous permet de situer ce locuteur par rapport à un ensemble de positionnements sociolinguistiques, qui sont eux-mêmes caractéristiques de certains groupes sociaux et qui sont le reflet d'une trajectoire sociale et identitaire. Ce n'est pas l'adoption d'une variété de langue prédéfinie qui marque l'identité du locuteur, mais bien un positionnement dans l'espace sociolinguistique.

Nous pensons donc que l'analyse des pratiques linguistiques d'un locuteur permet d'identifier les normes qu'il adopte et ainsi d'appréhender son positionnement social et sociolinguistique. Ainsi, un locuteur qui produit un nombre significatif de liaisons facultatives nous indique qu'il se réfère à des normes linguistiques selon lesquelles les liaisons facultatives sont adéquates dans le contexte de communication. Ses pratiques nous révèlent en ce sens ce que nous appelons son *orientation normative*, c'est-à-dire son orientation vers un modèle de comportement linguistique donné, modèle qui suggère, dans notre exemple, la

réalisation des liaisons facultatives. Ces *orientations normatives* sont selon nous le résultat d'un positionnement social ; des différences d'orientation entre locuteurs renvoient aux processus de différenciation sociale qui sont produits et reproduits par la pratique de la langue.

Si nous pouvons induire une orientation normative à partir de l'observation de pratiques linguistiques, c'est parce que nous disposons d'une certaine connaissance sur la signification et la valeur sociales des variantes. L'analyse des pratiques linguistiques intervient donc à un double niveau dans notre approche : lorsqu'elle s'applique à une variable sociolinguistique observée dans un échantillon de locuteurs d'une communauté, elle permet de dériver la signification sociale des variantes au sein de cette communauté ; lorsqu'elle s'applique à l'analyse des styles d'un locuteur, elle permet d'identifier l'orientation normative de ce dernier, étant donné que celle-ci détermine les significations sociales que le locuteur produit en rapport avec le contexte interactionnel.

Analyser des différences d'orientation normative renvoyant à des différences entre groupes définis géographiquement ne doit pas conduire le sociolinguiste à se focaliser exclusivement sur les traits dont la signification sociale est essentiellement diatopique. Dans la mesure où ils jouent un rôle important dans les processus de différenciation qui nous intéressent prioritairement – à savoir ceux qui opposent des groupes géographiquement délimités – nous nous intéressons principalement à des traits linguistiques qui sont caractéristiques des *variétés régionales* présentes en Belgique, ou en d'autres termes à des traits linguistiques dont la signification sociale est liée à une collectivité définie géographiquement. Nous ne pensons pas toutefois que ce sont là les seuls traits pertinents pour l'analyse des processus de différenciation en question. S'il paraît évident que des groupes définis géographiquement adoptent des normes distinctes vis-à-vis de l'usage de variantes dont la signification sociale est elle-même liée à la dimension géographique, ils peuvent tout aussi bien suivre des normes contrastées par rapport à des variantes dont la signification sociale est définie à partir d'un critère de classe (comme c'est par exemple le cas pour la liaison en français). Le fait que des locuteurs de deux régions différentes ne s'accordent pas sur le comportement linguistique adéquat vis-à-vis de la liaison facultative dans une interaction donnée peut en effet révéler que ces deux groupes instituent des marchés linguistiques différents, qui régissent de façons contrastées l'usage de la liaison facultative. Autrement dit, nous posons que l'existence de marchés linguistiques géographiquement

définis peut inciter les locuteurs qui s'inscrivent sur ces marchés à exploiter des *marqueurs* qui ont une signification sociale diatopique, mais aussi à adopter des comportements linguistiques différents à l'égard de variables qui ne jouent pas le rôle de marqueurs régionaux.

Normes de prononciation et variétés du français en Belgique
État des lieux

L'objectif de ce chapitre est de fonder, sur la base de recherches antérieures, l'hypothèse selon laquelle la variation linguistique observable en Belgique francophone est structurée par l'existence de marchés linguistiques définis géographiquement. Il s'agit donc de présenter les indices qui suggèrent que des collectivités régionales adoptent des normes linguistiques qui leur sont en partie propres et que celles-ci sont légitimées à des degrés variables par les divers groupes sociaux qui constituent ces collectivités. Autrement dit, nous essayerons de montrer que des variétés de langue sont en concurrence dans la communauté étudiée et que des différences apparaissent entre locuteurs selon le *statut* qu'ils confèrent aux variétés en tant que modèles de comportement linguistique.

Pour ce faire, nous nous pencherons dans un premier temps sur les travaux descriptifs concernant le français parlé en Belgique. Ces recherches nous intéressent parce qu'elles mettent en évidence les modèles qui sont en concurrence dans la communauté étudiée, et parce qu'elles donnent également une porte d'accès à l'évaluation des variantes linguistiques, dans la mesure où souvent elles ne se contentent pas de décrire la variation linguistique, mais constituent également un discours sur la norme qui reflète et influence les attitudes et les représentations des locuteurs[1] (§1).

Par ailleurs, de nombreuses recherches se sont intéressées spécifiquement aux représentations et aux attitudes des francophones de Belgique envers leur langue, et elles ont permis de révéler certains aspects de l'interprétation et de la hiérarchisation des variétés diatopiques au sein de cette communauté. Leur présentation viendra donc compléter le tableau que l'on peut dresser des normes linguistiques en compétition dans la Communauté Wallonie-Bruxelles[2] (§2).

[1] Si la plupart des études prises en compte s'intéressent spécifiquement à la variation phonologique, l'analyse que nous en proposons est également valable, dans les grandes lignes, pour les travaux sur la variation lexicale (v. Francard *et al.* 2002).

[2] Précisons que nous utilisons comme des synonymes les termes « Belgique francophone » et « Communauté Wallonie-Bruxelles » – désignation officielle de l'entité politique responsable des matières concernant spécifiquement les francophones de Bruxelles et de Wallonie. Cela révèle deux restrictions importantes de notre analyse, qui caractérisent en fait toute la tradition dans laquelle elle s'inscrit. D'une part, cette tradition ne s'intéresse, à quelques exceptions près, qu'aux francophones de Bruxelles et de Wallonie, c'est-à-dire qu'elle ne tient pas compte de la situation particulière des francophones de Flandre. D'autre part, la discussion à laquelle

Dans la mesure où elles traitent du *statut* des pratiques linguistiques propres à la Belgique francophone, les recherches dont nous allons rendre compte posent la question de l'émergence éventuelle d'une norme endogène[3] qui légitimerait l'usage d'une *variété de référence* propre à la Belgique francophone. La question de l'existence d'une norme linguistique endogène traverse en effet toute la littérature sur le français en usage en Belgique. Les études antérieures ne donnent naturellement pas de réponse définitive à cette question, mais mettent en évidence certaines lignes de force, certaines évolutions dans le rapport que les francophones de Belgique entretiennent avec la ou les norme(s) linguistique(s). Si notre recherche repose en partie sur la vision de l'espace sociolinguistique qui se dégage de ces travaux, elle vise également à alimenter la réflexion sur cette question. En effet, les pratiques linguistiques que nous allons étudier dans les chapitres qui suivent permettront de mettre en évidence l'orientation normative des différents locuteurs et d'évaluer les orientations qui apparaissent comme étant dominantes chez nos informateurs. La question du degré d'autonomisation de la variété de français en usage dans la Communauté Wallonie-Bruxelles en tant que modèle de référence par rapport au français standard constituera donc un élément important de notre réflexion.

Nous terminons ce chapitre par une présentation synthétique des principaux traits de prononciation du français parlé en Belgique, afin de donner une image des particularités linguistiques qui sont associées à cette entité géographique (§3). Nous essayons ce faisant d'identifier quelles sont les variantes diatopiques qui jouent un rôle dans les processus de différenciation qui se marquent à travers la variation linguistique en Belgique francophone, que ce soit pour refléter des frontières entre collectivités régionales ou entre des groupes définis par leur position dans la hiérarchie sociale. Ceci nous permet de situer les variables linguistiques que nous avons choisi d'étudier dans notre recherche. Nous basons cette présentation sur les travaux descriptifs examinés auparavant, malgré les multiples carences que l'on y rencontre et qui limitent fortement la validité de leurs conclusions. C'est pourquoi

---

nous prenons part ne concerne que les Bruxellois et les Wallons qui sont des francophones natifs, à l'exclusion des Flamands bilingues et surtout d'une grande partie des francophones d'origine immigrée, dont les références linguistiques et culturelles sont souvent différentes de celles que partagent les autres francophones de Wallonie et de Bruxelles. Étant donné l'importance de cette population aujourd'hui, il s'agit là d'une limitation très nette de notre analyse, du point de vue de sa capacité à rendre compte de la situation sociolinguistique actuelle de la Belgique francophone.

[3] Une norme linguistique est endogène lorsqu'elle promeut un usage légitime propre à la communauté, pris pour modèle par la majorité de ses membres au-delà de la hiérarchisation sociale et « lorsqu'elle est opposée à une autre norme parallèle appliquée à la même langue, mais réputée exogène » (Manessy 1997 : 225 ; 1993 : 17).

cette description est globalement réévaluée et actualisée à partir des données que nous avons recueillies.

1. Les travaux descriptifs sur le français parlé en Belgique

1.1. Des carences méthodologiques

La plupart des recherches sur le français parlé en Belgique présentent les caractéristiques des études portant sur les français régionaux en général. Pour les mêmes raisons que celles que nous avons identifiées au chapitre précédent, les études descriptives sur le français parlé en Belgique visent à inventorier les écarts entre ce français et le « français de France ». Inscrite dans une longue tradition puriste[4], la vision dominante, qui est loin d'avoir disparu, interprète la distance entre les deux variétés non comme une conséquence de la variation inhérente à toute langue, mais comme l'effet d'une différence dans la qualité de la langue. L'imbrication d'un point de vue normatif (parfois moralisateur, v. Remacle 1969 : 5-6) et du point de vue descriptif conduit à la production de travaux peu fiables sur le plan scientifique.

Comme dans la plupart des travaux sur les variétés de français, leur conceptualisation même de la variation régionale conduit les auteurs à rechercher principalement, dans les pratiques des francophones de Belgique, les traces de l'influence du substrat dialectal et de l'adstrat germanique, cette autre source "d'impuretés" dans les marges de la Gallo-Romania. Se basant sur l'idée d'une corrélation entre pratique des langues régionales et appartenance à une catégorie sociale peu favorisée, leurs écrits illustrent donc également la tendance générale à la confusion des axes diatopique et diastratique. Les traits préférentiellement relevés sont de fait typiques des couches les moins favorisées de la population, ou sont du moins interprétés comme tels, même lorsque leur diffusion dans la communauté linguistique est plus large. Ainsi, dès les premières lignes de son dernier article sur la phonétique et la phonologie du français en Belgique, Warnant précise qu'il va décrire « des prononciations pratiquées en Wallonie et à Bruxelles, c'est-à-dire dans des zones marginales de la francophonie, et propres

[4] Tradition qui est initiée dès le début du 19e siècle par Poyart (1806) et qui connaîtra des relais fréquents jusqu'à la période faste des *Chasses aux belgicismes* (Hanse *et al.*, 1971, 1974) – on trouvera une présentation des ouvrages qui ont marqué l'histoire de cette tradition chez Pohl (1979 : 21-42), Piron (1970 : 34-38 ; 1979 : 214-216 ; 1985 : 371-372) Lafontaine (1988 : 63). Depuis une vingtaine d'années, l'émergence de travaux sociolinguistiques a permis, à la faveur d'une évolution générale des attitudes linguistiques, de faire entendre un autre discours, sans que le discours puriste soit pour autant disqualifié.

à un milieu socioculturel assez peu élevé », prononciations qu'il oppose à celles des « Parisiens cultivés » qui « sont retenues dans le français comme norme » (Warnant 1997 : 163).

En outre, de nombreux traits linguistiques catégorisés comme « belges » correspondent en fait à des variantes non standard attestées dans d'autres variétés régionales du français, ou dans certaines formes de français populaire ou familier, indépendamment de toute spécificité géographique. L'opposition fondamentale entre le "bon" français de France et le français de Belgique "déformé" par les emprunts aux langues de contact, conduit à inclure dans la variété régionale tout ce qui ne correspond pas à la norme prescriptive reconnue par les auteurs.

Enfin, même quand la description échappe à un a priori normatif, elle ne repose pas sur des enquêtes systématiques et approfondies, même dans le cas des travaux les plus récents. Si certains auteurs soulignent cette limite et en tiennent compte par la prudence de leurs conclusions (v. Francard 2001a), la plupart d'entre eux semblent estimer que leur intuition de locuteur et leur connaissance des pratiques de leurs concitoyens – sans doute très approfondie, mais inévitablement impressionniste – sont des sources d'information suffisantes pour dresser un tableau général du français parlé en Belgique[5]. En ce qui concerne la prononciation, certains auteurs n'identifient dès lors qu'une série de traits stéréotypés, qui sont souvent autant de poncifs repris d'ouvrages en ouvrages, qui relèvent parfois de la caricature plus que de la description[6]. Lorsque des particularités plus précises sont mentionnées, elles sont parfois associées à certaines régions ou à certaines catégories sociales,

[5] On peut pourtant souligner avec Francard (1999 : 5) que l'origine liégeoise des auteurs de la plupart des descriptions disponibles conduit à une sur-représentation des traits liégeois dans les inventaires des particularités de prononciation ou de vocabulaire – biais que reconnaît Remacle par rapport à son propre ouvrage (v. Remacle 1969 : 10).

[6] Tendance à la caricature que l'on observe encore dans des publications récentes. On trouve ainsi sous la plume de Klinkenberg (1999 : 516) la phrase suivante : « Ceci amène à dire que ce qui caractérise le plus le lexique du belge [*sic*] est peut-être moins l'usage régulier de formes frappantes – un grand nombre d'entre elles appartiennent à des zones lexicales de faible rendement – que *l'usage d'expressions chevilles particulières* (*comme le fameux* savez-vous) et, plus encore, la variation quantitative dans l'emploi de termes connus en France » (nous soulignons). S'il est certain que l'auteur n'a pas eu l'intention de parler du « lexique du belge » mais bien du « lexique du Belge » et qu'il ne s'agit donc là que d'une erreur typographique, on regrettera qu'il n'ait pas trouvé d'autre exemple pour illustrer son propos que celui de l'expression « savez-vous », sachant que l'on aurait du mal à entendre aujourd'hui une telle formule prononcée par un Belge francophone, sauf peut-être chez quelques locuteurs âgés. Ce choix est d'autant plus regrettable et étonnant que l'on trouve chez le même auteur la réflexion suivante : « On a beaucoup caricaturé la langue des francophones de Belgique : pour camper un Belge dans une bande dessinée, il semble qu'il suffise de semer quelques "sais-tu", "alleïe" et "une fois". C'est là, bien sûr, la simplification grossière d'une situation complexe, qui fait intervenir de multiples facteurs sociaux, géographiques et chronologiques. » (Klinkenberg 2000a : 705)

mais avec beaucoup d'approximations[7]. Face à la difficulté de cerner les traits qui caractérisent l'usage des francophones de Belgique dans sa diversité, d'aucuns sont tentés d'en proposer une description englobante, au risque de véhiculer à nouveau des stéréotypes teintés de jugements normatifs :

> « Peut-on vraiment penser qu'une somme d'éléments phonétiques, lexicaux et idiomatiques suffise à définir dans sa particularité l'usage du français en Belgique ? Il y a autre chose encore qui ne saurait figurer dans les listes des grammairiens, autre chose qui se refuse à l'analyse en éléments isolés. Je veux parler de cette pesée, parfois légère mais presque toujours constante, qui s'exerce sur le discours français tenu par un Belge. La mélodie de la phrase est peut-être ce qui frappe le plus l'observateur. Elle tient pour une part à l'insertion de mots parasites du type de *ainsi*, *savez-vous*, *une fois*, *un peu*, *comme ça*, *paraît* qui chevillent la phrase et lui font une architecture plus lourde, moins nette qu'en France, et, pour une autre part, à un jeu d'inflexions qui contribue à ralentir le débit. En position enclitique, on n'élide pas toujours le même *e* qu'en France : *on n'pourrait plus l'ret'nir* entend-on souvent au lieu de : *on n'pourrait plus le r'tenir*. Une étude comparée de l'intonation montrerait aussi que, si le Français multiplie les accents de hauteur qui lui permettent, par exemple, de donner à une phrase le sens interrogatif qu'elle ne comporte pas syntaxiquement parlant, le Belge s'en remet d'ordinaire à l'ordre traditionnel et aux moyens grammaticaux, de même qu'il conserve régulièrement les deux termes de la négation *ne pas*. » (Piron 1978 : 30)[8]

1.2. Trois discours sur la norme linguistique

Trois thèses successives ont été proposées au cours de l'histoire au sujet de la concurrence entre normes linguistiques au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Une vision dichotomique de la norme linguistique émerge inévitablement des descriptions issues de la tradition normative. Pour les auteurs qui s'inscrivent sans restriction dans une vision puriste de la norme, seul le français de France représente un français correct et est donc le seul modèle à part entière pour les francophones, quelle que soit leur origine. Le discours implicite suppose que les locuteurs qui adoptent de fait un autre modèle le font par ignorance, par une méconnaissance des usages légitimes en dehors de leur milieu ; ce modèle est donc le reflet d'une norme propre aux classes populaires. S'il y a donc deux normes concurrentes, elles ne le sont qu'à l'échelle de la communauté linguistique dans son ensemble, tandis qu'à l'échelle des individus, c'est toujours soit une norme soit l'autre qui prévaut, en

[7] Ainsi, on lit chez Remacle : 'On observe parfois, *chez certains sujets ou même dans certaines zones* (du Luxembourg, du Hainaut…), une véritable inaptitude à prononcer [o:] fermé long' (Remacle 1969 : 53, nous soulignons).

[8] Bien qu'il ait contribué de façon importante à l'essor des études sur la langue et la littérature des francophones de Belgique, Piron ne semble pas s'être départi avec le temps de l'image d'un parler belge marqué par sa lourdeur : « S'il y a un "belgicisme" de langue, ce n'est pas dans les belgicismes [lexicaux] qu'il faut le chercher, mais dans une certaine lourdeur qui pèse sur l'élocution, qu'elle soit écrite ou parlée. » (v. Piron 1985 : 378)

fonction du milieu d'origine du locuteur. Ces auteurs posent implicitement que la norme qui fait du français de France le seul standard sera amenée à supplanter la norme qui favorise les usages locaux grâce aux progrès de l'instruction. Nous pouvons en réalité considérer que les tenants de ce point de vue n'évaluent pas réellement la diffusion des usages endogènes dans la communauté linguistique, tant est prégnant chez eux le présupposé selon lequel les locuteurs de milieux bourgeois ne peuvent adopter qu'un français standardisé.

Cela dit, les descriptions de cette nature nous intéressent au premier plan, parce qu'elles ont contribué, de par leur succès, à rendre en partie effective une situation qu'elles ne faisaient qu'imaginer : à travers la stigmatisation des pratiques endogènes et la promotion du français standard comme seul modèle légitime, ce discours normatif, qui a disposé d'un puissant relais grâce à l'institution scolaire, a convaincu de nombreux Belges de ce qu'ils pratiquaient un français « abâtardi » par rapport au français de France – ou, plus précisément, celui de Paris – et a conduit de nombreux locuteurs à multiplier leurs efforts pour éradiquer de leur parler toute trace de particularité diatopique.

Dans le même ordre d'idées, les problèmes de validité scientifique liés à la tendance à associer toute forme non standard à une forme régionalement marquée n'enlèvent rien au fait que les locuteurs se représentent dès lors eux aussi certaines variantes non standard comme endogènes, en dépit de la réalité des usages (v. plus loin, §2). Or, dans la perspective d'analyse qui est la nôtre, les représentations des locuteurs au sujet de la signification sociale des variantes comptent davantage que la distribution effective de ces variantes dans une communauté donnée. On peut souligner à cet égard que ce sont les variantes associées à l'influence du substrat wallon et de l'adstrat germanique qui sont clairement les plus stigmatisées. Lorsque les auteurs sont conscients que les "fautes" commises par les francophones de Belgique se rencontrent également en France, ces écarts bénéficient de plus de tolérance[9].

[9] La sujétion totale aux normes de l'usage parisien se révèle ainsi dans ce commentaire de Remacle (1969 : 45) : « Quelle attitude faut-il adopter à l'égard de ces trois variétés de l'*a* ? On formulerait aisément des règles précises si, dans le français de France, la répartition des *a* possédait un caractère logique ; si l'*a* bref, par ex., était toujours antérieur et l'*a* long toujours postérieur. Mais l'usage est très mouvant. Les Français qui parlent bien, et les Parisiens eux-mêmes, sont loin d'employer tous dans le même mot la même variété d'*a*. Dans ces conditions, la tolérance s'impose. » Dans le même ordre d'idées, à propos de la confusion des voyelles nasales /œ̃/ et /ɛ̃/, Remacle déclare (p. 61) : « On ne peut plus guère la considérer comme un faute : elle est courante en France, dans la meilleure prononciation. »

Deux autres approches de la variation du français en Belgique, sous-tendant respectivement deux thèses distinctes, ont succédé à la vogue des travaux puristes. La première a consisté à identifier les traits qui semblaient les plus caractéristiques du français en Belgique, tout en étant communs à un grand nombre de locuteurs, toutes catégories sociales confondues. Les travaux de Pohl (1983, 1985, 1986) sont l'illustration la plus aboutie de cette approche. Dans un de ses articles, Pohl (1985 : 14-15) identifie six constantes de l'accent « belge », qu'il représente en une seule phrase devenue célèbre : *l'ourse brun pâle est enrouée*[10]. Six traits – voire un peu plus si l'on tient compte des différences entre les diverses listes établies par Pohl[11] – c'est bien peu pour établir l'existence d'une norme endogène[12]. C'est pourquoi, d'autres auteurs se sont appuyés sur de tels résultats pour affirmer qu'il n'existait pas de différence significative entre le « français de France » et celui parlé par les Wallons et les Bruxellois[13]. Il s'agit pour eux de relativiser l'importance des particularismes endogènes – « Au total pas de quoi fouetter un chat. Rien qui nuise à l'intercompréhension » (Wilmet 1991 : 4) – parfois au prix de simplifications grossières[14]. En outre, cette approche tend à considérer trop rapidement que certains traits linguistiques sont non représentatifs car

[10] Phrase qui illustre l'amuïssement du schwa marquant le féminin, le maintien de la nasale /œ̃/, le remplacement de l'opposition /a/ vs /ɑ/ par une opposition de longueur, la prononciation des monosyllabes *est*, *les*, *des*, etc. avec [ɛ], la fréquence élevée des diérèses – *enrouée* [ɑ̃ʁue:] ou [ɑ̃ʁuwe:], l'opposition de longueur entre finales vocaliques masculines et féminines – *enroué* [ɑ̃ʁue] vs *enrouée* [ɑ̃ʁue:].

[11] Pohl ne mentionne en effet pas toujours les mêmes traits dans les différents articles qu'il a publiés sur le sujet. Tantôt il ne retient que deux traits : « Une enquête – à vrai dire limitée – faite en 1975, auprès de lycéens de Virton, Longuyon, Mouscron et Tourcoing permet de présumer que les systèmes phonologiques s'y opposent moins entre États qu'entre une zone lorraine rurale et une zone picarde industrielle. Seuls, peut-être, seraient plus particulièrement "belges" : 1. Une neutralisation par assourdissement des consonnes sonores finales (…). 2. Une nasalisation de /ɛ:/ dans la syllabe finale par assimilation régressive, avant n (…) » (Pohl 1983 : 30). Tantôt il donne une autre série de six traits que celle citée plus haut : maintien des oppositions entre quatre voyelles nasales, chute très fréquente des *e* muets, oppositions lexicales marquées par la longueur vocalique en finale absolue, opposition de longueur entre /a/ et /ɑ/, maintien de l'opposition /e/ vs /ɛ/, diérèses fréquentes (Pohl 1986 : 134). Dans un ouvrage plus ancien (Pohl 1979 : 36), il résume les traits principaux de la variété de français par la phrase « huit chaînes trop larges » [wiʃɛ̃ntʁɔlaʁʃ], censée cette fois illustrer l'absence du phonème /ɥ/, la nasalisation des voyelles devant consonne nasale, le maintien d'un /ɔ/ en finale et l'assourdissement des consonnes finales.

[12] On trouve des conclusions analogues dans le domaine du lexique, où il n'y aurait, en définitive, que quelques dizaines de vocables « qui soient à la fois connus de tous les Belges et inconnus de tous les non-Belges » (Wilmet 2000 : 15).

[13] Soulignons que dans l'esprit de Pohl, le nombre réduit de traits de prononciation qui caractérisent le français parlé en Belgique n'empêche pas que la différence entre les accents observables de part et d'autre de la frontière franco-belge est un « fait indéniable, immédiatement perceptible » (Pohl 1983 : 30).

[14] En témoigne cette citation qui, tout en reconnaissant le rôle des accents, oblitère une diversité lexicale francophone pourtant clairement attestée en Belgique (v. Francard *et al.* 2002) comme en France (v. Rézeau 2001) : « Si l'on néglige les accents et une poignée de régionalismes lexicaux qui ne nuisent nullement à la communication, les pratiques langagières sont bien les mêmes à Tournai et à Lille, à Paris et à Bruxelles. » (Trousson et Berré 1997 : 337-338)

ils sont le propre de locuteurs très "typés"[15], sans pour autant que cette conclusion se fonde sur une évaluation sérieuse, non seulement du nombre des régionalismes, mais aussi de leur diffusion géographique et de leur vitalité. Dans ce contexte, les affirmations relatives à l'absence de norme endogène sont donc fort dépendantes de la perception subjective du chercheur, voire de certaines convictions idéologiques[16].

Cette position, née sans doute d'une volonté de réduire le poids du stigmate et de se départir ainsi des stéréotypes associés à la « langue belge »[17], s'appuie sur une distinction ancienne entre des variantes diatopiques propres aux classes populaires et souvent très localisées d'une part, et d'autres traits, moins nombreux que les premiers, plus répandus et caractérisant l'usage des Belges francophones de classes bourgeoises. Ainsi, Piron (1979 : 205, 209 ; 1978 : 25-30) a suggéré une distinction entre ce qu'il appelle le « français dialectal » et cette autre variété de français parlée en Belgique qu'est le « français marginal »[18]. Le premier correspond à un français modifié « par l'influence d'un parler populaire régional » que l'on observe au sein des « couches populaires » de la Belgique romane et qui se caractérise notamment par une série d'écarts par rapport à la norme de référence, tant au niveau de la prononciation, de la morpho-syntaxe que du lexique ; le second, « français de Belgique saisi dans sa parlure bourgeoise », se caractérise par « l'élimination de ses caractères phonétiques les plus marquants » et par « un résidu de traits lexicaux non reçus dans le français standard ». Si cette distinction rend compte de différences fondamentales au niveau de l'évaluation sociale des diverses variantes qui caractérisent le parler des francophones de Belgique (v. plus loin), elle conduit cependant à recréer une

[15] C'est bien ce que semble prétendre Wilmet : « Puisqu'ils [les Français] ne reconnaissent les étrangers [les Belges] qu'à leurs écarts phonétiques ou lexicaux, les Belges immédiatement repérés (en général des Flamands parlant français, des Bruxellois bilingues ou des Wallons de petite culture, les autres passent inaperçus) deviennent représentatifs de l'ensemble. Il suffit de grossir le trait et l'on obtient une sorte de Tartarin septentrional, qui truffe sa conversation de *une fois*, de *septante*, de *nonante*, de *savoir* au sens de "pouvoir"… » (Wilmet 1991 : 3)

[16] Les considérations linguistiques se mêlent alors aux considérations politiques. Wilmet (2000 : 7-8) est très clair sur ce point : « Ceux [les intervenants] qui s'attachent à gommer les différences entre le français de France et le français de Belgique se sentent ou se veulent *in petto* proches de la France, et il ne faudrait pas les pousser pour qu'ils lui tombent un jour dans les bras. Face à eux (…), les chantres de la belgitude ou de l'âme wallonne, occupés à dresser pierre à pierre les remparts de leur petit bastion. »

[17] Dans un article de presse récent, Goosse (2000) déclarait ceci : « Ne dramatisons pas. Le français de Wallonie n'est pas si différent de celui de France, et les belgicismes débordent sur une partie de la France. Les Belges que les Français identifient comme tels sont souvent des Flamands, ou des Bruxellois influencés par le flamand. »

[18] L'opposition entre un français largement influencé par le substrat – français dialectal ou dialectalisé – et un français régional plus standardisé et marqué par quelques traits régionaux est une constante dans les études sur les variétés diatopiques du français (v. Hornsby & Pooley 2001 : 309-313). Comme l'a montré Francard (1991 : 375), l'intérêt de cette distinction est de souligner que les variétés de français ne sont pas le résultat de la francisation du dialecte.

dichotomie entre deux entités linguistiques entre lesquelles il n'y a pas de frontière étanche dans les usages, mais qui s'opposent essentiellement d'un point de vue normatif[19]. En effet, la description du « français marginal » repose moins sur une observation des pratiques linguistiques des Belges francophones de milieux bourgeois que sur une définition des traits régionaux qui peuvent se retrouver dans un français "correct"[20].

La focalisation sur une variété de français "pan-belge" vise donc essentiellement à identifier des écarts par rapport au français standard qui sont observés et acceptés dans toutes les classes sociales. Elle permet, de ce fait, de reconnaître l'existence de certains traits propres au français parlé en Belgique, tout en insistant sur la proximité entre les usages des classes dominantes belges et françaises. La diversité réelle des pratiques des francophones de Belgique selon leur milieu social et leur origine géographique conduit donc Piron à considérer avec raison qu'il n'existe pas, à proprement parler, de « français de Belgique » (Piron 1978 : 24-25, 47). Toutefois, si une question est de savoir s'il existe un usage linguistique commun à tous les francophones de Belgique, une autre est d'évaluer à quel point les pratiques de ces locuteurs se distinguent de celles de leurs voisins français, indépendamment des différences ou des similitudes qui existent à l'intérieur de chaque collectivité. Traiter cette question en opposant deux variétés "nationales" ne constitue pas une manière adéquate d'évaluer l'existence de normes propres à certains francophones de Belgique, précisément en raison des différences significatives enregistrées entre Bruxelles et la Wallonie d'une part, entre les diverses régions de la Wallonie d'autre part (v. ci-dessous, §3).

La deuxième approche ayant permis de critiquer les thèses de la tradition puriste repose quant à elle sur une méthodologie et sur une conception de la norme radicalement différentes. Loin de considérer a priori que le français standard représente la seule norme des locuteurs, les recherches de Moreau et son équipe tentent d'évaluer quel est le prestige associé aux pratiques linguistiques de la « bourgeoisie culturelle belge », afin de déterminer si une norme endogène semble émerger grâce à cette classe socioculturelle. Selon Moreau, on peut identifier l'émergence en Belgique francophone, au niveau des *pratiques linguistiques*

[19] Piron (1979 : 209) précise cette dichotomie en ces termes : « Je l'appelle *français marginal* pour le distinguer du *français dialectal* dont il est dans une large mesure tout à fait indépendant. À la différence de ce dernier, il comporte de nombreux mots usités – en dehors de toute sanction normative – dans l'usage écrit (non littéraire), et certains d'entre eux se sont trouvés consacrés par la langue officielle du pays. »

[20] À savoir, d'une part, essentiellement des particularités lexicales acceptables parce qu'elles constituent des archaïsmes, parce qu'elles apparaissent dans le français du nord de la France et sont peu marquées par le substrat, d'autre part, très peu de faits de phonétique et de syntaxe car, « à la différence des faits lexicaux, ils tombent toujours sous le coup des arrêts de la grammaire normative » (Piron 1978 : 47, 29-30).

effectives, d'une norme endogène qui transcenderait les clivages géographiques internes et qui ne se confondrait « ni avec les usages marqués régionalement, ni avec la norme de France » (Moreau *et al.* 1999 : 30).

L'affirmation de Moreau se fonde sur plusieurs résultats de recherche (v. Moreau 1997 ; Moreau *et al*. 1999), que l'on peut résumer en pointant trois éléments :

a) Lorsque l'on demande à des Belges francophones d'évaluer la langue de locuteurs belges et français de milieux sociaux contrastés (« populaire » et « bourgeois ») au cours d'un test de type "locuteur masqué", les locuteurs de milieu bourgeois sont mieux évalués que les locuteurs de milieu populaire, indépendamment de leur origine géographique. Le critère d'évaluation des auditeurs est donc avant tout social (Moreau *et al.* 1999 : 29-36).
b) Les francophones de Belgique ne condamnent pas unilatéralement l'usage des belgicismes lexicaux, mais ils modulent leur jugement selon qu'ils évaluent des régionalismes considérés comme populaires ou comme bourgeois (Moreau *et al*. 1999 : 5-11).
c) Enfin, et cet élément est crucial pour la démonstration, les locuteurs interrogés par Moreau et ses collègues identifient cependant comme belges les pratiques qu'ils évaluent positivement à l'écoute d'enregistrements (Moreau *et al*. 1999 : 7-8, 21, 31).

Moreau en arrive donc à la conclusion suivante :

> « Tous ces faits sont autant d'indices de ce que le marché sociolinguistique, à l'intérieur de la communauté francophone belge, a permis l'émergence d'une variété de prestige spécifique. C'est une norme belge, *sui generis* pour certains aspects, qui constitue la référence pour l'appréciation des produits linguistiques proposés dans cette enceinte. » (Moreau 1997 : 395)

Ces recherches constituent incontestablement des avancées fondamentales dans la réflexion sur les normes linguistiques disponibles pour les locuteurs de la communauté étudiée. Elles rendent en effet compte d'un fait important pour notre discussion, à savoir que l'usage linguistique de la bourgeoisie belge francophone est marqué par une « double distance », par rapport aux usages régionaux perçus comme populaires et par rapport à la norme française, et qu'il ne constitue pas une copie du « français parisien »[21] (Moreau 1997 :

[21] Cette thèse n'est pas, sous certains aspects, radicalement neuve, comme en témoigne la description du « français marginal » par Piron, mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, Pohl (1950 : vol. 1, 194) soulignait déjà presque cinquante ans plus tôt : « Alors que les français populaires, c'est-à-dire, en Belgique, les français dialectaux, ne présentent que de lâches parentés, le langage de la bourgeoisie offre une unité suffisante pour qu'on puisse admettre qu'il existe, en Belgique, un français "bourgeois", à l'intérieur duquel les différences

396). Moreau a ainsi sans doute raison de penser que cette double distance caractérise également le français des « professionnels belges de la télévision et de la radio », du moins ceux qui participent aux « émissions à fort capital culturel » (Moreau *et al*. 1999 : 30).

Ces résultats laissent néanmoins sans réponse deux questions tout aussi fondamentales pour le sujet qui nous occupe. La première consiste à se demander dans quelle mesure la « variété de prestige » belge diffère de ce que les locuteurs identifient comme le « français standard ». Le fait d'affirmer l'existence d'une *variété* de français spécifique à la Belgique suppose nécessairement de poser une différence *significative* entre le français de France et celui de la bourgeoisie belge, qui ne reposerait pas que sur quelques traits épars. Les résultats présentés ne nous donnent pas une idée précise du degré de différenciation entre les deux variétés. Or, il est probable qu'il soit relativement faible vu que la variété belge de prestige exclut les particularismes trop marqués – bien que la capacité des locuteurs à identifier la nationalité des locuteurs à partir de leur façon de parler français indique une différence incontestable entre les deux variétés. Une seconde question découle dès lors de la première : est-ce que cette variété de français est visée par les locuteurs bourgeois de Belgique parce qu'elle leur permet de marquer leur identité de groupe ? Autrement dit, quelle est la signification sociale associée au modèle que visent les Belges francophones de classe bourgeoise ?

Il est peut-être nécessaire de distinguer à cet égard la norme objective de ce groupe et la norme subjective à laquelle les francophones de Belgique se réfèrent lorsqu'il s'agit d'évaluer des pratiques linguistiques. Les résultats de Moreau ne remettent pas en question l'idée qu'il existe un décalage entre les normes reconnues par les locuteurs dans leurs discours et les normes qu'ils adoptent effectivement et qui guident leurs pratiques linguistiques (v. Moreau 1997). Le fait que des auditeurs évaluent positivement le parler de Belges de classe bourgeoise ne signifie pas qu'ils opèrent cette évaluation à partir d'un modèle endogène. Au contraire, les locuteurs peuvent avoir produit leurs évaluations sur la base de leur représentation du « français standard », c'est-à-dire d'un modèle qui, tout en étant foncièrement exogène, peut les conduire à évaluer positivement un usage belge qui lui serait

---

régionales marquent des nuances plutôt que des séparations. » Il a également insisté sur le fait que la « parlure bourgeoise » n'était pas exempte de belgicismes, mais que ceux-ci lui étaient souvent spécifiques, tout comme Lafontaine (1991 : 15) qui a suggéré une opposition entre « belgicismes familiers » et « belgicismes soutenus ». Toutefois, l'apport des travaux de Moreau est incontestable du point de vue des bases méthodologiques de sa démonstration.

relativement conforme, et même plus positivement que certains usages français jugés moins conformes[22].

En d'autres termes, on peut se demander si ce n'est pas l'absence de réelle spécificité du français de la bourgeoisie belge, caractérisé par la neutralisation[23] de toutes les particularités identifiées comme régionales, qui rend possible son évaluation positive. Les résultats de Moreau montrent en effet que la variété "belge" a été appréciée non parce qu'elle est "belge", mais bien parce qu'elle correspond aux pratiques d'une classe supérieure. Cela ne semble pas remettre en question l'idée selon laquelle une dévalorisation systématique frapperait les particularités linguistiques *perçues* comme belges[24] (v. §2).

En définitive, nous souhaitons insister sur le fait suivant : la norme objective des locuteurs n'est pas nécessairement le reflet de leur norme de référence. Si certains francophones de Belgique adoptent un parler marqué par des traits endogènes, en refusant l'allégeance à un modèle perçu comme extérieur, cela ne signifie pas pour autant que ce modèle ne représente plus la référence. Cette précision est selon nous importante à un double titre : d'une part, parce que cela signifie que la tension entre deux normes, respectivement endogène et exogène, ne se résout pas nécessairement par l'adoption d'un usage "mixte" ; d'autre part, parce ce ne sont pas les pratiques linguistiques qui fondent une communauté linguistique et qui lui assurent un sentiment de sécurité et d'identité linguistique, mais bien le fait de partager des modèles qui lui sont propres (v. Baggioni *et al.* 1997 : 91 ; Francard 1998b).

[22] Ceci s'explique, comme le note Moreau elle-même, par le fait qu'il est parfois mal vu de parler comme un Français (v. §2). La norme de certains locuteurs pointe ainsi comme modèle un usage qui est fondamentalement 'non Belge', mais qui, s'il est sans doute davantage associé à la France, n'est pas pour autant parisien, dans la mesure où les locuteurs associent parfois à cette variété une valeur de snobisme. Selon Lafontaine (1991 : 33), « la variété légitime ou la plus prestigieuse (…) est d'abord une variété bourgeoise et française (non belge, en tout cas, et plutôt "centrale") ».

[23] Cette neutralisation correspondrait alors à la tendance à l'assimilation typique des groupes dominés et qui « suppose un travail visant à faire disparaître tous les signes propres à rappeler le stigmate (…) et à proposer (…) l'image de soi la moins éloignée possible de l'identité légitime » (Bourdieu 1980 : 69).

[24] Dévalorisation confirmée par ailleurs par d'autres études menées par l'équipe de Moreau. En effet, les expériences sur l'évaluation du lexique qui révèlent le statut particulier des belgicismes bourgeois confirment aussi que les locuteurs ont « tendance à fusionner les catégories "belge" et "incorrect" » (Moreau *et al.* 1999 : 8). En outre, Moreau & Brichard (1997) ont démontré que cette évaluation négative était tout à fait indépendante de la réalité objective des pratiques : ainsi, des informateurs hennuyers interrogés s'imaginent dans leur grande majorité qu'un même texte, entendu dans une version lue par un Français, est plus riche du point de vue lexical et mieux construit au niveau de la syntaxe que lorsque le lecteur s'exprime avec un accent liégeois ou bruxellois prononcé (v. aussi Moreau *et al.* 1999 : 12-26).

2. Représentations et attitudes linguistiques des francophones de Belgique

L'opposition entre des façons de parler propres à la Belgique et un hypothétique « français de France » est une constante du *discours épilinguistique* des Belges francophones[25]. Cette conscience d'une différence entre les locuteurs des deux pays ne conduit cependant pas les francophones de Belgique à constituer leurs usages en modèle de référence. Au contraire, l'étude de leurs attitudes et de leurs représentations linguistiques a permis de conclure que ces locuteurs se trouvent par rapport à la France dans une situation de subordination ou de « sujétion linguistique » (Francard *et al.* 1993 : 14-15, 37-38 ; Lafontaine 1991 : 9, 33-35). Cette sujétion linguistique, qui s'accompagne d'attitudes négatives envers les particularités linguistiques régionales ainsi que du sentiment d'un « déficit de légitimité linguistique » (Francard 1996 : 94-95), conduit les locuteurs à faire du français de Paris la seule variété de français légitime.

Toutefois, comme l'a déjà suggéré l'idée de « double distance » proposée par Moreau, les francophones de Belgique présentent en réalité des attitudes ambivalentes à l'égard des pratiques linguistiques associées à chacune des communautés[26]. On peut certes estimer que la domination symbolique de la langue standard s'exerce de façon incontestée sur le marché linguistique « officiel ». En revanche, l'existence, à côté de ce marché officiel, d'un marché linguistique « restreint » – sur lequel prennent place les échanges avec les proches, la famille, le groupe local – rend possible des « stratégies de compensation » qui tendent à valoriser la variété dominée en lui attribuant des qualités (chaleur, connivence, etc.) refusées à la langue dominante (Francard 1998a : 152 ; Lafontaine 1986 : 120 ; 1988 : 68). Dans le même ordre d'idées, plusieurs auteurs ont mis en évidence que le fait de « fransquillonner », de « pincer son français », était perçu négativement en Belgique francophone[27] (Garsou 1991 : 22 ; Lafontaine 1991 : 23 ; Moreau *et al.* 1999 : 28, 35).

---

[25] C'est en effet ce qu'ont mis en évidence la plupart des études menées à ce jour (Garsou 1991 ; Lafontaine 1986, 1991 ; Francard *et al.* 1993 ; Francard 1997 ; Moreau *et al.* 1999). La question essentielle reste cependant celle de savoir dans quelle mesure cette opposition structure l'imaginaire des locuteurs et à quel point elle est prégnante lorsqu'elle n'est pas mise en exergue de manière artificielle comme c'est le cas via les questions des enquêteurs.

[26] Cette tendance, tout comme celle qui conduit à l'auto-dépréciation des pratiques endogènes, constitue un des traits typiques des groupes en insécurité linguistique. Les deux autres facettes de l'insécurité linguistique, telle qu'elle apparaît en Belgique francophone, sont le recours à des stratégies de compensation et une vision pessimiste de l'avenir du français (Francard *et al.* 1993 : 14-19).

[27] Dans la même ligne, Francard (1997 : 237) souligne que les attitudes linguistiques des francophones se caractérisent par un double refus : « celui d'une assimilation pure et simple au modèle français, celui d'une autonomie fondée sur une variété linguistique régie par des normes endogènes » (voir aussi Klinkenberg 2000a : 707-708 ; Lafontaine 1991 : 24).

Cependant, les stratégies de compensation dont sont l'objet les variétés régionales du français s'inscrivent dans la logique du « conflit diglossique » et « continuent d'avaliser la hiérarchie préétablie » (Francard 1997 : 235 ; Lafontaine 1991 : 11, 34). En effet, elles ne remettent aucunement en cause la domination de la langue standard sur le marché officiel. Dans la logique de Bourdieu[28] (Bourdieu 1982 : 36), elles représentent la contribution du groupe dominé à sa propre domination ; elles permettent aux locuteurs d'adopter pour s'auto-évaluer les critères d'évaluation qui lui sont les plus défavorables, tout en s'accordant juste assez de valeur sur des dimensions secondaires pour accepter la situation[29] (Lafontaine 1991 : 9-10 ; Péloquin-Faré 1990 : 149).

Par conséquent, si les variétés régionales du français possèdent sans doute un « prestige latent », tout laisse penser qu'elles ne représentent pas pour autant une norme légitime à part entière aux yeux des Wallons et des Bruxellois. Sur ce point, des enquêtes récentes permettent de penser que la situation est en constante évolution chez les jeunes locuteurs (Francard & Franke 2002 ; Moreau *et al.* 1999 : 9-10 ; Garsou 1991 : 22) : ceux-ci seraient davantage disposés à prendre les usages belges pour modèles légitimes ou du moins à ne pas faire du français de France l'unique modèle de référence.

Des obstacles d'un autre type entravent l'émergence d'une norme endogène. En effet, la disparité linguistique qui caractérise tant la Communauté française de Belgique dans son ensemble que la Wallonie en particulier, rend difficilement envisageable l'émergence d'un modèle de langue unique. Cette disparité est attestée à la fois au niveau des pratiques linguistiques, comme nous le montrerons plus loin, et au niveau des attitudes des locuteurs envers elles. Plusieurs enquêtes (Francard *et al.* 1993 ; Lafontaine 1991) suggèrent que les locuteurs francophones de Belgique sont conscients qu'il existe des façons de parler français spécifiques aux différentes régions du pays[30] (dont le découpage se fait essentiellement autour des villes les plus importantes), tout comme ils sont conscients des valeurs distinctes de ces différentes variétés sur le marché linguistique (v. Lafontaine 1991 : 33-34 ; Moreau *et al.* 1999 : 27). Ils ne s'accordent pas pour autant sur ces valeurs ainsi que sur la légitimité des

[28] Bourdieu estime ainsi que toute domination symbolique « suppose de la part de ceux qui la subissent une forme de complicité qui n'est ni soumission passive à une contrainte extérieure, ni adhésion libre à des valeurs » (Bourdieu 1982 : 36).
[29] Pour une approche socio-psychologique de ces questions, v. Glick & Fiske 2001.
[30] Garsou (1991 : 23) constate ainsi que, selon ses informateurs, il n'y a pas plus de différences entre les parlers de France et de Belgique qu'entre ceux qui caractérisent différentes régions de cette dernière.

traits linguistiques régionaux : au contraire, il semblerait que les représentations linguistiques des différents groupes régionaux (de Bruxelles, de Liège, de Charleroi, d'Ardenne, etc.) au sujet de leur langue soient trop diverses pour amener à la représentation d'une identité collective, fondée sur une même image de soi[31] (Francard *et al*. 1993).

Par ailleurs, l'opposition entre deux modèles linguistiques, respectivement endogène et exogène, ne s'accompagne pas d'une représentation nette de ce qui fonde leur différence, ce qui révèle que la légitimité du modèle endogène n'est pas l'objet de revendications très nettes. Les enquêtes menées par Lafontaine (1986, 1991) auprès d'enseignants liégeois montrent que bien des tours régionaux ne sont pas identifiés comme tels (v. aussi Lafontaine 1997 : 383). Pour sa part, Francard observe, d'une part, que les jeunes francophones wallons et bruxellois ont une représentation très vague de leur accent – lorsqu'ils reconnaissent présenter un accent particulier, ce qui n'était le cas que pour la moitié d'entre eux dans l'étude en question – et, d'autre part, que cette population est pratiquement incapable de donner des exemples variés de 'belgicismes' (Francard *et al.* 1993 : 30-31). Tant la représentation de leurs pratiques que celle de la norme de référence sont donc vagues, et l'insécurité linguistique naît précisément de ce qu'ils perçoivent approximativement un écart entre leurs pratiques et une norme mythique, dont la principale caractéristique est d'être distincte de leurs usages[32]. Les francophones de Belgique ont ainsi tendance à interpréter tout écart par rapport à la norme comme un trait régional, confondant formes du français populaire, incorrections et variantes diatopiques (v. Moreau *et al.* 1999 : 8, 35).

Cette confusion des axes diatopique et diastratique de la variation reflète bien l'effet du discours puriste évoqué plus haut. De manière générale, elle indique que la signification des variantes endogènes est autant diastratique que diatopique, voire davantage (Moreau *et al.* 1999 : 37). L'étude de leurs représentations montre en effet que les francophones de Belgique sont conscients que l'usage des traits régionaux est l'objet d'une évaluation sociale (Francard

[31] Ainsi, les habitants de la région de Liège estiment qu'il existe une façon de parler propre à leur région, qu'ils distinguent des diverses variétés régionales du français internes à la Belgique (bien qu'il leur soit pratiquement impossible d'en dessiner les contours), tandis que certains des informateurs vivant autour de la capitale (Bruxelles) opposent leur variété, considérée comme 'neutre', aux façons de parler des autres régions, qu'ils jugent plus marquées et moins correctes (Lafontaine 1991).

[32] L'institution scolaire joue un rôle déterminant dans la formation de cette insécurité : elle permet aux individus de développer une certaine conscience de la norme, sans pour autant leur donner le sentiment de la maîtriser (Francard *et al.* 1993 : 13, 39-41). Cette quête de conformité à une norme linguistique non définie conduit les locuteurs insécurisés à de multiples corrections ou reformulations de leur discours, ainsi qu'à des manifestations d'hypercorrection.

et al. 1993 : 33 ; Lafontaine 1991 : 16). Sachant que celle-ci est ambiguë, notamment en raison de l'existence d'un double marché linguistique, la question qui se pose est celle de savoir comment les locuteurs tiennent compte de cette évaluation dans leurs pratiques linguistiques.

À cet égard, nous pouvons souligner que si elles constituent d'excellents indices pour cerner une situation sociolinguistique dans sa globalité, les études sur les représentations ne donnent toutefois accès qu'à une vision très partielle de la réalité linguistique, surtout peut-être lorsqu'elles sont menées à l'aide de questionnaires, ceux-ci n'incitant pas les informateurs à des explications complexes et nuancées. Sans vouloir aucunement mettre en cause la pertinence et la qualité des travaux sur les représentations linguistiques, il faut éviter d'en tirer des conclusions quant à la perception réelle des différentes variétés et leur usage effectif. Par ailleurs, un décalage entre la norme objective et le discours sur la norme est fréquemment observé (Francard *et al*. 1993 : 9) et s'opère dans deux directions : d'une part, certains locuteurs au discours très tolérant par rapport aux usages endogènes adoptent sans restriction une norme exogène en ce qui concerne leurs propres pratiques ; d'autre part, les locuteurs qui se réfèrent à un modèle exogène en principe ne sont pas, loin s'en faut, ceux qui respectent effectivement ce modèle dans leurs usages linguistiques[33].

Il n'en reste pas moins que ces études sur les attitudes et les représentations linguistiques des Belges francophones ont mis en évidence quelques constantes de l'imaginaire linguistique de ces locuteurs. On peut les résumer en quatre tendances : dévalorisation des usages endogènes, sujétion linguistique à la France, double distance par rapport à certaines pratiques géographiquement situées, et conscience de l'hétérogénéité interne à la communauté linguistique.

3. Traits caractéristiques de la prononciation du français en Belgique

Malgré les limites évoquées ci-dessus, les descriptions disponibles des particularités de la prononciation du français des Belges francophones sont un point de départ utile pour dresser un portrait général de la variété étudiée. Nous proposons d'établir ici la liste des

[33] Goosse (1995 : 272) note à ce propos : « (…) la plupart des Belges seraient assez facilement d'accord pour reconnaître la supériorité de la norme parisienne, du moins en principe, car la docilité est moindre en ce qui regarde l'observance ».

principaux traits de prononciation identifiés dans les recherches antérieures, en essayant de distinguer ces traits selon trois critères : *a*) leur poids dans la configuration de "l'accent" des locuteurs, défini par l'ampleur des éléments du système phonologique qui sont concernés par le phénomène décrit ; *b*) leur caractère emblématique ou marginal, évalué selon la place et la fréquence de leur description dans le corpus de recherches consulté ; *c*) leur diffusion et leur vitalité au sein de la communauté linguistique, telle qu'elle est présentée par les auteurs de notre corpus et telle que nous pensons pouvoir l'évaluer à partir de notre observation globale des pratiques des locuteurs de notre échantillon[34].

Cette description répond à un double objectif. Il s'agit premièrement d'évaluer de façon globale quel est le statut des variantes endogènes au sein de la communauté linguistique, c'est-à-dire d'examiner dans quelle mesure ces variantes font partie des modèles linguistiques auxquels se réfèrent une majorité de locuteurs ou au contraire un pan marginal de la communauté. Nous nous basons ensuite sur ce tableau général pour justifier la sélection que nous avons opérée parmi l'ensemble des variables qui se prêtaient à une analyse sociolinguistique.

Le corpus sur lequel nous nous appuyons comprend quatorze ouvrages ou articles : il s'agit des travaux de Bauvois (2001), Francard (2001a), Klinkenberg (2000a, 2000b, 1999), Warnant (1997), Reuse (1987), Pohl (1986, 1985, 1983), Piron (1985), Baetens-Beardsmore (1971), Remacle (1969), Grégoire (1956)[35]. Dans cet ensemble, trois publications ont pour seul objectif de décrire, de façon exhaustive ou non, la prononciation du français en Belgique[36], deux ne s'intéressent qu'à une région en particulier[37], les autres traitent de ce sujet dans un cadre plus large[38]. L'étude de Bauvois est la seule recherche fondée sur l'analyse sociolinguistique détaillée d'un échantillon d'informateurs ; son objectif principal n'est toutefois pas d'examiner la variation diatopique de la prononciation en tant que telle et elle

[34] Notre échantillon de locuteurs est décrit en détails au chapitre suivant. Les commentaires relatifs à la présence chez nos locuteurs des traits linguistiques mentionnés ci-dessous sont basés sur notre écoute répétée des enregistrements effectués. Il ne s'agit cependant que d'une écoute partielle, non systématique, qui ne constitue donc pas une analyse proprement dite. Les informations que nous donnons dans ce chapitre au sujet de l'état actuel de la prononciation du français en Belgique sont donc proposées à titre purement indicatif.

[35] Signalons que parmi ces publications, seul un article (Pohl 1983) se fonde sur l'observation d'un échantillon d'informateurs précis. Il s'agit dans ce cas de treize locuteurs : une femme âgée observée au cours de conversations « très discrètement dirigées » et douze personnes, principalement des collègues de l'auteur, ayant répondu à des questionnaires écrits ou oraux.

[36] C'est le cas pour les écrits de Warnant (1997), Pohl (1983), Remacle (1969).

[37] Charleroi pour l'un (Reuse 1987), Bruxelles pour l'autre (Baetens-Beardsmore 1971).

[38] Leur objectif est alors soit de décrire des défauts de prononciation non spécifiques aux Belges francophones (Grégoire 1956), soit de présenter la situation du français en Belgique sous différents aspects.

nous fournit dès lors essentiellement une information précise sur l'un ou l'autre trait. Sauf lorsque nous le précisons explicitement, nous ne nous prononçons pas sur la validité des témoignages qui sont proposés dans ces publications. Nous avons déjà souligné les réserves que l'on peut émettre quant à la validité scientifique de certains d'entre eux. Ce corpus comprend, d'après nos connaissances, tous les textes significatifs parus dans les cinquante dernières années ; les autres publications ne font le plus souvent que reprendre la matière exposée dans les ouvrages que nous avons retenus[39].

3.1. Tendances générales du français parlé en Belgique

Selon les auteurs de notre corpus, cinq tendances affectent globalement la prononciation des francophones de Belgique et lui donnent une configuration particulière. Elles sont mentionnées dans la grande majorité des descriptions et sont donc censées représenter les caractéristiques les plus marquantes de la prononciation française en Belgique.

La première de ces tendances est le maintien de certaines oppositions vocaliques qui sont en cours de neutralisation dans le français standard (v. Carton 2000 : 27-32 ; Hansen 1998 pour la situation spécifique des voyelles nasales). Les oppositions en question sont les suivantes :

- l'opposition /o/ vs /ɔ/ en finale absolue, comme dans *peau* vs *pot* (Francard 2001a : 254 ; Warnant 1997 : 173 ; Pohl 1983 : 39-40 ; Grégoire 1956 : 74) ;
- l'opposition /e/ vs /ɛ/ en finale absolue, par exemple dans *piqué* vs *piquet* ainsi que dans les désinences de la première personne du singulier du futur et du conditionnel comme dans *serai* vs *serais*[40] (Francard 2001a : 254, Warnant 1997 : 173, Pohl 1986 : 134 ; 1983 : 39) ;
- l'opposition entre les quatre voyelles nasales /ɛ̃/, /œ̃/, /ɑ̃/, /ɔ̃/ (Pohl 1986 : 134 ; 1983 : 35). C'est en réalité surtout le maintien de /ɛ̃/ vs /œ̃/ (*brin* vs *brun*) qui est pointé (Francard 2001a : 254 ; Klinkenberg 2000b : 345 ; 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 170, 174 ; Pohl 1985 : 14-15)[41].

[39] Pour la période qui précède, on se référera aux ouvrages mentionnés plus haut (v. note 4).

[40] Remacle (1969 : 52) se distingue sur ce point des autres auteurs et considère que la confusion des deux voyelles est aussi courante en Belgique qu'en France. Il en va de même pour l'opposition /ɛ̃/ vs /œ̃/ traitée plus loin (v. Remacle 1969 : 61).

[41] Quant à l'opposition /a/ vs /ɑ/, elle a de longue date été considérée comme inexistante dans la variété de français des Belges francophones, la différence entre des mots comme *patte* vs *pâte* étant davantage réalisée par

Sur ce dernier point, quelques nuances se doivent d'être apportées. Plusieurs auteurs soulignent en effet que les locuteurs de certaines zones de la Belgique francophone s'écartent de cette tendance (v. §3.3.). Francard (2001a : 257) estime par ailleurs que les jeunes semblent neutraliser davantage cette opposition que ne le font leurs aînés.

Deuxièmement, on peut citer la propension supposée des francophones de Belgique à faire la « diérèse » plutôt que la « synérèse » dans des séquences 'voyelle haute + voyelle', et d'insérer en outre un appendice semi-consonantique ou une semi-consonne pleine entre les deux segments vocaliques (Francard 2001a : 255 ; Klinkenberg 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 170-171 ; Reuse 1987 : 114-115 ; Pohl 1986 ; 1983 : 38). Des mots comme *scier*, *niais*, *tuer*, *louer* seraient prononcés [sje], [njɛ], [tɥe], [lwe] en France et [sije], [nijɛ], [tywe], [luwe] en Belgique. Pour être précis, il faut signaler que, dans les mots où la voyelle haute est précédée par un groupe consonantique 'obstruante + liquide', les Français prononcent eux aussi deux voyelles, mais que, à la différences des Belges, ils n'insèrent pas alors de semi-consonne : d'où une différence dans la prononciation de *ouvrier* [uvʁie] vs [uvʁije], *clouer* [klue] vs [kluwe], etc. (Remacle 1969 : 11-112). À raison, de Reuse note que toutes les séquences du même type ne connaissent pas le phénomène (ex. *bière* [bjɛʁ], *vieux* [vjø], etc.) et qu'il semblerait qu'il y ait là un effet de conditionnement lexical[42].

À cette tendance, largement répandue en Belgique et fréquente dans toutes les classes sociales (Bauvois 2001 : 111-117), peut être associée l'habitude qu'ont certains francophones de Belgique d'insérer une semi-consonne pour résorber un hiatus qui n'implique pas de voyelle haute (Francard 2001a : 255 ; Warnant 1997 : 170 ; Reuse 1987 : 114-115 ; Piron 1985 ; Remacle 1969 : 107-108 ; Grégoire 1956 : 81). Ainsi, on observe des prononciations comme *théâtre* [tɛjatʁ], *européen* [øʁopɛjɛ̃], *réel* [ʁɛjɛl], *créer* [kʁɛje], *Léon* [lɛjɔ̃] (avec

---

une opposition de longueur (Francard 2001a : 254 ; Klinkenberg 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 167-168 ; Reuse 1987 : 101 ; Pohl 1986 ; 1983 : 36 ; Remacle 1969 : 44-47 ; Grégoire 1956 : 75). Cela dit, cette opposition étant également en net recul en France (Carton 2000 : 27-28), on ne peut considérer que l'absence d'opposition soit un trait régional ; c'est davantage la fonction distinctive de la durée vocalique qui singularise l'usage belge (v. ci-dessous).

[42] Une étude plus précise de ce phénomène devrait donc tenir compte de ce conditionnement lexical pour évaluer à quel point le phénomène est fréquent dans la communauté linguistique en général. Il nous semble à cet égard que certains mots cités par les auteurs de notre corpus ne sont pas ou plus prononcés avec diérèse, du moins chez les jeunes locuteurs (ex. *association*, *variété*, *dialogue*) alors que dans d'autres lexèmes la diérèse est plus courante (ex. *louer*, *relier*, *nier*, *scier*, *suer*).

dans ces cas, ouverture fréquente du /e/), *Noël* [nɔwɛl]. Il s'agit là en revanche d'un phénomène plus marginal du point de vue de sa répartition dans l'espace géographique – il est plus fréquent à l'est et au centre de la Wallonie (Francard 2001a : 255) ou du moins rare dans les extrémités sud et ouest (Warnant 1997 : 170) – et social – il est plutôt caractéristique des locuteurs âgés selon Francard (2001a : 257) et par ailleurs absent des listes de Pohl.

L'articulation relâchée et moins avancée des voyelles est une troisième tendance souvent répertoriée (Francard 2001a : 254 ; Warnant 1997 : 164, 168 ; Reuse 1987 : 102-103 ; Piron 1985 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 59-71 ; Remacle 1969 : 42-43 ; Grégoire 1956 : 72-75). D'après Francard, Warnant et Remacle, elle affecterait surtout, mais pas exclusivement, les voyelles hautes. Des mots comme *midi* ou *crapule* seraient ainsi prononcés [mɪdɪ] et [kʁapʏl], voire [mede] et [kʁapøl]. On observerait par ailleurs, dans une moindre mesure, l'ouverture des voyelles moyennes[43] : Remacle (1969 : 47-57) signale ainsi les prononciations *autre* [ɔtʁ], *drôle* [dʁɔl], *banquier* [bɑ̃kjɛ], *société*[44] [sɔsjɛte], etc. Ce trait est souvent considéré comme la caractéristique par excellence de "l'accent" des francophones de Belgique[45]. D'après plusieurs auteurs, le manque de « netteté » du vocalisme constitue la tare principale du français parlé en Belgique, car il s'oppose ainsi à la caractéristique principale du français normé qui est sa grande tension articulatoire.

Un quatrième phénomène est associé au précédent, à savoir la tendance à allonger les voyelles, quelle que soit leur position – c'est-à-dire également en dehors de l'accent ce qui est contraire à la norme de référence. Ces deux derniers traits contribueraient en effet à donner l'impression d'un parler « traînant ». Ils seraient par ailleurs responsables d'un phénomène connexe : l'apparition d'un élément consonantique après les voyelles finales allongées, suite à une forme de diphtongaison, par exemple dans *amie* [amiːj]. La longueur intervient en outre

[43] Notons que cette tendance coexiste avec une tendance à la fermeture de ces mêmes voyelles lorsqu'elles sont longues : *lait* [leː], *père* [peːʁ], *encore* [ɑ̃koːʁ] (v. Remacle 1969 : 49 ; Grégoire 1956 : 72-75 ; v. aussi Warnant 1997 : 168-169) ; la différence entre les deux tendances repose notamment selon nous sur le caractère accentué ou non de la voyelle en question.

[44] Dans de nombreux exemples cités par Remacle, on peut attribuer l'ouverture de la voyelle atone à l'harmonisation vocalique.

[45] De façon assez étonnante, Pohl ne s'accorde pas avec les autres auteurs sur la répartition géographique de ce trait qui serait typique selon lui de la région de Namur et de l'Ardenne (Pohl 1983 : 35). Il l'exclut donc de sa liste des traits "belges", le considérant comme « trop régional ». Klinkenberg (1999 : 516 ; 2000a : 705) suggère la même localisation que Pohl, mais nous pensons qu'il ne fait sans doute que s'inspirer de ce dernier.

comme trait caractéristique de cette variété de français en tant qu'elle possède encore dans certains contextes une fonction distinctive[46].

Enfin, une dernière tendance concerne cette fois le consonantisme. Il s'agit de l'assourdissement des consonnes finales de mot (v. Francard 2001a : 252-255 ; Klinkenberg 2000b : 345 ; Warnant 1997 : 171-174 ; Reuse 1987 : 110-112 ; Piron 1985 : 374 ; Pohl 1983 : 30 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 79-83 ; Remacle 1969 : 121-123 ; Grégoire 1956 : 78). Ce phénomène est également un des traits les plus stéréotypés et stigmatisés de la prononciation des Belges francophones. Comme c'est le cas pour les deux tendances précédentes, cette stigmatisation est due principalement à l'identification de la source du phénomène dans une interférence du substrat dialectal ainsi que de l'adstrat germanique dans le cas des consonnes finales.

Si ces tendances sont en général répandues sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles, elles ne sont pas pour autant fréquentes chez tous les locuteurs, indépendamment de leur âge ou de leur origine sociale. Comme nous l'avons signalé, des auteurs comme Remacle ou Warnant considèrent a priori que la plupart des particularités du français pratiqué en Belgique sont le fait de locuteurs de classes populaires. Il faut cependant distinguer à cet égard les caractéristiques qui, notamment lorsqu'il s'agissait d'archaïsmes, ont parfois été considérées comme étant de bon aloi, de celles qui ont été fortement stigmatisées et qui pour cette raison tendent à devenir effectivement typiques des locuteurs âgés et/ou de milieux défavorisés (v. Francard 2001a : 257). Le maintien des oppositions vocaliques tombe ainsi sous la première catégorie, alors que les phénomènes de relâchement articulatoire par exemple relèvent au contraire de la deuxième. Les observations que nous avons pu faire à partir de notre échantillon confirment que cette dernière tendance est nettement plus marquée chez les locuteurs âgés, d'autant plus s'ils viennent de milieux défavorisés[47]. Il en va de même pour l'apparition de semi-consonnes à la fin des voyelles longues – surtout observée à Liège – ou pour résorber un hiatus n'impliquant pas une voyelle

[46] Tous ces phénomènes liés à la longueur vocalique seront examinés de façon plus approfondie dans le chapitre consacré à l'allongement des voyelles (v. chapitre 5).

[47] C'est le cas pour la tendance à adopter une articulation relâchée pour toutes les voyelles, quelle que soit leur nature et qu'elles soient toniques ou atones. En revanche, la tendance à ouvrir les voyelles moyennes non accentuées (principalement /e/) est présente chez la plupart des locuteurs de notre échantillon, y compris chez les jeunes de milieu favorisé. On observe ainsi les prononciations suivantes : *répéter* [ʁepɛte] ([ʁɛpɛte]), *décrété* [dekʁɛte] ([dɛkʁɛte]), *départ* [dɛpaʁ], *ménage* [mɛnaʒ], etc. On peut toutefois douter du caractère spécifiquement régional de ce trait de prononciation.

haute. On peut donc dire que, de manière générale, ces tendances sont associées à une variété proche du « français régional » tel que le concevaient les dialectologues. L'allongement des voyelles atones et l'assourdissement des consonnes finales ne sont pas, en revanche, observés exclusivement chez des locuteurs marginaux[48] ; d'après nos observations, le premier phénomène semble nettement plus accusé en région liégeoise.

Cela dit, il est très difficile d'évaluer la distribution de ces phénomènes sans analyse quantitative précise. Dire par exemple que les oppositions vocaliques se maintiennent n'a de sens que si l'on précise davantage le contexte phonologique, prosodique et les styles qui favorisent ou non ce maintien. Il nous semble clair en effet qu'aucune des oppositions mentionnées n'est absolument stable chez la plupart des francophones de Belgique. Pour l'opposition entre /ɛ̃/ et /œ̃/, nos données confirment qu'elle se maintient assez souvent dans une tâche de lecture, sauf chez les locuteurs tournaisiens ; l'usage est cependant nettement plus variable en conversation pour tous nos locuteurs. De même, une analyse du phénomène des diérèses serait nécessaire pour déterminer à quel point les francophones de Belgique se démarquent des locuteurs français, quels sont les lexèmes qui sont concernés, etc.

Selon les descriptions de certains auteurs, d'autres tendances pourraient être ajoutées à la liste que nous venons d'examiner. Elles peuvent toutefois être considérées comme périphériques par rapport aux cinq phénomènes mentionnés plus haut. Elles ne sont en effet présentes aujourd'hui que chez des locuteurs marginaux et elles ne sont mentionnées que par quelques auteurs : il s'agit notamment de la palatalisation de /t/ et /d/ devant yod[49] (ex. *pitié* [pitʲje], *diable* [dʲjab(l)] ; Warnant 1997 : 172, 174 ; Piron 1985 ; Remacle 1969 : 104-105 ; Grégoire 1956 : 80) et de la vélarisation de /l/ en finale de mot suite au relâchement articulatoire (ex. *mille* [mɪɬ] ; Warnant 1997 : 172 ; Reuse 1983 : 110 ; Remacle 1969 : 39 ; Grégoire 1956 : 78). Dans le même ordre d'idées, deux autres phénomènes méritent d'être signalés, bien qu'ils soient rarement intégrés dans les descriptions et bien que leur statut de

[48] Pour l'assourdissement des consonnes finales, Bauvois (2001 : 169-204) note ainsi une moyenne de 38% de consonnes assourdies en discours libre. Les variantes assourdies sont surtout présentes dans les couches sociales peu favorisées, mais elles apparaissent néanmoins de façon significative chez des locuteurs de classes intermédiaires.

[49] Bauvois (2001 : 90-110) constate de fait que les variantes palatalisées sont nettement plus fréquentes chez les locuteurs de la plus défavorisée des quatre classes sociales distinguées dans son échantillon. Elle observe néanmoins qu'un item testé sur quatre est encore prononcé avec une consonne palatalisée, même dans une tâche de lecture. S'agissant d'un phénomène graduel, le calcul de la fréquence dépend du degré de palatalisation à partir duquel un item est comptabilisé comme marqué. De ce fait, la méthode utilisée explique peut-être en partie ces résultats indiquant une fréquence plus élevée que celle à laquelle nous nous serions attendu.

trait régional puisse être mis en doute. D'une part, deux de nos auteurs considèrent ainsi la simplification des groupes consonantiques finals comme un trait du français parlé en Belgique (Warnant 1997 : 172 ; Remacle 1969 : 123-125). L'on sait cependant qu'il ne s'agit en rien d'un trait spécifique à l'usage des francophones de Belgique, ni même d'une caractéristique propre aux variétés régionales ou populaires (Francard 2001a : 252). Il s'agit en fait simplement d'un phénomène qui apparaît en français dans la langue parlée, principalement en situation informelle. D'autre part, la fréquence assez faible de la réalisation des schwas caractérise selon certains l'usage du français en Belgique (Warnant 1997 : 169 ; Pohl 1986 : 134 ; 1985 : 14-15 ; Piron 1985 ; Remacle 1969 : 115-116 ; Grégoire 1956 : 74). En l'absence de comparaisons chiffrées, il est toutefois délicat de fonder l'existence d'un trait régional sur l'impression globale d'une différence de fréquence par rapport à un phénomène aussi variable, d'autant plus que cette différence n'est pas présentée comme importante par les auteurs. Si les Belges se distinguent des Français au niveau de la production des schwas, c'est sans doute principalement par une réalisation moins fréquente des schwas d'appui en position finale, qui est en réalité un trait perçu comme parisien (Hansen & Hansen 2003 : 89)[50].

[50] Nous passons sous silence les traits de prononciation décrits dans notre corpus qui ne sont mentionnés que par un seul auteur et qui ne décrivent pas adéquatement selon nous les pratiques linguistiques actuelles ou qui correspondent à des phénomènes qui sont en réalité typiques du français familier ou populaire. C'est le cas par exemple des assimilations de nasalité de /d/ et /t/ devant consonne nasale (ex. *maintenant* [mɛ̃nːɑ̃], *mademoiselle* [manmwazɛl] ; Warnant 1997 : 173 ; Remacle 1969 : 128). Le lecteur pourra cependant les retrouver dans les travaux suivants : Warnant 1997 : 169 ; Reuse 1987 : 105, 107, 110 ; Piron 1985 : 374-375 ; Pohl 1983 : 35, 36 ; Remacle 1969 : 40-41, 61, 62, 63-64, 115, 134, 137 ; Grégoire 1956 : 77.

3.2. Variantes de prononciation ponctuelles

Quelques particularités du français parlé en Belgique n'affectent pas tout un pan de la prononciation, mais seulement certains de ses éléments. Parmi ces quelques traits, on peut citer tout d'abord l'absence du phonème /ɥ/[51] (Francard 2001a : 254 ; Klinkenberg 1999 : 516 ; 2000b : 345 ; Warnant 1997 : 170 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 38). Les francophones de Belgique ne font de ce fait pas de différence du point de vue de la prononciation entre *juin* et *joint* [ʒwɛ̃] ou entre *Huy* et *oui* [wi][52].

La prononciation des monosyllabes *les, des, mes, tes, ses, ces* avec [ɛ], et non [e] comme le veut le français standard, constitue une autre variante très répandue en Belgique (Francard 2001a : 255 ; Warnant 1997 : 168 ; Pohl 1983 : 35 ; Remacle 1969 : 51)[53]. Il en va de même de la prononciation de la graphie 'w' avec [w] et non [v] dans *wagon*, *wallon*, etc. (Warnant 1997 : 171 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 35 ; Remacle 1969 : 22). L'habitude de prononcer avec [j] des mots contenant selon la norme une séquence [lj] est également répandue[54] (Warnant 1997 : 172 ; Pohl 1983 : 39 ; Reuse 1987 : 109 ; Remacle 1969 : 100-102) ; toutefois, si elle passe inaperçue dans certains mots (ex. *million, milliard, milieu*), elle est plus marquée et nettement plus rare dans d'autres cas (ex. *souliers, escalier*)[55]. Bauvois (2001 : 72) souligne par ailleurs qu'elle est également observée chez des locuteurs français et

[51] Contrairement à ce que suggère la formulation proposée par d'autres auteurs (Reuse 1987 : 108 ; Remacle 1969 : 105-107 ; Grégoire 1956 : 22), l'absence d'opposition entre /w/ et /ɥ/ n'implique pas l'absence généralisée du son [ɥ], ni le réalisation systématique de /ɥ/ par [w]. Nous pensons en effet que ce son peut apparaître dans certains environnements phonétiques (ex. *circuit*, *habituel*, *situation*), simplement parce que la prononciation d'un [w] n'y est pas optimale. Il est alors en alternance, selon le débit de parole, avec [y] ou [yw].

[52] Il est frappant de relever à ce propos que de nombreux auteurs prétendent que les Belges ne font pas de distinction entre *lui* et *Louis* ou entre *enfuir* et *enfouir* (v. Klinkenberg, Pohl, Warnant) alors que selon nous, la prononciation courante de ces mots est [lwi] vs [luwi], [ɑ̃fwiʁ] vs [ɑ̃fuwiʁ], précisément en lien avec le fait que certains mots acceptent l'insertion d'une semi-consonne pour résorber le hiatus et d'autres non.

[53] Pohl (1983) ne retient pas ce trait dans sa liste car il est marginal, mais il le cite néanmoins. Francard ajoute avec justesse le cas des formes du verbe *être* (*es*, *est*) qui connaissent la même variation. Notons que l'on se trouve avec *sais* et *sait* dans le cas opposé, puisque les Belges prononcent en général [se] là où le français standard indique [sɛ].

[54] Comme le notent la plupart des auteurs (Klinkenberg 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 172 ; Reuse 1987 : 109 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 39 ; Remacle 1969 : 100-102 ; Grégoire 1956 : 80), la tendance inverse – qui consiste à prononcer [lj] une séquence prononcée [j] selon la norme – s'observe également, mais elle semble plus marginale (ex. *poulailler* [pulalje], *d'ailleurs* [daljœʁ]).

[55] On s'étonnera donc à nouveau de ce que Klinkenberg cite précisément l'exemple de *souliers* dans deux des articles consultés (1999 : 516 ; 2000b : 345). Il est également regrettable que Bauvois (2001 : 76, 118-135) – qui, dans son étude de ce phénomène, teste précisément les items donnés en exemple – ne présente pas de façon distincte les résultats relatifs aux cas très marqués et ceux qui concernent des prononciations où l'alternance [j] vs [lj] est plus courante.

qu'elle constitue sans doute davantage une variante diaphasique qu'un trait régional. Enfin, on peut noter que le français des Belges se démarque de celui des Français lorsqu'il s'agit de prononcer des noms propres d'origine étrangère, ainsi que certains noms communs par ailleurs (ex. *stand*, *square*) ; ceux-ci ne sont généralement pas francisés en Belgique contrairement à l'habitude qui prévaut en France (Francard 2001a : 255 ; Warnant 1997 : 170).

Sans être nécessairement stéréotypiques, sauf dans le cas de la semi-consonne /ɥ/[56], ces traits sont selon nous des constantes de la prononciation des francophones de Belgique, comme nous le confirme notre échantillon de locuteurs[57]. Si ces traits se maintiennent ainsi chez la plupart des locuteurs, c'est sans doute parce qu'ils ne sont pas l'objet d'une condamnation très nette. La prononciation des monosyllabes est un archaïsme qui n'a de ce fait pas été critiqué par les puristes (v. Remacle 1969 : 51). Cette particularité n'est dès lors sans doute pas l'objet d'une perception consciente. C'est également le cas, pensons-nous, des phénomènes de remplacement de [lj] par [j], du moins dans les mots où ce remplacement est courant et uniquement dans le style de la conversation spontanée[58]. Dans le même sens, on peut penser que les prononciations caractéristiques des mots en *w*- et des noms propres étrangers sont considérées en général comme plus correctes, car plus proches de la norme graphique. Enfin, on peut se demander si la prononciation de mots comme *nuit* ou *juin* avec [w] ne se maintient pas malgré son caractère non standard parce que la prononciation avec [ɥ] est perçue non pas tant comme bourgeoise ou soignée que comme spécifiquement française. Un locuteur qui chercherait à adopter cette dernière prononciation courrait incontestablement le risque de se voir accusé de « fransquillonner ». En ce sens, cette variante constitue sans doute un *marqueur identitaire*. Il semble donc que ces quelques phénomènes indiquent qu'il existe une *norme* objective distincte de la norme de référence et régissant l'usage de la grande

[56] Le caractère stéréotypé de ce trait se reflète également par sa mention chez des auteurs français lorsqu'il s'agit d'illustrer des faits de variation diatopique, par exemple chez Tuaillon (1988 : 293), Durand & Eychenne (2005).
[57] Certains locuteurs tournaisiens se distinguent des autres quant à la prononciation des monosyllabes, mais cela correspond selon nous davantage à une particularité régionale qu'à un rejet de la norme en vigueur dans le reste de la Communauté Wallonie-Bruxelles (v. plus loin, §3.3).
[58] Bauvois (118-135) analyse ce phénomène dans des tâches de lecture et de définition de mots et constate une stratification sociale de la variable opposant l'usage des classes les plus populaires aux autres locuteurs et principalement aux plus favorisés qui évitent systématiquement l'emploi des variantes non standard de cette variable. Sans pouvoir en apporter aucunement la preuve, nous pensons que les résultats pourraient être très différents si les données provenaient d'un corpus de conversations. L'absence d'un trait non standard dans une tâche de lecture ne signifie pas en effet que ce trait sera également absent dans le style familier de locuteurs très scolarisés, et ce d'autant moins que des indices suggèrent que la variation stylistique est maximale en français, comme le rappelle d'ailleurs Bauvois elle-même (v. le concept de « variables hyperstyles », Bauvois 2001 : 63-64 ; 2002 : 117).

majorité des Wallons et des Bruxellois. Elle ne concerne toutefois que certains aspects très ponctuels de leur prononciation du français.

3.3. Traits de prononciation particuliers à certains groupes

À côté des caractéristiques partagées par la plupart des francophones de Belgique, on observe également toute une série de traits de prononciation propres à certains milieux et surtout à certaines régions.

La région picarde, et singulièrement la zone située autour de la ville de Tournai, se distingue ainsi par quelques faits de prononciation typiques : on y observe selon nos auteurs le maintien de l'opposition entre /a/ et /ɑ/ (Francard 2001a : 253 ; Warnant 1997 : 167-168 ; Pohl 1983 : 36), une tendance parallèle à élargir l'usage de [ɑ] à des mots qui se prononcent avec [a] en français standard (Warnant 1997 : 168 ; Pohl 1983 : 36), par exemple dans *je sais pas*, une tendance à la confusion de /e/ et /ɛ/ en finale absolue (Warnant 1997 : 168) – que l'on peut lier à la tendance à fermer les voyelles en syllabe ouverte (v. Lefebvre 1991b : 278) – , un comportement plus proche de celui des Français en ce qui concerne l'opposition /ɛ̃/ vs /œ̃/ (Francard 2001a : 257 ; Pohl 1983 : 35) et la perte des oppositions basées sur la longueur vocalique[59] (Warnant 1997 : 167). Le fait que les voyelles moyennes tendent à se fermer en finale absolue peut également expliquer que certains locuteurs tournaisiens de notre échantillon prononcent les monosyllabes *des, mes,* etc. avec [e] et non [ɛ]. Cela peut par ailleurs être mis sur le compte d'une plus grande correspondance entre le français parlé à Tournai et l'usage dominant en France (v. Francard 1999 : 4-5).

Les locuteurs de cette région partagent en outre avec ceux du Hainaut dans son ensemble, du Brabant wallon, de Bruxelles, et dans une moindre mesure des régions de Namur et de Liège, une tendance à la nasalisation des voyelles orales finales suivies d'une consonne nasale, observable principalement sous l'accent (Francard 2001a : 255-256 ;

[59] Une recherche récente (v. Demartin *et al.* 2004) à propos de l'état des oppositions vocaliques chez des locuteurs tournaisiens et liégeois confirme certains éléments de cette description. Les auteurs constatent en effet que la différence de longueur entre deux /a/ est nettement plus importante chez les Liégeois (40 ms en moyenne) que chez les Tournaisiens (10 ms). Par contre, ils démontrent qu'il n'y a pas davantage d'opposition entre deux /a/ au niveau du timbre à Tournai qu'à Liège. D'après leurs résultats, le contraste entre le timbre des voyelles /œ/ et /ɛ̃/, /ɔ/ et /o/, /ɛ/ et /e/ est par contre significativement plus tranché à Liège qu'à Tournai où il est quasiment nul pour la première paire de voyelles.

Klinkenberg 2000a : 705 ; 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 169 ; Reuse 1987 : 103-104 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 30 ; Remacle 1969 : 66-67 ; Grégoire 1956 : 77). On observe ainsi les prononciations suivantes : *même* [mɛ̃ːm], *peine* [pɛ̃ːn], *peigne* [pɛ̃ːɲ], *jaune* [ʒɔ̃ːn], *jeune* [ʒœ̃ːn][60].

La nasalisation joue également un rôle dans la caractérisation du parler des locuteurs de l'extrême est de la Wallonie (régions de Herve, Verviers et alentours). Ceux-ci ont quant à eux tendance à dénasaliser les voyelles nasales ; l'opposition entre, par exemple, *pain* [pɛː] et *paix* [pɛ] ne se marquerait plus alors que par la longueur[61] (Francard 2001a : 255 ; Klinkenberg 2000a : 705 ; 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 169, 174 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 35 ; Remacle 1969 : 64-65 ; Grégoire 1956 : 39, 76). Un peu plus à l'ouest, dans la région de Liège, Waremme, Huy, c'est la fusion de /ɑ̃/ et /ɔ̃/ qui caractériserait le français local (Warnant 1997 : 169 ; Remacle 1969 : 61).

Le maintien de la réalisation du *h aspiré* par une fricative glottale [h] est un autre trait typique de l'est de la Wallonie (Francard 2001a : 254 ; Klinkenberg 2000a : 705 ; 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 172 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 35 ; Remacle 1969 : 27-28 ; Grégoire 1956 : 80) ; il conduit au maintien d'une opposition de type *hêtre* [hɛtʁ] vs *être* [ɛtʁ][62]. Un autre trait archaïque, le maintien d'un /r/ apico-alvéolaire [r], serait attesté chez de rares locuteurs âgés (Francard 2001a : 255 ; Warnant 1997 : 172 ; Pohl 1983 : 35).

Enfin, la variété de français parlée autrefois dans les milieux populaires bruxellois, souvent caractérisés par un bilinguisme français-néerlandais (français-flamand), se distingue par de nombreuses particularités (v. Baetens-Beardsmore 1971) dont les plus citées sont les déplacements de l'accent sur les syllabes non finales et le renforcement général des accents toniques (Francard 2001a : 256 ; Warnant 1997 : 166 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 35 ; Grégoire

[60] Comme le souligne Pohl (1983 : 30), la nasalisation ne frappe que les voyelles allongées, d'où une opposition entre *renne* [ʁɛn] et *reine* [ʁɛ̃ːn]. En outre, la plupart des auteurs donnent des exemples mettant en jeu la voyelle /ɛ/ et marginalement /œ/ voire /o/ ; Pohl est ainsi le seul à donner l'exemple de *gagne*.

[61] Contrairement aux autres phénomènes mentionnés, ce trait a fait l'objet d'une étude phonétique expérimentale qui confirme les descriptions traditionnelles basées sur une analyse auditive (v. Detry 1985).

[62] Warnant, Piron et Remacle notent que le *h* graphique peut être prononcé à l'intérieur de mots, par exemple dans *dehors* ou *souhaiter*. Il nous semble que la réalisation de ce *h*, qui est aujourd'hui un phénomène variable, ne se maintient qu'à l'initiale : on entendra ainsi difficilement de jeunes locuteurs liégeois prononcer *dehors* avec une fricative glottale, alors qu'il arrive qu'ils disent par exemple *haie* [hɛj].

1956 : 85) ainsi que la tendance à la centralisation des voyelles atones[63] (Warnant 1997 :169 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 61). Baetens-Beardsmore signale que le parler des Bruxellois influencés par le flamand se caractérise également par une prononciation particulière de /r/, plus « gutturale » que la prononciation française.

Ces particularités linguistiques sont pour la plupart tombées en désuétude, sans doute du fait d'être très localisées et stigmatisées pour la plupart. Dans notre échantillon, les phénomènes de nasalisation ou de dénasalisation sont attestés mais restent néanmoins rares – surtout pour la dénasalisation. Aucun des locuteurs ne présente ainsi une tendance à nasaliser toutes les voyelles toniques qui précèdent une consonne nasale ; seule une étude quantitative précise permettrait dès lors d'identifier les locuteurs chez qui ce trait est particulièrement fréquent. De plus, la nasalisation de la voyelle est bien souvent trop légère pour être saillante au niveau perceptif, ce qui contribue à ce que de nombreux cas de nasalisation passent inaperçus. En revanche, les variantes du vocalisme propre à la région de Tournai sont assez fréquentes chez nos informateurs de cette région, notamment chez les jeunes et ce même dans un style formel. Elles contribuent donc à singulariser cette région sur le plan linguistique par rapport au reste de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Enfin, deux locutrices liégeoises (les plus âgées) réalisent presque systématiquement un *h* graphique initial avec une fricative glottale ; d'autres locuteurs (âgés et/ou de milieu populaire) ne présentent cette variante que très sporadiquement.

4. Bilan et directions d'analyse

Notre examen de la littérature sur la prononciation du français en Belgique nous permet de tirer un certain nombre de conclusions au sujet de la situation sociolinguistique de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Nous pouvons tout d'abord faire nôtre la conclusion de Francard selon laquelle on ne peut identifier « un hypothétique "français belge" qui unifierait les francophones de Bruxelles et de Wallonie », pas plus qu'un français commun à l'ensemble des Wallons (Francard 1998b : 14-17 ; 1999 : 2-5). Tout laisse en effet penser que, sur le plan des normes subjectives, le français de France reste le modèle de référence, tandis que sur le plan des

[63] Ce phénomène est également mentionné par de Reuse (1987 : 106) qui le considère comme attesté à Charleroi.

normes objectives, les locuteurs se divisent entre ceux qui cherchent à adopter les normes du marché officiel et ceux qui reconnaissent la légitimité des normes endogènes régissant les *différents marchés restreints* qui composent la Belgique francophone.

Nous avons montré que, en dehors d'une série très limitée de caractéristiques emblématiques (v. §3.2.), les traits de prononciation censés caractériser le français parlé en Belgique ne sont pas répandus dans toutes les régions ni dans tous les groupes sociaux et ne permettent donc pas de dresser les contours d'un usage du français caractérisant l'ensemble des Belges francophones. La description qui précède a ainsi mis en évidence l'existence de différences linguistiques importantes entre Bruxelles et la Wallonie et entre certaines régions au sein de la Wallonie. Dans le cas de la Wallonie, ces différences, relayées par les représentations des locuteurs, opposent notamment l'extrême ouest, plus proche de la France, et une région est affichant son identité locale[64] (v. Francard 2001a : 256).

L'émergence progressive d'une variété endogène de prestige indique certes qu'une norme propre à la Belgique francophone s'impose peu à peu sur le marché officiel, mais celle-ci reste sans doute toujours concurrencée à la fois par la norme parisienne sur le marché officiel et par l'existence de marchés restreints légitimant d'autres variétés. Ces variétés, régies par les normes objectives en vigueur à un niveau supra-local, ne constituent pas quant à elles des usages de prestige[65], mais elles sont potentiellement chargées d'une signification identitaire. Elles résultent de tendances de divergence co-existant avec les mouvements de convergence par rapport au français standard.

La question à laquelle nous souhaitons répondre grâce à l'analyse de variables sociolinguistiques est celle de savoir si une partie importante de la population adopte les normes de ces marchés restreints ou si le mouvement de convergence vers les normes du marché officiel conduit à une standardisation effective des pratiques linguistiques chez la majorité des francophones de Belgique.

---

[64] Comme nous le verrons au chapitre suivant, cette opposition fonde notre sélection des points d'enquête.

[65] C'est pourquoi nous ne considérons pas que les marchés restreints définissent une variété de référence qui leur est propre. En ce sens, il paraît abusif de parler par exemple d'un « français standard de Bruxelles » comme le font certains, surtout pour affirmer ensuite que ce français standard se caractérise par un trait régional qui semble tombé en désuétude : « Dans mon parler (français standard de Bruxelles), "ɛ long" subit la nasalisation en syllabe accentuée devant /m, n/ : *aime, Brême, peine, reine* se prononcent tous avec une voyelle (…) [ɛ̃ː] ; de même, *jeûne* et *jeune* admettent une voyelle [œ̃ː] » (Dominicy 2000 : 19).

Par ailleurs, nous avons vu que la reconnaissance des normes des différents marchés est un enjeu de différenciation sociale. Les variétés sont en effet l'objet d'attitudes divergentes selon les groupes sociaux. Le poids de la tradition normative auprès des élites conduit celles-ci à privilégier l'adoption de normes exogènes, ou de normes endogènes de prestige qui s'en démarquent finalement peu[66]. Divers indices nous ont par ailleurs rappelé que l'usage de traits régionaux faisait l'objet d'une sanction sociale dont les locuteurs sont conscients. À cet égard, nous pouvons souligner que la plupart des traits de prononciation identifiés ci-dessus (v. §3.1 et §3.3) font partie de ce que Léon (1993 : 225) appelle les « traits d'exclusion du français standardisé » [67], c'est-à-dire des traits qui ont été considérés par des locuteurs français comme des traits marqués et en opposition très nette par rapport aux normes du français standard[68].

Nous pouvons donc estimer que les normes socialement dominantes en Belgique francophone – qui définissent les usages linguistiques de prestige, la « langue légitime » (Bourdieu 1982 : 23 s.) – valorisent le respect des normes véhiculées par l'institution scolaire et dès lors l'adoption d'un « français standard », qui peut bien entendu se caractériser, selon les situations de communication, par quelques variations dues aux innovations des locuteurs à haut capital culturel (médias) et de classes dominantes et par quelques belgicismes « soutenus » ou « bourgeois ».

Toutefois, l'idée selon laquelle les attitudes des francophones de Belgique sont caractérisées par une « double distance » nous permet de penser que les locuteurs sont pris dans une tension entre deux orientations normatives. Les analyses des processus de convergence et de divergence par rapport à la variété standard dans d'autres communautés

[66] Tout en soulignant l'évolution du rapport des francophones de Belgique aux normes parisiennes, dans le sens d'une autonomisation, en matières de langue et de culture, Klinkenberg (2000a : 707) estime que, de manière générale, « la légitimité culturelle passe toujours par la France ».

[67] Ces traits sont les suivants : diphtongaison des voyelles longues, ouverture du timbre des voyelles hautes, rémanence d'un « *h* aspiré », palatalisation des occlusives, postériorisation des voyelles, confusion des consonnes sourdes et sonores, confusion des voyelles nasales, allongements vocaliques en dehors de l'accent, déplacement de l'accentuation, variations prosodiques (patrons intonatifs très différents).

[68] Ceci nous rappelle en outre que la majorité des traits linguistiques relevés plus haut ne sont pas propres à la variété étudiée et se retrouvent dans d'autres variétés du français, que ce soit en France (v. Carton 1987), en Suisse (Knecht 2000), au Canada en général (Walker 1984) et au Québec en particulier – pour une synthèse récente des principales caractéristiques de la prononciation du français au Québec, on consultera le site internet « PHONO. Principales caractéristiques phonétiques du français québécois » conçu par Cl. Paradis et J. Dolbec de l'Université Laval (http://www.ciral.ulaval.ca/phonetique/phono/debutph.htm). Pohl (1983 : 30, 41) insiste à ce propos sur le fait que les traits qu'il identifie peuvent en principe tous « se retrouver en France, chez tel individu, dans tel milieu, telle classe d'âge, telle province », mais souligne que « c'est leur fréquence, leur constance chez des Belges de régions parfois distantes » qui les rendent caractéristiques d'un "accent" particulier.

linguistiques (v. Auer 1998a) montrent que la résultante de la tension entre ces deux processus consiste en la valorisation d'usages intermédiaires, qui se distinguent des variétés régionales archaïques et qui permettent aux locuteurs de naviguer entre les deux écueils de la stigmatisation et de l'allégeance à une norme exogène. À ce sujet, Moreau insiste sur la diversité des manières d'envisager ce compromis :

> « On doit, en la matière, s'attendre à rencontrer variabilité et multiplicité : parce que les identités s'affirment plus dans le domaine phonétique que dans le domaine lexical, lui-même plus soumis à la variation que la morpho-syntaxe ; parce que le compromis entre les usages particuliers et les usages centraux ne se résout pas nécessairement sur les mêmes faits pour tous les individus de la catégorie socioculturelle concernée, ni même, chez un même usager, une fois pour toutes, indépendamment des contextes énonciatifs. » (Moreau 1997 : 396)

Les divergences d'attitudes selon les générations ou selon les régions, même au sein des groupes situés en haut de la hiérarchie sociale, peuvent donc conduire à un large éventail de positionnements sociolinguistiques qui se traduisent par des pratiques linguistiques elles aussi foncièrement variables.

Si nos analyses confirment que les normes des marchés restreints sont encore valorisées par un nombre important de locuteurs, il nous restera dès lors à examiner quels sont les processus de différenciation qui se jouent à travers le positionnement des locuteurs par rapport aux marchés linguistiques. En d'autres termes, il s'agit d'étudier en quoi l'opposition entre plusieurs orientations normatives est un enjeu de distinction sociale et en quoi l'emploi des variantes endogènes reflète des différences inter-locuteur qui s'expliquent notamment par les rapports de pouvoir symbolique qui se nouent entre les groupes sociaux. Notre hypothèse générale suppose en effet qu'un francophone de Belgique peut marquer son positionnement social en signalant par ses pratiques linguistiques son allégeance aux normes d'un marché géographiquement délimité ou au contraire son respect des règles du marché officiel.

Pour répondre aux deux volets de notre question de recherche, nous avons choisi d'analyser quatre variables sociolinguistiques. Dans la mesure où nous nous intéressons principalement à l'opposition entre les normes des marchés restreints et celles du marché officiel, nous avons a priori exclu les traits qui peuvent être associés à la variété endogène de prestige (v. §3.2). Notre choix s'est porté, d'une part, sur trois variables susceptibles de marquer le positionnement des locuteurs sur un marché restreint plus ou moins étendu géographiquement : l'assourdissement des consonnes finales, l'allongement des voyelles

atones, la prononciation de /r/. D'autre part, nous avons décidé d'analyser la fréquence de réalisation des schwas chez nos informateurs : cette variable, tout en étant peut-être l'objet d'une variation diatopique, pouvait être un bon indicateur du positionnement des locuteurs par rapport aux normes "scolaires" – celles qui sont prescrites explicitement par des institutions sociales hautement légitimes – et de leur propension plus ou moins nette à adopter un français normé dans des situations d'interaction diverses. Ces quatre variables, les raisons de leur sélection et les principes qui ont guidé leur analyse sont décrits en détail au chapitre suivant.

Méthode et champ d'observation

Les analyses qui constituent le cœur de cette recherche sont déterminées par des choix de méthode qu'il nous faut expliciter et justifier. Dans ce chapitre, nous passerons successivement en revue les options méthodologiques que nous avons suivies au cours de la mise en place de notre dispositif de recherche : du choix d'un type d'approche sociolinguistique au choix d'une méthode d'analyse phonétique, en passant par la sélection d'un protocole et de terrains d'enquête, des locuteurs, des variables linguistiques et sociologiques. Nous terminerons par la mise en évidence des principales limites que pose notre méthode pour l'étude de notre objet de recherche.

1. Approches variationnistes et ethnographiques

Le cadre théorique que nous avons présenté au premier chapitre a été conçu essentiellement en lien avec des approches ethnographiques de la variation linguistique. En effet, appréhender la signification des variantes nécessite une connaissance fine du champ social au sein duquel sont menées les observations, afin que le chercheur ait accès aux processus de différenciation et de catégorisation sociales qui ont cours dans la communauté étudiée.

Nous n'avons pas privilégié une telle approche parce que nous avons estimé que celle-ci supposait que soit réalisée une étape préalable de l'analyse, qui faisait défaut pour le cas qui nous occupe. En effet, les recherches de Eckert, par exemple, se fondent sur une connaissance assez approfondie de la variation phonologique qui structure, au niveau macro-social, l'espace sociolinguistique observé. Eckert s'efforce ainsi de faire un lien entre, d'une part, les phénomènes de variation qu'elle étudie dans un champ social précis (une école secondaire), et d'autre part, les conclusions de nombreux travaux sociolinguistiques qui portent sur les mêmes variables que celles qu'elle analyse et qui permettent de dégager une première approximation de leur signification sociale. De ce fait, elle peut montrer que si les styles linguistiques créés par ses informateurs sont marqués par des processus de différenciation propres au milieu scolaire, ceux-ci s'inscrivent dans un contexte social plus large qui seul permet de comprendre comment les locuteurs exploitent la variation linguistique.

C'est précisément l'absence de recherches sociolinguistiques sur la variation phonologique en Belgique francophone qui nous a conduit à penser qu'il était nécessaire de combler ce manque, avant de pouvoir disposer d'une vision globale suffisamment solide pour entamer d'éventuelles approches micro-sociolinguistiques. En ce sens, le cadre théorique que nous avons suggéré établit un programme de recherche dont le travail que nous présentons ici n'est qu'une étape. Nous concevons en effet notre recherche comme le second volet d'un triptyque, dont le premier volet consiste en l'analyse des attitudes et des représentations et qui doit nous amener, à terme, à pouvoir appréhender la dynamique sociolinguistique telle qu'elle se joue dans les interactions sociales quotidiennes. Comme nous l'avons indiqué, nous estimons que l'analyse des attitudes et des représentations a été menée de façon très approfondie dans la communauté linguistique qui nous occupe. Nous pouvons donc la considérer comme une base stable pour notre propre recherche.

L'inscription de notre démarche dans un programme de recherche centré autour de la question de la signification sociale de la variation linguistique explique que nous n'adoptions pas une approche strictement variationniste. Notre travail se démarque de ce type d'approche sur deux points. Tout d'abord, nous ne cherchons pas en définitive à établir des corrélations entre des variables linguistiques et des variables externes, mais nous nous servons de ces corrélations pour étudier l'orientation normative des locuteurs par rapport à un ensemble de modèles que nous dérivons de leurs représentations linguistiques. En ce sens, ces corrélations ne reflètent pas uniquement des comportements habituels, mais également des pratiques sociales chargées de signification. Ce qui nous intéresse, ce n'est donc pas simplement la distribution des variantes, mais bien ce que cette distribution nous apprend sur les normes des locuteurs et les processus de différenciation sociale auxquels ces normes renvoient.

Deuxièmement, notre échantillon de locuteurs est trop réduit pour nous permettre de répondre aux exigences d'une analyse variationniste, mais il nous permet de nous pencher sur le comportement de chacun de nos informateurs de façon plus précise. De ce fait, notre analyse de la variation perd en validité du point de vue de la mise en évidence des tendances observables au niveau macro-social, mais elle gagne en finesse au niveau de la prise en compte des trajectoires sociales individuelles. En effet, dans une analyse variationniste menée à grande échelle, les locuteurs dont le comportement s'écarte du patron de variation dominant dans leur groupe social sont rendus "invisibles" par la taille de l'échantillon et ne font en

quelque sorte que parasiter l'analyse. Ils sont au contraire particulièrement intéressants dans une approche comme la nôtre si leur positionnement sociolinguistique atypique peut être expliqué par leur trajectoire sociale, comme nous en faisons l'hypothèse.

2. Protocole d'enquête

Les données sur lesquelles s'appuie notre recherche n'ont pas été recueillies à partir d'un protocole spécialement conçu pour répondre aux objectifs qui sont les nôtres. Pour des motifs pragmatiques, nous avons jugé opportun d'exploiter les données récoltées dans le cadre du projet *Phonologie du français contemporain* : *usages, variétés et structures* (*PFC*) auquel est associé le centre de recherche VALIBEL qui a assuré l'encadrement de notre travail. Nous nous sommes donc basé sur un corpus déjà disponible, que nous avons élargi par ailleurs, car il répondait globalement aux exigences de notre perspective d'analyse sociolinguistique.

Le projet *PFC* est une enquête sur la phonologie du français menée à l'échelle de la francophonie internationale (Europe, Amérique, Afrique). Ce projet concerne jusqu'à présent plus de cinquante points d'enquête pour lesquels les enquêteurs ont respecté un protocole commun (v. Durand, Lyche & Laks 2002). Lors de chaque enquête, douze locuteurs sont enregistrés par un groupe de deux enquêteurs. Les enquêtes *PFC* réalisées en Belgique ont eu lieu au domicile de l'informateur ou d'un des enquêteurs. Le principe fondamental de la méthode d'enquête est que l'un des deux enquêteurs fait partie du réseau social de l'informateur ou est à tout le moins introduit par une personne de ce réseau, lorsqu'il n'en est qu'un membre périphérique[1]. L'autre enquêteur n'a généralement aucun lien intime avec l'informateur. Les locuteurs sélectionnés doivent quant à eux être bien ancrés dans la région de l'enquête. Le plus souvent, ils ont y ont vécu toute leur vie. Chaque échantillon de douze locuteurs est contrasté selon le sexe, l'âge et, dans une moindre mesure, le profil socioculturel.

Les locuteurs sont soumis à quatre tâches auxquelles sont a priori associés quatre registres (quatre "variétés diaphasiques") : la lecture d'une liste de mots, la lecture d'un texte, une conversation guidée (avec l'enquêteur étranger au réseau du locuteur), et une

[1] Il représente alors ce que Milroy (1987 : 44) a appelé un contact de deuxième ordre du réseau (*second-order network contact*). L'enquêteur est dans ce cas souvent le fils ou la fille d'un ami de l'informateur. Dans le cas de nos enquêtes, cet enquêteur est toujours une connaissance de l'informateur.

conversation libre (avec l'enquêteur appartenant au réseau). La conversation guidée suit le canevas d'une fiche d'identification que l'enquêteur complète au fur et à mesure grâce aux informations fournies par le locuteur ; elle se rapproche donc d'un entretien sociolinguistique classique. Bien qu'aucune de ces deux conversations ne conduise à la production d'un style homogène tout au long de l'interaction, on peut globalement les opposer au niveau de leur degré de formalité, nettement plus important dans la situation d'entretien que dans la conversation spontanée. Pour les enquêtes *PFC* qui nous concernent, la durée de cet entretien varie entre quinze et vingt minutes ; les conversations libres durent pour leur part entre vingt et vingt-cinq minutes. L'ordre des différentes tâches n'est pas fixé une fois pour toutes. Les enquêteurs ont cependant veillé à dissocier la conversation libre des autres tâches et à créer une rupture entre cette interaction et la situation d'enquête proprement dite.

La liste de mots comprend quatre-vingt-quatre items en ordre aléatoire suivis de cinq paires minimales (v. annexe 1). Un chiffre précède ces nonante-quatre mots et est également lu par l'informateur. Cette liste vise à tester le statut des oppositions vocaliques ainsi que quelques phénomènes consonantiques[2] ; elle se base sur des exemples puisés dans les recherches antérieures en phonologie du français. Le texte lu par les informateurs, qui a la forme d'un bref article de presse régionale, étend encore le champ des phénomènes observés dans la liste, tout en reprenant certains éléments de celle-ci[3] (v. annexe 2)[4].

Ces deux tâches de lecture donnent accès à des données qu'il faut pouvoir interpréter avec précaution. Elles sont sans doute en partie révélatrices des normes des locuteurs, mais la

[2] Les phénomènes consonantiques suivants ont été retenus : « le statut de <gn>, la réalisation du <r> dans divers contextes, le groupe consonantique /ks/ et quelques assimilations de voisement » (Durand, Laks & Lyche 2002 : 35 ; voir les pages 37 et suivantes pour le détail des phénomènes).

[3] « Lors de la fabrication du texte, nous avons tenté d'inclure non seulement la majorité des segments vocaliques et consonantiques du français, mais aussi tout un ensemble de phénomènes phonologiques typiques du français. Le texte soumis permet de dresser l'inventaire des phonèmes du locuteur, il reprend certains mots et paires minimales repris dans la liste. Le texte permet de tester deux phénomènes en détail : la prononciation du schwa et la liaison (y compris les phénomènes connexes de nasalisation et de 'h' aspiré). D'autres phénomènes sont néanmoins présents : par exemple, la palatalisation, les glissantes et diverses assimilations. » (Durand, Laks & Lyche 2002 : 36).

[4] Une liste de mots propre aux enquêtes belges a été conçue pour être ajoutée à la liste commune et le texte s'est vu lui aussi adjoindre un paragraphe supplémentaire, du moins pour certaines enquêtes. Ces compléments visaient à tester des phénomènes qui étaient peu ou pas représentés dans les documents d'enquête originaux (maintien des oppositions entre voyelles moyennes en finale absolue, allongement des finales féminines, ouverture de /e/ initial (ex. *édifice*), nasalisation des voyelles devant consonne nasale, réalisation du *h aspiré*, prononciation de la graphie *w*, absence du son [ɥ], réalisation des suites /lj/, ainsi que quelques variantes de prononciation ponctuelles – dans *persil*, *sourcil, carrousel*, etc.). Toutefois, ces documents n'ont été exploités que dans deux des quatre enquêtes sur lesquelles se base notre analyse. C'est pourquoi nous ne les avons pas utilisés dans le travail présenté ici.

lecture risque néanmoins de faire émerger un style linguistique artificiel et qui, dans le cas de la liste de mots, n'a aucun correspondant dans les situations de communication réelles. La tâche de lecture peut en revanche nous informer sur certains aspects de la prononciation des locuteurs qui sont peu susceptibles de faire l'objet d'une attention ou d'une élaboration particulières dans une telle situation. Comme le soulignent les promoteurs du projet :

> « La lecture du texte ne fournit aucune donnée pour une étude de la parole spontanée, mais vu la diversité des phénomènes en jeu, l'informateur est beaucoup moins conscient de sa performance linguistique dans cet exercice. On obtient alors un style soutenu certes, mais dans certains cas un style moins surveillé, voire naturel. » (Durand, Laks & Lyche 2002 : 36).

Ce choix de tâches de lecture se justifie en outre par l'importance du rôle de l'écrit dans la configuration des systèmes phonologiques et par les possibilités qu'offrent ces données en termes de comparabilité des productions.

Les données recueillies sont soumises à deux traitements successifs, pour l'ensemble des points d'enquête liés au projet *PFC* : la transcription de la lecture du texte et d'une séquence de cinq minutes de chaque conversation, ainsi qu'un codage des sites de schwas et de liaisons potentiels. Pour les points d'enquête qui seront exploités dans ce travail, ces deux opérations ont été effectuées par l'auteur de ces lignes. Par contre, les enquêtes elles-mêmes ont été pour la plupart réalisées par des étudiant(e)s en langues et littératures romanes, dans le cadre de leur cours de sociolinguistique.

3. Les points d'enquête

Sur la quinzaine d'enquêtes réalisées en Belgique francophone, nous en avons retenu trois, que nous avons complétées par une enquête menée par nos soins. Quels sont les critères qui ont déterminé notre choix ? Rappelons que notre recherche se fonde sur le postulat de la pertinence identitaire de groupes sociaux définis géographiquement. Nous posons en effet que si la variation diatopique est encore significative en Belgique francophone, c'est parce que des normes linguistiques différentes caractérisent des collectivités régionales qui se distinguent et sont perçues comme des groupes constituant une unité sociale pertinente.

La question qui se pose alors est celle de savoir quelles sont les collectivités qui entrent ainsi dans un tel jeu d'opposition. Nous avons noté au chapitre précédent que la

frontière nationale entre la France et la Belgique représentait un axe de différenciation fondamental pour les Belges francophones. C'est pourquoi, notre approche différentielle prend le « français standard » comme point de référence pour la comparaison de nos données. Nous avons vu par ailleurs que d'autres frontières entre groupes définis géographiquement traversaient l'espace de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Sans que nous ayons pu pour cela nous reposer sur des recherches spécifiquement dédiées à cette question, nous nous sommes basé sur quelques résultats de travaux antérieurs pour sélectionner des entités géographiques susceptibles d'entrer dans des processus de différenciation[5].

Nous sommes parti de l'hypothèse selon laquelle les espaces *urbains* recèlent sans conteste une signification identitaire importante. Ceci étant, nous avons sélectionné des points d'enquête qui nous semblaient pertinents par rapport à ce que l'on sait des différences entre groupes régionaux à l'intérieur de l'espace belge francophone.

La première enquête retenue a été menée à Bruxelles[6]. Comme toute capitale, Bruxelles est une région hétérogène du point de vue de la situation socio-économique de ses habitants. Cela dit, elle concentre également une partie de l'élite socio-culturelle du pays, dont les pratiques linguistiques correspondent au modèle dominant, et constitue en ce sens un centre de diffusion des usages de prestige[7] (v. Lafontaine 1991 : 35). Ainsi, les usages régionaux les moins légitimes sont localisés essentiellement en Wallonie (Francard 2001a : 263) et les jeunes étudiants bruxellois éprouvent en conséquence un sentiment de légitimité linguistique plus important que leurs homologues des provinces périphériques (Francard *et al.* 1993 : 18, 35). Le parler de l'élite de la capitale peut également être associé à celui diffusé par les médias radiophoniques et télévisuels qui y ont leur siège principal, c'est-à-dire associé à

[5] Il faut reconnaître à cet égard les carences du modèle sociologique qui sous-tend la sociolinguistique, qu'elle soit d'obédience labovienne ou de tradition française. Autant nous disposons d'une théorie sur les raisons qui font que dans un groupe social les hommes et les femmes, les membres de différentes classes sociales, les jeunes et les plus âgés ont des chances de se comporter différemment, autant nous ne pouvons pas recourir à un corps de doctrine partagé et cohérent sur les processus de différenciation qui opposent des groupes définis géographiquement. L'opposition entre groupes nationaux est toujours posée comme une évidence, mais il est plus délicat de déterminer les axes de différenciation pour des entités de moindre importance. À cet égard, la sociolinguistique urbaine contribue donc à combler progressivement une lacune.

[6] Cette enquête n'a malheureusement pas pu occuper une place centrale dans notre analyse, car les enquêteurs n'ont pas respecté le protocole d'enquête sur certains points importants, rendant ainsi la comparaison des données plus délicate.

[7] Cette idée trouve un écho dans l'analyse proposée par Pohl (1979 : 19) : « (…) la capitale est, pour le reste du pays, un centre de rayonnement linguistique, beaucoup plus discret que Paris ne l'est pour la France et les pays de langue française, mais néanmoins incontestable. Beaucoup d'innovations dont la source est parisienne n'atteignent les provinces belges qu'après une escale bruxelloise : c'est le cas, particulièrement, de certains néologismes véhiculés par la presse, écrite ou non ».

des pratiques hautement légitimes[8] (Moreau 1997 : 394). D'un autre côté, des connotations négatives sont liées à l'accent et au lexique bruxellois lorsqu'ils sont assimilés à un parler hybride mâtiné d'emprunts au flamand[9] (Francard 1998b : 15). L'image du parler des Bruxellois oscille donc entre deux pôles :

> « la façon de parler à Bruxelles apparaît [dans les représentations des francophones de Belgique] comme un mélange contrasté de prétention et de gouaillerie un peu "vulgaire", où le "fransquillon" cohabite avec le vrai "brusseleer". » (Lafontaine 1991 : 26-35)

Nous avons ensuite identifié trois régions en Wallonie, qu'il nous semblait intéressant de comparer. Premièrement, la région de Tournai. Cette ville est située à l'extrémité ouest de la province du Hainaut, connue pour être particulièrement défavorisée sur le plan socio-économique et dévalorisée sur le plan linguistique (Lafontaine 1991). Tournai y occupe cependant une position assez particulière, à la fois par rapport aux autres villes du Hainaut de par sa plus grande prospérité, et du point de vue linguistique comme nous l'avons signalé auparavant (v. chapitre 2, §3.3). Plusieurs facteurs peuvent être envisagés pour expliquer cette singularité : tout d'abord, le substrat dialectal de la région de Tournai est le picard et non le wallon. Cela dit, c'est également le cas de la ville de Mons, dont les locuteurs ne présentent pourtant pas les mêmes particularités que les Tournaisiens. Il faut donc également tenir compte de la proximité de Tournai par rapport à la France et des contacts fréquents qu'entretiennent les Tournaisiens avec les locuteurs de l'ensemble de la zone de Lille-Roubaix-Tourcoing[10] (v. Demartin *et al.* 2004).

Deuxièmement, à l'autre extrémité de la Wallonie, nous avons choisi de mener une enquête dans la région de Liège[11], qui se situe à l'opposé de Tournai tant sur le plan géographique que sociolinguistique[12]. Cette ville est en effet perçue comme la plus

[8] On souligne souvent le rôle que jouent les médias dans la diffusion des pratiques légitimes, ce qui a conduit certains auteurs à désigner la prononciation standard par le nom de la chaîne de télévision officielle (v. Lafontaine 1991 : 9). Il semble en effet qu'on pourrait en Belgique parler d'accent RTBF comme on parle d'accent BBC (voir aussi Francard *et al.* 1993 : 31-32).

[9] Cette image caractérise en réalité surtout les locuteurs des milieux populaires habitant les communes centrales de la région bruxelloise. Les locuteurs de notre échantillon proviennent quant à eux des communes périphériques, dont les habitants sont souvent plus favorisés sur le plan socio-économique ; ces communes se singularisent toutefois par un important bilinguisme français-néerlandais.

[10] Tournai est ainsi une des villes partenaires de l'événement culturel « Lille 2004 capitale européenne de la culture ».

[11] Cette enquête n'aurait pas pu être menée à bien sans l'aide généreuse de Nathalie de Viron et d'Anne Dister. Nous les remercions très chaleureusement pour leur collaboration.

[12] Francard (2001a : 256) souligne ainsi l'opposition entre l'ouest et l'est de la Wallonie : « Si la distinction entre Bruxelles et la Wallonie a été assez clairement opérée, il n'en est pas de même au sein même de la Wallonie, qui présente des variétés subrégionales dont la description exhaustive reste à entreprendre. Des différences non

« régionaliste » des villes wallonnes ; les Wallons parlent de la mentalité « principautaire » des Liégeois, en référence à l'ancien statut politique de la région. Le parler des Liégeois se caractériserait ainsi par une « couleur locale » plus affirmée, liée notamment dans les représentations des locuteurs à une plus grande influence des parlers endogènes wallons (Lafontaine 1991 : 17-24). Lafontaine a conclu des résultats de plusieurs enquêtes que la variété de français propre aux Liégeois bénéficiait d'un prestige latent aux yeux de ces derniers et des autres francophones, du moins sur un marché linguistique restreint au sein duquel le prix accordé à la variété linguistique locale peut s'élever (Lafontaine 1991 : 25). Une enquête antérieure que nous avons menée auprès de jeunes francophones de Belgique confirme que les Liégeois sont ceux qui affirment avec le plus de vigueur leur fierté d'appartenir à leur région (v. Hambye 2000). Toutefois, leur variété de langue n'est pas reconnue explicitement comme un trait pertinent de leur identité : tout en jouant le rôle de marqueur identitaire – elles permettent d'après les informateurs de reconnaître les individus non liégeois –, les particularités linguistiques de la variété régionale restent trop stigmatisées pour faire l'objet d'un discours de valorisation explicite. Les Liégeois semblent donc connaître par rapport à leur variété de français, l'attitude ambivalente qui a été observée chez les francophones de Belgique en général par rapport à l'opposition entre la variété endogène et le « français standard ». Notons pour finir que l'attachement des Liégeois à leur région et la dynamique identitaire particulière que d'aucuns y décèlent ne sont pas le fruit de la situation socio-économique de la région. Sur ce plan, celle-ci est surtout marquée par les difficultés que connaissent les industries qui faisaient autrefois sa prospérité et par un des taux de chômage les plus élevés de Wallonie.

Enfin, le troisième point d'enquête sélectionné en Wallonie correspond à une ville de taille moins importante : Gembloux. Il s'agit en quelque sorte d'une entité moins particulière que les deux autres, qui occupe une position centrale à plusieurs égards : sur le plan linguistique, elle est située dans la région qui correspond au centre de la zone dialectale wallonne ; sur le plan socio-économique, elle se trouve aux confins de la province la plus prospère de la Région wallonne et de Bruxelles, mais reste néanmoins une ville de province.

---

négligeables se manifestent entre l'ouest, proche de la France, et l'est, aux confins de la Romania. » Dans le même sens, Goosse (1995 : 271) mentionne également des différences entre Liégeois et Tournaisiens du point de vue des pratiques et des attitudes linguistiques : « Pour un Liégeois, le Tournaisien parle pointu comme un Français. »

La sélection que nous avons opérée nous permet donc d'avoir accès à un échantillon de locuteurs qui représente bien selon nous les oppositions qui se marquent entre différentes collectivités régionales à l'intérieur de la Communauté Wallonie-Bruxelles[13]. Elle résulte cependant d'un choix limité par les enquêtes disponibles et qui laisse beaucoup d'autres situations intéressantes dans l'ombre : les villes de Mons et de Namur auraient sans aucun doute été également des candidates potentielles ; nous aurions également pu trouver d'autres points de comparaison pertinents dans des zones semi-rurales ou proches des frontières linguistiques qui séparent Bruxelles et la Wallonie de la Flandre ou de la zone germanophone de la Belgique.

4. Les informateurs

La sélection des informateurs des différentes enquêtes *PFC* menées en Belgique a suivi et précisé les critères définis dans le protocole d'enquête : chaque échantillon est ainsi contrasté selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité des locuteurs. En principe, les échantillons devaient comporter quatre jeunes locuteurs (moins de vingt-cinq ans), quatre locuteurs âgés (plus de cinquante-cinq ans) et quatre locuteurs d'âge moyen (entre trente-cinq et quarante-cinq ans). Dans chaque tranche d'âge, on devait pouvoir observer un contraste entre deux sous-groupes selon le niveau de scolarité des locuteurs, chaque sous-groupe étant lui-même composé d'un homme et d'une femme.

Pour chaque point d'enquête, les responsables de l'enquête ont été chargés d'identifier dans le réseau d'un des enquêteurs des individus répondant aux critères formulés ci-dessus. La contrainte de travailler au sein d'un réseau social donné limite bien entendu le nombre d'informateurs potentiels répondant aux différents profils, c'est pourquoi certaines concessions ont dû être admises par rapport aux principes énoncés. En outre, les locuteurs qui sont considérés comme étant de milieu (dé)favorisé dans deux échantillons distincts ou dans deux tranches d'âge n'ont pas nécessairement le même niveau de scolarité, puisque la consigne était d'obtenir un contraste entre locuteurs au sein de chaque tranche d'âge de chaque échantillon. Enfin, les enquêteurs n'ont pu dans certains cas que constater au moment

[13] Soulignons que la description que nous faisons des différents points d'enquête est bien entendu extrêmement schématique et ne met pas suffisamment en évidence la diversité des situations sociales et linguistiques que connaissent les régions évoquées. La position particulière des francophones originaires des communautés immigrées est, sous ces deux aspects, très différente de celle des francophones qui sont l'objet des études que nous rapportons ici. Ceci est, comme on peut s'en douter, particulièrement vrai dans le cas de la capitale.

de l'enquête qu'un locuteur ne répondait pas aux critères de sélection. Les informateurs ont en effet été contactés sur la base des informations dont l'enquêteur disposait à leur sujet ; des locuteurs issus de milieux défavorisés avaient parfois atteint un niveau de scolarité plus élevé que celui qui leur avait été attribué à partir des informations relatives à leur profession ou à leur milieu social.

Concrètement, notre recherche se fonde sur les enregistrements de quarante-huit informateurs dont le profil sociologique est présenté dans ses principales caractéristiques en annexe (v. annexe 3).

5. Les variables linguistiques

Pour mener notre analyse, nous avons choisi quatre variables linguistiques, dont nous pensons qu'elles fonctionnent comme des variables *sociolinguistiques* et qui nous semblent présenter chacune un intérêt particulier pour notre recherche.

Comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, trois de ces variables peuvent être considérées comme des variables diatopiques : les variantes de ces variables sont en ce sens associées soit à un marché restreint défini géographiquement, soit à un marché officiel – ce qui n'exclut pas, loin s'en faut, que l'emploi des variantes du marché restreint soit également chargé de signification en termes d'appartenance à une classe sociale. Le premier critère que nous avons suivi lors du choix de ces variables diatopiques est celui de leur vitalité potentielle dans la communauté étudiée : en effet, il nous semblait vain d'analyser des phénomènes très marginaux, peu susceptibles d'être dotés de prestige latent et de constituer un enjeu de distinction pour les locuteurs. En outre, nous avons sélectionné trois variables contrastées du point de vue de leur saillance perceptive et du point de vue de leur ancrage géographique.

La première variable traitée est l'assourdissement des consonnes sonores finales. Comme nous l'avons indiqué, la tendance à assourdir les consonnes finales est un des traits qui sont repris parmi les caractéristiques principales de la variété de français parlée en Belgique. Ce trait est censé marquer l'usage des Belges francophones, quelle que soit leur région d'origine. Les résultats de recherches antérieures montrent par ailleurs que malgré la stigmatisation dont il est l'objet, ce phénomène est présent à des degrés variables dans la parole spontanée de locuteurs de toutes les couches sociales, contrairement à d'autres traits

régionaux qui ne s'observent plus que dans les classes sociales les moins favorisées. Nous avons également retenu ce phénomène parce qu'il est souvent expliqué par l'influence des substrats wallon et picard. Il constitue dès lors un point de départ intéressant pour nous permettre d'évaluer la vitalité des variantes liées au substrat dialectal. Afin de tenir compte des attitudes linguistiques dans l'explication de cette vitalité, nous avons souhaité étudier la variable en question dans deux régions où nous pouvions penser que ce trait lié au substrat n'a pas la même valeur sociale : Tournai et Gembloux. Bien qu'il ait souvent été commenté par les linguistes étudiant le français parlé en Belgique, ce phénomène méritait une analyse linguistique approfondie, au vu des carences de la description qui en a été proposée jusqu'à présent.

La seconde variable est elle aussi généralement décrite comme une particularité du français parlé en Belgique, qui plus est comme un de ses traits les plus caractéristiques : il s'agit de la tendance à allonger les voyelles de façon marquée. Malgré son caractère emblématique, cette variable n'a jamais fait l'objet d'une description phonologique précise. C'est pourquoi il nous était difficile de formuler des hypothèses fiables sans passer par une étude assez complète des phénomènes d'allongement. Au fil de nos observations, nous avons identifié une variante très marquée par rapport à l'usage standard : la tendance à allonger l'avant-dernière voyelle (la voyelle prétonique) de certains énoncés. Ce trait semblait en outre caractéristique d'une des régions étudiées, à savoir la région de Liège.

Les variables supra-segmentales sont connues pour être particulièrement résistantes à la standardisation et pour intervenir de façon décisive dans la configuration des "accents régionaux" (v. Pooley 2000 : 123 ; Pohl 1979 : 35). Plusieurs observateurs du français en Belgique ont ainsi noté que les traits les plus caractéristiques du français parlé dans la région liégeoise et dans l'est de la Wallonie en général étaient des traits prosodiques[14]. C'est pourquoi l'analyse de cette variable nous semblait pertinente dans le cadre de notre recherche.

Dans la mesure où le phénomène identifié apparaissait comme un trait typiquement liégeois et nous semblait pratiquement inexistant ailleurs, nous avons choisi de restreindre notre champ d'observation au seul point d'enquête de Liège. Nous pensons qu'une

[14] C'est ce que suggère notamment Francard (2001a : 256) : « Une étude systématique des schémas intonatoires reste à mener. Mais les modulations caractéristiques de certaines variétés (en particulier de l'est de la Wallonie ou de Bruxelles) en font un des éléments les plus discriminants pour l'identification de l'origine géographique du locuteur ». Voir également Remacle (1969 : 55) et Warnant (1997 : 165).

comparaison avec un autre point d'enquête n'aurait pas permis de dégager d'autres résultats que la simple confirmation de cette hypothèse. En contrepartie, nous avons préféré analyser plus finement la variation *stylistique* de cette variable, afin d'appréhender au mieux sa signification sociale au sein de la communauté linguistique considérée. Cette démarche nous paraît intéressante du fait de son caractère complémentaire par rapport aux analyses des autres chapitres.

La prononciation du /r/ est la troisième variable étudiée. Contrairement aux deux autres, la variation de la réalisation des /r/ est rarement présentée comme un phénomène de variation diatopique dans les travaux sur le parler des francophones de Belgique. Cependant, certaines descriptions rapportent l'existence d'une réalisation de /r/ typique du français parlé en Belgique, et plus précisément de l'usage des Bruxellois. Or, notre expérience quotidienne des pratiques linguistiques des Belges francophones nous a conduit à faire l'hypothèse que cette prononciation, qualifiée parfois de « gutturale », était aujourd'hui assez répandue en Belgique, tout en étant plus fréquente chez certains locuteurs. Il nous a dès lors paru intéressant d'étudier la distribution de ces prononciations particulières de /r/. Sachant que la prononciation de /r/ est extrêmement variable dans différentes communautés linguistiques, nous pouvions penser qu'il n'en allait pas autrement en français et que cette variation était susceptible d'être exploitée par les locuteurs pour marquer des processus de différenciation. De plus, il nous semblait opportun d'apporter notre contribution à l'étude de la variation de /r/ en français, car de nombreux travaux de phonétique ou de phonologie sur le français ne font pas ou peu de commentaires sur la variation de /r/. Cette variable a donc été étudiée sans que nous ayons d'hypothèses précises sur le patron de variation qui pouvait se dégager de l'analyse. C'est la raison pour laquelle nous avons effectué cette analyse sur l'ensemble de notre échantillon de locuteurs (soit pour quatre points d'enquête).

Nous examinons dans un quatrième temps les faits de variation liés au comportement des schwas ou *e* muets. L'étude d'un tel phénomène peut reposer sur une littérature très abondante, même si les travaux à orientation sociolinguistique y sont rares. Dans la mesure où ils peuvent être déterminés par des facteurs extra-linguistiques, les phénomènes de variation liés à la présence ou à l'absence de schwas sont sensibles à différentes variables externes, parmi lesquelles le facteur géographique n'est probablement pas premier : la réalisation des schwas variables dépend ainsi principalement de la situation de communication et du profil socioculturel du locuteur. De ce fait, l'examen des taux de réalisation des schwas chez nos

différents informateurs constitue selon nous une source d'information sur le positionnement des locuteurs par rapport aux normes linguistiques dominantes et sur leur tendance à adopter un parler normé dans diverses situations de communication. En outre, les conclusions de quelques recherches sociolinguistiques permettaient de penser que la réalisation de certains types de schwas pouvait être sujette à une variation diatopique. Enfin, le choix de cette variable se justifiait par le caractère novateur de la procédure d'analyse des schwas commune aux membres du projet *PFC*, qui nous permettait de disposer d'outils extrêmement efficaces pour analyser un corpus important. Cette analyse concerne les trois points d'enquête qui ont fait l'objet d'un traitement conforme au protocole *PFC*, à savoir Tournai, Gembloux et Liège. La limitation à trois points d'enquête repose donc sur des critères strictement pragmatiques.

Notre sélection nous permet de balayer des aspects très variés de la phonologie du français qui sont à la fois intéressants pour la connaissance du français en général et pour l'étude des phénomènes de variation sociolinguistique. Bien entendu, ces quatre variables ne constituent qu'une part minime du vaste champ d'investigation qui s'offrait à nous. Comme le lecteur pourra le constater, nous avons cependant privilégié une analyse approfondie de quelques variables et non un tableau général de phénomènes multiples, qui n'aurait pu qu'être schématique. C'est également pour cette raison que nous avons préféré éviter de traiter les variables vocaliques. Celles-ci ne peuvent en principe être analysées que de manière conjointe, tant les faits de variation liés au système vocalique sont marqués par des changements en chaîne qui ne s'éclairent qu'à la lumière de l'ensemble du système. Nous avons donc voulu éviter une analyse parcellaire du vocalisme. D'un autre côté, traiter le vocalisme dans son ensemble n'aurait pas permis de proposer une description de phénomènes diversifiés. C'est pourquoi nous avons suivi une autre voie, tout en étant conscient de la place centrale des variables vocaliques dans la variation phonologique.

Dans chacun des quatre chapitres dédiés spécifiquement à une variable, notre analyse suit les mêmes étapes. Nous commençons par présenter la variable étudiée dans le cadre général du travail, avant de rendre compte des recherches qui ont été menées sur le fonctionnement de cette variable en français standard et dans les variétés de français parlées en Belgique, ou s'il y a lieu dans d'autres régions francophones, en accord avec la perspective différentielle qui gouverne notre approche[15]. Les recherches portant sur la variation de la

[15] Les éléments de description sur lesquels nous nous fondons sont, à de rares exceptions près, puisés dans des analyses du français contemporain. La question de l'origine historique des variantes est incontestablement une

même variable linguistique dans d'autres langues sont également évoquées lorsque leurs conclusions semblent transposables pour le français et pour la communauté linguistique étudiée. Nous décrivons ensuite nos hypothèses et la procédure de traitement des données (définition des variantes, sélection des occurrences de la variable, etc.). Nous présentons par après les résultats de l'analyse du patron de variation, en distinguant les facteurs internes et externes qui le conditionnent. La part de l'analyse consacrée aux facteurs internes dépend de la variable étudiée. Dans tous les cas, nous avons essayé de mener cette analyse de façon suffisamment précise pour être en mesure de proposer une démarcation claire entre les faits de variation qui peuvent être expliqués par l'application de contraintes linguistiques et ceux qui sont uniquement le résultat de facteurs externes. Nous examinons ensuite nos résultats de manière à dégager de notre analyse des explications pertinentes pour notre question de recherche. Les résultats relatifs à chaque variable sont enfin mis en relation dans notre huitième chapitre. Ce chapitre sera pour nous l'occasion de lier de façon plus précise les résultats aux hypothèses théoriques développées au premier chapitre.

6. Les variables sociologiques

Notre analyse sociolinguistique repose sur l'examen de la distribution des variantes de chaque variable linguistique dans différentes catégories de locuteurs définies au sein de notre échantillon. Pour ce faire, nous prenons en compte les facteurs externes suivants : la région d'origine des locuteurs, leur sexe, leur âge, leur niveau de scolarité et leur degré de mobilité sociale.

Afin d'étudier l'effet de l'âge de nos informateurs sur leur comportement linguistique, nous les avons regroupés en trois catégories d'âge construites à partir des sous-groupes qui se dégageaient de notre échantillon. Comme le montre le tableau qui figure en annexe (v. annexe 3), nous pouvons en effet distinguer trois tranches d'âge au sein de notre échantillon : la première regroupe les locuteurs âgés de 19 à 28 ans (AGE1), la seconde rassemble ceux âgés de 36 à 50 ans (AGE2), les locuteurs de plus de 54 ans font partie de la troisième catégorie (AGE3).

---

question diachronique intéressante pour comprendre pourquoi et comment une variante s'est maintenue et pour éclairer ainsi sa signification sociale actuelle. Nous pensons toutefois que la signification sociale des variantes peut être déterminée à la lumière des représentations des locuteurs et de la distribution des variantes en synchronie. C'est donc simplement dans le but de limiter notre champ d'investigations et non par désintérêt pour cette question que nous n'avons pas intégré une perspective diachronique proprement dite à notre analyse.

Le niveau de scolarité des locuteurs est l'indice sur lequel nous nous basons pour déterminer leur classe sociale. Nous avons choisi de travailler à partir d'un indice unique pour des raisons de simplicité et parce que celui-ci s'est révélé très pertinent dans d'autres recherches sociolinguistiques menées en Belgique (v. Bauvois 2002, 2001 ; Moreau & Bauvois 1998 ; Moreau *et al.* 1999). Il est par ailleurs plus aisé de construire des catégories de locuteurs homogènes en se fondant sur leur niveau de scolarité plutôt que sur leur profession, d'autant plus lorsque l'on dispose d'un échantillon assez réduit.

Dans un premier temps, le niveau de scolarité des locuteurs a été établi sur la base d'une échelle à six degrés[16]. Vu la taille de notre échantillon, il était toutefois nécessaire de regrouper les locuteurs en catégories plus larges, afin que chacune d'entre elles comprenne un nombre suffisant de locuteurs. Nous avons en définitive distingué trois catégories de locuteurs selon leur niveau de scolarité – catégories qui, d'après les conclusions d'autres recherches (v. Bauvois 2001), semblaient pertinentes pour analyser la variation sociolinguistique : le groupe des locuteurs n'ayant pas fait d'études supérieures (SCOL1), le groupe des locuteurs suivant ou ayant accompli un cursus d'enseignement supérieur non universitaire (SCOL2), le groupe des locuteurs cherchant à obtenir ou ayant obtenu un diplôme de l'enseignement universitaire (SCOL3).

Pour déterminer la mobilité sociale de ses informateurs, Labov (1972) compare le métier actuel du sujet avec celui de son père et éventuellement avec ses professions précédentes. Dans son enquête sociolinguistique auprès de locuteurs belges francophones, Bauvois (2002 : 106-107) utilise également le niveau de prestige de la profession des sujets par rapport à celui de la profession de leur père pour établir si ses informateurs sont en mobilité sociale. Dans la mesure où la variable externe qui nous sert d'indice pour déterminer la classe sociale des locuteurs est leur niveau de scolarité, nous avons choisi d'utiliser principalement ce critère afin de déterminer la mobilité sociale des sujets. Nous avons toutefois jugé utile de tenir compte également du prestige professionnel des informateurs et de leur père, afin de disposer d'un meilleur indice pour mesurer la trajectoire sociale des sujets. En effet, attendu que le niveau de scolarité des sujets augmente en général de générations en

[16] Cette échelle distinguait donc six types de formation : études primaires, études secondaires inférieures, études secondaires supérieures techniques ou professionnelles, études secondaires supérieures générales, études supérieures non universitaires, études supérieures universitaires.

générations, un écart entre un sujet et son père en termes de niveau de scolarité n'indique pas nécessairement une trajectoire de mobilité sociale ascendante, surtout pour les locuteurs plus âgés et lorsque cet écart n'est que d'un seul degré.

Par conséquent, nous avons utilisé les principes suivants pour déterminer la mobilité sociale des sujets. Nous avons distingué cinq cas de figure du point de vue de la comparaison entre le niveau de scolarité et le métier de l'informateur d'une part, et le niveau de scolarité et la profession de son père d'autre part :

1) Niveau de scolarité plus bas que le père : mobilité sociale descendante (2 locuteurs dans notre échantillon).
2) Niveau de scolarité équivalent à celui du père : mobilité sociale nulle ou stable (21 locuteurs ; MOB0).
3) Niveau de scolarité plus élevé d'un degré[17] avec profession de prestige équivalent[18] : mobilité sociale ascendante faible (7 locuteurs ; MOB1).
4) Niveau de scolarité plus élevé d'un degré avec profession plus prestigieuse ou niveau de scolarité plus élevé de *deux* degrés avec profession équivalente : mobilité sociale ascendante moyenne (6 locuteurs ; MOB2).
5) Niveau de scolarité plus élevé de *deux* degrés avec profession plus prestigieuse ou niveau de scolarité plus élevé de *trois* degrés : mobilité sociale ascendante forte (12 locuteurs ; MOB3).

Dans la mesure où la mobilité sociale descendante ne concerne que deux locuteurs, nous n'analyserons que l'effet de la mobilité sociale ascendante à l'échelle de notre échantillon – nous parlerons dès lors simplement de *mobilité sociale* pour désigner la mobilité sociale ascendante, sauf lorsque nous préciserons explicitement que l'analyse porte sur des

[17] L'écart relatif au niveau de scolarité est mesuré sur notre échelle à six degrés et non sur l'échelle finale à trois degrés.

[18] Le prestige des professions que nous devions comparer a été déterminé à partir des catégories proposées par Bauvois (2001 : 52-54) dans sa thèse de doctorat (v. également Bauvois 2002 : 95-102). Celle-ci s'est appuyée sur une recherche française pour établir une liste de cent vingt-deux professions catégorisées en quatre niveaux de prestige. Elle a ensuite demandé à deux cents témoins belges francophones d'évaluer les cinquante-deux professions qui intervenaient dans son échantillon à la lumière de la première liste. Elle a donc en définitive dressé une liste de cent septante-quatre professions, toujours distinguées selon quatre degrés de prestige. Nous nous sommes servi de sa liste complète pour mesurer l'écart entre la profession de l'informateur et celle de son père. Dans de rares cas, la profession que nous avions à évaluer ne se trouvait pas dans la liste en question et nous avons alors établi son degré de prestige à partir d'une profession de la liste que nous avons jugée équivalente. Signalons enfin que deux informateurs de niveau de scolarité plus élevé que celui leur père étaient encore étudiants au moment de l'enquête. Leur prestige professionnel a dès lors été évalué en tenant compte du prestige qui nous semblait associé à la formation qu'ils étaient en train d'accomplir.

cas de mobilité sociale descendante (analysée uniquement à travers les cas individuels). Nous regrouperons parfois les locuteurs de deux sous-catégories, s'il s'avère qu'il n'est pas pertinent de les distinguer les unes des autres.

L'effet des variables externes prises en compte sur les variables linguistiques que nous étudions est mesuré à partir des chiffres bruts relatifs à la réalisation des différentes variantes de ces variables linguistiques. Ces chiffres sont ensuite soumis à un test statistique (chi-carré) afin de déterminer si la distribution des variantes en fonction des catégories de locuteurs définies plus haut est significative. Le seuil de significativité retenu dans cette étude est celui utilisé dans la plupart des travaux de sociolinguistique ($p < 0,05$). Cette procédure concerne toutes les informations statistiques liées aux tableaux de résultats présentés dans les pages qui suivent[19].

7. Description phonétique et phonologique

Si ce travail constitue d'abord et avant tout une recherche en sociolinguistique, celle-ci ne peut se passer d'une analyse linguistique valide si elle veut pouvoir identifier les phénomènes qui sont réellement le reflet de processus sociaux. C'est pourquoi nous avons voulu adopter une procédure d'analyse fiable sur le plan phonétique, tout en tenant compte des limites liées au cadre de cette recherche et à nos propres compétences. La solution la plus réaliste était selon nous de mener une analyse auditive, en donnant ainsi priorité à notre *perception* des variantes marquées, tout en la contrôlant par une analyse acoustique plus ou moins sommaire. Pour chacune des variables étudiées, nous avons donc utilisé les outils offerts par le logiciel d'analyse acoustique *Praat*[20] afin d'objectiver l'analyse auditive. Cela nous a permis de définir nos variantes à partir de quelques critères acoustiques certes imparfaits, mais toutefois utiles pour jouer le rôle de garde-fou. Afin de rendre cette opération de définition des variantes plus fiable, nous avons fait appel à l'aide de chercheurs spécialisés dans l'étude de chacune de nos variables[21], à l'exception de la variable liée aux schwas qui ne posait pas de problèmes d'analyse phonétique dans la perspective que nous avons adoptée.

[19] Dans certains cas néanmoins, les occurrences de la variable sont trop peu nombreuses pour pouvoir être l'objet d'un test statistique comme le chi-carré.

[20] Il s'agit d'un logiciel diffusé gratuitement via internet et développé par P. Boersma et D. Weenink à l'Université d'Amsterdam (v. www.praat.org).

[21] Nous avons ainsi bénéficié des conseils de Caroline Smith (University of New Mexico) pour l'étude du voisement des consonnes finales, d'Evie Tops (Vrije Universiteit Brussel) pour l'analyse des réalisations de /r/,

Bien que nous fassions appel dans notre analyse à un ensemble de concepts phonologiques, celle-ci ne vise pas à proposer une modélisation du système phonologique des locuteurs[22]. C'est là un reproche que l'on peut émettre à l'encontre de notre méthode, car celle-ci ne nous autorise pas de ce fait à tirer le meilleur parti de nos observations pour expliquer ce qui rend possible, au niveau de la compétence linguistique des locuteurs, la co-existence de contraintes linguistiques et de faits de variation. Nous pensons néanmoins que le travail de modélisation de la compétence linguistique est un travail distinct de celui que peut mener le sociolinguiste. La contribution de ce dernier à l'analyse linguistique consiste essentiellement à fonder son observation sur un large corpus de données attestées et à en proposer une description suffisamment fine et précise pour prendre en compte l'ensemble des variantes d'un phénomène donné (v. Docherty *et al.* 1997 : 297-298). Ce faisant, toute analyse de ce type permet de dépasser les limites de nombreuses descriptions phonologiques actuelles, trop souvent basées sur des corpus *ad hoc* ou sur une langue standardisée à l'extrême. Elle révèle ainsi la complexité réelle de la compétence linguistique dont les modèles phonologiques tentent de rendre compte.

En outre, nous pensons que le sociolinguiste n'est pas pour autant condamné à décrire des corrélations entre variables linguistiques. Il peut également essayer de suggérer des pistes de généralisation, à partir d'hypothèses de travail émergeant dans le cours de l'analyse systématique des données. Cela dit, ces généralisations n'ont de sens que si elles ne conduisent pas à concevoir les faits de variation comme autant d'exceptions à des règles généralement formulées en termes catégoriques (Docherty *et al.* 1997 : 292). Il s'agit en effet de pouvoir penser la variation comme étant tout aussi primordiale que la non-variation dans la compétence linguistique des locuteurs. Pour cette raison, le cadre théorique de la *théorie de l'optimalité* nous paraît prometteur pour favoriser la rencontre des analyses sociolinguistiques et phonologiques (v. Antilla 2002). C'est donc en nous inspirant de ce cadre théorique, qui conçoit la variation phonologique comme la résultante de contraintes linguistiques hiérarchisées et non comme l'application de règles catégoriques, que nous proposerons quelques hypothèses sur le jeu de ces contraintes dans les systèmes phonologiques analysés.

---

et d'Anne Catherine Simon (Université catholique de Louvain) pour l'analyse des phénomènes prosodiques liés à l'allongement vocalique. Nous remercions vivement ces trois collègues pour leur précieuse collaboration.

[22] Nous ne définissons pas systématiquement les concepts en question ni le cadre théorique dans lequel ils s'inscrivent, car ils correspondent à des concepts de base, utilisés dans leur acception courante en linguistique. Seul le concept de *contrainte* est utilisé dans un sens particulier, lorsque nous l'exploitons dans le cadre des hypothèses de la *théorie de l'optimalité* (v. plus loin).

L'enjeu de cette réflexion est notamment de nous permettre d'étudier dans quelle mesure le comportement d'un locuteur révèle une prise de distance par rapport aux contraintes qui semblent dominantes chez d'autres locuteurs, et constitue ainsi un indice de divergences inscrites au cœur même de leurs grammaires respectives.

8. Limites du cadre méthodologique

Il nous semble important de pointer d'ores et déjà certaines limites de la méthode que nous avons adoptée. Nous avons souligné au préalable que notre travail connaissait des restrictions importantes dues au nombre de points d'enquête retenus, à la procédure de sélection des informateurs, au nombre restreint et aux choix des variables linguistiques étudiées. D'autres limites sont en revanche liées aux caractéristiques plus générales de notre approche.

Une première limite est liée au protocole *PFC* qui ne prévoit pas d'interroger les locuteurs sur leurs *représentations linguistiques*. Avoir des informations précises à ce sujet pour chacun de nos informateurs nous aurait permis de réellement appliquer les principes méthodologiques qui découlent de notre cadre théorique. À défaut, nous nous fondons néanmoins sur ce que de nombreuses recherches nous apprennent au sujet des représentations linguistiques des francophones de Belgique à une échelle macro-sociale.

Deuxièmement, on pourrait s'étonner que nous n'ayons pas choisi d'exploiter un corpus d'enregistrements de locuteurs français, afin d'évaluer la spécificité des pratiques de nos locuteurs non par rapport à un modèle de référence, mais bien par rapport à d'autres usages attestés. Une telle comparaison nous aurait incontestablement fourni des renseignements intéressants pour notre recherche. Cependant, dans notre perspective, c'est principalement l'opposition entre certains *modèles* de référence qui est essentielle pour comprendre l'orientation normative des locuteurs et son lien avec leur positionnement social. Or, le modèle exogène dont la prise en compte est nécessaire pour notre analyse nous semble en général décrit de façon adéquate à travers les travaux sur le « français standard ». Ces travaux nous permettent de prendre pour point de comparaison les pratiques linguistiques qui sont généralement associées aux classes dominantes du nord de la France, c'est-à-dire les pratiques des locuteurs français par rapport auxquelles les francophones de Belgique sont le plus susceptibles de se positionner. Autrement dit, il ne nous semble pas indispensable de

comparer le comportement linguistique de nos informateurs avec celui d'un échantillon équivalent de locuteurs français, car nous pouvons identifier les usages qui sont considérés comme standard et comme potentiellement exogènes sans avoir recours à une telle comparaison.

Une troisième limite de notre approche est liée au type de variables que nous avons choisi d'étudier. Analyser la variation phonologique suppose de découper une réalité phonique continue pour opposer des variantes et les quantifier. Cette opération exige en principe des compétences en phonétique qui sont celles de spécialistes de cette discipline, qui lui consacrent la majeure partie de leurs recherches. Nous ne sommes pas dans cette situation et il est clair que l'on pourrait discuter les procédures que nous avons mises en place pour analyser nos variables linguistiques. Les précautions que nous avons prises pour éviter de simplifier à outrance notre analyse linguistique nous ont conduit à consacrer de longs développements à cette partie de notre travail. Nous avons donc dû trouver un équilibre entre la place accordée à la prise en compte des facteurs internes et celle accordée à l'analyse des facteurs externes, équilibre qui exige certaines concessions.

Ainsi, nous aurions pu choisir de ne mener notre recherche que sur une seule variable, afin de pouvoir à la fois améliorer la fiabilité de notre analyse linguistique et approfondir notre analyse sociolinguistique. Ceci nous aurait par ailleurs permis éventuellement d'augmenter la taille de notre échantillon de locuteurs. En effet, étant donné les limites de cet échantillon, des différences liées aux caractéristiques idiosyncrasiques des locuteurs sont toujours susceptibles de biaiser nos résultats. Elles ne nous permettent pas, dans certains cas, de dégager des patrons de variation nets, alors que les variables étudiées semblent pourtant déterminées par des facteurs externes. Enfin, la multiplication des variables étudiées a des conséquences sur la validité statistique de nos résultats, dans la mesure où le nombre d'occurrences d'une même variable par locuteur est parfois trop limité pour nous permettre de tirer des conclusions valides.

Les choix que nous avons posés à cet égard sont donc foncièrement discutables. Ils se justifient dans notre perspective par la nécessité de défricher un terrain encore peu exploré. En effet, les variétés de français étudiées dans ce travail n'ont pratiquement jamais été analysées dans une perspective sociolinguistique centrée sur la variation des *pratiques* linguistiques. C'est pourquoi, nous avons estimé utile de traiter des variables contrastées. Si certains de nos

choix méthodologiques constituent des limitations, ils sont aussi parfois la source potentielle de découvertes intéressantes. Nous pensons ainsi que la taille réduite de notre échantillon peut nous permettre de mieux cerner les interactions entre différentes variables externes et d'intégrer à l'explication sociolinguistique les cas déviants par rapport aux tendances générales. L'analyse croisée des quatre variables proposée dans notre dernier chapitre montre ainsi quels sont les atouts d'une approche qui prend en compte des données relativement hétérogènes.

L'assourdissement des consonnes finales

Le premier phénomène que nous allons étudier de façon approfondie nous permettra d'illustrer concrètement les limites de l'approche dialectologique de la variation diatopique. Nous verrons en effet que nous avons besoin d'opérer le déplacement théorique exposé dans le chapitre premier pour rendre compte de la variation sociolinguistique relative à l'assourdissement des consonnes sonores finales.

Ce phénomène passe pour un trait caractéristique du français parlé dans la Communauté Wallonie-Bruxelles. Son caractère emblématique se traduit notamment par la mention de son existence dans la plupart des écrits qui décrivent avec plus ou moins de précision le français en usage en Belgique et qui insistent sur sa diffusion territoriale large et sur son caractère particulièrement saillant (v. Francard 2001a : 252-255 ; Klinkenberg 2000b : 345 ; Warnant 1997 : 171-174 ; Reuse 1987 : 110-112 ; Piron 1985 : 374 ; Pohl 1983 : 30 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 79-83 ; Remacle 1969 : 121-123 ; Grégoire 1956 : 78)[1]. Comme le soulignent Moreau & Bauvois (1998 : 65), ce trait est relevé dès les tout premiers inventaires des caractéristiques de la prononciation des francophones de Belgique. La perception relativement consciente qu'en ont les locuteurs est en outre mise en évidence par son utilisation dans la caricature du français parlé en Belgique, tant à l'oral qu'à l'écrit. Nous avons ainsi pu facilement trouver sur un site internet des attestations de mots dont la graphie reproduit la prononciation assourdie de certaines consonnes finales :

> Brasserie Jo (Huntington, the Colonnade http://www.brasseriejo.com/second_level/locations/ boston.htm) is walkable apres le film (pas trop loin), c'est ce qu'on avait fait la derniere fois. Puis c'est franco et il y a des moules et des frites pour les **Belches**. Qu'en pensez-vous? :-) (http://bostonfr.com/readthread.jsp?messageId=4426 ; message trouvé sur un portail des francophones de Boston).

[1] Notons que ce trait constitue, selon la liste dressée par Pohl en 1983, l'un des deux traits qui peuvent être considérés comme spécifiquement belges (Pohl 1983 : 30). Par contre, il n'est plus recensé dans les listes proposées par Pohl en 1985 et 1986.

On sait par ailleurs que les supporters d'un grand club de football wallon, le Standard de Liège, sont appelés *les Rouches* ([ʁuʃ] ou [ʁuːʃ][2]), expression qui est suffisamment répandue pour passer dans le langage journalistique :

> À l'entame de la saison 2003-2004, et sans faire injure à Cavens ou El Yamani, le duo Bangoura-Kaklamanos se dessinait logiquement comme la ligne d'attaque des **Rouches**. (*Le Soir*, 19 septembre 2003)

La plupart des travaux qui décrivent ou mentionnent ce phénomène phonétique le présentent comme un des multiples défauts de prononciation dont souffrent les francophones de Belgique, en accord avec la perspective essentiellement normative qui caractérise les principales descriptions de leur variété de français. D'après Moreau & Bauvois (1998 : 65), « le phénomène est largement repéré dans tous les milieux sociaux et fait l'objet d'une condamnation sans équivoque ». Comme bon nombre de phénomènes de variation dans la prononciation, l'assourdissement est par ailleurs considéré comme le résultat de l'influence des substrats dialectaux, wallon ou picard, et éventuellement de l'adstrat flamand (Piron 1985 : 374 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 79-83 ; Reuse 1987 : 110 ; Remacle 1969 : 121 ; Grégoire 1956 : 87) – qui présentent tous une règle de dévoisement des consonnes finales – sur le parler de locuteurs belges adoptant de façon imparfaite les normes de la prononciation française standard. Il s'agit de ce fait d'un trait stigmatisé, perçu comme typique de locuteurs marginaux – des individus âgés des classes défavorisées, davantage en contact avec les langues régionales endogènes et moins susceptibles de converger vers la norme de référence.

Nous nous trouvons donc face à un phénomène qui présente a priori les caractéristiques d'un « stéréotype linguistique » au sens de Labov (1972 : 314-317) : il est suffisamment saillant pour être perçu de façon consciente, il est explicitement stigmatisé et il serait également l'objet d'hypercorrections[3] (Bauvois 2000 : 35 ; Moreau & Bauvois 1998 : 65). De tels stéréotypes sont généralement évités par les locuteurs qui adoptent globalement les normes linguistiques dominantes. Nous pouvons ainsi nous attendre à ce que les jeunes locuteurs produisent moins de consonnes finales assourdies que les locuteurs âgés

[2] À propos de la prononciation variable de ce terme, voir ci-dessous, note 13.

[3] Les données de Moreau & Bauvois laissent néanmoins entendre que ces hypercorrections sont marginales (4 observations sur 384 occurrences) et Bauvois précise que seuls 2% des items comprenant une consonne finale sourde ont vu celle-ci sonorisée. Les exemples qui sont cités sont souvent identiques : plusieurs auteurs mentionnent ainsi la prononciation de *six* et de *dix* avec une sonore finale [siz] voire [sizœ], [diz] (Moreau & Bauvois 1998 : 65 ; Reuse 1987 : 111 ; Remacle 1969 : 121-123).

et à ce que ces variantes assourdies soient principalement observables chez les locuteurs de milieux sociaux défavorisés.

Cela dit, les stéréotypes linguistiques sont également susceptibles de jouer le rôle de marqueur d'appartenance à l'endogroupe. Sachant que l'assourdissement des consonnes finales est perçu comme un trait endogène, nous pouvons nous demander dans quelle mesure il n'est pas, malgré sa stigmatisation, valorisé par certains locuteurs, et ce non en raison de leur ignorance des normes dominantes, mais bien en fonction d'une orientation normative favorable aux normes endogènes.

C'est cette hypothèse que nous allons mettre à l'épreuve à travers l'étude des faits d'assourdissement des consonnes. Plus précisément, nous avons souhaité tester la possibilité que deux groupes sociaux définis par un critère géographique présentent un patron de variation différent, renvoyant à des orientations normatives différentes par rapport aux *modèles* en concurrence (français standard vs variété endogène[4]). Pour ce faire, nous avons choisi d'analyser l'assourdissement des consonnes finales dans deux points d'enquête (Gembloux et Tournai) dont les substrats – picard et wallon respectivement – ont des caractéristiques semblables du point de vue des phénomènes de dévoisement des consonnes, mais dont on peut penser qu'ils renvoient à des groupes sociaux distincts en termes d'identité collective (v. chapitre 3, §3) – les Tournaisiens étant a priori davantage tournés vers la France que ne le sont les Gembloutois. Dans le cadre d'une conception selon laquelle le contact de langues et la standardisation sont les seules forces qui structurent la variation diatopique, nous ne serions pas en mesure d'envisager et d'expliquer le fait que deux collectivités géographiquement délimitées, influencées par des substrats aux caractéristiques identiques du point de vue de l'assourdissement des finales, puissent présenter un patron de variation significativement contrasté quant à cette variable. Si un contraste entre ces deux groupes émerge de notre analyse, il doit donc être interprété comme le reflet d'une différence au niveau de l'orientation normative des membres des deux collectivités étudiées.

[4] Précisons que le fait de poser l'existence d'un modèle de comportement linguistique intégrant des variantes endogènes n'impose pas de reconnaître l'émergence d'une *norme endogène* qui légitimerait cette variété et en ferait un usage de référence, une variété de prestige (v. chapitre 2, §1.2). En parlant de variété endogène nous ne visons pas en effet une variété belge du français qui constituerait effectivement le modèle de référence, mais simplement un ensemble d'usages identifiés comme belges et qui sont en concurrence dans les pratiques des locuteurs avec les usages associés au modèle dominant du français dit standard.

Afin de préciser nos hypothèses et de les confronter à nos résultats, nous présentons dans un premier temps une analyse des phénomènes d'assourdissement des consonnes sonores finales tels qu'ils ont été observés dans des pratiques linguistiques censées correspondre au modèle standard (§1.1), dans le français parlé en Belgique (§1.2.) et dans les langues de substrat (§1.3.). Nous passons ensuite en revue quelques études sociolinguistiques (§1.4), phonétiques et phonologiques (§1.5.) qui nous serviront de points de référence pour notre analyse.

1. L'assourdissement des consonnes : état des lieux

1.1 L'assourdissement des consonnes en français standard

Les descriptions du français qui signalent l'existence de faits d'assourdissement des consonnes distinguent à raison deux phénomènes, plus ou moins explicitement selon les cas. D'une part, des auteurs présentent l'assourdissement systématique des consonnes finales de mot comme un trait de certains « accents régionaux » : d'après Carton (1987 : 42), on le rencontre dans le département du Nord, la Normandie, le Jura ; Chauveau (1991) l'observe également en Bretagne[5]. Il est cependant surtout connu pour être un des traits caractéristiques du français parlé en Alsace, où on l'explique souvent comme le résultat de « l'interférence » des parlers germaniques (Philipp 1985). En revanche, les auteurs qui décrivent le français standard ou le français parlé des locuteurs de la région parisienne ne mentionnent pas l'assourdissement systématique des consonnes finales dans leur description[6].

Il en va tout autrement en ce qui concerne les phénomènes d'assimilation régressive des consonnes, qui provoquent le dévoisement d'une obstruante sonore au contact d'une sourde ou au contraire le voisement d'une sourde au contact d'une sonore. Ces phénomènes sont observés dans toutes les variétés de français, tant à l'intérieur qu'à la frontière de mots : *médecin* [metsɛ̃], *décevant* [dezvɑ̃], *robe sale* [ʁɔpsal]. La généralité de ce phénomène phonétique est telle qu'il a parfois été considéré comme catégorique (v. Snoeren & Segui

[5] Chauveau (1991 : 141) décrit la situation en ces termes : « Un trait caractéristique de la phonologie du breton est l'assourdissement des consonnes sonores en finale. Ce trait est constant dans les parlers romans situés le long de la frontière linguistique actuelle [entre zone dialectale celte et zone dialectale romane], mais disparaît au-delà d'une quinzaine de kilomètres de celle-ci. »

[6] Comme le souligne Pooley (2004: 327) : « [word-final consonant devoicing] is limited to regional varieties of French and is rarely, if ever, referred to in descriptions of vernacular French, such as Frei (1929), Bauche (1946) and Gadet (1992) or indeed in informal styles of standard French ».

2003). Si de nombreux auteurs s'accordent sur le caractère quasiment inévitable de l'assimilation à l'intérieur du mot, ils soulignent par contre qu'elle est plus variable à la frontière de mots (v. Snoeren & Segui 2003 ; Calliope 1989 : 10 ; Carton 1974 : 83-85). Les analyses acoustiques de Snoeren & Segui démontrent ainsi que, dans ce contexte, l'assimilation régressive de sonorité n'est ni catégorique ni complète et qu'elle dépend de multiples facteurs, prosodiques notamment. Il s'agit ici d'un phénomène phonétique apparaissant dans la parole continue. La différence fondamentale avec le phénomène d'assourdissement observé dans d'autres variétés de français est que celui-ci peut apparaître, par exemple, devant pause. En français standard, au contraire, l'insertion d'une pause peut permettre de bloquer l'assimilation régressive (Calliope 1989 : 10).

1.2 L'assourdissement des consonnes en Belgique francophone

À l'exception des travaux les plus récents, les études sur le français en Belgique mentionnées plus haut ne présentent aucune analyse, même sommaire, des facteurs internes et externes qui organisent la distribution des variantes dévoisées, les auteurs se contentant bien souvent de préciser simplement que l'assourdissement des consonnes est un trait caractéristique du français parlé en Belgique. La tendance à l'homogénéisation de la description qui en résulte, que nous avons pu constater pour la majorité des recherches sur cette variété de français, est cependant particulièrement inadéquate pour ce type de phénomène. En effet, puisque ce trait est clairement identifié et stigmatisé, on peut s'attendre à observer une différenciation entre des locuteurs qui cherchent à l'éviter et d'autres qui le maintiennent malgré le poids de la norme prescriptive. Par ailleurs, l'observation quotidienne de locuteurs belges francophones, jeunes ou âgés, ne laisse planer aucun doute sur le caractère *variable* du phénomène : l'on a ainsi de bonnes raisons de penser que le dévoisement est soumis à l'influence de facteurs internes qui favorisent ou non son apparition, comme c'est probablement le cas pour l'ensemble des phénomènes décrits comme caractéristiques du français parlé en Belgique – même lorsqu'ils sont censés s'appliquer de façon catégorique à l'ensemble des segments concernés comme dans le cas du relâchement vocalique ou de la dénasalisation des voyelles nasales.

La description traditionnelle présente pourtant l'assourdissement comme un trait *catégorique*, lié à une règle phonologique : la *neutralisation* de l'opposition sourdes vs

sonores[7] (Warnant 1997 : 174 ; Reuse 1987 : 110 ; Pohl 1983 : 30 ; Walter 1982 : 113). Si cette description a peut-être été d'actualité à l'époque des premières études sur la prononciation du français en Belgique, elle paraît tout à fait inadéquate à celui qui connaît un tant soit peu le français contemporain pratiqué en Belgique. Les données que nous présenterons plus loin montrent qu'elle n'est en tout cas plus valide même pour les locuteurs les plus âgés.

Warnant est l'auteur qui donne la description la plus précise de ce que recouvre, selon lui, ce phénomène de neutralisation : la règle de dévoisement, qui concerne les obstruantes sonores, implique que les consonnes [b], [d], [g], [v], [z], [ʒ] « se présentent respectivement comme [p], [t], [k], [f], [s], [ʃ] » *quelle que soit la nature du phone qui suit* (Warnant 1997 : 170). Cette notation laisse entendre que les consonnes sonores ne sont pas simplement dévoisées, mais qu'elles prennent les caractéristiques des consonnes sourdes correspondantes. Warnant n'est cependant pas clair sur ce point : d'une part, il parle d'une « perte de sonorité » ; d'autre part, à propos de l'assimilation régressive, il note qu'elle est « totale » et rend le segment « à la fois sourd et fort » (Warnant 1997 : 170, 173), ce qui implique davantage qu'un simple dévoisement. Ceci laisse donc une première zone d'ombre sur la description du phénomène, qu'il nous faudra éclairer à la lumière de nos données.

Une seconde zone d'ombre est liée à la position prosodique dans laquelle la neutralisation est censée avoir lieu. Warnant pour sa part indique clairement que l'assourdissement porte sur les consonnes finales de mot, quelle que soit leur place dans la phrase intonative, mais également sur des consonnes devenues finales de syllabe suite à la chute d'un schwa (ex. *allègement* [alɛːʃmɑ̃]), *et puis je m'en fiche* [e pwiʃ mɑ̃ˑ fiʃ]). Grégoire (1956 : 78) établit un constat similaire, tandis que Klinkenberg (1999 : 516) affirme que le phénomène s'observe « en finale de syllabe » tout en ne donnant qu'un exemple en finale de mot. Pour Remacle (1969 : 128-129), l'assourdissement en fin de syllabe interne de mot serait un trait localisé dans la région liégeoise[8]. Par contre, d'autres auteurs semblent considérer que

[7] Pohl et de Reuse nuancent quelque peu le caractère catégorique de la règle : le premier précise que certains locuteurs « rétablissent l'opposition » entre consonnes sonores et sourdes, selon leur souci de bon usage, les conditions de communication, les habitudes familiales (Pohl 1983 : 39) ; selon de Reuse (1987 : 111), « l'application de cette neutralisation n'est pas automatique, mais dépend de certains facteurs stylistiques, et semble être aussi conditionnée par ce qui suit la frontière de mot ».

[8] Il donne les exemples suivants : *souvenir* [sufniʁ], Jemeppes [ʃmɛp], *genoux* [ʃnu], *de Waremme* [twaʁɛm].

seule la position finale de mot est susceptible de provoquer l'assourdissement des consonnes sonores[9] (Francard 2001a : 255 ; Reuse 1987).

Pohl (1983 : 39) mentionne lui aussi la présence d'assourdissements en finale de syllabe, mais les exemples qu'il fournit concernent tous une consonne sonore qui entre en contact avec une consonne sourde (*rejeter, au-dessus, duveté*), ce qui laisse penser que l'on a davantage affaire à une assimilation régressive qu'à une règle d'assourdissement liée à une position prosodique. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, Warnant mentionne l'assimilation régressive « totale » comme un trait caractéristique du français de Belgique, mais il ne met pas ce phénomène en lien avec l'assourdissement des consonnes finales. De même, de Reuse parle de « neutralisation » des consonnes sonores et sourdes, mais il traite ce phénomène sous un paragraphe concernant les « assimilations de voisement ». Or, nous avons souligné que si la règle d'assourdissement en finale de mot peut effectivement être considérée comme un trait caractéristique de certaines variétés de français, les phénomènes d'assimilation régressive sont quant à eux observables chez tous les francophones et ne peuvent donc être associés en tant que tels à la variation diatopique. Les liens entre ces deux phénomènes constituent donc un troisième point qu'il nous faudra éclaircir.

Enfin, trois éléments de description complémentaires méritent d'être mentionnés. Premièrement, Warnant et de Reuse notent que la consonne nasale vélaire peut voir son élément vélaire assourdi dans les mêmes conditions que celles touchant les obstruantes finales (ex. *parking* prononcé [paʁkink] et non [paʁkiŋ]). Les mêmes auteurs, ainsi que Remacle (1969 :123-125), soulignent par ailleurs que l'assourdissement se produit également pour les consonnes sonores des groupes consonantiques finals formés d'une obstruante suivie d'une liquide[10] (graphies *-ble, -bre, -dre, -vre*, etc.). Troisièmement, la plupart des auteurs indiquent, parfois seulement de façon implicite via la transcription phonétique des exemples, la présence d'un allongement plus ou moins important de la voyelle qui précède les consonnes sonores

[9] Le cas du « français régional de Bruxelles » tel qu'il est décrit par Baetens-Beardsmore (1971 : 79-84) est à cet égard plus complexe. En règle générale, l'assourdissement y est observé en finale de mot, mais l'auteur signale quelques exceptions : il observe ainsi des assourdissements de consonnes initiales (*grimper* [kʁɛ̃pe], *viande* [fjɑ̃t]) et un dévoisement de /z/ et /ʒ/ dans toutes les positions (*confiserie* [kɔ̃fisəʁi], *fabrication* [fabʁikaʃɔ̃]). Ses exemples, on le voit, laisse cependant planer un doute sur la fiabilité de la description.

[10] Cela dit, cet assourdissement se produit uniquement après la chute de la liquide pour l'obstruante devenue finale (ex. *perdre* [pɛʁt]) selon Warnant et Remacle, alors que de Reuse pose que le dévoisement frappe l'ensemble du groupe consonantique final, préalablement à la chute possible de la liquide (ex. *cuivre* [kwifɻ̊] ou [kwif]).

assourdies. Dans des paires de mots qui ne se distinguent, en français standard, que par le caractère voisé ou non de la consonne finale – *bague* [bag] vs *bac* [bak] –, l'opposition de longueur entre les voyelles permet de recréer une paire minimale, malgré l'assourdissement de la consonne sonore : chez certains francophones de Belgique, *bague* [ba:k] s'oppose ainsi à *bac* [bak].

Contrairement à ce que suggèrent les formulations de certains auteurs (v. Warnant 1997 ; Philipp 1985 à propos du français en Alsace), ce n'est pas l'assourdissement qui provoque l'allongement, mais bien l'effet allongeant des consonnes sonores[11] : *bague* est ainsi souvent prononcé avec une voyelle longue en Belgique, même lorsque le voisement de la consonne finale est maintenu. Par ailleurs, dans la mesure où cet effet allongeant se maintient lorsque les consonnes sonores viennent à s'assourdir, on peut penser que, dans le français parlé en Belgique, la longueur des voyelles qui précèdent une obstruante sonore n'est pas le résultat d'un phénomène de coarticulation, mais qu'elle se fonde sur les informations de l'input phonologique[12]. Ces allongements seraient donc liés à une contrainte phonologique. Il est probable que, chez les francophones de Belgique, l'inscription phonologique de la règle d'allongement ait été favorisée par le besoin de compenser des contrastes phonologiques tendant à être neutralisés par l'assourdissement des consonnes sonores finales. Cela dit, on peut également faire l'hypothèse inverse et penser que l'allongement des voyelles qui précèdent les obstruantes sonores rend plus difficile le maintien du voisement pendant la tenue de la consonne, ce qui contribuerait dès lors au dévoisement de celle-ci. Ces questions dépassent le cadre de notre propos, mais nous pouvons à tout le moins noter que les phénomènes d'allongements et d'assourdissements entretiennent des liens complexes dont ne rend pas compte l'idée d'un lien de cause à effet entre assourdissement des consonnes finales et allongement de la voyelle tonique[13].

[11] En réalité, toutes les obstruantes voisées ont un effet allongeant sur la voyelle qui précède ; cet effet est observé en français standard – tout en étant moins net qu'il ne l'est dans le français parlé en Belgique en ce qui concerne les occlusives – sans que l'assourdissement soit une condition nécessaire à sa présence (v. chapitre 5, §1.2).

[12] Notons en outre que le fait que la contrainte d'allongement ne s'applique qu'à certains ensembles du lexique et soit inactive par exemple dans les mots étrangers (*job*) et dans certaines apocopes (*mob*) tend à prouver qu'il s'agit d'une contrainte phonologique et non d'un phénomène strictement phonétique.

[13] Le cas de la dénomination *Les Rouches* mentionnée plus haut est à cet égard assez intéressant. En effet, il nous semble que les jeunes locuteurs prononcent ce mot avec une voyelle longue, alors que les locuteurs âgés ont davantage tendance à réaliser une voyelle brève. Cela montre que l'assourdissement ne provoque pas en soi l'allongement de la voyelle, mais qu'il peut aussi induire la réalisation de voyelles brèves (ce que notait Grégoire 1956 : 78). Le fait que les jeunes aient tendance à produire une voyelle longue vient peut-être de ce que, chez eux, ce mot est inévitablement lié à *rouge* qui est prononcé avec une voyelle longue, même en français normé, à

1.3. L'assourdissement des consonnes en wallon et en picard

Le caractère flou des descriptions que nous venons de synthétiser s'explique en grande partie par le fait qu'elles ne reposent pas sur l'analyse systématique de données linguistiques, mais bien sur les impressions personnelles des auteurs. Dans le cas qui nous occupe, l'on peut en outre penser que la description est fortement influencée par ce que ces auteurs connaissent du dévoisement des consonnes finales dans le substrat dialectal, particulièrement en wallon dont des linguistes comme Remacle et Warnant sont spécialistes. Il y a fort à parier en effet que c'est l'existence d'une règle catégorique d'assourdissement des consonnes finales de mot en wallon (v. Francard & Morin 1986 ; Francard 1984) qui les a conduits à postuler que cette règle était passée telle quelle dans le français régional[14].

En outre, le wallon présente à la fois une règle d'assourdissement des obstruantes liée à la position finale de mot et une règle d'assimilation régressive de voisement pour ces mêmes consonnes directement suivies d'une autre obstruante sonore ou sourde[15]. La confusion que nous avons constatée entre les deux types de règles peut avoir également sa source dans une forme de calque des phénomènes wallons pour la description du français. En wallon, les liens entre les deux phénomènes sont cela dit clairement établis par Francard & Morin (1986 : 457) : la règle d'assourdissement apparaît dans tous les contextes phonologiques, sauf devant une obstruante voisée où la règle d'assimilation prédomine[16] ; devant obstruante sourde les deux règles se confondent inévitablement. Il est intéressant de souligner que la règle ne s'applique donc pas au moins dans un contexte phonologique en wallon. Il serait donc a priori étonnant que les locuteurs wallons aient rendu systématique en français une règle qui n'est pas absolument catégorique en wallon, et ce malgré la pression de la norme standard qui exclut bien entendu le dévoisement des consonnes finales.

Le même raisonnement s'impose à propos de la plausibilité d'une règle d'assourdissement des consonnes finales *de syllabe* en français de Belgique. Francard &

---

cause de l'effet allongeant de la fricative sonore. La prononciation des locuteurs âgés s'explique peut-être par une influence moins importante de la variété standard et, éventuellement, par une réinterprétation du mot *Rouche* avec une consonne intrinsèquement sourde, étant donné la fréquence élevée des assourdissements.

[14] Le fait qu'une telle règle soit également active en picard (v. ci-dessous) et en néerlandais (v. Baetens-Beardsmore 1971) a peut-être également renforcé la tendance à projeter cette règle en français.

[15] Nous ne retenons ici que les éléments de la description du wallon qui nous intéressent. D'autres phénomènes liés au dévoisement ou à l'assimilation sont mentionnés dans Francard & Morin (1986).

[16] Le même fonctionnement est décrit pour le polonais par Slowiaczek & Dinnsen (1985 : 327).

Morin (1986 : 459) signalent qu'une telle règle s'observe en effet dans certaines zones du domaine dialectal wallon, à Liège principalement, et avancent dès lors que cette règle s'observe également dans le français de la même région, *surtout pour les fricatives*. Ils concluent cependant que si une telle règle existe, elle est beaucoup moins catégorique que celle du dévoisement en finale de mot. À nouveau, il paraît donc peu probable que, dans ces conditions, cette règle se soit transmise de façon catégorique à l'ensemble des parlers français de Belgique.

Peut-on établir des constats similaires pour les zones de la Belgique francophone à substrat picard ? Le picard présente lui aussi une règle de dévoisement en finale de mot[17], mais qui ne semble pas s'appliquer dans l'ensemble des variétés du domaine picard. D'après Pooley, la région de Lille et Roubaix est celle qui présente le dévoisement le plus systématique (Pooley 1994 : 218-219). Pour le cas de la Belgique, face à l'absence de travaux détaillés sur la question, nous nous sommes penché sur les informations pouvant être extraites des atlas linguistiques. Dans son introduction au premier tome de l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, Remacle rappelle que « les consonnes finales se prononcent régulièrement sourdes » et il précise que « la règle vaut pour toute la Wallonie sauf pour quelques points situés dans le voisinage de la France, particulièrement dans le sud de l'arrondissement de Dinant et dans le sud du Luxembourg » (Remacle 1953 : 62). Aucune distinction n'est donc faite à cet égard entre la zone wallonne et la zone picarde. Par ailleurs l'examen des cartes montre que des mots comme *cèrîse* (*cèrîje*), *chinde* (*cinde*), *chambe* (*cambe*), *gambe*, *langue*, *vilaje* (*vilâje*) sont notés avec une consonne finale dévoisée dans la région de Tournai et de Mons[18] (alors que des exceptions au dévoisement sont notées ailleurs). Ces données permettent donc de confirmer la présence d'une règle d'assourdissement dans le picard parlé de Belgique[19].

[17] Nous n'avons trouvé aucune indication signalant la présence d'une règle de dévoisement en finale de syllabe en picard dans la littérature consultée. Toutefois, il est difficile de savoir s'il s'agit d'une lacune dans la description ou si cela correspond à un état de fait réel dans la langue.

[18] Pour *gambe*, une variante avec finale voisée est toutefois observée dans un point d'enquête situé sur la frontière politique.

[19] Le phénomène est effectivement éminemment plus variable dans la zone picarde française comme on le voit à l'examen des cartes 239 (*arbre*), 471 (*coude*), 474 (*jambe*), 481 (*lèvres*) et 458 (*épingle*) de *l'Atlas linguistique de la Picardie.* Dans la plupart des cas, la prononciation dévoisée est présente sur les points d'enquête proches de la Belgique. Dans le même ordre d'idées, Bruneau (1913 : 499) oppose les situations française et belge tout en décrivant la zone lorraine frontalière comme un espace assimilable à la zone wallonne : « Sur l'*Atlas linguistique*, au mot *corde*, des formes avec un *d* assourdi (*d*^{t}) se rencontrent dans tout le nord de la France ; toute la Belgique wallonne et les parlers lorrains présentent un *t* final. » Signalons enfin que Pooley (2004 : 324-326) rapporte une étude qui conteste la présence d'une règle d'assourdissement des consonnes finales dans le

1.4. Résultats d'études sociolinguistiques

Nous avons la chance de disposer d'études sociolinguistiques et de divers travaux en phonétique pour fonder des hypothèses sur les facteurs externes et internes susceptibles de conditionner l'assourdissement des consonnes finales. Les données d'études sociolinguistiques portant sur cette variable montrent que celle-ci n'a rien d'un phénomène systématique, quelle que soit la population prise en compte. En outre, les recherches récentes de Bauvois (2001, 2000) et Moreau & Bauvois (1998) montrent que ce phénomène d'assourdissement reste assez vivace en Belgique francophone et qu'il ne connaît pas, sous certains aspects du moins, le patron de variation qui caractérise en général les stéréotypes linguistiques.

À partir d'un échantillon d'étudiants originaires de Mons[20] – tous issus de l'enseignement supérieur mais différenciés en fonction de trois niveaux de mobilité sociale –, Moreau & Bauvois observent un taux moyen d'assourdissement de 22,5%, ce qui reste significatif chez des jeunes de milieux relativement favorisés. En outre, si la variable est socialement stratifiée – les individus dont les parents ont le plus haut niveau de scolarité présentent le moins d'assourdissement, ceux dont les parents ont une éducation plus modeste en présentent le plus –, ce ne sont pas les femmes qui sont en tête du mouvement d'adoption des formes standard : au contraire, elles produisent en moyenne plus de consonnes assourdies que les hommes. Dans le groupe de mobilité sociale intermédiaire, cette tendance est encore plus tranchée : alors que les hommes de ce groupe, conformément aux prédictions de la théorie sociolinguistique, présentent autant voire moins de variantes marquées que le groupe social qu'ils sont en train de rejoindre, le parler de leurs homologues féminines se caractérise par le taux de dévoisement le plus élevé de tout l'échantillon.

De tels résultats peuvent bien entendu confirmer l'idée que cette variable est globalement dépréciée et qu'elle n'est que résiduelle chez les jeunes en mobilité sociale forte, issus de milieux plus populaires que celui dans lequel ils évoluaient au moment de l'enquête. Nous pourrions donc en déduire que ces locuteurs ne se sont pas encore adaptés aux normes de la langue standard, mais que cela ne saurait tarder. Toutefois, le fait que les femmes ne

---

picard du Hainaut belge ; mais l'étude en question ne nous semble pas constituer une objection sérieuse au vu des autres informations dont nous disposons.

[20] Du point de vue du substrat dialectal, la ville de Mons se situe à l'instar de Tournai en domaine picard.

suivent pas cette tendance montre selon nous que l'orientation des locuteurs vers les variantes standard ne va pas de soi, et que les variantes assourdies sont susceptibles de posséder un prestige social, plus ou moins latent. Cette interprétation peut être affinée grâce à un autre résultat intéressant de cette étude qui a pour particularité de faire de l'identité des quatre enquêteurs une variable indépendante supplémentaire, ces derniers étant différenciés selon le sexe et la nationalité (belge ou française). La « variation adressive » – variation linguistique en fonction de l'interlocuteur – est faible mais significative : avec les enquêtrices et enquêteurs français, les locuteurs belges réduisent en moyenne de 4,5% leur taux de consonnes assourdies par rapport à ce que révèle leur comportement en face des enquêteurs belges. Ceci montre que si les variantes marquées présentent une forme de prestige latent, celui-ci dépend des normes en vigueur dans l'interaction, normes qui diffèrent apparemment lorsque l'interlocuteur est belge ou français[21]. À nouveau, il nous faut néanmoins signaler que le prestige des variantes assourdies n'est réservé à un marché "local" (entre Belges) que pour certains individus[22] (seulement 48% des locuteurs présentent moins de variantes marquées avec les Français) et certains des groupes de l'échantillon : chez les hommes, la variation adressive s'observe surtout chez ceux dont les parents sont universitaires et moins chez ceux qui sont en mobilité sociale forte ; le patron est similaire chez les femmes de mobilité sociale intermédiaire, mais le comportement linguistique de celles dont la mobilité sociale est forte ou nulle ne diffère que très peu selon qu'elles s'adressent à un enquêteur français ou belge (devant les enquêtrices, elles se comportent comme les hommes).

Si l'enquête ne permet pas de donner une interprétation satisfaisante des différences entre hommes et femmes et des effets contrastés des enquêteurs et des enquêtrices sur les pratiques des locutrices, ces résultats nous semblent intéressants en ce qu'ils montrent que la production de variantes marquées ne se réduit pas à une question de connaissance de la norme, mais est dépendante de l'orientation des locuteurs : ainsi les femmes au profil sociologique le plus favorisé semblent suffisamment en sécurité linguistique pour maintenir

[21] Comme le soulignent en effet Moreau & Bauvois (1998 : 71), il ne s'agit pas ici d'un cas d'accommodation vers les pratiques de l'interlocuteur (car les échanges étaient pour cela trop brefs), mais plutôt d'une modification de la perception des exigences normatives de la situation en termes linguistiques, étant donné la différence de légitimité linguistique des enquêteurs. Nous sommes donc bien face à un phénomène d'orientation normative variable des locuteurs en fonction de leur perception de la situation d'interaction, qui a des effets sur le style linguistique adopté par les locuteurs.

[22] Moreau & Bauvois (1998 : 72-73) suggèrent une interprétation intéressante pour expliquer cette forte variation interindividuelle : si la variation stylistique, au sens labovien, est socialement codifiée (la lecture à voix haute correspond à un style déterminé qui n'est pas celui d'une conférence, etc.), la variation adressive est sans doute davantage dépendante de l'imaginaire linguistique des locuteurs et, selon nous, de leur perception de leur interlocuteur et de la situation de communication.

davantage que les hommes les variantes marquées en présence d'un interlocuteur français ; celles qui se situent juste en deçà sur l'échelle sociale semblent plus sensibles à la pression de la norme dominante face à un interlocuteur au capital symbolique élevé (un Français), mais elles maintiennent, malgré leur statut, un taux important de variantes marquées lorsqu'elles se situent sur un marché restreint.

Une première étude menée par Bauvois (2000) ne permet cependant pas de confirmer l'ensemble de ces résultats. Elle se fonde, précisons-le, sur un échantillon de locuteurs assez différent. Il s'agit dans ce cas de jeunes étudiants originaires de Mons, différenciés selon quatre degrés de scolarité (de l'enseignement professionnel à l'enseignement universitaire), et qui de ce fait constituent un échantillon de loin plus hétérogène. Cela explique probablement le taux d'assourdissements constaté dans l'échantillon : 43,3% en moyenne, ce qui montre que les variantes marquées sont loin d'être marginales et se maintiennent malgré leur stigmatisation. À nouveau, les résultats révèlent une stratification de la variable selon le profil social des locuteurs (ici selon leur propre niveau de scolarité). De même, la composition sociale du réseau des locuteurs a une influence sur le taux de consonnes assourdies : plus ce réseau est composé de locuteurs socialement favorisés, plus ce taux est bas. Cela dit, ni la mobilité sociale ni le sexe ne sont des facteurs de différenciation pertinents[23].

Dans une deuxième recherche portant sur le même phénomène, Bauvois (2001 : 169-204) analyse l'usage linguistique de locuteurs montois d'âge moyen (entre 33 et 42 ans). Les conclusions des études précédentes sont globalement confirmées : l'assourdissement des consonnes sonores finales apparaît le plus souvent chez les locuteurs des couches sociales les moins favorisées, tandis que les sujets des catégories supérieures évitent presque systématiquement la réalisation de consonnes assourdies. À nouveau, Bauvois n'observe pas de variation très nette du comportement des locuteurs selon leur sexe. Par contre, elle constate que les locuteurs qui sont en mobilité sociale forte adoptent des pratiques linguistiques plus normées à l'égard de cette variable ; il s'agit néanmoins principalement d'individus très scolarisés, ce qui ne permet pas de déterminer avec certitude le facteur qui explique ce comportement. Son analyse montre enfin que le taux d'assourdissement des consonnes est

[23] Bauvois (2000 : 41) suggère à cet égard que les différences constatées dans l'étude de Moreau & Bauvois ne sont sans doute significatives qu'au sein d'un groupe social homogène. De plus, comme nous l'avons souligné, il faut également tenir compte du fait que la population de l'étude de Moreau & Bauvois est sans doute moins insécurisée sur le plan linguistique étant donné son statut social, ce qui explique peut-être la prise de distance des femmes par rapport à la norme dominante.

globalement plus élevé dans un style de conversation (38%) que dans un style de lecture (20%) – cette variation stylistique est présente dans tous les groupes sociaux, mais nettement moins importante dans le groupe le plus défavorisé.

L'étude des facteurs de variation internes ne fait pas partie des objectifs principaux de ces deux enquêtes, aussi n'offrent-elles que peu d'informations à ce sujet. Nous retiendrons simplement le fait que selon Bauvois (2000 : 40), l'assourdissement est plus fréquent pour les fricatives que pour les occlusives.

Les données de Pooley (1994) sur l'assourdissement dans le français de la région de Roubaix nous donnent également des raisons de mettre en doute l'hypothèse d'un mouvement unilatéral vers la standardisation pour cette variable. D'après les chiffres bruts mentionnés dans son article, on peut calculer un pourcentage global de dévoisement de 11,4%, ce qui tend à montrer que le phénomène est présent, mais de façon plus marginale chez ces locuteurs français pourtant issus de milieux populaires que chez les jeunes francophones de Belgique de l'enseignement supérieur observés par Moreau & Bauvois. Le dévoisement semble caractéristique des locuteurs âgés de scolarité courte. Les résultats de Pooley révèlent par ailleurs une divergence nette entre le comportement des hommes et celui des femmes de son échantillon. Les variantes marquées sont davantage présentes chez ces dernières que chez les hommes, mais uniquement chez les plus âgées, alors qu'elles se raréfient fortement chez les locutrices de moins de quarante-cinq ans[24]. Divers indices montrent que l'assourdissement des consonnes finales est un trait obsolescent et conduisent Pooley à affirmer qu'il disparaît peu à peu sous la pression de la norme standard[25].

Pooley signale néanmoins que chez les jeunes, ce sont les hommes qui présentent le plus de consonnes assourdies. Si ces jeunes produisent moins souvent les variantes marquées que leurs aînés, ils les maintiennent cependant significativement plus que les femmes. Par ailleurs, les jeunes garçons qui ont atteint le niveau du BEPC (second degré de l'enseignement

[24] Pooley (1994 : 228-231) explique ce patron inhabituel du point de vue de la variation sexolectale par les habitudes acquises par les femmes âgées lorsqu'elles travaillaient en masse dans l'industrie textile du Nord, où elles entraient fréquemment en contact avec des locutrices flamandes. Le contact de langues aurait donc favorisé pendant cette période le transfert du trait de dévoisement présent en picard dans le français de cette région.

[25] Le raisonnement de Pooley se fonde sur l'observation suivante : seuls les mots et les segments fréquents sont produits avec des variantes assourdies. Il s'agit là selon Pooley d'une tendance générale des traits obsolescents qui sont finalement confinés sur certains éléments ponctuels du système, les autres ne résistant pas aux effets de la standardisation (v. Pooley 1994 : 223-226).

secondaire) produisent plus de variantes assourdies que ceux qui ont un niveau de scolarité moindre. Conscient que le contact de langues ne peut expliquer en tant que tel ce patron, Pooley propose une explication alternative et fait l'hypothèse que les jeunes locuteurs masculins prennent comme modèle une forme nouvelle de vernaculaire urbain[26], que l'auteur a pu étudier par ailleurs (v. Pooley 1992). Cet exemple permet donc de faire l'hypothèse qu'il peut en être de même pour d'autres groupes sociaux dont le répertoire linguistique est marqué par un trait d'assourdissement des consonnes.

Les observations de Pooley mettent par ailleurs en évidence quelques tendances au niveau de l'influence du contexte phonologique sur le dévoisement des consonnes. Trois conclusions peuvent être tirées de ses résultats : *a*) les consonnes s'assourdissent plus souvent devant pause que devant n'importe quel autre contexte (14,1 %) ; *b*) à l'inverse, c'est devant consonne sonore que le phénomène est le plus rare (6,3 %) ; *c*) il n'y a pas de différence statistiquement significative entre l'influence des consonnes sourdes et celle des voyelles qui suivent une consonne sonore sur l'assourdissement de cette dernière (9,9 % et 10,3 %)[27]. Les différences observées dans le pourcentage de dévoisement selon la *nature* de la consonne sonore observée sont quant à elles très complexes. D'une part, l'on peut constater que le taux d'assourdissement pour /b/, /d/, /g/, /z/ et /ʒ/ est relativement équivalent (autour de 12 % sauf pour /g/ avec 14 %), alors qu'il est beaucoup plus faible pour /v/ (autour de 7 %). Cela dit, le dévoisement de /g/, et dans une moindre mesure de /b/, n'est en réalité le fait que des locuteurs dont le parler se caractérise par un grand nombre de consonnes assourdies. En d'autres termes, lorsqu'un locuteur ne présente que quelques cas de dévoisement, ce sont principalement les coronales /d/, /z/ et /ʒ/ qui sont touchées[28].

[26] Pooley (1994 : 227-228) définit ce mouvement en ces termes : « It may be that the slowing down of these vernacular variants among younger men is linked to the emergence of a new urban vernacular where young men would be in the vanguard of non-standard speech. »

[27] Il faut préciser toutefois que le rôle joué par le contexte semble sensiblement différent selon le type de consonne : d'après les résultats bruts, la différence est très faible pour /d/ et /v/ entre le taux de dévoisement devant consonne sourde ou devant consonne sonore ; il en va de même à propos de la différence observable devant consonne sourde et devant voyelle pour toutes les consonnes exceptées /d/ et /ʒ/. Seule la pause semble donc avoir un effet net sur le dévoisement de la consonne qui précède.

[28] Pooley (1994 : 226) note que ce résultat diffère de celui observé pour d'autres régions du domaine picard, où ce sont les consonnes labiales qui sont le plus souvent dévoisées : dans la mesure où ces consonnes sont les plus fortes, elles seraient aussi les plus naturellement sourdes. Ce même raisonnement supposerait que les occlusives soient plus souvent assourdies que les fricatives – ce que semblent confirmer les résultats de Pooley pour chaque lieu d'articulation (/d/ > /z/, /ʒ/ ; /b/ > /v/) – contrairement à ce qui a été décrit pour le wallon par Morin & Francard et pour le français par Bauvois. Pooley explique le résultat observé à Roubaix à partir du lien qu'il constate entre taux de dévoisement et fréquence : chez ses locuteurs, le dévoisement est selon lui favorisé si la consonne est dans un mot fréquent, devant la pause (qui est le contexte plus fréquent) et si elle fait partie de la

1.5. Résultats d'études phonétiques et phonologiques

Des recherches non sociolinguistiques sur le dévoisement dans d'autres langues que le français confirment que les consonnes sont plus souvent assourdies devant pause, ou plus précisément en fin de groupe intonatif. Les observations sur le fonctionnement de la règle de dévoisement dans plusieurs langues révèlent en effet que la règle s'applique pour les consonnes qui se trouvent en finale d'une unité prosodique, que ce soit la syllabe, le mot, le groupe intonatif ou la phase intonative[29] (Wetzels & Mascaró 2001). Ce ne serait donc pas la structure syllabique qui induirait le dévoisement – bien que de nombreux travaux en phonologie partent de ce principe –, ce qu'explique d'ailleurs le fait que des langues comme le wallon ou le polonais (Slowiaczek & Dinnsen 1985) connaissent un dévoisement des consonnes en fin de mot et non en fin de syllabe[30]. Par ailleurs, Wetzels & Mascaró (2001 : 224-225) notent que si le dévoisement apparaît dans une langue à un niveau prosodique donné (la finale de mot), il apparaît nécessairement aux niveaux supérieurs (la finale de groupe intonatif). Ceci permet donc de penser que la règle de dévoisement des consonnes finales de groupe intonatif est plus générale que la règle de dévoisement en finale de mot, elle-même plus générale que le dévoisement en finale de syllabe.

L'influence potentielle des facteurs internes peut également être appréhendée à partir des contraintes articulatoires qui sous-tendent la règle d'assourdissement. De manière générale, il est utile de rappeler que le trait de voisement pour les consonnes est par définition un trait marqué sur le plan phonétique, ce dont rend compte la présence de phénomènes de dévoisement dans de nombreuses langues. La « contrainte phonologique de marque »[31] qui

---

classe des coronales, qui est la plus fréquente. D'autres hypothèses sont cependant avancées. Comme le souligne Yavas (1997), la possibilité de vibration des cordes vocales suppose que la pression supra-glottique ne soit pas trop proche de la pression sous-glottique. Or, plus la cavité orale est grande, plus la pression supra-glottique est petite, ce qui facilite le voisement. La taille de la cavité étant plus grande pour [b] que pour [d], et pour [d] que pour [g], cette dernière serait donc la plus susceptible d'être dévoisée. Cet effet serait renforcé par la présence d'une voyelle haute avant la consonne, dans la mesure où ces voyelles hautes augmentent elles aussi la pression intra-orale par rapport aux voyelles basses. Les résultats de Yavas confirment le comportement différent des trois occlusives par rapport au dévoisement lorsqu'elles se trouvent après voyelle haute.

[29] Les spécialistes de la prosodie s'accordent pour reconnaître différents types de frontières prosodiques plus ou moins importants, et correspondant, dans une terminologie qui reste flottante, à des unités prosodiques distinctes (v. chapitre 5, §1.3.1). Dans ce chapitre, nous parlerons de groupe intonatif pour désigner un ensemble de sons regroupés par une frontière prosodique (mineure ou majeure) et de phrase intonative ou d'énoncé pour parler du regroupement de plusieurs groupes intonatifs autour d'une frontière prosodique maximale.

[30] Voir cependant certaines exceptions en wallon (§1.3, Francard & Morin 1986).

[31] Dans la théorie de l'optimalité (pour une application au français, v. Tranel 2000 ; Durand *et al.* 2003), on distingue les contraintes de *marque*, qui conduisent à la production d'outputs phonétiques non marqués sur le plan linguistique, et les contraintes de fidélité, qui favorisent une correspondance entre l'output et la représentation phonologique. De manière synthétique, on peut dire que dans un mot comme *livre*, les

exclut les obstruantes voisées en *finale* d'unité prosodique est motivée sur le plan phonétique par la difficulté de programmer à la fois le maintien du voisement dans la consonne et la chute de l'énergie articulatoire liée à cette position finale[32]. Ceci explique donc que plus la frontière prosodique est forte, plus la baisse d'énergie est importante, plus le dévoisement est probable – d'où le rapport entre niveau prosodique et présence de la règle observé par Wetzels & Mascaró et confirmé par des études phonétiques, même pour des langues qui ne présentent pas de règle de dévoisement (p. ex. l'anglais, v. Smith 1997 : 488-491). Ce caractère marqué des consonnes sonores finales est renforcé dans le cas des fricatives sonores par le fait que, lors de la production de ces consonnes, le voisement entre en compétition avec d'autres gestes articulatoires[33] ; ce qui explique que ces consonnes soient plus sujettes à l'assourdissement (v. Smith 1997 ; Di Cristo 1985 : 335).

En outre, l'assimilation régressive d'une obstruante sonore devant une obstruante sourde est également liée à la difficulté de combiner deux efforts articulatoires contradictoires[34]. D'après Smith (1997 : 474, 494-496), l'anticipation de l'ouverture de la glotte qui se produit dans ces cas d'assimilation régressive constitue, à l'instar de l'assourdissement en finale, un phénomène phonétique d'affaiblissement présent dans différentes langues.

---

prononciations [liv] ou [lif] montrent la domination des contraintes de marque qui exigent l'absence de groupe consonantique en finale de syllabe, alors que la prononciation [livʁ] satisfait les contraintes de fidélité et est produite lorsque celles-ci sont plus élevées que les contraintes de marque dans la hiérarchie des contraintes.

[32] Dans le même ordre d'idées, Yavas (1997 : 116) rapporte les résultats d'études sur le dévoisement des occlusives de l'anglais par des apprenants chinois et japonais. Pour ces sujets, les contextes qui favorisent le plus l'assourdissement sont, dans l'ordre décroissant, une pause, une consonne sourde, une consonne sonore, une voyelle. Or, les langues maternelles de ces locuteurs n'admettent pas les occlusives en finale, tandis que l'anglais ne présente pas de règle de dévoisement systématique des consonnes finales. L'assourdissement n'est donc pas dû à une contamination de leur langue source ou à un effet de la langue cible. Yavas en conclut que cet effet répond à une règle de la phonologie de l'interlangue de ces locuteurs, motivée par des contraintes phonologiques universelles.

[33] Sur le plan phonétique, ce caractère marqué est clairement mis en évidence par Smith (1997 :472) à propos des fricatives : « In common with other voiced sounds, voiced fricatives require that subglottal pressure be higher than oral pressure in order to maintain vibration of the vocal folds. In common with voiceless fricatives, high airflow through the oral constriction is necessary in order to create the characteristic noise of the fricative. These two requirements compete in a voiced fricative. Oral pressure must be kept low (compared to subglottal pressure) to maintain voicing, but the narrow oral constriction will tend to increase pressure in the mouth. Although oral pressure needs to be kept low to maintain voicing, if the oral constriction is widened, the pressure drop across the oral constriction will be too low to generate turbulent airflow, as is necessary for a fricative. »

[34] Comme le soulignent Snoeren & Segui (2003: 2328) : « Coda-obstruent devoicing is partly motivated by articulatory-phonetic considerations: a voiced stop coda, for example, presumably requires a quite perfect timing of laryngeal gestures in order to maintain voicing during occlusion, then inhibit voicing at occlusion release – if the next segment is voiceless. Producing a voiceless occlusion right away is presumably an easier maneuver. »

2. Hypothèses

Les résultats partiellement divergents des trois études sociolinguistiques présentées montrent qu'il est difficile de formuler des hypothèses précises sur la direction de l'influence que peuvent avoir des facteurs comme le sexe ou la mobilité sociale sur le taux d'assourdissement des consonnes finales. Ils soutiennent par ailleurs notre hypothèse générale selon laquelle l'usage des variantes marquées sur l'axe diatopique n'est pas prédictible sans une connaissance des attitudes des locuteurs et peut être très différent d'un groupe à l'autre, parfois indépendamment de la connaissance de la norme que l'on peut supposer chez les locuteurs. Sur la base des conclusions des auteurs cités, nous pouvons toutefois nous attendre à ce que les variantes marquées de la variable :

- soient plus fréquentes à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale et que l'âge des locuteurs diminue ;
- soient cependant présentes de façon significative chez des locuteurs dont l'orientation normative est plus favorable à la variété endogène, c'est-à-dire en principe chez les locuteurs de Gembloux dans le cadre de notre comparaison.

Dans la mesure où tout porte à penser que le substrat a influencé de façon déterminante l'assourdissement des consonnes finales dans le français parlé en Belgique, le fonctionnement du phénomène de dévoisement en wallon décrit ci-dessus peut nous permettre d'émettre certaines hypothèses sur le conditionnement de la variable par des facteurs internes. Nous pouvons dès lors penser que le dévoisement ne se produit pas ou très peu devant une obstruante sonore. D'après les observations de Francard & Morin sur le français régional de Liège et les résultats de Bauvois (2000), nous pouvons supposer que le dévoisement se maintient davantage devant fricatives ; ce que suggèrent également les résultats d'études phonétiques. Nous avons vu cependant que les observations de Pooley conduisaient à cet égard à des conclusions divergentes.

En outre, sachant que lorsque le phénomène d'assourdissement se produit en finale de mot, il apparaît *a fortiori* en finale d'énoncé, nous pouvons faire l'hypothèse que, dans les variétés belges du français, il se maintient principalement en position finale d'énoncé, c'est-à-dire devant pause, comme c'est le cas dans la variété de français étudiée par Pooley.

Enfin, nous pouvons envisager une interaction possible ente la règle de dévoisement et les phénomènes d'assimilation qui sont courants dans toutes les variétés de français. Dans la mesure où, en français, cette assimilation n'est ni catégorique ni complète à la frontière de mot (Snoeren & Segui 2003), on peut imaginer que dans les variétés de français où l'assourdissement des consonnes finales est en œuvre, les deux phénomènes se renforcent. S'il est vraisemblable de supposer que l'assimilation régressive bloque l'assourdissement des consonnes devant obstruante sonore, nous pouvons également penser que le dévoisement sera plus fréquent dans des contextes où l'assimilation régressive coïncide avec la règle d'assourdissement, c'est-à-dire devant obstruante sourde.

Ces hypothèses décrivent globalement l'état de langue que nous nous attendons à observer. Cela dit, nous avons insisté à plusieurs reprises sur le fait que l'influence des dialectes dans un premier temps et celle de la norme de référence dans un second temps étaient déterminantes, mais cependant ni nécessaires ni absolues. Il serait donc théoriquement envisageable que la règle de dévoisement se soit par exemple étendue aux consonnes finales de syllabe ou qu'elle s'applique de façon catégorique chez certains locuteurs. Cela supposerait selon nous une dynamique d'orientation en faveur des normes endogènes très nette. Nous faisons plutôt l'hypothèse que cette dynamique existe de façon plus réduite et qu'elle contribue au maintien significatif des variantes endogènes en tant que marqueurs identitaires. L'important sur le plan théorique est de pouvoir envisager qu'il en soit autrement et d'expliquer à partir de comportements socialement motivés le patron de variation observé.

3. Données

La variable linguistique analysée se définit comme l'assourdissement des obstruantes sonores (/b/, /d/, /g/, /z/, /ʒ/, /v/) et de la nasale vélaire (/ŋ/), précédées ou non d'une autre consonne, en position finale de mot[35]. La variable comporte deux types de variantes : les

[35] Envisager les cas d'assourdissement en position finale de syllabe aurait été certes intéressant pour mieux évaluer l'étendue de ce phénomène dans les variétés observées. Toutefois, nous nous sommes limité à la position finale de mot dans le cadre de cette recherche, compte tenu de la probabilité faible de rencontrer beaucoup de variation en position finale de syllabe et afin de ne pas multiplier les variables indépendantes prises en considération. Pour les mêmes raisons, nous n'avons pas intégré dans notre corpus les occurrences de consonnes devenues finales de mot suite à la chute d'une liquide (ex. *ensemble, vivre*).

variantes standard sont les variantes voisées ([b], [d], [g], [z], [ʒ], [v], [ŋ]) ; les variantes marquées[36] ou non standard sont les variantes assourdies ([p], [t], [k], [s], [ʃ], [f], [nk]).

L'analyse porte sur vingt-quatre locuteurs, soit douze Tournaisiens et douze Gembloutois. Rappelons que pour chaque point d'enquête, l'échantillon est contrasté selon le sexe, le niveau de scolarité et l'âge des locuteurs. Nous avons choisi de travailler sur les données provenant des deux conversations (guidée et libre) enregistrées. Dans la mesure où l'analyse des données de la liste de mots ne nous aurait pas permis d'étudier l'effet du contexte phonologique, nous avons décidé de ne pas en tenir compte. Le texte ne présentait pas ces inconvénients, mais il risquait selon nous de faire apparaître des styles linguistiques trop formels pour l'étude d'une variable stigmatisée.

Pour chaque locuteur, nous avons identifié les occurrences de la variable non pas à l'écoute des enregistrements, mais à partir de leurs transcriptions orthographiques. Nous voulions ce faisant éviter de négliger certaines occurrences : en effet, lors d'un repérage à l'écoute, nous risquions de ne prendre en compte que les occurrences saillantes et donc potentiellement marquées. Notre corpus se constitue de toutes les occurrences de notre variable dans les dix minutes de conversation pour chaque locuteur, avec un minimum de 15 occurrences par conversation, toutes consonnes confondues[37]. Lorsque ce minimum n'était pas atteint, nous avons alors cherché les occurrences manquantes dans la partie de l'enregistrement suivant immédiatement la partie transcrite. Ni le nombre d'items analysés ni le nombre d'occurrences de chaque consonne ne sont donc équivalents pour nos différents locuteurs. L'ensemble de notre corpus représente 819 occurrences, soit 405 en conversation guidée, 414 en conversation libre, 423 pour Gembloux et 396 pour Tournai.

Pour chaque occurrence de la variable, nous avons pris en compte les facteurs linguistiques suivants : nature de la consonne, contexte droit de la consonne (pause,

[36] Dans ce chapitre comme dans la suite de notre travail, l'expression *variante marquée* n'est pas utilisée dans son acception phonologique, mais bien dans son sens sociolinguistique (sauf mention explicite du contraire) : elle caractérise dès lors des pratiques linguistiques qui sont hors norme, qui sont en décalage par rapport à un usage de référence. Dans le cas des consonnes sonores finales, les variantes qui sont marquées sur le plan sociolinguistique (les variantes sourdes) sont non marquées sur le plan phonologique.

[37] Les consonnes inaudibles suite à un chevauchement ou à un problème d'enregistrement ont bien entendu été exclues. Par contre, les cas de syncope des consonnes sonores finales ont été dans un premier temps comptabilisés, afin de vérifier si la syncope constituait une stratégie alternative pour éviter les consonnes voisées en position finale. Cela dit, les résultats à cet égard s'étant révélés absolument non pertinents, nous n'avons pas pris ces cas en compte dans la présentation de nos données par souci de clarté.

obstruante sourde, obstruante sonore, consonne sonante, voyelle, schwa ou voyelle d'hésitation[38]), présence/absence d'une consonne avant la consonne finale[39]. Par ailleurs, nous avons identifié, d'une part, les cas où l'intonation projetée sur le mot observé marquait une frontière prosodique sans qu'il y ait pour autant de pause marquée et, d'autre part, les cas où un léger appendice vocalique apparaissait à la détente de la consonne.

Le caractère voisé ou non voisé de chaque consonne observée a été déterminé sur la base d'une analyse auditive contrôlée par quelques informations acoustiques. Une analyse acoustique nous aurait non seulement demandé un investissement considérable, mais elle nous aurait par ailleurs confronté à des difficultés importantes. En effet, les corrélats acoustiques de la *perception* des consonnes comme sourdes ou sonores sont complexes, la vibration des cordes vocales ne déterminant pas à elle seule la perception du voisement, d'autant moins que cette vibration n'est souvent que partielle : le voisement d'un segment est en ce sens une caractéristique graduelle et non discrète (Snoeren & Segui 2003 ; Smith 1997 : 473), ce qui induit une certain flottement dans le degré de voisement nécessaire à la perception de la sonorité d'une consonne[40]. De plus, même au niveau objectif de l'analyse acoustique, la catégorisation d'une portion de signal sonore comme voisée ou non ne va pas de soi et peut être déterminée par des méthodes et des critères différents (Smith 1997). Pour les occlusives, en finale de mot, la durée du voisement pendant l'occlusion est souvent considérée comme un critère pertinent (Snoeren & Segui 2003 ; Yavas 1997 ; Slowiaczek & Dinnsen 1985 ; Charles-Luce 1985), ainsi que dans une moindre mesure l'intensité de l'explosion (v. Wajskop 1980). Pour les fricatives, les corrélats acoustiques de la distinction sourde vs sonore sont plus nombreux : outre la durée du voisement pendant la constriction, la durée de la consonne et l'intensité du bruit de friction jouent un rôle non négligeable (Smith 1997 ; Calliope 1989 : 91-92 ; Santerre 1987 ; Slowiaczek & Dinnsen 1985).

L'ensemble de ces indices acoustiques doit donc être pris en considération pour rendre compte de la perception des locuteurs. Dans la mesure où seules nous intéressent les

[38] Nous avons au point de départ distingué ce contexte du contexte 'voyelle' sans avoir d'hypothèse a priori, mais simplement pour tenir compte de la spécificité des schwas et des voyelles d'hésitations. Comme les résultats le montreront, ce choix s'est avéré judicieux.

[39] Contrairement à Pooley, nous n'avons donc pas tenu compte de l'influence possible des caractéristiques (fréquence, noms communs vs noms propres, mots d'origine étrangère) des lexèmes dans lesquels apparaissent les consonnes sonores.

[40] Il faut noter à ce propos que les consonnes sourdes peuvent quant à elles être partiellement voisées – comme nous avons pu le constater dans nos propres données, quoique le phénomène soit nettement plus marginal que le dévoisement – sans pour autant que ce voisement soit aucunement perçu (Smith 1997 : 481).

différences de production susceptibles d'être perçues (à défaut de l'être systématiquement) et non les contrastes acoustiques en tant que tels, nous avons préféré nous fier à notre propre perception, plutôt que de nous concentrer de manière arbitraire sur un indice acoustique, fût-il le plus pertinent[41]. Cela dit, pour chaque occurrence de notre variable, nous avons vérifié que notre perception n'était pas en contradiction avec les informations provenant d'une analyse acoustique de base et nous avons catégorisé les cas ambigus sur la base de ces informations[42]. À l'aide du logiciel Praat, nous avons ainsi tenu compte de la présence et du degré de voisement – marqués sur l'oscillogramme par la périodicité de l'onde sonore et par la présence de F0 – de l'intensité de l'explosion pour les occlusives, de la longueur de la consonne et de l'intensité des bruits apériodiques pour les fricatives. Dans le cadre de ce travail, nous avons jugé opportun de nous en tenir à cette procédure, mais il est clair qu'une étude approfondie de ce phénomène devrait fonder l'analyse sur des bases phonétiques plus solides.

Enfin, il nous faut relever que des différences méthodologiques entre notre recherche et celles de Pooley, Bauvois et Moreau & Bauvois diminuent la comparabilité des résultats de ces études. Tout d'abord, nous n'avons pas d'information sur les critères utilisés par ces auteurs pour déterminer quelles étaient les consonnes assourdies et celles qui ne l'étaient pas. Bauvois (2001, 2000) précise que son étude est basée sur une analyse auditive et l'on peut imaginer qu'il en est de même pour les autres. Si nous avons de bonnes raisons de penser que notre perception et celle de ces chercheurs sont suffisamment fiables pour ne pas avoir introduit de biais dans les résultats, il faut néanmoins reconnaître que l'absence de critères communs peut constituer une source de divergences. Les résultats de Bauvois (2000) et de Moreau & Bauvois portent sur des tâches de lecture et de complétion de phrases qui présentent toujours les items en finale d'énoncé, et uniquement des mots comprenant une fricative en finale chez Moreau & Bauvois. Il s'agit donc de données produites dans une situation relativement formelle. Par ailleurs, dans ces deux recherches, si le nombre d'items

[41] Le travail de Wajskop sur les corrélats acoustiques du voisement pour les occlusives met en évidence les dangers d'une analyse acoustique qui prendrait pour acquise la correspondance entre indices acoustiques et indices perceptifs. Il mentionne ainsi pas moins de onze indices acoustiques opposant les occlusives sonores et sourdes, mais insiste cependant sur le fait que « les résultats obtenus depuis vingt ans en perception de la parole indiquent qu'en effet aucun de ces indices ne permet, à lui seul, d'obtenir une bonne différenciation entre les deux classes d'occlusives » (Wajskop 1980 : 224).

[42] Les résultats d'une étude menée par Kissine *et al.* (2003) nous permettent par ailleurs de faire relativement confiance à notre analyse auditive : ceux-ci ont en effet pu observer que 87% des analyses auditives de consonnes potentiellement assourdies effectuées par deux chercheuses sur un corpus de néerlandais aboutissaient aux mêmes résultats qu'une analyse acoustique très complexe incluant à la fois la durée de la consonne, l'importance du bruit et la F0.

par sujet (11 et 20) est relativement proche de celui de notre étude, le nombre de locuteurs y est nettement plus important que dans notre échantillon (80 et 96 locuteurs respectivement). Les soixante locuteurs de l'étude de Pooley sont tous enregistrés dans des conversations de groupe. Ses résultats se fondent sur des données nettement plus nombreuses (3951 occurrences). Elles sont par ailleurs de vingt ans plus anciennes que les nôtres, ce qui devra être pris en compte dans l'interprétation des différences entre les résultats.

4. Résultats

4.1. Facteurs internes

De manière générale, une nette différenciation apparaît entre les locuteurs gembloutois et les locuteurs tournaisiens. Sur l'ensemble du corpus, nous avons calculé un taux de consonnes finales assourdies de 39,5% à Gembloux et de 23,7% à Tournai ($p < 0,001$, v. tableau 1). Le contraste entre les deux groupes se marque de façon plus claire encore lorsque l'on analyse les résultats par conversation et en fonction des contraintes phonologiques qui favorisent les assourdissements.

Gembloux	**TC**	**Csourde**	**Csonante**	**Csonore**	**Schwa**	**Pause**	**Voyelle**
CA-CG (N)	75	23	5	2	8	19	18
CV-CG (N)	140	31	12	38	11	14	34
TOT-CG	215	54	17	40	19	33	52
CA-CG (%)	**34,9**	**42,6**	**29,4**	**5,0**	**42,1**	**57,6**	**34,6**
CA-CL (N)	92	28	10	2	5	22	25
CV-CL (N)	116	27	8	23	8	14	36
TOT-CL	208	55	18	25	13	36	61
CA-CL (%)	**44,2**	**50,9**	**55,6**	**8,0**	**38,5**	**61,1**	**41,0**
CA-CORP (N)	167	51	15	4	13	41	43
CV-CORP (N)	256	58	20	61	19	28	70
TOT-CORP	423	109	35	65	32	69	113
CA-CORP (%)	**39,5**	**46,8**	**42,9**	**6,2**	**40,6**	**59,4**	**38,1**
Tournai							
CA-CG (N)	51	41	2	0	0	7	0
CV-CG (N)	139	19	19	28	20	16	39
TOT-CG	190	60	20	28	20	23	39
CA-CG (%)	**26,8**	**68,3**	**10,0**	**0,0**	**0,0**	**30,4**	**0,0**
CA-CL (N)	43	27	4	0	1	5	6
CV-CL (N)	163	26	20	24	26	22	45
TOT-CL	206	53	24	24	27	27	51
CA-CL (%)	**20,9**	**50,9**	**16,7**	**0,0**	**3,7**	**18,5**	**11,8**
CA-CORP (N)	94	68	6	0	1	12	6
CV-CORP (N)	302	45	39	52	46	38	84
TOT-CORP	396	113	44	52	47	50	90
CA-CORP (%)	**23,7**	**60,2**	**13,6**	**0,0**	**2,1**	**24,0**	**6,7**

Tableau 1. Nombre d'occurrences avec maintien et perte de la sonorité des consonnes finales et taux de consonnes finales assourdies selon le type de conversation croisé avec le contexte phonologique et l'origine géographique des locuteurs[43]

En effet, en conversation guidée, la différence n'est pas statistiquement significative (34,9% à Gembloux contre 26,8% à Tournai), alors qu'en conversation libre, elle l'est de manière très nette (44,2% vs 20,9%, $p < 0,001$). En réalité, la différence provient surtout du fait que l'écart entre les taux d'assourdissements des deux conversations n'est absolument pas significatif à Tournai ($p < 1$), alors qu'il l'est légèrement à Gembloux ($p < 0,05$). Il n'y a donc de variation stylistique que chez les locuteurs de ce deuxième groupe, qui présentent un taux élevé de variantes marquées dans les conversations libres.

[43] CA : consonne finale assourdie. CS : consonne finale sonore. TOT : nombre d'occurrences de la variable. CG : concerne la conversation guidée. CL : concerne la conversation libre. CORP : concerne l'ensemble du corpus. TC : concerne les occurrences produites tous contextes confondus. Csourde : occurrences devant obstruante sourde. Csonante : occurrences devant consonne sonante. Csonore : occurrences devant obstruante sonore. Schwa : occurrences devant schwa ou voyelle d'hésitation. Pause : occurrences devant pause. Voyelle : occurrences devant voyelle.

Les deux groupes se différencient par ailleurs de façon très nette au niveau de leur sensibilité au contexte phonologique (v. figure 1, tableau 1). Le contexte 'consonne sourde' favorise le dévoisement dans les deux groupes, mais de manière significativement plus forte à Tournai lors de la conversation guidée uniquement (68,3% contre 42,6%, $p < 0,01$). Par contre, les assourdissements sont de manière générale significativement plus fréquents à Gembloux qu'à Tournai devant pause ($p < 0,001$) et consonne sonante (uniquement en conversation libre, $p < 0,01$) et de manière plus significative encore devant voyelle ($p < 0,001$), schwa ou voyelle d'hésitation ($p < 0,001$). Le seul résultat convergent dans les deux groupes concerne le taux de dévoisement devant obstruante sonore qui est, comme nous l'avions prévu, quasi nul. Le contraste peut se résumer comme suit : à Tournai seules les consonnes devant obstruante sourde et, dans une moindre mesure, devant pause s'assourdissent de manière significative ; à Gembloux, par contre, les contextes ont des effets relativement équivalents, à l'exception du contexte prépausal qui provoque légèrement plus de dévoisement (surtout en conversation guidée) et du contexte 'obstruante sonore' qui entrave presque totalement le phénomène. Cette différence est fondamentale pour l'interprétation du phénomène observé comme nous le montrerons plus loin (§5).

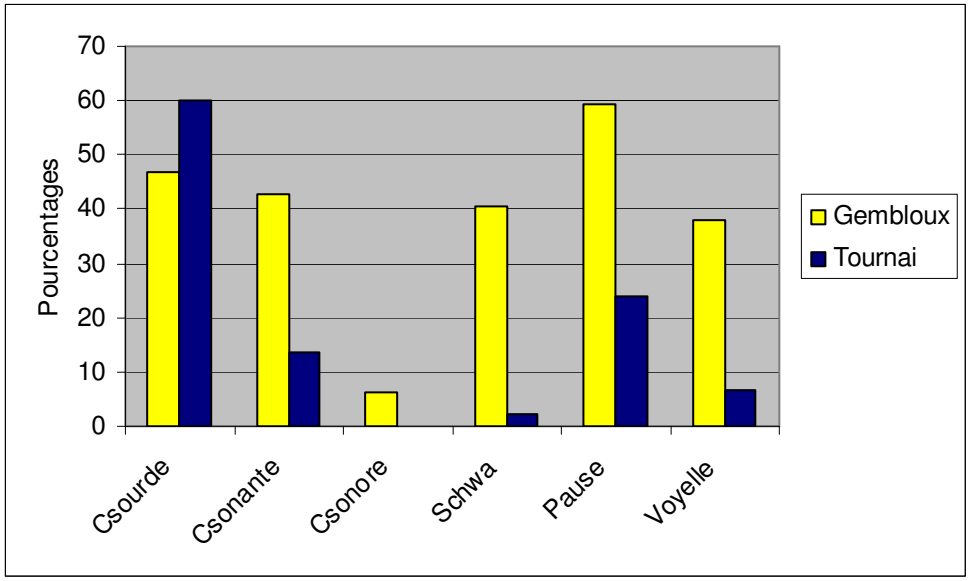


Figure1. Taux de consonnes finales assourdies (%) dans l'ensemble du corpus selon le contexte phonologique droit de la consonne assourdie croisé avec l'origine géographique des locuteurs

Les différentes consonnes observées présentent elles aussi des taux de dévoisement très différents, également contrastés selon nos deux groupes de locuteurs (v. tableau 2). Sur l'ensemble du corpus, les fricatives sont plus souvent dévoisées que les occlusives (35,6% contre 24,5% ; $p < 0,01$), mais la tendance n'est en réalité significative qu'à Tournai ($p < 0,001$). Tant à Gembloux qu'à Tournai, la dentale /d/ est plus souvent dévoisée que la bilabiale /b/ et que la vélaire /g/. Enfin, on peut dire de manière générale que chacune des consonnes connaît un taux d'assourdissement plus important à Gembloux[44]. Si l'on s'en tient aux consonnes dont les occurrences sont en nombre suffisant[45] (/d/, /g/, /v/, /z/, /ʒ/), on peut résumer la différence en ces termes (v. figure 2) : les seules différences significatives entre les deux groupes concernent le taux d'assourdissement plus élevé à Gembloux qu'à Tournai pour /d/ et /g/ ($p < 0,001$; $p < 0,025$) et dans une moindre mesure pour /z/ (uniquement en conversation libre, $p < 0,05$). Le taux d'assourdissement des occlusives est tellement important chez les Gembloutois qu'il ne diffère pas de manière significative de celui que connaissent les fricatives[46].

[44] Connaissant les effets du contexte droit de la consonne sur le dévoisement, nous pouvons nous demander si les taux d'assourdissement plus élevés enregistrés pour certaines consonnes à Gembloux ne sont pas simplement dus au fait qu'elles se retrouvent par hasard plus fréquemment dans des contextes favorisant le dévoisement. Or, l'on peux constater que devant consonne sourde – seul contexte pour lequel le nombre d'occurrences est suffisant – des différences similaires à celles présentées pour l'ensemble du corpus apparaissent : absence de contraste significatif selon les consonnes à Gembloux, opposition entre occlusives et fricatives à Tournai. Il nous faut aussi envisager la possibilité que des combinaisons particulières 'type de consonne + type de contexte' plus fréquentes à Tournai qu'à Gembloux aient biaisé les résultats relatifs à l'influence du contexte phonologique selon les régions : en effet, si devant pause, nous avons plus de /d/ à Tournai qu'à Gembloux, nous pourrions penser que c'est la nature de la consonne et non le contexte en lui-même qui explique que ce contexte paraisse moins favorable au dévoisement à Tournai. L'analyse des fréquences respectives de chaque combinaison ne révèle cependant aucune différence pertinente entre Gembloux et Tournai à cet égard, tandis que les résultats pour le seul contexte prépausal confirment bien que celui-ci favorise davantage le dévoisement à Gembloux qu'à Tournai, quelle que soit la nature de la consonne.

[45] Pour /b/, nous n'avons que 15 occurrences sur l'ensemble du corpus et 23 pour /ŋ/ (qui plus est, concentrées chez quelques locuteurs). On peut toutefois noter que toutes les variantes assourdies de ces deux consones sont produites par des Gembloutois.

[46] Nous n'excluons pas l'existence d'interactions particulières entre certaines consonnes et certains contextes phonologiques, spécifiques ou non à un des deux groupes (ex. les consonnes X seraient plus souvent assourdies dans le contexte A, les consonnes Y dans le contexte B), mais le nombre d'occurrences dans notre corpus est trop faible pour pouvoir les tester.

	Gblx-CG	Gblx-CL	Gblx-CORP	Tour.-CG	Tour.-CL	Tour.-CORP	CORP
CA-Occl. (N)	21	26	47	4	9	13	60
CV-Occl. (N)	44	31	75	45	65	110	185
TOT-Occl.	65	57	122	49	74	123	245
CA-Occl. (%)	**32,3**	**45,6**	**38,5**	**8,2**	**12,2**	**10,6**	**24,5**
CA-Fric. (N)	50	66	116	46	34	80	196
CV-Fric. (N)	90	82	172	89	94	183	355
TOT-Fric.	140	148	288	135	128	263	551
CA-Fric. (%)	**35,7**	**44,6**	**40,3**	**34,1**	**26,6**	**30,4**	**35,6**
CA-/b/ (N)	0	2	2	0	0	0	2
CV-/b/ (N)	2	2	4	4	5	9	13
TOT-/b/ (N)	2	4	6	4	5	9	15
CA-/b/ (%)	**0,0**	**50,0**	**33,3**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**13,3**
CA-/d/ (N)	17	18	35	4	9	13	48
CV-/d/ (N)	29	23	52	36	54	90	142
TOT-/d/ (N)	46	41	87	40	63	103	190
CA-/d/ (%)	**37,0**	**43,9**	**40,2**	**10,0**	**14,3**	**12,6**	**25,3**
CA-/g/ (N)	4	6	10	0	0	0	10
CV-/g/ (N)	13	6	19	5	6	11	30
TOT-/g/ (N)	17	12	29	5	6	11	40
CA-/g/ (%)	**23,5**	**50,0**	**34,5**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**25,0**
CA-/v/ (N)	8	8	16	12	4	16	32
CV-/v/ (N)	24	16	40	17	17	34	74
TOT-/v/ (N)	32	24	56	29	21	50	106
CA-/v/ (%)	**25,0**	**33,3**	**28,6**	**41,4**	**19,0**	**32,0**	**30,2**
CA-/z/ (N)	21	29	50	22	19	41	91
CV-/z/ (N)	30	37	67	46	51	97	164
TOT-/z/ (N)	51	66	117	68	70	138	255
CA-/z/ (%)	**41,2**	**43,9**	**42,7**	**32,4**	**27,1**	**29,7**	**35,7**
CA-/ʒ/ (N)	21	29	50	12	11	23	73
CV-/ʒ/ (N)	36	29	65	26	26	52	117
TOT-/ʒ/ (N)	57	58	115	38	37	75	190
CA-/ʒ/ (%)	**36,8**	**50,0**	**43,5**	**31,6**	**29,7**	**30,7**	**38,4**
CA-/ŋ/ (N)	4	0	4	0	0	0	4
CV-/ŋ/ (N)	6	3	9	6	4	10	19
TOT-/ŋ/ (N)	10	3	13	6	4	10	23
CA-/ŋ/ (%)	**40,0**	**0,0**	**30,8**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**17,4**

Tableau 2. Nombre d'occurrences avec maintien et perte de la sonorité des consonnes finales et taux de consonnes finales assourdies selon la nature des consonnes finales croisée avec le type de conversation et l'origine géographique des locuteurs[47]

[47] Occl. : concerne l'ensemble des occlusives sonores finales. Fric. : concerne l'ensemble des fricatives sonores finales. Gblx : Gembloux. Tour. : Tournai.

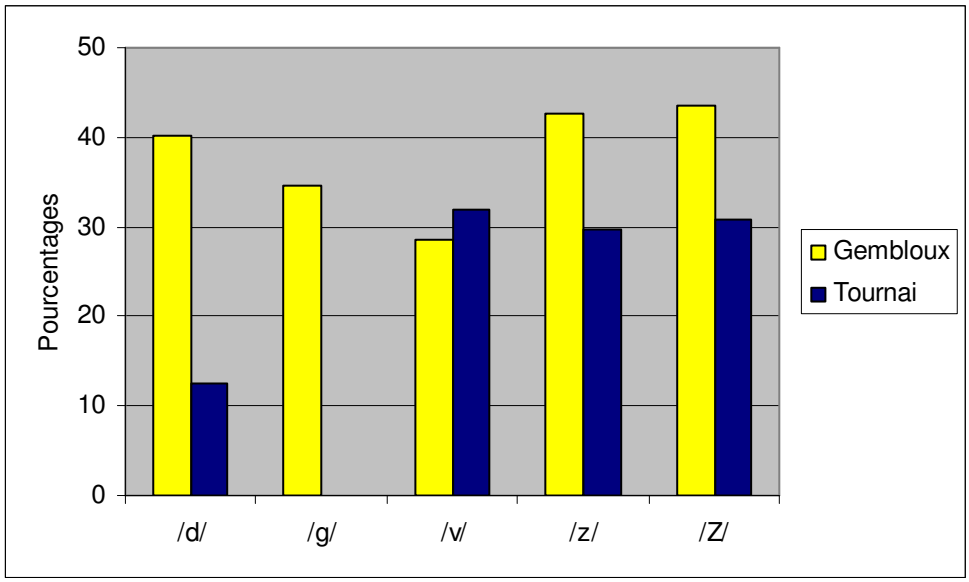


Figure 2. Taux de consonnes finales assourdies (%) dans l'ensemble du corpus selon la nature de la consonne assourdie croisée avec l'origine géographique des locuteurs (/Z/ = /ʒ/)

4.2. Facteurs externes

Des différences entre les deux groupes apparaissent également quant à l'influence des facteurs externes (v. tableau 3). À Gembloux, la distinction de trois classes d'âge (19-28 ans ; 36-50 ans ; plus de 54 ans) permet de mettre en évidence des taux de dévoisement significativement différents entre les deux premiers groupes et le troisième (respectivement 31,2%, 32,6%, 55% ; $p < 0,01$), alors que pour les locuteurs de Tournai cette variable n'est pas pertinente (v. figure 3). Il en va de même pour le niveau de scolarité (v. figure 4). Pour rappel, nous avons distingué trois groupes : les locuteurs qui n'avaient pas étudié au-delà de l'enseignement secondaire (SCOL1), ceux qui avaient suivi ou suivaient au moment de l'enquête des études dans l'enseignement supérieur non universitaire (SCOL2), et enfin ceux qui avaient entrepris des études universitaires (SCOL3). Alors que la variable est non pertinente à Tournai, à Gembloux, les deux premiers groupes présentent des taux de consonnes assourdies légèrement différents (47,6% et 41,4%, n.s.) dont s'écartent de manière significative les locuteurs du troisième groupe (19%, $p < 0,001$).

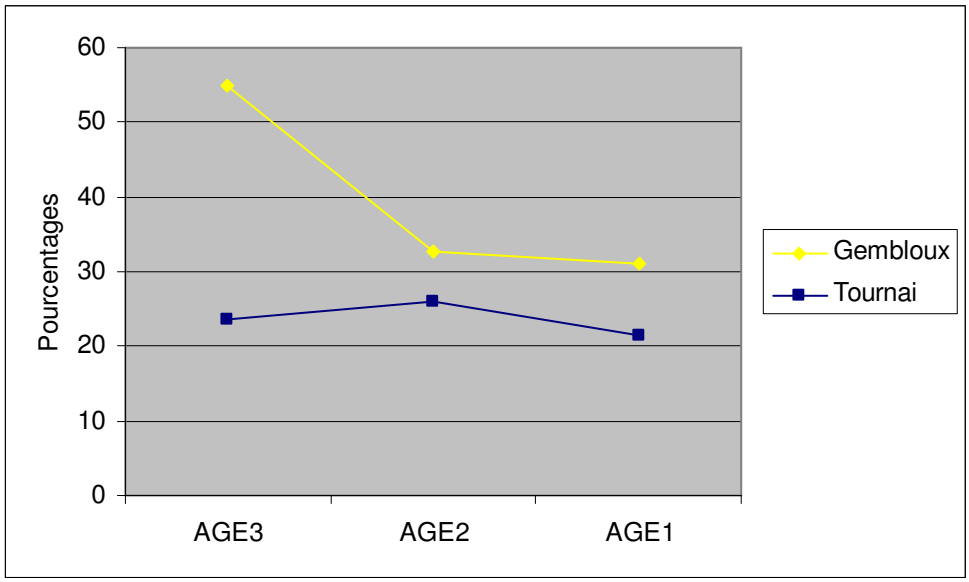


Figure 3. Taux de consonnes finales assourdies (%) dans l'ensemble du corpus selon la tranche d'âge des locuteurs croisée avec leur origine géographique

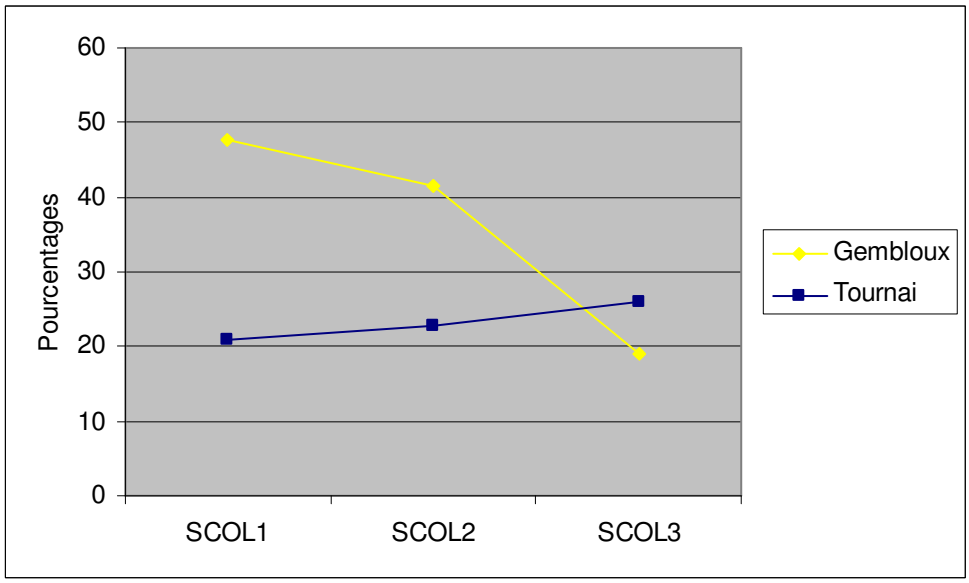


Figure 4. Taux de consonnes finales assourdies (%) dans l'ensemble du corpus selon le niveau de scolarité des locuteurs croisé avec leur origine géographique

Gembloux	**AGE3**	**AGE2**	**AGE1**	**SCOL1**	**SCOL2**	**SCOL3**
CA (N)	77	42	48	81	70	16
CV (N)	63	87	106	89	99	68
TOT	140	129	154	170	169	84
CA (%)	**55**	**32,6**	**31,2**	**47,6**	**41,4**	**19**
Tournai						
CA (N)	23	35	35	20	38	35
CV (N)	74	100	129	75	128	100
TOT	97	135	164	95	166	135
CA (%)	**23,7**	**25,9**	**21,3**	**21**	**22,9**	**25,9**

Tableau 3. Nombre d'occurrences avec maintien et perte de la sonorité des consonnes finales et taux de consonnes finales assourdies selon la tranche d'âge et le niveau de scolarité des locuteurs, croisés avec leur origine géographique

Par contre, ni le facteur 'sexe' ni le facteur 'mobilité sociale'[48] ne présentent d'effet significatif sur la variable linguistique étudiée, dans aucun des deux groupes régionaux (v. tableau 4).

Gembloux	**Femmes**	**Hommes**	**MOB0/1**	**MOB2/3**
CA (N)	90	77	63	104
CV (N)	124	132	96	160
TOT	214	209	159	264
CA (%)	**42,1**	**36,8**	**39,6**	**39,4**
Tournai				
CA (N)	41	52	82	11
CV (N)	148	155	244	59
TOT	189	207	326	70
CA (%)	**21,7**	**25,1**	**25,2**	**15,7**

Tableau 4. Nombre d'occurrences avec maintien et perte de la sonorité des consonnes finales et taux de consonnes finales assourdies selon le sexe et le degré de mobilité sociale des locuteurs, croisés avec leur origine géographique

La taille réduite de notre échantillon nous permet de regarder de façon plus précise les différences entre locuteurs. Cet examen plus détaillé nous permet de regrouper les locuteurs en cinq groupes, selon le type de comportement linguistique qu'ils adoptent vis-à-vis de l'assourdissement des consonnes. Les locuteurs du premier groupe, composé de TM24, TF15, GM26 et GM35, présentent des taux très faibles d'assourdissement, même lorsque l'obstruante sonore se trouve devant une obstruante sourde, contexte qui est le plus favorable

[48] Étant donné le petit nombre d'informateurs dans chacune des quatre catégories de mobilité sociale, nous avons mesuré l'effet de ce facteur en rassemblant, d'une part, les locuteurs en mobilité descendante, en mobilité ascendante faible et en mobilité nulle, d'autre part, les locuteurs en mobilité ascendante moyenne et forte.

au dévoisement (moins de 15% en moyenne, 0% pour GM35). Le deuxième groupe se compose de locuteurs tournaisiens (TM35a, TM16b, TF43, TF55) qui ne présentent de consonnes assourdies que dans le contexte précité, avec une fréquence qui se situe dans la moyenne des locuteurs de Tournai (entre 15% et 20%)[49]. Le troisième groupe est lui aussi composé principalement de Tournaisiens et de deux locutrices de Gembloux. Les locuteurs de ce groupe présentent un taux moyen de variantes assourdies plus élevé que les précédents[50], mais ils produisent ces variantes principalement devant consonne sourde (TF46, TM65, TM16a), et/ou devant pause (TF16, TF64, GF16, GF15) ou, dans le cas de TM35b, dans d'autres contextes encore moins favorables à l'assourdissement, à savoir devant consonne sonante ou devant voyelle. Signalons que dans la très grande majorité des cas où les locuteurs de ce troisième groupe assourdissent les consonnes dans un contexte "marqué" (c'est-à-dire ailleurs que devant pause ou obstruante sourde), soit la consonne est précédée d'une autre consonne[51], soit le mot qui la porte se trouve en fin de groupe intonatif bien qu'il n'y ait pas de pause nette ; il s'agit donc de cas où le contexte est moins marqué qu'il n'y paraît[52]. Le quatrième groupe comprend les locuteurs (GM53, GF32, GF52, GM32, GF45) qui présentent des consonnes assourdies tant en contexte marqué[53] qu'en contexte non marqué[54], avec un taux d'assourdissements se situant dans la moyenne observée à Gembloux (entre 35% et 45%). Enfin, le cinquième groupe est constitué par des locuteurs (GF55, GM15, GM62) qui présentent les mêmes caractéristiques que celles du groupe précédent mais avec un taux de dévoisement moyen nettement plus important, deux tiers des consonnes finales de ces locuteurs étant assourdies.

[49] La seule exception concerne l'assourdissement du /d/ de *regarde* suivi d'un schwa chez TF43.
[50] Ce taux est nettement plus élevé pour TM35b (46%) et beaucoup moins pour TM65 (16%). Cela dit, ce dernier assourdit très souvent les consonnes finales devant obstruante sourde. Les autres locuteurs occupent une position intermédiaire (taux variant entre 20% et 35%).
[51] Ce contexte favorise de ce fait une autre forme d'assimilation (v. Smith 1997 : 487).
[52] Une seule exception est à signaler : la séquence *réalise même* chez TM35b.
[53] On retrouve ainsi à Gembloux des assourdissements devant voyelle, devant consonne sonante, devant voyelle d'hésitation, devant schwa et même devant obstruante voisée. Comme à Tournai, de nombreux cas d'assourdissement en contexte marqué sont cependant assimilables aux assourdissements en contexte prépausal et peuvent être considérés comme non marqués. En effet, dans la majorité des cas, s'il n'y pas de pause nette après la consonne assourdie, celle-ci se trouve néanmoins sur une frontière prosodique qui rend l'assourdissement prévisible – c'est le cas pour les quatre occurrences de dévoisement devant obstruante sonore observés dans notre corpus. Les cas où la consonne assourdie est suivie par une voyelle d'hésitation nous semblent pouvoir être également interprétés dans le même sens. Cela dit, le fait que ces cas soient nettement plus nombreux à Gembloux n'est probablement pas dû au hasard. De plus, nous avons observé uniquement à Gembloux des cas d'assourdissement en contexte marqué qui ne pouvaient être expliqués ni par la prosodie, ni par la présence d'une consonne avant la consonne assourdie, dont des cas où la consonne était clairement enchaînée au segment suivant, notamment lorsqu'il s'agissait d'une voyelle.
[54] Chez GF45 les variantes assourdies sont plus fréquentes en contexte non marqué. Celle-ci présente néanmoins un taux d'assourdissement supérieur à celui des Tournaisiens.

La plupart des locuteurs gembloutois se répartissent dans les deux derniers groupes, pour lesquels le dévoisement constitue un phénomène plus fréquent et à l'étendue plus large que dans les groupes précédents. La différence entre les Gembloutois et les Tournaisiens s'illustre ainsi très clairement au niveau des taux de consonnes finales assourdies devant pause. Seuls trois locuteurs tournaisiens[55] présentent un taux d'assourdissements de plus de 50% dans ce contexte, alors que huit Gembloutois ont un comportement qui répond à ce critère[56].

En décomposant les résultats pour chaque locuteur, nous avons également pu observer que seuls quelques Gembloutois étaient responsables de la variation stylistique constatée pour ce groupe. Le taux d'assourdissements en conversation libre est ainsi d'au moins 20% inférieur à celui de la conversation guidée pour cinq locuteurs : GF55, GF52, GM32, GF45, GM15.

Pour terminer notre analyse, nous mentionnons un dernier indice de l'opposition entre le comportement linguistique des Tournaisiens et celui des Gembloutois. Il concerne les onze occurrences de notre variable où la consonne finale reste voisée et est suivie d'un appendice vocalique. Ce n'est sans doute pas un hasard si dix de ces occurrences sont produites par des Tournaisiens[57] et la onzième par GM35, c'est-à-dire le locuteur qui présente le taux d'assourdissements le plus faible de notre échantillon. En effet, ces appendices résultent souvent de l'effort du locuteur pour maintenir le voisement tout au long de la tenue de la consonne sonore. Cette différence confirme donc que le voisement a tendance à être plus souvent maintenu chez les Tournaisiens que chez les Gembloutois[58]

[55] Il s'agit de TF16 (3/6, 50%), TM35b (3/5, 60%) et surtout TF64 (5/6, 83%).
[56] Ceux qui font exception sont GM35 (0/8), GM26 (0/4), GF15 (1/3, 33%) et GM53 (1/8, 13%) ; chez ce dernier cependant, on observe un taux très important d'assourdissement des consonnes devant voyelle ou consonne sonante (7/9, 78%), ce qui n'est pas le cas chez les autres locuteurs qui présentent des taux faibles en contexte prépausal.
[57] À savoir TF43 (3 cas), TF16 (2), TM16a (2), TM24 (2) et TF15 (1).
[58] Ce phénomène, qui n'apparaît que devant une pause, peut être lié aux schwas prépausals qui sont analysés dans le chapitre 7.

5. Discussion

L'analyse des résultats concernant les facteurs internes déterminant l'assourdissement ne peut être menée en faisant abstraction des différences entre les deux groupes étudiés[59]. Les résultats engrangés à Tournai confirment la plus grande sensibilité des fricatives aux phénomènes de dévoisement. Par contre, l'influence escomptée du contexte phonologique n'est pas totalement vérifiée chez les locuteurs tournaisiens. L'effet inhibant des obstruantes sonores sur le dévoisement des sourdes qui précèdent est certes confirmé. De même, le taux de consonnes finales assourdies est plus élevé lorsqu'elles sont devant consonne sourde et devant pause que dans les autres contextes. Toutefois, seul l'effet des consonnes sourdes est significatif ; la grande majorité des assourdissements observés à Tournai (72%) apparaissent ainsi devant consonne sourde. Chez les Gembloutois en revanche, ni la nature de la consonne ni le contexte phonologique ne sont des facteurs influençant les taux d'assourdissement des consonnes sonores finales, mis à part à nouveau l'effet favorable des obstruantes sonores sur le maintien du voisement des consonnes qui précèdent. Cela montre que les phénomènes d'assourdissement sont nettement plus généralisés à Gembloux qu'ils ne le sont à Tournai – seuls 30% des variantes assourdies apparaissent ainsi devant consonne sourde.

Une constante est néanmoins observée dans les deux groupes, à savoir l'opposition entre des contextes où la consonnes sonore finale de mot est en position faible – devant consonne sourde, devant pause, en fin de groupe intonatif (y compris devant voyelle d'hésitation) et derrière consonne – et ceux où elle ne l'est pas ; les premiers favorisant très clairement l'assourdissement. Cela dit, là encore une différence entre les groupes émerge, puisque, à Tournai, il n'y pas d'assourdissement en dehors du contexte affaiblissant (à une exception près), alors qu' à Gembloux, c'est dans un contexte de ce type qu'apparaissent 15% des consonnes finales assourdies (25 cas sur 167).

Ces différences fondamentales quant à l'influence des facteurs internes selon les deux régions considérées nous conduisent à penser que les assourdissements constatés à Gembloux et à Tournai correspondent, pour certains locuteurs du moins, à des phénomènes linguistiques

[59] Dans les lignes qui suivent, nous opposons ces deux groupes comme si leurs membres présentaient des pratiques linguistiques homogènes. Bien que notre analyse des cas individuels ait montré que cela n'était bien entendu pas le cas et que certains Gembloutois présentaient des comportements linguistiques proches de ceux des Tournaisiens, notre description se fonde ici sur une idéalisation de ce qu'est le locuteur gembloutois type et le locuteur tournaisien type. Nous reviendrons sur les différences inter-individuelles au point suivant.

distincts. Comme nous l'avons souligné plus haut (v. §1.5), les cas de dévoisement devant obstruante sourde, qui sont de loin les plus nombreux à Tournai, sont le reflet de contraintes phonétiques a priori actives dans toutes les variétés de français. En outre, les cas de dévoisement devant pause apparaissent eux aussi comme non spécifiques aux langues qui présentent une règle de dévoisement et peuvent dès lors également être considérés comme le résultat de contraintes phonétiques indépendantes des langues, qui ne s'appliqueraient que sous certaines conditions. Dans la mesure où, à Tournai, les consonnes ne sont assourdies que dans ces deux contextes phonologiques ou dans des contextes équivalents, le dévoisement n'y est pas le reflet de l'application d'une règle phonologique d'assourdissement des consonnes finales de mot, mais est produit par des contraintes phonétiques communes à tous les locuteurs du français et d'autres langues. Nous pouvons dès lors considérer que le phénomène de dévoisement tel qu'il existe à Tournai n'est en rien un phénomène marqué régionalement et spécifique à certaines communautés francophones[60].

L'analyse du comportement linguistique des douze locuteurs de Gembloux montre par contre que, pour la majorité d'entre eux (les locuteurs des groupes quatre et cinq), l'assourdissement des consonnes n'est pas réductible au résultat de phénomènes phonétiques. Dans la mesure où, chez ces locuteurs, l'assourdissement se produit plus fréquemment et dans tous les contextes phonologiques, nous pouvons considérer qu'il résulte – en dehors des cas où l'on peut estimer qu'il est le fruit de phénomènes d'assimilation – de l'application, certes non catégorique, d'une contrainte phonologique excluant les obstruantes voisées à la finale des unités phonologiques (le groupe intonatif principalement et le mot). Bien qu'elle soit phonétiquement motivée par le caractère marqué des obstruantes voisées, cette contrainte phonologique n'est pas active chez tous les locuteurs francophones, contrairement au conditionnement phonétique lié à l'assimilation régressive : elle est ainsi absente chez les locuteurs des groupes 1 et 2, et active à des degrés divers chez les autres sujets observés. Le parler des Gembloutois se caractériserait donc par la domination d'une contrainte de marque sur la contrainte de fidélité au voisement des segments, domination qui résulterait d'une

[60] La seule spécificité des Tournaisiens à cet égard pourrait résider dans la fréquence particulière de l'assimilation régressive des consonnes finales devant les obstruantes sourdes chez ces locuteurs par rapport à des francophones d'autres régions : par comparaison avec les locuteurs roubaisiens, les locuteurs tournaisiens présentent en effet un taux d'assourdissement beaucoup plus important dans ce contexte (9,9% vs 60,4%) ; c'est le cas dans une moindre mesure par rapport aux Gembloutois (46,8%). Cela dit, si l'assimilation régressive se révélait effectivement plus fréquente à Tournai, nous ne pourrions pas donner d'interprétation satisfaisante à cette particularité. Dans la mesure où les cas d'assimilation sont clairement présents chez tous les francophones et ne constituent absolument pas un phénomène saillant, marqué ou stigmatisé, nous avons peu de raisons de penser qu'ils représentent un phénomène investi de signification sociale.

forme d'extension d'une tendance phonétique qui chez d'autres francophones reste très marginale[61].

Nous pourrions toutefois considérer que ce n'est pas l'application de la contrainte en tant que telle qui distingue le parler des Gembloutois, mais simplement le degré de systématicité de cette application. Ceci signifierait donc que, tant à Tournai qu'à Gembloux, les phénomènes de dévoisement constituent des processus phonétiques naturels, liés à une forme de relâchement de la prononciation. Les locuteurs ne présenteraient alors pas de différence au niveau phonologique, mais se distingueraient uniquement en fonction de leur sensibilité aux contraintes phonétiques et de leur respect des normes linguistiques qui exigent que le locuteur résiste à ces contraintes. Tournaisiens et Gembloutois viseraient alors un même modèle – ils respecteraient une même norme objective – mais s'y conformeraient à des degrés distincts ; les Tournaisiens s'efforçant davantage de ne pas produire d'écarts saillants par rapport à l'usage de référence et ne s'autorisant le dévoisement que dans les contextes où il passe inaperçu.

Si cette explication rend peut-être compte des différences entre locuteurs aux profils similaires, elle ne nous paraît cependant pas entièrement satisfaisante. En effet envisager le dévoisement comme phonétiquement conditionné ne va pas de soi, si l'on considère par exemple les cas où l'obstruante assourdie est resyllabée comme l'attaque du mot suivant à initiale vocalique. Ces cas sont bien entendu marginaux, mais ils sont présents dans notre corpus et sont par ailleurs courants dans les langues où une règle phonologique de dévoisement s'applique (v. Francard & Morin 1986 : 460). D'autre part, les différences entre locuteurs relatives à l'application de la contrainte phonologique d'assourdissement sont sans commune mesure avec celles observées au niveau de l'application de l'assimilation

[61] Cette interprétation suppose que les locuteurs francophones partagent les mêmes représentations lexicales (avec une consonne finale sonore) et que c'est une différence au niveau de la hiérarchie des contraintes phonologiques qui explique la variation observée. Dans le cadre de la théorie de l'optimalité, on pourrait également penser que, suite à la position dominante de la contrainte favorisant les consonnes sourdes en finale chez certains locuteurs, ceux-ci aient en réalité restructuré leur lexique en fonction de cette contrainte et de ce fait intégré des représentations lexicales avec une consonne systématiquement sourde en finale, qui ne deviendrait voisée que sous certaines conditions. Cette hypothèse était sans doute envisageable pour des locuteurs chez qui l'assourdissement des consonnes finales était catégorique, sauf devant consonne voisée, comme l'a déjà suggéré Francard (v. Francard 1975 : 11). En ce qui concerne la situation actuelle, l'influence de la graphie et celle du français standard sur les représentations lexicales la rendent, selon nous, difficilement soutenable.

régressive[62]. Selon nous, le fait que cette contrainte phonologique soit inactive chez certains locuteurs et très active chez d'autres reflète non pas une différence au niveau de la conformité à un même usage de référence, mais bien la co-existence de différentes normes objectives, renvoyant à des modèles distincts. Autrement dit, les locuteurs gembloutois qui assourdissent les consonnes dans les contextes phonologiques marqués ne relâchent pas simplement leur prononciation, mais ils visent d'après nous un autre usage, au sein duquel la contrainte phonologique de marque peut sous certaines conditions prendre le pas sur la contrainte qui exige la fidélité au trait de voisement des obstruantes sonores finales.

Nous sommes donc tenté d'opposer deux phénomènes linguistiques : d'une part, le *dévoisement* des consonnes sonores, susceptible d'apparaître chez tous les francophones, principalement devant consonne sourde à l'intérieur du mot et à la finale de mot sous l'effet de facteurs purement phonétiques et, d'autre part, *l'assourdissement* des consonnes finales d'unité phonologique, qui constituerait une contrainte flottante dans la grammaire de certains locuteurs, activée de manière variable. Il serait intéressant d'étudier si ces deux phénomènes peuvent ainsi être distingués dans d'autres variétés de français, afin de confirmer l'idée que les Gembloutois adoptent à cet égard une norme distincte de celle qui gouverne les pratiques des francophones qui représentent l'usage standard.

Cette distinction reste cependant une hypothèse que nous n'avons pas les moyens de vérifier dans le cadre de cette recherche. Notons par ailleurs que, si elle peut paraître séduisante, elle soulève d'emblée deux problèmes. Le premier a trait à la difficulté de proposer la formalisation d'une règle phonologique non catégorique[63]. Le second est lié au fait que, s'il existe deux phénomènes distincts, ceux-ci peuvent se recouvrir dans de nombreux contextes. Comment savoir en effet si l'absence de voisement lors de la réalisation d'une consonne finale d'énoncé est à interpréter comme un cas de dévoisement dû au relâchement articulatoire ou comme un cas d'assourdissement conditionné par une contrainte phonologique[64] ? Pour pouvoir affirmer que nous sommes bien en présence de deux

[62] Pour rappel, l'écart entre les taux d'assourdissement des locuteurs tournaisiens et gembloutois est de 13% devant obstruante sourde ($p < 0,05$ à l'échelle du corpus entier) et de 35% devant pause ($p < 0,001$).

[63] Il n'est pas nécessaire en effet de rappeler les difficultés rencontrées par les tentatives d'élaboration des règles phonologiques variables. Si la théorie de l'optimalité a pour objectif de s'attaquer précisément au défi que pose la variation linguistique à la phonologie, force est de constater que la tendance en phonologie est encore à l'étude de cas où la variation est confinée dans des limites bien précises. Des cas de variation comme ceux que nous observons semblent quant à eux résister davantage aux tentatives de formulation de principes généraux.

[64] À l'écoute de certaines consonnes finales sonores non voisées, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que ces consonnes ne semblent pas seulement avoir perdu leur voisement, mais bien avoir adopté l'ensemble des

phénomènes distincts et non face à un phénomène unique appliqué à des degrés divers, nous devrions pouvoir confirmer sur un échantillon d'informateurs plus important que certains locuteurs ne présentent que des cas de dévoisement, alors que d'autres laissent entrevoir des cas de dévoisement et d'assourdissement (p. ex. devant voyelle) – les deux pouvant bien entendu se combiner.

Le regroupement des locuteurs selon leur comportement par rapport à la variable étudiée nous a révélé qu'aucun des locuteurs tournaisiens ne présente le profil caractéristique de la majorité des locuteurs gembloutois, c'est-à-dire de locuteurs qui produisent un nombre important de variantes assourdies en dehors du contexte 'obstruante sourde'. Pour rappel, les deux locuteurs qui se rapprochent le plus de ce profil sont TM35b et TF64, la doyenne de notre échantillon.

Nos résultats montrent par ailleurs que le phénomène d'assourdissement ne constitue pas une variable sociolinguistique à Tournai. En effet, la distribution des variantes standard et non standard n'est déterminée par aucun des facteurs externes pris en considération et ne varie pas en fonction du type de conversation considéré. Il semble qu'il s'agisse en réalité d'un phénomène commun à tous les locuteurs, dont la valeur sociale n'est pas clairement définie. Les Tournaisiens qui produisent plus de consonnes dévoisées sont sans doute plus sensibles à des contraintes phonétiques qu'ils ne le sont au respect des normes de prononciation standard, sans pour autant que ce respect soit plus important chez les locuteurs de milieux favorisés. Ceci laisse supposer que le dévoisement n'est pas pour eux un phénomène stigmatisé. C'est

---

caractéristiques des consonnes sourdes correspondantes. À la suite de Francard & Morin (1986 : 470) rapportant une observation similaire, nous pouvons imaginer qu'il est peut-être nécessaire de tenir compte de l'opposition entre consonnes « douces » et consonnes « fortes » et de considérer que les phénomènes d'assourdissement peuvent impliquer la perte du voisement et/ou de l'opposition *fortis* vs *lenis*. Il serait dès lors tentant de faire l'hypothèse selon laquelle le « dévoisement » n'impliquerait que la perte du voisement, alors que l'assourdissement comme contrainte phonologique aurait pour résultat la perte du voisement et le passage d'une consonne douce à une consonne forte. Sur le plan méthodologique, cela supposerait de pouvoir constater que les caractéristiques acoustiques des consonnes sourdes sont transférées aux consonnes sonores assourdies chez les locuteurs qui "assourdissent" et non chez ceux qui "dévoisent". Or, certains travaux permettent de penser que les consonnes sonores qui subissent le dévoisement par assimilation régressive ne sont pas identiques à des consonnes phonologiquement sourdes. C'est le cas notamment de l'étude de Snoeren & Segui dans la mesure où ces auteurs montrent que, même sur le seul plan du voisement, l'assimilation n'est pas toujours complète. De même, Smith (1997 : 480 s) montre que dans l'assimilation, les consonnes sonores dévoisées ne prennent pas les caractéristiques aérodynamiques et de durée qui sont celle des consonnes sourdes correspondantes, et elle insiste par ailleurs sur le caractère partiel et progressif du dévoisement par rapport à la tenue de la consonne (p. 495). Cela dit, d'autres études aboutissent à des conclusions similaires concernant les consonnes qui sont assourdies suite à une règle phonologique : d'après leurs résultats, la différence entre consonnes sourdes et consonnes sonores ne serait pas totalement neutralisée, du moins pas par tous les sujets et pas dans tous les contextes (v. Charles-Luce 1985 ; Slowiaczek & Dinnsen 1985). La possibilité d'opposer assimilation et assourdissement à partir de critères acoustiques doit donc être examinée de façon plus approfondie.

pourquoi on peut penser que le phénomène d'assourdissement au sens strict, c'est-à-dire en dehors des cas d'assimilation régressive, est pratiquement absent à Tournai. Les quelques cas qui sont encore observés sont sans doute la trace d'une étape de l'évolution linguistique pendant laquelle le phénomène était encore présent de façon significative dans cette collectivité, comme semble en témoigner le cas de la locutrice la plus âgée. Les données observées par Pooley pourraient en ce sens refléter la situation que connaissait la région de Tournai vingt ans auparavant. Nos données nous amènent donc à conclure que les Tournaisiens s'orientent vers une norme linguistique qui exclut les phénomènes d'assourdissement au sens strict et qu'ils prennent pour modèle de référence des pratiques linguistiques dans lesquelles les consonnes sonores finales dévoisées sont quasiment inexistantes, excepté lorsque leur dévoisement résulte d'une assimilation régressive.

La situation gembloutoise se distingue précisément par le fait que les phénomènes d'assourdissement y sont encore très présents. Contrairement à ce que l'on observe à Tournai pour les cas de dévoisement, les variantes assourdies sont l'objet d'une évaluation sociale plus définie, comme l'indique le fait que la variable est socialement stratifiée à Gembloux. Les locuteurs âgés et/ou de scolarité courte présentent en général un taux de consonnes assourdies plus important que les jeunes universitaires. Cela montre que si les assourdissements sont plus fréquents à Gembloux qu'à Tournai, ils ne sont pas pour autant l'objet d'une valorisation dans le groupe des Gembloutois issus de milieux favorisés. Les effets de la standardisation ne sont donc pas remis en question : les locuteurs qui cherchent à marquer le prestige de leur position sociale, associée à un niveau de scolarité élevé, adoptent en majorité les variantes standard, quelle que soit leur origine géographique. Ce n'est ainsi pas un hasard si les deux locuteurs gembloutois qui produisent le moins de variantes marquées sont un instituteur (GM35) et un jeune homme politique (GM26), tous deux en mobilité sociale (moyenne et forte). Du point de vue de la prononciation, la norme de référence pour les locuteurs des groupes socialement dominants est bien celle du français standard. Or, comme l'ascension sociale par la scolarité devient plus largement accessible, de plus en plus de jeunes sont susceptibles de s'orienter vers le modèle linguistique de prestige et d'adopter les variantes standard.

Cela dit, il est frappant de constater que, du point de vue de l'influence du niveau de scolarité, c'est le passage dans l'enseignement universitaire qui semble impliquer une chute importante de la fréquence des variantes assourdies. Les locuteurs de l'enseignement supérieur non universitaire ne cherchent pas apparemment à éliminer de leur parler le

marqueur que constitue l'assourdissement des consonnes finales ; deux d'entre eux font d'ailleurs partie du groupe qui assourdit le plus souvent les consonnes finales. Selon nous, ce résultat nous révèle que la valeur sociale des variantes assourdies est suffisamment élevée, sur le marché linguistique sur lequel évoluent ces locuteurs, pour autoriser le maintien de ces variantes dans le parler d'une catégorie de la population qui ne peut être considérée comme "populaire".

Notre analyse nous permet en ce sens de poser une première conclusion : pour certains locuteurs, les variantes assourdies possèdent un certain prestige sur le marché local, au sein de situations de communication relativement informelle, sans doute parce qu'elles jouent le rôle de marqueur identitaire en raison de leur signification diatopique. À ce propos, la comparaison avec les données recueillies par Pooley à Lille d'une part, et celles présentées par Bauvois, Moreau & Bauvois et nous-même d'autre part, met en évidence le fait que les assourdissements semblent bel et bien constituer un trait caractéristique des variétés de français parlées en Belgique. La valeur que les locuteurs accordent à leur participation au marché local est en grande partie déterminée par leur position sociale, comme le montre l'opposition entre des locuteurs peu scolarisés qui s'inscrivent clairement sur le marché local et des locuteurs plus favorisés qui adoptent les normes du marché officiel. Par rapport à la variable étudiée, les locuteurs du deuxième niveau de scolarité semblent également se positionner davantage sur le marché local, mais tout en étant conscients, semble-t-il, du fait que les normes en vigueur varient selon les marchés considérés et selon les situations d'interaction. C'est ainsi que trois d'entre eux, GF55, GF15 et GF45, ont un usage différencié des variantes assourdies en conversation guidée et en conversation libre. Dans le même ordre d'idées, nous pensons que les locuteurs de l'enquête de Moreau & Bauvois qui présentent de la variation adressive perçoivent différemment les normes qui régissent l'usage des marqueurs diatopiques selon qu'ils interagissent avec un Belge ou avec un Français[65].

Par ailleurs, il nous faut souligner que la position sociale d'un locuteur ne permet pas de déterminer a priori son *positionnement* social et l'orientation par rapport aux normes linguistiques qui en découle. Nos résultats rappellent en effet que les facteurs qui déterminent l'orientation normative d'un locuteur ne se réduisent pas aux variables externes prises en

[65] Voir à ce sujet les résultats de Provost (2002 : 189-196) qui a démontré que les francophones de Belgique estimaient en général devoir appliquer des normes linguistiques distinctes selon la nationalité (belge ou française) de leurs interlocuteurs.

compte dans les analyses variationnistes, mais que ce sont des trajectoires sociales individuelles qui expliquent le rapport des locuteurs à la variation : en l'absence d'une compréhension de ces trajectoires, on ne peut expliquer pourquoi GM15 et GM35 adoptent des comportements radicalement opposés et non prédictibles à partir de leur appartenance à certaines catégories sociales.

Une autre conclusion importante se dégage de notre analyse : la distinction entre le comportement linguistique des Tournaisiens et celui des Gembloutois ne peut être expliquée par des différences de substrat dialectal[66] ou par des différences en termes de profils socio-culturels : il apparaît en effet que des locuteurs de même niveau de scolarité se comportent différemment à l'égard de l'usage des variantes assourdies selon qu'ils sont originaires de Gembloux ou de Tournai [67]. On peut penser que cette différence est due à la taille réduite de notre échantillon d'informateurs. Dans l'hypothèse où ceux-ci représenteraient néanmoins des tendances observables à plus grande échelle, la différence entre les deux groupes indiquerait que le marché local correspondant à chacune des collectivités régionales étudiées n'est pas régi par les mêmes normes à Gembloux et à Tournai. Sauf à supposer que tous les Tournaisiens se détachent du marché local au profit du marché officiel, nous pouvons conclure de nos résultats que les normes en vigueur sur le marché local tournaisien par rapport à la variable étudiée ne sont pas distinctes de celles qui dominent sur le marché officiel, alors qu'à Gembloux, deux modèles linguistiques sont en concurrence et dominent respectivement sur le marché local et sur le marché officiel. Nous nous trouvons donc apparemment face à des groupes régionaux qui s'orientent vers des normes différentes. Sur la base de notre échantillon restreint, notre hypothèse de départ est donc confirmée.

En quoi la différence entre les deux groupes nous conduit-elle à revoir la place de la dimension géographique de la variation linguistique ? Comme nous l'avons indiqué, selon nous, le facteur géographique renvoie en réalité à des différences d'identité collective entre des groupes géographiquement délimités. Nous posons ainsi que si les Gembloutois

[66] Notons par ailleurs que le degré d'exposition des locuteurs aux langues régionales endogènes, à propos duquel les locuteurs étaient interrogés lors de la conversation guidée, n'apparaît pas comme plus important dans un groupe plutôt que dans l'autre.

[67] C'est pourquoi nous ne pouvons pas ramener la différence observée entre les locuteurs des deux régions à une différence de profil socio-économique général de chaque échantillon, bien que ceux-ci ne soient en effet pas équivalents de ce point de vue. Ainsi, tout en présentant des profils socioculturels plus favorisés que ceux de TM35a et TM24 par exemple, GF15 et GF16 assourdissent davantage les consonnes finales que ces deux locuteurs. S'agissant de deux sujets plus jeunes et de deux femmes, on pourrait s'attendre en principe à ce qu'elles adoptent au contraire un comportement linguistique plus conforme au français standard.

maintiennent des normes linguistiques divergentes sur le marché local, c'est en raison de leur sentiment d'appartenance à une collectivité distincte de celle à laquelle sont associées les pratiques linguistiques standard. Bien entendu, ce sentiment d'appartenance est lié à une trajectoire sociale et il n'est pas homogène au sein d'une collectivité – d'où la nécessité de rester prudent dans nos conclusions, étant donné le caractère non représentatif de notre échantillon. En ce sens, la variation diatopique est indissociable de la variation observable sur l'échelle sociale. L'usage des variantes assourdies constitue de ce fait un marqueur de "classe", mais aussi potentiellement un marqueur d'appartenance régionale, sans qu'il y ait nécessairement un recouvrement strict entre les deux aspects de la signification sociale des variantes : ainsi, l'absence de ce marqueur ne constitue pas en soi un indice de prestige social – comme le montre le cas des Tournaisiens de milieux défavorisés – et sa présence, le signe d'une position sociale marginale.

Nous pensons par ailleurs que si l'usage de ce type de marqueur est susceptible de signaler à la fois un positionnement par rapport à des marchés circonscrits géographiquement et un positionnement social, c'est parce que ce dernier s'ancre dans l'espace géographique dans lequel les locuteurs évoluent. Ceci est illustré de façon particulièrement intéressante par les cas de GM35 et GM26. Leur positionnement social implique l'adoption d'un usage linguistique qui leur assure une forme de *distinction*. Or, celle-ci se marque à travers un style linguistique qui se situe aux antipodes de la tendance dominante dans leur groupe par rapport à la variable étudiée. Tout se passe donc comme si le souci de distinction les conduisait à prendre la plus grande distance possible par rapport aux normes du marché local. Nous pensons ainsi que leur différence ne se marquerait pas précisément sur cette variable s'ils avaient vécu à Tournai et non à Gembloux.

Cette analyse illustre l'intérêt du cadre d'analyse proposé au premier chapitre. Elle montre que la variation linguistique dans une communauté donnée est la résultante de tendances multiples qui contrecarrent à des degrés divers le mouvement vers la standardisation[68]. Parmi elles, la tendance à valoriser les variantes qui marquent un ancrage

[68] Une question en suspens est celle de savoir quelle est l'évolution que risque de connaître la variable étudiée. Dans quelle mesure les variantes marquées de cette variable sont-elles dotées de suffisamment de valeur positive pour se maintenir malgré la standardisation ? Pour mieux connaître la valeur sociale des variantes marquées et leur chance de maintien sur les divers marchés linguistiques, il nous faudrait pouvoir évaluer, à travers une étude de variation stylistique précise, à quel point les variantes marquées sont marginalisées, sur quelle(s) signification(s) sociale(s) se fonde leur exploitation et quelle est leur fonction dans l'interaction.

régional semble encore active dans certaines zones de la francophonie et doit donc pouvoir être prise en compte si nous voulons que l'étude de la variation linguistique nous permette de comprendre les dynamiques sociales en jeu dans nos sociétés contemporaines.

L'allongement vocalique

Le phénomène étudié dans ce chapitre est un des traits du français parlé en Belgique que la tradition puriste a le plus stigmatisés. De ce fait, le caractère marqué de certains allongements vocaliques est indiscutable, ce qui nous permet d'envisager ce phénomène comme un bon indicateur de l'orientation normative des locuteurs par rapport aux modèles en concurrence dans l'espace sociolinguistique.

Rappelons que le stéréotype qui a servi à décrire le parler des Wallons revenait à le définir comme un « parler pâteux »[1]. La condamnation sans équivoque des allongements vocaliques est due à l'idée qu'ils contribuent, avec le relâchement articulatoire, à conférer à la façon de parler des Wallons son caractère "traînant" ou "pâteux" et qu'ils modifient conjointement l'ensemble de l'articulation du français chez les francophones de Belgique. Remacle (1969 : 70) décrit cette façon de parler dans les termes suivants :

> « Pour caractériser en général la manière dont les Wallons prononcent le français, on peut dire qu'ils "wallonnent", ou, en d'autres termes, qu'ils parlent avec une lourdeur pâteuse. Or, s'ils produisent cette mauvaise impression, sans doute est-ce d'abord parce qu'ils articulent tous les sons d'une façon relâchée, et notamment parce que, comme nous venons de le voir, ils donnent souvent aux voyelles un timbre douteux et terne. Mais c'est surtout parce qu'ils allongent indûment trop de voyelles. Allongez une voyelle, vous ralentissez d'autant votre débit ; allongez-en beaucoup, vous rendrez inévitablement votre parole traînante et lourde. Ce n'est pas tout : du fait qu'on attribue à plusieurs syllabes une durée excessive, on est amené, semble-t-il, à dire la phrase avec une modulation particulière, naturellement différente de la bonne, et cette nouvelle incorrection est d'autant plus regrettable qu'elle affecte toute la chaîne parlée du langage. On ne peut douter que l'allongement des voyelles soit un défaut capital de notre prononciation ».

Comme souvent, la source du « défaut » est rapidement identifiée :

> « On ne peut guère douter que ce relâchement remonte au substrat dialectal. Le dialecte s'articule d'une façon peu tendue, et nous prononçons le français selon les habitudes articulatoires du dialecte » (Remacle 1969 : 25 ; v. aussi p. 85).

Chez de nombreux auteurs, la critique des allongements passe pour d'autant plus nécessaire que ce trait est perçu comme contraire aux propriétés intrinsèques de la langue française et risque dès lors de nuire de façon impardonnable à son "génie". En effet, la prononciation française de référence, « celle de la bonne société parisienne », se caractérise par sa « grande netteté » liée au fait qu'elle est « tendue » et « avancée ». Par contre, la

[1] Voir *Le Nouveau Larousse Universel* (1949), s.v. *wallonner.*

prononciation qui a cours en Belgique est complètement dépourvue de ces qualités, tant elle est « molle » et relâchée (v. Remacle 1969 : 22-24). Cette mollesse articulatoire serait à l'origine des faits d'allongement et de relâchement[2]. Loin de représenter un point de vue isolé, l'opposition suggérée par Remacle est fortement ancrée dans les discours qui portent sur le français standard[3] et sur le français parlé en Belgique (v. Grégoire 1956 : 72-73). On la retrouve ainsi plus récemment chez Warnant[4] (1997 : 164) :

> « Dès le premier abord, la phrase de nos français régionaux se distingue par la lenteur de son débit, son rythme et son intonation. La spécificité de ces éléments prosodiques n'est pas étrangère à une tension musculaire des organes articulatoires, langue, joues et lèvres notamment, moindre dans nos français régionaux que dans le français norme. (…). Nos français régionaux partagent cette faible tension musculaire articulatoire et la mollesse dans la prononciation qui en résulte avec leur substrat dialectal, roman en Wallonie, germanique à Bruxelles ».

La fréquence des allongements vocaliques est un trait de prononciation mentionné par la majorité des ouvrages que nous avons répertoriés[5] (v. Francard 2001a : 256 ; Klinkenberg 2000b : 345 ; Warnant 1997 : 164-167, 174 ; Reuse 1987 : 102-103 ; Piron 1985 : 374 ; Remacle 1969 : 84-99 ; Grégoire 1956 : 75). Pour mieux cerner ce phénomène, nous commençons par analyser l'ensemble des faits liés à la longueur vocalique en français (§1). Sachant que toutes les variétés de français connaissent des voyelles longues, il nous faut en effet spécifier en quoi les voyelles longues produites en Belgique francophone se distinguent de celles qui sont communes en français standard. Pour ce faire, nous proposons une brève présentation de la prosodie du français (§1.3), avant d'examiner quelles peuvent être les

[2] Signalons que, d'après certaines descriptions, les voyelles longues et les voyelles relâchées sont en distribution complémentaire : les voyelles allongées auraient tendance à se fermer, tandis que les voyelles brèves seraient en général plus relâchées (v. Detry 1985 : 112-118 ; Reuse 1987 : 102 s.).

[3] Elle est principalement, mais pas exclusivement, véhiculée par les ouvrages à orientation didactique, comme l'illustre cette citation de Valdman (1976 : 38) : « The articulatory habits of French converge to constitute two modes of articulation which contribute to give that language its characteristics overall phonetic quality : (1) *articulatory tension* and (2) *articulatory fronting* ». Elle est cependant régulièrement rappelée dans d'autres types de travaux (v. p. ex. Carton 1974 : 130-131).

[4] Warnant tenait déjà la même position auparavant : « Nous pensons, personnellement, que la différence principale entre la prononciation des parlers français de Wallonie et celle du français central dépend de la grande durée que beaucoup de Wallons accordent à tous les éléments vocaliques et surtout du grand nombre de voyelles qu'ils réalisent comme longues au contraire des locuteurs du français central. Nous pensons que si le Wallon arrivait à réduire le nombre de ces voyelles longues en se soumettant à l'usage français de répartition des longues et des brèves, son articulation deviendrait tout de suite plus tendue et plus avancée et l'intonation de sa phrase perdrait sa marque régionale » (Warnant 1973 : 116). Une remarque de Piron (1978 : 24) va dans le même sens : « c'est par une articulation relâchée, avec des intonations chantantes en pays wallon, plutôt rudes en pays flamand, que notre langue parlée se différencie de la prononciation tendue ou avancée, plus vive et plus nette, de l'usage parisien ».

[5] Ce trait est étonnamment absent des descriptions proposées par Pohl, qui ne mentionne que des phénomènes d'allongement en finale de mot (v. ci-dessous, §1.1, §1.2). Peut-être est-ce là un indice de ce que l'auteur le considérait comme trop régional pour être inclus dans une description du français parlé en Belgique en tant qu'ensemble d'usages largement répandus sur les plans social et géographique.

spécificités de certaines variétés régionales à cet égard (§1.4). Ceci nous permet de dresser le cadre dans lequel s'inscrit notre propre analyse du phénomène.

1. La longueur vocalique en français

Afin de pouvoir circonscrire le phénomène étudié pour ensuite en déterminer l'originalité par rapport aux usages standard, il nous faut distinguer plusieurs phénomènes parmi les divers faits de prononciation qui font intervenir la durée vocalique.

Deux écueils sont à éviter lorsque l'on étudie ces questions. D'une part, il s'agit de ne pas confondre durée objective, durée relative et longueur perçue. D'autre part, il faut se garder de traiter les allongements comme s'ils affectaient des mots prononcés isolément : dans la chaîne parlée, les syllabes ont une place définie qui peut affecter la durée des segments qui les constituent – la description de la durée vocalique ne peut donc faire abstraction des variations que peut connaître cette durée selon la position prosodique des voyelles.

A la suite de Fónagy (1992 : 142), nous dirons qu'une voyelle est longue lorsque sa longueur est perceptible ou saillante. Pour déterminer si une voyelle est longue, on ne peut se contenter d'en mesurer la durée objective, car la longueur d'un segment n'est perçue qu'en relation avec celle des segments avoisinants. C'est donc la *durée relative* d'une voyelle qui peut entraîner la perception d'un allongement. En outre, un écart effectif en termes de durée relative n'induit pas nécessairement la perception d'une voyelle longue. En effet, certaines différences de durée passent complètement inaperçues, car elles sont dues à des contraintes articulatoires qui s'appliquent sans restriction chez tous les locuteurs. En réalité, les différences de durée perceptibles sont de trois ordres : soit elles résultent de différences de quantité phonologique (§1.1), soit elles sont conditionnées par le contexte phonologique ou phonétique (§1.2), soit elles sont le reflet de phénomènes prosodiques (§1.3).

1.1. La longueur phonologique

Les voyelles de certains mots français sont longues parce que cette quantité est inscrite au niveau de la représentation phonologique de ces mots et est, en ce sens, lexicalisée. Dans la grande majorité des cas, cette quantité phonologique a, du moins historiquement, une fonction distinctive. Au cours de l'histoire du français, les voyelles longues se sont cependant

raréfiées, en raison de la primauté des oppositions de timbre sur les oppositions de longueur, parfois devenues en outre redondantes (Carton 2000 : 27 ; Léon 1993 : 252). D'après les descriptions récentes, qui ne reposent pas toutefois sur des données quantitatives fiables, ces oppositions de longueur auraient aujourd'hui disparu du français standard (Carton 2000 ; Léon 1993).

Elles subsistent néanmoins dans plusieurs variétés régionales du français, à côté d'autres archaïsmes, avec une vitalité difficile à évaluer en l'absence d'études quantitatives. Pour ce qui est de la Belgique francophone, il semble s'agir là d'un trait bien ancré comme en atteste sa mention dans plusieurs descriptions du français parlé en Belgique. D'après ces études, la plupart des voyelles[6] qui ont maintenu au fil du temps leur trait de longueur dans la grammaire des locuteurs doivent ce maintien à leur fonction distinctive : ainsi en est-il des oppositions entre *mettre* /mɛtʁ/ vs *maître* /mɛːtʁ/, *renne* /ʁɛn/ vs *reine* /ʁɛːn/, *bette* /bɛt/ vs *bête* /bɛːt/, *faite* /fɛt/ vs *fête* /fɛːt/, *graisse* /gʁɛs/ vs *Grèce* /gʁɛːs/, etc., ou entre *patte* /pat/ vs *pâte* /paːt/, *lâchent* /laʃ/ vs *lâche* (n.m.) /laːʃ/ ; *tache* /taʃ/ vs *tâche* /taːʃ/ (Francard 2001a : 254 ; Warnant 1997 : 173 ; Pohl 1983 : 37-38).

L'exploitation de l'allongement en vue d'un marquage *morphologique* constitue un autre trait archaïque de certaines variétés de français. En Belgique francophone[7], mais également dans la majorité des variétés régionales du français de la zone d'oïl (Carton 1991 : 173 ; 1987 : 44 ; Hawkins 1993 : 62), de nombreux locuteurs opposent ainsi le masculin et le féminin de certains substantifs, adjectifs ou participes passés en allongeant la finale de la forme féminine : *un ami* /ami/ vs *une amie* /amiː/, *usé* /yze/ vs *usée* /yzeː/, *perdu* /pɛʁdy/ vs *perdue* /pɛʁdyː/ (Francard 2001a : 254 ; Klinkenberg 2000b : 345 ; 1999 : 516 ; Warnant 1997 : 173-174 ; Pohl 1986 ; 1983 : 37-38 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 61 ; Remacle 1969 : 76-77 ; Grégoire 1956 : 74). Cela dit, l'allongement ne renvoie pas tant à une *opposition masculin* vs *féminin* qu'à la marque du féminin (p ex. dans *roux* [ʁu] vs *roue* [ʁuː], *Paris* [paʁi] vs *Marie* [maʁiː]). Les exemples donnés par les différents auteurs montrent que l'allongement est par ailleurs le reflet de graphies particulières : *-ie*, *-ue*, *-ée*, *-oue*, *-aie*,

[6] Comme le montrent les exemples qui suivent, la voyelle /ɛ/ représente la quasi-totalité des formes phonologiques longues, et ce dans la plupart des variétés de français ; les oppositions de longueur pour /a/ étant plus rares.

[7] La région de Tournai exceptée d'après Warnant (1997 : 167) qui est le seul auteur à donner une telle précision.

comme le notaient en partie Warnant (1997 : 167) et Remacle (1969 : 76-77). Ce rapport à la graphie se reflète dans les oppositions suivantes où l'allongement caractérise des formes verbales qui ne sont en rien féminines : *bout* [bu] vs *boue* [buː], *loup* [lu] vs (il) *loue* [luː], *nid* [ni] vs (il) *nie* [niː], *nous* [nu] vs (il) *noue* [nuː][8].

Bien qu'ils soient absents du français parisien pris comme référence dans les dictionnaires de prononciation, les faits de longueur qui permettent de marquer une opposition phonologique semblent stables et très répandus dans les pratiques linguistiques des francophones de Wallonie et de Bruxelles[9]. La vitalité de ces particularismes résulte probablement de ce qu'ils ont été moins stigmatisés que d'autres traits régionaux, non seulement grâce à leur origine "française" et non "dialectale", mais surtout en raison de leur fonction distinctive ; la perte des oppositions phonologiques étant perçue généralement comme une détérioration de la langue. C'est en effet l'avis de Remacle qui considère, contrairement à Grégoire, qu'il est correct d'allonger « légèrement » les voyelles pour marquer une opposition phonologique, et qui souligne que le phénomène est courant « même dans l'usage le plus correct »[10].

Remacle condamne en revanche les réalisations de voyelles longues suivies d'un appendice semi-consonantique en finale de mot[11] (*roue* [ʁuːʷ], *usée* [yzeːʲ]) observées par plusieurs auteurs (Francard 2001a : 254 ; Warnant 1997 : 171 ; Klinkenberg 1999 : 516;

[8] Pour les formes en *-aie*, l'usage nous paraît plus variable selon les différentes régions de la Belgique francophone. Des locuteurs prononcent ainsi les mots *taie* et *craie* avec un [e] bref, notamment dans le centre de la Wallonie et à Bruxelles, tandis que d'autres, à Liège par exemple, réalisent un [ɛ] long suivi d'un yod : *craie* [kʁɛːj], *taie* [tɛːj]. Cette variation devrait être confirmée par l'analyse de données en nombre suffisant.

[9] Chez les locuteurs du Hainaut qu'elle a pu observer, Bauvois (2001 : 285-303) constate ainsi que l'opposition de durée dans les formes en *-é* vs *-ée* et *-i* vs *-ie* est présente avec une fréquence équivalente dans les différentes classes sociales. Les différences qui sont néanmoins observées entre l'usage des hommes et celui des femmes semblent indiquer que le maintien de cette opposition est considéré comme une variante conforme à la norme.

[10] De même, dans son dictionnaire de la prononciation française, Warnant (1987 : LXXXIII) note que des mots comme *maître* peuvent connaître un léger allongement de la voyelle dans une prononciation qu'il juge néanmoins correcte.

[11] Selon Warnant et Remacle, on observe également ce phénomène à l'intérieur de mot, par exemple dans *dénuement* [denuːʷmɑ̃], *reniement* [ʁœniːʲmɑ̃], c'est-à-dire dans les dérivés de mots qui connaissent le phénomène à la finale. Notons en outre que certains auteurs estiment que ce phénomène n'apparaît pas uniquement après les voyelles finales qui sont longues en raison d'une opposition phonologique, mais potentiellement derrière toute voyelle finale libre : ils mentionnent alors, entre autres, les cas emblématiques de *soient* [swaʲ], *aient* [ɛʲ], *voient* [vwaʲ], etc. ainsi que des exemples comme *chanter* [ʃɑ̃teʲ], *beau* [boʷ], etc. (v. Warnant, Reuse, Piron, Remacle, Grégoire). Selon ces auteurs, l'insertion d'un appendice semi-consonantique après toute voyelle en syllabe finale ouverte est un trait particulièrement fréquent chez les Bruxellois, surtout chez les locuteurs influencés par les parlers germaniques, et résulte de la diphtongaison qu'entraîne l'allongement vocalique.

2000a : 705 ; 2000b : 345 ; Reuse 1987 : 103 ; Piron 1985 ; Pohl 1983 : 35, 37 ; Baetens-Beardsmore 1971 : 61 s., 75-76 ; Remacle 1969 : 77-78 ; 109-110 ; Grégoire 1956 : 74, 81-83). Selon Pohl (1983 : 37-38), ces variantes, ainsi que celles où l'allongement implique un changement de timbre, sont caractéristiques des « gens de culture villageoise ». Différents auteurs associent par ailleurs ce trait principalement à la région de Bruxelles (v. Baetens-Beardsmore, Grégoire, Klinkenberg 2000a, Pohl, Remacle, Warnant), mais l'est de la Wallonie est également mis en exergue (Remacle, Warnant). Des prononciations similaires seraient toutefois observées partout en Belgique francophone, sauf selon Warnant dans l'extrême ouest de la Wallonie. De par leur caractère marqué, ces variantes se rencontrent aujourd'hui presque exclusivement chez des locuteurs âgés et surtout dans les classes défavorisées[12].

Des cas où la longueur des voyelles est lexicalisée mais non distinctive sont également rapportés, soit de façon explicite (Reuse 1987 : 102-103), soit de façon plus implicite, lorsque les auteurs signalent que certaines graphies sont systématiquement interprétées comme l'indice de voyelles longues : Francard (2001a : 256) mentionne ainsi une tendance à rendre les graphies *-ai-*, *-î-*, *-ê-*, *-au-* par une voyelle longue (v. aussi Warnant 1997 : 167 ; Remacle 1969 : 86-88). Par ailleurs, Francard souligne que l'allongement touche souvent la voyelle initiale des mots et, à l'instar d'autres auteurs, il donne des exemples de mots dissyllabiques : *image*, *usine*, *pousser*, *tableau* (v. aussi Reuse 1987 : 102-103 ; Remacle 1969 : 94-95 chez qui les exemples dissyllabiques sont les plus nombreux). Ces allongements qui n'ont pas de valeur distinctive sont clairement proscrits par les ouvrages d'orthoépie et ils semblent de ce fait beaucoup plus marginaux et variables (v. §1.4).

1.2. Contraintes phonologiques et phonétiques sur la durée vocalique

Le contexte phonologique des voyelles constitue une deuxième source de différences de durée vocalique. Le phénomène le plus connu est l'effet allongeant des fricatives sonores /z/, /ʒ/, /v/, de /r/ (quelle que soit sa forme) et dans une moindre mesure des groupes 'obstruante + liquide' sur les voyelles qui les précèdent, en position finale de mot. (Fónagy 1992 : 142-143, 154 ; Di Cristo 1985 : 318 ; Carton 1974 : 214). Il s'agit là d'une tendance observée dans de nombreuses langues du monde (Fónagy 1992 : 142-143) et qui peut être

[12] On s'étonnera dès lors de le voir encore mentionné dans les articles récents de Klinkenberg censés pourtant résumer les principaux traits de la prononciation des francophones de Belgique.

mise en relation avec l'effet allongeant de toutes les consonnes sonores, y compris les occlusives (Laeufer 1992). L'effet allongeant de ces occlusives est également attesté en français (Delattre 1966c ; Laeufer 1992), bien qu'il soit moins net et moins souvent mentionné que celui des fricatives. À cet égard, des différences existent selon les variétés de français : nous avons vu plus haut (v. chapitre 4, §1.2) que dans le français parlé en Belgique et dans d'autres variétés diatopiques, les voyelles sont longues devant les occlusives sonores, comme elles le sont en général devant les fricatives sonores dans toutes les variétés de français. Il existe donc chez les francophones de Belgique des oppositions du type *bac* [bak] vs *bague* [baːg], *brique* [bʁik] vs *brigue* [bʁiːg], *boute* [but] vs *boude* [buːd] qui sont comparables à celles que l'on trouve entre *chausse* [ʃos] vs *chose* [ʃoːz] ; *louf* [luf] vs *louve* [luːv] ; *cache* [kaʃ] vs *cage* [kaːʒ]. Les recherches de Bauvois (2001 : 217-224) montrent que l'effet allongeant des consonnes sonores en général est un phénomène constant dans toutes les catégories sociales en Belgique francophone[13].

Par ailleurs, des contraintes phonétiques provoquent des différences de longueur selon la nature des voyelles, en raison des différents mouvements articulatoires liés à la production de chacune d'entre elles. Ainsi, les voyelles nasales sont intrinsèquement plus longues que les autres voyelles, tandis que [o], [ø] et [ɑ] s'allongent en français devant consonne en position accentuée. (Fónagy 1992 : 143, 153 ; Carton 1974 : 214 ; Warnant 1987 : LXXXI-LXXXII ; Remacle 1969 : 71-75). Dans certaines variétés de français, ces mêmes voyelles auraient tendance à être allongées plus souvent que d'autres en position atone : Léon (1993 : 215) signale ainsi que « de nombreuses traces de longueurs vocaliques subsistent en position inaccentuée, pour [ɑ], [o], [ø], et toutes les voyelles nasales », dans le français parlé en Touraine, tandis que Warnant (1997 : 166) considère que les voyelles nasales et les voyelles [o], [ø] et [e] sont « longues ou semi-longues » en Belgique francophone, qu'elles soient toniques ou atones. Ce point de vue se retrouve chez Remacle (1969 : 91-93) qui insiste par ailleurs sur l'allongement très fréquent de [e] et des trois voyelles hautes [i], [y], [u] (p. 86-88, 97). Piron (1985 : 374) met pour sa part en exergue les voyelles [i], [e], [o], [ø]. Aucun des

[13] Cet effet est donc indépendant de la tendance des locuteurs à assourdir ou non les consonnes sonores finales (puisque cette tendance est quant à elle plus fréquente dans les classes sociales inférieures), ce qui confirme que l'allongement de la voyelle n'est pas la conséquence de l'assourdissement de la consonne subséquente (v. chapitre 4, §1.2).

trois auteurs belges cités ne précise cependant quelle est la source des différences observées selon les voyelles en termes de fréquence des allongements[14].

1.3. Allongement, accentuation et intonation

Si les phénomènes décrits ci-dessus créent des différences de durée entre les voyelles, ces différences sont neutralisées ou au contraire accentuées selon leur position dans l'unité intonative. Les cas d'allongements mentionnés ne sont, en effet, pas indépendants des phénomènes prosodiques qui structurent la chaîne parlée.

Ainsi, la quantité phonologique des voyelles n'est réalisée sous la forme d'un allongement que sous certaines conditions liées aux contraintes prosodiques. L'opposition de longueur dans *ami* vs *amie* risque fréquemment d'être neutralisée dans une séquence du type *un ami de mon père va venir* vs *une amie de mon père va venir*, et non dans une séquence du type *elle viendra avec son ami* vs *elle viendra avec son amie*[15]. Il en va de même pour les voyelles qui sont longues devant des consonnes sonores finales[16]. De manière générale, en fonction de différents paramètres prosodiques tels que le débit de parole, le type de contour mélodique qui frappe la syllabe, ainsi que le caractère accentué ou non de celle-ci, une voyelle longue ou allongée sera effectivement perceptible comme telle à des degrés variables (v. §1.3.2).

Ceci nous conduit à examiner plus généralement les effets de la structure prosodique sur la longueur des voyelles. Pour ce faire, il nous faut décrire brièvement quelques-uns des principes qui déterminent la réalisation des phénomènes prosodiques[17] en français standard contemporain. Plus précisément, nous essayerons de répondre à la question suivante : en quoi ces phénomènes, qui créent une distinction entre des syllabes accentuées et non accentuées, hautes et basses, intenses et faibles, ont-ils des effets significatifs sur la durée vocalique ?

---

[14] Pour le cas de [e], Remacle (1969 : 86-88) insiste néanmoins sur le rôle de certaines graphies (*-ê-*, *-aî-*, *-ai-*).

[15] Notons cependant que, dans le dernier exemple, si le contour mélodique de la séquence est montant, et marque une continuation ou une interrogation, la probabilité de neutralisation sera par contre élevée, l'intonation ayant un effet allongeant équivalent sur la voyelle longue et sur la brève (v. ci-dessous).

[16] D'après différentes recherches phonétiques (Laeufer 1992 ; Charles-Luce 1985 : 310), L'effet allongeant des obstruantes sonores finales est en effet plus marqué en finale d'énoncé, si le mot est un monosyllabe et lorsque le débit de parole est peu élevé.

[17] Nous nous limiterons ici aux aspects de la prosodie du français qui concernent directement la problématique de ce chapitre. Pour une description générale de la prosodie du français v. Lacheret-Dujour & Beaugendre 1999 ; Mertens 1987 ; pour une synthèse, v. Simon 2004 : 5-79.

1.3.1. La prosodie du français : principes fondamentaux

Les chercheurs en prosodie s'accordent généralement sur le fait que le français est une langue à accent fixe, dont l'accent se réalise comme un accent de groupe qui tombe sur la syllabe finale du mot qui clôt le groupe (v. Simon 2004 : 13). Cet accent, appelé parfois tonique ou final, contribue, avec la variation mélodique, à marquer les frontières entres les unités intonatives appelées « groupes intonatifs » (Simon 2004 : 14 ; Mertens 1993 : 40-42) [18].

Les syllabes qui sont susceptibles de porter un accent constituent la tête des unités accentuables que sont les « groupes accentuels » (Mertens 1993). En français, les groupes accentuels ont la tête à droite, c'est-à-dire que la syllabe accentuable se trouve toujours à la frontière droite du groupe : seule la syllabe finale des mots peut donc être accentuée. Il s'agit de distinguer, d'une part, le niveau sous-jacent des groupes accentuels, dont la frontière (la syllabe accentuable) est définie par des contraintes morphologiques, et d'autre part, le niveau de surface auquel se réalisent les accents effectifs, qui créent des groupes intonatifs en fonction de paramètres syntaxiques, phonotactiques, sémantiques, pragmatiques et rythmiques, qui sont en partie modifiés par les choix des locuteurs (Simon 2004 : 15-16 ; Di Cristo 1999 : 145-146 ; 160-161 ; Mertens 1993). Chaque groupe intonatif peut donc être composé d'un ou plusieurs groupes accentuels (Mertens 1993 : 46).

Par conséquent, *l'accentuation* du français a pour effet de segmenter la chaîne parlée en conférant à certaines syllabes un statut particulier. La mise en relief de ces syllabes dépend de *l'intonation*. Celle-ci contribue à la segmentation du discours par la constitution d'unités (à la fois prosodiques, syntaxiques, sémantiques, pragmatiques et rythmiques) et à la structuration du discours par la *hiérarchisation* de ces unités (Léon 1993 : 45).

Pour ce faire, une structure intonative est projetée sur la structure syntaxique et associée aux unités syllabiques non accentuées et accentuées. Chaque groupe intonatif porte en effet un contour mélodique particulier, c'est-à-dire qu'il est caractérisé par une certaine succession de *tons* de hauteur variable, alignés sur chaque syllabe du groupe, qui s'achève sur la syllabe accentuée. Dans le modèle de Mertens (1990 : 162-164), comme dans la plupart des

[18] Tout en ne négligeant pas les prises de position d'autres chercheurs en prosodie, nous nous inspirons globalement du modèle de Mertens (1987, 1990, 1993), repris également par Simon (2004), pour présenter la prosodie du français. Ce choix repose sur la clarté de ce modèle et sur le fait que notre objectif ici n'est pas de discuter des aspects de ce modèle qui sont sujets à débat, mais bien de présenter de façon cohérente les principes fondamentaux de la prosodie française sur lesquels différents auteurs s'accordent aujourd'hui.

modèles de l'intonation, les tons correspondent à des niveaux de hauteur abstraits qui visent à rendre compte des seuls intervalles mélodiques qui semblent pertinents pour le marquage des unités prosodiques. Mertens distingue quatre niveaux de base : les niveaux haut et bas (H et B distingués par un écart d'au moins cinq demi-tons), l'infra-bas (B-) et le suraigu (H+), qui peuvent se combiner sur les syllabes accentuées pour former un « ton dynamique » (HB, BH, etc.). À ceux-là s'ajoutent des niveaux qui rendent compte des intervalles mineurs – correspondant environ à trois demi-tons – qui conduisent à la formation de tons rehaussés (ex. B/B) ou abaissés (B\B). Par définition un groupe intonatif est formé d'une série de syllabes non accentuées portant un ton bas ou haut, suivies d'une syllabe accentuée, proéminente, qui peut porter n'importe quel ton. Cette syllabe, qui marque la frontière du groupe intonatif, peut être suivie d'une série de syllabes atones, dont la courbe est de forme plane et de niveau bas (ou plus rarement de niveau haut), constituant un « appendice » (Mertens 1990 : 167-169) – qui est parfois un simple « *e* d'appui » (Fónagy 1989 : 239 s.).

Les tons qui sont localisés sur une syllabe accentuée délimitent des « morphèmes intonatifs de frontière », ou « intonèmes », dont la fonction de structuration est en relation étroite avec le niveau syntaxique (sur les rapports entre les structures intonative et syntaxique, v. Mertens 1993 : 44-66) et repose sur la hiérarchie entre les niveaux de frontière associés aux différents tons (Mertens 1990 : 169-173 ; Simon 2004 : 64). Selon Mertens, les groupes intonatifs entretiennent entre eux des rapports de dépendance et connaissent des regroupements en fonction du niveau de frontière que marquent les différents tons : l'intonème qui porte un ton infra-bas sur la syllabe finale marque une frontière maximale, les tons suraigu, haut (éventuellement rehaussé ou abaissé), et les tons dynamiques peuvent marquer une frontière majeure, tandis que les tons de niveaux bas ne peuvent marquer qu'une frontière mineure. La « règle de dominance » implique que tout groupe intonatif qui est suivi d'un groupe intonatif portant une frontière de niveau supérieur est regroupé avec ce dernier dans une unité englobante (Mertens 1990 : 170-171). Plus le dernier ton est élevé dans la hiérarchie des tons, plus son effet de regroupement est fort (Simon 2004 : 67-68).

Si différents modèles de la structuration prosodique existent pour le français, tous s'accordent sur la nécessité de définir différents types d'unités prosodiques de niveaux hiérarchiques différents, afin de rendre compte des effets démarcatifs distincts des divers contours mélodiques observables en français (v. Simon 2004 : 60-70). Par ailleurs, des unités de même niveau peuvent prendre des formes différentes pour remplir d'autres fonctions

prosodiques. Rossi (1985), par exemple, distingue ainsi les intonèmes continuatifs (majeur et mineur) des intonèmes conclusifs (majeur et mineur). Au niveau de l'énoncé, ou du « paquet intonatif » (Mertens 1993 : 56 ; Simon 2004 : 67), l'association de traits de hauteur et de traits d'accentuation confère à la suite de syllabes un profil mélodique global, auquel les proéminences mélodiques locales sont subordonnées, et qui dépend du type d'énoncé (assertion, question, exclamation, etc.), de ses modalités, de ses fonctions pragmatiques, ainsi que des intentions et attitudes du locuteurs (emphase, focalisation, insistance, émotion ; v. Simon 2004 : 9).

La vision traditionnelle de la prosodie du français avait tendance à radicaliser l'opposition entre la syllabe finale accentuée et la suite de syllabes atones, considérée comme ne présentant absolument aucun relief (Di Cristo 1999 : 162-165 ; Fónagy 1980). Nous venons de voir qu'il était, au contraire, nécessaire de distinguer les accents finals selon le niveau de frontière qui leur est associé. En outre, les modèles de la prosodie du français distinguent les accents finals que nous venons de décrire des accents qui frappent de façon plus aléatoire la première syllabe de certains mots, les accents dits « secondaires »[19]. Ces accents facultatifs sont moins prédictibles car ils sont moins contraints que ne le sont les accents primaires (Simon 2004 : 17 ; Mertens 1990 : 164-165). La tradition a souvent distingué plusieurs catégories d'accents secondaires selon les *fonctions* qu'ils remplissaient (Simon 2004 : 17-18, Di Cristo 1999 : 161-169). Toutefois, dans la mesure où ces fonctions ne sont pas propres aux accents secondaires, elles ne permettent pas de les caractériser de façon précise. Ce sont en réalité les contraintes qui pèsent sur leur apparition qui diffèrent fondamentalement de celles qui régissent l'accentuation primaire. Comme nous allons le voir en détail, la forme phonétique de ces accents permet également de les distinguer des accents primaires.

[19] Nous préférons cette terminologie qui a le mérite de rendre compte du caractère facultatif des accents secondaires dans le groupe intonatif qui est par contre défini par la présence d'un accent final ou primaire. Opposer "accent tonique" ou "accent final" et "accent d'insistance" a le défaut de mélanger les critères définitionnels et de réduire les accents à une de leurs fonctions ou à un des paramètres qui entrent en jeu dans leur réalisation. En outre, opposer "accent final" et "accent initial" nous semble problématique dans la mesure où cette terminologie devient opaque dès qu'il s'agit de caractériser les accents qui tombent sur des mots monosyllabiques, mais aussi parce que l'accent secondaire peut, dans certains cas, frapper la seconde syllabe du mot (ex. *exceptionnel*).

1.3.2. Aspects phonétiques de l'intonation

Sur le plan phonétique, les syllabes accentuées se distinguent radicalement des syllabes atones par leur proéminence. Celle-ci est due à des variations conjointes de la hauteur (la fréquence fondamentale, dite F0), de l'intensité et de la durée du noyau de la syllabe accentuée, à savoir la voyelle. Si les syllabes accentuées sont en général plus longues que les syllabes atones qui précèdent, cet allongement n'est cependant pas saillant dans la plupart des cas – bien qu'il soit perceptible – car il se combine avec des variations de hauteur et d'intensité, qui font que la longueur n'est pas nécessairement l'élément le plus déterminant de cette mise en évidence. En effet, comme le souligne Simon (2004 : 18), la proéminence des syllabes accentuées ne résulte pas obligatoirement de l'exploitation simultanée de tous les paramètres prosodiques – hauteur, durée, intensité – mais bien de leur interrelation : la proéminence « peut être due à un allongement vocalique et/ou à un pic d'intensité et/ou à une variation mélodique remarquable ». Aucun de ces facteurs n'est absolument nécessaire et « en général, la variation conjointe d'un ou deux paramètres suffit pour percevoir une syllabe comme accentuée ». S'il fallait cependant pointer un facteur prédominant, il semble, d'après les études de perception rapportées par Simon (2004 : 18-19), que la variation de hauteur devrait être retenue.

Par ailleurs, l'allongement de la voyelle accentuée est différent selon le niveau de frontière associé au ton de cette voyelle. Mertens ne donne pas d'indication à ce sujet, tandis que Rossi distingue l'allongement des voyelles finales des intonèmes continuatifs, qui correspond « à une augmentation de durée de l'ordre de 50% par rapport à la moyenne des voyelles atones », et celui des voyelles finales des intonèmes conclusifs, qui peut atteindre 100% de la durée moyenne[20] (Rossi 1985 : 141-142 cité par Simon 2004 : 64-65). Des données succinctes proposées par Fónagy (1992 : 143, 154) laissent penser que les voyelles françaises sont plus longues sous une frontière prosodique maximale (« finale de proposition ») qu'à la fin d'un groupe intonatif marquant une frontière mineure.

[20] À partir d'un corpus télévisuel hétérogène (6 locuteurs ; extraits de reportages, d'entretiens et d'un film) de pratiques linguistiques qui « présentent des caractéristiques de prononciation du parler des banlieues », d'une durée totale de 6 minutes, Duez & Casanova (2001 : 67) observent une augmentation de durée moyenne de 68% pour les voyelles proéminentes par rapport aux voyelles non proéminentes. Nous donnons cette mesure à titre indicatif afin de fournir une autre mesure de référence, bien que la comparabilité avec les pourcentages calculés par Rossi ne soit pas garantie, puisque les types de données respectivement utilisés sont fort différents (phrases lues pour Rossi).

Ces proportions restent cependant très approximatives étant donné la multitude des paramètres qui peuvent moduler l'effet allongeant de la syllabe accentuée. À nouveau, le débit de parole joue un rôle dans la mesure où l'effet allongeant de l'accent diminue globalement à mesure que la vitesse d'élocution augmente (Duez & Casanova 1997 : 67). En outre, ces proportions ne tiennent pas compte des différences de durée intrinsèque et de quantité phonologique des voyelles, qui modifient l'allongement potentiel qu'elles peuvent subir sous l'accent. Enfin, il faut également prendre en considération que l'allongement vocalique lié à la position accentuée peut être fortement amplifié par les locuteurs pour renforcer la proéminence de la syllabe tonique et marquer ainsi de l'emphase, de l'insistance, etc. (Fónagy 1992 : 146).

Comme le note Fónagy (1992 : 141), la plupart des allongements des voyelles finales de groupe intonatif ne sont cependant pas perçus tant ils sont habituels. Seuls les allongements ayant une valeur phonologique ou paralinguistique (emphase, insistance, etc.) sont saillants, précisément parce qu'ils ont une fonction de *contraste*. C'est ce qui a conduit Fónagy (1992 : 142-145) à affirmer que « la voyelle finale est brève en français en finale absolue », au sens où elle ne subit pas en général un allongement quantitativement comparable à celui que connaissent les voyelles *phonologiquement longues* accentuées :

> « Il ne faut pas confondre la longueur de la voyelle en syllabe accentuée, déterminée par des règles linguistiques, avec la tendance universelle de l'augmentation de la durée vocalique en syllabe accentuée. Dans ces cas-là, la durée accrue n'est pas perçue en tant que telle, en tant que longueur vocalique, mais se confond avec les autres critères (mouvement de la courbe *F*0, courbe d'intensité, changement de timbre) qui, ensemble, donnent l'impression d'une syllabe mise en relief. » (Fónagy 1992 : 145)

Si les voyelles accentuées peuvent en général être considérées comme "brèves" il en va par définition de même pour les voyelles non accentuées – sauf lorsqu'un débit relativement lent permet la résurgence de différences de quantité phonologique. Dans la perspective traditionnelle, les syllabes atones étaient isochrones, dans la mesure où seule la syllabe finale pouvait être mise en relief (v. p. ex. Mettas 1981 : 65). Des travaux ultérieurs ont toutefois signalé que des différences de durée relative existaient entre les syllabes atones, notamment parce que les syllabes s'allongent à mesure qu'elles sont plus proches de la syllabe accentuée (v. Simon 2004 : 30). En outre, les syllabes qui portent un accent secondaire sont elles aussi susceptibles de subir un léger allongement. Si ces accents secondaires ont souvent été décrits comme des accents de hauteur, laissant ainsi supposer que seul ce paramètre était modifié par ce type d'accentuation, des études récentes montrent au contraire

que, comme dans le cas de l'accent primaire, les trois paramètres (hauteur, durée, intensité) interviennent, à des degrés divers toutefois (Jankowski *et al.* 1999). L'accent initial se caractériserait en effet principalement par une augmentation de la hauteur, et dans une moindre mesure par un renforcement de l'énergie articulatoire et de la durée syllabique (Jankowki *et al.* 1999; Mertens 1990 : 165 ; Séguinot 1977 : 16, 19-20). Cela dit, cet allongement de la syllabe n'est pas dû à la longueur de la voyelle, mais bien à la longueur de la consonne initiale, allongée sous l'effet du renforcement articulatoire. Nous pouvons donc conclure que si les syllabes non accentuées du français ne sont pas nécessairement isochrones, aucune voyelle n'est allongée de façon saillante, sous l'effet de phénomènes prosodiques actifs en français standard, en position non accentuée.

En résumé, seule les voyelles accentuées du français standard présentent une durée significativement supérieure à celle des autres voyelles. Cette différence de durée est par ailleurs plus importante lorsque le ton de la voyelle accentuée marque une frontière intonative majeure ou maximale. Dans la plupart des cas, la durée particulière de la voyelle accentuée n'est pas perçue comme un fait saillant car elle résulte de l'application des mêmes principes chez tous les locuteurs francophones. C'est pourquoi Fónagy considère que cette voyelle accentuée est brève. Dans d'autres cas, une voyelle peut être l'objet d'un allongement plus important, sans qu'il soit pour autant marqué du point de vue sociolinguistique : c'est le cas par exemple lorsque le locuteur insiste particulièrement sur une syllabe (le plus souvent à l'initiale ou à la finale d'un mot), ou lorsque la modalité de son énoncé est particulière (interrogative, exclamative, etc.).

1.4. Les clausules rythmiques des variétés régionales du français

Nous avons vu ci-dessus que les francophones de Belgique exploitaient la longueur vocalique afin de marquer des oppositions entre unités linguistiques. Il semblerait par ailleurs que les phénomènes d'allongement conditionnés par le contexte phonologique se marquent de façon plus nette dans le français parlé en Belgique que dans d'autres variétés de français. La variable que nous allons analyser dans ce chapitre ne concerne cependant pas le maintien des oppositions distinctives de longueur ni les cas d'allongement devant consonne sonore. Nous avons, en effet, préféré nous pencher sur un phénomène tout aussi important, mais décrit de façon beaucoup plus approximative et qui nous semblait plus intéressant sur le plan sociolinguistique, de par son caractère nettement marqué. Il s'agit des allongements

vocaliques n'ayant aucune fonction distinctive, qui apparaissent sur certaines syllabes des groupes intonatifs, dans des mots où ces allongements ne sont pas inscrits au niveau phonologique[21].

Si ces allongements ont été rarement décrits de façon précise, ils constituent clairement la cible des auteurs qui condamnent le relâchement articulatoire et la lenteur du débit des variétés du français en Belgique. Faute de données leur permettant de comprendre ce qui conditionne l'apparition des voyelles longues, les auteurs des traités d'orthoépie et des descriptions de ces variétés se contentent bien souvent d'affirmer que les voyelles peuvent être longues dans n'importe quelle position (Remacle 1969 : 85) et sur « toutes les syllabes » (Warnant 1956 cité par Carton 1980 : 85). Étant donné ces limites, nous avons dû procéder à une première observation globale de ce phénomène afin de pouvoir construire une variable définie par un ensemble de variantes et un domaine d'application – ce qui constitue un préalable à toute comparaison des comportements linguistiques de différents locuteurs. Pour ce faire, nous nous sommes concentré sur un sous-corpus constitué par quatre jeunes locuteurs liégeois[22]. Dans l'espoir de délimiter un phénomène de variation particulier parmi les multiples cas d'allongements potentiels, nous avons donc essayé de repérer les allongements les plus marqués par rapport aux normes de prononciation du français standard. Ce sont les allongements en position pénultième de groupe intonatif, et dans une moindre mesure certains allongements notables de la voyelle finale de ces groupes, qui nous ont paru les plus saillants.

Ces observations corroborent certains aspects des descriptions antérieures. Comme nous l'avons indiqué, Francard (2001a : 256) insiste sur la fréquence particulière des allongements sur la syllabe initiale des mots. En outre, Remacle souligne que certains phénomènes d'allongement se caractérisent par le contraste entre une voyelle finale basse et brève et des voyelles pénultième et antépénultième longues : Remacle écrit ainsi qu'une séquence comme *je ne l'ai pas vu* peut être prononcée [ʒœnlɛːpaːvy] dans le français de la région liégeoise, « en traînant sur le *è* et sur le *a*, de sorte que la syllabe accentuée [vy], prononcée sur un ton plus bas, donne l'impression d'une chute » (Remacle 1969 : 97 ; v. aussi Warnant 1997 : 166). De manière générale, les exemples fournis par les auteurs qui décrivent les phénomènes d'allongements indiquent très souvent un allongement de la voyelle

[21] Pour faciliter la compréhension de notre raisonnement, nous posons dans un premier temps que ces allongements sont le résultat de phénomènes intonatifs et ne reposent en rien sur des différences de quantité phonologique. Nous verrons plus loin que cette affirmation doit être nuancée.
[22] Les raisons du choix de ce point d'enquête sont exposées au chapitre trois (§5).

pénultième des mots, qu'elle se trouve ou non sur la syllabe initiale (Warnant 1997 : 167 ; Reuse 1987 : 102-103 ; Piron 1985 : 374 ; Remacle 1969 : 86-88, 94-95 ; v. également Léon 1993 : 215).

Nos données ont toutefois clairement fait apparaître que les voyelles pénultièmes et finales n'étaient pas allongées dans tous les groupes intonatifs et que celles qui subissaient une augmentation de durée ne le faisaient pas sous l'effet du hasard et sans être soumises à certaines contraintes linguistiques. Lorsque nous avons ainsi cherché à comprendre empiriquement ce qui déterminait la production de ces voyelles allongées, nous avons pu constater que ces allongements apparaissaient surtout à la fin de certains intonèmes et donc sur des frontières prosodiques particulières.

Dans ses études sur la variation régionale de l'intonation française, Carton a observé des patrons mélodiques tout à fait comparables à ceux que nous avons pu identifier lors de la phase d'observation préliminaire, et qui permettaient par ailleurs d'éclairer les descriptions de Francard, Remacle et consorts. Constatant lui aussi l'absence d'un cadre descriptif permettant de connaître a priori les zones de variation de la prosodie du français, Carton a entamé sa démarche par une approche perceptive des allongements les plus saillants (v. Carton 1986). Il a ainsi soumis à un échantillon d'auditeurs des extraits de différentes variétés régionales du français (du Nord, de Lorraine, de Champagne, de Franche-Comté), afin de déceler les réalisations intonatives perçues par les auditeurs comme non standard. Ces tests perceptifs l'ont amené à retenir dans un premier temps deux indices : les allongements non finals d'une part, et la présence d'intervalles mélodiques importants entre les trois dernières syllabes du groupe intonatif d'autre part. Ces deux indices sont fortement imbriqués dans la mesure où c'est parce que la durée des voyelles augmente qu'elle « s'accompagne naturellement d'amples mouvements mélodiques » (Carton 1981 : 81). Il précise par ailleurs que la voyelle pénultième « est apparue comme un point-clé du décodage » (Carton 1986 : 250) et observe, dans toutes les régions, « une tendance à allonger le "pivot tonique" (l'avant-dernière syllabe) : "j'ai eu bin d'la *mi*sère" avec [i] long ce qui donne l'impression de "traîner" »[23] (Carton 1987 : 44 ; 1974 : 215-216).

[23] Signalons que Mettas (1981) identifie également des allongements significatifs de la voyelle pénultième dans le français de locuteurs parisiens. Léon (1993 : 204) mentionne aussi l'existence dans le français populaire parisien d'un « *patron accentuel* allongé, intense et montant, sur l'avant-dernière syllabe ».

L'approche empirique adoptée par Carton permet de dégager certains traits caractéristiques des phénomènes intonatifs qui frappent les auditeurs. Carton identifie ainsi dans un premier temps le domaine de réalisation des contours intonatifs non standard : ceux-ci apparaissent au niveau de ce qu'il appelle des « clausules rythmiques ». Une clausule est définie comme un « arrangement de syllabes longues et brèves, combiné avec des montées et des descentes mélodiques et situé à la fin des groupes d'au moins trois syllabes » (Carton 1991 : 171). Plus précisément, il semble que les clausules apparaissent non pas à la finale de n'importe quel groupe intonatif, mais seulement à la fin des intonèmes de finalité ou de continuation (Carton 1989 : 216), c'est-à-dire selon notre modèle, à la fin d'unités prosodiques marquant une frontière majeure ou maximale. À ces contours de continuation ou de finalité se rajoute un « précontour » qui forme une clausule avec la syllabe finale (Carton 1989 : 216). C'est ce « précontour » qui constitue l'élément marqué des réalisations intonatives caractéristiques des variétés diatopiques du français.

Les clausules observées par Carton combinent de diverses façons les alternances de voyelles brèves et longues et les mouvements mélodiques. Des structures analogues apparaissent dans les différentes variétés observées, mais connaissent parfois des modulations plus fréquentes dans certaines régions, sans pour autant qu'il soit possible d'identifier des types spécifiques à l'un des espaces géographiques (Carton 1991 : 172 s.). Ainsi, c'est en Lorraine qu'il observe le plus de clausules composées d'une syllabe brève suivie d'une pénultième et d'une finale longues, alors que dans le Nord la pénultième s'allonge plus rarement que la finale (Carton 1989 : 219). Sur le plan mélodique, Carton (1991 : 172 ; 1989 : 216) constate fréquemment un « mouvement de bascule » : le ton de la voyelle pénultième tend à s'opposer à celui de la voyelle finale et donc à être bas dans les intonèmes de continuation (où la finale est haute) et haut dans les intonèmes de finalité (descendants). Ce mouvement de bascule s'observe par exemple dans le Nord et en Lorraine (où il est très accusé), alors qu'en Champagne la pénultième reste plus haute que la finale quel que soit l'intonème[24] (Carton 1991 : 180-183 ; 1981 : 81-82).

[24] Comme nous l'avons signalé, aucun de ces contrastes ne permet cependant d'opposer les patrons mélodiques des différentes régions. Ces patrons se rencontrent globalement un peu partout, tant et si bien que certaines incohérences apparaissent dans la description de Carton lorsqu'il tente de spécifier les types de clausules les plus caractéristiques de certaines variétés, comme on le constate en comparant les descriptions données ci-dessus et celles proposées dans d'autres articles de Carton (par exemple Carton 1974 : 117).

Des mesures acoustiques ont été effectuées par Carton afin de mettre en évidence les corrélats acoustiques de la perception d'un contour intonatif marqué. Pour la clausule d'un intonème de continuation d'un locuteur lorrain, Carton (1991 : 183 ; 1986 : 252-253) a pu identifier six indices phonétiques qui doivent sans doute être en partie combinés pour garantir la perception effective des clausules rythmiques : *l'allongement* de la voyelle pénultième et de la finale, les *ruptures mélodiques* entre les trois voyelles de la clausule qui produisent une *configuration mélodique* particulière en termes de niveaux de hauteur, la *pente* et la *forme* mélodiques de la voyelle pénultième et enfin son *intensité* plus importante.

D'après le tableau que nous venons de dresser, on pourrait penser que les allongements vocaliques marqués résultent toujours et uniquement de l'application d'un patron mélodique et rythmique particulier sur la clausule de certains intonèmes. Certains éléments conduisent toutefois à se demander si ces allongements n'ont pas d'autres causes ou, du moins si d'autres facteurs peuvent intervenir pour accentuer l'effet des phénomènes prosodiques. Carton (1991 : 173 : 1989 : 219-220) constate en effet que les voyelles pénultièmes allongées correspondent très souvent à la voyelle d'un monosyllabe (ex. : *pas*) ou à la voyelle initiale d'un mot dissyllabique.

À cet égard, différentes hypothèses peuvent être proposées. Pour Carton, la structure observée lors d'un allongement de la voyelle pénultième peut être premièrement le reflet d'un schéma rythmique figé (1991 : 174). Par ailleurs, ce schéma rythmique est parfois « inspiré des cas où l'allongement est étymologique » et constitue alors la trace d'un ancien accent lexical ou d'une voyelle phonologiquement longue dans un ancien état de langue ou dans l'équivalent dialectal du mot français (Carton 1987 : 44 ; 1989 : 220 ; 1986 : 250, 254). Archaïque ou héritée du substrat, la longueur de la voyelle serait en quelque sorte latente dans les variétés de français étudiées et activée lorsqu'elle se retrouverait dans une clausule et dans une position susceptible de favoriser son allongement – ce qui rendrait compte de la réalisation variable des cas de longueur phonologique non distinctive que nous avons mentionnés plus haut (v. §1.1). Dans son étude d'un « français dialectal » normand, Maury émet des hypothèses similaires : d'après elle, l'allongement en pénultième peut résulter de l'application d'un patron mélodique et/ou d'une longueur phonologique (étymologique, ex. *abîmer* [abiːme]) et elle suggère une possible interaction entre la trace d'une longueur phonologique devenue instable et l'effet allongeant de la position pénultième (Maury 1976 :

26, 56). Elle constate en outre que certains dissyllabes sont presque systématiquement prononcés avec une initiale longue : *vraiment, saison, maison, raison* (Maury 1976 : 149).

L'allongement des voyelles pénultièmes et finales semble également favorisé par un discours emphatique et expressif (Carton 1986 : 254). Dès lors que l'on établit ce constat, on peut se demander si, dans le cas des voyelles initiales de dissyllabes ou des voyelles de monosyllabes en position pénultième, l'allongement n'est pas le reflet d'un accent secondaire. Prenons pas exemple l'allongement de *pas* dans *je l'ai pas vue*. On peut en effet imaginer que cet allongement est dû à un accent d'insistance mettant en relief la particule de négation pour des raisons sémantiques (Carton 1989 : 220). Or, les accents de ce type sont tout à fait courants en français standard (v. §1.3.1). On peut donc s'interroger sur le caractère régional de ces phénomènes. En outre, diverses observations portant sur ce français standard concluent à « l'existence d'une accentuation "barytonique" sur la pénultième dans des mots où la dernière voyelle n'est pas un "*e* muet" » (Dominicy 2000 : 24 ; v. aussi Carton 2000 : 46 ; Fónagy 1980 : 123 s.). Ce « barytonisme » affecterait lui aussi préférentiellement les mots dissyllabiques (Dominicy 2000 : 24). Pour rendre compte du fait qu'un accent initial frappe la syllabe pénultième, plusieurs auteurs ont parlé, dès les premières attestations du phénomène, non pas de l'ajout d'un accent secondaire, mais bien de « déplacement » ou de « recul » de l'accent. Comme le rapporte Straka (1981 : 202-203) :

> « Passy note un déplacement de l'accent sous l'effet de l'emphase qui se déplace donc de la dernière à une autre syllabe ; Rousselot dans son *Précis* remarque que dans le parler faubourien ainsi que dans d'autres régions (Bourgogne) ce déplacement porte spécialement sur l'avant-dernière syllabe. »

Cette hypothèse qui lie les allongements des voyelles pénultièmes à des phénomènes d'accentuation est-elle plausible au vu de ce que nous connaissons des allongements en question[25] ? En ce qui concerne nos données, parler de recul d'accent semble inadéquat, dans la mesure où l'accent final n'est en rien supprimé lorsqu'il y a allongement de la pénultième – contrairement à ce que Duez & Casanova (1997 : 65-69) observent dans le français des

[25] Notons que de Reuse (1987 : 105-106) pose également la question des liens entre allongement et accentuation. Il constate, sans pouvoir cependant en « donner des preuves concluantes », une « tendance vers un rythme accentué - non accentué » ou « rythme trochaïque ». Il note par ailleurs, « un accent assez fort sur la première syllabe ». Dans ce cas, on pourrait imaginer qu'il contribue à l'allongement de la voyelle initiale. L'auteur note cependant que cet accent « peut tomber sur une voyelle brève » et n'observe pas d'allongement sur les voyelles non finales accentuées. Ses observations ne confirment pas l'idée d'un lien entre accentuation secondaire et allongement.

banlieues dans la majorité des cas où il y a accentuation de la pénultième[26]. Dans les clausules, l'accent final est même parfois en quelque sorte renforcé par un allongement hors norme de la voyelle finale. De plus pour Carton, la clausule est une marque de fin de groupe[27] :

> « Nous pensons en effet que la fonction démarcative de l'intonation peut, dans certaines variétés de français, se réaliser en débordant le cadre de la syllabe finale de groupe, et que le précontour en ce cas participe lui aussi à la réalisation de l'intonème. » (Carton 1989 : 220)

L'hypothèse de l'accent secondaire diffère de celle du recul d'accent, puisque les accents secondaires viennent compléter le système des accents finals et ne s'y substituent pas (Di Cristo 1999) – Carton (2000 : 47) parle à ce sujet d'accent bipolaire, à la fois initial et final. Si les allongements en syllabe pénultième sont le reflet d'accents secondaires, ces accents se réaliseraient alors sous une forme qui n'est pas celle que connaît le français standard. En effet, nous avons vu plus haut (v. §1.3.2) que les accents secondaires ne présentaient normalement pas d'allongement vocalique (mais bien une augmentation de la durée de la consonne dans certains cas). Par ailleurs, ils ne peuvent, d'après Mertens (1990 : 164-165), porter un ton dynamique, comme c'est le cas en revanche pour les syllabes pénultièmes des clausules observées par Carton (1991 : 180-183). Si les allongements des voyelles pénultièmes peuvent avoir une fonction similaire à celle de certains accents secondaires[28] (focalisation, emphase, insistance), ils ne présentent pas la même forme que ces accents. En outre, si le caractère expressif ou emphatique du discours peut favoriser la production d'allongements vocaliques, cela ne constitue ni une condition suffisante ni une condition nécessaire des allongements[29]. Parlant des phénomènes qui caractérisent les clausules, Carton précise en effet :

---

[26] « Dans le parler des banlieues, cette proéminence initiale ne vient pas s'ajouter à la proéminence finale comme dans certains styles qui tendent au rythme ternaire (…). Elle conduit à la désaccentuation de la syllabe finale, tout au moins au niveau perceptif » (Duez & Casanova 1997 : 69).

[27] Carton (1977 : 76) tire une conclusion similaire sur la base de son observation du « français dialectal » de Lorraine : « Donc dans ce parler vosgien, comme dans beaucoup d'autres, il n'y a pas de déplacement d'accent, mais étalement temporel pénultième combiné avec le glissando préparatoire qui sert de *tremplin* à la montée (à fonction démarcative et syntaxique). (…) De même une montée prépare une descente plus efficace, d'où l'impression de proéminence déplacée. C'est un problème de *compensation* : le contraste est meilleur pour une même dépense d'énergie ». Il précise encore plus loin (p. 79) : « Ce phénomène existe aussi en français neutralisé, mais il est moins repérable, car les voyelles non finales ne s'allongent pas ».

[28] Jankowski *et al*. (1999) distinguent plusieurs types d'accents secondaires selon leur fonction. À côté des accents emphatique et pragmatique, il existe également un accent rythmique qui apparaît *entre deux syllabes finales distantes* et qui est le reflet de contraintes eurythmiques. Ce troisième type d'accent est donc clairement distinct des phénomènes qui affectent les syllabes pénultièmes de groupe intonatif.

[29] Maury (1976 : 170) aboutit à la même conclusion à propos du « français dialectal » qu'elle étudie en Normandie : si elle reconnaît que l'allongement peut avoir une valeur expressive, elle affirme également que,

> « Souvent, ils représentent une intonation *expressive*, insistance ou exclamation (grands écarts de pics d'intensité, finale montante, bande large et haute, intensité élevée) qui s'est sémantiquement affaiblie pour devenir non motivée et figée dans cet emploi. Il y a presque toujours homonymie entre les marques d'identification régionale et certaines intonations expressives » (Carton 1985 : 193)

Par conséquent, il faut sans doute se garder d'associer les allongements vocaliques qui apparaissent dans une clausule à un facteur unique. Carton laisse au contraire supposer qu'une combinaison de facteurs peut intervenir dans l'actualisation des allongements vocaliques : longueur phonologique archaïque ou dialectale, influence des patrons mélodiques du substrat, mécanisme mélodique compensatoire, schémas rythmiques figés éventuellement favorisés par un discours expressif[30]. Comme il le résume lui-même :

> « Les allongements en tant que facteur de proéminence auditive peuvent être un paramètre accentuel, mais ils sont surtout multifonctionnels : leur fonction peut être parfois simultanément rythmique (règles d'alternance), phonotactique, morpho-phonologique (marque de genre), syntaxique (indice de cohésion d'un groupe dont il détermine la frontière et permet la réalisation d'un intonème de manière mieux audible). » (Carton 1989 : 220)

Enfin, traiter les allongements comme des faits d'accentuation secondaire ne permet pas de rendre compte des phénomènes d'allongement dans leur globalité, qui affectent tant la voyelle finale que la pénultième.

Cela dit, les recherches qui ont été rapportées jusqu'ici nous incitent à inscrire une ligne de démarcation assez nette entre les allongements de voyelles finales de groupe intonatif, et les allongements de voyelles qui précèdent les voyelles toniques. Seule une combinaison d'indices prosodiques conduit à la perception d'un allongement marqué de la voyelle finale tonique : ainsi, une voyelle tonique allongée au-delà des proportions moyennes et portant un ton H/H ne sera pas nécessairement perçue comme marquée, dans la mesure où l'allongement est standard dans certaines intonations, par exemple exclamatives, qui se caractérisent par ce ton. Au contraire, le même allongement sera probablement perçu comme marqué si le ton de la voyelle finale est HB. L'allongement des voyelles finales est par ailleurs habituel devant les consonnes sonores et dans les cas où il possède une valeur

---

dans la mesure où il se révèle fréquent voire quasi automatique, « on peut se demander s'il n'est pas en quelque sorte figé et, par là même, vidé de son contenu expressif ».

[30] Dans le même ordre d'idées, il est prudent de concevoir la propension à l'allongement des voyelles initiales de dissyllabes comme une tendance intrinsèque à la langue susceptible d'être actualisée de diverses manières. Comme le suggère Dominicy (2000 : 24) : « Il est donc tout à fait concevable que l'instabilité accentuelle des dissyllabes (ou des séquences assimilées) soit une caractéristique permanente, dont seuls les effets superficiels se révèleraient plus ou moins exploités selon les styles de parole et de discours ».

distinctive ; il ne constitue donc pas en tant que tel un phénomène marqué, en particulier pour les francophones de Belgique.

La perception des allongements vocaliques en syllabe pénultième de groupe intonatif est elle aussi favorisée par certains facteurs prosodiques : un même écart de durée par rapport aux voyelles environnantes est d'autant mieux perçu qu'il s'accompagne d'un mouvement mélodique et d'une augmentation de l'intensité. Toutefois, contrairement aux voyelles finales accentuées, les voyelles pénultièmes ne sont pratiquement jamais allongées en français standard, ni dans l'usage de la majorité des francophones Belgique. Dès lors, l'allongement d'une voyelle pénultième est presque systématiquement perçu comme un phénomène marqué qui rompt radicalement avec le schéma prosodique du « français commun »[31] (Carton 1989 : 217 ; Astésano *et al.* 2004).

Pour cette raison, il nous a paru plus raisonnable de limiter notre analyse aux allongements apparaissant sur la syllabe pénultième des groupes intonatifs. En effet, une multitude de facteurs paralinguistiques peuvent provoquer un allongement notable des voyelles finales, sans que cela constitue en soi un trait marqué. Il est dès lors plus délicat de déterminer face à l'allongement d'une voyelle finale donnée si l'on a affaire à une variante standard ou non. Pour ce faire, il est en principe nécessaire d'étudier au préalable toutes les conditions sous lesquelles une voyelle finale peut être allongée en français standard. Les allongements en syllabe pénultième sont quant à eux caractéristiques d'usages linguistiques non standard et ils peuvent globalement être considérés comme marqués ; l'identification des variantes est de ce fait beaucoup plus fiable.

[31] Les travaux récents d'Astésano *et al.* (2004) tendent à confirmer le caractère extraordinaire des allongements en syllabe pénultième. En manipulant des énoncés en français, ces auteurs montrent, à l'aide de mesures de l'activité cérébrale, que le déplacement de l'allongement syllabique final sur la syllabe pénultième constitue une incongruité rythmique qui crée des perturbations chez des francophones à l'écoute des énoncés en question. Les auteurs en tirent la conclusion suivante : « Ainsi, le fait qu'un allongement de la pénultième syllabe du dernier mot des phrases suscite un effet de surprise chez les participants suggère qu'ils perçoivent la déviation métrique et, par conséquent, qu'ils possèdent une représentation de la structure métrique du français ». On notera toutefois que dans les énoncés manipulés, la syllabe pénultième allongée était la syllabe médiane de mots trisyllabiques. Pour notre propos, il aurait été souhaitable de vérifier que les allongements qui affectent les syllabes initiales de dissyllabes qui se trouvent en position pénultième de groupe intonatif produisent les mêmes effets sur les auditeurs.

2. Hypothèses

Sur la base de notre analyse préliminaire du sous-corpus de locuteurs liégeois, nous pouvons faire l'hypothèse que les allongements vocaliques les plus saillants apparaissent au sein de clausules rythmiques et sont soumis aux contraintes prosodiques mises en évidence par Carton. Nous pensons donc que les allongements frappent les voyelles des syllabes pénultièmes et finales de groupe intonatif. Plus précisément, notre hypothèse est que les allongements ne sont nets que lorsqu'ils sont intégrés dans un « précontour » mettant un relief un contour qui marque la fin d'un « intonème majeur », c'est-à-dire la fin d'un groupe intonatif clos par une frontière majeure ou maximale. Autrement dit, nous posons que l'ampleur des mouvements mélodiques et rythmiques présents dans une clausule – et partant, le degré de perceptibilité de ces mouvements – est proportionnelle au niveau de frontière que cette clausule permet de marquer.

Nous pouvons nous attendre par ailleurs à ce que les allongements soient plus fréquents dans certains mots à cause de l'inscription de la longueur vocalique au niveau lexical, principalement sur la syllabe initiale des dissyllabes, et à ce qu'ils affectent prioritairement certaines voyelles, bien qu'il soit délicat de les identifier a priori étant donné les divergences d'opinion des auteurs consultés ([e], [o], [ø] et [i] sont néanmoins citées le plus souvent).

La saillance perceptive des allongements de voyelles pénultièmes nous conduit par ailleurs à supposer que ces allongements vocaliques peuvent être l'objet d'une *perception consciente* de la part des locuteurs. Ils peuvent donc jouer le rôle de stéréotype linguistique – ce que suggère également Carton (1989 : 216) – et fonctionner comme des *marqueurs identitaires*. Leur caractère très particulier et leur condamnation dans les écrits normatifs impliquent que ces allongements vocaliques sont clairement non standard et marqués sur le plan sociolinguistique. Nous nous baserons donc sur l'hypothèse selon laquelle la variable que nous étudierons ici fonctionne comme la plupart des variables sociolinguistiques liées à une variété diatopique, ce qui signifie que la fréquence des variantes marquées diminue à mesure que l'âge des locuteurs baisse et que leur niveau de scolarité augmente[32]. Nous pouvons

[32] Soulignons que, selon Francard (2001a : 257), l'allongement des voyelles « est beaucoup moins attesté chez les jeunes et chez les locuteurs de classes favorisées où ce trait est stigmatisé comme l'indice d'un parler populaire ».

également penser que les locuteurs susceptibles de vouloir affirmer leur appartenance à un groupe prestigieux, c'est-à-dire ceux qui sont en mobilité sociale forte, évitent plus que les autres les variantes régionales.

Toutefois, comme une première analyse a pu l'indiquer (v. Hambye & Simon 2005), les allongements vocaliques semblent également jouer le rôle de *marqueurs contextuels*. Ils seraient ainsi utilisés, même par des locuteurs de classe favorisée, pour leur valeur d'indices de contextualisation et en tant que signes de l'engagement du locuteur dans l'interaction. C'est pourquoi nous émettons l'hypothèse selon laquelle les variantes allongées seront plus fréquentes dans des événements conversationnels qui autorisent l'investissement discursif du locuteur et, de manière générale, dans des séquences de discours qui peuvent être considérées comme informelles (selon des critères définis ci-dessous). En outre, ces séquences informelles autorisent probablement plus que les séquences formelles une concurrence entre les normes du marché officiel et celles du marché restreint. C'est donc au cours de ces séquences que les différences de positionnement des locuteurs sur les différents marchés peuvent se révéler pertinentes et observables à travers leurs pratiques linguistiques.

3. Données

L'allongement des voyelles pénultièmes des intonèmes majeurs est la variable que nous avons analysée. Les allongements des voyelles non toniques qui ne se trouvent pas sur la clausule d'intonèmes majeurs ont cependant également été pris en compte. La variable connaît une variante avec voyelle pénultième longue, considérée comme marquée, et une variante avec voyelle brève, considérée comme standard.

Le corpus d'analyse est constitué par les deux conversations enregistrées pour chacun des douze locuteurs liégeois. Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons choisi de nous limiter à ce groupe parce que les allongements vocaliques semblent très fréquents à Liège et pratiquement inexistants dans les autres régions étudiées. Ceci nous a permis d'analyser en détail la variation stylistique liée à la variable étudiée.

En effet, nous avons souhaité établir une comparaison plus fine que celle que nous offrait l'opposition entre une conversation guidée et une conversation libre. Si le contraste entre les deux conversations est présent pour chaque locuteur grâce à la procédure d'enquête,

les conversations guidées (libres) de deux informateurs ne sont pas tout à fait comparables du point de vue de leur engagement dans l'interaction et du degré de formalité de celle-ci. Le genre de conversation définit certes un cadre interactionnel donné, mais ce cadre peut être renégocié au cours de la conversation et évoluer de diverses façons selon les interlocuteurs. C'est pourquoi, nous avons distingué des séquences de degrés de formalité divers au sein de chacune de ces conversations.

Pour ce faire, nous avons attribué une étiquette aux prises de parole successives de nos informateurs. Le découpage des séquences s'est inspiré de la procédure de distinction appelée « *decision tree* » par Labov (2001). Nous avons adapté les catégories proposées par Labov en fonction des caractéristiques spécifiques des événements conversationnels qui constituent notre corpus, et qui diffèrent peu ou prou de l'entretien sociolinguistique classique.

Dans la *conversation guidée*, les séquences ont été considérées comme formelles et informelles selon les principes suivants : sont formelles toutes les parties de discours

a) qui correspondent à l'énoncé de l'informateur qui suit directement la prise de parole de l'enquêteur, sauf lorsqu'il s'agit d'une question de l'informateur, d'une réplique spontanée de ce dernier intervenant sans la demande de l'enquêteur, ou encore de la continuation, malgré son interruption par l'enquêteur, d'une séquence informelle introduite précédemment par l'informateur,
b) qui fournissent une réponse à la question précise posée par l'enquêteur, même dans le cas où elles sont entrecoupées d'autres séquences – ce qui exclut par ailleurs les développements dont le thème est connexe à celui d'une réponse de l'informateur, mais qui n'ont pas été demandés par l'enquêteur,
c) dont le thème est lié à des questions de compétence ou de normes linguistiques,
d) qui correspondent à une opinion générale, argumentée, faisant référence à des questions non personnelles (problèmes de société, etc.) ;

sont par contre considérées comme informelles les parties de discours

e) qui constituent un récit personnel de l'informateur, même s'il fait office de réponse à une question de l'enquêteur, pour autant que cette réponse soit développée au-delà de la transmission des éléments factuels indispensables pour satisfaire la demande de l'enquêteur,
f) qui correspondent à l'introduction d'un nouveau thème par l'informateur ou qui forment une digression sensible et relativement longue (plus de cinq secondes environ) par rapport

aux questions directes de l'enquêteur, même si elles sont éventuellement interrompues par des répliques de l'enquêteur qui ne sont pas prises en considération par l'informateur,

g) dont le destinataire est autre que l'enquêteur (conversations avec des tiers intervenant dans l'entretien ou conversations au téléphone).

Dans la *conversation libre*, les séquences qui portent le label "formelles"

a) sont des réponses à une question précise de l'interlocuteur introduisant un nouveau thème dans la conversation ou prolongeant un thème qui n'est pas développé spontanément par l'informateur,
b) correspondent aux critères énoncés en (*a*), (*c*) et (*d*) ci-dessus ;

les séquences dites informelles

c) comprennent toutes les questions posées par l'informateur qui contribuent au développement du thème de la conversation en cours (et révèlent son intérêt pour le thème en question) ou qui introduisent un nouveau thème,
d) contribuent au développement de la conversation en cours, sans être appelées par l'enquêteur et sans répliquer directement à ses propos,
e) correspondent aux critères énoncés en (*e*), (*f*) et (*g*) ci-dessus.

Les séquences qui ne sont ni formelles ni informelles d'après ses propres catégories, sont considérées par Labov comme formelles, car il pose que le cadre de l'entretien sociolinguistique est a priori formel. Suivant en cela les suggestions de Baugh (2001), nous avons choisi de considérer ces séquences "résiduelles" comme intermédiaires entre le niveau formel et le niveau informel.

Pour chaque locuteur, les séquences formelles se retrouvent presque exclusivement dans la conversation guidée et les séquences informelles, dans la conversation libre. Les séquences résiduelles sont pratiquement aussi nombreuses dans chacune d'entre elles pour la plupart des locuteurs. On peut donc considérer que la comparaison entre les deux conversations est redondante par rapport à la comparaison des séquences et moins fiable que celle-ci dans la mesure où elle est définie en termes moins précis. Nous l'indiquons néanmoins dans les résultats, à titre informatif.

Cette procédure nous semble intéressante pour dégager des événements conversationnels impliquant des degrés d'engagement divers du locuteur dans l'interaction.

En effet, bien que conçue au départ pour contraster des styles définis selon le degré d'attention porté par le locuteur à son parler, la méthode de Labov permet de mettre en exergue des séquences qui constituent des événements conversationnels dont les normes interactionnelles différent. Les catégories que nous proposons ne renvoient dès lors pas nécessairement à différents degrés de surveillance linguistique : elles signalent avant tout des différences quant aux droits respectifs des interlocuteurs, à leur rôle et à leur place dans l'interaction, au degré d'investissement qu'il est légitime d'adopter, aux normes linguistiques en vigueur, etc. Ces caractéristiques de l'interaction influencent le style adopté par le locuteur dans la mesure où elles indiquent l'éventail des pratiques linguistiques adéquates dans ce type d'interaction.

L'objectif de l'analyse que nous proposons ici n'est pas de déterminer ce qui provoque le changement stylistique et la procédure d'analyse n'est donc pas construite dans cette perspective. Cela dit, nous souscrivons à la conception selon laquelle une séquence qualifiée d'informelle parce qu'elle suppose une investissement émotionnel du locuteur, par exemple un récit personnel, n'est pas nécessairement caractérisée par une diminution de l'attention portée par le locuteur à son langage. Au contraire, ce type de séquence peut être l'objet d'une élaboration stylistique importante, ce qui suppose un renforcement du "contrôle" linguistique du locuteur. Bien entendu, ce contrôle ne vise pas alors à assurer la correspondance du parler du locuteur avec une norme prescriptive. Comme nous l'avons exposé dans notre premier chapitre, les facteurs du changement stylistique sont multiples, et c'est le changement global de cadre interactionnel, avec toutes les modifications qui en découlent, qui conditionne la variation intra-locuteur observable.

Une fois le découpage en séquences effectué, nous avons identifié les occurrences de la variable via la segmentation de la parole des locuteurs en intonèmes majeurs. Pour définir les groupes intonatifs qui marquaient une frontière majeure, nous nous sommes basé dans un premier temps sur la seule hiérarchie des tons telle qu'elle est proposée par Mertens, qui associe aux tons de niveau H, H/, H+ et B- une frontière majeure (ou maximale) et définit des règles de regroupement des groupes intonatifs. Cependant, appliquée de façon stricte, cette méthode ne permettait pas de circonscrire adéquatement les frontières majeures telles que nous les percevions : certaines syllabes finales de niveau B nous semblaient marquer une frontière majeure, tandis que certains groupes intonatifs portant un ton H nous paraissaient

clairement former une seule unité avec le groupe intonatif suivant, lorsque celui-ci se terminait par un ton de niveau équivalent.

Nous pensons qu'en réalité, le niveau de hauteur de la syllabe finale du groupe intonatif ne marque pas à lui seul le degré de frontière prosodique en français, de la même manière qu'une augmentation de hauteur ou de durée n'induit pas toujours, à elle seule, la perception d'une proéminence accentuelle. À regarder de plus près les différents indices qui sont utilisés dans la littérature pour définir le niveau de frontière d'une unité prosodique donnée, l'on se rend compte qu'il est nécessaire de prendre en compte plusieurs paramètres pour déterminer les limites des unités prosodiques majeures : si le niveau de hauteur d'une syllabe joue certes un rôle prépondérant à cet égard, une syllabe finale de niveau tonal majeur ne réalisera une frontière d'unité prosodique majeure que sous certaines conditions, principalement si le degré d'allongement que connaît la voyelle finale est suffisant (Lacheret-Dujour 2003 : 46-48 ; Simon 2004 : 57-60 ; v. aussi Lacheret-Dujour & Victorri 2002). En l'absence de modèle facilement exploitable, nous avons choisi de nous fier à notre perception et de tenter de la corréler à une série d'indices phonétiques servant ensuite de balises pour la détermination du niveau de frontière des unités. Nous avons donc construit une procédure empirique et inductive, éclairée par un examen de la littérature sur le sujet, qui nous a permis de suivre des principes identiques lors de la segmentation du discours continu en intonèmes majeurs, pour les différents locuteurs[33]. Ces principes peuvent être définis comme suit :

- Toute syllabe finale de groupe intonatif de niveau infra-bas (B-) marque un intonème majeur et une frontière maximale qui n'annule pas cependant l'effet de frontière produit par l'éventuelle frontière majeure qui précède.
- Les syllabes finales de groupe intonatif de niveau H ou supérieur forment des unités prosodiques majeures si leur voyelle est allongée et qu'elles marquent une forme de complétude au niveau syntaxique et sémantique (en intégrant pour cela l'éventuel appendice qui suit). La présence d'une pause, d'un saut mélodique (changement de registre), d'un appendice de niveau bas ou d'un ton dynamique sur la syllabe contribue à accentuer le poids de la frontière intonative, mais il s'agit là selon nous d'indices secondaires. Sont inclus dans cet ensemble les syllabes finales des « intonèmes » continuatifs correspondant aux éléments d'une liste.

[33] Nous tenons à remercier vivement Anne Catherine Simon pour son aide indispensable lors de cette étape de notre travail. La procédure mise au point repose en effet grandement sur sa riche expérience de la prosodie du français et sur ses connaissances théoriques. Cette procédure ne doit cependant ses défauts qu'à l'auteur de ces lignes.

- Ces mêmes syllabes ne forment pas une unité prosodique majeure si l'un des indices suivants indique leur regroupement dans un paquet intonatif plus large : absence d'allongement, absence de complétude syntaxique, continuité phonétique de la syllabe avec celle qui suit. Le regroupement sera d'autant plus net qu'une syllabe finale de groupe intonatif portant un ton de niveau hiérarchique supérieur suit la syllabe en question. L'effet regroupant d'un ton H+ ou /H est par ailleurs annulé lorsqu'il possède clairement une fonction contrastive (ce qui est souvent le cas lorsque la syllabe accentuée qui précède n'est pas de niveau H).
- Les syllabes finales de groupe intonatif de niveau B peuvent marquer une frontière majeure dans de rares cas où se combinent complétude syntaxique, pause marquée et absence de voyelle d'hésitation[34].

Pour déterminer la longueur de chaque voyelle potentiellement allongée, nous nous sommes également fié principalement à notre propre perception. Dans le cas des voyelles pénultièmes de groupe intonatif, l'on dispose cependant d'un indice objectif pour confirmer ou infirmer cette perception : en effet, pour autant que l'on considère que l'allongement des voyelles pénultièmes est nul ou insignifiant en français standard, toute voyelle pénultième sensiblement plus longue que l'antépénultième peut être considérée comme marquée[35]. Plus généralement, nous avons constaté que les voyelles pénultièmes perçues comme longues avaient une durée supérieure à celle de la voyelle finale ou une durée équivalente lorsque cette dernière est elle-même allongée[36]. Tel est le critère qui nous a servi de guide lors de notre analyse[37]. Ce critère n'a toutefois pas été respecté de manière catégorique dans les cas où un allongement moindre de la pénultième nous semblait néanmoins saillant à cause de la courbe mélodique et de l'augmentation de l'intensité affectant la voyelle.

Au total, 8214 voyelles pénultièmes d'intonèmes majeurs ont été analysées, soit 3830 occurrences en conversation guidée et 4384 en conversation libre.

[34] Les groupes intonatifs qui sont amorcés sans être achevés ont été exclus de l'analyse, de même que tous les groupes constitués uniquement par des ponctuants (*tu vois, hein, bref*, etc.) ou des monosyllabes (*oui, non, si*, etc.).
[35] L'allongement est alors de l'ordre de 50% pour les voyelles orales, 100% pour les voyelles nasales par rapport à une antépénultième non nasale.
[36] Ce qui équivaut à un allongement de l'ordre de 50 à 100% par rapport aux voyelles qui précèdent, davantage si la voyelle allongée est une nasale et que la voyelle de référence ne l'est pas.
[37] Il est par ailleurs validé par les mesures de durée que Carton fournit en annexe à propos des voyelles pénultièmes allongées dans d'autres variétés de français (v. Carton 1989 : 222-230).

4. Résultats

4.1 Facteurs internes

Sur l'ensemble de notre corpus, seuls 3,3% des intonèmes majeurs présentent un allongement de la voyelle pénultième (soit 267 cas sur 8214). Toutefois, ce pourcentage reflète mal l'importance du phénomène du point de vue perceptif : au cours de la conversation libre qui dure en moyenne entre vingt et vingt-cinq minutes, le phénomène étudié apparaît au moins une quinzaine de fois chez la moitié de nos locuteurs. Étant donné leur saillance perceptive, ces allongements des voyelles pénultièmes[38] ne peuvent pas passer inaperçus.

Cent trente et un cas d'allongement sont par ailleurs observés sur la voyelle pénultième de groupes intonatifs associés à une frontière prosodique *mineure*. Dans notre corpus, ces cas représentent donc 32,9% des allongements de voyelles pénultièmes de groupes intonatifs (131/398). Cela confirme donc l'idée que les voyelles pénultièmes sont plus souvent allongées lorsque la frontière marquée par le groupe intonatif est une frontière majeure : en effet, les allongements apparaissant sur la clausule d'intonèmes majeurs sont plus fréquents en nombre absolu dans notre corpus que ceux produits avant un intonème mineur, alors que ces derniers sont par définition plus fréquents que les intonèmes majeurs. Notons par ailleurs que, dans de très rares cas, la voyelle tonique finale des intonèmes mineurs dont la voyelle pénultième est allongée n'est pas mise en relief par un écart mélodique par rapport à la voyelle qui précède[39] : six intonèmes de ce type ont ainsi une voyelle finale dont l'accentuation est marquée par une augmentation de l'intensité ou de la durée, sans être produite à une hauteur mélodique différente de celle de la voyelle précédente ; dans notre corpus, la voyelle allongée de ces intonèmes est toujours sur la syllabe initiale d'un dissyllabe.

D'autres allongements vocaliques diffèrent plus nettement encore des cas type que nous avions identifiés dans un premier temps, dans la mesure où ils apparaissent sur la voyelle pénultième de mots qui ne sont pas accentués : sur les trente occurrences de ce type qui sont réalisées dans notre corpus, vingt-huit apparaissent sur des mots dissyllabiques, une concerne

[38] Pour ne pas alourdir inutilement notre texte, nous parlerons simplement de voyelles "pénultièmes" pour désigner les voyelles pénultièmes d'intonèmes majeurs ou mineurs.
[39] Alors que c'est toujours le cas dans les intonèmes majeurs puisque ceux-ci ont été définis en fonction de la présence d'un écart mélodique.

un trisyllabe (*rendez-vous*) et la dernière se rapporte à un mot prosodique (un groupe accentuel) qui n'est pas un mot lexical (*j'ai su*).

Il semblerait donc que nous nous trouvions face à un même phénomène – la tendance à allonger les voyelles pénultièmes d'unités prosodiques – dont la fréquence augmente avec l'importance hiérarchique de l'unité prosodique sur laquelle il prend place. On peut souligner à cet égard que les allongements nous paraissent plus nets et plus marqués lorsqu'ils ont lieu sur la voyelle pénultième d'un intonème majeur que sur celle d'un intonème mineur ou d'un mot prosodique[40]. Cette observation devrait toutefois être confirmée par des mesures systématiques.

Comme nous l'avons suggéré, certaines voyelles et certains mots paraissent plus sensibles que d'autres aux phénomènes d'allongement. Sur le total des occurrences où la voyelle pénultième est allongée, la voyelle en question est /e/ ou /ɛ/ dans 38,6% des cas[41] (165/428). Suivent ensuite, avec une fréquence décroissante, les voyelles /i/ (15%, 64 occurrences), /a/ (10%, 53 occurrences), /ã/ (9,8%, 42 occurrences), /o/ (7,9%, 34 occurrences), /õ/ (5,6%, 24 occurrences), /ø/ (5,4%, 23 occurrences) et /ɛ̃/ (3,5%, 15 occurrences), plus quelques occurrences pour les autres voyelles[42]. Soulignons que la graphie ne semble pas avoir un effet déterminant sur l'allongement des voyelles : dans notre corpus, un seul mot dont la voyelle pénultième est allongée plus d'une fois présente un accent circonflexe (un toponyme, *Chênée*, 3 occurrences) ; les voyelles [e] allongées à l'initiale correspondent tant à la graphie -*é*- qu'à la graphie -*ai*-.

Par ailleurs, quelques lexèmes semblent particulièrement souvent affectés par un allongement de la pénultième. C'est par exemple le cas des dissyllabes suivants : *ici* (30 occurrences), *maison* (28), *vraiment* (19), *ainsi* (10), *aussi* (10), *français* (7), *parrain* (6),

[40] De nombreux cas de voyelles pénultièmes légèrement allongées, qui n'ont finalement pas été pris en compte, sont produits ainsi en dehors des intonèmes majeurs et constituent en quelque sorte une forme embryonnaire de la réalisation du phénomène.

[41] Dans la majorité de ces cas, la voyelle allongée est un [e] sur le plan phonétique, quoique la prononciation du français standard corresponde souvent à un [ɛ] (dans *maison*, *vraiment*, etc.) ; l'allongement de la voyelle favorise une diminution de l'aperture et donc la fermeture de la voyelle en question. Face à la variabilité des réalisations phonétiques concrètes et compte tenu de la difficulté de savoir si la voyelle sous-jacente est /e/ ou /ɛ/ chez les différents locuteurs, nous avons trouvé plus opportun de rassembler les deux cas dans un seul ensemble.

[42] Cinq occurrences pour la voyelle /u/, deux pour la voyelle /œ̃/, une pour la voyelle /y/.

jeudi (6) et de formes conjuguées du verbe *dire* (*disait, direz*, etc., 6 occurrences)[43]. La voyelle de certains monosyllabes est également fréquemment allongée lorsqu'ils se trouvent en position pénultième de groupe intonatif et sont donc suivis d'un autre monosyllabe : c'est par exemple le cas pour les mots *chez* (6 occurrences, ex. *chez elle*), *deux* (5, ex. *deux fois*), le participe passé de *faire* (7, ex. *fait ça*) et surtout l'adverbe de négation *pas* (34, ex. *pas ça*, *pas vu*)[44].

De manière générale, la plupart des allongements apparaissent sur la voyelle initiale de dissyllabes (291/428, soit 68%). Trente-cinq cas d'allongements concernent la voyelle pénultième d'un mot de trois ou de quatre syllabes (un seul cas, *récupéré*). Les autres voyelles allongées se trouvent sur la syllabe finale d'un dissyllabe (11 occurrences), d'un trisyllabe (5) ou le plus souvent d'un monosyllabe (86), suivie d'un monosyllabe[45]. Lorsqu'une voyelle pénultième de groupe intonatif est allongée et qu'elle est également en position finale de mot, le groupe intonatif en question est dans la grande majorité des cas un intonème majeur (83/102, 81,4%). En revanche, les allongements de voyelles initiales de dissyllabes apparaissent sur la clausule d'un intonème majeur dans un peu plus de la moitié des cas (163/291, 56%)[46]. En outre, comme nous l'avons déjà indiqué, les allongements qui apparaissent sur des mots prosodiques non accentués ou sur des intonèmes mineurs ne se terminant pas par un accent de hauteur affectent, dans la grande majorité des cas, la voyelle initiale de mots de deux syllabes (34/36, 94,4%). Il semble en conclusion que les voyelles initiales des dissyllabes subissent très souvent un allongement, même en dehors de la clausule d'intonèmes majeurs. Pour certains mots, les résultats suggèrent que la longueur de ces voyelles est par ailleurs lexicalisée et inscrite dans la représentation phonologique (du moins

[43] Intuitivement, nous serions tenté d'ajouter à cette liste les cas de *beaucoup* (4)*, dimanche* (4), *époque* (4), *guillemets* (3), *marraine* (3) et *euros* (2).

[44] Précisons que tous les mots que nous mentionnons ici sont réalisés par différents locuteurs ; la fréquence de l'allongement dans ces mots n'est donc apparemment pas un trait idiosyncrasique. Soulignons également que les nombres d'occurrences que nous fournissons ne signifient pas grand-chose s'ils ne sont pas mis en relation avec le nombre d'occurrences total de chaque lexème et de chaque voyelle. Il se peut donc que pour certains lexèmes, ou certaines voyelles, le nombre élevé d'allongements soit le simple reflet de la fréquence d'apparition du lexème ou de la voyelle en question. En outre, pour comparer les taux d'allongement des différentes voyelles, il faudrait tenir compte de la fréquence d'apparition de ces voyelles sur la syllabe initiale de mots dissyllabiques, sachant qu'il s'agit d'une position qui semble favorable à l'allongement vocalique.

[45] Dans tous les cas, le premier mot et le monosyllabe forment un seul groupe accentuel et sont donc marqués par une certaine cohésion syntaxique (ex. *moment-là*, *dérange pas*, *treize ans*, *fait ça*, *vrai nom*, *chez elle*, *j'y vais,* etc.).

[46] En ce qui concerne les voyelles pénultièmes des mots de trois ou quatre syllabes, les allongements sont produits en majorité en fin d'intonème majeur (22/35, 62,9%). L'effet positif de la présence d'une frontière *majeure* en finale de groupe intonatif sur l'allongement de la voyelle pénultième est significativement plus grand pour les voyelles finales de mot que pour les voyelles pénultièmes de mot, que ces dernières se trouvent sur un dissyllabe ($p < 0,001$) ou sur un mot de plus de deux syllabes ($p < 0,05$).

chez certains locuteurs)[47]. À l'inverse, l'allongement des voyelles finales de mot en position pénultième de groupe intonatif, semble nettement favorisé par la présence d'un mouvement mélodique ample marquant une frontière prosodique majeure.

Nous pouvons clore l'analyse linguistique de notre variable par trois remarques. Nous observons tout d'abord que les voyelles allongées se trouvent presque systématiquement en syllabe ouverte (420/428, 98,1%)[48]. Deuxièmement, nous constatons que les allongements apparaissent souvent dans des énoncés emphatiques et expressifs, comme l'avait déjà noté Carton (v. §1.4). Dans la mesure où ces énoncés sont souvent caractérisés par d'amples mouvements mélodiques, on peut penser qu'ils favorisent naturellement l'allongement des voyelles pénultièmes de groupe intonatif. Il faut néanmoins envisager la possibilité que, à l'instar d'autres phénomènes prosodiques, certains de ces allongements aient une fonction pragmatique en tant que tels, qui participerait à la spécification de la modalité énonciative. C'est ce que laissent penser deux éléments d'observation : d'une part, le fait que des adverbes (ex. *vraiment*, *beaucoup*, *pas*) soient souvent marqués par un allongement ; d'autre part, la présence de voyelles pénultièmes allongées au sein de séquences de discours rapporté qui sont en quelque sorte théâtralisées (11 cas dans notre corpus). Enfin, nous avons relevé deux cas où l'allongement de la voyelle est produit sur la syllabe initiale d'un trisyllabe, en position antépénultième de groupe intonatif : dans *paternel* et *écourtés*. Ces deux occurrences sont produites par une locutrice âgée. On peut se demander si l'on ne se trouve pas ici face à un "recul" de l'allongement dû au fait que la voyelle pénultième est en syllabe fermée.

4.2. Facteurs externes

Nos données indiquent que l'allongement des voyelles pénultièmes est un trait caractéristique des locuteurs âgés et de milieu populaire (v. tableau 1). En effet, les deux locuteurs qui réalisent en moyenne le plus de voyelles longues en syllabe pénultième de groupe intonatif sont LM63 (12,1%) et LF63 (11,3%). Trois locuteurs arrivent en seconde place dans l'ordre des locuteurs qui réalisent le plus de variantes marquées avec un taux moyen de voyelles allongées proche de 6% : il s'agit des deux autres locuteurs âgés (LM56 et

[47] Il faut préciser cependant qu'aucun des mots listés ci-dessus (*vraiment*, *maison*, *ici*, etc.) n'est systématiquement prononcé avec une voyelle pénultième longue et que des réalisations brèves et longues de la voyelle initiale de ces mots se retrouvent chez chacun de nos locuteurs. Si une information sur la longueur de la voyelle est donc inscrite au niveau phonologique, elle ne détermine pas à elle seule et indépendamment des facteurs prosodiques la réalisation longue ou brève de la voyelle en question.

[48] Les huit exceptions concernent les mots suivants : *dérange pas*, *enl(e)ver*, *surél(e)vé*, *véritab(le) nom*, *aut(re) fois*, *aut(re) mot*, *aut(re) jour*, *période-là*.

LM65) et du jeune locuteur peu scolarisé de notre échantillon liégeois (LM13). La différence entre le taux de voyelles allongées chez chacun de ces trois locuteurs et le taux observé pour LM63 et LF63 est significative ($p < 0,01$ ou 0,001).

À l'inverse, les deux locutrices qui sont universitaires et de parents universitaires allongent nettement plus rarement les voyelles pénultièmes. L'une (LF16b) présente, avec un locuteur universitaire d'âge moyen (LM36), le taux d'allongements le plus bas de notre échantillon (1,1%), l'autre (LF36) réalise un peu plus de variantes marquées (2,3%), tout comme le troisième locuteur liégeois d'âge moyen ayant suivi des études supérieures (LM35, 2%). Les différences de taux d'allongements de ces quatre locuteurs ne sont pas significatives.

Les jeunes locuteurs n'adoptent pas moins de variantes standard que les locuteurs de la génération précédente. Au contraire, LM16 et LF16a présentent des taux d'allongements supérieurs à celui de LM35 ou à celui de LF43, qui sont pourtant de catégories sociales inférieures[49]. Le fait que LM13 produise plus de variantes marquées que LF43 semble confirmer que les jeunes s'efforcent moins d'éviter ces variantes que les locuteurs d'âge moyen, tout en se distinguant des locuteurs âgés lorsqu'ils sont très scolarisés[50]. Le taux d'allongements de LF43 permet de dégager une constante dans nos résultats, malgré la taille de notre échantillon : dans chaque tranche d'âge, ce sont les locuteurs les moins scolarisés qui produisent le plus de variantes allongées[51].

L'effet éventuel de la mobilité sociale est quant à lui moins net, d'autant plus que nous ne sommes pas toujours en mesure de comparer les effets des différences de mobilité sociale pour des locuteurs de niveau de scolarité égal. La mobilité sociale forte de LM56, LM16 et LF16a ne les conduit pas à adopter un comportement plus normé que celui des autres locuteurs aussi scolarisés de leurs tranches d'âge. Par contre, on peut constater que LM35 et LM36, eux aussi en mobilité sociale forte, réalisent moins de variantes marquées que LF36, en concordance avec les effets de la mobilité sociale observés dans d'autres études

[49] Les taux d'allongements de LM16 et LF16a ne sont significativement plus élevés que par rapport aux taux de LF36 et des locuteurs qui réalisent moins d'allongements que cette dernière (de $p < 0,05$ à $p < 0,001$).
[50] Notons qu'il n'y a toutefois pas de différence significative entre les taux d'allongements calculés pour LM16 et LF16a d'une part, et LM56 et LF65 d'autre part.
[51] Les différences entre les taux d'allongements de deux locuteurs qui sont significatives dans chaque tranche d'âge sont les suivantes : LM63 ou LF63 vs LM56 ou LF65 ($p < 0,001$) ; LF43 vs LM36 ($p < 0,025$) ; LM13 vs LF16a ou LF16b ($p < 0,05$; $p < 0,001$).

sociolinguistiques. Si cet effet se confirmait à plus grande échelle, il serait probablement en interaction avec les différences observées selon l'âge des locuteurs.

La variation sexolectale ne présente pas de tendance nette. Dans certaines catégories d'âge et de scolarité, les hommes produisent plus de variantes marquées que les femmes, mais ne cela ne se vérifie pas dans tous les cas. À l'échelle de l'échantillon, l'opposition entre hommes et femmes s'avère non significative[52].

	LM63	**LF63**	**LM13**	**LM56**	**LF65**	**LM16**	**LF16a**	**LF43**	**LF36**	**LM35**	**LF16b**	**LM36**
VL-CP (N)	98	81	57	19	37	31	36	24	15	19	6	5
VB-CP (N)	763	662	789	291	602	646	799	744	654	944	560	493
TOT-CP	813	717	829	307	625	669	822	753	666	955	560	498
VL-CP (%)	**12,1**	**11,3**	**6,9**	**6,2**	**5,9**	**4,6**	**4,4**	**3,2**	**2,3**	**2,0**	**1,1**	**1,0**
VL-CG (N)	40	37	18	5	17	13	17	9	7	7	1	0
VB-CG (N)	297	297	376	149	291	351	368	310	268	531	315	172
TOT-CG	319	323	387	153	302	359	379	313	275	533	315	172
VL-CG (%)	**12,5**	**11,5**	**4,7**	**3,3**	**5,6**	**3,6**	**4,5**	**2,9**	**2,5**	**1,3**	**0,3**	**0,0**
VL-CL (N)	58	44	39	14	20	18	19	15	8	12	5	5
VB-CL (N)	466	365	413	142	311	295	431	434	386	413	245	321
TOT-CL	494	394	442	154	323	310	443	440	391	422	245	326
VL-CL (%)	**11,7**	**11,2**	**8,8**	**9,1**	**6,2**	**5,8**	**4,3**	**3,4**	**2,0**	**2,8**	**2,0**	**1,5**
VL-SF (N)	26	17	9	7	3	5	7	0	3	1	0	0
VB-SF (N)	163	157	256	121	114	200	153	110	112	194	154	94
TOT-SF	179	168	262	127	116	203	158	110	114	194	154	94
VL-SF (%)	**14,5**	**10,1**	**3,4**	**5,5**	**2,6**	**2,5**	**4,4**	**0,0**	**2,6**	**0,5**	**0,0**	**0,0**
VL-SR (N)	19	25	17	4	11	13	14	11	7	3	2	3
VB-SR (N)	224	185	273	108	152	263	300	294	252	382	307	137
TOT-SR	236	203	285	111	159	272	312	298	258	384	307	140
VL-SR (%)	**8,1**	**12,3**	**6,0**	**3,6**	**6,9**	**4,8**	**4,5**	**3,7**	**2,7**	**0,8**	**0,7**	**2,1**
VL-SI (N)	53	39	31	8	23	13	15	13	5	15	4	2
VB-SI (N)	376	320	260	62	336	183	346	340	290	368	99	262
TOT-SI	398	346	282	69	350	194	352	345	294	377	99	264
VL-SI (%)	**13,3**	**11,3**	**11,0**	**11,6**	**6,6**	**6,7**	**4,3**	**3,8**	**1,7**	**4,0**	**4,0**	**0,8**

Tableau 1. Nombre et pourcentage de voyelles pénultièmes allongées sur le total des intonèmes majeurs, selon le locuteur, la conversation et le type de séquence[53]

Les données du tableau 1 montrent que les deux locuteurs âgés peu scolarisés adoptent apparemment sans restriction les variantes endogènes, quelle que soit la situation de

[52] Chez les hommes, le taux moyen de voyelles allongées est de 5,5% (229/4155), chez les femmes, il est égal à 4,7% (199/4220).

[53] VL : voyelle longue en position pénultième de groupe intonatif ou de mot prosodique. VB : voyelle brève en position pénultième d'intonèmes majeurs. TOT : nombre d'occurrences d'intonèmes majeurs. CP : concerne le corpus complet. CG : concerne la conversation guidée. CL : concerne la conversation libre. SF : concerne les "séquences formelles" des deux conversations. SR : concerne les "séquences résiduelles" des deux conversations. SI : concerne les "séquences informelles" des deux conversations.

communication et indépendamment du type de séquence dans lequel ils sont engagés. Par contre, les deux autres locuteurs âgés modifient leur style, du point de vue de la variable étudiée, selon le type de séquence qui correspond à leur prise de parole. Dans les séquences informelles, LM56 produit des voyelles allongées aussi souvent que LF63 et adopte un style marqué par la présence de variantes endogènes. En revanche, LF65 réalise nettement moins de variantes marquées que LM56 dans ces mêmes séquences et contrairement, à LM56, celle-ci évite très clairement d'allonger les voyelles dans les séquences formelles. Ces deux locuteurs ne reconnaissent pas de la même manière et avec un degré égal la nécessité de contrôler leur discours et/ou d'éviter les allongements dans un type de séquence donné. En ce sens, nous pouvons considérer qu'ils n'adoptent pas les mêmes normes dans les situations de communication examinées : malgré son statut d'universitaire, LM56 semble donc considérer que la production de variantes marquées est adéquate dans des séquences informelles et globalement dans la conversation libre – la différence entre les deux conversations étant plus accusée que la différence entre les séquences formelles et informelles, on peut estimer que le type de conversation a un effet sur le comportement du locuteur, qui n'est pas dû à la fréquence des trois types de séquences dans chaque conversation[54]. Par contre, LF65 ne réalise pas nettement plus d'allongements dans les séquences informelles ou dans la conversation libre, mais elle les évite simplement dans les séquences formelles. Tout en réalisant nettement moins de variantes marquées en moyenne, LF43 présente le même profil de variation stylistique que LF65.

Contrairement aux locuteurs âgés de son milieu social, LM13 est conscient du fait que les voyelles allongées ne sont pas adéquates dans tous les types de séquence : chez ce locuteur, celles-ci sont de plus en plus fréquentes à mesure que le degré de formalité de l'événement interactionnel diminue[55]. LM16 présente un profil de variation stylistique comparable à celui de LM13, si ce n'est qu'il adopte dans toutes les séquences, et surtout dans les séquences informelles, un style moins marqué, signe de ce qu'il est plus sensible à la stigmatisation sociale des allongements, probablement en raison de sa position sociale[56].

[54] La différence entre les deux conversations est la seule différence stylistique significative ($p < 0,05$).
[55] Chez LM13, la différence de taux d'allongements entre les séquences formelles et informelles est plus nette ($p < 0,001$) que celle qui oppose les deux conversations ($p < 0,025$).
[56] L'écart entre les taux d'allongements des séquences formelles et informelles est par ailleurs moins marqué que chez LM13, mais il reste significatif ($p < 0,05$). Il n'y a pas chez ce locuteur de différence significative selon le type de conversation.

Les cas de LF16b et LM35 sont comparables dans la mesure où les voyelles allongées qu'ils réalisent apparaissent presque toutes dans des séquences informelles[57]. Chez LM36, les variantes marquées sont produites uniquement dans la conversation libre et dans les séquences résiduelles ou informelles ; on peut analyser la variation stylistique observée pour ce locuteur parallèlement à celle présente chez LF16b. Comme nous le verrons plus loin, la tendance de nombreux locuteurs à produire plus de variantes lors des séquences informelles peut être interprétée comme le signe d'une baisse de l'attention qu'ils portent à la correction de leur parler, mais d'autres explications sont également envisageables.

Enfin, le comportement de LF16a et LF36 indique que, pour ces locutrices, les voyelles allongées sont admises tant lors de séquences formelles qu'informelles, mais dans des proportions qui sont suffisamment faibles pour éviter que leur style soit associé à un parler populaire. Dans le cas de ces deux locutrices, on peut difficilement mettre cette particularité sur le compte d'une méconnaissance de la valeur stylistique des allongements, étant donné leur profil sociologique. Cela pourrait par contre indiquer qu'elles sont plus favorables aux normes du marché restreint et qu'elles estiment donc que les variantes endogènes ont droit de cité même dans une conversation plutôt formelle. Le fait que LF16a présente par ailleurs un taux moyen plus important que LF36 peut être mis sur le compte de l'origine sociale plus modeste de LF16a, et/ou relié à la tendance des jeunes à produire plus de variantes endogènes que les locuteurs d'âge moyen, à niveau de scolarité égal.

La distribution des quelques cas particuliers que nous avons identifiés plus haut confirme que chez les locuteurs âgés, l'allongement des voyelles est plus généralisé et qu'il est moins contraint par les mouvements prosodiques que chez les autres locuteurs. En effet, les six voyelles pénultièmes allongées dans un groupe intonatif ne présentant pas d'accent de hauteur sont produits par LF63 (3 occurrences), LM63 (2) et LF65 (2). Les trente cas d'allongements réalisés en dehors de la clausule de groupes intonatifs se trouvent dans leur majorité chez ces locuteurs : LM63 (16 occurrences), LF63 (6), LF65 (3). Les autres apparaissent chez des locuteurs issus de milieux populaires, ce qui indique peut-être que des traces de l'influence d'un parler plus archaïque se maintiennent chez eux : LF43 (2), LM35 (1), LM13 (1), LF16a (1). Compte tenu du nombre d'occurrences, on ne peut toutefois pas

[57] En ce qui concerne LM35, l'opposition entre les séquences formelles et résiduelles d'une part, et les séquences informelles d'autre part, est significative du point de vue de la variable analysée ici ($p < 0,025$ et $p < 0,01$), ce qui n'est pas le cas pour l'opposition entre les deux conversations. Pour LF16b et LM36, les occurrences de variantes marquées sont trop peu nombreuses pour être soumises au test du chi carré.

exclure que la distribution observée soit due au hasard et qu'elle soit simplement liée au nombre total de variantes allongées présent chez chaque locuteur. Une analyse identique, accompagnée des mêmes réserves, s'applique aux huit voyelles allongées en syllabe fermée, que l'on retrouve chez LF63 (3 occurrences), LF16a (2), LF65 (1), LM13 (1), LM16 (1). Quant aux deux occurrences d'un allongement vocalique sur l'avant-dernière syllabe d'un mot, elles sont réalisées par LF63. En revanche, les dix-neuf allongements d'une voyelle finale de mot en position pénultième d'intonème mineur se retrouvent apparemment dans toutes les catégories de locuteurs, avec en général une fréquence proportionnelle au nombre d'allongements qu'ils réalisent au total. Ils sont ainsi plus nombreux chez LM63 (3), LM13 (3), LF63 (2), LF65 (2), mais également présents chez LF16a (1), LM16 (1), LF36 (1), LM35 (1), LF43 (1) et surtout LF16b (4). Au vu de la distribution de ces occurrences, on peut estimer que si les allongements de voyelles pénultièmes produits au sein de la clausule d'intonèmes *mineurs* sont moins fréquents que ceux présents sur des intonèmes *majeurs*, les premiers ne sont pas pour autant plus marqués que les seconds sur le plan sociolinguistique ; de manière générale, il n'y a pas de différences inter-locuteur du point de vue du pourcentage d'allongements associés à des intonèmes majeurs ou mineurs.

Alors que les locuteurs qui allongent fréquemment les voyelles pénultièmes étendent le domaine d'application de ce phénomène, ceux qui évitent les allongements semblent le restreindre. Ainsi, ce n'est sans doute pas un hasard si les cinq voyelles allongées réalisées par LM36 apparaissent sur des mots souvent marqués par un allongement : *pas ça* (4 occurrences) et *aussi* (1). Dans le même ordre d'idées, on peut remarquer que les deux autres locuteurs chez qui les allongements affectant la voyelle de *pas* représentent au moins 15% des allongements sont LF36 (5 occurrences sur 15, 33%), LM35 (4/19, 21%), c'est-à-dire des locuteurs qui produisent en moyenne peu de voyelles allongées[58].

[58] On peut en principe leur associer le cas de LF16b (1/6, 17%), mais le résultat est peu pertinent vu le nombre d'occurrences. Chez les autres locuteurs, les allongements qui concernent le /a/ de *pas* représentent au maximum 10% des occurrences : LM16 (3/31, 10%), LM13 (5/57, 9%), LM56 (1/19, 5%), LF63 (4/81, 5%), LF65 (2/37, 5%), LM63 (4/98, 4%), LF43 (1/24, 4%), LF16a (1/36, 3%).

5. Discussion

Notre analyse de l'allongement des voyelles pénultièmes de groupes intonatifs confirme l'hypothèse selon laquelle ce phénomène apparaît principalement en fin d'unité intonative majeure. Les allongements qui apparaissent sur des intonèmes mineurs sont plus rares, mais ils ne sont pas marqués, ce qui semble être le cas en revanche pour les allongements produits sur des mots prosodiques non accentués.

Si l'allongement des voyelles pénultièmes est soumis à des contraintes prosodiques, il subit également l'influence d'autres facteurs linguistiques. Ainsi, certaines voyelles, [e] en particulier, semblent marquées plus souvent que d'autres par un allongement. On peut estimer, par ailleurs, que les voyelles initiales de certains dissyllabes sont caractérisées par une longueur phonologique latente qui les rend particulièrement sensibles aux contraintes prosodiques, ce qui est le cas également pour certains monosyllabes. En réalité, il est très difficile d'établir quelles sont les interactions entre les différentes contraintes linguistiques qui pèsent sur les phénomènes d'allongement : est-ce la longueur latente des voyelles initiales qui favorise l'allongement des voyelles pénultièmes de groupe intonatif en général ou est-ce au contraire la tendance à allonger ces voyelles pénultièmes qui conduit les locuteurs à enregistrer une information sur la longueur des voyelles pénultièmes de mots dans leurs représentations phonologiques ?

Ces interactions entre variables sont encore rendues plus complexes par l'intervention de facteurs paralinguistiques. Comme nous l'avons indiqué, certains allongements de voyelles pénultièmes accompagnent des énoncés emphatiques et semblent participer à la mise en œuvre de la fonction pragmatique des phénomènes prosodiques.

Notre analyse montre donc que les phénomènes d'allongements sont en réalité contraints par une multitude de facteurs dont l'examen reste à entreprendre. Dans le cadre de cette étude, nous ne nous sommes pas penché par exemple sur l'analyse des mouvements mélodiques qui accompagnent les voyelles allongées. De manière générale, nous pouvons estimer que la définition de notre variable était en quelque sorte trop large : les variantes allongées n'apparaissent probablement que sur des intonèmes caractérisés par certains contours ou par certains écarts mélodiques ; en outre, il nous semble que les allongements ne frappent jamais certaines unités linguistiques (par exemple les pronoms personnels clitiques).

Une approche plus complète de ce phénomène devrait par conséquent inclure une analyse plus fine des contraintes prosodiques et pragmatiques qui déterminent l'apparition des voyelles longues.

La variable étudiée dans ce chapitre fonctionne comme une variable sociolinguistique classique : elle est sensible à l'âge et à la classe sociale des locuteurs. Le patron de variation qui se dégage de notre analyse montre que l'allongement des voyelles pénultièmes est en perte de vitalité : il caractérise principalement les individus de milieux populaires et les locuteurs âgés. De plus, les locuteurs peu scolarisés des deuxième et troisième générations démontrent une sensibilité à la norme dominante, à travers la variation stylistique, qui n'est pas présente chez leurs aînés. Ces éléments confirment donc l'idée d'une standardisation croissante des pratiques linguistiques des francophones et de la disparition progressive des marqueurs diatopiques.

Il s'agit cependant de rester nuancé et de tenir compte des comportements qui constituent autant de preuves de mouvements de divergence par rapport à la standardisation. Tout d'abord, nos données semblent indiquer que les jeunes sont plus favorables que la génération précédente à l'emploi des variantes endogènes. Ce constat se fonde principalement sur deux locuteurs qui sont en mobilité sociale forte. Nous pouvons donc également interpréter leur comportement linguistique comme le reflet de l'influence de leur milieu d'origine. Cela dit, il faut insister sur le fait que ces deux locuteurs (LM16 et LF16a) adoptent globalement un français assez standardisé, à l'instar des autres locuteurs en mobilité sociale forte. Les voyelles allongées constituent donc des variantes possédant un statut particulier dans leur parler.

La variation stylistique que nous avons pu observer est un second aspect de nos résultats qui vient contrecarrer l'idée d'une convergence totale vers les formes standard. Nous avons vu que plusieurs locuteurs (LM56, LM13, LM35, LF16b) utilisaient les variantes marquées principalement lors des séquences informelles et limitaient, à des degrés divers, la réalisation de ces variantes dans d'autres contextes. On peut bien entendu penser que ce comportement indique que les locuteurs se surveillent moins lorsqu'ils sont engagés dans une séquence informelle. Toutefois, interpréter ces résultats en termes de relâchement du contrôle linguistique des locuteurs est peu satisfaisait, dans la mesure où cela ne rend pas compte du fait que certains locuteurs se "relâchent" moins que d'autres. Plus encore, il faut souligner que

LM35 et LF16b réalisent quelques voyelles allongées lors de séquences informelles et pratiquement aucune dans les deux autres types de séquences. Vu le profil sociologique de LF16b, on peut estimer que les variantes allongées qui apparaissent chez elle ne sont pas le reflet d'un manque d'attention qui la conduirait à adopter son « vernaculaire », puisque ce style, qui en principe correspond au parler de son environnement social, n'est pas caractérisé par l'utilisation des variantes marquées. De même, on ne voit pas pourquoi LM35 relâcherait son attention lors des séquences informelles au point de produire quinze voyelles allongées pendant ces séquences, alors qu'il parvient à ne produire que quatre de ces variantes dans les autres séquences. Le comportement hypercorrect dont il fait preuve en général – et qui vise sans doute à marquer sa connaissance des normes légitimes et son nouveau statut social – devrait en principe l'inciter à éviter les variantes marquées si celles-ci ne possédaient pas une valeur particulière.

De manière générale, nous pensons que le maintien chez nos informateurs des variantes allongées est en partie le signe de leur prestige latent. Selon nous, le fait que des locuteurs comme LF36, LF16b ou LM36 emploient ces variantes malgré leur stigmatisation, certes de façon très limitée, montre qu'elles ont une valeur particulière : ces locuteurs, semblent en effet tout à fait capables d'éviter ces variantes et s'ils ne le font pas en toutes circonstances, c'est en raison de la signification sociale des allongements. Ceux-ci jouent probablement à la fois le rôle de *marqueurs identitaires* et de *marqueurs contextuels*. Étant donné leur caractère stéréotypé, ils constituent, d'une part, un indice très clair de la reconnaissance par les locuteurs de certaines normes du marché restreint – reconnaissance qui semble croissante chez les jeunes, comme l'indiquent les recherches récentes sur les attitudes des francophones de Belgique (v. chapitre 2, §2). On peut souligner à cet égard que le comportement de plusieurs locuteurs universitaires (LM56, LF36, LM16, LF16a) révèle que, d'après leurs normes, les variantes endogènes sont adéquates dans des conversations familières, voire dans des conversations plus formelles. À travers ce comportement, ils font preuve de leur connaissance des normes du marché restreint et revendiquent ainsi leur place au sein de la collectivité qui impose ses normes sur ce marché local, tout en exploitant leur connaissance des normes dominantes pour élaborer un style qui est, dans l'ensemble, suffisamment standardisé et échapper à la sanction sociale. À l'inverse, on peut penser que les locuteurs d'âge moyen en mobilité sociale cherchent à marquer leur position sociale en adoptant davantage les normes du marché officiel et en se distinguant à ce niveau des locuteurs de la génération précédente.

D'autre part, il semble que les allongements vocaliques acquièrent leur valeur à travers une forme de spécialisation fonctionnelle. Nous pensons en effet que le prestige latent des allongements est renforcé par la fonction pragmatique que ceux-ci remplissent dans l'interaction en marquant l'investissement du locuteur dans son discours et en contribuant à la mise en relief de certains énoncés. Cette fonction confère en effet aux variantes marquées une valeur particulière qui leur permet de ne pas relever simplement de l'usage non standard. Nos données suggèrent à ce propos que la tendance à la spécialisation fonctionnelle des allongements pourrait être plus nette chez les locuteurs dont le français est le plus normé, alors que chez les locuteurs qui s'inscrivent pleinement sur le marché local, les allongements auraient au contraire un domaine d'application très large. Cette tendance pourrait par ailleurs avoir pour corollaire un mouvement de restriction des allongements à certaines formes linguistiques qui servent à actualiser leur fonction pragmatique (ex. *pas*).

L'étude de données complémentaires devrait être mise en place pour confirmer la validité de notre analyse. On peut d'ores et déjà souligner que, si les tendances évoquées plus haut se vérifient, elles constitueraient alors un exemple intéressant de processus de « convergence incomplète » vers la norme standard, tels que les conçoit Auer (1998b : 5-6). Ces processus caractérisent, par exemple, l'évolution que Francard a pu observer pour certains régionalismes lexicaux du français parlé en Belgique. Il constate en effet que l'influence du français standard conduit dans certains cas non au remplacement de la forme endogène par la forme exogène, mais bien à la différenciation sémantique d'unités lexicales concurrentes et associées respectivement à la variété régionale et à la variété de prestige (Francard 1998a : 155). Cette « réorganisation d'un sous-système lexical » rend possible l'adoption des usages standard et le maintien des variantes régionales. En ce sens, la spécialisation fonctionnelle et la restriction du domaine d'application d'un phénomène marqué régionalement, tel que l'allongement vocalique, autorisent le maintien d'une divergence de surface par rapport aux usages standard, tout en assurant une convergence croissante des contraintes linguistiques qui régissent les pratiques d'une même communauté. Comme le souligne Auer, les mouvements de « convergence incomplète » permettent ainsi de « minimiser les coûts » sur le plan cognitif et sur le plan de la sanction sociale, en limitant les écarts par rapport à la norme standard, et de « maximiser les effets », en symbolisant la loyauté aux normes de la collectivité locale et le maintien de son identité.

La variation de la prononciation de /r/

Depuis Labov (1972 : 43-69), la variable (r) est devenue une des principales illustrations de ce qu'est une variable sociolinguistique. Ce n'est toutefois pas la variation de la *prononciation* de /r/ qui est l'objet de l'étude de Labov : les principales études sociolinguistiques portent non pas sur les différentes réalisations de /r/, mais bien sur l'opposition entre présence et absence de ce segment (pour le français, v. Laks 1977 ; Chabanal 2004 ; Chevrot *et al.* 2000).

Les multiples allophones de /r/ créent cependant un espace de variabilité dans la langue qui est exploité sur le plan sociolinguistique et se charge donc d'une signification sociale dans diverses communautés linguistiques (v. Van de Velde & Van Hout 2001 ; Foulkes & Docherty 2000 ; Tops & Vandevelde 2005 ; Llamas 2001). L'étendue de la variabilité de ce phonème est d'ailleurs telle que phonologues et phonéticiens s'interrogent encore aujourd'hui sur ce qui fait l'unité de ses différentes réalisations, en l'absence de dénominateur commun dans le domaine acoustique (v. Wiese 2001 : 11-12 ; Ladefoged & Maddieson 1996 : 244-245 ; Santerre 1987 : 245). Cette variabilité impressionne non seulement de par la diversité des allophones co-existant en synchronie, mais aussi par l'absence apparente de conditionnement linguistique sur le passage d'une variante à une autre, la direction du changement n'étant apparemment pas contrainte uniformément dans les différentes communautés étudiées (Wiese 2001 : 21).

Le cas du /r/ en français n'échappe pas à la règle. Tout en étant caractérisée par de nombreuses variantes, la prononciation de /r/ en français n'en reste pas moins très peu étudiée, en particulier du point de vue sociolinguistique (Autesserre & Chafcouloff 1998 : 17 ; Russell Webb 2004). Le choix d'analyser le comportement de la variable (r) dans le français parlé en Belgique se fonde dès lors non pas sur la tradition, mais sur une double supposition : d'une part, il est probable que la réalisation de /r/ soit l'objet d'une variation sociolinguistique pertinente en français comme elle l'est dans d'autres langues ; d'autre part, ce choix repose sur une intuition liée à l'expérience spontanée que nous avons pu faire de cette variation en Belgique francophone, en tant que locuteur de cette communauté.

1. La réalisation de /r/ en français contemporain

La variation du /r/ en français est, de façon étonnante, rarement mise en évidence par comparaison avec d'autres phénomènes de variation phonologique. De nombreuses descriptions du français contemporain ne mentionnent en effet qu'une seule réalisation de /r/ (ex. Soutet 1995 : 215 ; De Brock & Mertens 1993 : 31 ; Battye & Hintze 1992 : 68 ; Calliope 1989 : 9) : ce phonème prendrait en français standard la forme d'une fricative uvulaire voisée [ʁ]. Des études phonétiques révèlent pourtant que la prononciation de /r/ est, en français comme dans la plupart des langues, soumise à une large variabilité (v. Demolin 2001 ; Autesserre & Chafcouloff 1998 ; Chafcouloff 1986 ; Santerre 1987). Cette tendance à négliger ce pan de la variation du français est moins liée à une idéologie puriste qu'à une forme d'a priori concernant la non-pertinence de cette variation : celle-ci paraît en effet négligeable dans la mesure où elle ne modifie pas le système phonologique du français tel qu'il est décrit habituellement ; elle fait partie du domaine de ce que l'on appelle traditionnellement la « variation libre » en phonologie.

La coexistence de plusieurs allophones de /r/ est cependant mentionnée de longue date dans les traités de prononciation française et les études de phonétique. Ainsi, Demolin (2001 : 63-64) rapporte une série de remarques provenant des premiers travaux de phonétique du français, faisant état de la variation synchronique ayant cours à l'époque par rapport à la prononciation de /r/ : celle-ci varie tant du point de vue du mode (fricatif vs vibrant) que du lieu d'articulation (apical, vélaire, uvulaire, pharyngal). Dans les descriptions contemporaines, les variantes les plus souvent mentionnées pour le /r/ français sont la fricative dorso-uvulaire sonore [ʁ] (et parfois la sourde correspondante [χ]), la vibrante dorso-uvulaire sonore [ʀ] et la vibrante apicale [r], cette dernière étant considérée comme propre à certaines régions (v. Demolin 2001 : 64-65 ; Chabanal 2004 ; Munot & Nève 2002 : 109-110 ; Fougeron & Smith 1993 : 74 ; Calliope 1989 : 114-115 ; Carton 1974 : 30).

En ce qui concerne les aspects sociolinguistiques, la perception générale de la variation de /r/ indique que cette variation est peu importante, qu'elle « reste relativement stable et ne fait plus l'objet d'une stigmatisation sociale » (Chabanal 2004). Les principaux exemples de variation de /r/ décrits pour le français sont les traces d'un changement historique. En français, comme dans de nombreuses langues d'Europe, un changement s'est

produit quant au lieu et au mode d'articulation de /r/, devenu fricatif et postérieur (dorso-uvulaire) après avoir été longtemps vibrant et antérieur[1] (apico-alvéolaire ; v. Demolin 2001 : 64 ; Delattre 1966b). La variation observée en synchronie reflète dans la plupart des cas le fait que le changement diachronique ne s'est pas réalisé avec la même systématicité dans toutes les zones de la francophonie. Les auteurs constatent dès lors une variation à l'échelle de l'ensemble de la communauté linguistique francophone, qui voit coexister différents allophones, mais sans que cela implique la prise en compte d'une telle variabilité à l'échelle de l'individu (v. Carton 1987 : 43).

1.1. Le cas de la Belgique francophone

En ce qui concerne la Belgique francophone, cette variation est ainsi souvent illustrée par la rémanence d'un [r] "roulé", une consonne vibrante apico-alvéolaire, chez certains locuteurs âgés (Francard 2001a : 255 ; Warnant 1997 : 172), particulièrement dans la région du Borinage[2] autour de Mons (Pohl 1983 : 35). De même, les études menées sur la variable (r) à Montréal (v. Clermont & Cedergren 1979), ont mis en évidence que la variation de /r/ en synchronie, observée en temps apparent, était bien le reflet d'un changement linguistique en cours, qui a aujourd'hui abouti à une quasi-disparition de la prononciation apico-alvéolaire [r] (Sankoff *et al*. 2001). Dans les deux cas, la variation de /r/ est clairement un phénomène obsolescent et très marginal.

D'autres descriptions linguistiques du français parlé en Belgique font état d'une variation de /r/ plus répandue sur les plans géographique et social. Leurs auteurs opposent implicitement ou explicitement la situation française, au sein de laquelle la variante fricative uvulaire serait très largement dominante, à la situation belge qui se caractériserait par une concurrence plus nette entre variantes fricatives uvulaires et vibrantes uvulaires.

[1] Ce changement qui a eu lieu également en néerlandais, en allemand et en danois, aurait même son origine en France et se serait diffusé suite au prestige de son aristocratie aux dix-sept et dix-huitième siècles. Cette vision de l'évolution historique qui est la plus répandue (v. Chabanal 2004 ; Demolin 2001) et qui fait autorité depuis longtemps, est toutefois remise en question par Wiese (2001 : 22) pour l'allemand, qui considère que le phénomène est en réalité endogène dans cette langue. Dans le cas du néerlandais parlé en Flandre, des études récentes défendent l'idée que l'influence du français serait toujours d'actualité et montrent que les variantes uvulaires sont généralement plus fréquentes dans les régions de la Flandre géographiquement proches des zones francophones de la Belgique, tout en soulignant l'importance des attitudes des locuteurs comme facteur conditionnant cette influence (Tops & Vandevelde 2005 ; Sebregts *et al*. 2003).

[2] Remacle (1969 : 37) est le seul auteur à mettre en exergue une région autre que le Borinage : selon lui, le /r/ apical des Wallons de Hesbaye, du Condroz et « d'autres régions encore » est « trop roulé ». Selon Francard (communication personnelle), cet archaïsme n'est pas spécifique à une région donnée, et on l'entend, certes très rarement aujourd'hui, non seulement dans les régions citées mais aussi en Ardenne par exemple.

D'après Grégoire (1956 : 50-53, 78), une prononciation de /r/ aux vibrations trop énergiques serait caractéristique, notamment, des campagnes wallonnes, alors que la prononciation correcte (a priori française) se caractériserait par un frottement léger produit par le passage de l'air entre le dos de la langue et la luette, qui peut parfois être difficilement audible. Dans le même ordre d'idées, Remacle (1969 : 36-38) prescrit une prononciation discrète de /r/ et condamne « les vibrations trop fortes de la luette ». Il proscrit cependant également un affaiblissement de /r/ tel qu'il tendrait à le rendre inaudible, en finale par exemple. S'il qualifie le /r/ fricatif doux de « parisien », il n'indique pas que la prononciation de /r/ avec des vibrations "exagérées" caractérise le français parlé en Belgique. Le « défaut » spécifiquement régional mentionné par Remacle concerne l'abus de « l'*r* pharyngal » à Liège, « *r* pharyngal » qui consiste en un « raclement guttural sans douceur ni élégance »[3]. Quant à de Reuse (1987 : 110), il parle d'une spirante uvulaire plus ou moins fricative, qui a tendance à s'assourdir – sans que l'on sache s'il considère que cet assourdissement est une caractéristique régionale – et il ne signale la présence d'un /r/ vibrant que dans ses commentaires sur le wallon.

Baetens-Beardsmore est lui plus explicite au sujet du parler des Bruxellois : les « gens cultivés » de Bruxelles prononcent le /r/ comme le veut la norme dominante, mais les autres font entendre soit une variante vibrante apico-alvéolaire (sous l'influence du néerlandais), soit une variété particulière du /r/ que l'auteur nomme tantôt « fricative et uvulaire » tantôt « *r* postérieur vibrant »[4] et qu'il décrit en ces termes :

> « (…) ce son diffère de celui qu'on entend à Paris en ce sens qu'il y a beaucoup plus de friction entre l'arrière de la langue et le palais. Il en résulte un son beaucoup plus guttural qui est peu agréable à l'ouïe et difficile à imiter. » (Baetens-Beardsmore 1971 : 85)

Enfin, dans son étude phonétique de /r/ basée sur l'enregistrement de Belges francophones[5], Demolin (2001 : 65) signale que ces locuteurs présentent des /r/ vibrants

[3] Remacle le distingue du *r grasseyé* dont la vibration est nettement perceptible. Il s'agit donc sans doute d'un /r/ intermédiaire entre la fricative et la vibrante, dont les vibrations sont plus chaotiques comme le laisse entendre l'idée de « raclement » (v. également §3.).

[4] Cette observation trouve peut-être un écho dans la caricature du français parlé en Belgique. Il nous semble en effet que les humoristes qui tentent d'imiter "l'accent belge" – et qui se basent alors le plus souvent sur leur représentation du parler des Bruxellois – emploient alors une variante particulière de /r/ marquée par une friction importante.

[5] Les vingt sujets de son étude proviennent de Bruxelles, Liège et Ath. Ils ne donnent aucune information sur une éventuelle répartition particulière des variantes de /r/ dans les trois groupes de locuteurs.

sonores et sourds – mais sans exclure explicitement que ces variantes soient également observables dans le français de France.

Comme de Reuse, et contrairement à d'autres auteurs, Demolin insiste donc sur le fait que le caractère sourd ou sonore des variantes considérées constitue un autre élément de variation. Or, dans la mesure où le caractère sourd d'une consonne va généralement de pair avec sa plus grande intensité, cet élément n'est pas anodin dans la perception d'une éventuelle opposition entre des /r/ "parisiens", "doux", fricatifs et sonores et des /r/ "belges" vibrants et dévoisés. Bien qu'il soit fréquent en français dans certains environnements phoniques (v. §1.3.), l'assourdissement systématique de /r/ est parfois décrit comme un trait régional. C'est le cas notamment chez Carton : selon lui, /r/ est assourdi en Auvergne, dans le Jura et en Haute Bretagne avec une prononciation « proche du *ch* de l'allemand *Bach* », ainsi qu'en Lorraine et dans le Nord (Carton 1987 : 43). Cette tendance caractérise également selon lui certains dialectes d'oïl[6], en raison de leur « forte énergie consonantique » : ainsi, le [ʀ] lorrain et ardennais est « réalisé comme une sorte de [x] » et est « toujours sourd ».

1.2. Flottement de la norme de prononciation de /r/

Malgré cet ensemble d'indications sur la prononciation de /r/ chez les francophones de Belgique, plusieurs facteurs rendent assez délicate l'évaluation d'une éventuelle spécificité belge quant à la prononciation de /r/. Comme nous allons le voir, les études phonétiques disponibles portent sur des variétés de français "périphériques"[7], ce qui fait qu'il est difficile de connaître précisément la pratique réelle des locuteurs susceptibles de représenter l'usage légitime. Cela dit, différents indices confirment à tout le moins que la prononciation jugée la plus correcte par les orthoépistes est une prononciation « fricative » ou « spirante », présentant peu ou pas de vibrations. Dans son *Dictionnaire de la prononciation française*, Warnant (1987 : XXXIX) précise qu'en français correct, la consonne /r/ « compte peu de battements ; elle peut même en être dépourvue et se présenter comme une constrictive

[6] Étonnamment, pas un des auteurs cités n'établit un lien entre la prononciation française régionale et celle qui caractérise le substrat dialectal. Pour une fois, le substrat n'est donc pas le coupable désigné des écarts par rapport à la norme prescriptive. Ceci est peut-être dû au fait que la prononciation de /r/ en wallon est restée relativement méconnue. Elle ne fait ainsi pas l'objet de notations phonétiques distinctes dans l'*Atlas linguistique de la Wallonie* : « Bien que la vibrante *r* puisse être articulée de façons diverses, bien qu'elle soit aussi souvent apicale qu'uvulaire (ou pharyngale), nous la rendons toujours par le même signe, *r*. » (Remacle 1953 : 59)

[7] Signalons toutefois que la description de /r/, proposée par Fougeron & Smith (1993 : 74) à partir d'une jeune locutrice *parisienne*, ne mentionne pas chez elle la présence de variantes vibrantes. Elles précisent par ailleurs : « For other speakers, a uvular trill is also fairly common, and an apical trill [r] occurs in some dialects. »

médiane vélaire ». Avant lui, Delattre soulignait déjà que le /r/ fricatif était généralisé en France et qu'il y avait pratiquement perdu ses vibrations, sauf dans des emplois emphatiques[8] (v. Delattre 1966b : 206). Walter (1977a : 36) précise quant à elle que, dans le parler de ses dix-sept informateurs parisiens, l'articulation vibrante est « pratiquement inexistante ». De manière générale, tous les auteurs que nous avons consultés considèrent que le /r/ du français (entendez "standard") est une fricative uvulaire (v. également Demolin 2001 : 64 ; Munot & Nève 2002 : 109 ; Hawkins 1993 : 65).

En outre, les études historiques laissent penser que la réalisation vibrée uvulaire de /r/ représente, elle aussi, un stade du changement diachronique dont cette consonne a été l'objet. Comme le soulignent notamment Delattre (1966b) et Straka (1981 : 181), la prononciation du /r/ français, lors du passage d'une vibrante apico-alvéolaire à une fricative dorso-uvulaire, a connu le stade intermédiaire d'une vibrante dorso-uvulaire (changement de lieu et maintien du mode articulatoire), qui s'est ensuite affaiblie et a dès lors perdu ses vibrations. S'il s'avère que la persistance de variantes vibrées uvulaires est un phénomène typique du français parlé en Belgique, ce trait viendrait donc s'ajouter à la liste des archaïsmes des régions francophones périphériques.

Il n'est par ailleurs pas toujours aisé de déterminer si les différents auteurs décrivent effectivement les mêmes variantes et si des comparaisons sont envisageables. La terminologie utilisée est en effet flottante voire impressionniste, notamment en ce qu'elle mélange les aspects de mode et de lieu d'articulation. Dans sa description du français, Carton (1974 : 27-30) oppose ainsi un « r dorsal » – sans doute dorso-uvulaire ou dorso-vélaire, qui se caractérise par la présence de battements – un « r pharyngal » – identique mais plus reculé et donc dorso-pharyngal – et un « r dévibré » – qui, à lire entre les lignes, doit être lui aussi dorso-vélaire, dorso-uvulaire ou dorso-pharyngal, mais qui ne présente pas de battements. De même, Munot & Nève parlent à propos du français d'un « /ʀ/ vélaire ou uvulaire », réalisé par « des battements plutôt chaotiques » ou des « frictions inégales et "râpeuses" », et l'opposent au « /ʁ/ spirant ou "parisien" » dont les battements sont remplacés « par une friction légère et régulière ». Ces dénominations sont problématiques dans la mesure où elles se fondent sur un critère articulatoire (« dorsal », « uvulaire ») qui ne permet en rien de différencier les

[8] Ager (1990 : 3) ainsi que Autesserre & Chafcouloff (1998 : 28) soulignent également le lien entre prononciation emphatique et apparition de variantes battues.

variantes comme on le voit aux détails de la description[9]. L'utilisation du terme « grasseyé » est elle aussi ambiguë. Comme le signalait déjà Grégoire (1956 : 52-53), le terme renvoie tantôt au caractère "guttural" ou uvulaire du /r/ (v. Hawkins 1993 : 65)[10], tantôt à son caractère vibrant ou "roulé" (v. Remacle 1969 : 35 ; Munot & Nève 2002 : 110). En outre, lorsque le /r/ « grasseyé » correspond à la variante vibrante uvulaire (v. Grégoire 1956 : 52), il est associé au français populaire parisien (Demolin 2001 : 63-64), et cette association avec Paris crée parfois certaines confusions puisque le /r/ fricatif, plus « doux » selon certains, est lui aussi étiqueté comme "parisien", dans la mesure où il fait office de prononciation de référence[11] (v. Munot & Nève 2002 ; Remacle 1969 : 35-37). Enfin, les quelques descriptions de /r/ régionaux fournies par Carton ne sont pas suffisamment claires pour nous autoriser à établir des comparaisons[12]. Ce sont donc les rares études phonétiques consacrées spécifiquement à la prononciation de /r/ qui constituent notre principale source d'information sur les usages effectifs des francophones.

1.3. Descriptions phonétiques de /r/

Les analyses phonétiques de la prononciation de /r/ ont permis d'associer de nombreuses variantes à ce phonème, liées principalement à des phénomènes de coarticulation induisant des réalisations variables chez tout locuteur francophone. Ces travaux ont ainsi mis en évidence « la remarquable adaptabilité contextuelle de cette consonne » (Autesserre &

[9] On trouve un autre exemple des difficultés rencontrées dans un article plus tardif de Carton (2000 : 38) : « Un [ʀ] pharyngalisé, sans vibration mais raclé, de type "faubourien", se propage dans les milieux ouvriers de nombreuses régions de France » (v. aussi Remacle 1969 : 35). Ce que recouvre cette dénomination de « *r* pharyngal » ou « pharyngalisé » reste selon nous complètement opaque. Chez Carton (1974) une telle réalisation est par ailleurs associée à une articulation presque vocalique, ce qui paraît peu compatible avec l'idée de raclement présente également chez Remacle. Delattre (1966b : 206) utilise lui aussi le terme *pharyngal* pour décrire le /r/ du français de Paris : « (…) in Parisian French (…) the tendency is on the contrary for the point of articulation to draw farther back, producing friction and resonance by constriction of the very muscles of the pharynx. It is this pharyngeal resonance which gives it its character "gras", whence the expression of "*r* grasseyé". »

[10] Voir également l'utilisation du terme *grasseyé* dans la citation de Delattre qui précède (v. note 9).

[11] L'origine de cette confusion réside selon Grégoire dans la tendance à employer ce terme pour désigner une prononciation incorrecte de /r/ quelle qu'elle soit. Straka (1981 : 181) confirme cette idée : selon lui, le terme « grasseyé » désignait le /r/ uvulaire lorsque celui-ci n'avait pas encore remplacé le /r/ alvéolaire. Après s'être répandu au début du 20e siècle, le /r/ uvulaire vibré représentait la norme et l'on parlait de grasseyement à propos du /r/ fricatif dévibré, avant que celui-ci ne s'impose à son tour.

[12] Voici ce qu'il dit au sujet des pharyngales : leur articulation « est telle que la luette vibre ou que le voile ou la paroi pharyngale se contracte et se rapproche *aussi* de la racine de la langue. C'est ainsi qu'est réalisé le [ʀ̝] pharyngal lillois (…). Le [ʀ] pharyngal lorrain est accompagné de battements uvulaires » (Carton 1974 : 27). À nouveau, la différence entre les variantes n'est pas clairement établie, elles sont toutes deux pharyngales et caractérisées par des vibrations. Dans un article ultérieur, ces deux variantes sont associées et seul le lieu d'articulation semble leur conférer une spécificité régionale : « Le *R* de la lorraine et du Nord-Picardie est très postérieur ; souvent assourdi, il abrège la voyelle qui précède et se rapproche du son qu'on entend à l'initiale de l'arabe *hammam* "bain". » (Carton 1987 : 43)

Chafcouloff 1998 : 20) qui a en quelque sorte tendance à se fondre dans son environnement – ce caractère « caméléonien » de /r/ constitue, selon plusieurs auteurs, sa caractéristique principale (Van Hout & Van de Velde 2001 ; Wiese 2001). En effet, /r/ possède un caractère binaire, soit vocalique, soit consonantique, selon la prédominance, déterminée essentiellement par le contexte, de la source voisée ou de la source de bruit (Chafcouloff 1986 : 106). Certaines variantes ont ainsi toutes les caractéristiques acoustiques des voyelles, alors que d'autres sont identiques aux consonnes fricatives dentales et alvéolaires (Chafcouloff 1986 : 109, 115).

La distribution des différentes variantes est donc fortement conditionnée par le contexte phonologique. Plus précisément, deux facteurs influencent l'apparition des allophones de /r/ : l'environnement phonétique et la position prosodique. Nous pouvons synthétiser la distribution des variantes selon les différents contextes[13] à partir des résultats proposés par Demolin (2001) pour des locuteurs belges, Chafcouloff (1986) et Autesserre & Chafcouloff (1998) pour des locuteurs méridionaux, et enfin Santerre (1987) pour quelques locuteurs québécois[14].

a) Lorsqu'un /r/ est le premier segment d'un groupe intonatif, il se présente chez le locuteur montréalais de Santerre qui prononce encore des /r/ antérieurs, soit sous une forme vibrée à plusieurs battements [r], soit sous une forme à un seul battement [ɾ] précédée d'une épenthèse vocalique. D'après Demolin, c'est également une vibrante voisée qui apparaît dans le français parlé en Belgique, mais celle-ci est presque toujours uvulaire [ʀ]. Dans cette position, le /r/ peut également prendre une forme aspirée selon Santerre, c'est-à-dire, supposons-nous, qu'il se rapproche d'une fricative pharyngale [ħ] ou uvulaire [ʁ] dépourvue de battements. D'après un des exemples non glosés de Demolin on peut déduire que, dans cette position, la variante uvulaire fricative [ʁ] est effectivement susceptible d'apparaître. Selon Chafcouloff, on trouve dans cette position

[13] Notre présentation suit celles des études phonétiques disponibles et illustre les effets des facteurs mentionnés comme s'ils étaient indépendants. Ainsi, nous présupposons dans un premier temps que pour un locuteur donné, un /r/ intervocalique au milieu d'un mot est identique à un /r/ intervocalique à la frontière de mots. La validité de cette présupposition pourra être vérifiée à travers l'analyse de nos données.

[14] On devrait, pour être complet, citer également l'article de Malderez (2000) qui comprend quelques données sur la prononciation de /r/ par un jeune locuteur originaire d'Île-de-France. Cela dit, l'auteur ne propose dans cet article que des indications préliminaires sur les types de variantes attestés, mais aucune hypothèse sur leur distribution. Seuls les exemples nous fournissent des renseignements implicites à ce sujet ; nous renvoyons dans le texte aux pages illustrant ces exemples qui confirment en tous points les descriptions des autres auteurs.

des variantes vocaliques (approximante [ʁ̞]), fricatives voisées et non voisées [χ], mais aussi, plus rarement, des vibrantes d'après Autesserre & Chafcouloff (1998 : 28).

b) En position intervocalique, les /r/ sont le plus souvent uvulaires et faibles selon Santerre, qui observe également des cas où cet affaiblissement atteint une forme dite « aspirée ». Pour cette position, Demolin mentionne d'autres variantes – /r/ pouvant prendre la forme d'une approximante vélaire [ɯ̞], d'une approximante coronale [ɹ] ou d'une voyelle laryngalisée (*creaky voiced*) – qui ont également pour caractéristique de constituer des formes affaiblies. Si la position intervocalique se démarque ainsi par sa propension à favoriser des réalisations faibles de /r/, celles-ci ne sont cependant pas exclusives selon Demolin qui signale également la présence de [ʁ], [ʀ] et [r] dans ce contexte. De même, Chafcouloff et Chafcouloff & Autesserre considèrent que la variante vocalique (approximante) est la plus fréquente, mais observent des occurrences de fricatives voisées dans ce contexte (v. aussi Malderez 2000 : 84-85).

c) Devant consonne à l'intérieur de mots (ex. *verser*, *regarde*), la réalisation de /r/ est décrite de façon assez floue. Nous retiendrons cependant que selon Santerre, /r/ semble être l'objet d'une assimilation régressive dans cette position, qui détermine sa place sur le continuum occlusif vs fricatif, antérieur vs postérieur, sourd vs sonore. Autesserre & Chafcouloff observent dans ce contexte des variantes à battement unique devant consonne sonore (composée d'une « phase contoïdale » et d'une « phase vocoïdale ») et des variantes fricatives dévoisées devant consonne sourde.

d) Derrière consonne *sourde*, tous les auteurs cités signalent l'apparition de fricatives uvulaires dévoisées [χ]. Demolin observe par ailleurs chez ces locuteurs belges des vibrantes uvulaires dévoisées [ʀ̥] derrière les *occlusives* sourdes. Cette variante vibrée et sourde est également observée par Malderez (2000 : 72, 86) dans *crier* à côté de variantes fricatives sourdes ; elle correspond aussi à l'illustration proposée par Ladefoged pour la réalisation du /r/ français dans *lettre*[15]. Seuls Autesserre & Chafcouloff donnent une information explicite au sujet de la prononciation de /r/ derrière consonne *sonore* : ils observent dans ce contexte des variantes à battement unique (réalisés avec une phase vocoïdale suivie d'une phase contoïdale). Demolin mentionne quant à lui, sous forme d'exemple, un cas de prononciation d'une vibrante uvulaire voisée derrière /d/ dans *prendra*.

[15] Voir la banque de données intitulée « UCLA Phonetic Data » à l'adresse internet suivante : http://hctv.humnet.ucla.edu/departments/linguistics/VowelsandConsonants/.

e) En position finale de mot derrière voyelle, le /r/ est souvent l'objet d'une réduction. Cette réduction peut prendre différentes formes : les locuteurs belges et méridionaux présentent des /r/ assourdis, vibrants ou fricatifs pour les premiers, uniquement fricatifs pour les seconds ; selon Santerre, la réduction peut aller jusqu'à une forme quasi vocalique (approximante) due au rapprochement du pharynx et de l'uvule sans constriction, ce que confirment Autesserre & Chafcouloff.

Ajoutons que le /r/ est susceptible de chuter dans toutes les positions, et principalement en position finale de mot (Laks 1977). Plusieurs auteurs soulignent également que cette consonne a tendance à s'assourdir, partiellement ou totalement, lorsqu'elle est adjacente à une consonne sourde (à l'instar des autres consonnes sonantes), ainsi qu'en finale (Autesserre & Chafcouloff 1998 : 29-30 ; Carton 1974 : 30 ; Calliope 1989 : 10 ; Chafcouloff 1986 : 115 ; Laks 1977 : 112-113 ; Munot & Nève 2002 : 109). Selon Russell Webb (2004), le caractère sourd ou sonore de /r/ est variable à l'initiale de mot et en finale de mot derrière voyelle ou derrière consonne (occlusive selon ses exemples) sonore ; dans les autres contextes, il s'assimile aux segments environnants du point de vue du voisement. Il soutient que /r/ ne possède pas de spécification en termes de voisement et que les réalisations de surface dérivent de contraintes de co-articulation et de phénomènes de lénition qui, dans les cas où le voisement est variable, peuvent prendre la forme d'une absence de voisement ou d'un voisement par assimilation[16].

2. Hypothèses

Notre hypothèse de travail consiste à considérer que si la prononciation de /r/ est une variable sociolinguistique – ce que nos résultats confirmeront ou infirmeront –, c'est essentiellement à travers le mode articulatoire (fricatif vs vibrant) que se marque la différenciation entre locuteurs. Les analyses phonétiques rapportées ci-dessus laissent en effet penser que le mode articulatoire des variantes "consonantiques" de /r/ est l'aspect le moins déterminé par des contraintes phonétiques et que, dans la mesure où il est dès lors plus arbitraire, il est exploitable sur le plan sociolinguistique. En revanche, tant le caractère plutôt

[16] Cette sous-spécification de /r/ relative au voisement rend donc possible une exploitation sociolinguistique de la variabilité linguistique. Dans la mesure où aucun indice ne nous y incitait, nous n'avons toutefois pas émis d'hypothèse sur l'influence éventuelle de facteurs externes sur la distribution des variantes sonores et sourdes de /r/. Nous n'avons dès lors pas conçu notre procédure de traitement des données de manière à analyser cette distribution en priorité. Les informations que nous avons pu recueillir à ce sujet sont néanmoins rapportées plus loin (§4.3.)

vocalique ou plutôt consonantique que le lieu d'articulation – en dehors de l'opposition alvéolaire/antérieur vs uvulaire/postérieur – et le voisement de /r/ semblent fortement conditionnés par le contexte phonologique[17]. En ce qui concerne le lieu d'articulation, les descriptions du français que nous avons rapportées indiquent que la très grande majorité des locuteurs ne prononcent plus que des /r/ uvulaires. Analyser la variation de /r/ à partir de l'alternance entre ses réalisations antérieures et postérieures ne constitue donc pas une piste à privilégier pour le français. Par ailleurs, les recherches récentes en phonétique discréditent les oppositions entre /r/ pharyngal, /r/ dorsal, /r/ uvulaire, etc. Si Autesserre & Chafcouloff (1998 : 22) observent des indices de « pharyngalisation » de la consonne « qui se situerait dans le bas, moyen ou haut pharynx selon la voyelle contiguë », cette pharyngalisation est selon eux purement contextuelle et « ne saurait donc remettre en question le caractère fondamentalement vélo-uvulaire de [ʀ] » en français contemporain. Ce rapport étroit entre le lieu d'articulation de /r/ et celui des phones environnants est également souligné par d'autres auteurs (v. Calliope 1989 : 114-115).

À la lecture de la synthèse proposée ci-dessus (§1.3.), nous pouvons émettre une première hypothèse concernant l'alternance entre fricatives et vibrantes : la variabilité du mode articulatoire de /r/ est maximale à l'initiale et à la finale de mot et les variantes vibrées sourdes apparaissent principalement derrière occlusive sourde.

En ce qui concerne les aspects sociolinguistiques de la variation de /r/, nous avons mentionné différents éléments de description qui permettent de penser que la variété de prestige du français tend à imposer une prononciation exclusivement fricative de /r/ (pour les réalisations consonantiques), alors que les réalisations vibrantes constituent des variantes marquées, en raison de leur signification diastratique et/ou diatopique. Certaines observations, dont celles que nous avons pu faire sporadiquement, suggèrent ainsi que les variantes vibrées sont attestées en Belgique, sans pour autant que nous puissions évaluer la spécificité du parler des Belges francophones à ce niveau. Nous pouvons noter néanmoins que Autesserre & Chafcouloff (1998 : 19) insistent sur le caractère erratique des variantes uvulaires vibrées chez leurs locuteurs méridionaux, alors que Santerre n'en mentionne pas l'existence chez les Québécois. Demolin, qui étudie des locuteurs belges, est un des rares auteurs à faire figurer

[17] Ce qui, néanmoins, n'empêche pas en principe que certains groupes de locuteurs systématisent les effets de ce conditionnement ou au contraire lui résistent.

dans sa description des variantes uvulaires vibrées *non voisées*[18], et à insister sur cette absence de voisement. Il est donc possible que tant le caractère *vibrant* que le caractère *sourd* de certaines réalisations de /r/ constituent un trait régional. Plus précisément, on peut faire l'hypothèse selon laquelle il s'agit d'un trait propre à la variété de français parlée à Bruxelles, en nous fondant sur la description de Baetens-Beardsmore. Cependant, nous avons également souligné que tout en étant rarement mises en exergue, ces variantes étaient attestées en français standard, du moins derrière occlusive sourde[19].

À partir de ces diverses informations, nous pouvons en réalité émettre deux hypothèses concurrentes, que nos résultats devraient pouvoir départager :

- Soit les variantes vibrées et sourdes de /r/ sont simplement non standard, "hors norme" et l'on peut alors penser que la variable (r) fonctionne comme une variable sociolinguistique classique et connaît une stratification continue sur l'échelle sociale. Si c'est le cas, nous pourrons estimer que la valeur sociale des variantes est stable dans la communauté linguistique étudiée.
- Soit ces variantes marquées charrient d'autres significations sociales, éventuellement liées à des variétés diatopiques ; le patron de variation peut alors être plus complexe et révéler la concurrence entre plusieurs modèles chez les locuteurs, quelle que soit leur classe sociale. Dans ce cas, les variantes marquées pourraient être présentes non seulement chez des locuteurs a priori ancrés sur le marché local (les locuteurs âgés ou d'origine sociale modeste), mais aussi chez des personnes de milieux favorisés qui n'adopteraient pas, ou pas exclusivement, la norme dominante. En nous appuyant sur les résultats des deux chapitres

[18] Autesserre & Chafcouloff (1998 : 31) défendent l'idée que cette variante est irréalisable phonétiquement – ce que suppose également le tableau de l'API qui ne prévoit pas de contreparties sourdes aux vibrantes uvulaire et alvéolaire. Selon eux, les vibrantes se caractérisent par la succession de parties vocoïdale et contoïdale. Lorsque la vibrante est en contact avec une consonne sourde, « il n'existe plus d'indices acoustiques pour distinguer variantes battues et constrictives dévoisées, dans la mesure où la vocoïde subsegmentale est absente ». Par conséquent, le dévoisement implique dans ce cas le changement de mode articulatoire. Nous ne sommes pas en mesure de discuter de la validité de cet argument par rapport aux propositions de Demolin, Malderez et Ladefoged, mais il nous semble que, sur les plans perceptif et acoustique, l'existence de consonnes à battements non voisées est indéniable. L'origine du désaccord est peut-être à nouveau terminologique. De fait, il y a inévitablement un continuum entre variantes fricatives et variantes battues : il se peut que certains auteurs nomment *vibrante* une variante que d'autres considèrent comme *fricative* et qui est sans doute mixte sur le plan phonétique. Dans cette optique, nous donnons ci-dessous une description aussi précise que possible de la manière dont nous avons catégorisé les différentes réalisations (v. §3).

[19] Voir les exemples de Ladefoged et Malderez cités plus haut, ainsi que la note 7 ci-dessus. Voir également Lindau (1985 :159). À nouveau, il est difficile de savoir si la spécificité de Demolin reflète les carences des autres études sur la prononciation de /r/ ou au contraire le fait que cette réalisation particulière n'est présente de façon significative que chez les francophones de Belgique.

précédents, nous pouvons penser que les individus en question peuvent présenter des profils sociologiques très différents[20].

Dans un cas comme dans l'autre, on peut néanmoins s'attendre à ce que la stratification sociale de la variable ne soit pas très tranchée. En effet, le fait que les /r/ vibrants ne soient que rarement mentionnés dans les descriptions, et dès lors peu stigmatisés, nous laisse penser qu'ils ne sont pas l'objet d'une perception consciente – comme c'est le cas vraisemblablement pour l'ensemble du domaine de variation de /r/ (Autesserre & Chafcouloff 1998 : 34) et pour la réalisation des liquides en général (Chabanal 2004). Cela dit, comme nous l'avons déjà souligné, l'absence de jugement explicite et conscient de variantes linguistiques ne signifie pas que celles-ci ne sont pas perçues et que leur emploi ne peut être le reflet d'orientations normatives divergentes. Dans le cas qui nous occupe, il nous semble que la prononciation vibrante uvulaire de /r/ est nettement perceptible dès qu'on y prête attention[21], bien qu'elle soit rarement l'objet de commentaires explicites dans les interactions quotidiennes, contrairement par exemple aux phénomènes étudiés aux chapitres précédents. Rien ne nous empêche donc d'envisager que cette prononciation marquée de /r/ soit un enjeu de distinction, qu'elle soit dès lors évitée par certaines catégories de locuteurs et non par d'autres, et qu'elle charrie une signification et une valeur sociales particulières.

3. Données

Notre variable peut être définie globalement comme la réalisation de /r/, dans la mesure où nous nous sommes intéressé, dans un premier temps, à toutes les occurrences de /r/, quel que soit leur contexte phonologique. Dans notre corpus, nous avons distingué lors d'une première phase d'analyse dix-neuf variantes. Il s'agit tout d'abord de six paires de variantes, dont les membres s'opposent par la présence ou l'absence de voisement : les *fricatives uvulaires/pharyngales* ([ʁ], [χ] / [ʕ], [ħ]), les *vibrantes uvulaires* ([ʀ], [ʀ̥]), des réalisations intermédiaires entre les deux précédentes dites *fricatives vibrantes uvulaires* ([ʁ̆], [ʁ̥̆]), les *vibrantes alvéolaires* voisées et non voisées ([r], [r̥]), les *fricatives alvéolaires*[22] ([ɹ̝],[ɹ̝̊]). Les vibrantes connaissent par ailleurs une réalisation à *un seul battement*, qu'elles

[20] Il pourrait s'agir de locuteurs jeunes, de personnes ayant suivi des études supérieures non universitaires ou de sujets très scolarisés et suffisamment sûrs de leur prestige social pour se permettre quelques écarts par rapport à la norme dominante sur le marché officiel.
[21] Ce que confirment les phénomènes de caricature mentionnés plus haut (v. note 4).

soit *uvulaires* ([ʀ̆], [ʀ̥̆]) ou *alvéolaires* ([ɾ], [ɾ̥]). Enfin, nous avons distingué une variante de type vocalique, *l'approximante uvulaire /alvéolaire* ([ʁ̞] / [ɹ]), et la réalisation nulle.

D'aucuns pourraient s'étonner de rencontrer un inventaire de variantes aussi étendu, alors que la plupart des descriptions du français, en dehors des recherches spécifiquement phonétiques, n'en mentionnent qu'une ou deux, voire trois dans les meilleurs cas. Il ne faudrait pas pour autant penser que la multiplicité des variantes concurrentes est une caractéristique propre à notre corpus. En réalité, le décalage entre les descriptions traditionnelles et la nôtre provient du manque d'attention porté à la variation de /r/ en général, ainsi que du flottement terminologique et notationnel qui entoure la description des allophones de /r/. Comme l'a récemment démontré Whitley (2003) – auquel nous empruntons certains des symboles phonétiques fournis ci-dessus – les notations disponibles dans l'alphabet phonétique international ne permettent pas de rendre compte de la complexité des variantes de /r/ observables dans les langues du monde. Cela conduit les chercheurs à élaborer des notations *ad hoc* qui, n'étant pas l'objet de conventions, sont susceptibles d'être équivoques[23].

Dans le cas du français, on peut souligner que toutes les variantes que nous citons ont déjà été observées par un auteur au minimum, mais qu'aucun d'entre eux n'intègre l'ensemble des variantes dans sa description. Même des variantes très rarement identifiées se retrouvent chez plus d'un auteur. Ainsi en est-il des variantes fricatives vibrantes uvulaires, qui sont mentionnées explicitement par Laver[24] (1994) et Lindau (1985 : 164), implicitement par d'autres auteurs[25], et qui sont connues également dans d'autres langues[26].

---

[22] Selon Whitley (2003 : 83), cette variante fricative apico-alvéolaire résulte généralement de l'affaiblissement d'une battue alvéolaire et connaît une version dévoisée, commune en espagnol (p. ex. dans *ir*).

[23] Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur différentes illustrations d'une même variante de /r/ disponibles sur les sites internet de chercheurs en phonétique. L'illustration de la fricative uvulaire sourde fournie par Ladefoged (avec un exemple en hébreu) correspond effectivement aux variantes que nous avons reprises sous cette catégorie (v. http://hctv.humnet.ucla.edu/departments/linguistics/VowelsandConsonants/). Par contre, l'illustration proposée par E. Armstrong (Université de York, Canada ; v. http://www.yorku.ca/earmstro/ipa/) à partir de logatomes correspond davantage selon nous à une fricative vibrante. Celle qui illustre le tableau de l'API proposé par le département de linguistique de l'Université de Victoria (Canada) nous semble quant à elle intermédiaire, mais plus proche de celle de Ladefoged (v. http://web.uvic.ca/ling/resources/ipa/ipa-lab.htm).

[24] Laver (1994 : 264) décrit ces variantes en ces termes : « Another example of a fricative trill is [ʁ], the voiced uvular fricative trill used in French in some contexts, as in [ʁɑ̟ɐ̟e] 'to fail', together with [χ], its voiceless counterpart, as in some pronunciations of [kɑ̟ɐ̟χ] 'four'. (The symbols [ʁ] and [χ] are ambiguous between a uvular fricative and a uvular fricative trill. The symbol for a voiced uvular trilled stop without friction is [ʀ].) The active articulator here is not only the tongue, but also the uvula, vibrating in a broad channel formed along

L'absence de convergence des différentes descriptions s'explique par le fait que les chercheurs se fondent spontanément sur les catégories dont ils disposent pour bâtir leur description, en omettant souvent d'intégrer les observations faites par d'autres chercheurs. Notre inventaire reflète donc simplement l'extrême variabilité de /r/, qui constitue le trait caractéristique de ce phonème dans de nombreuses langues et indiscutablement en français : comme le souligne Malderez (2000 : 71), « dans l'absolu, toutes les réalisations "rhotiques" sont possibles en français, soit une vingtaine de variantes ».

Au vu de la difficulté de catégoriser certaines réalisations et compte tenu du nombre très limité de certaines variantes, nous avons finalement retenu les sept variantes suivantes : les *fricatives sonore et sourde* ([ʁ], [χ]), les *vibrantes sonore et sourde* ([ʀ], [ʀ̥]), les *fricatives vibrantes sourdes* ([ʀ̥̆]), *les approximantes* ([ɻ̞]) et la réalisation nulle. Les réalisations alvéolaires de /r/ ne sont présentes que chez un seul locuteur dont le comportement a dès lors été analysé de façon distincte. Dans notre catégorisation des occurrences de la variable, nous avons voulu par ailleurs rendre compte des variantes intermédiaires ou des cas difficiles à discriminer en faisant suivre d'un index certaines notations : ce système nous a permis de noter par exemple les cas où une fricative uvulaire renforcée tendait à présenter des débuts de vibrations. La longueur et l'intensité de la consonne sont souvent déterminantes dans cette caractérisation, dans la mesure où une fricative relativement intense et longue est plus probable de présenter une ébauche de

---

the centre of the back and root of the tongue. In addition, unlike the tongue tip/blade in alveolar trills, the uvula sometimes tends to vibrate rather irregularly. »

[25] La description du /r/ roulé postérieur français donnée par Munot & Nève (2002 : 110) – selon lesquels cette variante est formée de « battements plutôt chaotiques ou de frictions inégales et "râpeuses" » – rend sans doute compte, malgré son imprécision, de la même réalité phonétique. Notons par ailleurs que l'existence de ces variantes semble attestée dans le wallon de Liège à en croire Carton (1977 : 85) se référant à Remacle (1944) : « En Wallonie, un [x] très vibré se rapproche de [ʀ] uvulaire. » On notera par ailleurs que dans l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, Remacle (1953 : 58, 88-89) mentionne la présence, dans l'est de la Wallonie, de prononciations transcrites 'h', 'hr' ou 'hy' qui notent respectivement [x], ce même « ach-Laut » accompagné de vibrations uvulaires, et enfin [χ] (« ich-Laut ») – voir par exemple les équivalents wallons de *cerise*, qui dans l'est-wallon correspondent à *cérèhe, cèlîhe, cèlîhye* avec une réalisation uvulaire là où les autres variétés de wallon prononcent une fricative dentale [s] ou alvéolaire [ʒ] (v. aussi s.v. *connaître*, *mouche, ronce*, etc.). On peut voir dans la deuxième de ces variantes une réalisation proche de la fricative vibrante. Enfin, dans son étude des « patois d'Ardenne », Bruneau (1913 : 348, 356) signale que, dans le sud de « la région ardennaise » (belge et française), on observe, le plus souvent en position finale, une variété de /r/ appelée « *r lorrain* » qui se caractérise par sa brièveté, sa rudesse et son articulation « gutturale ».

[26] Sebregts *et al.* (2003) observent les mêmes variantes en néerlandais : « De tongpunt-tril heeft een vooral postvocaal voorkomende variant waarbij de trilling overgaat in alveolaire (ATAF) of glottale frictie (ATGF). Daarnaast kan de frictie gelijktijdig met het trillen optreden (AFT); dit vinden we ook bij de huig-tril (UFT). » Whitley (2003 : 83) rapporte la présence de fricatives vibrantes alvéolaires en tchèque et en espagnol.

vibrations qu'une fricative faible et brève. Ce système d'index permettait également de rendre compte de la tendance à l'amuïssement de nombreuses fricatives uvulaires (v. Laks 1977). Les vibrantes à battement unique, que nous appellerons *battues* pour faciliter la lecture, seront également considérées comme des variantes intermédiaires dans les analyses qui suivent. Les variantes que nous considérons, jusqu'à preuve du contraire, comme *marquées* sont les fricatives vibrantes et les vibrantes sourdes, que nous rassemblons sous la dénomination de *variantes renforcées*[27].

Les variantes que nous proposons de distinguer correspondent à des catégories construites prioritairement sur la base d'impressions auditives associées dans un second temps à des corrélats acoustiques identifiés par Autesserre & Chafcouloff (1998). Les fricatives se caractérisent par un léger souffle dû au resserrement du passage de l'air entre le pharynx ou le voile du palais et le dos de la langue, visible sur le spectrogramme par la présence de minces bandes de bruits et par l'amplitude faible du signal apériodique. Les fricatives vibrantes se reconnaissent à leurs vibrations fort irrégulières qui se marquent par des bandes de bruits plus nettes et par deux ou trois pics d'intensité souvent très inégaux en termes d'intensité. Ces derniers sont cependant trop chaotiques pour faire entendre une vibration et présenter une succession nette de battements. Les vibrantes proprement dites se distinguent quant à elles par la présence de battements, le plus souvent au nombre de deux ou trois (v. Demolin 2001 : 66-67 ; Laver 1994 : 219), généralement égaux et séparés par un intervalle régulier, visibles par des bandes verticales sur le spectre et par des pics d'intensité sur l'onde du signal sonore. Lorsque le battement est unique, nous avons affaire à une consonne battue. Les approximantes en général se caractérisent par leur forme quasi vocalique, clairement audible et bien repérable tant sur le spectrogramme que sur l'oscillogramme (présence de formants plus nets, onde périodique et plus ample que pour les consonnes). Le voisement a été déterminé à l'aide des outils d'analyse du logiciel *Praat* qui a également été utilisé lors de l'ensemble des observations.

[27] Il faut souligner que notre inventaire de variantes permet de prendre en compte tous les paramètres de variation qui nous ont semblé pertinents pour la description de /r/ en français. À cet égard, on peut constater la convergence entre nos critères, construits sur une base empirique, et la matrice d'indices proposée indépendamment par Malderez (2000 : 75) et qui repose sur les paramètres suivants : « présence ou absence du segment, présence ou non de la barre de voisement, présence de battements et nombre, présence de formants, valeurs et intensité, présence de bruit, intensité, valeurs des minima et maxima, durée ». Ce dernier paramètre est le seul que nous n'ayons pas intégré à notre de manière systématique : nous avons en effet pris conscience de son importance à un stade trop avancé de l'analyse pour le réintégrer dans nos données.

Pour cette variable, notre échantillon comprend 48 locuteurs (12 Gembloutois, 12 Liégeois, 12 Tournaisiens et 12 Bruxellois). Dans un premier temps, nous avons analysé pour chaque locuteur les 37 occurrences de /r/ présentes dans les mots de la liste lue par ces informateurs (v. annexe 1). Ces mots nous permettaient d'observer la variation de /r/ dans de nombreux contextes différents[28]. Le nombre de 37 occurrences par locuteur n'est cependant pas toujours atteint pour cette partie de l'analyse, car nous avons été obligé d'exclure certaines occurrences inaudibles. De plus, le contexte phonologique des occurrences de /r/ pour un même item n'est pas toujours identique chez les différents locuteurs, selon qu'ils introduisent ou non une pause entre l'item en question et le nombre qui précède, selon qu'ils prononcent ou non un schwa final après un /r/, et à cause de quelques erreurs de lecture[29].

Pour notre analyse, nous tenons compte de l'environnement phonétique gauche et droit du /r/, ainsi que de sa position dans la syllabe et dans le mot. Comme le montreront les résultats, nous avons rapidement pu constater des écarts importants entre les degrés de variation de /r/ dans les différents contextes. C'est pourquoi, lorsque nous avons élargi nos observations à la conversation libre dans le but d'observer une éventuelle variation stylistique, nous avons limité l'analyse aux occurrences de /r/ dans les contextes où la variation inter-locuteur semblait maximale ou particulièrement discriminante (en raison du caractère très marqué de certaines variantes). Nous avons choisi de restreindre ainsi notre champ d'observation afin de pouvoir tirer des conclusions plus nettes sur l'influence des facteurs externes. En effet, vu le caractère « caméléonien » de /r/, seules les occurrences de la variable apparaissant dans des contextes phonologiques identiques ou très similaires permettent une comparaison entre locuteurs. Afin de pouvoir gérer une quantité raisonnable de résultats, nous nous sommes limité à trois types de contexte et à 20 occurrences par locuteur dans la conversation libre. Pour chaque locuteur, ces 20 occurrences se répartissent en quatre catégories : au moins 10 occurrences de /r/ précédé de /t/ ou /k/ dans n'importe quelle position syllabique (catégorie 1), au moins 5 occurrences de /r/ précédé de /p/ (catégorie 2), 5 occurrences de /r/ suivi d'une occlusive sourde soit à l'intérieur d'un mot (à la finale de syllabe ; ex. : *sortir*) soit à la frontière de mot (à la finale de mot ; ex. : *part pas*) (catégorie 3), et enfin les 5 premières occurrences supplémentaires rencontrées correspondant soit à l'une

[28] Toutes les combinaisons de segments ne sont bien entendu pas représentées dans les mots de la liste, mais ceux-ci présentent néanmoins de nombreuses combinaisons possibles de classes de segments (ex. 'obstruante sonore/sourde+ /r/', '/r/ + voyelle antérieure ouverte', etc.).

[29] Signalons en outre que lorsqu'un locuteur répétait un des items de la liste pour se corriger ou revoir sa prononciation, nous avons toujours tenu compte de la première occurrence de /r/ pour cet item.

des trois catégories énoncées, soit à /r/ devant /b/, /g/, /v/ ou /f/ en syllabe initiale (catégorie 4)[30]. Ces catégories ont été identifiées à partir des résultats d'une analyse préliminaire des données de lecture : le premier contexte ressortait comme celui qui favorisait le plus l'apparition de /r/ renforcés, tandis que l'effet des autres contextes semblait moins net. En procédant de la sorte, nous souhaitions évaluer le degré de généralisation des variantes marquées chez les locuteurs : il s'agissait de pouvoir distinguer éventuellement des locuteurs ne présentant ces variantes que dans le contexte qui les favorise et d'autres locuteurs étendant les variantes renforcées à tous les contextes.

Pour la sélection des items en conversation libre, nous avons procédé de la manière suivante : nous avons écouté l'enregistrement à partir de la cinquième minute – afin d'observer une conversation déjà en cours et donc relativement spontanée – et nous avons retenu les 20 premiers mots contenant un /r/ correspondant aux critères décrits ci-dessus, en excluant ceux qui étaient sous-articulés et ceux prononcés avec un débit tel qu'il provoquait la chute de segments autres que les schwas. En outre, nous n'avons pas retenu plus de trois fois le même lexème pour une même catégorie. En plus des paramètres déjà pris en compte pour la liste de mots, nous avons noté pour chaque occurrence si la syllabe portant le /r/ était accentuée ou non et, dans l'affirmative, de quel type d'accent il s'agissait.

Au total, nous avons analysé 2736 occurrences, 1776 provenant des lectures de la liste de mots et 960 provenant des conversations libres[31].

[30] Nous souhaitions ainsi disposer de quelques occurrences dans l'entourage d'une consonne voisée, afin de comparer à l'échelle du corpus les résultats en conversation et en lecture.

[31] L'analyse proprement dite se fonde sur 1609 occurrences de /r/ dans la liste de mots. Outre les réalisations inaudibles sur l'enregistrement à cause de paroles ou de bruits concomitants, nous avons exclu des statistiques pour chaque contexte les cas qui ne correspondaient pas à la définition stricte de ce contexte. Ainsi en est-il des occurrences où /r/ initial de mot n'est pas précédé d'une pause comme on peut s'y attendre dans une liste de mots, mais est enchaîné au segment final du chiffre qui précède le mot dans la liste. Comme il est délicat de déterminer le caractère post-vocalique, post-consonantique ou post-pausal de /r/ dans ces occurrences, nous avons préféré ne pas en tenir compte : on constate en effet une variabilité importante de la réalisation du /r/ qui nous semble due à des différences au niveau de l'environnement phonétique effectif. Il en va de même pour les /r/ finals qui ne sont pas pré-pausals (v. cependant notes 33 et 38).

4. Résultats

4.1. Liste de mots

Comme nous l'avons annoncé, les données provenant de la liste de mots permettent de contraster les contextes phonologiques qui donnent cours à une certaine variabilité dans la réalisation de /r/ et ceux qui semblent restreindre de façon drastique l'étendue de cette variabilité. Nous présentons ci-dessous les résultats pour chaque contexte phonologique représenté dans la liste. À ce stade de notre analyse, nous ne donnons que les résultats concernant les réalisations les plus fréquentes, afin de ne pas alourdir la présentation. L'examen de la variation inter-locuteur nous amènera à tenir compte des variantes plus marginales.

a) /r/ initial de mot devant voyelle (N = 242)[32]

Dans cette position, la prononciation de /r/ est assez variable et recouvre l'ensemble des variantes attestées. La plupart des réalisations ont la forme d'une fricative voisée (22,7%) ou dévoisée (33,1%), voire d'une fricative vibrante (13,2%). Les réalisations vibrantes sont plus rares et sont surtout voisées (12,8% contre 5,8%). On retrouve enfin de très rares approximantes (3,9%) et quelques cas de consonnes battues (2,9%). Nous voyons que, dans ce contexte, les variantes marquées représentent 19% des occurrences, ce qui confirme leur caractère marginal. Notons par ailleurs que l'anticipation de l'articulation vocalique ne conduit pas au voisement systématique du /r/, dans cette lecture de liste où le /r/ initial est produit après une pause. Ces résultats confirment donc qu'il s'agit d'une position qui favorise la variabilité de /r/, tant du point de vue du mode articulatoire que du point de vue du caractère voisé ou non de la consonne[33] (39,7% de réalisations voisées au total).

b) /r/ intervocalique interne (N = 96)

[32] Les nombres que nous donnons entre parenthèses correspondent au total des occurrences de la variable dans chaque contexte pris en considération.

[33] Notons que, dans les quelques cas où les locuteurs enchaînent la voyelle finale du nombre qui précède dans la liste avec le /r/ initial (41 occurrences), le taux d'approximantes augmente de façon significative (20%). Par contre, lorsque le /r/ initial suit directement un nombre se terminant par une occlusive (/k/ ou /t/), l'effet du contexte joue également mais dans un sens opposé : les fricatives sont alors majoritairement dévoisées (61,4%, N = 44).

La nature caméléonienne de /r/ est également confirmée par ses réalisations entre deux voyelles. Les variantes voisées sont ici dominantes : 24% d'approximantes et 37,5% de fricatives voisées. Parmi les réalisations sourdes, seules les fricatives sont présentes en nombre (22,9%). L'absence de vibrantes dans ce contexte est donc un indice de l'important conditionnement contextuel des variantes de /r/ et confirme le caractère marqué des quelques occurrences de fricatives vibrantes (4,2%)

c) /r/ post-consonantique (N = 702)

Les réalisations post-consonantiques de /r/ doivent être distinguées selon la nature de la consonne et, à première vue, selon la position du groupe consonantique 'C + /r/' dans le mot. Notre corpus fournit 188 occurrences de /r/ derrière /b/ en syllabe initiale. Dans ce contexte, les réalisations voisées sont majoritaires (30,3% de fricatives, 17% d'approximantes, 12,2% de vibrantes), mais sont cependant concurrencées par les variantes sourdes, essentiellement fricatives (22,3%) ou fricatives vibrantes (8,5%). Les vibrantes sourdes sont quant à elles encore plus rares (3,7%). Les 95 occurrences de /r/ derrière /d/ en syllabe médiane démontrent que /r/ est plus faible à l'intérieur du mot que lorsqu'il fait partie de la syllabe initiale. En effet, dans ce contexte, nous constatons des résultats proches de ceux observés en position intervocalique : les variantes voisées sont clairement dominantes (34,7% d'approximantes, 27,4% de fricatives et 12,6% de vibrantes), seules les fricatives sont en nombre parmi les variantes sourdes (12,6%), les fricatives vibrantes étant très rares (2,1%) et les vibrantes sourdes absentes.

Lorsque la consonne est une occlusive sourde, on constate une légère différence selon qu'il s'agit de /t/ ou /k/ d'une part, et de /p/ d'autre part. Après /t/ (N = 48) ou /k/ (N = 95), /r/ est presque systématiquement sourd (0,7% de fricatives voisées). Si les fricatives sont majoritaires dans ce contexte (46,2%), les variantes marquées y sont nettement plus fréquentes : 18,2% de fricatives vibrantes et 18,9% de vibrantes dévoisées. Plus d'une occurrence sur trois est donc une occurrence dite marquée[34]. Après /p/ (N = 91), on constate

[34] Ce qui démontre à nouveau que l'analyse sociolinguistique ne peut se passer d'une analyse fine des effets du contexte phonologique pour évaluer à quel point les pratiques linguistiques des locuteurs s'éloignent ou non des modèles dominants.

une diminution nette des vibrantes (5,5% ; $p < 0,01$) et une augmentation des fricatives sourdes (61,5%) et dans une moindre mesure voisées[35] (3,3%).

L'analyse des groupes /tr/ en syllabe médiane (N = 180) permet de cerner plus clairement le rôle du contexte dans la variation observée : on remarque une diminution du taux de vibrantes (7,8%) par rapport aux groupes consonantiques similaires en syllabe initiale, mais une augmentation des fricatives vibrantes (23,9%). Cette différence n'est toutefois pas due à la position syllabique en tant que telle mais bien au comportement du /r/ dans *extraordinaire*. On constate en effet que la présence d'une voyelle (ex. *étriller*, *quatrième*) avant le groupe 'C + /r/' favorise davantage la production de variantes renforcées (35%) que la présence d'une fricative[36] (v. *extraordinaire* ; 15% ; $p < 0,025$). Tout se passe donc comme si chaque contexte favorisait un ensemble donné de variantes, par rapport auxquelles les variantes renforcées sont plus ou moins marquées : plus le contexte favorise des réalisations consonantiques fortes, plus une réalisation fricative vibrante peut être considérée comme non marquée (seules les vibrantes le seraient dans ce cas) ; au contraire, plus le contexte favorise les réalisations faibles et vocaliques, plus une réalisation fricative vibrante peut être considérée comme marquée et moins la fréquence des vibrantes est élevée[37].

L'analyse de ces mêmes groupes /tr/ en syllabe finale (N = 95) est rendue difficile par l'influence d'autres variables – présence ou non d'un /r/ avant le groupe /tr/ (*meurtre* vs *feutre*), présence ou non d'un schwa épenthétique – qui ne nous permettent pas de disposer de données en nombre suffisant pour comparer adéquatement le comportement du /r/ dans cette position et dans celles décrites ci-dessus. La présence d'un autre /r/ avant le groupe /tr/ semble avoir le même effet que celui de la fricative pour l'item *extraordinaire*. L'insertion d'un schwa paraît quant à elle avoir pour conséquence l'augmentation des variantes fricatives (voisées et non voisées) et la diminution des variantes renforcées, mais nos observations ne reposent pas ici sur un nombre assez important de données pour que nous puissions valider

[35] Dans la mesure où toutes les occurrences de /pr/ apparaissent dans la liste au sein des syntagmes *nous prendrions* et *vous prendriez*, on peut se demander si la différence constatée avec /p/ par rapport aux autres occlusives n'est pas due au fait que le /r/ se trouve ici dans une syllabe moins forte que la syllabe initiale de mots isolés, en raison d'une différence d'accentuation (v. plus loin).

[36] Cet effet est sans doute dû à l'influence de la nature de la consonne, mais aussi au découpage syllabique qui en résulte ([e.tʁi.je] vs [ɛk.stʁa.oʁ.di.nɛʁ] ; v. chapitre 7, §1.2.2).

[37] Cette analyse rend également compte de la distribution des variantes dans les formes de *extraordinaire* prononcées [ɛksʁaɔʁdinɛʁ] avec chute du /t/. La fricative favorise naturellement la production d'un /r/ fricatif (8 cas sur 9) ; la seule réalisation divergente, une battue, peut dans ce cas être considérée comme un renforcement au même titre qu'une réalisation vibrante dans un groupe /kr/ initial.

nos affirmations. Si l'on ne tient compte que des 23 occurrences de *feutre* où le groupe /tr/ n'est pas suivi d'un schwa, on ne constate pas de différence significative entre la position finale et les autres positions syllabiques.

d) /r/ pré-consonantique (N = 141)

La position finale de syllabe devant consonne est par définition une position faible. Elle l'est d'autant plus, dans le cas de /r/, si la consonne qui suit est sonore plutôt que sourde et fricative plutôt qu'occlusive. Ainsi, dans *extraordinaire*, 35 locuteurs (73%) produisent une approximante tandis que 12 autres (25%) amuïssent la liquide. Seul un locuteur produit une fricative voisée. Devant /t/ *(meurtre*, N= 46), la fréquence des variantes voisées est au contraire basse (13% de fricatives, 2,2% d'approximantes, 2,2% de vibrantes) et l'occlusive sourde favorise en contrepartie l'apparition de réalisations renforcées (24% de fricatives vibrantes, 11% de vibrantes dévoisées), qui sont dans ce cas plus fréquentes que les fricatives sourdes (28,3%). Enfin, devant /s/ (*bouleverser*, N = 48), on se trouve dans un contexte intermédiaire qui se caractérise par la domination des fricatives dévoisées (31,3%) et voisées (22,9%), et par le contraste entre le taux d'occurrence des fricatives vibrantes (29,2%) et la rareté des vibrantes sourdes (4,2%).

e) /r/ en finale absolue derrière voyelle (N = 337)

Plus encore que la position finale de syllabe, la position finale de groupe intonatif est la position faible par excellence. Ceci se marque clairement par la propension des locuteurs à effacer le /r/ dans cette position (20%) et par la nette prédominance des variantes sourdes faibles (50,7% de fricatives dévoisées). Contrairement à ce que nous avons observé dans d'autres contextes, plusieurs autres types de variantes sont néanmoins attestés : 4,7% de fricatives vibrantes, 3% de vibrantes sourdes, 5,6% d'approximantes, 8,3% de fricatives voisées[38]. Les variantes voisées ne représentent que 13,9% des réalisations de /r/ dans cette position, elles sont donc plutôt marginales contrairement à l'hypothèse que nous avions émise. De même, ces résultats ne confirment pas l'hypothèse selon laquelle le contexte post-vocalique final de mot favorise particulièrement l'apparition de variantes renforcées.

[38] Ces résultats n'intègrent pas les trente-sept cas où le /r/ final est suivi d'un schwa ou enchaîné avec le segment initial du mot suivant – une fricative voisée, une semi-consonne ou une voyelle dans les cinq cas où cela se produit. Dans ces occurrences, le /r/ est nettement plus souvent "vocalique" : 43,8% d'approximantes, 34,4% de fricatives sonores ; absence de fricatives vibrantes et de vibrantes.

Les résultats présentés ci-dessus permettent de dégager, du point de vue de leur conditionnement de la prononciation de /r/, trois types de contextes phonologiques et trois groupes de variantes influencées de façon comparable par chaque type de contextes. En effet, la lecture des résultats permet de constater que certaines variantes augmentent ou diminuent en fréquence de façon conjointe dans des séries de contextes similaires. Les trois types de contextes identifiés sont les suivants:

- contexte (*a*) : /r/ en position intervocalique ou dans l'entourage d'une occlusive voisée ;
- contexte (*b*) : /r/ initial après pause, post-vocalique en fin de groupe intonatif et /r/ dans l'entourage d'une fricative ;
- contexte (*c*) : /r/ dans l'entourage d'une occlusive sourde.

Nous avons calculé pour chaque type de contexte le pourcentage d'occurrences de chaque variante[39]. Des différences sensibles apparaissent bien entendu pour une même variante entre les contextes rassemblés au sein d'un même type (ex. la différence entre les effets de /t/ et /k/ vs /p/). Cela dit, dans chaque type, les différents contextes ont une propriété commune qui les distingue de tous les autres, lorsque l'on compare leurs effets sur les trois groupes de variantes suivants : variantes voisées, fricatives et renforcées (v. tableau 1). Le contexte (*a*) se caractérise par une majorité de variantes voisées (66%) et la rareté des variantes renforcées (6,8%), le contexte (*b*) est le moins contraignant en ce qu'il favorise les variantes les moins marquées (57,4% de fricatives en général) tout en n'excluant pas la production de variantes voisées (25,2%) et renforcées (14%), enfin le contexte (*c*) se distingue par le taux le plus important de variantes renforcées (30,2%) et la quasi-absence de variantes voisées (3,2%). Les différences observées entre les trois types de contextes pour les trois ensembles de variantes que nous avons distingués sont significatives ($p < 0,001$ pour les variantes voisées et renforcées, $p < 0,01$ pour les fricatives)[40].

[39] Pour simplifier l'interprétation des résultats, nous avons écarté de cette analyse les réalisations de /r/ qui sont produites par le seul locuteur de notre échantillon qui prononce parfois des /r/ antérieurs ; l'analyse ne concerne donc que quarante-sept locuteurs.

[40] Nous aurions pu encore raffiner notre analyse des facteurs internes en distinguant les contextes phonologiques selon d'autres paramètres (lieu d'articulation des segments adjacents, rôle du schwa final, influence des facteurs prosodiques). Toutefois, il aurait fallu construire alors une liste spécifiquement pour tester l'influence de ces paramètres. Signalons en outre qu'aucune différence significative n'a pu être constatée entre la réalisation du /r/ initial et final selon la voyelle contiguë (initiales en /ʁa/, /ʁœ/, /ʁɔ/, /ʁo/, /ʁi/ ; finales en /ɛʁ/, /aʁ/, /yʁ/, /œʁ/).

	Contexte (a)		Contexte (b)		Contexte (c)	
Variantes de /r/	N	%	N	%	N	%
Voisées	281	**67,2**	154	**24,8**	18	**3,3**
Renforcées	28	**6,7**	88	**14,1**	167	**30,8**
Fricatives	196	**46,9**	368	**59,2**	289	**53,2**
Total	418		622		543	

Tableau 1. Nombre et pourcentage de variantes voisées, de variantes renforcées et de variantes fricatives selon trois types de contexte phonologique, en lecture

Le bien-fondé de l'opposition entre les trois types de contexte est en outre confirmé par l'analyse de deux réalisations de /r/ dont nous avons peu parlé : certaines réalisations fricatives légèrement vibrantes et les réalisations battues. Nous considérons en somme ces réalisations comme des variantes intermédiaires entre les fricatives et les fricatives vibrantes et elles constituent bien souvent des cas douteux pour lesquels la catégorisation nous semblait ardue. Or, nous constatons qu'à l'instar des variantes renforcées, ces variantes intermédiaires sont plus fréquentes en contexte (*c*) qu'en contexte (*b*) et en contexte (*b*) qu'en contexte (*a*) ($p < 0,001$, $N = 140$). Ceci confirme donc la hiérarchie entre les contexte (*a*) < (*b*) < (*c*) du point de vue de leur effet positif sur l'apparition des variantes renforcées.

4.2. Conversation libre

Les données de la conversation libre confirment globalement le conditionnement phonologique observé dans la liste et permettent de le décrire de façon plus précise. Ainsi, l'on peut constater à partir des 54 occurrences de groupes 'consonne sonore + /r/' que le comportement de /r/ dans ces groupes semble identique quel que soit le mode articulatoire de la consonne sonore qui le précède[41]. On peut déduire des cas assez rares de groupes /fr/ ($N = 18$) que dans cette position, /r/ subit une forme d'assimilation et est le plus souvent fricatif (88,9%) et sourd (77,8%). Par ailleurs, l'analyse des groupes /tr/ confirme qu'il n'y pas de différence quant à la réalisation de /r/ dans ces groupes selon leur position dans le mot[42].

[41] La seule différence qui émerge de nos observations est la diminution des réalisations fricatives vibrantes de /r/ lorsque la consonne qui précède est une fricative voisée (/v/ dans notre corpus), mais les occurrences sont trop peu nombreuses pour établir une conclusion fiable à partir de ce résultat.

[42] Les pourcentages de variantes renforcées pour les groupes /tr/ sont les suivants : 12,6% à l'initiale ($N = 278$), 15,2% à l'intérieur du mot ($N = 99$), 11,4% en finale de syllabe devant voyelle ($N = 44$). Les pourcentages sont également équivalents pour les autres types de variantes (voisées ou fricatives).

Le seul point sur lequel les résultats divergent de ceux présentés pour la liste de mots concerne les différences entre les groupes /kr/, /tr/ et /pr/, à l'initiale et à l'intérieur de mots. D'après les données des conversations, il semble qu'il faille opposer /k/ à /t/ et /p/ plutôt que d'isoler /p/. En effet, les fricatives vibrantes et les vibrantes dévoisées semblent plus fréquentes après /k/ (15,8% et 12,3% respectivement, N = 57) que devant /t/ (10,3% et 2,9%, N = 377) ou /p/ (8,8% et 4,1%, N = 170)[43]. Des observations supplémentaires, qui isoleraient de façon plus fiable cette variable, seraient nécessaires pour tirer des conclusions définitives. À ce stade, la seule constante que nous pouvons dégager, tant en conversation qu'en lecture, est l'effet positif plus net de /k/ sur le taux de réalisations *vibrantes* du /r/ subséquent.

Un des contextes peu représentés dans la liste compte davantage d'occurrences dans le corpus de conversation, à savoir /r/ suivi d'une occlusive à l'intérieur ou à la frontière de mot. Notons tout d'abord qu'il ne semble pas y avoir de différences dans la prononciation du /r/ selon qu'il est final de syllabe interne (N = 121) ou final de mot (N = 119), ou selon la nature de l'occlusive qui suit /r/ : dans tous les cas, les réalisations fricatives sourdes sont majoritaires (60% en moyenne) et les variantes marquées sont presque uniquement représentées par les fricatives vibrantes (12,6% en moyenne)[44].

De manière générale, à contexte similaire, les variantes renforcées sont moins fréquentes en conversation que dans la liste. On pourrait songer à interpréter cette différence comme le reflet de la variation stylistique, ce qui supposerait que ces variantes soient associées à des situations de communication formelles. Indépendamment de cette possibilité, nous pensons que la prosodie est une variable pertinente pour cette question. En effet, les données produites en conversation montrent que les réalisations des /r/ présents sur des syllabes accentuées correspondent plus souvent à des variantes renforcées que les /r/ des syllabes non accentuées. Or, dans la liste, tous les mots portent un accent final et dans certains cas un accent secondaire. En réalité, l'accentuation de la syllabe ne favorise les réalisations renforcées de /r/ que lorsqu'il est précédé d'une occlusive sourde (v. tableau 2) : sous l'accent,

[43] La différence entre /t/ et /p/ est non significative. En outre, l'écart entre /k/ et /t/ est également présent dans les données de lecture mais sans être significatif.

[44] Deux résultats s'écartent de cette tendance générale. D'une part, on dénombre beaucoup de fricatives voisées pour /r/ final devant /k/. Nous avons pu constater que toutes ces réalisations voisées apparaissaient sous l'accent, de sorte que l'on peut penser que c'est le renforcement de la voyelle qui induit un prolongement du voisement lors de l'articulation de /r/. Par ailleurs, les variantes marquées de /r/ sont erratiques devant /p/. Nous n'avons pu trouver aucune explication à cette différence.

le taux de variantes marquées est de 29,4%, alors qu'il n'est que de 11% lorsque la syllabe n'est pas accentuée[45] ($p < 0,001$).

	Syllabe accentuée			**Syllabe non accentuée**		
	Variantes renforcées		Total	Variantes renforcées		Total
	N	%		N	%	
/r/ derrière consonne sonore	1	**5,9**	17	5	**9,3**	54
/r/ devant occlusive sourde	4	**10,8**	37	27	**13,6**	198
/r/ derrière occlusive sourde	37	**29,4**	126	56	**11**	508

Tableau 2. Nombre et pourcentage de variantes renforcées de /r/ selon le caractère accentué ou non de la syllabe sur laquelle il se trouve, dans trois contextes phonologiques

Peut-on également distinguer, pour ces données de conversation, certains types de contextes ayant un effet similaire sur la réalisation de /r/ ? Nous avons vérifié l'effet des trois types de contextes suivants sur le nombre d'occurrences de variantes voisées, de variantes fricatives et de variantes renforcées :

- le contexte (*a*), correspondant aux /r/ situés dans l'entourage d'une consonne voisée ;
- le contexte (*c1*), correspondant aux /r/ en finale de syllabe interne ou en finale de mot devant occlusive sourde ;
- le contexte (*c2*) comprenant les réalisations de /r/ derrière occlusive sourde.

Pour établir la comparaison, nous avons exclu les cas où /r/ se trouvait sur une syllabe accentuée, afin de réellement vérifier l'effet du contexte sans qu'intervienne la variable prosodique[46].

Les résultats (v. tableau 3) montrent que ces trois types de contextes n'ont pas d'effets distincts sur le taux de réalisations renforcées de /r/ ; les seules différences significatives ($p < 0,001$) concernent le taux de variantes voisées dans les trois types de contextes et le taux de fricatives dans le contexte (*a*) par rapport aux deux autres. Il n'y donc pas de raison de

[45] L'effet de l'accentuation paraît identique quelle que soit la nature de l'occlusive sourde qui précède /r/. De même, l'effet ne diffère pas en fonction du type d'accent (accent final de groupe intonatif, accent initial, accent final non terminal – c'est-à-dire, par exemple, accent d'insistance). Le lien entre énonciation emphatique et réalisation renforcée de /r/ est par ailleurs mis en évidence par le fait que les mots *très* et *trop* sont très souvent prononcés avec une variante renforcée de /r/ lorsqu'ils sont frappés d'un accent d'insistance : c'est le cas pour 11 occurrences sur 17 (64,7%) dans notre corpus.

[46] Les cas où le /r/ se trouve après la consonne /f/ en syllabe initiale ne sont repris dans aucune de ces trois catégories car, comme nous l'avons vu plus haut, les effets de ce contexte sur la prononciation de /r/ ne sont pas assimilables à ceux des autres contextes représentés dans ce corpus de conversations. Comme c'était le cas pour les résultats du tableau 1, les données présentées ici ne se rapportent qu'à quarante-sept locuteurs.

distinguer les contextes (*c1*) et (*c2*) contrairement à l'hypothèse que nous avions formulée sur base des résultats préliminaires. Nous maintenons par contre la différence entre le contexte (*a*) et le contexte (*c*). Au niveau de la réalisation des variantes marquées, rappelons que l'opposition entre ces deux contextes s'est révélée pertinente en lecture. Or, seuls quelques locuteurs sont responsables des six variantes renforcées produites en contexte (*a*) ; la différence entre les deux types de contextes semble par contre pertinente pour les autres locuteurs.

	Contexte (a)		**Contexte (c1)**		**Contexte (c2)**	
Variantes de /r/	N	%	N	%	N	%
Voisées	36	**67,9**	52	**22,1**	25	**4,9**
Renforcées	6	**11,3**	31	**13,2**	56	**11,0**
Fricatives	26	**49,1**	158	**67,2**	376	**74,0**
Total	53		235		508	

Tableau 3. Nombre et pourcentage de variantes voisées, de variantes renforcées et de variantes fricatives selon trois types de contexte phonologique, en conversation

4.3. Facteurs externes

Malgré les précautions que nous avons prises pour assurer la comparabilité des données recueillies auprès de chaque informateur, dans le cas de (r), la plasticité du phénomène étudié rend particulièrement ardue une analyse de la variation inter- et intra-locuteur. En effet, les variantes renforcées, qui sont notre élément d'observation central, sont extrêmement sensibles à toute une série de variables linguistiques telles que la présence ou non d'un accent, la longueur du mot prosodique, le débit ou l'intensité. Des interactions entre variables peuvent donc biaiser nos résultats et rendre flou le patron de variation qui s'en dégage. Isoler davantage la variable étudiée aurait permis d'éviter ce problème, mais cela aurait demandé de recueillir les données en contrôlant de façon importante le comportement linguistique des locuteurs. Il s'agit donc d'un choix méthodologique dont il faut pouvoir tenir compte dans l'analyse.

Par ailleurs, comme nous l'avons signalé plus haut, il est difficile d'interpréter la variation stylistique observée à l'échelle du corpus. En effet, nous ne savons pas si l'augmentation du taux de variantes marquées en lecture est due aux fait que les /r/ se trouvent plus souvent sur des syllabes accentuées dans cette tâche ou au fait que les locuteurs adoptent davantage une prononciation renforcée de /r/ en lecture, indépendamment des phénomènes d'accentuation. Seule une étude complète de l'accentuation de chaque occurrence de la

variable permettrait de répondre à cette question. On peut noter que si l'on compare les données de lecture et les données relatives aux /r/ en syllabe accentuée en conversation, on constate que les taux de variantes renforcées de /r/ dans les groupes 'occlusive sourde + /r/' sont équivalents dans ces deux ensembles (29,9% vs 29,4%). Toutefois, même si l'on considère que la différence entre les deux tâches est liée à l'accentuation, force est de constater que certains locuteurs ne produisent pas de variantes renforcées en lecture, alors que d'autres en produisent autant en lecture qu'en conversation. La variation observée ne se réduit donc pas au conditionnement phonétique de la prononciation de /r/.

Notons enfin que les résultats présentés ci-dessous ne concernent qu'une partie des données dont nous disposons. Dans un premier temps, nous ne tenons ainsi pas compte des variantes intermédiaires et des occurrences apparaissant dans des groupes 'occlusive sourde + /r/' sous l'accent en conversation, dans le but de rendre les comparaisons entre locuteurs plus aisées. De plus, dans la mesure où l'opposition entre réalisations sourdes et sonores ne s'est pas révélée pertinente du point de vue de la distribution sociolinguistique des variantes et vu le nombre très limité de réalisations vibrantes voisées, nous nous concentrons uniquement sur les différences entre locuteurs relatives à la réalisation des variantes renforcées (fricatives vibrantes et vibrantes sourdes)[47]. Nous reviendrons toutefois à la fin de l'analyse sur la distribution des variantes intermédiaires, des réalisations vibrantes voisées de /r/ et des cas de chute de /r/ en finale absolue.

Avant de mesurer la distribution des variantes renforcées dans les différents groupes de notre échantillon, nous avons jugé opportun de traiter de façon distincte le cas de GM62, le doyen des locuteurs gembloutois, car c'est le seul locuteur qui présente quelques réalisations antérieures de /r/. Déterminer le caractère antérieur ou postérieur des variantes est une opération assez complexe et d'autant plus difficile à réaliser auditivement dans le cas de ce locuteur que ses variantes antérieures ne constituent pas toutes, loin s'en faut, des vibrantes apico-alvéolaires ([r]). Il nous semble ainsi que l'on peut également observer chez ce locuteur des approximantes alvéolaires ([ɹ]), des réalisations vibrantes dévoisées ([r̥]) et battues ([ɾ̥]) ainsi que des réalisations affaiblies de fricatives apico-alvéolaires dévoisées ([ɹ̝̊]). Nous avons

[47] Nous n'exprimons les résultats en termes de pourcentage que lorsque les locuteurs réalisent plus d'une variante renforcée. Même dans ce cas, les pourcentages ne sont donnés qu'à titre indicatif : le nombre d'occurrences de ces variantes est en général assez bas et les différences en termes de pourcentages sont dès lors peu significatives.

renoncé à présenter une description détaillée de la prononciation de ce locuteur car elle aurait nécessité une analyse phonétique très précise. Par ailleurs, l'alternance entre prononciations vibrantes et fricatives pour les variantes antérieures n'étant pas comparable à celle que l'on observe pour les réalisations postérieures, nous avons choisi de ne pas intégrer les données concernant ce locuteur à notre analyse des variantes renforcées uvulaires de /r/ ; les analyses qui suivent portent donc sur quarante-sept locuteurs.

Plusieurs tendances émergent de la comparaison du pourcentage moyen de variantes renforcées, tous contextes phonologiques confondus, pour différents sous-groupes de notre échantillon. Premièrement, la variable est sensible à l'âge des locuteurs (v. tableau 4). En effet, à partir de notre distinction en trois tranches d'âge (19-28 ans ; 36-50 ans ; plus de 54 ans) on obtient les moyennes suivantes : 26,6% de variantes renforcées chez les jeunes, 11,9% pour la tranche intermédiaire, 8,9% pour les plus âgés. Les jeunes semblent donc faire un usage plus fréquent des variantes renforcées que leurs aînés : tant en lecture qu'en conversation, la différence entre la troisième génération et les deux autres est significative ($p < 0,001$) ; il n'y par contre pas de différence significative entre les deux tranches d'âge supérieures.

		AGE3	AGE2	AGE1	SCOL1	SCOL2	SCOL3
Corpus	Variantes renforcées (N)	70	107	255	104	101	227
	Variantes non marquées (N)	720	789	702	741	745	728
	Total	790	896	957	845	846	955
	Taux de variantes renforcées (%)	8,9	11,9	26,6	12,3	11,9	23,8
Liste	Variantes renforcées (N)	50	71	181	72	71	159
	Variantes non marquées (N)	460	505	436	469	475	457
	Total	510	576	617	541	546	616
	Taux de variantes renforcées (%)	**9,8**	**12,3**	**29,3**	**13,3**	**13,0**	**25,8**
Conv.	Variantes renforcées (N)	20	36	74	32	30	68
	Variantes non marquées (N)	260	284	266	272	270	271
	Total	280	320	340	304	300	339
	Taux de variantes renforcées (%)	**7,1**	**11,3**	**21,8**	**10,5**	**10,0**	**20,1**

Tableau 4. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour l'ensemble du corpus, pour la lecture de la liste de mots et pour la conversation, selon la tranche d'âge et le niveau de scolarité des locuteurs

Deuxièmement, on constate également une différence significative entre les locuteurs ayant suivi ou suivant des études universitaires d'une part (23,8%), et ceux ayant étudié ou étudiant dans l'enseignement supérieur non universitaire (11,9%) ou n'ayant pas étudié au-delà de l'enseignement secondaire (12,3%) d'autre part ($p < 0,001$ pour les deux conversations ; v. tableau 4). Ce résultat semble néanmoins être le reflet de la corrélation entre

l'âge et le niveau de scolarité des locuteurs de notre échantillon : en effet, lorsque l'on contraste le niveau de scolarité uniquement pour les locuteurs de plus de trente-six ans, l'opposition entre les universitaires et les autres sujets n'apparaît plus (v. tableau 5).

		AGE2/3 – SCOL1	**AGE2/3 – SCOL2**	**AGE2/3 – SCOL3**
Corpus	Variantes renforcées (N)	75	73	29
	Variantes non marquées (N)	656	603	250
	Total	731	676	279
	Taux de variantes renforcées (%)	**10,3**	**10,8**	**10,4**

Tableau 5. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour l'ensemble du corpus, selon le niveau de scolarité des locuteurs des deux tranches d'âge supérieures

Les données du tableau 6 ne révèlent aucune différence significative entre hommes et femmes au niveau de la réalisation de /r/.

		Femmes	**Hommes**
Corpus	Variantes renforcées (N)	224	208
	Variantes non marquées (N)	1134	1077
	Total	1358	1285
	Taux de variantes renforcées (%)	**16,5**	**16,2**
Liste	Variantes renforcées (N)	151	151
	Variantes non marquées (N)	727	674
	Total	878	825
	Taux de variantes renforcées (%)	**17,2**	**18,3**
Conv.	Variantes renforcées (N)	73	57
	Variantes non marquées (N)	407	403
	Total	480	460
	Taux de variantes renforcées (%)	**15,2**	**12,4**

Tableau 6. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour l'ensemble du corpus, pour la lecture de la liste de mots et pour la conversation, selon le sexe des locuteurs

La mobilité sociale des locuteurs apparaît comme une troisième variable externe pertinente, quoique ses effets soient moins clairs (v. tableau 7). De manière générale, les locuteurs en mobilité sociale ascendante produisent plus de variantes marquées que ceux qui ne sont pas en mobilité sociale, sauf dans le cas des locuteurs en mobilité ascendante moyenne (MOB2). Toutefois, il est probable que cette catégorie de locuteurs ne constitue une exception que parce qu'elle est composée d'un seul jeune locuteur et d'aucun universitaire, pour un total de six informateurs[48]. En ce qui concerne les deux autres groupes de locuteurs en

[48] Les autres catégories sont davantage équilibrées du point de vue du nombre de jeunes et du nombre d'universitaires : neuf jeunes et neuf universitaires sur vingt-et-un dans le groupe de mobilité stable, deux jeunes et trois universitaires sur six dans le groupe de mobilité faible, trois jeunes et cinq universitaires sur douze dans

mobilité sociale, l'écart par rapport aux locuteurs de mobilité nulle est significatif ($p < 0,001$), mais uniquement pour les données de lecture pour ce qui est du groupe de mobilité faible (MOB1). Les locuteurs de mobilité sociale forte (MOB3), qui mènent par ailleurs le mouvement d'adoption des variantes renforcées de /r/ en lecture, se distinguent des autres groupes par leur comportement en conversation ($p < 0,001$). Cela confirme donc que le taux production des variantes renforcées augmente avec la mobilité sociale des locuteurs.

		MOB0	MOB1	MOB2	MOB3
Corpus	Variantes renforcées (N)	151	67	24	162
	Variantes non marquées (N)	1031	272	315	510
	Total	1182	339	339	672
	Taux de variantes renforcées (%)	**12,8**	**19,8**	**7,1**	**24,1**
Liste	Variantes renforcées (N)	103	50	17	110
	Variantes non marquées (N)	659	169	202	322
	Total	762	219	219	432
	Taux de variantes renforcées (%)	**13,5**	**22,8**	**7,8**	**25,5**
Conv.	Variantes renforcées (N)	48	17	7	52
	Variantes non marquées (N)	372	103	113	188
	Total	420	120	120	240
	Taux de variantes renforcées (%)	**11,4**	**14,2**	**5,8**	**21,7**

Tableau 7. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour l'ensemble du corpus, pour la lecture de la liste de mots et pour la conversation, selon le degré de mobilité sociale des locuteurs

Dans toutes les catégories examinées, le taux de variantes marquées est plus élevé en lecture qu'en conversation. Toutefois, l'écart entre les deux situations n'est important et significatif ($p < 0,025$) que pour les jeunes locuteurs (et, corrélativement, les universitaires, $p < 0,05$).

Enfin, la région d'origine des locuteurs semble avoir une influence sur la variable : les Tournaisiens produisent en effet davantage de variantes renforcées que les locuteurs des autres villes[49], dans une situation de communication comme dans l'autre (v. tableau 8). Cependant, cet effet n'est pas stable dans les différentes tranches d'âge (v. tableau 9). Il se pourrait donc qu'il soit dû à quelques locuteurs tournaisiens des deux tranches d'âge supérieures.

---

le groupe de mobilité forte. Le fait qu'il n'y ait que deux jeunes locuteurs dans cette dernière catégorie montre que l'effet observé est bien dû à la mobilité sociale et non à une présence massive de jeunes locuteurs.

[49] Notons que les écarts entre les locuteurs des différentes régions sont équivalents quelle que soit la situation, c'est pourquoi nous nous contentons de donner les résultats combinés.

		Bruxelles	Gembloux	Liège	Tournai
Corpus	Variantes renforcées (N)	97	68	113	154
	Variantes non marquées (N)	581	555	560	515
	Total	678	623	673	669
	Taux de variantes renforcées (%)	**14,3**	**10,9**	**16,8**	**23,0**
Liste	Variantes renforcées (N)	66	47	79	110
	Variantes non marquées (N)	372	356	354	319
	Total	438	403	433	429
	Taux de variantes renforcées (%)	**15,1**	**11,7**	**18,2**	**25,6**
Conv.	Variantes renforcées (N)	31	21	34	44
	Variantes non marquées (N)	209	199	206	196
	Total	240	220	240	240
	Taux de variantes renforcées (%)	**12,9**	**9,5**	**14,2**	**18,3**

Tableau 8. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour l'ensemble du corpus, pour la lecture de la liste de mots et pour la conversation, selon l'origine géographique des locuteurs

		Bruxelles	Gembloux	Liège	Tournai
AGE2/3	Variantes renforcées (N)	34	34	21	88
	Variantes non marquées (N)	417	362	428	302
	Total	451	396	449	390
	Taux de variantes renforcées (%)	**7,5**	**8,6**	**4,7**	**22,6**
AGE1	Variantes renforcées (N)	63	34	92	66
	Variantes non marquées (N)	164	193	132	213
	Total	227	227	224	279
	Taux de variantes renforcées (%)	**27,8**	**15,0**	**41,1**	**23,7**

Tableau 9. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour l'ensemble du corpus, selon l'origine géographique des locuteurs croisée avec leur tranche d'âge

L'usage des variantes renforcées est donc essentiellement un trait jeune et, de ce fait, un trait de locuteurs très scolarisés, et d'individus en mobilité sociale forte. Il est par ailleurs sensiblement plus fréquent parmi nos informateurs tournaisiens. Cela semble mettre à mal l'hypothèse selon laquelle ces variantes seraient caractéristiques du français des Bruxellois d'origine populaire. L'examen des résultats au niveau individuel va nous permettre d'affiner cette interprétation.

Si nous partons du principe selon lequel les quatre locuteurs de la tranche d'âge moyenne et du plus haut niveau de scolarité (TF46, LF36, LM36, BF36) tendent à adopter une prononciation normée, nous pouvons en déduire que la norme dominante dans cette catégorie de notre échantillon privilégie l'absence de variantes renforcées, dont le taux est quasiment nul chez trois d'entre eux (LM36, LF36, BF36). Quel que soit le contexte, ce sont les fricatives qui sont majoritaires chez ces trois locuteurs, en concurrence avec les

approximantes dans un environnement voisé. Enfin, le fait qu'ils se permettent parfois d'amuïr complètement le /r/ en finale absolue (souvent dans le cas de LF36) nous semble révéler que la norme de référence consiste à adopter des prononciations "affaiblies" de /r/. Cela confirme donc le jugement de Remacle selon lequel la "bonne" prononciation du /r/ se caractérise par sa « discrétion ». Le cas de TF46 s'écarte radicalement de la tendance qui se dégage chez les trois autres. En conversation, cette locutrice prononce un /r/ sur cinq avec une fricative vibrante ou une vibrante[50]. En lecture, la tendance est plus nette encore et les variantes renforcées sont plus nombreuses que les fricatives, et ce également dans des positions qui ne favorisent pas nécessairement la production de telles variantes (c'est-à-dire en contexte (*b*)).

La valeur des variantes affaiblies semble confirmée par l'analyse du comportement des locuteurs âgés les plus scolarisés, qui présentent le même type de profil que les trois locuteurs examinés plus haut. Sept locuteurs de la troisième tranche d'âge ont fait des études supérieures[51] (SCOL2 et SCOL3). En conversation, ces locuteurs réalisent une majorité de /r/ fricatifs (plus de 80% en moyenne), voisés lorsque le contexte y concourt. Chez tous ces locuteurs, les seules variantes renforcées qui apparaissent en conversation sont des fricatives vibrantes, et elles se trouvent toujours en contexte (*c*). Lors de la lecture de la liste de mots, seules deux locutrices, TF55 et GF55, s'écartent de cette tendance en produisant respectivement six et onze variantes marquées. Notons par ailleurs que chez ces locuteurs âgés, on observe également quelques cas d'amuïssement de /r/ en finale absolue, avec un taux qui est en moyenne assez faible (8/54, 15%).

Sachant comment les locuteurs de milieux favorisés prononcent le /r/, nous pouvons maintenant comparer leur profil avec celui des locuteurs les plus défavorisés, en dehors des jeunes locuteurs puisque la variation du /r/ semble suivre un patron différent dans leur tranche d'âge. Dans notre échantillon, douze locuteurs des deuxième et troisième tranches d'âge n'ont pas obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire général. Soit ils ont arrêté leurs études avant d'entrer dans l'enseignement secondaire supérieur, soit ils ont suivi les filières de l'enseignement secondaire technique ou professionnel. De manière étonnante, dix de ces

[50] Lorsque nous ne le précisons pas, les vibrantes dont il est question dans les lignes qui suivent sont des vibrantes sourdes.
[51] À savoir, TF55, TM65, GF55, LM56, LF65, BM55a et BM55b.

locuteurs présentent un profil très similaire à celui des locuteurs de classes favorisées[52]. En effet, chez ces dix locuteurs, ce sont à nouveau les fricatives en général qui sont de loin les plus fréquentes, concurrencées principalement par les approximantes dans les contextes où apparaissent généralement les variantes vocaliques. Dans ce groupe de dix locuteurs, la plupart des sujets ne réalisent qu'une seule variante marquée ; seule GF32 réalise un nombre plus important de variantes renforcées par rapport à ce que nous avons observé dans les autres groupes de locuteurs, puisqu'elle produit en tout cinq de ces variantes. De manière générale, le nombre de variantes renforcées ne différencie pas ce groupe des deux précédents. En réalité, le taux d'effacement de /r/ en finale absolue est le seul trait qui distingue globalement ces locuteurs : pour l'ensemble des douze locuteurs, ce taux est de 29% (28/95) en moyenne, avec toutefois de grands écarts entre individus. Ce résultat est dans la lignée des études menées sur la chute de /r/ (v. Laks 1977), qui ont montré qu'il s'agissait d'un trait plus fréquent dans les milieux populaires (v. plus loin).

Les deux locuteurs de ce groupe qui ne répondent pas au même profil du point de vue des variantes renforcées sont TF43 et dans une moindre mesure BF53b. Avec neuf variantes renforcées en conversation et quatorze en lecture, TF43 s'écarte davantage de la tendance dominante dans ce groupe que ne le fait GF32. En ce qui concerne BF53b, la situation est moins tranchée : cette dernière produit trois variantes renforcées en conversation et quatorze en lecture.

Pour les trois groupes que nous venons de définir, dont les membres se situent aux deux pôles de l'échelle sociale et appartiennent aux deux tranches d'âge supérieures, nous pouvons en définitive dégager un profil de comportement unique à l'égard des variantes renforcées de /r/. Pour synthétiser les résultats, nous nous concentrons dans un premier temps sur les données de conversation. Tout d'abord, onze locuteurs sur vingt-trois ne réalisent jamais de variantes marquées dans cette situation. (LF36, BF36, LF65, BM55a et BM55b d'une part ; GM53, GM32, LF63, LM63, BM33 et BF33 d'autre part). Les cas de TM65, LM36, LM56, GF52 et BF53a peuvent être assimilés à ce premier profil car ils ne s'en distinguent que par une réalisation marquée, apparaissant toujours en contexte (*c*). Deux locutrices se démarquent nettement de cette tendance (TF46, TF43), tandis que cinq autres réalisent plus d'une variante renforcée (TF55, GF32, GF55, LF43, BF53b).

[52] À savoir, GF52, GF32, GM32, GM53, LF63, LM63, LF43, BM33, BF33, BF53a.

Les données de lecture confirment que la norme objective de la prononciation de /r/ ne correspond pas à une variante renforcée pour ces locuteurs. Dans cette tâche, dix d'entre eux ne produisent jamais ce type de variante (LM36, BF36 ; TM65, LM56, LF65 ; GF52, GM32, LM63, LF43, BF33) et trois autres (BM55b ; GM53, BM33) ne présentent qu'une seule exception[53]. Chez quatre locuteurs (LF36, LF63, BM55a, BF53a), on observe une légère augmentation du nombre de variantes renforcées (de zéro à deux ou à trois chez LF36). Cela ne remet pas fondamentalement en cause le profil de ces locuteurs : nous considérons que toutes ces exceptions sont marginales, étant donné la corrélation entre les résultats de lecture et de conversation. Elles peuvent par contre refléter une légère variation stylistique ou l'effet de la prosodie mentionné plus haut. Le comportement largement hors norme des deux locutrices tournaisiennes (TF46, TF43) et la position intermédiaire de quatre autres locutrices se confirme par ailleurs dans cette tâche (TF55, GF32, GF55, BF53b). Nous estimons en revanche que le cas de LF43 correspond au profil dominant et que les deux variantes renforcées qu'elle produit en conversation, et en contexte (*c*)[54], peuvent être considérées comme marginales puisqu'elle n'en réalise aucune en lecture. En résumé, dix-sept locuteurs présentent, du point de vue du taux de variantes renforcées, un profil que nous appelons profil non marqué, bien qu'il soit caractéristique de locuteurs de groupes sociaux opposés. Ces locuteurs font partie de la première des sept catégories de locuteurs que nous distinguons au sein de notre échantillon, en fonction de leur comportement par rapport à la variable (r). L'analyse du comportement des locuteurs que nous n'avons pas encore décrits va nous permettre de spécifier les caractéristiques des six autres catégories.

Les locuteurs d'âge moyen ayant accompli un cursus d'enseignement supérieur non universitaire (6 locuteurs) produisent tous quelques variantes renforcées. De manière générale, les locuteurs de ce groupe étendent sensiblement les emplois des variantes renforcées par rapport aux locuteurs de profil non marqué. Deux locuteurs, TM35b et GF45 sont néanmoins très proches de ce profil et ne s'en écartent que par la réalisation de deux ou trois variantes marquées au total[55]. C'est le cas également pour une des locutrices du groupe précédent, GF32, bien que le nombre de variantes marquées soit légèrement plus élevé chez

[53] Ces exceptions apparaissent en contexte (*c*) sauf pour BM55b chez qui un /r/ renforcé est produit à l'initiale de mot.
[54] Lorsque nous ne le précisons pas, les variantes marquées mentionnées dans les conversations apparaissent systématiquement en contexte (*c*), puisque c'est toujours le cas, sauf dans six exceptions.
[55] Dans le cas de TM35b, 1 fricative vibrante en conversation et 1 en lecture dans le contexte (*b*) ; 2 /r/ vibrants (13%) en conversation et 1 /r/ fricatif en lecture, en contexte (*c*) cette fois, dans le cas de GF45.

elle[56] (*catégorie 2*). Trois autres locuteurs (TM35a, GM35, BM35) se démarquent du profil non marqué, surtout à travers leur comportement linguistique dans la tâche de lecture. En effet, en conversation, ils ne réalisent aucune voire qu'une seule variante renforcée (une fricative vibrante pour GM35, une autre pour BM35, en contexte (*c*)). Par contre, ils présentent tous trois un taux important de variantes marquées en lecture[57]. Le profil de TF55 a les mêmes caractéristiques[58]. Ces quatre locuteurs (*catégorie 3*) semblent donc adopter une prononciation de /r/ non marquée dans leur parole spontanée, mais ils accentuent de façon assez nette le taux de variantes renforcées lorsqu'ils adoptent un style de lecture, ce qui confirme une tendance déjà observée chez d'autres locuteurs.

En situation de lecture, le dernier locuteur de ce groupe, LM35, produit un taux de variantes marquées équivalent à celui des quatre locuteurs que nous venons de décrire, mais à la différence de ce que l'on a observé chez ces derniers, ces variantes apparaissent également en nombre significatif, mais plus limité, dans sa parole spontanée[59] (*catégorie 4*). Trois locutrices des trois premiers groupes, dont le comportement a été jugé exceptionnel par rapport à leurs pairs (GF55, BF53b et TF46), présentent un profil identique, avec cependant un taux de variantes marquées plus important en lecture[60], et donc un écart plus important entre les styles. Le profil de la locutrice TF64, qui au niveau du degré de scolarité occupe une position intermédiaire, peut être rapproché de celui de GF55[61]. Ces quatre locutrices sont regroupées dans une cinquième catégorie.

---

[56] En conversation, 1 fricative vibrante et 1 vibrante ; en lecture, 1 fricative vibrante en contexte (*b*), 2 vibrantes (16%) en contexte (*c*).

[57] Pour TM35a : 3 vibrantes (18%) en contexte (*b*), 5 vibrantes (45%) et 2 fricatives vibrantes (18%) en contexte (*c*). Pour GM35 : 1 vibrante et 1 fricative vibrante en contexte (*b*), 4 fricatives vibrantes (33%) en contexte (*c*). Pour BM35 : 1 fricative vibrante en contexte (*b*), 2 (16%) en contexte (*c*) et même une quatrième en contexte (*a*).

[58] En conversation, elle réalise 1 fricative vibrante ; en lecture, 1 fricative vibrante et 1 vibrante en contexte (*b*) et 4 fricatives vibrantes (33%) en contexte (*c*).

[59] En conversation, 2 fricatives vibrantes (18%) et 1 vibrante ; en lecture, 2 fricatives vibrantes (17%) et 2 vibrantes (17%) en contexte (*c*).

[60] Pour GF55 : en conversation, 2 fricatives vibrantes (11%) ; en lecture, 1 fricative vibrante et 2 vibrantes (20%) en contexte (*b*), 2 fricatives vibrantes (17%) et 1 vibrante en contexte (*c*), et enfin 1 fricative vibrante en contexte (*a*). Pour BF53b : en conversation, 3 fricatives vibrantes (18%) ; en lecture, 3 fricatives vibrantes (25%) en contexte (*b*), 5 fricatives vibrantes (41%) et 3 vibrantes en contexte (25%), et enfin 3 fricatives vibrantes (33%) en contexte (*a*). Pour TF46 : en conversation, 2 fricatives vibrantes (13%) et 2 vibrantes (13%) ; en lecture, 3 fricatives vibrantes (21%) et 2 vibrantes (14%) en contexte (*b*), 8 fricatives vibrantes (66%) et 1 vibrante en contexte (*c*).

[61] En conversation, TF64 réalise 1 fricative vibrante en contexte (*a*), et 2 (13%) en contexte (c) ; en lecture, on observe 2 fricatives vibrantes (22%) en contexte (*a*) ; 1 fricative vibrante et 1 vibrante en contexte (*b*), et enfin 5 fricatives vibrantes (46%) en contexte (*c*).

Examinons à présent le profil des onze locuteurs de la première tranche d'âge dont la scolarité est de niveau universitaire. En réalité, aucun profil commun aux membres du groupe ne peut être dégagé. Ces jeunes locuteurs se répartissent sur un continuum qui traverse les différentes catégories que nous avons définies. TF16 se situe à l'une des extrémités de ce continuum et présente un profil non marqué[62] (similaire à celui de LF36 par exemple). Le comportement de TM16a est semblable à celui de GM35, avec très peu de variantes marquées en conversation[63] (*catégorie 3*). Huit locuteurs ont en commun de présenter un nombre important de variantes marquées en conversation et d'augmenter la fréquence des réalisations de ce type en lecture : LF16b, BF16a, BF16b[64] qui peuvent être comparées à LM35 (*catégorie* 4) ; TM16b, GM26, LM16, BM16a et BM16b[65], chez qui l'augmentation du nombre de variantes marquées dans la tâche de lecture est la plus nette, comme chez TF46. Chez ces cinq jeunes locuteurs, le taux de variantes renforcées en conversation est toutefois légèrement plus important que chez les quatre locutrices de la tranche d'âge supérieure, au comportement comparable ; ils constituent de ce fait une sixième catégorie. Le comportement de GF16 est quant à lui assez particulier : elle produit autant de variantes marquées en conversation que d'autres locuteurs de son groupe (ex. LF16b, BF16a), mais nettement moins en lecture[66] (*hors catégorie*). Enfin, une locutrice (LF16a) de ce groupe mène le mouvement d'adoption des variantes marquées et en réalise un nombre plus important que les autres jeunes locuteurs, tant

[62] Elle réalise seulement 1 fricative vibrante lors de la conversation, 1 en contexte (*b*) et 2 (17%) en contexte (*c*) dans la tâche de lecture.

[63] Pour TM16a : en conversation, 1 fricative vibrante ; en lecture, 1 fricative vibrante et 1 vibrante en contexte (*b*), 5 fricatives vibrantes (42%) en contexte (*c*).

[64] Pour LF16b : en conversation, 2 fricatives vibrantes (13%) ; en lecture, 1 fricative vibrante en contexte (*b*), 3 fricatives vibrantes (25%) et 1 vibrante en contexte (*c*). Pour BF16a : en conversation, 4 fricatives vibrantes (27%) ; en lecture, 2 fricatives vibrantes (13%) en contexte (*b*) et 4 (33%) en contexte (*c*). Pour BF16b : en conversation, 3 fricatives vibrantes (27%) ; en lecture, 3 fricatives vibrantes (18%) en contexte (*b*), 4 fricatives vibrantes (36%) et 1 vibrante en contexte (*c*).

[65] Pour TM16b : en conversation, 2 fricatives vibrantes (100%) en contexte (*a*), 2 autres (13%) en contexte (*c*) ; en lecture, 2 vibrantes (29%) en contexte (*a*), 1 fricative vibrante en contexte (*b*), 5 fricatives vibrantes (46%) et 5 vibrantes (46%) en contexte (*c*). Pour GM26 : en conversation, 4 fricatives vibrantes (25%) ; en lecture, 1 vibrante en contexte (*a*), 1 fricative vibrante et 5 vibrantes (31%) en contexte (*b*), 5 fricatives vibrantes (42%) et 2 vibrantes (17%) en contexte (*c*). Pour LM16 : en conversation, 2 fricatives vibrantes (13%) et 2 vibrantes (13%) ; en lecture, 4 fricatives vibrantes (44%) en contexte (*a*), 8 (57%) en contexte (*b*), 5 (42%) et 4 vibrantes (33%) en contexte (*c*). Pour BM16a : en conversation, 3 fricatives vibrantes (18%) ; en lecture, 1 fricative vibrante en contexte (*a*), 4 fricatives vibrantes (27%) et 1 vibrante en contexte (*b*), 5 fricatives vibrantes (42%) et 1 vibrante en contexte (*c*). Pour BM16b : en conversation, 5 fricatives vibrantes (36%) et 1 vibrante ; en lecture, 4 fricatives vibrantes (25%) et 2 vibrantes (13%) en contexte (*b*), 6 fricatives vibrantes (55%) et 3 vibrantes (27%) en contexte (*c*).

[66] En conversation, 3 fricatives vibrantes (21%) et 1 vibrante ; en lecture, 1 fricative vibrante en contexte (*b*) et 1 en contexte (*c*).

en conversation qu'en lecture[67]. Le cas de TF43 lui est sur ce point tout à fait comparable[68] (*catégorie 7*).

Dans le groupe des jeunes locuteurs, cinq individus n'ont pas accompli un cursus universitaire. Une locutrice, GF15, présente un profil non marqué[69]. Deux d'entre eux, TM24 et GM15, ne produisent un nombre significatif de variantes marquées que lors de la tâche de lecture, avec cela dit une différence moins accusée entre les styles dans le cas de GM15[70] (*catégorie 3*). Enfin, TF15 et LM13 semblent adopter le même comportement linguistique que LM16 et consort[71] (*catégorie 6*).

Nous avons donc dégagé sept profils de locuteurs au sein de notre échantillon, en fonction du taux de /r/ renforcés que ceux-ci prononcent. Les résultats cumulés pour tous les locuteurs de chaque profil sont repris dans les tableaux 10 et 11. Ces tableaux fournissent également les occurrences des variantes "intermédiaires" – à savoir les vibrantes à un seul battement et les fricatives légèrement vibrantes – et les occurrences de /r/ apparaissant dans un groupe 'obstruante sourde + /r/' accentué (en conversation). Nous pouvons constater que les données relatives à ces variantes suivent les tendances observables pour les autres variantes examinées. Par souci de clarté, nous continuons à baser notre interprétation uniquement sur les variantes marquées produites en dehors de ces groupes accentués, car ils peuvent être considérés comme des cas particuliers. Nous incluons cependant les variantes intermédiaires dans les calculs statistiques : elles représentent, tout comme les fricatives vibrantes et les vibrantes, une des manifestations du processus graduel de renforcement de /r/ que nous analysons ici.

---

[67] Pour LF16a : en conversation, 1 fricative vibrante et 1 vibrante en contexte (*a*), 2 fricatives vibrantes (14%) et 4 vibrantes (29%) en contexte (*c*) ; en lecture, 2 fricatives vibrantes (22%) et 2 vibrantes (22%) en contexte (*a*), 4 fricatives vibrantes (31%) et 4 vibrantes (29%) en contexte (*b*), 6 fricatives vibrantes (50%) et 5 vibrantes (42%) en contexte (*c*).

[68] Pour TF43 : en conversation, 6 fricatives vibrantes (31%) et 3 vibrantes (19%) ; en lecture, 1 fricative vibrante et 1 vibrante en contexte (*a*), 3 fricatives vibrantes (21%) en contexte (*b*), 4 fricatives vibrantes (36%) et 4 vibrantes (36%) en contexte (*c*).

[69] La seule variante marquée que l'on observe chez elle est une fricative vibrante prononcée en contexte (*c*), en lecture.

[70] Pour TM24 : uniquement en lecture, deux fricatives vibrantes (14%) en contexte (*b*), deux autres (20%) et quatre vibrantes (40%) en contexte (*c*). Pour GM15 : en conversation, une fricative; en lecture, trois fricatives vibrantes (27%) en contexte (*c*).

[71] Pour TF15 : en conversation, cinq fricatives vibrantes (29%) ; en lecture, une fricative vibrante en contexte (*a*), quatre (29%) en contexte (*b*) et huit (67%) en contexte (*c*). Pour LM13 : en conversation, une fricative vibrante en contexte (*a*), deux (13%) en contexte (*c*) ; en lecture, une fricative vibrante en contexte (*a*), six fricatives vibrantes (40%) et deux vibrantes (13%) en contexte (*b*), trois fricatives vibrantes (27%) et trois vibrantes (27%) en contexte (*c*).

Liste		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
CTXT *(a)*	Variantes renforcées (N)	0	0	1	0	11	10	6
	Variantes intermédiaires	6	1	4	0	4	0	0
	Variantes marquées (N)	6	1	5	0	15	10	6
	Variantes non marquées (N)	162	26	58	36	21	51	12
	Total	168	27	63	36	36	61	18
	Taux de variantes renforcées (%)	0,0	0,0	1,6	0,0	30,6	16,4	33,3
	Taux de variantes intermédiaires (%)	3,6	3,7	6,3	0,0	11,1	0,0	0,0
	Taux de variantes marquées (%)	**3,6**	**3,7**	**7,9**	**0,0**	**41,7**	**16,4**	**33,3**
CTXT *(b)*	Variantes renforcées (N)	5	2	12	6	13	38	11
	Variantes intermédiaires	11	0	6	7	9	5	3
	Variantes marquées (N)	16	2	18	13	22	43	14
	Variantes non marquées (N)	211	44	80	42	29	60	13
	Total	227	46	98	55	51	103	27
	Taux de variantes renforcées (%)	2,2	4,3	12,2	10,9	25,5	36,9	40,7
	Taux de variantes intermédiaires (%)	4,8	0,0	6,1	12,7	17,6	4,9	11,1
	Taux de variantes marquées (%)	**7,0**	**4,3**	**18,4**	**23,6**	**43,1**	**41,7**	**51,9**
CTXT *(c)*	Variantes renforcées (N)	12	3	31	17	25	55	19
	Variantes intermédiaires	35	9	17	6	2	12	1
	Variantes marquées (N)	47	12	48	23	27	67	20
	Variantes non marquées (N)	174	20	32	24	20	14	3
	Total	221	32	80	47	47	81	23
	Taux de variantes renforcées (%)	5,4	9,4	38,8	36,2	53,2	67,9	82,6
	Taux de variantes intermédiaires (%)	15,8	28,1	21,3	12,8	4,3	14,8	4,3
	Taux de variantes marquées (%)	**21,3**	**37,5**	**60,0**	**48,9**	**57,4**	**82,7**	**87,0**

Tableau 10. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, intermédiaires et marquées, pour la lecture de la liste de mots, dans trois contextes phonologiques, selon les sept catégories de locuteurs définies (C1, C2…C7)

Conv.		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
CTXT *(a)*	Variantes renforcées (N)	0	0	0	0	1	3	2
	Variantes intermédiaires	1	0	0	1	0	0	1
	Variantes marquées (N)	1	0	0	1	1	3	3
	Variantes non marquées (N)	20	0	7	5	4	7	2
	Total	21	0	7	6	5	10	5
	Taux de variantes renforcées (%)	0,0		0,0	0,0	20,0	30,0	40,0
	Taux de variantes intermédiaires (%)	4,8		0,0	16,7	0,0	0,0	20,0
	Taux de variantes marquées (%)	**4,8**		**0,0**	**16,7**	**20,0**	**30,0**	**60,0**
CTXT *(c)*	Variantes renforcées (N)	8	5	5	12	11	28	14
	Variantes intermédiaires	18	8	8	9	13	25	4
	Variantes marquées (N)	26	13	13	21	24	53	18
	Variantes non marquées (N)	284	39	97	31	42	56	12
	Total	310	52	110	52	66	109	30
	Taux de variantes renforcées (%)	2,6	9,6	4,5	23,1	16,7	25,7	46,7
	Taux de variantes intermédiaires (%)	5,8	15,4	7,3	17,3	19,7	22,9	13,3
	Taux de variantes marquées (%)	**8,4**	**25,0**	**11,8**	**40,4**	**36,4**	**48,6**	**60,0**
CTXT *(c')*	Variantes renforcées (N)	6	4	3	6	4	9	4
	Variantes intermédiaires	5	1	4	2	1	3	1
	Variantes marquées (N)	11	5	7	8	5	12	5
	Variantes non marquées (N)	30	2	15	12	4	6	0
	Total	41	7	22	20	9	18	5
	Taux de variantes renforcées (%)	14,6	57,1	13,6	30,0	44,4	50,0	80,0
	Taux de variantes intermédiaires (%)	12,2	14,3	18,2	10,0	11,1	16,7	20,0
	Taux de variantes marquées (%)	**26,8**	**71,4**	**31,8**	**40,0**	**55,6**	**66,7**	**100**

Tableau 11. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, intermédiaires et marquées, pour la conversation libre, dans trois contextes phonologiques[72], selon les sept catégories de locuteurs définies (C1, C2…C7)

Pour rappel, le premier profil, que nous considérons comme non marqué, est caractérisé par un taux de variantes renforcées assez bas dans les deux situations de communication prises en compte, inférieur à 10% si l'on ne tient compte que des variantes renforcées (*catégorie 1*). Cette catégorie regroupe la plupart des locuteurs qui se situent aux deux pôles de l'échelle sociale, en dehors des jeunes. La deuxième catégorie présente un profil assez similaire, bien que les variantes marquées en contexte (*c*) soient plus fréquentes chez ces locuteurs en lecture (37,5% contre 21,3%, $p < 0,05$) et surtout en conversation (25% contre 8,4%, $p < 0,001$). Il s'agit de locuteurs que rien ne rassemble sur le plan des variables externes, en dehors de l'âge (TM35b, GF32, GF45). Le troisième groupe se caractérise par une différence nette entre le comportement des locuteurs en conversation d'une part, et en lecture d'autre part, pour les /r/ en contexte (*c*) ($p < 0,001$ pour la différence entre les deux situations). Alors qu'ils ne produisent pas significativement plus de variantes marquées que le

[72] Le contexte (*c'*) renvoie aux occurrences de /r/ apparaissant dans un groupe 'obstruante sourde + /r/' accentué.

premier groupe en conversation (11,8%), ils s'en démarquent radicalement en lecture (surtout pour les /r/ en contexte (*c*), $p < 0,001$, mais aussi en contexte (*b*), $p < 0,01$). Par rapport aux locuteurs de la deuxième catégorie, ils réalisent moins de variantes marquées en conversation ($p < 0,05$), mais davantage en lecture (pour le contexte (*c*), $p < 0,05$, pour le contexte (*b*), $p < 0,025$). À l'exception de TF55, cette troisième catégorie ne comprend que des hommes d'âge moyen ayant suivi des études supérieures non universitaires, ainsi que trois jeunes, dont un seul universitaire[73].

Les locuteurs de la quatrième catégorie se distinguent des précédents uniquement dans la conversation, avec un taux de variantes renforcées significativement plus élevé ($p < 0,001$) ; en lecture les résultats des deux groupes sont équivalents. Par rapport à la catégorie *2*, le contraste n'est significatif que pour les /r/ produits en contexte (*b*) dans la tâche de lecture ($p < 0,01$), bien que les pourcentages indiquent que les locuteurs de la catégorie *4* réalisent globalement plus de variantes marquées. Dans cette catégorie, on trouve trois jeunes locutrices de niveau universitaire (LF16b, BF16a, BF16b) et un locuteur d'âge moyen qui se distingue par une très forte mobilité sociale (LM35).

Les trois derniers profils qui émergent de nos résultats regroupent des locuteurs qui (*i*) produisent des variantes marquées en contexte (*a*) contrairement aux locuteurs des catégories précédentes, (*ii*) réalisent significativement plus de variantes marquées en lecture que les groupes précédents, quel que soit le contexte phonologique. Cependant, d'autres différences justifient que ces locuteurs soient eux-mêmes divisés en trois catégories. La première (*catégorie 5*) rassemble des locutrices chez qui la différence entre les taux de variantes marquées dans les deux tâches est importante ($p < 0,05$ pour les /r/ en contexte (*c*)), surtout si l'on ne tient compte que des variantes renforcées ($p < 0,001$). En conversation, ces locutrices[74] réalisent moins de variantes marquées que les locuteurs de la catégorie *4* (n. s.) ; en lecture par contre, elles en produisent sensiblement plus dans le contexte (*c*) – surtout si l'on ne tient compte que des variantes renforcées – et significativement plus dans les contextes (*b*) et dans le contexte (*a*) surtout ($p < 0,05$ et $p < 0,001$). Elles se distinguent en outre des locuteurs de la catégorie *3* car elles réalisent significativement plus de variantes

[73] Pour rappel, cette catégorie comprend les locuteurs suivants : TM35a, GM35, BM35, TM24, GM15, TM16a et TF55.
[74] À savoir : TF46, GF55, TF64 et BF53b.

marquées que ces derniers en conversation ($p < 0,001$). En dehors du sexe, aucun aspect de leur profil sociologique n'est partagé par ces quatre locutrices.

Les locuteurs de la catégorie *6* ont un profil semblable à celui des locuteurs des deux catégories précédentes en conversation (avec toutefois des taux de variantes marquées plus importants, surtout pour les /r/ en contexte (*a*)), mais, en lecture, ils réalisent significativement plus de variantes marquées dans le contexte (*c*) que les locuteurs des trois catégories précédentes ($p < 0,01$ et $p < 0,001$). Si la différence entre catégories n'est pas significative pour les données de conversation, il semble néanmoins que les locuteurs du sixième groupe mènent davantage le mouvement en faveur des variantes marquées. Pour eux, la différence entre les deux situations de communication au niveau de la fréquence des variantes renforcées est également très nette ($p < 0,001$). Ce groupe comprend sept locuteurs qui sont tous des jeunes, dont une seule femme[75].

Enfin, le dernier groupe de locuteurs se distingue par les taux les plus élevés de réalisations renforcées des /r/, dans presque tous les contextes phonologiques et tant en conversation qu'en lecture – avec toutefois une différence qui reste significative entre les deux situations (pour les /r/ en contexte (*c*), $p < 0,05$). La différence par rapport au groupe précédent est significative pour les variantes renforcées de /r/ en contexte (*c*) pour la conversation ($p < 0,05$) ; elle l'est également par rapport aux locuteurs de la catégorie *5* pour les variantes marquées de /r/ produites en contexte (*c*) dans la tâche de lecture ($p < 0,025$). Soulignons également que chez chacune des deux locutrices de ce groupe, les vibrantes sont pratiquement aussi nombreuses que les fricatives vibrantes. Au sein des groupes précédents en revanche, le taux de vibrantes est en général nettement plus bas que le taux de fricatives vibrantes et c'est essentiellement au niveau de ces dernières que se marquent les différences entre locuteurs. À cet égard, la singularité des deux locutrices de ce septième groupe indique donc une tendance au renforcement de la prononciation de /r/ nettement plus marquée. Les locutrices en question sont deux femmes en mobilité sociale forte, une jeune universitaire (LF16a) et une locutrice d'âge moyen et peu scolarisée (TF43).

Nous pouvons compléter notre analyse en proposant quelques remarques sur des aspects plus périphériques de nos résultats. Signalons tout d'abord que nos données issues des

[75] Pour rappel, ce groupe est constitué de TF16b, LM16, GM26, BM16a, BM16b, LM13 et TF15.

conversations ne laissent apparaître aucune opposition entre des locuteurs qui réaliseraient des variantes renforcées principalement en finale de syllabe ou en finale de mot devant consonne sourde et d'autres chez qui ces variantes apparaîtraient surtout derrière consonne sourde : lorsqu'un locuteur produit fréquemment des variantes renforcées, celles-ci apparaissent indifféremment dans les deux types de contextes phonologiques.

Comme nous l'avons signalé plus haut, nous n'avons pas pu dégager une distribution des variantes voisées et dévoisées de /r/ qui soit pertinente du point de vue sociolinguistique. En finale absolue par exemple, la plupart des locuteurs prononcent une fricative sourde. Ceux qui produisent une fricative voisée n'ont aucun point commun au niveau de leur profil sociologique. Il s'agit toutefois de locuteurs qui, en général, prononcent peu de variantes renforcées (et de ce fait sourdes) ou qui évitent la chute des /r/ dans cette position. En revanche, les locuteurs qui amuïssent souvent les /r/ en finale absolue sont pour la plupart des locuteurs de milieu défavorisé. Ainsi, sept locuteurs du premier niveau de scolarité font chuter au moins la moitié des huit occurrences de /r/ final présentes dans la liste de mots : GF52 (8 cas de chute), GM53 (8), GF32 (6), GM32 (5), TF64 (5), GF45 (4), BF33 (4). Les locuteurs plus scolarisés évitent en général la chute des /r/ finals, à l'exception de LF36 (5) et GF55 (3) ; c'est également le cas de nos jeunes informateurs[76]. Le fait que les locuteurs de Gembloux soient plus nombreux dans cette liste est sans doute le reflet de la composition de l'échantillon gembloutois qui comporte plus de locuteurs peu scolarisés que les autres. On remarquera néanmoins que des locuteurs originaires d'autres villes mais de même niveau de scolarité (LM63, LF63, LF43, TF43, etc.) évitent quant à eux l'effacement des /r/ finals, ce qui pourrait refléter des différences d'usage selon les régions prises en compte. Quelques locuteurs réalisent un schwa après /r/ final. Il s'agit sans doute là d'un indice de ce qu'ils cherchent à prévenir la chute du /r/ : TF55 (4 insertions de schwa sur 8), BF53b (4), TM65 (4), LF43 (3), BM55a (3), LM35 (2), TF46 (2), BM33 (2), BM55b (2). Les locuteurs en question n'effacent en effet jamais le /r/ final, sauf dans le cas de BM55b, et ils font pour la plupart partie des groupes qui ont tendance à faire chuter les /r/ finals (locuteurs âgés et/ou de milieu défavorisé) ; il s'agit donc peut-être d'un comportement hypercorrect.

[76] Quatre jeunes locuteurs amuïssent néanmoins les /r/ finals quelques fois : TM16b (2), GM26 (2), BF16a (2), BF16b (2). Les autres locuteurs de notre échantillon qui font chuter le /r/ au moins deux fois sont BF53a (3), BM55b (2) et LM36 (2).

Enfin, les résultats relatifs aux /r/ vibrants et *voisés* indiquent que, pour certains locuteurs, ces variantes constituent une alternative à la réalisation de variantes renforcées sourdes dans les contextes qui favorisent la production de /r/ sonores. Les vibrantes voisées apparaissent ainsi principalement derrière occlusive sonore et à l'initiale de mot, presque exclusivement en lecture[77]. Seuls quelques locuteurs sont responsables de ces réalisations de /r/ et il s'agit de ceux qui produisent en général un nombre important de variantes renforcées en lecture (membres des catégories *3*, *5* et suivantes). Neuf locuteurs réalisent plus de 20% des /r/ derrière occlusive sonore ou à l'initiale avec une vibrante voisée : il s'agit de GM35 (12/13, 92%), TF64 (8/12, 67%), LM13 (6/11, 55%), TF43 (4/10, 40%), TM35a (5/13, 38%), GM26 (4/13, 31%), TF46 (4/13, 31%), LM56 (3/12, 25%), BM16a (3/12, 25%)[78].

5. Discussion

Nous avons vu que la variation de /r/ était très fortement conditionnée par le contexte phonologique. La variabilité de /r/ semble importante uniquement à l'initiale de mot après pause, ce qui confirme partiellement l'hypothèse formulée ci-dessus. Dans les autres contextes, les types de variantes qui apparaissent sont déterminés par les caractéristiques de l'environnement de /r/. Nos données soulignent donc le caractère caméléonien de ce phonème, à l'instar des travaux présentés au début de ce chapitre.

En ce qui concerne les variantes renforcées, nous avons pu constater que leur apparition était nettement favorisée par deux facteurs linguistiques : la présence d'une occlusive sourde dans l'entourage de /r/ et la présence d'un accent sur la syllabe qui porte le /r/ lorsque celui-ci est précédé d'une occlusive sourde. Notre hypothèse à ce propos est donc à la fois confirmée et précisée. En outre, nous avons vu que ces variantes étaient également plus fréquentes à l'initiale et à la finale de mot que dans l'entourage d'une occlusive sonore ou en position intervocalique. À cet égard, tous les locuteurs semblent répondre aux mêmes contraintes linguistiques. Ils se distinguent en revanche par leur sensibilité générale au processus de renforcement de /r/. Ainsi, les sept catégories de locuteurs que nous avons

[77] Nous observons 77 cas en lecture pour seulement 6 occurrences en conversation. En lecture, les taux de vibrantes voisées dans les différents contextes phonologiques sont les suivants : 12% pour la séquence /br/ (23/188), 13% pour la séquence /dr/ (12/95), 14% à l'initiale (35/254, les occurrences où le /r/ initial n'est pas précédé d'une pause mais est enchaîné à la voyelle du nombre précédent étant ici inclues).

[78] Signalons en outre que, chez TF43 et TF64, le /r/ intervocalique de *rhinocéros* est également réalisé par une vibrante voisée, comme l'est également le /r/ de *bouleverser* chez TF64.

définies reflètent chacune un degré particulier de systématisation de ce processus et d'extension des contextes phonologiques où il est actif. Chez les locuteurs qui produisent le moins de variantes marquées, celles-ci sont donc réalisées dans un contexte où elles sont en général très fréquentes, le contexte (*c*), alors que chez les locuteurs qui en réalisent le plus, elles apparaissent dans tous les contextes, même dans celui qui leur est en principe le plus défavorable, à savoir le contexte (*a*). Dans le même ordre d'idées, les diverses variantes marquées que nous avons distinguées semblent correspondre à différents degrés d'aboutissement d'un processus unique de renforcement articulatoire de /r/. Elles peuvent en ce sens être rangées sur un continuum opposant les variantes fricatives sur un pôle et les vibrantes à l'autre extrémité. Ce qui explique que les vibrantes apparaissent surtout chez les locuteurs chez qui ce phénomène de renforcement de /r/ est très prononcé.

Étant donné que les variantes marquées sont principalement réalisées dans des positions *fortes* (sous l'accent, derrière occlusive sonore), on peut se demander dans quelle mesure un taux élevé de ces variantes chez un locuteur n'est pas le reflet d'un discours emphatique, plus énergique et donc plus propice à la production des variantes dites renforcées[79]. Ne pourrait-on pas expliquer les contrastes entre locuteurs à partir de différences en termes d'investissement dans le discours et, partant, en termes de différences au niveau de l'énergie articulatoire déployée par les locuteurs ? L'hypothèse d'une influence du caractère emphatique du discours sur la production de variantes renforcées est bien entendu plausible, mais nous pouvons souligner qu'il n'y a pas à cet égard de conditionnement linguistique net : certains locuteurs ne réalisent que des /r/ fricatifs, même dans un discours emphatique[80] ou en position accentuée. En outre, nous n'avons aucun moyen de mettre cette hypothèse en rapport avec le patron de variation qui émerge de nos données.

Une autre hypothèse permet selon nous de lier de façon plus cohérente les effets des facteurs internes et externes sur la variable examinée. Elle consiste à poser que les locuteurs chez qui la tendance au renforcement de /r/ est la plus marquée sont des locuteurs qui cherchent à adopter une prononciation claire, en articulant au maximum les différents segments. Plusieurs auteurs soulignent en effet que les /r/ vibrants ne peuvent être prononcés qu'au prix d'un effort articulatoire important (Barry 1997 : 23 ; Delattre 1966b : 207) et qu'ils

[79] Ce qu'indiquent par ailleurs d'autres observations (v. ci-dessus notes 8 et 45).
[80] Nous avons pu remarquer par ailleurs que, chez ces locuteurs, l'effet de l'accentuation se marquait parfois par un allongement de la réalisation fricative de /r/.

sont de ce fait plus fréquents dans un style surveillé que dans la conversation familière (Barry 1997 : 43). Leur présence massive au sein de la jeune génération ne peut donc être le signe d'un parler jeune plus "relâché". Des pratiques linguistiques caractérisées par un nombre important de variantes renforcées seraient donc plutôt l'indice d'une prononciation élaborée. Cette interprétation permet en outre de rendre compte de la variation stylistique observée dans notre corpus : sans négliger les effets de la prosodie qui ont été mis en évidence, on peut en effet penser que l'augmentation, présente chez la plupart des locuteurs, du taux de variantes renforcées en lecture par rapport à ce que l'on observe en conversation, reflète un souci de bien articuler les sons lors de la lecture d'une liste de mots.

Plus précisément, nous proposons d'interpréter le patron de variation décrit plus haut à partir de l'hypothèse suivante : la présence de /r/ renforcés est le signe d'un style "recherché", c'est-à-dire d'un style qui participe à un souci de *distinction* sociale – un style « avancé » selon les termes de Eckert[81]. Cette hypothèse repose sur le fait que l'usage des /r/ renforcés dans notre échantillon est positivement corrélé aux trajectoires de mobilité sociale forte. Or, les résultats de plusieurs recherches sociolinguistiques montrent que les locuteurs en mobilité sociale ont souvent tendance à adopter un comportement linguistique qui marque leur positionnement social et constitue ainsi une forme de revendication de leur appartenance à un groupe social prestigieux – comportement allant parfois jusqu'à l'hypercorrection (Chambers 2003 : 62-65).

Cette hypothèse est-elle appuyée par le fait que ce sont les jeunes de notre échantillon qui mènent le mouvement d'adoption de ces variantes ? Nous serions tenté de répondre par l'affirmative, dans la mesure où ce sont par conséquent essentiellement des universitaires qui adoptent les variantes renforcées. On peut cependant émettre deux réserves face à cette lecture de nos résultats.

Premièrement, il est a priori difficile de déterminer si l'usage des /r/ renforcés est un trait des jeunes universitaires ou tout simplement un trait jeune, dans la mesure où notre échantillon ne compte que cinq jeunes locuteurs non universitaires. D'un côté, nos données indiquent que les jeunes universitaires sont plus nombreux que leurs pairs moins scolarisés à présenter un style recherché. En effet, trois des cinq jeunes non universitaires, GF15, GM15 et

[81] « The term *advanced* is meant to refer to speaker's movement away from common pronunciations in search of salient social expression. » (Eckert 2000 : 88)

TM24, n'adoptent pas le comportement de la majorité des jeunes universitaires (concentrés essentiellement dans les catégories *4, 6* et *7*). Les deux autres, TF15 et LM13, font quant à eux partie de la catégorie *6*, mais seul le cas de LM13 constitue une réelle exception, dans la mesure où bien qu'elle n'ait pas fait des études universitaires, TF15 est cependant issue d'un milieu social très favorisé[82]. D'un autre côté, il faut rappeler que trois jeunes universitaires se situent également en marge de la tendance promue par les autres jeunes (GF16, TF16, TM16a).

La seconde objection touche à l'idée même de la présence d'un souci de distinction marqué chez ces jeunes locuteurs très scolarisés. On peut au contraire penser que ces individus sont suffisamment sûrs de leur statut social pour ne pas sentir le besoin de l'afficher à travers leur comportement linguistique, contrairement aux locuteurs en mobilité sociale forte. Or, cinq des neuf jeunes universitaires qui font partie des catégories *4*, *6* et *7* ne sont pas en mobilité sociale moyenne ou forte.

Pour affiner notre explication, il nous faut en réalité tenir compte du fait que la prononciation de /r/ semble être l'objet d'un changement linguistique en cours, dans les catégories relativement favorisées de la population. Les données du tableau 12 montrent en effet que l'on a bien une augmentation progressive du taux de variantes renforcées à mesure que l'âge des locuteurs diminue, lorsque l'on restreint l'analyse aux locuteurs de deuxième et troisième niveaux de scolarité[83]. S'il s'agit de rester prudent dans nos conclusions vu la taille de notre échantillon, ces résultats indiquent néanmoins l'apparition d'une nouvelle variante de prestige, émergeant peut-être au sein des classes dominantes en réaction à une tendance à « l'hypoarticulation » qui serait de plus en plus fréquente aujourd'hui dans le langage informel (v. Carton 2000 : 56).

[82] Ses parents étant tous deux universitaires et exerçant les professions les plus prestigieuses selon l'échelle proposée par Bauvois (v. chapitre 3, §6).

[83] La différence entre les locuteurs les plus âgés et ceux d'âge moyen n'est toutefois significative ($p < 0,025$) qu'en lecture ; par contre, l'opposition entre les jeunes et chacun des deux autres groupes est significative ($p < 0,001$) pour les deux situations.

		SCOL2/3 – AGE3	SCOL2/3 – AGE2	SCOL2/3 – AGE1
Liste	Variantes renforcées (N)	21	52	157
	Variantes non marquées (N)	236	306	390
	Total	257	358	547
	Taux de variantes renforcées (%)	**8,2**	**14,5**	**28,7**
Conv.	Variantes renforcées (N)	8	21	69
	Variantes non marquées (N)	132	179	231
	Total	140	200	300
	Taux de variantes renforcées (%)	**5,7**	**10,5**	**23,0**

Tableau 12. Nombre et pourcentage de variantes renforcées, pour la lecture de la liste de mots et pour la conversation, selon la tranche d'âge des locuteurs de niveau de scolarité 2 ou 3

Par conséquent, nous proposons d'interpréter les variantes renforcées de /r/ à la fois comme des variantes de prestige émergentes, et de ce fait plus fréquentes chez les jeunes, et comme des variantes associées à un style recherché, indice d'une forme de distinction. Comme nous allons essayer de le montrer, cette interprétation est soutenue par l'analyse du comportement particulier des différents locuteurs de notre échantillon.

L'idée que la signification sociale des variantes renforcées est associée à un parler "recherché" ou "jeune" peut éclairer le fait que les locuteurs très peu scolarisés et les locuteurs très scolarisés (universitaires) des deux tranches d'âge supérieures adoptent peu ce type de variantes : les premiers ne font pas partie de la classe qui promeut ces variantes, les seconds ne ressentent peut-être pas le besoin d'affirmer leur position sociale à travers leur usage linguistique[84]. Comme nous l'avons vu, l'opposition entre les locuteurs de ces deux groupes socialement polarisés se marque plutôt au niveau du taux d'effacement de /r/ en finale absolue. En ce qui concerne les locuteurs âgés en général, leur distance par rapport à l'influence d'un changement linguistique en cours explique sans doute le faible taux de variantes renforcées que l'on observe chez la plupart d'entre eux, quel que soit leur niveau de scolarité. C'est pourquoi dix-sept des vingt-quatre locuteurs que comptent ces trois groupes font partie de la catégorie *1*.

Ceux qui font partie d'une des six autres catégories adoptent, selon notre hypothèse, un comportement qui vise à marquer leur positionnement social. Plusieurs éléments soutiennent une telle lecture des résultats. Tout d'abord, il s'agit de sept femmes, ce qui

[84] Cette assurance explique peut-être également le comportement des trois jeunes universitaires qui se démarque de celui de leurs pairs, aucun d'entre eux n'étant en mobilité sociale moyenne ou forte.

pourrait confirmer la signification sociale que nous avons associée aux variantes renforcées, si l'on tient compte de la tendance générale des femmes à exploiter la langue pour affirmer leur statut social. Ensuite, quatre d'entre elles sont en mobilité sociale forte (GF55, BF53b, TF43) ou moyenne (GF32). Il est intéressant de constater en outre que les trois locutrices en mobilité sociale forte réalisent plus de /r/ renforcés que la quatrième et que parmi ces trois locutrices, c'est la plus jeune qui mène le mouvement de renforcement de /r/. Le cas des trois dernières locutrices s'explique de façon moins claire[85]. Chez TF55, le souci de distinction peut sans doute être mis en lien avec la profession qu'elle exerce (professeur de français) ; il s'exprime par ailleurs dans l'usage d'autres variables linguistiques qui peuvent être considérées comme des marques de prestige[86]. Rappelons enfin qu'à l'exception de TF43, ces locutrices réalisent moins de variantes marquées que les jeunes en conversation, elles n'utilisent massivement les variantes renforcées que dans la situation très formelle de lecture, c'est-à-dire dans un contexte où l'enjeu de la distinction est peut-être plus saillant car régi par des normes sociales plus définies.

Les cinq locuteurs de la deuxième tranche d'âge ayant suivi des études supérieures participent tous plus ou moins au mouvement de renforcement de /r/, sans doute du fait de leur âge et, pour certains d'entre eux, en raison d'un souci probablement plus grand que les universitaires d'adopter une prononciation signalant leur distance par rapport aux usages des classes populaires. Ils restent néanmoins pour la plupart timides dans leur adoption des variantes « avancées », comme l'indique leur regroupement dans les catégories *2* et *3*. Pour les locuteurs de catégorie *3*, on remarque que l'adoption des variantes marquées se fait également principalement en lecture. À nouveau, deux des trois locuteurs de ce groupe qui sont en mobilité sociale forte ou moyenne se démarquent sensiblement de leurs pairs. LM35 (mobilité forte) est ainsi le seul locuteur de ce groupe à ne pas faire partie des catégories *2* et *3* et à produire un nombre de variantes renforcées comparable à celui que l'on observe chez des jeunes universitaires. Quant à GM35 (mobilité moyenne), sa tendance à adopter un comportement linguistique hypercorrect – déjà attestée dans les analyses du quatrième chapitre – se marque à travers la fréquence hors norme de ses réalisations vibrantes voisées de /r/. Ce comportement doit peut-être également être mis en relation avec le métier d'instituteur

[85] En ce qui concerne TF46 et TF64, les résultats relatifs à la réalisation des vibrantes voisées montrent que la tendance au renforcement de /r/ est une constante dans le parler de ces locutrices ; leur présence dans la catégorie *5* ne constitue donc pas un artefact de l'analyse.

[86] Nous faisons ici référence aux insertions fréquentes de schwas en finale de mot observées chez cette locutrice, ainsi d'ailleurs que chez BF53b. Les variantes de ce type sont analysées en détails dans notre septième chapitre.

qu'exerce ce locuteur. À cet égard, il est frappant de constater que tous les locuteurs de notre échantillon qui sont soit instituteurs soit professeurs de français[87] présentent un comportement exceptionnel par rapport à leurs pairs au niveau de l'usage des /r/ renforcés.

Si l'hypothèse que nous proposons nous paraît constituer une piste intéressante pour l'explication du patron de variation observé, elle est toutefois mise à mal par quelques résultats divergents. Certains d'entre eux ont déjà été mentionnés, mais il en est deux qui nous semblent devoir être mis en exergue. Il nous faut tout d'abord souligner que l'effet de la mobilité sociale des locuteurs n'est en rien constant : dans chacun des groupes que nous avons distingués se trouvent des locuteurs en mobilité sociale forte qui ne s'écartent pas pour autant de la tendance dominante dans leur groupe. Ensuite, l'interprétation que nous avons proposée du comportement particulier de certaines femmes âgées ou d'âge moyen peut être contestée sur la base du constat suivant : dans le groupe des jeunes universitaires, ce sont les hommes qui adoptent le plus de variantes « avancées », du moins dans la tâche de lecture[88]. L'évolution du rapport entre hommes et femmes invite peut-être les jeunes locutrices à moins exploiter le langage pour exprimer leur distinction que ne le font leurs aînées. Nous laissons ouvertes ces questions qui demandent une réflexion approfondie sur la variation sexolectale[89] et l'examen de cette variation sur un ensemble plus vaste de locuteurs.

Plutôt que de représenter un trait linguistique propre aux francophones de Bruxelles, l'usage des /r/ renforcés pourrait donc constituer l'indice d'un style linguistique "recherché". Les deux hypothèses concurrentes que nous avions émises au sujet des effets des facteurs externes (v. §2) sont donc toutes deux infirmées. L'analyse de nos données concernant la prononciation de /r/ permet cependant de tirer certaines conclusions intéressantes pour les questions transversales de notre recherche.

Revenons tout d'abord sur le cas particulier de GM62 : la présence de /r/ alvéolaires chez ce locuteur est selon nous le reflet de son orientation vers un modèle de langue archaïque et localisé. Cette observation n'a rien d'étonnant puisque ce locuteur présente le profil

[87] Il s'agit de TF55, GF55, GM35 et LF16a.

[88] Les pourcentages moyens de variantes renforcées sont les suivants : en lecture, 39,8% (86/216) pour les hommes et 23,1% pour les femmes ($p < 0,001$) ; en conversation, 27,7% pour les hommes (33/120) et 23,3% (28/120) pour les femmes (n.s.).

[89] La thèse de Bauvois (2001) est consacrée à une telle réflexion ; elle met clairement en évidence la complexité de l'interprétation que l'on peut faire de cette variation. Nous renvoyons également le lecteur aux nombreux travaux publiés par Eckert sur ce sujet.

caractéristique des locuteurs parlant un « français régional ». Cela souligne néanmoins que les traits traditionnellement associés au « français régional » subissent à des degrés variables les effets de la standardisation : certains deviennent très marginaux alors que d'autres jouent le rôle de marqueurs identitaires, sans que la stigmatisation plus ou moins forte de ces traits soit un facteur absolument déterminant, comme le montrent les résultats des deux chapitres précédents. Dans le même ordre d'idées, le fait que les variantes renforcées de /r/ semblent associées à un style « avancé » laisse penser qu'elles ont perdu toute signification diatopique et qu'elles ne constituent plus un marqueur régional, du moins à l'intérieur de la Belgique francophone. Cela nous rappelle également que la signification sociale d'une variante est susceptible de changements radicaux et qu'elle n'est donc pas déterminée par ses caractéristiques linguistiques intrinsèques[90].

La variable étudiée ne semble donc pas être exploitée pour marquer des processus de différenciation entre groupes géographiques[91]. Pourtant, nous avions constaté une opposition entre les Tournaisiens et les autres locuteurs au niveau du pourcentage moyen de variantes renforcées. Cette différence semble en partie due à trois locutrices dont le comportement a été jugé exceptionnel, sans pouvoir être mis sur le compte de la mobilité sociale (TF55, TF64, TF46). Cependant, le comportement particulier de ces locutrices est difficilement interprétable en termes de variation diatopique : rien ne permet en effet de penser que la prononciation renforcée de /r/ est un trait régional tournaisien ou qu'elle constitue un trait perçu comme exogène dans les trois autres régions.

En définitive, l'enseignement le plus intéressant pour notre question de recherche concerne la confirmation de l'importance du positionnement social des locuteurs pour leurs pratiques linguistiques. En effet, l'influence de la mobilité sociale des locuteurs sur leur parler indique qu'au-delà de leur position sociale, c'est leur positionnement par rapport aux modèles linguistiques en concurrence qui explique leurs pratiques linguistiques. Ces pratiques révèlent

[90] Le lien entre articulation renforcée et style élaboré que nous avons mis en évidence ne doit pas nous conduire à associer systématiquement une articulation tendue avec un parler bourgeois et une articulation relâchée avec un parler populaire : la distinction peut consister à adopter une prononciation moins tendue pour des variables qui sont tendues chez la majorité des locuteurs. Il peut être ainsi périlleux de décrire des variantes en parlant de *relâchement articulatoire*, car cette notion tend à associer implicitement des faits phonétiques avec des valeurs sociales implicites (individu relâché vs individu soigné). Voir à ce sujet Laks (2000) et Gadet (2000).

[91] Une comparaison avec des données françaises serait nécessaire pour évaluer si le changement linguistique observé est propre à la Belgique ou au contraire également présent en France voire dans toute la francophonie européenne. S'agissant d'un changement "par le haut", on peut penser qu'il trouve son origine chez les locuteurs qui représentent les pratiques les plus légitimes aux yeux des francophones en général, c'est-à-dire, jusqu'à preuve du contraire, chez des locuteurs français.

en ce sens une exploitation de la variation linguistique qui ne se réduit pas à la reproduction pure et simple des habitudes linguistiques acquises dans un milieu social défini en termes de classe. Si l'effet des habitudes de classe comme celui des pratiques propres à certaines générations sont également confirmés par notre analyse, celle-ci suggère également que la participation à certaines pratiques sociales (v. l'effet apparent de la profession) et l'orientation normative des locuteurs (liée à un positionnement social) sont également des facteurs déterminants dans la différenciation linguistique.

Statut et comportement des schwas

Le *e muet* ou *schwa* du français constitue l'un des principaux traits caractéristiques de cette langue (v. Sauzet 2004). Il fait partie, avec la liaison, des phénomènes de la phonologie du français qui ont le plus retenu l'attention des phonologues, tant sont complexes leurs règles de fonctionnement. Son originalité et sa complexité lui ont valu d'être l'objet, dès le début de l'étude de la phonologie du français, d'une littérature extrêmement abondante qui n'a jamais connu de discontinuité jusqu'à aujourd'hui[1].

La question qui est posée dans la plupart des recherches sur le schwa est celle de son statut et de sa représentation : comment rendre compte des règles qui permettent à ce segment d'être "flottant" ? Plusieurs réponses ont été proposées au cours de l'histoire de la phonologie du français, avec d'autant plus de diversité que la situation ne semble pas être unifiée dans l'espace francophone (§1.1). Un autre pan des recherches sur le schwa est consacré à la formalisation des contraintes qui déterminent effectivement la chute ou le maintien des schwas. Là aussi, plusieurs principes ont été formulés, sans que la théorie parvienne à réduire la variabilité effective du système à un ensemble défini de règles[2] (§1.2).

Sur le plan sociolinguistique, la variation observable quant au comportement des schwas est pertinente aux deux niveaux que nous venons de distinguer. Différentes formes d'intégration du schwa dans la grammaire des locuteurs divisent les francophones en groupes distincts, essentiellement sur l'axe diatopique, tandis que les contraintes sur la réalisation ou la chute des schwas varient davantage selon les styles de discours et selon la catégorie sociale des locuteurs (§1.3). Nous avons a priori peu de raisons de supposer qu'à l'égard de cette variable, les francophones de Belgique se démarquent fondamentalement par rapport aux autres francophones de la zone d'oïl (§1.4). Il nous a toutefois semblé intéressant de vérifier si le comportement des schwas véhiculait en Belgique les mêmes significations et valeurs

[1] La liste serait bien évidemment trop longue pour être dressée ici. L'importance du schwa dans l'histoire de la phonologie du français se marque également par le fait que ce phénomène a attiré l'attention des principaux spécialistes de phonologie française (e.a. Martinet 1969 ; Delattre 1966a : 17-35 ; Dell 1973, Durand *et al.* 1987 ; Morin 1983, 1988 ; Tranel 1987, 2000). La place du schwa et de la liaison dans la tradition phonologique explique par ailleurs qu'ils représentent les deux objets d'analyse principaux du projet *Phonologie du français contemporain*.

[2] Nous laissons de côté la troisième question qui est fréquemment associée aux recherches sur le schwa, à savoir celle de son timbre (v. Léon 1966 : 111-113 ; Morin 1978). Nous nous justifions sur ce point plus loin (v. note 51).

sociales que celles analysées dans le français de France. En outre, l'étude de cette variable vise à éclairer les différences entre locuteurs constatées dans notre échantillon, car la tendance à maintenir ou à faire chuter certains schwas facultatifs peut être considérée comme diagnostique du positionnement des locuteurs vis-à-vis des normes véhiculées par l'institution scolaire.

1. Le schwa en français contemporain

Les deux questions que nous allons traiter – statut et comportement des schwas – sont intimement liées. En effet, la conception que l'on défend de la nature du schwa influence la manière dont on interprète son comportement et, par-dessus tout, les hypothèses que l'on émet au sujet des facteurs qui influencent ce comportement. Aussi, il nous a semblé indispensable de préciser notre position quand à la question du statut du schwa, bien que cette question ne relève pas directement de la réflexion sociolinguistique. Sans entrer dans le détail, nous résumons, dans un premier temps, trois grandes hypothèses proposées dans le cours des recherches sur le statut du schwa, avant d'étudier, dans un second temps, les principes qui ont été avancés pour expliquer le comportement des schwas dans différents contextes phonologiques.

1.1. Conceptualisations du statut du schwa

Nous présentons ici trois conceptualisations possibles du statut du schwa, parce qu'elles constituent trois formes d'explication concurrentes du phénomène, qui nous semblent baliser les différents modèles qui ont été proposés. Si nous nous référons à certains de ces modèles, notre objectif n'est pas ici d'en faire une présentation complète ni critique. Nous cherchons simplement à nous donner les moyens de situer le phénomène tel qu'il apparaît dans la variété de français étudiée par rapport à un espace de possibles.

Une première hypothèse sur le statut du schwa tel qu'il s'observe en « français standard » consiste à l'appréhender comme un phénomène purement épenthétique. Cette approche est souvent associée aux travaux de Martinet (1969 : 209-219, 1972) et à son concept de « lubrifiant phonétique ». Elle revient à considérer que l'alternance entre présence et absence du *e* muet est un simple cas d'allophonie, dont la fonction est de faciliter certaines réalisations phonétiques sur le plan articulatoire : une voyelle, phonétiquement [œ] ou [ø],

apparaîtrait ainsi dans certains allophones de phonèmes consonantiques, soit de façon obligatoire, soit facultativement. La représentation phonologique de *dessus* est alors /dsy/, avec un /d/ qui peut être réalisé [d] ou [dœ][3] (Martinet 1969 : 216-217). Cette solution a l'avantage de rendre compte du phénomène de façon simple et de manière assez concrète : d'une part, de nombreux *e* graphiques ne sont en effet jamais prononcés et il est donc inutile de postuler qu'ils ont un correspondant dans les représentations phonologiques ; d'autre part, bien des schwas apparaissent au milieu de groupes de trois consonnes qui sont difficiles à prononcer, ils semblent donc être liés à des contraintes d'ordre articulatoire.

La modélisation de Dell (1973), inscrite dans le cadre de la phonologie générative, est aux antipodes de la précédente, dont elle met par ailleurs en évidence des limites importantes. Dell estime avoir de bonnes raisons de considérer que le schwa correspond à une *voyelle sous-jacente* qui est réalisée ou s'efface en fonction d'une série de règles phonologiques. Comme il le souligne à juste titre (v. Dell 1973 : 187, 238-242), une théorie comme celle de Martinet obligerait à postuler l'existence de deux séries de mots selon qu'ils sont susceptibles de voir ou non apparaître une voyelle épenthétique, dans la mesure où cette apparition n'est pas conditionnée par le contexte phonologique : un schwa peut apparaître entre /s/ et /k/ dans *secouer*, mais non entre les mêmes consonnes dans *squelette ou skier* (idem pour *pelouse* et *place*, etc.). Du point de vue de Dell, la solution la plus cohérente consiste à considérer que la présence des schwas est inscrite dans les représentations phonologiques des morphèmes. En outre, cette solution permet de rendre compte de plusieurs phénomènes en phonologie du français (alternances morphologiques, liaison), qui sont le reflet de règles qui, selon Dell et les tenants de cette approche, tiennent compte de la présence ou de l'absence de schwa dans la représentation[4].

Les principales difficultés de cette approche sont dues à ce qu'elle se base sur certains principes discutables des premières phonologies génératives[5], au point de devenir dans

[3] La position de Martinet a cependant beaucoup évolué au cours de ses recherches (v. Bazylko 1981). À nouveau, nous ne prétendons pas ici résumer sa pensée, mais uniquement l'utiliser comme illustration d'une certaine conceptualisation du statut de schwa.

[4] Par exemple, le maintien du /t/ final du morphème /pətit/ – que Dell postule pour pouvoir dériver *petitement* par exemple – dans *petite* et non dans *petit* serait lié à la présence d'un schwa à la finale de la forme féminine, schwa qui bloquerait l'application d'une règle de troncation des obstruantes finales de mot (Dell 1973 : 179-188).

[5] En effet, en raison des principes de la théorie générative, Dell refuse autant que possible de faire appel à des phénomènes de lexicalisation qui rendent compte des éventuelles modifications dans la représentation phonologique des morphèmes au cours de l'évolution de la langue ; il privilégie les dérivations morphologiques

certains cas relativement contre-intuitive. Dell en vient ainsi à postuler la présence d'un schwa sous-jacent à la finale de *tact* pour rendre compte du maintien du /t/ final (v. Durand & Eychenne 2005 pour une critique). De même, la voyelle correspondant au *e* graphique interne de *brebis*, *mousquetaire, casserole* ou *semaine* est dans tous ces cas un schwa selon Dell. Or, l'on sait que, dans les variétés de français septentrionales, cette voyelle est toujours réalisée dans les deux premiers mots, pratiquement jamais dans le troisième et facultativement dans le dernier. Pourquoi dès lors, si ce n'est en fonction de postulats théoriques, proposer un traitement unifié de phénomènes aussi divers ?

C'est précisément cette diversité qui a amené certains phonologues à penser que les théories phonologiques présupposaient à tort que tous les phénomènes associés au schwa avaient le même statut phonologique. Les travaux de Morin (1983, 1988) sont sans doute une des illustrations les plus pertinentes de cette thèse selon laquelle les *e* graphiques que l'on considérait traditionnellement comme des *e* muets ne correspondent pas tous au même phénomène. Morin (1983 : 76-79) montre que le problème d'une théorie comme celle de Dell est de postuler un schwa sous-jacent là où les données indiquent qu'il n'y a rien d'autre qu'une voyelle /œ/. Selon lui, on peut en effet trouver plusieurs preuves de la réanalyse d'anciens schwas historiques en une voyelle stable : lorsque les contraintes sur la formation des groupes consonantiques rendent obligatoire la préservation de la voyelle, par exemple dans *mousquetaire*, les locuteurs ont réanalysé l'ancienne voyelle [ə] en une voyelle stable /œ/, suite au rapprochement du timbre du schwa et de celui des anciennes voyelles /ø/ passées à [œ] en syllabe fermée. Il en va de même selon Morin pour des séquences du type *je ne* qui sont réanalysées en un amalgame /ʒœn/ et ne sont jamais réalisées [ʒnœ].

à partir d'un stock lexical aussi limité que possible. Or, le fait de postuler des schwas en fonction de relations de dérivations oblige à considérer comme des schwas sous-jacents des segments qui, en surface, n'ont ni le timbre ni la propriété de chuter qui sont censés caractériser le schwa selon la plupart des descriptions. On peut illustrer par un exemple les difficultés auxquelles cela conduit : Dell pose ainsi que la représentation phonologique de *chandelle* est /ʃɑ̃dəl/ et que le schwa est transformé en [ɛ] par une règle d'ajustement, afin de marquer la parenté avec *chandelier* /ʃɑ̃dəlje/. Pourtant, rien ne permet d'affirmer que les locuteurs associent les deux mots dans leurs représentations phonologiques et qu'ils n'ont pas simplement associé à *chandelle* la représentation la plus proche de la réalisation phonétique, à savoir /ʃɑ̃dɛl/. Comme le reconnaît Dell (1973 : 208) lui-même, « à mesure que se distendent les liens entre les différents mots d'une même famille étymologique ou que certains d'entre eux tombent en désuétude, certains schwas sont réinterprétés comme des /ɛ/ ». Il est cependant difficile d'établir quand les locuteurs cessent d'associer deux mots à un même morphème, d'où le risque de proposer des solutions *ad hoc*.

L'hypothèse selon laquelle ce processus de stabilisation des schwas est toujours en cours à l'initiale des monosyllabes a récemment fait l'objet de plusieurs recherches (v. Hansen 1994 ; Walker 1996). Alors que la voyelle initiale de *pelouse* peut s'effacer après un mot à finale vocalique (*la pelouse*), ce n'est pas le cas pour d'autres mots comme *pelage*, *belotte*, etc., où la voyelle semble stable, du moins chez la plupart des francophones. D'autres mots comme *depuis* ou *regrets* semblent quant à eux dans une situation intermédiaire : certes leur voyelle initiale n'est pas absolument stable, mais elle s'efface cependant beaucoup moins souvent que dans des mots comme *petit* ou *semaine*. Nous verrons plus loin (§1.2.3) que les auteurs qui ont travaillé sur ces questions ont pu identifier certains des facteurs qui semblent influencer le degré de stabilisation de la voyelle initiale des polysyllabes. À ce stade de notre discussion, l'important est de montrer que la thèse selon laquelle tous les *e* caducs ont le même statut phonologique résiste difficilement à l'épreuve des faits et qu'elle conduit inévitablement soit à négliger des différences importantes selon les cas, soit à poser de nombreuses exceptions aux règles générales qui sont formulées.

L'enjeu de cette réflexion sur le statut du schwa pour notre analyse sociolinguistique est de nous permettre, d'une part, de situer la variété étudiée par rapport à d'autres variétés de français, et d'autre part, de déterminer de quel niveau relèvent les différences entre locuteurs. S'agissant d'une variété souvent considérée comme archaïque, on peut en effet se demander si le français de nos informateurs ne présente pas des différences par rapport au français standard qui se situeraient précisément au niveau du statut du schwa, comme c'est le cas pour les variétés méridionales du français (v. §1.3). Dans le même sens, on peut imaginer que le processus de stabilisation des schwas ne touche pas les mêmes lexèmes dans différentes variétés de français. Ainsi, Racine & Grosjean (2002 : 309, 326) rapportent que la voyelle initiale de *menu*, *chenil* ou *melon* est instable chez certains locuteurs de Suisse romande.

Or, il peut être pertinent d'examiner si de telles différences apparaissent dans une communauté linguistique ou si ses membres adoptent globalement les mêmes "règles" en ce qui concerne la chute des schwas et ne se distinguent que par des différences au niveau de l'application des "règles" facultatives. Les parlers de deux locuteurs peuvent se différencier par exemple au niveau du taux de maintien du schwa dans les séquences du type 'voyelle + *je* + consonne' (ex. *mais j(e) pense*[6]) où le schwa est traditionnellement considéré comme

[6] Nous adopterons les conventions suivantes pour la notation des exemples : un *e* entre parenthèses signale l'absence de segment vocalique tandis que le soulignement du *e* marque la présence d'une voyelle. La

facultatif, mais appliquer la même règle de maintien systématique du schwa dans des formes du type *mettre dans*. Évaluer les différences inter-locuteur de ce point de vue est donc fondamental pour essayer de comprendre si les locuteurs exploitent simplement une zone de variation dans la langue ou s'ils semblent en réalité avoir intériorisé des grammaires organisées différemment. De plus, dans le cadre de notre questionnement sur l'autonomisation de la variété de français étudiée, il peut être intéressant d'évaluer la distance objective qui sépare deux systèmes linguistiques "moyens", tels qu'ils peuvent apparaître à l'échelle d'une communauté linguistique.

Notre objectif sera donc de déterminer pour la variété de français étudiée dans sa globalité – et pour les différents locuteurs s'il s'avère qu'ils présentent à cet égard des différences – quel est, dans différents contextes phonologiques, le statut de la voyelle de timbre [œ] qui peut apparaître ou non dans la prononciation d'un mot, généralement là où la graphie note un *e*. Nous adopterons pour cela une approche fondamentalement concrétiste, c'est-à-dire que nous privilégierons systématiquement l'hypothèse qui rend compte le plus simplement des phénomènes observés en surface, en évitant de postuler des représentations phonologiques plus riches que ce que les données laissent supposer. Si une voyelle est toujours réalisée dans une position segmentale donnée, nous poserons qu'il s'agit d'une voyelle stable. Si par contre un *e* graphique n'est jamais prononcé, nous n'avons aucune raison a priori, en l'absence de postulats théoriques plus généraux, de poser qu'une voyelle sous-jacente lui correspond dans la représentation phonologique. Si une voyelle est prononcée uniquement dans des environnements où sa non-réalisation entraînerait la formation d'une suite de segments transgressant certaines contraintes linguistiques, nous pouvons alors considérer qu'il s'agit d'une voyelle épenthétique. Enfin, si on observe des mots présentant une voyelle effectivement instable, c'est-à-dire apparaissant ou non de façon plus ou moins libre, nous considérerons qu'un « schwa lexical »[7] lui correspond dans les représentations phonologiques.

---

combinaison du soulignement et des parenthèses indique que la voyelle peut s'effacer ou se maintenir. Nous ne spécifions de la sorte que les faits qui nous intéressent dans les exemples fournis. Par ailleurs, dans les transcriptions orthographiques d'exemples tirés de notre corpus, nous utilisons le signe '/' pour indiquer une pause, comme le veulent les conventions de transcription adoptées par le Centre de recherche Valibel (v. http://valibel.fltr.ucl.ac.be/default.htm).

[7] Lorsque nous parlons de *schwa* dans la suite de ce chapitre, nous visons un concept phonétique, correspondant dans le cas de nos informateurs au son [œ]. Aussi, lorsque nous disons par exemple qu'un schwa apparaît à la finale d'un mot, nous signifions simplement qu'une voyelle de type [œ] est réalisée. Cela ne préjuge en rien de l'existence d'un « schwa lexical » sous-jacent, c'est-à-dire de la présence d'un segment instable dans la représentation phonologique du mot en question.

Nous pensons en effet qu'il est indispensable pour rendre compte des données de postuler que certaines positions segmentales sont occupées par une voyelle particulière, de par son instabilité. Généraliser à toutes les positions la thèse du schwa épenthétique ne nous semble pas défendable, notamment pour les raisons avancées par Dell. En conclusion, notre arrière-plan théorique se limite à trois postulats : *a*) la présence d'un « schwa lexical » est une propriété de certaines unités linguistiques dont la liste ne peut être définie à priori, *b*) le caractère obligatoire ou facultatif de la réalisation de ce schwa lexical et de l'apparition d'un schwa épenthétique dépend de certaines *contraintes linguistiques* qui sont *hiérarchisées* et expliquent que certaines prononciations soient plus marquées que d'autres, *c*) lorsque le comportement du schwa n'est pas déterminé par des contraintes super-ordonnées, et donc rarement transgressées, son maintien et sa chute alternent de façon facultative, et sont partiellement conditionnés par des facteurs phonétiques (débit), pragmatiques, stylistiques et sociolinguistiques. Dans ce qui suit, nous examinerons successivement les contraintes linguistiques dont il est question ainsi que le rôle des facteurs cités en (*c*) dans les phénomènes liés aux schwas.

1.2. Contraintes linguistiques sur le comportement des schwas

Bien qu'il puisse être critiqué sur le plan théorique, le travail de Dell (1973 : 221-260) constitue encore aujourd'hui la description la plus complète du comportement du schwa en français standard. Pour cette raison, il nous servira de point de référence pour l'analyse de nos données. Dell n'est bien entendu pas le premier à avoir tenté de décrire le comportement du schwa en français en termes de règles générales. Grammont fut un des pionniers dans cette démarche avec sa célèbre « loi des trois consonnes » (v. Durand & Laks 2000). D'autres auteurs lui ont emboîté le pas[8], mais la plupart des « lois » qu'ils formulèrent furent généralement invalidées, car elles ne rendaient compte que d'une série limitée de faits. Les problèmes qui caractérisent ces « lois » sont en grande partie liés à l'absence de certaines distinctions fondamentales : ainsi, leurs auteurs ne distinguent pas systématiquement le comportement des schwas qui sont à l'intérieur d'un mot et celui des schwas qui se trouvent à une frontière de mot (sur la syllabe finale ou sur la syllabe initiale), ils ne distinguent pas les

[8] Pour les travaux de Grammont, Fouché, Malécot, Weinrich, Pulgram, pour ne citer que les principaux, nous renvoyons le lecteur aux présentations de Léon (1966), Spence (1982) et Durand & Laks (2000).

lois selon que leur application est catégorique ou facultative, etc. (v. Léon 1966 ; Spence 1982).

C'est pourquoi le principal mérite de l'ouvrage de Dell est de combler une lacune en proposant une description de l'ensemble des phénomènes liés au *e* muet. Nous ne donnons pas ici les règles de Dell telles qu'il les a formulées, puisque seuls nous intéressent les résultats de l'application de ces règles. Ainsi nous ne dirons pas qu'un schwa est effacé dans tel ou tel contexte, ce qui présuppose qu'il est sous-jacent, mais simplement qu'aucun schwa phonétique, c'est-à-dire aucune voyelle de timbre [œ], [ø] ou [ə], n'apparaît dans le contexte en question.

1.2.1. Les règles phonologiques régissant le comportement des schwas

Suivant en cela la présentation de Dell, nous commençons pas examiner les schwas en position finale, avant de traiter les schwas internes de polysyllabes et les schwas de monosyllabes. Au préalable, signalons que Dell mentionne deux règles qui s'appliquent pour tous les contextes : un schwa n'apparaît jamais devant voyelle ni devant pause, sauf dans les monosyllabes où il apparaît systématiquement devant pause[9] (Dell 1973 : 223-224).

Un schwa n'apparaît jamais en finale de polysyllabe, lorsque le mot se termine par une consonne simple[10]. Lorsque le polysyllabe se termine par deux consonnes ou plus, l'apparition d'un schwa est facultative. Cette règle connaît elle aussi des exceptions, car certains mots présentent toujours un schwa final : *quelques*, *presque*, *jusque, lorsque, puisque, parce que*[11]. Ces mots échappent par ailleurs également à la règle qui interdit les schwas devant pause[12]. Dell estime que l'absence de schwa après un groupe de consonnes finales est

[9] Dell (1973 : 252) mentionne l'exception de *je* en fin de groupe intonatif dans le cas de l'inversion du sujet et du verbe, rare dans le discours oral (*qui suis-j(e) ?*).

[10] Cette règle connaît deux exceptions selon Dell (1973 : 186, 224) : d'une part, si le mot suivant est *rien*, un schwa apparaît facultativement (*il mang(e) rien*), d'autre part, si le mot suivant commence par un *h* aspiré, il y a production obligatoire d'une schwa (*une housse ; une grosse housse*). Dell reconnaît toutefois qu'il ne parvient pas à formuler adéquatement cette dernière règle pour rendre compte de *à quell(e) hauteur* ou de *il chant(e) haut*. Il souligne que le caractère facultatif ou obligatoire de la réalisation d'un schwa devant *h* aspiré « dépend à la fois du nombre de consonnes qui précèdent schwa, du nombre de frontières # qui le séparent du mot à *h* aspiré, et de la longueur de ce mot » (257).

[11] Dell (1973 : 233) signale également *entre*, *contre*, *propre*, *moindre*, *simple* comme des exceptions à cette règle, il y aurait donc toujours un schwa à la finale de ces mots dont les groupes consonantiques finals ne seraient jamais simplifiés.

[12] Dell (1973 : 225) a raison de souligner que l'obligation de prononcer un schwa en finale de ces mots n'est pas due, ou du moins pas uniquement pensons-nous, au contexte phonétique dans la mesure où le schwa peut être

« toujours possible », mais que « sa fréquence est d'autant plus grande que le locuteur apporte moins de soin à sa prononciation et que le débit est rapide » (Dell : 1973 : 224). Dell donne à ce propos les exemples suivants : *il box(e) souvent*, *une énorm(e) pancarte*. Par ailleurs, il estime que « la fréquence de cet effacement dépend aussi du nombre et de la nature des consonnes environnantes ». Dell ne donne à cet égard que deux précisions : d'une part, il signale que lorsqu'un mot se termine par un groupe 'obstruante + liquide' (OL) la non-réalisation du schwa entraîne la chute de la liquide, qui se maintient lorsqu'un schwa est réalisé[13] ; d'autre part, il suggère que la prononciation d'un schwa est plus courante dans *text(e) tout à fait confidentiel* que dans *text(e) strictement confidentiel*.

À l'intérieur d'un polysyllabe, un schwa apparaît systématiquement après deux consonnes, comme dans *prenez* ou *surgelé*. Après une consonne simple, il faut distinguer les cas selon que l'on examine la syllabe initiale ou la syllabe médiane d'un polysyllabe. En syllabe médiane, dans des mots comme *clavecin, guillemets, acheteur*, etc., le *e* graphique ne correspond jamais à un schwa, sauf dans quelques exceptions lexicales d'emploi peu fréquent (*dépecer*, *champenois*, *attenant*, etc.), dans les verbes en *-cevoir*[14], ainsi que devant 'liquide + yod' (ex. *atelier*, *hôtelier*, *vaisselier*[15]). Par contre, le *e* graphique des syllabes initiales de polysyllabes précédé d'une seule consonne dans le mot est réalisé par un schwa :

- obligatoirement si le mot précédent se termine par une consonne ou si la syllabe se trouve après une pause et que les consonnes qui entourent le schwa potentiel sont deux occlusives (ex. *depuis*) ;
- facultativement[16] après un mot à finale vocalique ou après une pause, sauf dans le cas énoncé ci-dessus.

Ce principe vaut également pour les monosyllabes.

---

absent dans *il risqu(e) sa vie*. Une autre restriction à cette règle est mentionnée par Dell, mais dans la mesure où il s'agit selon nous d'une contrainte phonétique, nous l'aborderons plus loin (v. §1.2.3).

[13] Dell ne parle pas de la possibilité que la liquide chute également devant voyelle ou devant pause.

[14] Dell signale que ces verbes ne tombent pas sous la règle obligatoire de non-réalisation d'un schwa, mais il ne précise pas si sa réalisation est obligatoire ou si elle est simplement facultative.

[15] Notons que dans le cas du mot *vaisselier*, la lexicalisation est confirmée par la variante de prononciation [vɛsɛlje] qui rapproche le mot de *vaisselle*, ce qui montre que, sans doute à cause de l'absence d'influence de la graphie dans ce mot assez rare, les locuteurs ne l'associent pas aux mots à finale en *-elier*.

[16] Pour ce qui concerne les cas de réalisation facultative d'un schwa, Dell précise : « certaines syncopes de schwa en syllabe initiale derrière pause sont senties comme plus naturelles que d'autres. Il nous semble que le schwa tombe moins facilement dans *je repartirai* ([ʒʁəpaʁtiʁɛ]) que dans *je rattraperai* ([ʒʁatʁapʁɛ]) » (228). Il mentionne à nouveau l'influence de facteurs phonétiques et prosodiques que nous étudierons plus loin.

À nouveau, Dell mentionne des exceptions à ces règles. Tout d'abord, les formes verbales du futur simple et du conditionnel présent des verbes en *-er* font exception à la règle d'apparition d'un schwa après deux consonnes à l'intérieur d'un mot (ex. *parl(e)ras*, *fix(e)ras*), tout comme les mêmes formes de *être* et *faire* qui peuvent être prononcées sans schwa même derrière deux consonnes (ex. *elle s(e)ra là*)[17]. Ensuite, certaines voyelles initiales notées par un *e* graphique sont toujours réalisées quel que soit le contexte (v. *chevalier*, *vedette*, *femelle, Besançon*, etc.), notamment lorsqu'elles précèdent un *h* aspiré[18], ou dans certaines positions syntaxiques en ce qui concerne les monosyllabes[19]. À l'inverse, les schwas initiaux de certains mots[20] ont la propriété de chuter même après consonne « dans la parole très rapide » (Dell 1973 : 230). Enfin, *petit* échappe à la règle qui empêcherait en principe une prononciation [pti] après pause, tandis que la réalisation d'un schwa après la pause est obligatoire dans *que*.

Le problème des schwas en syllabes contiguës est également abordé par Dell (232-233, 244-250 ; 254-256). Lorsqu'un *e* graphique se trouve sur la syllabe initiale d'un polysyllabe après consonne simple ou sur un monosyllabe et qu'il suit par ailleurs un polysyllabe à finale consonantique terminé par un autre *e* graphique, soit deux schwas apparaissent, soit un seul schwa est réalisé sur la syllabe initiale ou sur le monosyllabe, mais jamais uniquement à la finale du polysyllabe[21] (*ils part(e)nt demain*). Lorsque deux schwas potentiels se succèdent sur un polysyllabe ou sur un monosyllabe et la syllabe initiale d'un polysyllabe[22], et qu'aucun des deux n'est obligatoire[23] (ex. *tu devenais*, *mais ce que tu dis*),

[17] A nouveau, Dell (1973 : 231) souligne que « la chute facultative de schwa est bien une propriété spécifique de ces formes verbales, car ailleurs, dans le même entourage phonique, schwa se maintient toujours », comme en attestent les paires du type *nous forg(e)rons* vs *un forgeron*, *largu(e)ra* vs *marguerite*. Cette exception connaît elle-même des cas particuliers (p. 232) : le groupe consonantique à gauche du schwa doit être différent de OL (ex. *soufflеras*, *rentreras*) et il ne peut être suivi de la suite 'liquide + yod', comme c'est le cas dans la forme de la deuxième personne du pluriel du conditionnel où le schwa est toujours réalisé (ex. : *fixeriez*, *seriez*) ; voir les cas de *atelier* et *hôtelier* cités plus haut.

[18] Voir par exemple *tu rehausses*, *du dehors* ou *mais je hausse* qui obéissent à la même règle. Selon Dell (1973 : 253), la présence du *h* aspiré bloque à la fois la règle d'élision du schwa devant voyelle et celle qui autorise la non-réalisation d'un schwa sur un monosyllabe ou sur la syllabe initiale d'un polysyllabe après un mot à finale vocalique.

[19] Dell donne ainsi les exemples suivants : *rends-le-moi*, *tu le lui rends*, *ce dont il est question*, *ce pour quoi nous luttons*. Vu leur caractère marginal et a priori peu variable, nous ne nous pencherons pas sur ces cas particuliers dans notre analyse.

[20] C'est le cas dans l'idiolecte de Dell pour *je*, *semaine*, *cerise*, *chemise*, *fenêtre* et *petit*.

[21] Notons que cette règle ne s'applique pas pour les mots qui se prononcent obligatoirement avec un schwa final, par exemple dans *quelques s(e)condes*.

[22] Le cas de deux schwas à l'intérieur d'un mot (*tu devenais*) n'est pas expliqué par Dell à l'aide de la même règle que le cas des schwas contigus de différents mots (v. p. 234, 244). Toutefois, comme seul le résultat des règles nous intéresse ici, nous les reformulons de manière synthétique.

[23] Dans *Jacques red(e)v(e)nait*, le premier schwa apparaît obligatoirement car il suit un mot à finale consonantique, les deux suivants, qui devraient en principe être effacés, tombent sous la règle des schwas

Dell rend compte des contraintes qui pèsent sur la réalisation de ces schwas de la manière suivante : un schwa doit apparaître pour empêcher la formation d'un groupe de trois consonnes si la deuxième et la troisième consonnes de ce groupe sont séparées par un *e* graphique, c'est-à-dire un schwa sous-jacent selon Dell : ainsi des prononciations comme *tu d(e)v(e)nais*, *tu l(e) r(e)mets, mais c(e) qu(e) tu dis*, *envie d(e) t(e) le d(e)mander* sont interdites au contraire de *tu le r(e)trouves* qui entraîne néanmoins la formation d'un groupe de trois consonnes[24]. Dans les formes qui précèdent, un des deux schwas potentiels doit obligatoirement apparaître. Dell ne précise pas si un des deux schwas possède une forme de priorité sur l'autre – estimant que les deux prononciations possibles « sont strictement équivalentes, sémantiquement et stylistiquement » (p. 244-245), sauf dans le cas où *ne* intervient (v. p. 254-256) : le schwa n'apparaît alors jamais uniquement sur *ne*, qu'il soit à gauche ou à droite (*de n(e) pas faire*, *tu n(e) demandes*), sauf après la pause (*ne m(e) dis pas*)[25].

1.2.2. Schwas et contraintes phonotactiques

Dans les positions où l'apparition d'un schwa est facultative, on peut se demander si des contraintes phonotactiques n'influencent pas la probabilité de la réalisation de cet élément vocalique. Bien qu'elles ne soient pas sans lien avec les contraintes articulatoires, les contraintes phonotactiques qui régissent un système phonologique donné ne résultent pas directement de contraintes phonétiques. Comme nous le montrerons plus loin, il s'agit plutôt de restrictions, variables selon les langues, sur la formation des constituants des différentes syllabes.

Le rôle des contraintes phonotactiques dans le comportement des schwas est encore aujourd'hui souvent résumé à la « loi des trois consonnes » formulée par Grammont. Comme l'a déjà montré le cas des schwas de syllabes contiguës, il ne suffit pas de dire que tout groupe de trois consonnes est interdit : on n'aura ainsi aucune peine à prononcer *box(e) française*. Il faut non seulement distinguer les groupes de trois consonnes à l'intérieur et à la frontière de

---

potentiels contigus non obligatoires. Cela implique par ailleurs que, selon Dell, *pour te le dire* sera nécessairement prononcé [puʁtœlœdiʁ] ou [puʁtœldiʁ] mais jamais [puʁtlœdiʁ].

[24] Pour rendre compte de ce phénomène, Dell pose que la règle qui peut effacer les schwas sous-jacents de monosyllabes ou de syllabes initiales de polysyllabes s'applique non pas de façon simultanée sur tous les segments, mais de façon itérative et de gauche à droite (p. 248). L'input de la règle pour le second schwa tient donc compte du résultat de l'application de la règle pour le premier schwa.

[25] Comme le souligne Dell (1973 : 256), ce caractère particulier du schwa de la particule *ne* n'est sans doute pas sans lien avec son effacement régulier à l'oral comme dans certaines formes d'écrits.

mots, mais aussi tenir compte de la nature des consonnes en question. À notre connaissance, le travail le plus abouti à ce sujet est celui de Dell (1995). Bien qu'il ne s'intéresse pas aux contraintes sur les « groupes secondaires » formés à la frontière de mots dans la chaîne parlée ou à la suite de la chute d'un schwa lexical, Dell donne une présentation complète des contraintes générales qui pèsent sur la constitution des syllabes en français. Son travail nous servira donc à nouveau de point de référence. Soulignons qu'ici encore nous n'entrerons pas dans les détails de la démonstration proposée par Dell, mais nous en retiendrons simplement les conclusions, qui nous semblent rendre compte fidèlement des données qu'il prend comme point de départ[26].

Les conclusions en question, qui concernent les groupes consonantiques observables au niveau du mot, se résument en cinq points (v. Dell 1995 : 14 s.) :

a) une syllabe ne peut pas présenter plus d'une consonne en coda[27], autrement dit, il ne peut y avoir de coda complexe ;
b) une consonne est syllabée en attaque si elle est prévocalique ;
c) un groupe OL[28] forme toujours une attaque complexe (il ne peut être scindé en une coda simple suivie d'une attaque) ;
d) les attaques complexes qui peuvent apparaître dans une syllabe *intérieure* de mot sont des attaques attestées en français à *l'initiale* de mot ;
e) les groupes consonantiques finals sont formés d'une consonne simple suivie d'une attaque de syllabe à noyau vide, sauf s'il s'agit d'un groupe OL qui constitue alors une attaque complexe de syllabe à noyau vide .

Les conséquences de ces principes pour la syllabation des mots peuvent être illustrées par les exemples suivants : *extrême* est syllabé /ɛk.stʁɛm/ car /stʁ/ est un groupe initial

[26] Dans la mesure où Dell propose un modèle qui rend compte des structures syllabiques des mots du français à partir des entrées de dictionnaires de référence, son travail peut être considéré comme une description adéquate des contraintes sur la bonne formation des syllabes en français standard. Cela ne signifie pas que nous souscrivions au type de modélisation de la syllabe que propose Dell et dont la critique relève d'une réflexion phonologique plus globale.

[27] Dans une syllabe, on distingue traditionnellement deux éléments successifs : l'attaque et la rime, elle-même divisée en un noyau et une coda. Chacun de ces éléments peut en principe être simple ou complexe (ou « branchant »), mais des restrictions existent selon les langues. Une syllabe bien formée présente toujours un noyau (non consonantique), mais tant l'attaque que la coda peuvent être vides.

[28] Dell (1995 : 7) exclut de ce groupe les suites 'fricative coronale + liquide' (/sʁ/, /ʃʁ/, etc.) et les suites de deux coronales (/tl/, /dl/) en montrant qu'elles ne présentent pas les mêmes propriétés que les autres groupes OL. Nous le suivrons dans cette voie et renvoyons à son article pour la justification d'une telle distinction.

possible (ex. *strict*), *étroit* correspond à /e.tʁwa/[29] et non */et.ʁwa/, par contre *aspect* est syllabé /as.pɛ/, bien que /sp/ existe à l'initiale (ex. *spectacle*), et enfin, *intact* correspond à /ɛ̃.tak.t/ avec une syllabe finale « dégénérée » (sans noyau). Pour les groupes consonantiques finals, les principes de syllabation permettent de rendre compte de la resyllabation qui a lieu lorsque le mot se voit adjoindre un suffixe ou un schwa : *tendre* /tɑ̃.dʁ/ - *tendrement* /tɑ̃.dʁœ.mɑ̃/, *garde tes clés* /gaʁ.dœ.tɛ.kle/[30].

Dell (1995 : 10-11) dresse la liste des attaques de syllabes bien formées, c'est-à-dire la liste des consonnes et des groupes consonantiques que l'on trouve à l'initiale de mot en français : toutes les consonnes simples sauf /ɲ/, les groupes OL et les groupes /sp, st, sk, spl, spʁ, stʁ, skl, skʁ/[31]. Cela conduit Dell à estimer, par exemple, que le mot *bourgmestre* est déviant puisqu'il devrait être en principe syllabé /buʁ.gmɛs.tʁ/, avec une attaque /gm/ mal formée. Il nous semble en effet que les prononciations les plus courantes de ce mot, du moins dans le français parlé en Belgique, rétablissent une syllabation respectant les règles phonotactiques, à savoir [buʁ.mɛs.tʁ] ou [buʁ.gœ.mɛs.tʁ][32].

En quoi ces principes permettent-ils de rendre compte du comportement du schwa ? Tout d'abord, ils indiquent clairement que, pour autant qu'elles aient un rôle à jouer dans ce phénomène, les contraintes phonotactiques n'imposent en général de restriction sur la non-réalisation d'un schwa que par rapport aux consonnes qui se trouvent à *gauche* du schwa potentiel, pour la simple raison qu'un schwa n'apparaît jamais en syllabe fermée[33] (Dell 1995 : 15) : dès lors, la consonne simple ou le groupe de consonnes (correspondant toujours à

[29] Comme le montre cet exemple, les semi-consonnes ne doivent pas être associées aux consonnes dans cette analyse (sauf pour yod dans certains cas), elles occupent une des positions d'un noyau branchant.
[30] En principe, les règles de syllabation de Dell ne s'appliquent de façon catégorique qu'à l'intérieur du mot. Les phénomènes de syllabation apparaissant à la frontière de mots sont sujets à divers traitements selon les locuteurs : ainsi *luxe trop voyant* peut être en théorie syllabé [lyk.s.tʁɔ.vwa.jɑ̃] dans une prononciation *luxe / trop voyant* (avec pause) ou bien [lyk.stʁɔ.vwa.jɑ̃] sans rupture articulatoire après *luxe*. On peut penser que les locuteurs évitent ainsi certains phénomènes de resyllabation pour ne pas briser l'intégrité phonologique des mots. Les syllabations que nous décrivons à la frontière de mots sont donc théoriques et sont censées refléter les cas où la séquence de mots analysée est prononcée d'un trait comme un seul mot prosodique.
[31] Dell mentionne d'autres groupes de consonnes qui apparaissent dans des mots rares ou d'origine étrangère et qui constituent des exceptions.
[32] Avec souvent, devant consonne et plus rarement devant voyelle, simplification du groupe consonantique final.
[33] Les cas où le comportement du schwa dépend des segments présents à droite (ex. *hôt<u>e</u>lier, r<u>e</u>c<u>e</u>vrez*, *ch<u>e</u>vreuil*, *d<u>e</u>gré*, avec des schwas stables chez de nombreux francophones) ne s'expliquent dès lors pas par les contraintes phonotactiques.

OL) qui suivent le schwa sont nécessairement syllabés comme l'attaque de la syllabe suivante. La non-réalisation de schwa n'a donc aucun effet sur la syllabation des consonnes de droite, mais uniquement sur ce qu'il advient de la ou des consonne(s) à gauche du schwa potentiel. Il en va de même à cet égard des schwas potentiels en finale de polysyllabe, dans la mesure où la non-réalisation d'un schwa dans cette position n'a pas d'influence sur la syllabation des consonnes à droite qui, étant à l'initiale de mot, sont par définition bien formées. C'est pourquoi, les règles formulées par Dell (1973) ne distinguent le comportement du schwa selon le contexte phonologique que sur la base du nombre de consonnes qui *précèdent* un schwa potentiel – d'où l'imprécision de la « loi des trois consonnes » dans son expression la plus simple.

Par ailleurs, les contraintes phonotactiques pourraient rendre compte de la stabilité du schwa derrière un groupe consonantique à l'intérieur de mot : dans *mousquetaire*, la chute de schwa entraînerait en effet la formation d'une attaque complexe mal formée */mus.ktɛʁ/. Si les contraintes phonotactiques constituent donc sans doute un élément d'explication, du moins sur le plan diachronique, il n'est cependant pas toujours indispensable ni suffisant de les invoquer pour expliquer la stabilité des schwas dans ce contexte. En effet, rien ne dit que les locuteurs n'ont pas tout simplement une voyelle stable dans des mots comme *mousquetaire* et que ce ne sont pas (ou plus) les règles phonotactiques qui imposent la réalisation d'un éventuel schwa sous-jacent. De plus, dans des mots comme *corseter* ou *tourterelle*, la stabilité du schwa ne peut être causée par les contraintes sur la syllabation. Il semblerait donc que certaines "règles" gouvernant le comportement des schwas soient indépendantes des contraintes phonotactiques.

En outre, il nous faut souligner que les contraintes phonotactiques qui semblent régir les syllabes des mots du français ne s'appliquent pas de la même manière sur les groupes consonantiques secondaires (formés à la frontière de mots ou suite à la non-réalisation d'un schwa lexical). C'est ce que montrent les cas cités plus haut de *forg(e)rons*, *parl(e)ras*, etc., où la chute de schwa est possible bien qu'elle conduise à la formation d'une attaque de syllabe non attestée à l'initiale de mot[34]. Ces cas particuliers ne permettent pas pour autant d'affirmer que, dans ces formes verbales, le schwa peut chuter indépendamment de toute

[34] Il semblerait donc que les contraintes phonotactiques ne s'appliquent pas dans ces formes verbales comme elles le font normalement à l'intérieur de mots (comme l'atteste le cas de *forgeron*) et qu'elles s'apparentent davantage pour ces formes à celles qui gouvernent la chute des schwas à la frontière de mots (v. plus loin).

contrainte. Au contraire, nous pensons que l'opposition entre *forg(e̲)rons* et *soufflе̲ras* montre que si une l'attaque /ʒʁ/ est en principe mal formée, elle est moins marquée que /flʁ/. Par ailleurs, l'opposition entre *un forge̲ron* et *nous forg(e̲)rons* illustre le fait que l'on ne peut réduire l'apparition des schwas au résultat de simples contraintes phonétiques.

Considérant que les groupes consonantiques secondaires semblent conditionnés par des règles phonotactiques, bien qu'elles soient différentes de celles formulées par Dell pour les groupes consonantiques « primaires », nous proposons de spécifier ces règles, du moins approximativement dans un premier temps, et de les différencier selon qu'elles s'appliquent à une syllabe initiale, médiane ou finale. On peut penser à priori que ces contraintes ne pèsent que sur les schwas potentiels qui se trouvent derrière deux consonnes ou plus. En effet derrière une consonne simple, un schwa n'est jamais nécessaire puisque la consonne peut se syllaber en coda de la syllabe précédente, quelle que soit sa position : *tu viens d(e)main* [ty.vjɛ̃d.mɛ̃], *tu (te) trompes* [tyt.tʁɔ̃p], *bêtement* [bɛt.mɑ̃], *consomme beaucoup* [kɔ̃.sɔm.bo.ku][35]. Nous ne nous occuperons donc plus que des schwas potentiels derrière un groupe de consonnes, et uniquement des positions finales et initiales, puisque le cas de la position médiane a déjà été examiné.

Comme nous l'avons signalé plus haut, Dell (1973) estime que la production d'un schwa n'est jamais obligatoire à la finale d'un mot se terminant par un groupe consonantique, sauf s'il s'agit du groupe OL. Cela signifie donc qu'un groupe OL, qui comme nous l'avons vu ne peut être disjoint, ne peut pas se voir adjoindre un troisième élément (*mettr(e) dans* *[mɛ.tʁdɑ̃]). Parmi les combinaisons de consonnes résultant de la non-réalisation d'un schwa, certaines sont par définition non marquées, alors que d'autres le semblent moins. Les groupes formés dans *farc(e) tragique* ou *tax(e) princière* sont non marqués puisque les attaques /stʁ/ et /spʁ/ son attestées à l'initiale de mot. On peut, nous semble-t-il, leur associer le cas de *box(e) française* cité plus haut, ou celui de *march(e) tranquille*, qui partagent la caractéristique d'être syllabés avec un groupe 'fricative coronale + OL' en attaque, ce qui semble être non marqué[36]. De même, d'autres attaques débutant par une fricative coronale semblent non

[35] Notons toutefois que dans ce type de contexte phonologique, le maintien du schwa peut parfois être privilégié pour éviter la rencontre de deux consonnes homorganiques (ex. *Marie se̲ sert*).

[36] Le fait que des groupes comme /sfʁ/ ou /ʃtʁ/ ne soient pas attestés à l'initiale de mot, sauf dans des mots rares, ne constitue pas en soi un indice de leur caractère marqué, si tant est que des groupes similaires soient attestés,

marquées : *bours(e) rouge* ou *taxes massives* avec une attaque formée d'une fricative coronale suivie d'une consonne sonante. Spence (1982) propose d'autres combinaisons qui sont censées être acceptables en français à la frontière de mot. Nous en donnons une synthèse non exhaustive :

- liquide en coda et '/m/ + obstruante, liquide ou OL' en attaque (*ferm(e) tranquille*, *film roumain, arm(e) facile*)
- /ʁ/ ou /s/ en coda et 'occlusive + obstruante ou OL' en attaque (*barb(e) crasseuse*, *fard(e) carrée, port(e) son nom*, *disqu(e) brillant*)
- etc.

Par ailleurs, il semble que les groupes qui sont attestés à l'intérieur de mot dans les formes du type *parlera* doivent aussi pouvoir apparaître à la suite de la non-réalisation d'un schwa à la frontière de mots (*il parl(e) rarement*). Dans le même ordre d'idées, signalons que, selon Dell (1995 : 9-10), les groupes consonantiques qui se trouvent au sein de mots composés ou dans un mot à préfixe sémantiquement transparent, répondent en fait aux caractéristiques des groupes consonantiques qui apparaissent à la frontière de mots, comme le montrent les exemples de *port(e)-manteau*, *postface*, *ex-mari*[37].

Tous les groupes consonantiques mentionnés ne nous semblent pas équivalents du point de vue de leur caractère marqué ou non, et le fait qu'ils soient attestés n'implique pas qu'ils ne transgressent pas certaines contraintes qui favorisent en général la production d'un schwa. Ainsi, on peut se demander quel rôle joue la contrainte phonologique qui favorise les syllabes dont la sonorité croît de l'attaque au noyau pour diminuer ensuite. À cet égard, une attaque de type /sʁ/, à sonorité croissante, serait moins marquée qu'une attaque de type /mt/. Par ailleurs, la contrainte sur l'homorganicité des segments (Dell 1995 : 12) pourrait également exercer une pression en faveur de la réalisation du schwa pour éviter qu'une attaque complexe soit formée de deux consonnes identiques (par exemple dans *marche chargée*).

---

ce qui est le cas ici. Comme le souligne à raison Spence (1982 : 6), l'absence de certains groupes consonantiques dans les mots français n'implique pas qu'il existe une contrainte sur la formation de tels groupes comme attaque complexe de syllabe ; le lexique ne permet pas en effet de dégager à lui seul toutes les contraintes phonologiques actives dans une langue.

[37] Si l'on en croit les chiffres fournis par Léon (1966 : 117), il semblerait cependant que le taux de réalisation d'un schwa soit plus élevé dans un mot composé (ex. *porte-manteau*) qu'entre deux mots simples (ex. *porte manquée*).

Le rôle des contraintes phonotactiques semble plus déterminant pour le comportement des schwas potentiels de syllabe initiale ou de monosyllabe. En effet, Dell (1973 : 231) constate que les mots qui peuvent être prononcés sans schwa en syllabe initiale après un mot à finale consonantique dans son idiolecte, commencent tous par une fricative suivie d'une sonnante, à l'exception de *petit*. Cela pourrait indiquer que les groupes consonantiques secondaires autorisés dans ce contexte seraient des groupes peu marqués, comme nous venons de le montrer. De même, l'obligation de réaliser les schwas potentiels entourés de deux occlusives après une pause pourrait être liée au caractère marqué des attaques complexes que ces occlusives devraient former en cas de chute de schwa (*depuis* *[dpwi]). Cela dit, tant l'exception de *petit* que la prononciation systématique de *semelle* ou *seringue* avec schwa dans un contexte post-consonantique (du moins selon Dell) illustrent le fait que les contraintes phonotactiques n'ont qu'un rôle secondaire dans le conditionnement de ces schwas. Cela semble montrer par ailleurs que les contraintes phonotactiques ne régissent pas de la même manière les deux types de groupes secondaires : selon Dell (1973 : 246), *la bours(e) rouge* [la.buʁ.sʁuʒ] ou *lux(e) trop voyant* [lyk.stʁɔ.vwa.jɑ̃] seraient acceptables, mais non *mon frère s(e) rince* *[mɔ̃.fʁɛʁ.sʁɛ̃s][38] ou *tu veux qu(e) c(e) travail* [tu.vøk.stʁa.vaj].

Nous pouvons dire en conclusion que si les contraintes phonotactiques influencent le comportement des schwas, elles ne le font qu'en interaction avec d'autres contraintes phonologiques et de façon contrastée selon la position du schwa dans le mot. Par ailleurs, il semblerait que l'on puisse distinguer les attaques complexes résultant de groupes consonantiques secondaires selon le degré auquel elles sont marquées. Plus elles seraient marquées, plus elles favoriseraient l'insertion d'un schwa, voire la rendraient obligatoire. On peut enfin penser que si ces contraintes phonotactiques existent, elles peuvent néanmoins être transgressées. L'analyse des données nous permettra de cerner plus précisément ces phénomènes.

1.2.3. Autres facteurs linguistiques influençant le comportement des schwas

Lorsque la réalisation d'un schwa est facultative, elle peut être influencée par des facteurs divers, notamment de type phonétique et prosodique.

[38] Par contre, *mon frère s(e)rait* est acceptable.

Ainsi le débit général de la parole est un facteur qui est souvent mentionné comme influençant le maintien ou la chute des schwas de monosyllabes et de syllabes initiales par exemple (Hansen 1994 : 26 ; Carton 2000 : 32). Racine et Grosjean (2002 : 318-319) confirment à l'aide de tests statistiques que, dans le style narratif qu'ils examinent, il y a une corrélation positive entre l'augmentation du débit et l'augmentation de la non-réalisation des schwas. Par ailleurs, plusieurs hypothèses ont été formulées sur le rôle de la nature phonétique des consonnes entourant un schwa potentiel (v. Hansen 1994 ; Léon 1966), hypothèses qui n'ont que rarement été confirmées. C'est pourquoi nous avons estimé qu'elles tentaient en réalité de rendre compte de contraintes de niveau phonologique.

Des facteurs rythmiques ont également été identifiés. Léon (1966 : 117-119) a en effet mis en évidence le fait que l'apparition d'un schwa était pratiquement obligatoire dans les mots composés et certains syntagmes nominaux dans lesquels le schwa potentiel n'était suivi que d'une seule syllabe :*porte-plume, garde-côte*, *bourse plate* vs *port(e)-crayon*, *gard(e)-malade*, *bours(e) trouée*. Pour Fónagy, le schwa apparaît dans la première série de mots pour éviter la rencontre de deux accents :

> « C'est l'accentuation double, initiale et finale, qui exige l'apparition de [ə] dans *porte-plume* pour faire éviter la collision de deux syllabes accentuées. Dans *port(e)-manteau*, par contre, c'est la première syllabe de *manteau* qui peut figurer comme tampon. L'apparition de [ə] caduc n'est donc pas nécessaire. » (Fónagy 1989 :248).

Dell (1973 : 225-226) propose une explication similaire et note lui aussi qu'elle s'étend à d'autres formes syntaxiques dans lesquelles deux unités lexicales présentent une certaine cohésion[39] : l'apparition d'un schwa serait ainsi plus fréquente dans *parl(e) bas* que dans *parl(e) beaucoup*. Cela expliquerait également la prononciation systématique d'un schwa dans *livre d'or, livre blanc*, *salle de bain* ainsi que la prononciation fréquente selon nous de *match nul* avec un schwa [matʃœnyl].

Un autre facteur prosodique pouvant exercer une influence sur le comportement des schwas est le rapport entre la longueur des syllabes et leur distance par rapport à l'accent. Nous avons vu que la durée des syllabes augmentait à mesure qu'elles se rapprochaient de la syllabe accentuée (v. chapitre 5, §1.3.2). Léon (1966 : 119-120) confirme ce phénomène pour

[39] Dell souligne que cela peut d'ailleurs conduire à certaines distinctions sémantiques : alors que le syntagme *un livre d'art chinois* signifie soit 'un livre sur l'art chinois', soit 'un livre sur l'art (en général), de Chine' lorsqu'il est réalisé [œ̃livʁœdaʁʃinwa], il n'admet que la première acception lorsqu'il est prononcé [œ̃livdaʁʃinwa] car cela induit la présence d'une frontière syntaxique entre *livre* et *d'art*.

le cas de syllabes avec schwa. Or, Racine & Grosjean (2002 : 323) ont démontré quant à eux que l'on pouvait poser un lien entre la brièveté de la réalisation d'un schwa en moyenne et sa propension à s'effacer – le schwa initial de *repassage* qui est souvent effacé serait ainsi significativement plus court que celui de *menu* qui est prononcé la plupart du temps. La brièveté serait donc une sorte de stade antérieur de l'effacement, et les syllabes seraient par conséquent davantage prononcées sans schwa quand elles sont éloignées de la syllabe accentuée et donc potentiellement plus courtes. En outre, Walter (1990 : 34-35) et Lucci (1983 : 339) estiment que le maintien du schwa de syllabe initiale peut être favorisé par la présence d'un « accent didactique » (c'est-à-dire un accent initial), phénomène de plus en plus fréquent selon eux chez les intellectuels et les gens des médias.

Enfin, plusieurs études ont confirmé que la fréquence des lexèmes avec *e* graphique en syllabe initiale avait une influence sur la stabilisation de leur voyelle initiale et donc indirectement sur le taux de réalisation des schwas dans les différents mots de ce type (Hansen 1994 : 39-41 ; Racine & Grosjean 2002 : 311-312) : plus un mot est fréquent, moins le schwa initial aurait tendance à être prononcé[40]. Telle était déjà l'hypothèse de Dell (1973 : 230), pour qui ce sont les noms propres et les mots « peu courants ou d'usage littéraire » qui présentent toujours un schwa potentiel prononcé en syllabe initiale. Il ne s'agit cependant pas en tant que tel d'un facteur qui influence la chute ou le maintien d'un schwa, mais plutôt d'une variable qui modifie le statut de la voyelle en question[41].

1.3. Variation des schwas et facteurs sociolinguistiques

Les règles proposées par Dell pour rendre compte du comportement du schwa ne sont pas censées refléter son observation de la variété des pratiques des francophones, mais bien son usage propre, c'est-à-dire celui d'un universitaire parisien. Elles s'appliquent dès lors à un idiolecte qui peut être assimilé à l'usage standard. Divers travaux ont pu mettre en évidence

[40] Hansen (1994 : 30) lie cet effet au « principe de Zipf » selon lequel plus un mot est fréquent, plus il tend à être raccourci. Elle montre en outre que le facteur de fréquence ne joue pas de la même manière sur les mots commençant en *re-* que sur les autres types de mots (p. 41-43).

[41] D'autres recherches suggèrent que la fréquence n'est pas le seul facteur qui participe au conditionnement lexical de la stabilisation de schwa : Morin (1988) signale ainsi que cette dernière semble fréquente pour les schwas potentiels qui alternent avec [ɛ] (ex. *peser* / *pèse*). Ce dernier estime cependant que la stabilisation de certains schwas et non d'autres est le résultat d'un changement historique incomplet qui suit en partie les voies du hasard. Dell (1973 : 230) insiste dans le même sens sur le fait que ce conditionnement n'est pas lié aux morphèmes comme en attestent selon lui l'opposition *m(ə)ner* vs *meneur*.

quels étaient les éléments de la description de Dell qui n'étaient adéquats que pour la variété de français dont il rend compte.

Les variétés de français du sud de la France se caractérisent notamment par le fait que certains schwas y ont un statut différent de celui qu'ils connaissent dans les variétés du nord et qu'ils sont de ce fait soumis à des contraintes de réalisation autres que celles décrites par Dell. L'article célèbre de Durand *et al.* (1987) a ainsi montré que, à la différence du français standard, le français du Midi connaissait un schwa lexical dans toutes les positions et que les analyses du comportement des schwas en termes d'épenthèse n'étaient valables que pour les variétés du nord. Durand et ses collègues ont néanmoins mis en évidence un mouvement de convergence vers un usage plus conforme au modèle standard, observable chez une jeune informatrice. Plus récemment, les recherches de Armstrong & Unsworth (1999) ont confirmé que ce mouvement était principalement suivi par les jeunes femmes, tout en étant probablement contrecarré par la valeur identitaire du traitement des schwas propre aux locuteurs du Midi. Durand & Eychenne (2005) ont pour leur part observé que l'influence de l'usage standard sur le comportement des schwas est plus nette dans certaines variétés (ex. au Pays basque) que dans d'autres.

D'autres particularités des variétés régionales du français par rapport au traitement des schwas sont rapportées dans la littérature et ne concernent pas exclusivement les variétés du sud du domaine gallo-roman. Morin a pu montrer que les contraintes (notamment phonotactiques) qui conditionnent le maintien des schwas en français standard ne sont pas actives dans toutes les variétés. Dans le français de la région de Saint-Étienne, le schwa peut tomber par exemple dans *vague de quinze mètres* prononcé [vagdkɛ̃zmɛtʁ] ou *abruptement* (Morin 1983 : 82-84, 87-88). Morin (1983 : 84-85) souligne également que certains schwas stabilisés en français standard ne le sont pas dans toutes les variétés de français. Comme nous l'avons signalé plus haut, Racine & Grosjean (2002 : 309) mettent ainsi en exergue que des schwas initiaux lexicalisés en français standard sont instables chez les francophones de Suisse. Dans sa description du français parlé au Canada, Walker (1984 : 85) signale que les monosyllabes autres que *le* peuvent perdre leur schwa dans un contexte où celui-ci se maintient normalement en français standard, à savoir lorsque le monosyllabe est précédé et suivi d'une consonne (*peur d(e) rentrer*, *peut qu(e) j(e) te fasse mal*). Précisons toutefois que l'opposition entre français standard et « français canadien » telle qu'elle est présentée par

Walker semble relever davantage de l'axe diaphasique que de l'axe diatopique : il note en effet que les schwas en général s'effacent plus souvent en français canadien, *comme dans les autres variétés de français familier* (Walker 1984 : 84). Par ailleurs, Dell (1973 : 233) signale que le traitement de certains schwas contigus qu'il considère comme proscrit dans son usage n'est pas exclu chez d'autres francophones : des réalisations comme *ils partent d(e)main* sont « mal formées pour [lui] et les personnes de [son] entourage », mais elles sont bien formées « pour de nombreux Parisiens, sans parler de certaines variétés régionales de français, comme à Besançon, où elles l'emportent largement sur les variantes concurrentes ».

Un dernier type d'écart observé par rapport aux règles énoncées par Dell concerne l'apparition des « schwas prépausals » (Hansen 1997 ; Hansen & Hansen 2003). Alors que dans les variétés de français non méridionales, il n'y a en principe pas de schwa devant pause, les observateurs du français ont, depuis une quinzaine d'années, rapporté l'existence de schwas phonétiques qui apparaissent en finale de mot devant pause – plus précisément à la fin des unités intonatives non terminales (Hansen & Hansen 2003 : 89-90). Ce phénomène ne peut toutefois être assimilé aux cas traditionnels de *e* muets et constitue plutôt une « nouvelle "fioriture" » caractéristique d'un parler « jeune », « féminin » (Hansen & Hansen 2003 : 89) et « affecté »[42] (Léon 1993 : 256), qui est par ailleurs perçu comme « plutôt parisien que français en général » (Hansen 1997 : 195). Les schwas prépausals semblent caractéristiques d'énoncés à modalité marquée (interrogation, exclamation) et sont souvent accompagnés d'un cliché mélodique montant-descendant (Hansen 1997 : 174, 188). Ils ne correspondent pas a priori à des phénomènes de détente consonantique, dans la mesure où ils apparaissent également derrière voyelle (Hansen & Hansen 2003 : 92). Ils sont néanmoins plus fréquents après un groupe consonantique et derrière les occlusives sonores et les consonnes sonantes (Hansen 1997 : 183-184 ; Hansen & Hansen 2003 : 93-94), ce qui indique un lien avec les faits de détente consonantique (Hansen & Hansen 2003 : 105).

Hansen (1997 : 189-192) précise qu'en réalité, les schwas prépausals qui apparaissent chez les jeunes d'une part, et chez les locuteurs plus âgés d'autre part, ne correspondent sans doute pas entièrement au même phénomène. Chez les premiers, les schwas prépausals peuvent connaître des réalisations phonétiques marquées, très éloignées du schwa phonétique,

[42] L'analyse sociolinguistique de Hansen (1997 : 192-196) la conduit cependant à tirer des conclusions très nuancées sur la distribution sociale des schwas prépausals. En effet, la réalisation de schwas prépausals ne constitue pas en soi un phénomène typique des jeunes et des femmes ; c'est leur usage particulier de ce phénomène, « un usage avancé », qui caractérise ces groupes.

et ils apparaissent surtout dans des conversations spontanées. À l'inverse, leurs aînés réalisent plus souvent un son proche du schwa phonétique lorsqu'ils produisent des schwas prépausals et ceux-ci apparaissent principalement en lecture, en relation « avec une prononciation énergique des finales dans un style oratoire » (Hansen 1997 : 192). Pour les locuteurs âgés, le schwa prépausal est donc en partie confondu avec « l'écho vocalique après la détente consonantique » (Hansen 1997 : 196).

Enfin, nous pouvons signaler qu'une fonction pragmatique est associée aux schwas prépausals. Ceux-ci ont souvent été considérés comme typiques d'énoncés expressifs ou reliés à certains marqueurs de discours (ex. *quoi*, *hein*, *là*) (Hansen & Hansen 2003 : 90), mais ils servent, selon Hansen, à « attirer l'attention de l'interlocuteur sur un élément important du discours » (Hansen & Hansen 2003 : 105). Ils constituent en ce sens un épiphénomène de phénomènes prosodiques de mise en relief.

D'autres travaux ont mis en évidence les principaux facteurs entrant en jeu dans la variation des schwas dont la présence est facultative sur le plan des contraintes linguistiques. Certains auteurs considèrent ainsi que les taux de réalisation des schwas facultatifs varient selon des classes sociales et que la suppression massive des schwas est plutôt un trait des milieux populaires (Léon 1993 : 202, 206 ; Carton 2000 : 34). En réalité, le maintien et la chute des schwas facultatifs sont surtout sensibles à la variation stylistique et les différences inter-locuteur se marquent principalement au niveau de leur capacité à adapter leur comportement en fonction des normes de diverses situations de communication. Dans ses études sociolinguistiques de la réalisation facultative des schwas de monosyllabes et des schwas internes de polysyllabes chez des locuteurs parisiens, Hansen (2000 : 51-52) n'observe pas de variation significative entre deux groupes de niveaux de scolarité distincts, sauf pour les schwas de monosyllabes après voyelle : dans ce contexte, les adultes peu scolarisés feraient chuter les schwas plus souvent que les autres locuteurs. Elle constate en revanche que la syncope des schwas facultatifs est plus fréquente chez les jeunes, mais qu'il s'agit là d'une différence stable entre les générations – présente dans deux corpus recueillis avec presque vingt ans de décalage – et non d'un changement en cours (Hansen 1994 : 34). Cette tendance n'apparaît cependant que chez les jeunes locuteurs de milieux favorisés (Hansen 2000 : 53).

À l'instar de recherches antérieures (Armstrong & Unsworth 1999 ; Durand *et al.* 1987), les travaux de Hansen montrent que le taux de réalisation des schwas est plus important dans les styles de lecture que dans les styles de conversation, très probablement sous l'influence de la graphie (Hansen 1994 : 33). Les locuteurs les moins scolarisés, et les jeunes en général, réalisent plus de schwas dans cette tâche que les autres locuteurs, ce qu'elle interprète comme un phénomène d'hypercorrection et un indice d'insécurité linguistique lié à la pression de la norme scolaire (Hansen 2000 : 49, 52-53 ; Hansen 1994 : 36-37). Il n'y a, par contre, pas de différence entre conversation libre et interview dans son corpus[43]. Lucci (1983) montre quant à lui que le taux de réalisations des schwas augmente également dans un style formel (conférence, discours, etc.) par rapport au style de la conversation familière. De manière générale, on peut estimer qu'un schwa apparaît également lorsque le locuteur cherche à assurer l'intelligibilité de son message en articulant distinctement toutes les syllabes (Léon 1966 : 120). Il peut donc y avoir à cet égard une interaction entre facteurs stylistiques et facteurs pragmatiques.

1.4. Le cas de la Belgique francophone

L'idée qu'un traitement particulier des schwas caractériserait le français parlé en Belgique ne constitue pas, loin s'en faut, un des poncifs des descriptions de cette variété de français. La plupart des auteurs ne mentionnent en effet aucune information relative aux schwas dans leur description.

Deux affirmations – dont on peut se demander si elles ne constituent pas des idées reçues dans la mesure où elles ne sont fondées ni sur des données, ni sur un accord unanime des observateurs – se retrouvent dans plusieurs ouvrages. D'une part, d'aucuns considèrent que la chute des schwas est plus fréquente en Belgique qu'en France (Pohl 1986 : 134 ; 1985 : 14-15 ; Grégoire 1956 : 74)[44] de manière générale ou, selon certains, dans des contextes précis – devant 'consonne sonante + yod' par exemple dans *app(e)lions, chant(e)rions, demand(e) rien, v(e)nions* (Warnant 1997 : 169 ; Remacle 1969 : 115-116), et devant *h* aspiré dans, par

[43] Dell (1973 : 244) souligne à cet égard qu'il serait abusif d'opposer un style familier caractérisé par la suppression maximale des schwas à un style soutenu dans lequel ils seraient presque toujours réalisés. Selon lui, dans les suites de schwas par exemple, les locuteurs tendent de fait à supprimer autant de schwas que ce que permettent les règles énoncées ci-dessus, mais dans un débit normal, même dans la « parole courante », les locuteurs réalisent plus de schwas qu'il n'est absolument indispensable, « sans pour cela donner l'impression d'affecter une diction soignée ».

[44] Pour sa part, Grégoire indique simplement que le schwa est parfois « omis à tort » par les Wallons, et donne l'exemple de *trist(e) sire*.

exemple, *dans l(e) hall* (Remacle 1969 : 115-116)[45]. Dans la mesure où le maintien fréquent des schwas facultatifs est avant tout l'indice d'un style formel ou normé, on peut se demander si l'opposition entre deux variétés diatopiques rapportée ici ne relève pas d'une confusion des axes de la variation, conduisant à interpréter comme un trait belge ce qui n'est en réalité qu'un trait du français parlé dans des situations non formelles[46].

D'autre part, des auteurs estiment que certains schémas sont plus courants dans un pays que dans l'autre, lorsqu'il s'agit de traiter des suites de schwas consécutifs. C'est préférentiellement le second schwa d'une suite qui chuterait en Belgique et le premier en France selon Warnant (1997 : 169-170), alors que Remacle (1969 : 117-118) pense que la différence provient de ce que les Français font chuter les schwas de certains morphèmes plutôt que d'autres (par exemple ceux de *re-* et *ce* dans *tu t(e) r(e)poses*, *c(e) qu(e) j'ai*)[47]. Dans le même sens, Piron (1978 : 30) affirme que l'on dit plus souvent *on n(e) pourrait plus l(e) ret(e)nir* en Belgique et *on n(e) pourrait plus le r(e)tenir* en France[48]. On peut une fois de plus s'interroger sur la validité de ces oppositions. En effet, la plupart des descriptions du français reconnaissent que l'on peut observer une grande variation dans la réalisation des schwas contigus et que les différentes formes alternent chez les locuteurs. Certains suggèrent néanmoins que ces formes diverses sont évaluées de façons distinctes : *je m(e) le d(e)mande* serait ainsi plus soigné ou standard que *j(e) me l(e) demande*, tout comme *veux-tu t(e) lever* par rapport à *veux-tu te l(e)ver* (v. Carton 2000 : 34 ; Armstrong & Unsworth 1999 : 143-144) ou *ça dev(e)nait difficile* par rapport à *ça d(e)venait difficile* (Durand *et al.* 2003 : 49). Comme le montrent ces exemples, il n'est toutefois pas évident d'établir des principes qui permettraient de comprendre quelles sont les structures qui sont censées être standard et celles qui ne le sont pas.

[45] Notons par ailleurs que, pour Remacle, la situation inverse, qui verrait les Français faire chuter les schwas là où les Belges les maintiennent, s'observe aussi, par exemple dans *il ne se contentait* qui serait prononcé [insœkɔ̃tɑ̃tɛ] en Belgique et [inskɔ̃tɑ̃tɛ] en France. En l'absence de plus amples explications, on ne peut que rester sceptique face à de telles affirmations.

[46] Comme nous l'avons signalé, la même question se pose à propos de la description de Walker (1984) qui considère lui aussi que le français canadien se caractérise par une fréquence élevée de chute des schwas (v. ci-dessus, §1.3).

[47] Grégoire (1956 : 74) note quant à lui une opposition entre *ce qu(e) je d(e)mande* (Belgique) et *c(e) que j(e) demande* (France) sans établir de principe général expliquant la différence.

[48] Walker (1984 : 85) émet des remarques similaires à propos du français canadien : dans cette variété, seul le second schwa tomberait dans les suites de monosyllabes (ex. *je l(e) veux*). Dans les mots polysyllabiques, c'est par contre le premier et non le second qui serait normalement effacé (ex. *r(e)tenir*). Il considère qu'en français standard, le premier et le second schwas s'effacent autant l'un que l'autre.

Par ailleurs, tant Warnant que Remacle estiment que « l'amuïssement de [ə] caduc » se produit dans les mêmes conditions qu'en « français norme » (Warnant) et que l'on n'observe que de « menues différences » entre les deux variétés de français (Remacle). Finalement, seul Pohl fait de l'absence fréquente des schwas un trait caractéristique du français parlé en Belgique, mais avec une certaine inconsistance puisque ce trait apparaît dans ses listes de 1986 et 1985, mais pas dans celle de 1983.

Les recherches de Bauvois (2001 : 205-216) offrent des renseignements intéressants sur la variation sociolinguistique des schwas prépausals en Belgique francophone. Bauvois a étudié la réalisation des schwas prépausals par des locuteurs belges d'âge moyen (entre 33 et 42 ans) originaires de Mons, dans une épreuve de définition de mots et une épreuve de lecture de phrases impliquant des lexèmes terminés par une consonne sonore. Les différences inter-locuteur n'apparaissent que dans l'épreuve de définitions et elles révèlent que l'usage des locuteurs des classes les plus défavorisées se caractérise par un emploi peu fréquent des schwas prépausals, par rapport à ce que l'on peut observer dans les autres classes sociales. Bauvois signale une possible interaction entre le taux élevé d'assourdissements des consonnes finales sonores au sein des classes populaires et la faible fréquence des schwas prépausals chez les locuteurs de ce groupe.

Comme l'indique Warnant (1997 : 172), la production de schwas en finale de mot peut également être exploitée par les locuteurs pour contrecarrer la tendance à la simplification des groupes consonantiques finals. L'insertion de schwas finals, même en dehors du contexte prépausal, est donc susceptible de caractériser l'usage des locuteurs qui évitent le plus de réduire les groupes consonantiques finals, c'est-à-dire les locuteurs de milieux favorisés d'après les analyses de Bauvois (2001 : 142-168). Nous n'avons cependant aucune raison de considérer a priori que cette stratégie constitue un trait moins fréquent en Belgique qu'ailleurs, bien que la simplification des groupes consonantiques finals[49] soit parfois mentionnée comme une caractéristique du français parlé en Belgique (v. Warnant 1997 : 172 ; Reuse 1987 : 113-114 ; Remacle 1969 : 123-125). En réalité, ce phénomène n'est en rien spécifiquement belge et il est attesté dans toute la francophonie, ainsi qu'en français parisien (Francard 2001a : 252 ; Carton 2000 : 38-39 ; Léon 1993 : 201). À nouveau, il s'agit avant tout d'une variable diaphasique, la simplification étant très fréquente dans un style informel et

[49] Warnant ne mentionne que le cas des groupes OL, tandis que Remacle et de Reuse observent aussi la simplification d'autres groupes en finale (/st/, /zm/, /kt/).

nettement plus rare dans un style de lecture (v. Bauvois 2001 : 73, 168) ; d'après les résultats de Bauvois, la simplification des groupes consonantiques est néanmoins un trait typique des locuteurs les moins scolarisés et issus des milieux les plus défavorisés.

2. Hypothèses

Il nous semble important de distinguer deux niveaux auxquels on peut s'attendre à observer des phénomènes de variation sociolinguistique relatifs à la réalisation des schwas : cette variation peut apparaître, d'une part, au niveau des contraintes phonologiques (y compris les contraintes phonotactiques) qui déterminent le caractère obligatoire ou facultatif de la présence et de l'absence des schwas, et d'autre part, au niveau de la fréquence de réalisation des schwas qui peuvent être considérés comme facultatifs.

Les descriptions du français parlé en Belgique ne nous suggèrent pas qu'il existe une différence fondamentale au niveau des contraintes phonologiques entre cette variété et le français standard. Tout au plus avons-nous mentionné d'éventuelles différences concernant certains phénomènes périphériques. Ces différences ne sont toutefois pas attestées suite à une observation rigoureuse des pratiques des locuteurs, elles peuvent donc être sujettes à caution. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à observer chez nos locuteurs des écarts significatifs par rapport aux "règles" synthétisées ci-dessus.

Par contre, nous pouvons penser que la variation des schwas facultatifs est plus pertinente sur le plan sociolinguistique. L'idée selon laquelle les schwas facultatifs sont plus souvent prononcés par les francophones du nord de la France que par leurs voisins de Belgique ne constitue pas une hypothèse soutenue par des données empiriques fiables[50]. Nous pensons donc que la réalisation facultative des schwas de monosyllabes et des schwas internes de polysyllabes est une variable qui présente en Belgique le même patron de variation que celui observé par Hansen en France, et qui est donc sensible à l'âge et, dans une moindre mesure, au niveau de scolarité des locuteurs. Nous pouvons également faire l'hypothèse que la réalisation de ces schwas varie selon le type de discours (conversation vs lecture) et non selon le type de conversation (conversation guidée vs conversation libre). Étant donné la

[50] Nous évaluerons toutefois la pertinence de cette hypothèse à partir des résultats de Hansen (2000) qui fournit quelques données chiffrées relatives au français de Paris avec lesquelles nous pouvons comparer nos propres données.

signification sociale associée au maintien fréquent des schwas – discours soignés, intelligibles, etc. – la variable en question nous semble un bon indicateur de l'orientation des locuteurs vers une norme de correction linguistique. La réalisation d'un maximum de schwas facultatifs est de ce fait susceptible de caractériser les pratiques des locuteurs qui tendent à adopter un parler hypercorrect, à savoir les locuteurs en mobilité sociale et ceux de classe moyenne.

Dans la mesure où elle s'oppose à l'assourdissement des consonnes finales et à la réduction des groupes consonantiques finals, la tendance à réaliser des schwas prépausals peut également être considérée comme une variable reflétant l'orientation normative des locuteurs. Il est donc probable que l'emploi de ces schwas soit plus fréquent chez les locuteurs de milieux favorisés qui évitent ces deux phénomènes marqués et qui adoptent le plus souvent les normes du marché officiel – lesquelles excluent, contrairement aux normes du marché restreint, la réalisation des consonnes sonores finales assourdies. Étant donné ses liens avec l'assourdissement des consonnes et vu son association avec le français de Paris, la production de schwas prépausals peut également être exploitée différemment par des collectivités régionales diverses, selon leur propension à favoriser des normes endogènes distinctes de celles qui gouvernent les usages dominants. Suite aux résultats de notre quatrième chapitre, nous pouvons par conséquent faire l'hypothèse que les schwas prépausals sont plus fréquents chez les locuteurs de Tournai que chez nos informateurs gembloutois. Rappelons cependant que la signification sociale de ces schwas est complexe et qu'elle est peut-être davantage associée, chez les jeunes, à un usage linguistique non standard (Hansen 1997 : 196)[51].

3. Données

La diversité des phénomènes liés aux schwas nous incite à poser a priori que ces phénomènes ne constituent pas une variable sociolinguistique unique. Dans la mesure où nous n'avons pas toujours affaire au même processus *linguistique* lorsque nous étudions les schwas de monosyllabes, les schwas de syllabes médianes ou de syllabes finales de polysyllabes, on

[51] Nous n'avons pas abordé dans ce travail la question du timbre du schwa, estimant qu'elle n'est plus réellement pertinente dans le français septentrional depuis plusieurs années. (v. Bazylko 1981 ; Dell 1973 : 196). Ainsi en Belgique comme ailleurs dans le nord de la France, la prononciation du schwa est généralement proche de [œ]. Nous avons bien constaté quelques exceptions à cette règle chez nos locuteurs tournaisiens. Elles sont cependant liées chez eux à la fermeture générale des voyelles en syllabe ouverte (typique des variétés du nord-ouest du domaine d'oïl, v. Lefebvre 1991b). L'étude de la variation du timbre dans ce cas constitue donc une variable à part entière qui devrait être l'objet d'une étude plus complète du vocalisme dans cette variété de français.

peut penser en effet que ces différents phénomènes linguistiques correspondent à des variables *sociolinguistiques* distinctes, si tant est qu'ils fonctionnent effectivement comme de telles variables.

Nous partons du principe que les schwas apparaissant dans les différents contextes étudiés sont, jusqu'à preuve du contraire, soumis à des contraintes différentes. Dès lors, nous ne pouvons interpréter un même phénomène de surface – l'apparition d'un schwa – de manière univoque : tantôt ce schwa peut être le résultat de contraintes phonologiques actives chez tous les locuteurs de notre échantillon, tantôt il est le reflet des normes d'usage propres à un groupe de locuteurs ou à un individu.

Les différents contextes pris en compte sont les suivants :

a) schwa de syllabe médiane de polysyllabe derrière consonne simple (VC_C),
b) et derrière deux consonnes (CC_C) ;
c) schwa de syllabe finale de polysyllabe derrière consonne simple devant consonne[52] (VC_#C),
d) et devant pause (VC_$),
e) derrière plusieurs consonnes devant consonne (CC_#C),
f) et devant pause (CC_$) ;
g) schwa de syllabe initiale de polysyllabe derrière un mot à finale vocalique (V#C_C),
h) derrière un mot à finale consonantique (C#C_C),
i) et après pause ($C_C) ;
j) schwa de monosyllabe devant consonne derrière un mot à finale vocalique (V#C_#C),
k) derrière un mot à finale consonantique (C#C_#C),
l) après pause ($C_#C) ;
m) enfin, nous traiterons à part le cas des schwas contigus pour des raisons que nous détaillerons plus loin.

[52] Le schwa est en principe soumis à une règle d'élision devant voyelle, c'est pourquoi nous n'avons pas jugé ce contexte pertinent pour notre analyse. Dans la mesure où nous avons toutefois identifié quelques cas de réalisations d'un schwa devant voyelle, ceux-ci seront intégrés à notre description des facteurs internes qui conditionnent la variable. Nous nous intéresserons par ailleurs aux cas de simplification de groupes consonantiques devant voyelle. Les schwas observés dans d'autres contextes où ils ne sont pas variables, par exemple devant pause pour les schwas de monosyllabes, seront abordés afin de rendre la description linguistique aussi complète que possible.

Pour la plupart de ces variables, on ne peut a priori considérer que certaines variantes sont en soi marquées et que d'autres ne le sont pas. Bien souvent, ce qui charrie éventuellement une valeur et une signification sociales, c'est le taux d'effacement ou de maintien du schwa dans un environnement donné, et non la présence ou l'absence de schwa en tant que telle. Il est néanmoins des environnements où l'absence (la présence) d'un schwa peut être considérée comme marquée, tant elle est hors norme par rapport aux usages de la majorité des locuteurs.

C'est pourquoi, nous proposons dans un premier temps une analyse globale des variables linguistiques définies ci-dessus. Notre objectif est ainsi de déterminer quels sont les usages résolument marqués et quels sont ceux qui ne s'écartent des tendances générales que par un taux de maintien ou d'effacement des schwas significativement supérieur à la moyenne. Concrètement, nous distinguerons donc dans notre analyse : *a*) les contextes où la présence ou l'absence d'un schwa ne sont pas variables, *b*) les contextes où les schwas sont traités généralement de façon similaire chez tous les locuteurs, mais qui laissent apparaître certains usages exceptionnels qui seront considérées comme marqués ou hors norme, *c*) et enfin les contextes qui semblent au contraire autoriser une variation importante, dont la signification ne peut être appréhendée que grâce à un examen de la distribution des variantes dans les différents groupes sociaux.

Pour traiter nos données, nous avons suivi la procédure d'analyse mise au point dans le cadre du projet *PFC*. Nous en décrivons ici brièvement les principes fondamentaux, sans entrer dans le détail des options théoriques et méthodologiques qui la sous-tendent[53]. L'analyse des schwas se fonde sur les transcriptions partielles de la conversation guidée et de la conversation libre de chaque locuteur (trois minutes de transcription sont exploitées dans chaque conversation), et sur la transcription de leur lecture du texte du protocole d'enquête. La transcription sert en effet de point de départ pour identifier les *sites de schwa potentiel*, autrement dit pour déterminer les sites où il est envisageable qu'un schwa soit prononcé et pour pouvoir ainsi comptabiliser les occurrences de la variable.

[53] Signalons toutefois que le codage des schwas mis au point s'appuie essentiellement sur le traitement de Dell (1973). Pour un exposé complet des principes de codage, v. Durand, Laks & Lyche 2002 ; Durand & Eychenne 2005.

Ce choix repose sur le constat traditionnel selon lequel le *e* graphique en syllabe ouverte correspond à la voyelle latente que l'on traite sous le nom de *e* muet ou schwa[54]. Tous les *e* graphiques qui répondent à cette description sont donc considérés comme des sites de schwa potentiel. Ce principe connaît cependant deux restrictions : les *e* graphiques situés derrière un groupe OL ailleurs qu'en finale de mot sont exclus de l'analyse, car ils sont considérés comme stables dans toutes les variétés de français (ex. *br<u>e</u>bis*, *mercr<u>e</u>di*) ; les *e* graphiques après voyelle (ex. *inconnu(e)*) ne sont pas systématiquement pris en compte, car ils sont très rarement prononcés. Les exceptions à ces règles ont toutefois été comptabilisées le cas échéant. En outre, toutes les finales consonantiques ont été assimilées à un site de schwa, afin de tenir compte des observations indiquant l'apparition possible de schwas dans cette position, même lorsqu'il n'y a pas de *e* graphique (ex. *bonjour* [bɔ̃ʒuʁœ]).

À chaque site de schwa potentiel est ensuite associé un code qui fournit une description du site de schwa en question. Le code comprend les informations suivantes : présence, absence de schwa ou incertitude[55], type de syllabe (initiale, médiane, finale) ou type d'unité lexicale (monosyllabe vs polysyllabe[56]), contexte phonologique de gauche, contexte phonologique de droite (consonne, voyelle ou pause[57]). Pour tenir compte des phénomènes de simplification de groupes consonantiques, un code particulier est associé aux sites de schwa dont le contexte gauche correspond à un groupe consonantique simplifié. Enfin, quelques cas particuliers sont à mentionner : *parce que* et *est-ce que*, *est-ce qui*, *est-ce* sont considérés comme des mots simples, de même que tous les mots composés, à l'exception des nombres.

[54] Une des conséquences de ce choix est ainsi de ne pas appréhender la prononciation variable d'un [œ] dans *peut-être*, *déjeuner* ou *monsieur* (v. Walter 1990 : 35) comme des phénomènes liés au schwa. Il s'agit là encore d'un a priori théorique dont la discussion dépasse le cadre de ce travail.

[55] Les cas où il était difficile de déterminer la présence d'un schwa parce qu'il pouvait être confondu avec un *euh* d'hésitation ont été exclus de notre comptage. Nous tiendrons compte en revanche des cas où un schwa embryonnaire, lié à la détente consonantique, apparaît en finale de mot ; ces cas seront toutefois traités de façon distincte.

[56] Précisons que dans ce système de codage, tant *une* que *il* sont des polysyllabes. Par monosyllabe, on entend donc les seuls monosyllabes du français dont l'unique voyelle est un schwa.

[57] Une consonne correspond dans ce cadre à tout segment non syllabique, les semi-consonnes sont donc codées comme consonnes. La voyelle dont il est question peut être elle-même un schwa. Enfin, suivant en cela le protocole *PFC*, nous n'avons pas distingué les cas où la pause est la marque d'une frontière prosodique, et ceux où elle résulte simplement de l'interruption d'un énoncé inachevé – ce qui n'est pas sans poser certaines difficultés pour l'analyse des schwas prépausals. Les concepteurs du protocole ont cependant voulu ainsi éviter de raffiner à l'extrême une procédure déjà fort complexe.

Des outils informatiques développés à l'Université de Toulouse-Le Mirail[58] permettent ensuite d'extraire les occurrences des différents codes dans le corpus, de les comptabiliser, et d'effectuer certaines requêtes afin de retrouver dans le corpus les sites de schwa dans un contexte phonologique donné.

Le corpus analysé dans ce chapitre comprend les deux conversations et la lecture de texte de trente-six locuteurs, répartis sur trois points d'enquête : Gembloux, Liège et Tournai. Les conversations nous permettent d'observer le comportement des schwas dans la parole spontanée, connue pour autoriser un taux important d'effacement des schwas. Par contre, la tâche de lecture reflète un style où, sous l'influence de la graphie, les schwas réalisés sont nettement plus fréquents. Chacune de ces situations peut néanmoins révéler des différences intéressantes entre locuteurs. La lecture offre par ailleurs naturellement l'avantage d'améliorer la comparabilité des données de différents locuteurs, même si une fois encore, certains facteurs (facilité de lecture, débit, erreurs de lecture, etc.) font que les différentes productions ne sont pas strictement équivalentes.

Une fois l'analyse des schwas effectuée pour notre corpus dans son ensemble, en distinguant seulement les pratiques des locuteurs dans les conversations (§4.1) et lors de la lecture (§4.2), nous avons pu mener l'analyse sociolinguistique proprement dite (§4.3.). Cette analyse comprend deux volets : d'une part, nous associons les occurrences définies comme marquées avec les locuteurs qui en sont responsables et nous identifions ainsi les locuteurs qui adoptent des comportements hors norme de façon ponctuelle, soit en supprimant des schwas normalement présents, soit en insérant des schwas dans des contextes où ils sont généralement absents ; d'autre part, nous présentons les taux de réalisation des schwas facultatifs pour différentes catégories de locuteurs définies au sein de notre échantillon, en fonction des variables externes traditionnelles, et pour chaque locuteur individuel.

Au total, notre corpus compte 20.865 sites de schwa, 6943 en conversation guidée, 6953 en conversation libre et 6969 en lecture.

[58] Ces outils ont été développés par Julien Eychenne, doctorant à l'ERSS sous la direction du professeur Jacques Durand, notamment à partir de versions préliminaires conçues par Abderrahim Meqqori. Qu'ils soient ici tous deux remerciés pour l'aide extrêmement précieuse qu'ils nous ont fournie à travers ces utilitaires.

4. Résultats

4.1. Conversations

Nous commençons par analyser les résultats dans les conversations. Nous passons en revue l'ensemble des contextes analysés par Dell, en partant des cas où la variation semble la plus réduite.

4.1.1. Schwas en syllabe médiane de polysyllabe

Dans le contexte VC_C, le *e* graphique interne des polysyllabes n'est pas prononcé dans 96% des cas (554/576). Dans la mesure où la plupart des cas où ce *e* est réalisé correspondent à des lexèmes particuliers, ce résultat nous incite à penser qu'il n'y a pas plus de schwa lexical interne dans des mots comme *maintenant, traitement, éternellement, lancement,* etc. que dans *bouche-à-oreille* ou *terre-à-terre*. Les exceptions sont représentées par les cas suivants :

- Les lexèmes *enregistreur, enregistrer* qui sont systématiquement prononcés avec un schwa (9/9). Même s'il nous semble que ces lexèmes comportent une voyelle instable chez certains locuteurs, on peut faire l'hypothèse qu'elle est lexicalisée chez d'autres[59].
- 6 occurrences de *atelier(s)*. Comme nous l'avons vu ci-dessus, un schwa est toujours présent dans ce mot chez la plupart des francophones, comme dans d'autres mots où il est suivi par une liquide suivie d'un yod (*sommelier*, *chandelier*, etc.). Nous considérons qu'il s'agit d'une voyelle stable, même si cette stabilité s'explique sans doute par le contexte phonologique.
- 2 occurrences de *papetière* et 1 occurrence de *eupenois* dans lesquelles le *e* graphique note selon nous une voyelle stable. De la même manière, jusqu'à preuve du contraire, les francophones de Belgique ne prononcent jamais *papeterie* [paptʁi(ː)], mais bien [papœtʁi(ː)] voire plus souvent [papɛtʁi(ː)], ou *champenois* [ʃɑ̃pnwa].
- 1 occurrence de *renseignements*, 1 de *Geneviève*, 1 de *recevaient* et 1 de *devenait*.

Dans ces quatre derniers cas, nous avons indéniablement affaire à la réalisation d'une voyelle instable, dans la mesure où les francophones prononcent aussi [ʁɑ̃sɛɲmɑ̃], [ʒœnvjɛv],

[59] Rien n'empêche par ailleurs d'imaginer que deux représentations phonologiques, l'une comportant un schwa lexical, l'autre une voyelle stable, sont en concurrence chez un même locuteur.

[ʁœsvɛ] ou [ʁsœvɛ], [dœvnɛ] ou [dvœnɛ]. Les contraintes phonotactiques expliquent que dans *renseignements* le *e* graphique ait tendance à être réalisé, puisqu'il est précédé d'une double articulation consonantique chez de nombreux locuteurs : chez eux, sa non réalisation conduirait à la production d'un groupe /njm/ mal formé[60]. Il s'agit donc d'un cas non marqué. Dans les mots qui présentent deux sites de schwas successifs, qui sont souvent des formes verbales, on peut penser que le jeu de l'alternance entre la présence et/ou l'absence de réalisation du premier et/ou du second schwa – alternance que nous examinerons plus loin (v. §4.1.5) – contribue au maintien du schwa lexical en favorisant sa réalisation dans certains contextes ; cela expliquerait alors la possibilité de maintien des deux schwas. Cela dit, la réalisation des deux schwas est rare (2/24, soit 8,3%) et peut être considérée comme marquée.

Toutefois, cette analyse ne rend pas compte du cas de *Geneviève*, dans la mesure où ce nom ne se prononce pas [ʒnœvjɛv] à notre connaissance. Nous pensons qu'il ne faut pas exclure l'influence permanente de la graphie dans la possibilité de réapparition d'un schwa correspondant à un *e* graphique, lorsque certains facteurs y contribuent. Ainsi, la réalisation de *Geneviève* dont il est question ici fait partie de la réponse d'un locuteur à une question de l'informateur qui l'interrogeait sur ses prénoms. Le désir d'intelligibilité peut avoir amené le locuteur à bien articuler et à bien détacher les syllabes, d'où l'apparition d'un schwa. En tout état de cause, cette occurrence est considérée comme non marquée, au vu du type de discours au sein duquel elle est produite.

Lorsque le *e* graphique est précédé de deux consonnes (contexte CC_C), celui-ci est prononcé quasi systématiquement. La plupart des exceptions proviennent d'occurrences de *parce que*. Que ce mot soit prononcé [paskœ] ou comme c'est beaucoup plus rarement le cas [paʁskœ], le *e* graphique n'est prononcé qu'une seule fois dans notre corpus (N = 184). Selon nous, cela laisse penser qu'il n'y a pas de voyelle correspondant à ce *e* graphique dans les représentations phonologiques qu'ont les locuteurs de ce mot. Comme rien n'empêche la formation du groupe 'coda /r/ + attaque /sk/', l'ancien schwa lexical a pu naturellement tomber. La réalisation d'un schwa dans une occurrence de *parce que* – elle aussi prononcée de

[60] En définitive, nous ne pouvons pas, bien souvent, nous prononcer sur la présence ou non d'un schwa lexical à partir des données dont nous disposons. Rien n'empêche en effet de penser qu'il n'y a pas de schwa lexical dans *renseignements* et que l'apparition d'un schwa phonétique résulte du respect des contraintes phonotactiques, mais rien ne nous oblige non plus à privilégier cette hypothèse. L'hypothèse selon laquelle un schwa lexical est présent est par définition infalsifiable, mais tant que nous pouvons rendre compte des données sans postuler un tel schwa, nous privilégierons cette dernière solution.

façon particulière avec chaque syllabe bien détachée – ne remet pas en cause cette interprétation : d'une part, on peut à nouveau songer à un effet de la graphie ; d'autre part, une telle épenthèse nous semble également possible dans des mots où la graphie ne conduit pas à supposer un schwa lexical, comme par exemple dans la prononciation, certes rare, de *lorsque* [lɔʁsœkœ].

En dehors des cas de *parce que*, l'absence de prononciation du *e* graphique dans ce contexte ne s'observe que dans 3 cas sur 66 occurrences. Tout d'abord, une occurrence de *porte-monnaie*. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une exception dans la mesure où lorsqu'il n'est pas stabilisé, le schwa qui apparaît dans des mots composés de ce type se comporte *grosso modo* comme le schwa produit à la finale des polysyllabes[61] (v. §1.2.2). D'autre part, notre corpus comporte les deux formes suivantes : *restera* [ʁɛstʁa] et *resterais* [ʁɛstʁɛ]. Nous avons vu ci-dessus que le *e* graphique des formes verbales du futur et du conditionnel ne subissait pas le même traitement que celui des autres mots où un *e* graphique interne est précédé de deux consonnes[62]. Comme notre corpus ne comporte pas d'autres occurrences de formes verbales du futur et du conditionnel présentant un *e* graphique en syllabe interne, nous ne pouvons déterminer à quel point la chute du schwa[63] est la règle. Il nous semble indéniable, néanmoins, que cette chute ne constitue pas un cas marqué.

4.1.2. Schwas en syllabe finale de polysyllabe

En position finale de polysyllabe, un schwa précédé d'une seule consonne n'apparaît jamais devant voyelle et devant consonne (contexte VC_#C), on n'observe que des cas erratiques de réalisation de schwa (6/4009, 0,1%). Sur la base de ces seuls faits, nous n'avons aucune raison de considérer que les locuteurs étudiés possèdent encore un *schwa lexical* dans cette position : les segments vocaliques qui apparaissent à la finale peuvent, comme nous le verrons plus loin, être analysés comme des schwas épenthétiques liés à des contraintes

[61] La prononciation systématique d'un schwa, sans doute lexicalisé, dans *portefeuille* ou *porte-plume* est liée à des phénomènes rythmiques décrits ci-dessus (v. §1.2.3).

[62] Au vu des deux occurrences dont il est question, on pourrait penser que ces cas particuliers sont liés au fait que la chute de la voyelle conduit à la formation d'une attaque bien formée (/tr/). Cela dit, comme l'a montré Dell, la non-réalisation du *e* graphique est possible dans ces formes verbales, même quand cela transgresse les contraintes phonotactiques (ex. *nous forg(e)rons, nous parl(e)rons* ; v. §1.2.2).

[63] Le manque de données nous empêche aussi d'établir de façon valide une hypothèse sur le statut de la voyelle qui, dans certaines prononciations, peut correspondre au *e* graphique dans ces formes verbales. Cela dit, dans la mesure où la non-réalisation de cette graphie est très fréquente mais sans doute pas systématique, notre conviction personnelle est qu'elle correspond à un schwa sous-jacent, au même titre que le *e* graphique des monosyllabes par exemple (v. §4.1.4).

phonotactiques ou à des phénomènes prosodiques et phonostylistiques qui ne supposent pas de schwa sous-jacent. En ce sens, il n'y a pas selon nous davantage de schwa dans *pacte* que dans *tact*, dans la variété de français étudiée.

Deux objections sont généralement opposées à une telle analyse. D'une part, l'existence de quelques cas où un schwa apparaît pourrait laisser penser qu'une trace de schwa lexical est à tout le moins résiduelle. Nous n'excluons pas en principe que certains mots possèdent encore ce type de schwa, mais les données ne nous incitent pas à formuler une telle hypothèse. Dans notre corpus, les seuls schwas qui apparaissent en contexte VC_#C sont les suivants :

- Un schwa apparaît à la finale de *consignes, campagne* et *bagne*, mots où le graphème <gn> a été codé comme une consonne simple, bien qu'il ait été ici prononcé [ɲj]. Sachant que les mots en *-gne* ne sont cependant prononcés avec un schwa devant consonne que dans 3 cas sur 11, nous considérons ces 3 occurrences comme marquées.
- Un schwa apparaît dans *suite* et *quarante* dans *à la suite tu sais* [alaswitœtse] et *mille neuf cent quarante-trois* [milnœfsɑ̃kaʁɑ̃tœtʁwa]. Là encore, on peut considérer qu'il s'agit de schwas épenthétiques apparus afin d'éviter la rencontre de deux consonnes homorganiques, surtout dans le second cas où le locuteur adopte une prononciation visant à garantir l'intelligibilité de son message. L'insertion d'un schwa n'étant toutefois en rien obligatoire ici, le premier cas est considéré comme hors norme.
- Enfin le dernier cas est indiscutablement épenthétique, puisqu'il s'agit du schwa apparu dans *au fait j'habite* [ofɛtœʒabit]. Notons par ailleurs que ce cas pourrait être considéré comme un schwa prépausal, dans la mesure où il apparaît à une frontière accentuelle faible (marquée par une proéminence sur *fait*). Il s'agit à nouveau d'un cas exceptionnel qui sera réexaminé plus loin.

En ce qui concerne les schwas de polysyllabes qui apparaissent devant pause derrière une consonne unique (VC_$), nous pouvons également considérer qu'il s'agit systématiquement de schwas épenthétiques, présents sous l'effet de contraintes d'ordre prosodique. En effet, 25 des 26 schwas finals[64] produits dans ce contexte sont caractérisés par

[64] Le cas qui ne répond pas à ces caractéristiques est une occurrence de *parce que* réalisée [paʁsœkœ], sans chute du /r/ et avec une insertion de schwa à l'intérieur du mot. Nous verrons que ce mot, ainsi que la plupart des mots en *-sque* peuvent être traités à part et que le schwa final y est stable dans toutes les positions.

une courbe mélodique montante, typique des schwas prépausals[65]. De plus, sur ces 25 schwas, seul un cas (*techniques*) n'est pas précédé d'une consonne voisée[66]. On peut donc penser que l'apparition d'un schwa dans ces mots est favorisée par le fait que la détente de la consonne voisée peut en elle-même produire un appendice vocalique. Ces appendices vocaliques sont au nombre de 8 dans notre corpus.

Lorsque le site potentiel de schwa en finale de polysyllabe est précédé de deux consonnes, la situation est plus complexe. Devant voyelle[67] (CC_#V), le schwa s'efface dans tous les cas, à quelques exceptions près. D'une part, un schwa apparaît dans *parce que* (14 occurrences) et *puisque* (1 occurrence). Le fait que les voyelles finales de ces mots, qui sont toujours réalisées devant consonne ou à la pause, peuvent faire exception à la règle d'élision des schwas devant voyelle semble confirmer que ces schwas s'apparentent à des voyelles stables[68]. En outre, dans cette position, on observe la simplification des groupes OL dans 30% des cas (35/118) – le phénomène ne se produit pas pour les autres groupes consonantiques. Sur ces 35 occurrences, 6 concernent le mot *peut-être*. Le groupe consonantique final de ce mot est simplifié dans 6 cas sur 7 devant voyelle ; c'est donc plutôt le cas où le groupe se maintient qui peut être considéré comme marqué. Les 29 autres occurrences de simplification du groupe OL devant voyelle sont eux aussi intégrés dans les cas marqués.

Un schwa apparaît dans 43% des cas dans le contexte CC_#C (275/633 occurrences). Parmi ces schwas réalisés, on trouve 157 occurrences de mots du type *parce que*, *puisque*, *quelques*, *quelque*, *jusque*, etc., et 97 schwas apparaissant après un groupe consonantique OL.

---

[65] On pourrait toutefois objecter à cette analyse le fait que sur nos 25 *schwas prépausals*, seul un cas ne présente pas de *e* graphique en final (un anthroponyme). Cela signifie-t-il que l'épenthèse est favorisée par un schwa lexical résiduel ? Nous ne le pensons pas. Nous avons constaté que dans notre corpus, 42% des polysyllabes en finale d'unité intonative ne se terminent pas par un *e* graphique. Parmi ces mots, 83% se terminent par une obstruante sourde (principalement /k/, suivi de /t/ et /s/) ou par un /r/ – c'est-à-dire par une consonne qui est généralement sourde comme nous l'avons vu au chapitre précédent – contre 42% des mots se terminant par un *e* graphique. Sachant que les schwas épenthétiques semblent rares après une consonne sourde, on a de bonnes raisons de penser que c'est l'influence du contexte phonétique sur l'apparition des schwas épenthétiques qui explique qu'ils soient rares dans des mots sans *e* graphique final, et non l'absence d'un hypothétique schwa lexical.

[66] L'analyse de ces quelques cas ne permet pas de confirmer les observations de Hansen selon lesquelles les schwas prépausals seraient nettement plus rares derrière les fricatives : sur les 24 consonnes sonores qui précèdent un schwa prépausal dans notre corpus, 5 sont des occlusives, 9 sont des sonantes et 10 sont des fricatives.

[67] Notre corpus ne comprend pas d'occurrences d'un site de schwa devant un « *h* aspiré » à la finale de mot en dehors de deux cas : *avec Ham* et *pour handicapés*. L'absence de *e* graphique dans ces formes rend délicate la comparaison avec l'exemple *quelle house* fourni par Dell, dont on ne peut donc ni confirmer ni infirmer l'hypothèse concernant le comportement du schwa en finale devant « *h* aspiré ».

[68] On notera à cet égard que c'est également une propriété du /y/ de *tu* que de s'élider devant voyelle dans la majorité des cas, quoique cette élision ne soit pas obligatoire.

Nos données confirment que l'apparition d'un schwa est obligatoire[69] dans les mots de la série de *parce que*[70] et que les groupes OL finals de mots ne peuvent se maintenir devant consonne que grâce à la réalisation d'un schwa : si un schwa n'apparaît pas, la simplification du groupe consonantique est de rigueur[71]. Dans la variété étudiée, la réduction des groupes consonantiques est la règle, puisque le groupe OL est simplifié dans 234 occurrences (71%) dans ce contexte. Dans cet ensemble, nous proposons de distinguer les occurrences de *peut-être* : le groupe consonantique de ce mot se simplifie dans 81% des cas (21/26), et les 5 occurrences qui s'écartent de cette tendance sont produites par la même locutrice, et constituent dès lors selon nous des cas marqués. À l'inverse, le groupe consonantique se maintient toujours dans les 18 occurrences de *quatre-vingt*, qui ne seront par intégrées à l'analyse sociolinguistique étant donné leur caractère particulier[72].

Nous pouvons donc considérer que 92% des schwas apparus dans ce contexte sont soit le reflet d'une voyelle stable, soit le résultat de contraintes phonotactiques liées aux groupes OL, auxquelles les locuteurs répondent par deux stratégies : l'insertion d'un schwa ou la simplification du groupe consonantique. Nous analyserons plus loin dans quelle mesure ces deux stratégies se distribuent de façon contrastée chez nos différents locuteurs.

Les 21 cas résiduels d'apparition de schwa se répartissent en deux catégories. Certains d'entre eux sont également le résultat de contraintes phonotactiques, celles-ci ne se limitant pas en français à l'interdiction des groupes 'OL + C'. Comme nous l'avons vu, les groupes de

[69] A une exception près : la séquence *parce que cette fille-là* qui a été réalisée [psksɛtfila], avec un débit très élevé. Armstrong & Unsworth (1999 : 144) rapportent que Malécot aurait observé deux cas similaires dans un corpus de français parisien. Ce type de réalisation, extrêmement rare au demeurant, reflète sans doute simplement des phénomènes de réduction de segments qui peuvent apparaître sur l'ensemble de la chaîne parlée.

[70] Nous sommes tenté de penser en accord avec Dell que les mots en question constituent une classe lexicale particulière qui selon nous possèdent une voyelle finale stable (bien que soumise à l'élision) et que ce ne sont pas les groupes consonantiques finals /sk/ et /lk/ en tant que tels qui obligent la réalisation systématique d'un schwa. Cela dit, nous ne pouvons confirmer cette hypothèse en comparant le comportement d'autres mots présentant les mêmes groupes en finale : seules deux occurrences d'autres mots en *-sque* sont présentes dans notre corpus et elles connaissent toutes deux une simplification du groupe (*risque c'était* [risseteɛ], *casque que j'ai* [kaskœʒe]). Par ailleurs, nous avons inclus dans cette série les 14 occurrences de *est-ce que* devant consonne.

[71] Nous avons relevé trois exceptions à cette règle qui semblent marginales : *pour comprendr(e) quoi*, avec en réalité une sous articulation du *quoi* qui n'est qu'un appendice, *il y a beaucoup de coupl(e)s qui gardent*, et *appels d'offr(e) dans le quartier*. Dans ces trois cas, la présence de la liquide est cependant discutable et nécessiterait une analyse phonétique très fine. Ces occurrences ont été exclues de nos analyses quantitatives.

[72] Nous pouvons signaler ici un des rares cas où nos données ne confirment pas les principes énoncés par Dell. En effet, les mots *contre*, *entre* et *propre*, entre autres, ne voient jamais leur groupe consonantique final simplifié selon Dell (v. ci-dessus, note 11). Or, dans notre corpus nous observons que, devant consonne, le groupe OL est simplifié dans les cinq occurrences de *contre*, dans une des deux occurrences de *propre* et dans trois des seize occurrences de *entre*. Dans ce dernier cas, on peut toutefois noter que le taux de réduction est plus bas que la moyenne globale de simplification des groupes OL.

trois consonnes qui se trouvent à une frontière de mots doivent a priori se syllaber en une coda simple suivie d'un groupe consonantique constituant une attaque possible en français, sauf lorsque le groupe consonantique final est OL. Ceci pourrait en principe rendre compte de l'apparition d'un schwa dans des groupes du type 'C + occlusive # occlusive' : en effet, si aucun schwa n'est inséré, le groupe de consonnes est resyllabé en une consonne de coda suivie d'une attaque formée de deux occlusives, ce qui ne constitue pas en principe une attaque de syllabe bien formée : sans insertion de schwa, *regarde pas* serait ainsi syllabé /ʁœ.gaʁ.dpa/ avec un groupe /dp/ (réalisé [tp][73]) qui n'est pas admis en français. Les seules prononciations répondant aux contraintes phonotactiques seraient alors soit [ʁœ.gaʁ.dœ.pa], soit [ʁœ.gaʁ.pa]. Dans notre corpus, 9 des 48 cas qui répondent à cette description présentent un schwa inséré à la finale du polysyllabe. De la même manière, l'insertion d'un schwa dans *le texte parfait* s'expliquerait par l'interdiction du groupe /stp/ en attaque, que produirait la prononciation [tɛk.stpaʁ.fɛ]. Telle n'est pas cependant la stratégie unique dont disposent les locuteurs pour s'accommoder de ces contraintes, ni même la stratégie dominante : les locuteurs simplifient dans la plupart des cas (32/48, soit 67%) de tels groupes consonantiques. Dans 7 séquences similaires, les locuteurs maintiennent le groupe consonantique "mal formé", en dépit des contraintes phonotactiques[74].

Un second type de groupe consonantique résultant de la rencontre de trois consonnes est marqué par rapport aux contraintes phonotactiques du français. Il s'agit des groupes qui conduisent à la formation d'une attaque consistant en une occlusive suivie d'une fricative ou d'une nasale, ou encore de /l/ si le premier élément de l'attaque est une occlusive coronale

[73] Sans l'avoir vérifié de façon systématique, nous avons observé que de manière générale les groupes consonantiques resyllabés en attaque de syllabe ne transgressaient pas les contraintes sur la sonorité de ces groupes (v. Dell 1995 : 12-13) : il y a donc toujours assimilation régressive de sonorité et homogénéisation du trait de voisement au sein du groupe. Cette observation vaut pour l'ensemble des attaques complexes décrites dans les lignes qui suivent.

[74] Il faut souligner que ces 7 cas constituent toujours des occurrences de C_1 + /t d/ + C_2 où C_2 n'est pas elle-même une coronale – ce qui est par contre le cas dans 4 des 8 occurrences où un schwa est inséré, et dans 9 des 30 occurrences où le groupe consonantique est simplifié. On peut se demander en outre si, dans ces prononciations, les locuteurs articulent réellement d'un seul geste articulatoire le groupe consonantique secondaire. Nous pourrions éventuellement les analyser comme des cas où le polysyllabe se trouve devant pause. Nous n'avons pas opté pour cette analyse car elle consisterait selon nous à forcer les données pour qu'elles correspondent aux prédictions de la théorie. Il nous semble plus adéquat de considérer que le maintien des groupes consonantiques marqués constitue une stratégie disponible, quoique marginale, qui, pour pouvoir être réalisée, nécessite sur le plan phonétique la présence d'une rupture articulatoire. L'absence de schwa dans la séquence *dire des text(e)s donc c'est un copain*, s'explique selon nous par la présence d'une telle rupture articulatoire entre les deux coronales, qui reflète par ailleurs une frontière syntaxique. On pourrait donc proposer la syllabation suivante : *dire des textes donc* [tɛk.st.dɔ̃k], avec une syllabe dégénérée telle que les conçoit Dell. Il s'agit toutefois de la seule occurrence d'une telle suite de quatre consonnes dans notre corpus.

(ex. *porte s'est*, *juste ma, contracte la*)[75]. De telles attaques sont considérées comme mal formées par Dell, car elles ne sont attestées en français que dans des mots rares, souvent d'origine étrangère ou savante. Elles ne semblent cependant pas aussi marquées que les attaques formées de deux occlusives consécutives : elles se maintiennent en effet dans 12 occurrences sur 29, se simplifient 15 fois et ne connaissent l'insertion d'un schwa que 2 fois. Dans la mesure où le conditionnement phonotactique ne semble pas déterminant dans ce type d'attaque[76], on peut considérer que les trois options attestées constituent le reflet de la stratégie (insertion, simplification, maintien) privilégiée par chaque locuteur.

Les contraintes phonotactiques devraient en principe également imposer l'insertion d'un schwa ou la simplification du groupe consonantique dans les séquences ou l'attaque résultant de la resyllabation commence par une consonne sonnante. C'est le cas par exemple dans *elle parle néerlandais* réalisé [ɛl.paʁ.lœ.neʁ.lɑ̃.dɛ] et qui ne pourrait en principe être prononcé [ɛl.paʁ.lneʁ.lɑ̃.dɛ] en respectant les contraintes phonotactiques. Cette contrainte pourrait dès lors rendre compte des 5 occurrences de notre corpus qui correspondent à cette description et où un schwa est inséré. À nouveau, force est cependant de constater que la contrainte peut être transgressée par les locuteurs, puisque 19 groupes de trois consonnes avec une sonante en deuxième position sont maintenus sans production d'un schwa ; les groupes de ce type ne sont simplifiés que deux fois. Le fait que la simplification de l'attaque constitue une stratégie marginale laisse penser que ces attaques ne sont pas très marquées[77].

[75] Rappelons que notre définition des groupes OL n'inclut pas les groupes /tl/ et /dl/ ; v. note 28.

[76] Les séquences 'occlusive coronale + fricative coronale' sont toutefois a priori moins marquées que les séquences 'occlusive coronale + nasale bilabiale'. Les attaques du dernier type qui apparaissent dans notre corpus sont en effet maintenues sans insertion de schwa dans quatre cas sur sept. Il s'agit cependant dans trois occurrences de séquences où la syntaxe permet peut-être d'introduire une forme de rupture articulatoire (ex. *en quoi ça consist(e) m'enfin*, *prévistionnist(e) mais*, *avec les gest(e)s mais*). Cela dit, il nous semble que si cette frontière syntaxique a pu favoriser le maintien du groupe, il ne s'agit pas là d'un résultat obligatoire. On se trouve donc bien devant un phénomène variable.

[77] Il semble donc que les sonantes sont en mesure de constituer le premier élément d'une attaque complexe de syllabe, bien que ces attaques ne soient pas attestées à l'initiale des mots français. L'explication de ce constat empirique n'est pas du ressort de notre recherche. Nous pouvons cependant donner deux autres précisions : il ne semble pas y avoir de restriction sur le deuxième élément de cette attaque. Il s'agit d'une occlusive dans un seul des cas où un schwa est inséré, dans un seul cas où le groupe est simplifié et dans 15 cas où le groupe se maintient tel quel. Il nous faut également souligner que la présence de la sonante n'est pas toujours très nette sur le plan phonétique et que les deux consonnes – dont la première est /ʁ/ dans 18 cas et la deuxième /l/ dans 11 cas sur 19 au total – paraissent se fondre en un segment unique. Il semblerait donc que, comme dans le cas des attaques formées de deux occlusives, certaines accommodations phonétiques accompagnent nécessairement le maintien du groupe consonantique complexe.

Nous considérons, de ce fait, que les 2 occurrences de simplification des groupes de ce type correspondent à des réalisations hors norme. C'est le cas également pour les 16 cas d'insertion d'un schwa derrière un groupe consonantique final autre que OL que nous venons de mentionner, puisque cette insertion constitue, d'après nos résultats, une prononciation exceptionnelle.

Les autres groupes de trois consonnes qui apparaissent à la frontière de mots peuvent être considérés comme bien formés par rapport aux contraintes phonotactiques énoncées plus haut. Il s'agit des groupes qui se syllabent en une coda simple suivie d'une attaque formée soit (*a*) d'une fricative coronale suivie d'une consonne[78] ou d'un groupe OL (ex. *commerce ton, belge puisque, marche presque*), soit (*b*) d'un groupe OL (ex. *remorque légère, juste refaire*). Pour les cas du type (*a*), le maintien du groupe sans insertion de schwa est la règle (24 cas sur 32, soit 75%). Les quatre cas d'insertion de schwa et un des quatre cas où le groupe est simplifié sont des cas marqués par rapport à l'usage dominant[79]. Dans les groupes du type (*b*), on observe aucun cas de simplification, quatre cas de maintien, un cas d'insertion, ce dernier pouvant être considéré lui aussi comme marqué.

Dans le contexte (CC_$), le groupe consonantique complexe n'impose pas en principe l'épenthèse d'un schwa. Nos données confirment globalement cette idée : sur 217 occurrences, un schwa n'apparaît que 49 fois, soit dans 23% des cas. À nouveau, on peut expliquer ces schwas sans faire l'hypothèse d'un schwa lexical sous-jacent : dans leur grande majorité, ils apparaissent à la finale de mots du type *parce que* (35 occurrences), mots où un schwa est toujours prononcé dans ce contexte[80]. Dans les autres cas, la présence du schwa semble dépendre de la nature des consonnes. Dans 9 cas sur 14, le schwa est précédé d'un

[78] Dans les séquences de ce type, la fricative est bel et bien coronale dans 32 cas sur 33. Nous n'avons malheureusement qu'une occurrence où ce n'est pas le cas (*réserv(e) naturelle*). Bien qu'il n'y ait pas de schwa inséré dans cette occurrence, nous préférons nous en tenir aux conclusions qui sont validées par nos données. Par ailleurs, nous ne spécifions pas la nature de la deuxième consonne, car nos données n'indiquent pas de restriction à cet égard. Cela n'exclut pas cependant que certaines attaques sont moins courantes ou plus marquées que d'autres (ex. /zm/ dans *quatorz(e) mois* vs /ʃp/ dans *marche pas*).

[79] Dans les trois autres cas où il y a simplification, les deux consonnes censées se syllaber en attaque sont homorganiques ou presque (*ta(xes) sur les néons, des réfle(xes) je te jure, il était bel(ge) je pense*). Or, au total, nous n'avons que 5 cas de ce genre dans notre corpus, ce qui laisse penser que la simplification est favorisée par cette homorganicité, d'autant plus que, dans les deux cas où la simplification n'a pas eu lieu, la consonne de coda est /ʁ/ (*mar(s) soixante-et-un*, *on est à quator(ze) soixante*), comme dans la grande majorité des formes qui autorisent l'absence de schwa sans simplification du groupe consonantique.

[80] Signalons toutefois deux occurrences sur quatre de simplification du mot *presque*. Ces phénomènes, à l'instar de l'exemple donné plus haut pour *parce que*, doivent sans doute être assimilés aux autres faits de syncope produits dans la parole continue.

groupe OL. Or, le pourcentage de simplification des groupes OL dans ce contexte (38%, 39/104), comparé au taux de simplification des autres groupes consonantiques (12%, 9/78), montre à nouveau que les groupes OL sont particulièrement fragiles, y compris devant pause[81]. L'insertion d'une voyelle d'appui semble donc avoir pour fonction d'assurer le maintien du groupe consonantique. La même analyse peut être proposée pour le cas de *textes*. Sur les quatre autres schwas produits dans ce contexte, trois sont précédés d'une consonne voisée (*Télétourisme, tourisme, large*). Seul le cas de *adultes* constitue donc une épenthèse non conditionnée par le contexte. L'effet facilitateur de la présence d'un groupe consonantique sur l'apparition d'un schwa prépausal est donc confirmé, puisque ce phénomène est proportionnellement nettement plus présent dans le contexte CC_$ (7,7%, 14/182) que dans le contexte VC_$ (1,6%, 25/1577). Nous analyserons plus loin la distribution de ces schwas prépausals dans notre échantillon.

Ces résultats nous confirment donc que nous n'avons pas à postuler de schwa lexical en finale de polysyllabe dans cette variété de français[82]. Ils confirment également que les voyelles finales des mots *parce que, presque, puisque*, etc. sont stables, bien qu'elles soient sujettes à l'élision. Ils montrent par ailleurs que ni l'insertion d'un schwa ni la simplification des groupes consonantiques ne sont obligatoires devant pause et qu'elles constituent, à côté du maintien des groupes, autant de stratégies qui renvoient potentiellement à des marqueurs sociolinguistiques.

[81] Dans le cadre d'une analyse comme celle proposée par Dell, on peut rendre compte de cette fragilité par le fait que le groupe OL doit toujours se syllaber comme une attaque complexe et non comme une coda suivie d'une attaque. Ceci expliquerait l'opposition entre un mot comme *marque*, qui se syllabe /maʁ.k/, et le mot *mettre*, qui se syllabe /mɛ.tʁ/ : dans les deux cas, la syllabation crée une « syllabe dégénérée » en finale de groupe intonatif, mais celle-ci est probablement plus marquée lorsqu'elle est composée d'une attaque complexe et donc davantage sujette à simplification.

[82] Cette conclusion qui peut paraître évidente au vu de nos résultats, a toutefois été l'objet de discussions dans l'histoire de la phonologie. C'est ce que rappellent Durand & Eychenne (2005) en citant un exemple proposé par Encrevé : « Ainsi propose-t-il [Encrevé] une représentation phonologique différente pour les mots morphologiquement féminins du type <XCe> et les mots du type <XC> correspondants (*ourse* vs. *ours*, *patte* vs. *pat*, *nette* vs. *net*). Il déclare : "Nous faisons ce choix sur l'argument, peut-être pas décisif mais non dénué de poids, que, en dépit du fait que l'énoncé [lursəblø] ne permet pas de reconnaître s'il s'agit du masculin *l'ours bleu* ou du féminin *l'ourse bleue*, si l'on dit *non pas l'ours* [lurs] *mais l'ourse* [lursə], tout francophone comprendra que le [ə] désigne le féminin. C'est donc que quelque chose différencie dans la structure sous-jacente *ours* et *ourse* quant à la probabilité de l'épenthèse d'un schwa dans le contexte de la pause où elle est normalement exclue, distinction qui nous paraît bien traduite par l'opposition entre *vraie épenthèse* (celle qui peut affecter le masculin *ours*) et *fausse épenthèse* (celle qui peut affecter le féminin *ourse*)".» Il nous semble plus raisonnable, au vu des données, de faire l'hypothèse que de tels phénomènes résultent de l'influence de la graphie sur la prononciation (« effet Buben ») et qu'ils ne prouvent pas du fait de leur fonction métalinguistique, l'existence d'une différence entre les mots à finale graphique *e* et les autres au niveau phonologique.

4.1.3. Schwa en syllabe initiale de polysyllabe

Les schwas apparaissant sur la syllabe initiale des polysyllabes sont selon nous la trace de schwas lexicaux sous-jacents. En effet, nos données indiquent qu'une voyelle instable correspond au *e* graphique de la première syllabe de mots comme *demande, venir, refaire,* etc., voyelle instable dont la présence ou l'absence ne peuvent être expliquées par un conditionnement phonétique ou phonotactique.

Dans le contexte V#C_C, le taux d'apparition d'un schwa est certes faible (21%, 102/483), mais cependant trop important pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit de phénomènes d'épenthèse. L'analyse des données doit cependant nous permettre de vérifier que ce sont bien les mêmes entrées lexicales qui connaissent deux réalisations, tantôt avec schwa, tantôt sans schwa, et que nos chiffres ne sont pas dus à une opposition entre des mots où la voyelle correspondant au *e* graphique serait stable et d'autres où ce *e* n'aurait systématiquement aucune réalisation phonétique.

Certains schwas ont en effet tendance à se stabiliser en fonction d'une série de facteurs, dont certains ont été listés plus haut (v. §1.2.3). Nous proposons de distinguer dans notre analyse les mots en *re-* des autres mots, suivant en cela la démarche de Hansen[83] (1994), et de traiter à part les mots dont le schwa initial peut être considéré comme stabilisé.

La première série de mots examinée est composée de mots qui ne débutent pas par *re-*, soit 302 formes. Nous pouvons considérer de manière distincte les mots *petit(s), petite(s),* etc. et leurs dérivés (*petits-enfants, petit-fils,* etc.) dans la mesure où le schwa de ces mots est extrêmement instable, très probablement à cause de la fréquence du lexème *petit* : un schwa n'apparaît à l'initiale de ce lexème que dans 3 occurrences sur 105 (soit 2,9%). Il en va de même pour les occurrences des formes *serais, sera*, etc., *ferais, fera*, etc. en raison du comportement particulier du schwa des morphèmes du futur et du conditionnel. Dans ces formes, le schwa tombe systématiquement (8 occurrences). Nous excluons également du comptage global les occurrences de *demi* (12), *fenêtre* (1), *semaine* (11) et *secours* (3) dont les schwas sont toujours effacés dans notre corpus et qui font partie des mots dont le schwa chute très fréquemment selon les analyses de Racine & Grosjean (2002 : 326). À l'inverse, le schwa

[83] Soulignons que d'après Hansen (1994 : 43) la différence entre les mots en *re-* et les autres du point de vue de la stabilisation des schwas ne jouait un rôle qu'en interaction avec la fréquence lexicale qui n'est cependant pas prise en compte ici.

du mot *depuis* semble particulièrement stable et se maintient 14 fois sur 16 (88%). De ce fait, nous considérons la chute du schwa de *depuis* et son maintien dans *petit* comme des variantes marquées.

Nous excluons de notre corpus les quatre occurrences d'un nom de personne commençant par *De-* où le schwa est toujours prononcé, dans la mesure où nous ne sommes pas en mesure de savoir s'il s'agit d'un schwa ou d'une voyelle stable non sujette à variation. Quatre autres cas sont exclus de notre analyse : deux occurrences de *ceci* car la chute du schwa nous semble être bloquée dans ce mot par l'homorganicité des deux consonnes qui l'entourent, et deux occurrences de *menuisier* dont la première voyelle est stable d'après nous.

Lorsqu'un schwa en syllabe médiane suit le schwa en syllabe initiale (toujours dans des formes du verbe *devenir* pour le cas qui nous occupe), la norme est au maintien du premier et à la chute du deuxième (5 occurrences sur 8). Bien entendu, une telle conclusion est prématurée sur la base d'un nombre aussi restreint d'occurrences, mais nous pensons que la rareté des schwas dans le contexte VC_C justifie une telle analyse[84]. Les trois cas où le schwa de la syllabe initiale chute et ou le second se maintient seront donc considérés comme marqués (v. §4.1.5). Lorsqu'un schwa de monosyllabe est présent avant la syllabe initiale (ex. *se lever*), le maintien du premier schwa induit la chute du second, sauf dans 2 cas sur 22 (soit 9%) dans notre corpus, ce qui montre que ce maintien est marqué.

Au sein des formes restantes, dans lesquelles l'apparition d'un schwa est a priori facultative[85], nous observons 20 occurrences où un schwa est prononcé sur 112, soit un taux de réalisation de 18%.

Examinons à présent le cas des mots en *re-*. Comme ci-dessus, nous éliminons les cas où la présence d'un schwa dans la deuxième syllabe du mot favorise le maintien du schwa en

[84] Rappelons que cette prononciation où le premier schwa se maintient au détriment du second est considérée par certains auteurs comme la prononciation standard (v. ci-dessus, §1.4).

[85] Il va de soi que tous les lexèmes intégrés dans cet ensemble ne sont pas absolument équivalents du point de vue du maintien du schwa. Ainsi, on peut noter que cet ensemble contient 4 occurrences de noms de lieux, dont le schwa pourrait a priori être considéré comme plus stable. Nos données ne confirment pas cette idée, c'est pourquoi nous n'avons pas traité ces occurrences à part. Remarquant que parmi les 20 occurrences où un schwa se maintenait, seules 5 présentaient une fricative coronale à l'initiale, nous avons pris en compte l'hypothèse de Walker (1996) selon laquelle ces consonnes ont un effet positif sur la chute des schwas. Nous avons cependant obtenu les résultats suivants : sur les 28 mots commençant par une fricative coronale, 5 présentent un schwa, soit 18% des cas, ce qui ne diffère pas du pourcentage de maintien dans l'ensemble des mots.

première syllabe. Dans les 19 occurrences de ce type (ex. *revenu, rejeté, recevaient*, etc.), le premier schwa se maintient et le second tombe. Lorsqu'un schwa est présent sur un monosyllabe qui précède la syllabe initiale, le schwa du polysyllabe est réalisé dans 8 cas sur 41, soit 20% des occurrences. N'ayant pas de raison de distinguer d'autres cas particuliers parmi les formes restantes[86], nous avons calculé le pourcentage de maintien du schwa au sein de cet ensemble : il est prononcé dans 23 cas sur 120, ce qui donne un taux de maintien de 19%. Nos données ne nous permettent pas d'affirmer qu'il existe une différence entre les mots en *re-* et les autres quant au comportement du schwa initial, du moins lorsqu'on a exclu certains items lexicaux particuliers[87]. Malgré le taux de réalisation assez faible des schwas de syllabes initiales, ceux-ci seront analysés dans une perspective sociolinguistique avec les autres schwas facultatifs.

Dans le contexte C#C_C, un schwa apparaît dans 87% des sites de notre corpus (116/133). Les cas où il chute se divisent en deux catégories : soit il s'agit d'occurrences de *serait, ferais*, etc. (13) dont la particularité a été rappelée ci-dessus, soit il s'agit de la forme *cela* (4). Trois des occurrences de *cela* sont produites par une locutrice chez qui ce lexème est très fréquent et est systématiquement prononcé sans schwa. Par ailleurs, dans ces seize cas de chute de schwa, le groupe consonantique résultant est bien formé sur le plan phonotactique, nous les considérons de ce fait comme non marqués.

Quel est le rôle des contraintes phonotactiques dans les occurrences où le schwa est réalisé ? On peut considérer qu'elles expliquent 83% des cas de maintien de schwas, puisque dans 96 formes sur 116, le groupe qui résulterait de la suppression du schwa serait peu ou prou mal formé. Dans dix-neuf des vingt cas restants, le groupe résultant serait un groupe constitué d'une coda simple suivie d'une attaque 'fricative + consonne'. Les seize occurrences citées plus haut mises à part, la chute de schwa ne se produit cependant jamais dans ce cas, même dans des mots dont le schwa est particulièrement prompt à l'effacement (ex. *petit(e)*,

[86] Nous aurions éventuellement pu considérer comme plus stables les schwas de *regret* (3 occurrences, 2 cas de maintien) et de *recueil* (1 occurrence avec maintien), dans la mesure où le schwa du premier est rarement effacé selon Racine & Grosjean et où le second est un mot rare. Signalons en outre que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la présence d'un groupe OL dans *regret* n'est pas en tant que telle un facteur favorisant le maintien du schwa, comme en attestent les 5 occurrences de *r(e)grette* et celles de formes comme *r(e)proche*, *r(e)pris*, *r(e)trouve*, etc.

[87] La différence entre les mots en *re-* et les autres se situe peut-être – mais cela devrait être confirmé à partir de données supplémentaires – au niveau de la fragilité du schwa de la syllabe initiale qui suit directement un autre schwa de monosyllabe réalisé (ex. *je d(e)mande)*. Ce type de schwa chute dans 80% des cas dans les mots en *re-* et dans 91% des cas dans les autres mots ; les données sont toutefois trop peu nombreuses pour être statistiquement fiables.

semaine). Cela confirme selon nous la différence entre les schwas apparaissant en syllabe finale de polysyllabe, qui sont fondamentalement épenthétiques et sont presque uniquement produits sous l'effet des contraintes phonotactiques, et les schwas qui apparaissent en syllabe initiale, auxquels correspond un schwa lexical sous-jacent qui peut être réalisé ou non en fonction de facteurs multiples. Le dernier cas où un schwa se maintient est le seul cas hors norme : il s'agit de l'occurrence unique d'une forme du type *sera* où un schwa est prononcé (*vous l(e) f<u>e</u>rez*)[88].

Il nous faut pour finir examiner les cas où une syllabe initiale présentant un site de schwa se trouve après une pause ($C_C). La réalisation des schwas est de rigueur dans ce contexte (30 cas sur 32, 94%). Parmi les deux exceptions, l'une est un cas de répétition (*un vrai p(e)tit / p(e)tit élève parfait*) qui nous semble dès lors constituer un cas particulier. Seul l'autre occurrence sera donc considérée comme marquée (*il est venu euh / r(e)garder un peu la chaudière*)

4.1.4. Schwas de monosyllabes

Nous considérons que la voyelle des neuf monosyllabes du français qui présentent un *e* graphique (*ne*, *que, de, le, ce, je, me, te, se*) est un schwa lexical pour les mêmes raisons que celles qui nous ont conduit à postuler un tel schwa sur la syllabe initiale des polysyllabes.

La réalisation de ce schwa est obligatoire dans certaines positions. C'est le cas lorsque le schwa se trouve en fin de groupe intonatif *(*ex. *dis-le*, cas non illustré dans notre corpus), lorsqu'il se trouve devant une pause[89] ou à la fin d'un groupe intonatif inachevé (ex. *ce n'est pas toujours l<u>e</u> / la solution idéal*e) – il se fond alors parfois avec un *euh* d'hésitation –, ou encore lorsque un accent d'insistance avec une fonction contrastive frappe le mot *que* (ex. *c'était qu<u>e</u> anglais anglais anglais*, *qu<u>e</u> eux le font, qu<u>e</u> un physiothérapeute*), soit dans 257

[88] On pourrait objecter que le maintien du schwa de *ferez* est dû à la présence du schwa qui précède. Nous verrons en effet que le comportement d'un schwa n'est pas le même lorsqu'il suit un autre site de schwa. Toutefois, dans ce contexte, la présence d'un schwa effacé à gauche n'empêche pas l'effacement dans 9 cas sur 10. Le caractère marqué de cette forme semble donc confirmé.

[89] Lorsqu'une pause très brève apparaît après le monosyllabe, mais que le locuteur reprend ensuite la séquence interrompue sans introduire de marque d'hésitation et sans que la pause soit en elle-même un signe d'hésitation, le schwa peut s'effacer, comme si l'introduction de la pause ne modifiait pas la réalisation planifiée par le locuteur (*tout de suite qu<u>e</u> l(e) / prof était rentré*, *par exemple il m(e) / il m(e) disait*, *ça m(e) / pose des problèmes*, *j<u>e</u> m(e) / j<u>e</u> / si j<u>e</u> sais, j<u>e</u> n(e) / comprends pas quoi*, *qu'on n(e) / paye pas la bouffe*).

formes de notre corpus[90]. Par ailleurs, le schwa des monosyllabes est toujours réalisé devant un « *h* aspiré », que le schwa soit précédé d'une seule ou de deux consonnes (*port(e) de Hal*, *tout le Hainaut*, *matin de Ham*, *ça a été le hollandais*).

Comme nous avons pu l'observer dans les suites de schwas impliquant un monosyllabe et un polysyllabe, le maintien du premier schwa d'une suite de monosyllabes favorise la chute du second. Cette chute se produit en effet dans 191 cas sur 224 (85%). Ceci montre que le comportement du schwa des monosyllabes est particulier lorsque la voyelle précédente est elle aussi un schwa, étant donné que le taux d'effacement est alors plus important que la moyenne (v. ci-dessous). Étant donné la complexité du comportement des schwas lorsque deux monosyllabes portant un schwa sont contigus, nous proposons de traiter les suites de schwas impliquant des monosyllabes dans un point distinct, avec l'ensemble des cas de variation relative au traitement des schwas de syllabes contiguës ; nous excluons donc de l'analyse de ce contexte V#C_#C les monosyllabes avec schwa qui sont directement suivis, précédés, ou entourés d'une ou plusieurs syllabe(s) portant elle(s) aussi un schwa.

Le schwa de *ne* est de manière générale particulièrement prompt à s'effacer : sur les 74 séquences où il ne se trouve pas *après* un autre monosyllabe avec schwa, il ne se maintient que 7 fois (9,5%). Sur ces 7 occurrences, 3 seront examinées plus tard car elles consistent en une suite de schwa (*ne* suivi d'un monosyllabe), les 4 autres sont intégrées aux cas marqués.

Nous avons également testé l'influence éventuelle de la nature des consonnes qui entourent le site de schwa sur sa conservation. L'homorganicité des consonnes en question ne semble favoriser le maintien du schwa que s'il s'agit de fricatives, c'est-à-dire dans *je*, *ce* et *se* : lorsque la consonne qui suit un de ces trois monosyllabes est identique à celle de ce dernier (voisement mis à part), les cas de conservation sont majoritaires et représentent 63% des cas, contre 23% lorsque la consonne qui suit n'est pas identique[91]. L'effet est similaire mais moins net lorsque la consonne qui suit est également une fricative coronale, mais différente de la première : dans ce cas le taux de maintien est de 40%, alors qu'il n'est que de

[90] Notons que cet ensemble comprend trois occurrences de *que* devant *on* pour lesquelles nous analysons le maintien du schwa de *que* comme le résultat de l'inachèvement d'une séquence qui avait été programmée avec une suite à initiale consonantique par le locuteur (*des personnes que on parle ensemble*, *il avait peur que on / euh on ne n'ait pas*, *c'est bon que on puisse*).

[91] Nous avons regroupé les vingt-deux cas d'homorganicité bien que des différences qui semblent fortuites apparaissent entre les trois monosyllabes (9 maintiens sur 12 pour *ce* ; 2 sur 3 pour *je* ; 3 sur 7 pour *se*).

21% lorsque la consonne qui suit n'est pas une fricative coronale[92]. Nous pouvons donc en conclure que lorsque les consonnes entourant le schwa sont des fricatives coronales, les deux options (maintien et chute du schwa) sont possibles sans que l'une soit nettement dominante. Pour *de* et *le*, par contre, aucun effet lié à l'homorganicité des consonnes n'a pu être constaté. Les occurrences de *me, te* et de *que* suivis d'une consonne homorganique sont trop erratiques pour que nous puissions tirer des conclusions, mais on peut imaginer que leur comportement ne diffère pas de celui de *le* et *de*[93].

Enfin, nous avons voulu examiner si nous pouvions constater des différences de taux d'effacement de schwa selon le monosyllabe considéré. Si l'on exclut tous les cas déjà traités ci-dessus, on observe une différence significative ($p < 0{,}025$) entre le taux d'effacement de *ce, me, se, te* d'une part, et celui de *je, de, le, que* d'autre part (v. tableau 1). Sans pouvoir proposer d'explication solide de cette opposition, nous pouvons néanmoins signaler que les quatre monosyllabes dont le schwa chute le plus souvent sont nettement moins fréquents que les quatre autres et qu'ils se retrouvent très souvent après un autre monosyllabe proclitique, donc dans une position faible et apparemment propice à la chute du schwa. Quoi qu'il en soit, nous considérons que pour l'ensemble de ces monosyllabes, l'effacement du schwa représente la variante dominante en contexte V#C_#C (1150 chutes de schwa sur 1470, soit 78%). Nous examinerons plus loin si certains locuteurs ont un comportement qui s'écarte significativement de cette tendance.

	Ce	***Me***	***Se***	***Te***	***Je***	***De***	***Le***	***Que***	**Total**
Schwa absent (N)	81	71	53	16	208	339	241	141	1150
Schwa présent (N)	5	8	6	2	70	103	74	52	320
Total	86	79	59	18	278	442	315	193	1470
Taux d'effacement (%)	**94**	**90**	**90**	**89**	**75**	**77**	**77**	**73**	**78**

Tableau 1. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux d'effacement pour les différents monosyllabes

La variation du comportement des schwas de monosyllabes est moins étendue en contexte C#C_#C. En effet, seuls 11% des schwas chutent dans ce contexte (79 sur 741). Une

[92] Ces chiffres ne concernent que *ce* (6 occurrences) et *je* (110 occurrences) car il n'y a dans notre corpus qu'une seule occurrence de *se* devant fricative coronale autre que /s/ ou /z/.

[93] Les deux cas où le schwa de *te* est réalisé, en dehors des cas où il se trouve à gauche ou à droite d'un autre site de schwa, sont des occurrences de *te* devant /d/, mais rien ne nous permet de savoir s'il s'agit là d'un phénomène dû au hasard ou non. Pour *que* devant consonne homorganique, nous n'avons que deux occurrences, l'une où le schwa se maintient, l'autre où il s'efface. Pour *me* dans ce même contexte, nous disposons de quatre occurrences dont une seule où un schwa est réalisé.

première observation de ces schwas effacés permet de constater que 57 d'entre eux se trouvent sur le monosyllabe *je*. Dans ce contexte, le schwa de *je* chute dans 43% des cas (57/134). Ni la nature de la consonne qui suit le monosyllabe (même s'il s'agit de /s/[94]), ni le fait que cette consonne fasse partie d'une attaque complexe (ex. *donc j(e) travaille*) ne semblent avoir une influence sur le taux d'effacement. Par contre, le maintien est favorisé par trois facteurs : (*a*) lorsque *je* est *suivi* d'une autre syllabe portant un schwa, il ne chute qu'une fois sur 19 (5%) – et jamais lorsque que le second monosyllabe est *ne*, (*b*) lorsque *je* est *précédé* d'un autre schwa, il ne chute que dans 37% des cas (12/30), enfin (*c*) le schwa est préservé lorsqu'il y a homorganicité entre la consonne du monosyllabe et celle qui le précède[95]. Si l'on calcule le taux d'effacement lorsque ces trois cas de figure sont exclus[96], on obtient un taux d'effacement significativement supérieur ($p < 0{,}001$) de 55% (45/82). En règle générale, les schwas de *je* en contexte C#C_#C s'effacent donc autant qu'ils se conservent.

Les 21 cas restant où le schwa s'efface, se répartissent en trois catégories : (*a*) 6 occurrences de *ce*, monosyllabe qui est en mesure de former une attaque syllabique bien formée avec une consonne non homorganique suite à la chute du schwa ; (*b*) 5 occurrences de *le* ou *ne* suivis d'une occlusive ou d'une nasale et précédés de /r/, ce qui signifie qu'un groupe apparemment peu marqué (v. §4.1.2) peut résulter suite à l'effacement du schwa ; (*c*) 10 occurrences de *que* ou *de* suivis d'une fricative ou d'une sonante[97], qui, après la chute du schwa, peuvent donc former un groupe consonantique certes mal formé, mais attesté dans notre corpus à la finale de polysyllabe. Pour évaluer la fréquence de la chute du schwa dans

[94] Il n'y a pas toutefois d'occurrence de *je* devant /ʒ/ ou /ʃ/ dans ce contexte. Par ailleurs, ce résultat ne doit pas nécessairement nous amener à remettre en question l'effet protecteur d'une fricative subséquente pour le schwa de *je*. En effet, on peut simplement estimer que, dans un environnement où rien n'entrave la chute du schwa de *je* (V#C_#C), la présence de /s/ après le monosyllabe diminue quelque peu le tendance à la syncope du schwa, alors que dans un contexte qui est en principe favorable à son maintien (C#C_#C), il est normal que les cas d'effacement ne soient pas sensibles à la nature de la consonne qui suit, puisque leur apparition est précisément due au fait que les contraintes liées à l'environnement phonique sont transgressées au profit de la syncope.

[95] En effet, bien que dans une séquence comme *ça fausse strictement tout* [sa.fos.stʁik.tœ.mɑ̃.tu], la succession d'une coda et d'une attaque de syllabe homorganiques soit tout à fait acceptable, elle nous semble évitée lorsque cela est rendu possible grâce au maintien du schwa et qu'elle implique un monosyllabe. Ainsi, des séquences comme *il était belge je pense*, *on passe ce groupe-ci* ou *la banque que tu vois*, sont toujours prononcées avec maintien du schwa du monosyllabe dans notre corpus. Nous avons donc décidé de considérer le maintien du schwa comme obligatoire dans ce contexte, bien que le nombre d'occurrences de ce type soit trop peu élevé pour nous permettre d'affirmer qu'il en est toujours ainsi dans la variété de français étudiée.

[96] Les deux premiers types d'occurrences seront traités avec les autres suites de schwas dans un point spécifique. Signalons que les cas où *je* est à la fois précédé et suivi d'un monosyllabe avec schwa n'ont pas été pris en compte ici, car il est impossible de déterminer lequel des deux schwas contigus favorise le maintien de celui de *je*.

[97] Seules les consonnes /l/ et /m/ sont attestées dans notre corpus, mais nous pensons que le locuteur qui a produit par exemple *à partir d(e) ma deuxième année* aurait pu dire *à partir d(e) notre anniversaire*.

ces trois types de séquences, nous excluons d'abord les quelques cas où le maintien du schwa est favorisé par les trois facteurs énoncés ci-dessus pour le cas de *je*[98].

Parmi les occurrences de *ce* dans le contexte (*a*), nous obtenons un taux d'effacement de 40% (4/10). Sur les quatre occurrences où le schwa s'efface, *ce* est suivi trois fois de *qui* ou de *que* devant voyelle (avec schwa élidé). Or, il y a six occurrences de ce type de séquence dans notre corpus. L'effacement de *ce* devant *qui* et *que* (avec ou sans réalisation du schwa) étant de manière générale très fréquent (v. §4.1.5), seul le dernier cas de chute du schwa de *ce* dans ce contexte est catégorisé comme marqué (*sur c(e) vin-là quoi*). Il en va de même pour le cas de chute du schwa de *ce* dans *comme ce sont*, puisque l'effacement y est normalement bloqué par l'homorganicité des consonnes. Pour *le* et *ne* dans le contexte (*b*), on constate un taux d'effacement de 4,7% pour *le* (3/64) et de 40% pour *ne* (2/5). Sur les 64 occurrences de *que* et les 124 occurrences de *de*[99] se trouvant dans l'entourage consonantique défini en (*c*), 5 (8%) cas de *que* voient leur schwa s'effacer contre 4 (3%) pour *de*[100].

Nous pouvons donc en conclure que dans le contexte C#C_#C, les schwas de monosyllabe ne peuvent s'effacer qu'à condition de créer un groupe consonantique relativement peu marqué – c'est-à-dire que cela exclut par exemple les groupes 'coda + occlusive + occlusive' – et qu'ils s'effacent d'autant plus facilement que le groupe résultant est bien formé ('fricative + consonne'), les autres différences étant marginales. Sur ce plan, l'opposition entre le traitement de *je* et celui de *ce* peut être due à la fréquence lexicale de certaines séquences avec chute (comme *j(e) crois*) ; quant à l'instabilité particulière du schwa de *ne*, nous avons vu qu'il s'agissait d'une constante dans tous les contextes. Les contraintes phonotactiques expliquent donc à nouveau pourquoi un pan du comportement des schwas n'est pas ou peu sujet à variation. Toutefois, nos données confirment que le maintien des schwas de monosyllabes est en partie indépendant de ces contraintes, puisque la non-réalisation d'un schwa à la finale de polysyllabe est plus fréquente dans des contextes consonantiques équivalents et donc soumis aux mêmes contraintes phonotactiques. Dans la mesure où l'effacement reste de loin l'exception pour les monosyllabes en dehors de *je* et *ce*,

[98] Le cas échéant, ils seront examinés avec les autres cas de suites de schwa.

[99] De cet ensemble ont également été exclues les séquences du type *ville de Liège, salle de jeux*, *espace de vie, truc de fou*, etc., étant donné que la suppression du schwa y est bloquée par des contraintes rythmiques (v. §1.2.3).

[100] Notons qu'il n'y a aucune occurrence de *te* dans le contexte (*c*) et une seule occurrence de *me* dans le contexte (*b*), ce qui explique que nous n'ayons pas observé un phénomène similaire sur ces monosyllabes. Par contre, le corpus comprend 9 occurrences de *se* dans le contexte (*a*) ; nous n'avons pas trouvé d'explication à l'absence totale d'effacement du schwa dans ces formes.

les cas où il se produit sur les autres monosyllabes sont considérés comme marqués par rapport à la tendance au maintien qui domine largement dans ce contexte.

Il nous reste à analyser le comportement du schwa de ces monosyllabes après pause ($C_#C). Au vu des résultats globaux, on peut observer que cette position est propice à un comportement variable des schwas : ceux-ci s'effacent dans 32% des cas (210/664), c'est-à-dire avec une fréquence qui laisse penser que ni le maintien ni la chute ne sont obligatoires. Pour analyser la situation plus en profondeur, il nous faut tout d'abord opérer une distinction entre les monosyllabes qui se trouvent régulièrement en début de groupe intonatif et ceux qui s'y retrouvent d'une certaine manière par accident. Dans la mesure où ils ne constituent que très rarement le début de l'énoncé, sauf dans un style littéraire, les monosyllabes *de*, *se*, *me*, *te* et *que*, n'apparaissent en début de groupe intonatif qu'à la suite de l'inachèvement d'un groupe précédent, réamorcé par la suite. C'est ce qui explique l'absence d'occurrences de *te* dans cette position et le peu d'occurrences de *se* (3) et *me* (4). Les schwas de *se* sont réalisés dans tous les cas, qui correspondent tous trois à la continuation d'une proposition syntaxique interrompue. Pour *me*, une occurrence correspond à cette description et le schwa y est réalisé, sur les trois restantes, le schwa s'efface dans une seule occurrence qui est considérée comme marquée (/ *m(e) souviens*).

La même analyse peut être proposée pour *que* (35 occurrences) et *de* (115). Les deux seuls cas où le schwa de *que* s'efface dans cette position s'expliquent par la répétition d'une même séquence avant et après une interruption (*qu(e) ce sont les siens /qu(e) c'est à elle* ; *je crois qu(e) je suis euh qu(e) je suis ici*). On remarquera que la chute est sans doute facilitée par la présence d'une fricative qui permet de former, suite à la chute de schwa, une attaque consonantique marquée, mais non proscrite. Ces occurrences ne sont donc pas considérées comme hors norme. Sur les onze occurrences de *de* où le schwa s'efface dans cette position, six se trouvent dans le syntagme *de toute façon* prononcé en général de manière figée [tfasɔ̃]. Il s'agit donc de cas non marqués, typiques du discours spontané. Sur les cinq autres, deux sont non marqués, car ils constituent des reprises (*ça dépend d(e) la / d(e) la masse* ; *c'est gai d(e) s'en / d(e) s'en détacher quoi*) et trois sont par contre marqués par rapport à la tendance générale au maintien (*champion / d(e) Belgique hein là* ; *réticente au niveau des / d(e) l'épreuve des asticots* ; *hein / d(e) quoi on parle*).

Les quatre autres monosyllabes, *je*, *le*, *ce* et *ne* se retrouvent par contre naturellement en début d'énoncé. Il s'agit d'un facteur qui peut contribuer à augmenter le taux d'effacement de ces schwas après pause. Par ailleurs, dans le cas de *je* et de *ce*, les contraintes phonotactiques ne favorisent pas le maintien du schwa pour éviter l'apparition d'un groupe consonantique marqué, comme c'est le cas pour les monosyllabes ne commençant pas par une fricative ; le taux d'effacement y est par conséquent nettement supérieur. Pour *ce*, ce taux est de 33% (11/33) et passe à 42% (10/24) si l'on exclut les cas où la contrainte sur l'homorganicité des consonnes consécutives rend presque obligatoire le maintien du schwa (8/9)[101]. En dehors du cas où la chute du schwa enfreint cette contrainte, les autres occurrences où le schwa s'efface ne peuvent a priori être considérées comme marquées : il s'agit d'occurrences de *ce* devant *que* ou *qui*. Le schwa de *je* a quant à lui encore davantage tendance à s'effacer. Si l'on exclut les cas où le maintien est favorisé par la contrainte d'homorganicité[102] (1/1), par l'accentuation du monosyllabe (1/1 ; *je quoi ?*), ou par la présence d'un autre site de schwa consécutif – contexte dans lequel *je* se maintient 52 fois sur 57 (91%) et systématiquement lorsqu'il est suivi de *ne* – on obtient au taux d'effacement de 56% (166/294). Ce taux, qui est par ailleurs très proche du taux d'effacement de schwa en contexte C#C_#C, nous servira donc de point de référence pour l'analyse des facteurs externes.

Dans le cas de *le*, le taux de maintien (90%, 100/111) s'explique sans doute par le rôle des contraintes phonotactiques. Nous avons vu en effet que les groupes 'consonne + /l/, /n/ ou /m/ + consonne' n'étaient apparemment admis que dans la mesure où la première consonne était une liquide. Or, en début de groupe intonatif, /l/ ne peut évidemment s'appuyer sur aucune consonne de coda. Les onze occurrences où le schwa de *le* s'effacent peuvent donc être considérées comme marquées. On s'étonnera que nous ne proposions pas la même analyse pour *ne*. Dans cette particule, le schwa s'efface en effet trois fois sur six en début de groupe intonatif. Toutefois, il se peut que la différence observée soit due au hasard étant donné le petit nombre d'occurrences. En dehors du cas où la chute peut s'expliquer par la répétition de la séquence (*et i(l) n(e) fait plus rien / n(e) fait plus rien*), les cas d'effacement correspondent à la séquence *ne sais pas* ; l'absence de schwa peut alors sans doute être reliée

[101] Notons que le pourcentage reste identique que l'on exclue ou non les suites de schwas, celui de *ce* se maintenant dans ces cas autant qu'il s'efface (ex. *ce qu(e)* ou *c(e) que*).
[102] À nouveau, la présence d'une fricative non alvéolaire après le site de schwa ne favorise pas ici le maintien du schwa.

à la chute fréquente du schwa de *ne* dans cette séquence à l'intérieur des groupes intonatifs. De ce fait, nous ne considérons pas ces cas comme marqués.

4.1.5. Schwas contigus

Nous examinons dans ce point l'ensemble des suites de schwas de notre corpus, bien que certains cas de suites aient déjà été abordés dans les points précédents. Nous distinguons les suites de schwas selon le nombre de schwas successifs (deux, trois ou quatre) d'une part, et selon qu'elles font intervenir un polysyllabe, plusieurs monosyllabes, ou un polysyllabe et un ou plusieurs monosyllabe(s) d'autre part.

Notre corpus comprend 587 sites de schwas en finale de polysyllabe qui sont suivis d'un site de schwa sur un monosyllabe ou sur la syllabe initiale d'un polysyllabe. Il n'y a pas en règle générale d'interaction entre ces deux sites de schwas : un schwa final apparaît très rarement, et seulement sous les conditions examinées ci-dessus – lorsqu'une voyelle stable est présente sur le site de schwa final (dans la série *parce que*, *puisque*, etc.), lorsque le polysyllabe se termine par un groupe consonantique – et le schwa qui suit se comporte selon les principes énoncés plus haut, en fonction de la réalisation ou non du premier, comme derrière n'importe quel autre contexte vocalique ou consonantique. Il faut toutefois apporter une restriction à cette affirmation : comme l'a souligné Dell (v. §1.2.1), lorsqu'un schwa épenthétique apparaît en finale de polysyllabe, le schwa qui suit est général maintenu (ex. *ils part<u>e</u>nt d<u>e</u>main* ou *ils part(e)nt d<u>e</u>main*, mais pas *ils part<u>e</u>nt d(e)main*). C'est ce que nous observons pour six des dix schwas (de monosyllabes) qui se trouvent dans ce contexte dans notre corpus. Ceci semble confirmer que le schwa d'un monosyllabe se maintient mieux après un autre schwa épenthétique qu'après les autres voyelles[103]. Les quatre occurrences où un schwa de monosyllabe s'efface après un schwa épenthétique sont produites par deux locuteurs et peuvent être considérées comme exceptionnelles (*bagn<u>e</u> c(e) truc*, *campagn<u>e</u> j(e) sais*, *titr<u>e</u> d(e) caserne*, *arm<u>e</u> j(e) voulais*).

Le cas de suites de schwas le plus simple est celui où deux sites de schwas apparaissent sur un seul polysyllabe (C_C_C). Pour rappel, dans ce cas, la prononciation non marquée consiste à maintenir le premier et à effacer le second (29/35, soit 83% des occurrences), qu'il y ait ou non un monosyllabe avec schwa à gauche du polysyllabe (ex. *j<u>e</u>*

[103] Lorsque le monosyllabe suit un schwa final stabilisé de mots comme *parce que*, il se maintient autant de fois qu'il ne s'efface (22 occurrences).

r<u>e</u>v(e)nais ;on n(e) r<u>e</u>v(e)nais pas). Lorsqu'une consonne précède le polysyllabe, le premier schwa se maintient toujours et l'effacement du second connaît une exception (*elle d<u>e</u>v<u>e</u>nait*). Lorsque le contexte gauche du polysyllabe est vocalique, on observe trois cas de chute du premier schwa au profit du maintien du second (ex. *ça d(e)v<u>e</u>nait* ; *c'est d(e)v<u>e</u>nu* ; *elle est d(e)v<u>e</u>nue*[104]) et deux cas de maintien des deux schwas (*ils r<u>e</u>c<u>e</u>vaient* ; *G<u>e</u>n<u>e</u>viève*). Toutes ces exceptions sont considérées comme des cas marqués, sauf la dernière pour des raisons mentionnées plus haut (v. §4.1.1).

Notre corpus comporte 88 occurrences d'un schwa de monosyllabe suivi d'un schwa initial de polysyllabe[105]. Lorsque le monosyllabe se trouve après une pause ($C_#C_C) ou derrière un mot à finale consonantique (C#C_#C_), les taux de maintien du premier schwa sont de 93% (14/15) et 100% (15/15). Le seul cas où schwa s'efface correspond à une occurrence de *je* après pause. Or, l'analyse des schwas de monosyllabes a montré que tous les schwas avaient tendance à se maintenir dans cette position, à l'exception de ceux de *je* d'une part, et de *ce* lorsqu'ils sont suivis de *qui* ou *que* d'autre part. Ces résultats n'ont donc rien d'étonnant pour les occurrences de monosyllabes autres que *ce* et *je*. Le cas de *ce* ne peut pas être examiné ici car notre corpus ne comporte pas d'occurrence de ce monosyllabe dans le contexte en question. Par contre, *je* est présent douze fois dans ce contexte. Cela signifie donc clairement que les locuteurs effacent plus souvent le schwa d'un monosyllabe lorsqu'il précède une syllabe initiale portant une voyelle stable que lorsqu'il précède une syllabe avec un schwa lexical : alors qu'en moyenne, ils prononcent une séquence comme *euh / j(<u>e</u>) peux pas dire* plus d'une fois sur deux avec effacement du schwa, une séquence comme *euh / j(<u>e</u>) r(<u>e</u>)grette* est presque systématiquement prononcée avec maintien du premier schwa et chute du second. De ce fait, nous considérons le cas où le schwa de *je* s'efface au profit du maintien du second comme marqué, tout comme les trois seules occurrences où les deux schwas se maintiennent (*j<u>e</u> d<u>e</u>vais faire*, *s<u>e</u> r<u>e</u>tirer*, *j<u>e</u> r<u>e</u>passe*[106]).

[104] Nous ne savons pas s'il faut attribuer au hasard le fait que les seules occurrences d'une prononciation où le schwa initial chute et où le second se maintient apparaissent dans les formes du verbe *devenir* où si le schwa initial de ce verbe est particulièrement fragile. Nos données sur les formes de *devenir* dans d'autres contextes ne nous permettent pas de répondre à cette question. Signalons par ailleurs, que ces prononciations sont en concurrence avec celles qui répondent au patron général (maintien du premier schwa et chute du second, 7 cas sur 10).

[105] Lorsque nous ne le précisons pas, les suites de schwas dont nous parlons ne comportent pas plus de deux sites de schwas successifs. Dans les cas où leur nombre n'a pas été jugé suffisant, les occurrences de suites de plus de deux schwas sont commentées en note.

[106] Le cas de *manque de ceci* a été exclu puisque nous avons considéré que la voyelle initiale de *ceci* était stabilisée.

Lorsque le monosyllabe qui précède un site de schwa initial de polysyllabe apparaît derrière une voyelle, aucune tendance nette ne se dégage de nos données. Le schwa du monosyllabe s'efface presque aussi souvent qu'il ne se maintient (23 cas de chute sur 48 occurrences), que le polysyllabe soit ou non un mot en *re-*[107]. Il ne semble pas y avoir non plus de différences selon le monosyllabe considéré, sauf dans le cas de *ne* dont le schwa s'efface systématiquement. Lorsque le schwa du monosyllabe se maintient, celui du polysyllabe chute dans la majorité des cas (19/25, 76%) ; les 6 cas où le second se maintient également sont considérés comme exceptionnels, comme l'ensemble des cas où le maintien d'un schwa dans une suite n'est pas contraint par le contexte et peut être considéré comme superflu. L'analyse sociolinguistique nous permettra de vérifier si ces schwas superflus apparaissent chez certains locuteurs en particulier. Lorsque le schwa du monosyllabe s'efface, quatre occurrences font exception à la règle de maintien du schwa du polysyllabe : il s'agit dans tous les cas de formes du type *sera*. Comme nous l'avons vu plus haut, dans ce type de forme, c'est plutôt le maintien du schwa qui est hors norme, ce qui est le cas dans une occurrence[108].

Venons-en aux suites de deux schwas de monosyllabes. Comme nous l'avons vu plus haut, si le deuxième monosyllabe d'une suite est *ne*, son schwa s'efface systématiquement au profit du premier. Dans les suites de type C#C_#C_#C ou $C_#C_#C, la tendance est, comme on pouvait s'y attendre, au maintien du premier schwa respectivement dans 92% (22/24) et 79% (23/29) des cas. Parmi les occurrences qui s'écartent de cette tendance, certaines ne sont pas pour autant marquées : on a ainsi deux cas sur six où le premier schwa s'efface dans *ce que*, un cas sur trois dans *je te*. Dans la mesure où les schwas des monosyllabes *ce* et *je* sont susceptibles de chuter dans toutes les positions, ces formes ne nous semblent pas exceptionnelles. Les quatre occurrences de *je me* (sur 18) où le premier schwa chute au profit du maintien du second, qui se trouvent toutes après pause, nous semblent plus difficiles à interpréter ; nous les considérons néanmoins comme des cas particuliers. Deux occurrences de

[107] À nouveau, cela montre que le processus de suppression des schwas n'est pas simplement séquentiel : les locuteurs ne se contentent pas de traiter les schwas en tenant compte du contexte de gauche (sans quoi ils effaceraient davantage de schwas dans ce contexte post-vocalique), mais ils tiennent également compte de ce qui se trouve à droite du site de schwa.

[108] En outre, dans six occurrences de ce type de suite de schwas, le polysyllabe contient lui-même deux sites de schwas successifs (ex. *plus facile de ret(e)nir*). Les locuteurs semblent appliquer les principes suivants : dans le contexte V#C_#C_C_C, seul le schwa de la syllabe initiale du polysyllabe se maintient ; dans les contextes C#C_#C_C_C et $C_#C_C_C, tant le schwa du monosyllabe que le premier schwa du polysyllabe se maintiennent. Cela confirme donc la tendance au maintien du schwa de monosyllabe derrière consonne ou pause et la priorité de la réalisation du schwa initial par rapport à celle du schwa interne de polysyllabe.

que je ne répondent pas à la règle générale : l'une constitue une répétition et nous semble dès lors régulière (*crois qu(e) je suis euh / qu(e) je suis ici*), l'autre cas voit les deux schwas s'effacer (*dire qu(e) j(e) la vois plus*) et est intégrée à l'ensemble des cas hors norme où s'effacent plus de schwas que ce qui peut être attendu. À part dans ce dernier exemple, l'un des deux schwas est toujours préservé, voire plus rarement les deux d'entre eux (5 occurrences sur 22 derrière une consonne, 4 occurrences sur 23 après pause). Ces neuf cas où le maintien des deux schwas est superflu sont considérés comme marqués.

Lorsque deux schwas de monosyllabes sont suivis par un troisième monosyllabe avec schwa, dans ce contexte post-consonantique ou post-pausal, ces principes restent d'application et le troisième schwa semble se comporter en réaction à ce qui se passe à gauche ; il en va de même lorsqu'un quatrième site de schwa continue la suite. Ainsi, dans un premier cas de figure, le premier schwa se maintient, le second s'efface et le troisième qui se trouve en position pré-consonantique se maintient (ex. *souvenirs que j(e) me suis appropriés*). Si le troisième monosyllabe est *ne*, la fragilité de son schwa semble conduire au maintien du second schwa (*/ que je n(e) les ai pas* ; *chose que je n(e) voulais pas, des choses que je n(e) regrette pas*). Si la suite commence par *ce* – ou *je*, supposons-nous faute de données –, le premier schwa peut s'effacer au profit du second, ce qui permet la chute du troisième (ex. */ c(e) que j(e) voudrais faire*). Seul un cas sur dix ne répond pas à cette description (*/ que je m(e) suis mariée*), mais il ne peut selon nous être considéré comme marqué étant donné que la prononciation de *je me* derrière voyelle est en général [ʒœm], et dans la mesure où le locuteur ne réalise pas plus de schwas qu'il n'est en principe nécessaire. Dans les cas où, dans le même contexte, le troisième schwa se trouve à l'initiale d'un polysyllabe, la seule constante est le maintien du premier schwa. Pour les deux suivants, tant le schwa du monosyllabe que celui du polysyllabe peuvent se maintenir alternativement, sauf par exemple dans */ je n(e) s(e)rai* où ils peuvent tomber tous les deux en conformité avec des principes énoncés plus haut.

Les suites de schwas de monosyllabes en contexte V#C_#C_#C s'apparentent aux suites de schwas présentes sur un monosyllabe derrière voyelle suivi d'un polysyllabe. En effet, dans un cas comme dans l'autre, il ne semble pas y avoir de tendance à favoriser le maintien du premier schwa ou du second sur l'ensemble des occurrences (57 cas de maintien du premier, 58 cas pour le maintien du second). Toutefois, certains patrons sont privilégiés selon les combinaisons de monosyllabes : *ce que* est toujours prononcé [s.kœ] ; *que ce* est

prononcé [k.sœ] 7 fois sur 8, *que je* est réalisé [k.ʒœ] 13 fois sur 17, *je me* correspond 22 fois sur 29 à [ʒœm]. On constate également une tendance à faire chuter préférentiellement le schwa de *le*, qui est toujours en seconde position, quel que soit le monosyllabe à gauche (16 fois sur 20), ainsi que la fragilité du schwa de *ne* qui s'efface systématiquement sauf devant *le* (il se maintient 3 fois sur 4 dans ce cas). Pour les autres combinaisons, le nombre d'occurrences ne permet pas de tirer des conclusions. Nous examinerons la distribution de ces occurrences chez nos locuteurs afin de déterminer si la variation est libre ou structurée par des facteurs sociaux.

Par ailleurs, les deux schwas sont effacés dans onze occurrences, correspondant toutes à la séquence *que je*. Bien que ces occurrences ne semblent pas exceptionnelles, elles seront traitées avec les cas hors norme. Les cinq occurrences de *que je*, les trois de *je me* et celle de *de te* où les deux schwas se maintiennent sont quant à elles marquées par rapport à la règle générale consistant à effacer au moins un des deux schwas.

Dans ce contexte, les suites de trois schwas ou plus s'écartent peu des tendances déjà observées. Ainsi, dans les suites de trois (quatre) monosyllabes avec schwa, lorsque les deux premiers sont *que je*, *ce que* ou *je ne*, ils sont réalisés comme de coutume en contexte post-vocalique et le troisième schwa se comporte de façon non marquée par rapport à ce qui le précède (ex. *faut qu(e) je m(e) décide* ; *c'est c(e) que j(e) me dis* ; *mais je n(e) me rappelle plus*)[109]. Enfin, dans les suites de trois schwas où le dernier se trouve sur un polysyllabe, plusieurs cas de figure semblent équivalents : chute du premier et du troisième schwa et maintien du second (ex. *le matin j(e) me l(e)vais*), maintien des deux premiers et chute du troisième (ex. *et de se r(e)trouver*). Lorsque le second monosyllabe est *ne* ou lorsque le polysyllabe est du type *sera*, les schwas s'effacent selon les principes énoncés plus haut (ex. *mais je n(e) retrouve pas* ; *dans dix ans je n(e) s(e)rai peut-être*).

4.2. Lecture de texte

Les données issues de la lecture du texte confirment les tendances observées dans les conversations, tout en laissant apparaître moins de variation dans certaines positions.

[109] On rencontre néanmoins trois exceptions : *moi ce qu(e) je fais*, *comme cela qu(e) j(e) le ressens* et enfin *parce que ce que je vis* qui nous semble marqué en fonction du critère du nombre de schwas nécessaires.

Pour ce qui concerne les monosyllabes, le schwa se maintient systématiquement après une pause (402 occurrences), après une consonne (545), devant un *h* aspiré (v. *l<u>e</u> hasard*, 37 occurrences). L'absence de schwa dans les deux premiers contextes semble donc exclue dans un style de lecture, alors qu'elle est observée dans un style oral spontané. De la même manière, les données se rapportant au contexte V#_C_#C confirment que le maintien du schwa est l'indice d'un style formel (sur 619 occurrences, le schwa est réalisé dans 88% des cas en lecture, suites de schwas exceptées). Il sera donc intéressant d'analyser la distribution chez nos locuteurs des occurrences où un schwa n'est pas réalisé.

La situation est comparable pour les schwas de syllabe initiale qui se maintiennent systématiquement après une pause (33 occurrences) – bien qu'il s'agisse dans de nombreux cas d'occurrences de *seraient* – et dans 96% des cas en contexte post-vocalique (112/117 ; le contexte post-consonantique n'est pas représenté). Les 5 occurrences qui s'écartent de cette tendance sont donc considérées comme marquées.

En syllabe médiane, un schwa apparaît toujours derrière deux consonnes (dans *gouvernement*) et dans de rares cas après une consonne simple (16 occurrences sur 111, soit 14% des cas). Il s'agit dans un cas d'une occurrence de *bêtement*, dans un cas d'une occurrence de *qu'est-ce qui* et dans les cas restants du mot *indiqueraient*. Ces 16 cas où un schwa apparaît sont considérés comme des formes d'hypercorrection dont il faudra analyser la distribution.

En position finale de polysyllabe la situation est plus complexe. On notera tout d'abord la présence de deux cas marqués d'insertion d'un schwa en finale de polysyllabe devant voyelle (*visit<u>e</u>s officielles*, *pât<u>e</u>s italiennes*). En contexte VC_#C, l'insertion d'un schwa reste marginale (90/1928, soit 4,7%) bien que nettement plus fréquente qu'en conversation (6/4009, 0,1%). On peut distinguer deux cas particuliers au sein de cet ensemble de 90 occurrences : le cas de *campagne profonde* qui est prononcé 15 fois sur 36 avec un schwa en raison du statut particulier de la réalisation du graphème <gn>, et les cas de *impasse stupide* et *barrages chaque*, réalisés avec un schwa respectivement 10 fois sur 36 et 7 fois sur 36, pour lesquels l'homorganicité des consonnes a sans doute joué un rôle dans l'insertion d'un schwa. Dans le cas de *barrages*, sept locuteurs insèrent une pause entre les deux consonnes pour résoudre la difficulté articulatoire, ce qui est la stratégie suivie par cinq d'entre eux dans *impasse stupide*. Tout en considérant les trois items cités comme particuliers,

nous étudierons la distribution de l'ensemble des cas d'apparition d'un schwa dans ce contexte.

Le corpus de lecture comporte 77 cas de schwas prépausals après consonne simple sur un total de 1245 occurrences (6,2%). En outre, 57 appendices vocaliques sont produits à la détente de consonnes sonores, comme c'est par ailleurs le cas pour 67 des 77 schwas prépausals[110]. En outre, comme ce sont globalement les mêmes items lexicaux qui sont concernés, nous considérons les appendices comme des embryons de schwas (nous les comptabilisons néanmoins séparément). Le fait que les schwas finals devant pause soient plus fréquents dans la tâche de lecture que dans les conversations pourrait suggérer que nous ne sommes pas ici face à des cas de schwas prépausals tels que les a définis Hansen. Ceux-ci sont en principe le reflet d'un parler spontané, expressif et ils devraient dès lors être plus fréquents dans les conversations. Comme nous l'avons indiqué (v. §1.3), Hansen observe une différence à cet égard entre les jeunes, pour lesquels l'emploi du schwa prépausal est effectivement plus fréquent dans le style spontané, et leurs aînés, qui associent apparemment une autre signification aux schwas prépausals et qui les utilisent essentiellement en lecture[111]. L'analyse de la distribution de ces variantes dans notre échantillon nous permettra de vérifier si ce sont les mêmes locuteurs qui produisent des schwas finals devant pause en conversation et en lecture, et si dès lors les deux phénomènes peuvent être reliés.

Derrière un groupe de consonnes finales, nous observons une occurrence marquée de schwa devant voyelle (*être inconnue*), ainsi que dix cas de simplification du groupe consonantique devant voyelle, eux aussi exceptionnels : en effet, seuls 14% des groupes OL sont simplifiés dans ce contexte (9/64) ; la simplification est plus rare encore pour les autres groupes consonantiques (1 cas sur 36 soit 3%, *contac(t) avec*). Dans le contexte CC_#C, la réalisation d'un schwa est la règle (353/465, soit 76%). Comme on pouvait s'y attendre, c'est toujours le cas pour l'item *quelques*. Lorsque le groupe consonantique précédant le site de schwa est un groupe OL, on constate que les stratégies de simplification du groupe consonantique et de maintien de ce groupe sans insertion de schwa sont marginales (respectivement 20% et 2% sur 217 occurrences). La réduction du groupe dans ce style de

[110] Signalons qu'une occurrence de schwa prépausal apparaît après voyelle dans *inconnue*.

[111] Un examen systématique des différentes occurrences de ces schwas pourrait peut-être conduire à distinguer des cas qui présentent clairement les caractéristiques des schwas prépausals, et d'autres qui ne constituent rien de plus que des schwas épenthétiques. On peut noter à ce propos que les schwas finals produits en lecture devant pause présentent plus rarement la courbe mélodique typique des schwas prépausals.

lecture est donc nettement plus exceptionnelle que dans les conversations où cette stratégie concerne 71% des groupes consonantiques finals devant consonne. Les occurrences avec simplification sont donc potentiellement marquées dans cette tâche de lecture. Le fait que l'on rencontre trois cas de maintien du groupe sans insertion de schwa – toujours dans *articles parus* – est sans doute dû au débit relativement lent de la lecture. Ces trois occurrences sont toutefois considérées comme des cas particuliers. Pour les groupes consonantiques autres que OL, il est intéressant d'examiner séparément chaque item lexical et de considérer l'insertion d'une pause comme une des stratégies à la disposition des locuteurs pour gérer la rencontre de trois consonnes : lorsqu'une pause apparaît après le site de schwa final de ces items, elle résulte en effet clairement d'un choix (non conscient) du locuteur et ne peut être induite par la syntaxe de la phrase.

Trois sites de schwa dans le texte voient la production d'une attaque formée de deux occlusives si un schwa n'est pas réalisé. Le premier de ces sites se trouve sur *risquent de*. Un schwa y est inséré vingt-six fois, tandis que le groupe est simplifié cinq fois. Dans un cas seulement le maintien du groupe consonantique sans insertion de schwa est possible grâce à la présence d'une pause très brève, mais dans les autres cas la pause conduit à la prononciation d'un schwa. Le cas de *activistes des* est similaire : vingt-quatre cas où un schwa est présent, six cas de simplification, deux cas de maintien du groupe avec pause et trois cas où un schwa est prononcé malgré la pause. Enfin, dans *Marc Blanc*, on peut constater que les locuteurs sont plus réticents à insérer un schwa, car seuls dix d'entre eux adoptent cette stratégie – sans doute parce que l'absence de *e* graphique joue un rôle déterminant en lecture et parce que les locuteurs sont soucieux de préserver l'intégrité des noms propres en n'ajoutant pas de schwa final. Cinq locuteurs parviennent à maintenir le groupe tel quel sans insérer de pause[112], cinq autres en insérant une pause. La plupart des locuteurs (14) effacent la consonne vélaire, en insérant par ailleurs une pause pour l'un d'entre eux[113].

[112] Un de ces locuteurs lit *Marc Leblanc* ce qui lui permet en quelque sorte de résoudre la difficulté d'une autre façon. Sans en avoir la preuve on peut penser que l'erreur de lecture est induite par la difficulté articulatoire que représente la séquence en question.

[113] Il nous faut souligner que dans ces trois cas la réduction du groupe consonantique passe presque inaperçue. En effet, tout semble se passer comme si les organes articulatoires se mettait en place pour prononcer la première occlusive, mais que celle-ci était en quelque sorte avortée avant son explosion au profit de l'explosion de la seconde. C'est ce que montrent très clairement les cas de *Marc Blanc* où la prononciation de /r/ est parfois vibrante, comme c'est souvent le cas devant occlusive sourde et presque jamais en finale, ce qui montre que le /k/ est en quelque sorte visé par le locuteur – ce qui ne nous semble pas être le cas lorsqu'un locuteur prononce *ministre* sans la liquide voire sans l'occlusive ; ces consonnes ne sont pas alors simplement "masquées" comme dans le cas de *Marc*, mais réellement omises. Ceci indique peut-être que la simplification des groupes OL est un phénomène radicalement différent de la réduction d'autres groupes consonantiques.

Les choses se passent différemment lorsque l'attaque résultant potentiellement de la non-insertion d'un schwa est moins marquée, comme dans *manifestent leur* et *Ouest Liberté*. Dans le premier cas, si l'insertion d'un schwa reste la stratégie dominante (23), le maintien du groupe sans que soit produite une pause reste une alternative pour certains locuteurs (8), davantage que la simplification du groupe consonantique (4). À nouveau, dans le second cas, l'absence de *e* graphique conduit les locuteurs à privilégier le maintien du groupe consonantique (16) avec éventuellement une pause (6), ou encore sa simplification (9), et ils sont peu nombreux à insérer un schwa (5). Il sera donc intéressant de voir quels sont les locuteurs qui adoptent systématiquement une stratégie d'insertion du schwa, quels sont ceux qui par contre privilégient la simplification des groupes consonantiques, et enfin quels sont ceux qui choisissent dans tous les cas la stratégie la moins contraire à la norme de référence.

En dehors des cas que nous venons d'étudier, lorsque les locuteurs insèrent une pause après un mot terminé par un groupe consonantique, ils ne prononcent le plus souvent pas de schwa si le groupe en question est différent de OL : un schwa est réalisé dans une occurrence sur onze, qui peut-être intégrée aux cas marqués[114]. Dans le cas des sites de schwa en contexte CC_$ où le groupe consonantique est formé d'une obstruante et d'une liquide, il nous faut préciser que la pause est le plus souvent induite par la ponctuation du texte : ces occurrences coïncident donc avec la fin d'un groupe intonatif et non avec une pause d'hésitation. Nous opérons exceptionnellement une distinction entre les sites de schwa qui se trouvent en fin d'énoncé et ceux qui se trouvent à la fin d'une unité intonative non conclusive. Dans le premier cas – qui correspond uniquement à la séquence *préparent une journée chaude au Premier Ministre* – l'absence de schwa est la règle (23/34, soit 68%) et est concurrencée par quelques cas de simplification du groupe (8/34, 24%) et seulement trois cas d'insertion d'un schwa (9%), qui tous peuvent être considérés comme exceptionnels. Par contre, lorsque la frontière intonative qui suit le site de schwa est une frontière mineure, la variation est plus importante : sur 193 occurrences, on compte 56 cas où un schwa est présent (29%, ainsi que 8 cas de détente), 36 cas où le groupe consonantique final est simplifié (18%) et 93 où il se maintient sans insertion de schwa (48%). Dans ce cas-ci comme dans d'autres contextes examinés ci-dessus, trois stratégies co-existent et il nous faudra étudier comment elles se répartissent chez nos locuteurs.

[114] Sur onze occurrences, neuf correspondent au lexème *contact* et deux, au lexème *course*, ce dernier étant prononcé une fois avec schwa.

Enfin, il nous faut encore compléter l'analyse des sites de schwa après groupe de consonnes par deux observations. D'une part, nous n'avons pas intégré dans les calculs proposés ci-dessus deux occurrences de réalisation d'un schwa après simplification du groupe consonantique (*Ministre* / [ministœ], *articles* / [aʁtikœ]). Dans le premier cas, il s'agit d'une erreur de prononciation que le locuteur corrige immédiatement, dans le second cas, on ne peut assurer qu'il s'agit bien d'un schwa et non d'un *euh* d'hésitation. D'autre part, on peut constater que dans les mots qui finissent en *-stre*, la simplification du groupe conduit dans 36 cas sur 56 (64%, occurrences de *Ministre*), non seulement à chute de la liquide mais aussi à celle de l'occlusive[115].

Pour finir l'examen de ce corpus de lecture, il nous faut aborder le cas des suites de schwas. Seules deux suites sont présentes dans le corpus : *sentiment de se trouver* et *plutôt que de se trouver*. Dans la très grande majorité des cas, les schwas de tous les monosyllabes sont réalisés. Le corpus ne connaît que six réalisations hors norme : *sentiment d(e) se trouver* (1 cas), *sentiment de s(e) trouver* (3 cas), *plutôt que de s(e) trouver* (2 cas).

4.3. Facteurs externes

L'analyse des résultats à l'échelle du corpus nous permet de distinguer trois catégories de schwas : des schwas "facultatifs", des schwas "superflus" – parce qu'ils sont très généralement absents – et des schwas considérés comme "obligatoires" tant leur présence est fréquente et dont l'absence est de ce fait marquée[116]. Nous commencerons dans un premier temps par analyser les schwas facultatifs, afin de vérifier si le taux de réalisation de ces schwas varie entre les locuteurs de façon significative sur le plan sociolinguistique. Nous mettrons ensuite ces résultats en lien avec l'analyse des schwas superflus et des schwas "lacunaires" (absence de schwa obligatoire), dont nous examinerons la distribution dans notre

[115] Dans les conversations, ces cas sont trop marginaux pour être étudiés. Sur trois occurrences de mots en *-stre* dont le groupe consonantique est simplifié, deux se trouvent devant un mot débutant par une occlusive dentale. Dans ce cas, la chute de l'occlusive devenue finale du premier mot est presque inévitable. Seul un cas est donc intéressant de ce point de vue, il s'agit d'une occurrence de *bourgmestre* devant voyelle prononcée [buʁmɛs].

[116] Pour rappel, nous utilisons ici le terme *schwa* dans une acception phonétique, pour désigner un segment vocalique dont le timbre est proche ou égal à [œ] dans la variété étudiée. Le premier type de schwa distingué ici est toujours selon nous le reflet d'un schwa lexical sous-jacent, ce que ne sont jamais les schwas du second type. Quant aux schwas obligatoires, ils correspondent soit à des voyelles stables, soit à des schwas lexicaux ou épenthétiques (presque) systématiquement réalisés en raison de contraintes phonotactiques.

échantillon afin de déterminer quelle est la signification sociale qu'ils véhiculent et comment l'exploitent nos différents informateurs.

4.3.1. Schwas facultatifs et superflus ou lacunaires non finals

En conversation, les schwas facultatifs apparaissent dans les sites de schwas suivants : monosyllabe après voyelle, *je* après consonne et après pause, syllabe initiale de polysyllabe après voyelle. Les taux de réalisation de ces schwas contrastés selon les variables externes liées aux locuteurs sont repris dans les tableaux 2 à 7[117]. La figure 1 montre qu'un résultat est constant dans tous les sites de schwas facultatifs, à savoir l'effet de l'âge des locuteurs (v. tableau 2) : les locuteurs jeunes réalisent en général moins de schwas que leurs aînés (sur l'ensemble des schwas facultatifs, 15,6% contre 31,8% et 32% pour les deux autres tranches d'âge, $p < 0{,}001$). Les locuteurs de la tranche d'âge moyenne semblent par ailleurs adopter un comportement différent de celui des locuteurs âgés par rapport aux schwas pour certains sites de schwas, mais les différences ne sont jamais significatives.

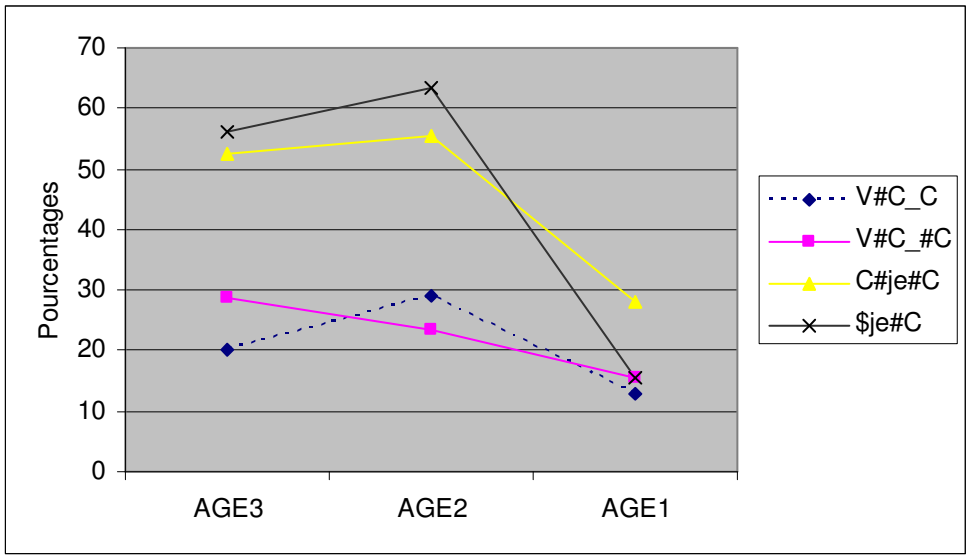


Figure 1. Taux de réalisation des schwas (%) en conversation, pour quatre variables, selon la tranche d'âge des locuteurs

[117] Tous les résultats repris dans les pages qui suivent ne concernent que les occurrences de schwas qui n'avaient pas été considérées comme des cas particuliers suite à l'analyse des facteurs internes. Ainsi, les monosyllabes qui se trouvent devant un mot à consonne initiale (quasi) homorganique à celle du monosyllabe ne sont pas intégrés dans les statistiques. Lorsque des cas particuliers sont pris en compte dans notre l'analyse, nous précisons les résultats qui s'y rapportent de manière spécifique. Par ailleurs, les pourcentages relatifs à chaque locuteur renvoient dans certains cas à très peu d'occurrences. Nous le précisons lorsque cela peut conduire à mettre en doute la fiabilité des résultats.

		AGE3	AGE2	AGE1
V#C_#C	Schwa absent (N)	298	337	452
	Schwa présent (N)	121	104	82
	Total	419	441	534
	Taux de réalisation des schwas (%)	**28,9**	**23,6**	**15,4**
C#je#C	Schwa absent (N)	9	16	18
	Schwa présent (N)	10	20	7
	Total	19	36	25
	Taux de réalisation des schwas (%)	**52,6**	**55,6**	**28**
$je#C	Schwa absent (N)	36	34	98
	Schwa présent (N)	46	59	18
	Total	82	93	116
	Taux de réalisation des schwas (%)	**56,1**	**63,4**	**15,5**
V#C_C	Schwa absent (N)	72	44	67
	Schwa présent (N)	18	18	10
	Total	90	62	77
	Taux de réalisation des schwas (%)	**20**	**29**	**13**
Total des schwas facultatifs	Schwa absent (N)	415	431	635
	Schwa présent (N)	195	201	117
	Total	610	632	752
	Taux de réalisation des schwas (%)	**32,0**	**31,8**	**15,6**

Tableau 2. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas en conversation, pour quatre variables et pour l'ensemble des schwas facultatifs, selon la tranche d'âge des locuteurs

En ce qui concerne le niveau de scolarité (v. tableau 3, figure 2), nous pouvons constater que les locuteurs les plus scolarisés (les universitaires) produisent en moyenne moins de schwas, alors qu'il n'y a pas de différence significative entre les autres groupes de locuteurs ; lorsque l'on globalise les résultats pour les quatre variables, le taux de réalisation des schwas chez les universitaires diffère de façon significative par rapport à celui des locuteurs des niveaux de scolarité 1 et 2 ($p < 0,01$ et $p < 0,001$). L'effet du niveau de scolarité n'est cependant pas constant pour tous les sites de schwas. Il semble qu'il faille à cet égard distinguer les variables. Pour la variable (V#C_#C), les locuteurs les plus scolarisés se démarquent nettement des autres ($p < 0,001$). C'est également le cas mais de façon moins nette ($p < 0,05$) pour la variable ($je#C). Cette différence est en partie le reflet de la corrélation entre l'âge des locuteurs et leur niveau de scolarité (les universitaires étant principalement des jeunes) : pour la variable (V#C_#C), la comparaison entre les locuteurs des deux tranches d'âge supérieures selon leur niveau de scolarité révèle que seule la différence entre les moins scolarisés et les plus scolarisés reste significative ($p < 0,05$) ; elle n'est plus significative pour l'autre variable (v. tableau 4). En revanche, pour la variable (V#C_C), ce sont les locuteurs qui ont suivi des études supérieures non universitaires qui se

distinguent par un taux de réalisation des schwas plus important que les autres groupes (la différence est significative par rapport aux locuteurs n'ayant pas fait d'études supérieures, $p < 0,01$). Pour la dernière variable, le facteur scolarité n'a pas d'effet statistiquement significatif.

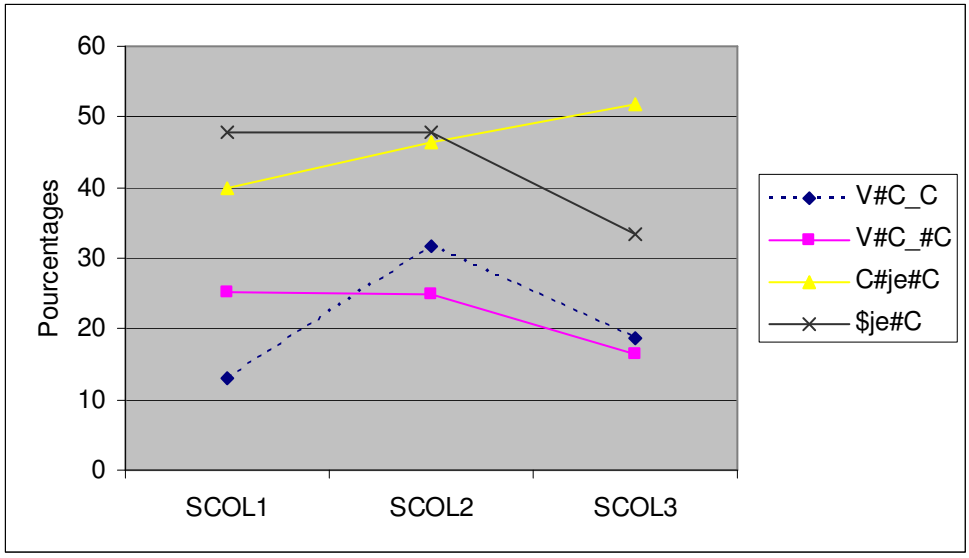


Figure 2. Taux de réalisation des schwas (%) en conversation, pour quatre variables, selon le niveau de scolarité des locuteurs

		SCOL1	SCOL2	SCOL3
V#C_#C	Schwa absent (N)	344	348	395
	Schwa présent (N)	115	115	77
	Total	459	463	472
	Taux de réalisation des schwas (%)	**25,1**	**24,8**	**16,3**
C#je#C	Schwa absent (N)	15	15	13
	Schwa présent (N)	10	13	14
	Total	25	28	27
	Taux de réalisation des schwas (%)	**40**	**46,4**	**51,9**
$je#C	Schwa absent (N)	48	46	74
	Schwa présent (N)	44	42	37
	Total	92	88	111
	Taux de réalisation des schwas (%)	**47,8**	**47,7**	**33,3**
V#C_C	Schwa absent (N)	81	45	57
	Schwa présent (N)	12	21	13
	Total	93	66	70
	Taux de réalisation des schwas (%)	**12,9**	**31,8**	**18,6**
Total des schwas facultatifs	Schwa absent (N)	488	454	539
	Schwa présent (N)	181	191	141
	Total	669	645	680
	Taux de réalisation des schwas (%)	**27,1**	**29,6**	**20,7**

Tableau 3. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas en conversation, pour quatre variables et pour l'ensemble des schwas facultatifs, selon le niveau de scolarité des locuteurs

		AGE2/3 – SCOL1	AGE2/3 – SCOL2	AGE2/3 – SCOL3
V#C_#C	Schwa absent (N)	267	265	103
	Schwa présent (N)	109	92	24
	Total	376	357	127
	Taux de réalisation des schwas (%)	**29**	**25,8**	**18,9**
$je#C	Schwa absent (N)	32	24	14
	Schwa présent (N)	42	38	25
	Total	74	62	39
	Taux de réalisation des schwas (%)	**56,8**	**61,3**	**64,1**

Tableau 4. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas en conversation, pour deux variables, selon le niveau de scolarité des locuteurs des deux tranches d'âge supérieures

L'examen de l'effet de la mobilité sociale des locuteurs (v. tableau 5, figure 3) révèle que les locuteurs en mobilité sociale moyenne ou forte tendent à présenter des taux de réalisation des schwas facultatifs plus élevés que ceux qui sont en mobilité nulle ou faible : l'opposition entre ces deux groupes est significative pour le total des schwas facultatifs et pour les variables (V#C_#C) et ($je#C) ($p < 0{,}001$). Il n'y a en revanche jamais d'opposition significative, d'une part, entre les locuteurs en mobilité moyenne et en mobilité forte, d'autre part, entre les locuteurs en mobilité nulle et en mobilité faible. Pour la variable (V#C_C), les différences entre ces quatre groupes ne sont jamais significatives. L'analyse de chaque locuteur permettra de voir si l'effet de la mobilité est relativement constant chez nos divers informateurs ou si des différences très nettes apparaissent selon les individus.

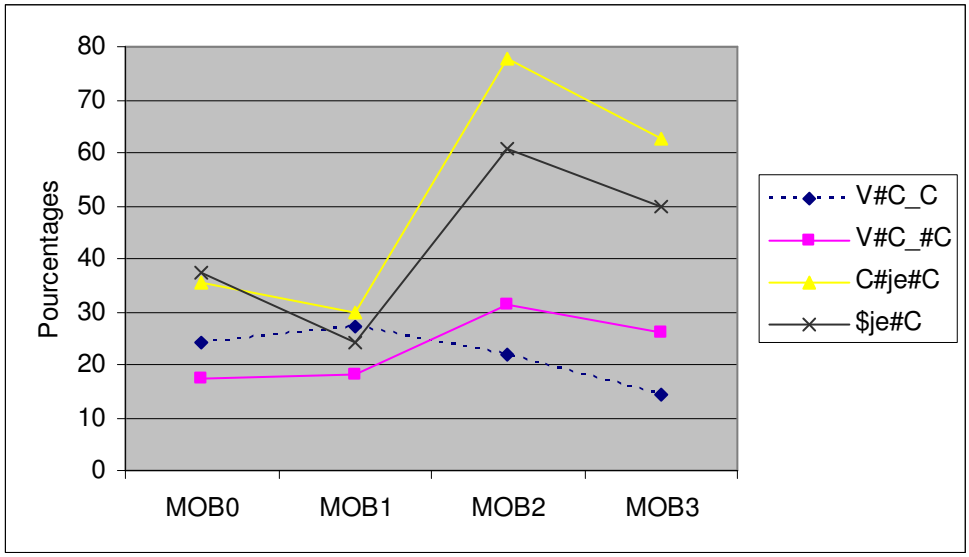


Figure 3. Taux de réalisation des schwas (%) en conversation, pour quatre variables, selon le degré de mobilité sociale des locuteurs

		MOB0	MOB1	MOB2	MOB3
V#C_#C	Schwa absent (N)	381	204	154	296
	Schwa présent (N)	80	45	70	104
	Total	461	249	224	400
	Taux de réalisation des schwas (%)	**17,4**	**18,1**	**31,3**	**26**
C#je#C	Schwa absent (N)	22	7	2	9
	Schwa présent (N)	12	3	7	15
	Total	34	10	9	24
	Taux de réalisation des schwas (%)	**35,3**	**30**	**77,8**	**62,5**
$je#C	Schwa absent (N)	60	28	22	42
	Schwa présent (N)	36	9	34	42
	Total	96	37	56	84
	Taux de réalisation des schwas (%)	**37,5**	**24,3**	**60,7**	**50**
V#C_C	Schwa absent (N)	56	24	32	59
	Schwa présent (N)	18	9	9	10
	Total	74	33	41	69
	Taux de réalisation des schwas (%)	**24,3**	**27,3**	**22**	**14,5**
Total des schwas facultatifs	Schwa absent (N)	519	263	210	406
	Schwa présent (N)	146	66	120	171
	Total	665	329	330	577
	Taux de réalisation des schwas (%)	**22**	**20,1**	**36,4**	**29,6**

Tableau 5. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas en conversation, pour quatre variables et pour l'ensemble des schwas facultatifs, selon la mobilité sociale des locuteurs

La variable 'genre' n'a aucun effet sur le taux de réalisation des schwas facultatifs, quelle que soit la variable prise en considération (v. tableau 6).

		Femmes	**Hommes**
V#C_#C	Schwa absent (N)	497	590
	Schwa présent (N)	140	167
	Total	637	757
	Taux de réalisation des schwas (%)	**22**	**22,1**
C#je#C	Schwa absent (N)	21	22
	Schwa présent (N)	16	21
	Total	37	43
	Taux de réalisation des schwas (%)	**43,2**	**48,8**
$je#C	Schwa absent (N)	86	82
	Schwa présent (N)	50	73
	Total	136	155
	Taux de réalisation des schwas (%)	**36,8**	**47,1**
V#C_C	Schwa absent (N)	93	90
	Schwa présent (N)	29	17
	Total	122	107
	Taux de réalisation des schwas (%)	**23,8**	**15,9**
Total des schwas facultatifs	Schwa absent (N)	697	784
	Schwa présent (N)	235	278
	Total	932	1062
	Taux de réalisation des schwas (%)	**25,2**	**26,2**

Tableau 6. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas en conversation, pour quatre variables et pour l'ensemble des schwas facultatifs, selon le sexe des locuteurs

La région d'origine des locuteurs semble à première vue avoir un effet sur les taux de réalisations des schwas facultatifs (v. tableau 7). Les Tournaisiens sont les moins enclins à prononcer les schwas facultatifs, tandis que ces schwas sont plus souvent réalisés à Gembloux, les Liégeois se situant entre les deux autres groupes. Cette opposition résulte toutefois en partie de la composition des trois échantillons. Ainsi, lorsque l'on calcule les pourcentages uniquement pour les locuteurs des deuxième et troisième tranches d'âge, on constate que l'opposition entre Gembloutois et Liégeois n'est plus significative. Si l'on se concentre enfin sur les jeunes locuteurs, on constate que ce sont logiquement les quatre Liégeois qui réalisent le moins de schwas, car ils sont tous universitaires. L'écart des jeunes Gembloutois est tel qu'il ne s'explique pas uniquement par la moindre présence d'universitaires dans ce groupe (deux à Gembloux contre trois à Tournai). Les différences liées à la région d'origine des locuteurs ne sont donc pas constantes dans différents sous-groupes, elles reflètent comme nous le verrons les comportements particuliers de certains

locuteurs dans chaque échantillon, comportements qui s'expliquent par d'autres variables que l'origine géographique.

			Tournai	Gembloux	Liège
Total des schwas facultatifs	**Échantillon complet**	Schwa absent (N)	540	466	475
		Schwa présent (N)	120	227	166
		Total	660	693	641
		Taux de réalisation des schwas (%)	**18,2**	**32,8**	**25,9**
	AGE2/3	Schwa absent (N)	304	288	254
		Schwa présent (N)	100	146	150
		Total	404	434	404
		Taux de réalisation des schwas (%)	**24,8**	**33,6**	**37,1**
	AGE1	Schwa absent (N)	236	178	221
		Schwa présent (N)	20	81	16
		Total	256	259	237
		Taux de réalisation des schwas (%)	**7,8**	**31,3**	**6,8**

Tableau 7. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas en conversation, pour l'ensemble des schwas facultatifs, selon l'origine géographique des locuteurs, croisée ou non avec leur tranche d'âge

Pour vérifier que les tendances observées ne sont pas dues à quelques locuteurs exceptionnels, nous examinons à présent les résultats au niveau individuel[118]. Six locuteurs réalisent moins de 10% des schwas de monosyllabe après voyelle et de *je* après pause. Il s'agit de six jeunes locuteurs : TF16, TM16a, TM16b, TM24, LM16 et LF16a. En dehors de LM16, aucun de ces locuteurs ne réalise de schwa en syllabe initiale de polysyllabe (10% de schwas présents pour LM16). Parmi les autres membres de cette classe d'âge, seuls deux locuteurs s'écartent nettement de la tendance dominante du groupe : GM26 (49% de schwas de monosyllabes après voyelle, 100% de schwas de *je* après pause et 43% de schwas en syllabe initiale) et dans une moindre mesure GM15 (28%, 22% et 0% avec trois occurrences seulement pour le dernier site). Les autres locuteurs ne se démarquent que faiblement de cette tendance : TF15 (19%, 14%, 0%), GF15 (18%, 10%, 20%) et GF16 (16%, 20%, 40%), et uniquement par rapport aux deux derniers sites de schwa dans le cas de LM13 (0%, 18%, 20%) et LF16b (0%, 14%, 18%). Soulignons que les différences relatives aux schwas de syllabe initiale sont moins pertinentes, car souvent représentées par très peu d'occurrences.

Nous pouvons remarquer que quatre des cinq jeunes locuteurs qui ne sont pas de milieu universitaire ne participent pas à la tendance à un effacement massif des schwas.

[118] Les schwas de *je* après consonne sont absents ou erratiques chez de nombreux locuteurs (deux ou trois occurrences au maximum) et nous ne les prendrons donc pas en considération dans les descriptions individualisées.

Toutefois, on notera que LM13 produit très peu de schwas pour la variable qui est la plus clairement caractéristique des locuteurs jeunes et universitaires. Il parvient donc semble-t-il à adopter le comportement linguistique du groupe socialement dominant sur un aspect très significatif de ce comportement. Pour la même raison, on peut considérer que LF16b est moins en marge par rapport à ses pairs que ne l'est GF16. Les locuteurs en mobilité sociale moyenne ou forte (LM16, LF16a, GM26, GM15) ne suivent pas tous les mêmes tendances ; ce facteur n'explique donc pas en tant que tel le comportement des locuteurs par rapport aux variables considérées.

Les locuteurs âgés présentent en général des taux de réalisation nettement plus élevés pour les deux premières variables (V#C_#C) et ($je#C) : LM63 (43%, 67%, 8%), GF52 (42%, 86%, 38%), LF65 (41%, 82%, 57%), TF55 (31%, 43%, 46%), LF63 (30%, 60%, 7%) et dans une moindre mesure GM53 (26%, 70%, 0%). On remarquera que cette tendance concerne des locuteurs de milieux contrastés. Le comportement de TM65 se démarque par l'effacement des schwas de *je* après pause (35%, 14%, 33%), tandis que TF64 (13%, 33%, 15%) et LM56 (10%, 58%, 0%) ont tendance à effacer plus que leurs pairs les schwas de monosyllabes après voyelle, ainsi qu'en syllabe initiale. On notera que ces trois locuteurs ont, pour leurs âges respectifs, un niveau de scolarité assez élevé, signe de leur position sociale favorisée. Les deux derniers locuteurs de cette tranche d'âge présentent un profil moins tranché, il s'agit de GM62 (25%, 33%, 0%) et GF55 (23%, 20%, 0%, avec seulement trois occurrences dans le dernier cas). À nouveau, l'effet de la mobilité sociale n'est pas constant chez les locuteurs de cette tranche d'âge qui sont en mobilité moyenne ou forte (GF52, LF63, TM65, LM56, GF55).

Si l'on prend le taux de réalisation des schwas de monosyllabe après voyelle comme critère principal, les locuteurs de la tranche d'âge intermédiaire se répartissent logiquement entre les locuteurs "type" des deux groupes précédents. On y trouve quatre locuteurs dont le profil est comparable à celui des locuteurs âgés : GM35 (39%, 100%, 60%), GM32 (36%, 50%, 50%), TF43 (32%, 50%, 13%), LF43 (31%, 60%, 25%). Quatre autres locuteurs présentent un taux légèrement plus faible de réalisation des schwas de monosyllabes : GF45 (28%, N, 25%), LM35 (28%, 75%, N), TF46 (25%, 100%, 56%) et LM36 (25%, 33%, et 0% sur quatre occurrences). Les quatre derniers locuteurs se démarquent plus nettement du même point de vue, il s'agit de LF36 (15%, 50% et 0% sur une occurrence), GF32 (15%, 43%, 14%), TM35b (14%, 50%, 43%) et TM35a (6%, 33%, 14%) chez qui l'écart par rapport à ses

pairs est le plus marqué. Ces résultats confirment donc que les locuteurs qui tendent à effacer les schwas facultatifs sont assez scolarisés (GF32 faisant ici exception). L'effet de la mobilité sociale ne semble conséquent que dans cette tranche d'âge, dans la mesure où les locuteurs en mobilité moyenne ou forte (GM35, TF43, LF43, GF45, LM35, LM36) semblent en général plus enclins à prononcer les schwas facultatifs.

Au vu de ces résultats individuels, il semble par ailleurs que le maintien fréquent des schwas en contexte V#C_C est un trait typique des locuteurs ayant suivi des études supérieures non universitaires et des locuteurs qui adoptent un comportement linguistique hypercorrect en comparaison avec les autres individus de leur génération et de leur classe sociale.

Nous n'avons mesuré la variation intra-locuteur en fonction du type de conversation que pour la variable (V#C_#C), les trois autres ne présentant pas suffisamment d'occurrences par locuteur dans chaque conversation. Pour cette variable (v. tableau 8), on observe comme on pouvait s'y attendre une diminution peu significative du taux de réalisation des schwas dans les données de conversation libre par rapport à celles provenant de la conversation guidée, lorsque l'on globalise les résultats ($p < 0,05$). Au niveau individuel, on constate cependant de nombreuses exceptions à cette tendance : certains locuteurs présentent un patron de variation stylistique inverse, tandis que d'autres ne font preuve d'aucune variation stylistique.

		CG	**CL**
V#C_#C	Schwa absent (N)	507	580
	Schwa présent (N)	163	144
	Total	670	724
	Taux de réalisation des schwas (%)	**24,3**	**19,9**

Tableau 8. Nombre d'occurrences avec maintien ou avec chute du schwa et taux de réalisation des schwas, pour la variables (V#C_#C), en conversation guidée (CG) et en conversation libre (CL)

L'interprétation de cette variation stylistique ne va pas de soi. Certes, l'on sait qu'en général la réalisation des schwas facultatifs est plus fréquente dans un discours formel que dans une conversation familière, ce que les résultats confirment globalement. La fréquence élevée de schwas facultatifs dans une situation de communication formelle chez un locuteur pourrait donc être interprétée comme l'indice de sa connaissance des normes prescriptives et de sa propension à s'y conformer. Cela dit, nous avons vu que les locuteurs qui sont censés

connaître les normes dominantes, les universitaires, se permettent en général de réaliser moins de schwas que les autres locuteurs dans les conversations. Le fait de réaliser un nombre important de schwas facultatifs dans une situation donnée ne reflète donc pas en soi une connaissance des usages prestigieux, mais bien une certaine sensibilité aux prescriptions d'une norme que l'on qualifiera de prescriptive ou de "scolaire", parce qu'elle est transmise essentiellement via des institutions comme le système d'enseignement.

Selon nous, la différence entre les locuteurs qui présentent un écart stylistique par rapport aux variables étudiées et les autres locuteurs reflète différentes perceptions des comportements qui sont adéquats dans les conversations qui constituent notre champ d'observation. L'absence de variation stylistique chez la plupart des jeunes de notre échantillon montre qu'un usage qui efface un grand nombre de schwas facultatifs leur semble tout aussi adapté dans une conversation familière que dans une situation d'entretien semi-dirigé. Pour d'autres locuteurs, ceux qui sont davantage attachés au respect strict de la norme scolaire, l'absence de variation stylistique indique que, de leur point de vue, cette norme est en vigueur même dans une conversation familière : c'est le cas par exemple de locuteurs comme GM26 (49% vs 50%) GM35 (40% vs 36%) TF55 (32% vs 30%), GM32 (33% vs 38%), GM62 (24% vs 26%)[119] c'est-à-dire des locuteurs qui ont tendance à maintenir fréquemment les schwas facultatifs.

En revanche, les locuteurs qui adoptent des comportements contrastés selon les conversations perçoivent les deux conversations comme des activités aux normes plus ou moins distinctes ; ils présentent deux types de profil. En ne retenant que les locuteurs chez qui l'on observe des écarts de plus de 10% au niveau du taux de réalisation des schwas selon les conversations, nous trouvons, d'une part, des locuteurs qui respectent la norme scolaire en conversation libre, mais qui accentuent encore le maintien des schwas en conversation guidée – GF52 (46% vs 35%), LF63 (44% vs 21%), LF65 (54% vs 31%), LM63 (50% vs 39%), TF43 (38% vs 28%) ; d'autre part, des locuteurs qui adoptent dans la conversation familière un style moins normé, plus proche de celui des jeunes, mais qui semblent néanmoins reconnaître le caractère adéquat de la norme prescriptive dans une situation d'entretien : il s'agit de TM35a (14% vs 0%), TM35b (22% vs 5%), TM65 (56% vs 13%), TF64 (19% vs 9%) auxquels on peut associer les cas moins tranchés de LF36 (20% vs 13%) et LM56 (14%

[119] Nous donnons entre parenthèses les pourcentages de réalisation des schwas pour la variable (V#C_#C) pour la conversation guidée puis pour la conversation libre.

vs 6%). Deux autres locuteurs se situent dans cette mouvance, quoique de façon moins nette, car ils réalisent sensiblement moins de schwas en conversation libre que leurs pairs, mais autant en conversation guidée : GM53 (33% vs 17%), LM36 (31% vs 21%). Enfin, soulignons que la variation stylistique observable chez GF16 (24% vs 11) suggère que celle-ci adopte bien un style propre à son groupe de pairs dans la conversation spontanée, mais qu'elle se distingue des autres jeunes universitaires principalement en conversation guidée[120].

La tendance qui se dégage de ces résultats peut être résumée en ces termes : les locuteurs qui adoptent un comportement très normé en conversation guidée appartiennent en général aux deux tranches d'âge supérieures, ils sont de milieu populaire et souvent en mobilité sociale (dans le cas de GF52, LF63, TF43) ; les locuteurs du même âge mais de milieux plus favorisés présentent un style assez proche de celui des jeunes, tout en étant plus sensibles qu'eux aux normes prescriptives en vigueur dans une situation d'entretien.

Comme nous l'avons vu, les données de lecture relatives aux mêmes sites de schwas indiquent que presque tous les locuteurs se conforment à une norme exigeant le maintien des schwas dans une telle situation. Elles confirment également le comportement particulier de certains locuteurs. LM56 est ainsi le locuteur qui efface le plus de schwas de monosyllabes (12 cas) en lecture ; il fait également tomber le schwa de *chemise* ainsi que deux schwas dans des sites de schwas contigus. TM35a lui emboîte le pas à cet égard avec 11 schwas de monosyllabes effacés et la même prononciation de *chemise*. LF36 présente les mêmes caractéristiques, mais de façon moins tranchée (7 schwas de monosyllabes et 2 schwas de sites contigus sont effacés). Trois locuteurs âgés effacent quelques-uns des schwas en question : TM65, LM63 et dans une moindre mesure TF64[121]. Ces résultats sont consistants par rapport aux résultats des conversations, sauf dans le cas de LM63. LF16a et GM26 sont les deux seuls jeunes locuteurs à effacer les schwas de monosyllabes en lecture (huit et six respectivement). Dans le cas de GM26, ce résultat est relativement étonnant vu sa tendance à maintenir les schwas de ce type en conversation ; pour LF16a, cela pourrait indiquer que cette

[120] Notons que pour sept locuteurs (TF46, TM24, TF15, GF32, GF45, LM35 et LF43), on observe une augmentation de plus de 10% du taux de réalisation des schwas dans la conversation libre par rapport à la conversation guidée, pour le contexte V#C_#C. Nous n'avons malheureusement pas su dégager une interprétation satisfaisante de ces résultats. Chez les autres locuteurs, les écarts stylistiques ne sont pas pertinents soit parce qu'ils sont minimes en termes de pourcentage, soit parce qu'ils résultent de la présence d'une seule réalisation d'un schwa en conversation guidée contre zéro en conversation libre.

[121] Pour TM65 et LM63, six schwas de monosyllabes, un schwa dans une suite et le schwa de *chemise* ou de *revanche* sont effacés. TM64 n'efface que trois schwas de monosyllabes.

locutrice se permet un certain détachement par rapport aux normes scolaires qui régissent en principe la tâche de lecture[122].

Nous avons par ailleurs identifié ci-dessus quelques cas particuliers, liés à la réalisation des schwas facultatifs contigus. Ces cas concernent principalement des suites de monosyllabes qui ne sont pas prononcées selon le schéma le plus courant. Ainsi en est-il de la séquence *je me* : celle-ci est généralement prononcée *je m(e)*, sauf dans 11 occurrences (4 après pause, 7 après voyelle) qui apparaissent chez TM16a (4 cas)[123], GM15 (3), GF16 (2), TM35b (1) et GM35 (1). La séquence *que je* est quant à elle réalisée quatre fois *que j(e)* derrière voyelle alors que la prononciation courante est *qu(e) je* dans ce contexte ; ces quatre occurrences sont présentes chez TM16a, LF16a, GM35 et TM35a. La prononciation de *que c(e)* par TM16b peut être associée à ces quatre occurrences. Quatre autres cas particuliers se rapportent à une suite de monosyllabes dont le second est *le* : il s'agit des prononciations, derrière voyelle, de *j(e) le* et *qu(e) le* (TM16a), *n(e) le* (LF16a) et *d(e) le* (TF55), où le schwa de *le* est réalisé au détriment du précédent, ce qui ne correspond pas à l'usage majoritaire. Ces résultats ne nous permettent pas de tirer des conclusions générales, mais ils laissent toutefois penser, d'une part, que seuls quelques locuteurs utilisent ces prononciations particulières et, d'autre part, que ces locuteurs sont principalement des jeunes. Ces prononciations ne peuvent pas être considérées comme marquées du point de vue sociolinguistique, vu le profil des informateurs qui les réalisent. C'est pourquoi nous estimons que les cas particuliers suivants ne le sont pas davantage : *ça d(e)venait* (GF16), *c'est d(e)venu*, *elle est d(e)venue* (LF16a), */ j(e) reviendrai* (LM16). Nous ne pouvons donc confirmer, à partir de ces quelques observations, les affirmations rapportées plus haut (§1.4) selon lesquelles les réalisations de suites de schwas qui s'écartent du schéma général sont typiques des locuteurs de milieu populaire.

En dehors de la position finale de mot que nous étudierons par après, on observe que la plupart des locuteurs ne réalisent aucun ou un seul *schwa superflu*[124]. Par contraste, certains

[122] Pour les autres locuteurs, nous pouvons résumer la situation comme suit : soit ils n'effacent aucun schwa variable en lecture, soit ils n'en effacent qu'un ou deux et presque toujours sur des monosyllabes apparaissant dans le passage du texte qui correspond au discours rapporté d'une personne censée avoir été interviewée. Les locuteurs imitent alors en quelque sorte le style oral en supprimant davantage les schwas de monosyllabes.
[123] Trois de ces quatre réalisations apparaissent dans un même énoncé.
[124] Pour rappel, les 56 schwas superflus non finals correspondent aux schwas réalisés en syllabe médiane (en conversation et en lecture), aux cas de maintien du schwa de *petit* et de *ne* en dehors des suites de schwas, dans *vous l(e)* ferez, et aux cas de maintien de deux schwas consécutifs dans les sites de schwas contigus (uniquement en conversation).

locuteurs en réalisent sensiblement davantage : GM35 (6), TF55 (5), GM26 (5), GF52 (4), LF65 (4), GM32 (3), LM35 (3), LF16b (3). Ces résultats sont congruents par rapport aux données relatives aux schwas facultatifs, dans la mesure où tous ces locuteurs présentaient également des taux de réalisation de ces schwas plus élevés que les membres de leur tranche d'âge et de leur catégorie sociale. Les constats que l'on peut tirer à partir des *schwas lacunaires*[125] vont dans le même sens. La plupart des locuteurs réalisent toujours les schwas obligatoires, avec pour certains d'entre eux une exception. Le seul locuteur à avoir un comportement clairement particulier est GM53 qui efface sept fois un de ces schwas obligatoires. Les autres locuteurs qui suppriment plus de deux schwas obligatoires sont principalement des jeunes : TM16b (4), GF15 (4), LM13 (4), TM16a (3), TM24 (3).

4.3.2. Schwas superflus en position finale de polysyllabe

Les schwas apparaissant en syllabe finale de polysyllabe sont soit des schwas superflus, soit des schwas obligatoires. Les schwas finals superflus sont peu nombreux en conversation et nous commençons de ce fait par les analyser dans les données de lecture, afin de connaître les facteurs qui déterminent leur distribution.

En ce qui concerne les schwas superflus en contexte VC_$ et CC_$[126] (schwas prépausals), le tableau 9 montre qu'il n'y a pas de lien entre les taux de réalisation des schwas dans ces contextes et l'âge des locuteurs : les écarts entre les trois catégories d'âge ne sont jamais significatifs. La variable (VC_$) est par contre sensible au niveau de scolarité des locuteurs (v. tableau 10) : en effet, nous constatons que les locuteurs n'ayant pas fait d'études supérieures réalisent significativement moins de schwas prépausals derrière consonne simple que ceux des deux autres groupes ($p < 0,01$ ou $0,05$). En revanche, le taux de réalisation des schwas prépausals après un groupe de consonnes ne varie pas de façon significative selon le parcours scolaire des locuteurs.

[125] Les schwas lacunaires non finals, qui sont au nombre de 43, correspondent aux schwas absents dans *que*, *de*, *le, me* après consonne ou après pause (auxquels s'ajoutent trois cas particuliers pour *ce*, v. 4.1.4), dans *depuis* et dans *regarder* produit après une pause, ainsi qu'aux cas de chute des deux schwas dans la suite *que je*.

[126] Rappelons que la pause correspond toujours, pour cette variable (CC_$) et dans le cas de ces données de lecture, à la fin d'une unité intonative non terminale. Par ailleurs, le groupe consonantique est toujours un groupe OL dans les résultats présentés ci-dessous, puisqu'un schwa n'est inséré qu'une seule fois après un groupe consonantique autre que OL en lecture.

		AGE3	AGE2	AGE1
VC_$	Schwa absent (N)	368	380	402
	Schwa présent (N)	21	28	27
	Total	389	408	429
	Taux de réalisation des schwas (%)	**5,4**	**6,9**	**6,3**
CC_$	Schwa absent (N)	39	42	50
	Schwa présent (N)	18	21	17
	Total	57	63	67
	Taux de réalisation des schwas (%)	**31,6**	**33,3**	**25,4**
VC_#C	Schwa absent (N)	526	585	670
	Schwa présent (N)	24	25	8
	Total	550	610	678
	Taux de réalisation des schwas (%)	**4,4**	**4,1**	**1,2**

Tableau 9. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour trois variables, selon la tranche d'âge des locuteurs

		SCOL1	SCOL2	SCOL3
VC_$	Schwa absent (N)	397	398	355
	Schwa présent (N)	15	34	27
	Total	412	432	382
	Taux de réalisation des schwas (%)	**3,6**	**7,9**	**7,1**
CC_$	Schwa absent (N)	43	41	47
	Schwa présent (N)	16	22	18
	Total	59	63	65
	Taux de réalisation des schwas (%)	**27,1**	**34,9**	**27,7**
VC_#C	Schwa absent (N)	588	576	617
	Schwa présent (N)	10	26	21
	Total	598	602	638
	Taux de réalisation des schwas (%)	**1,7**	**4,3**	**3,4**

Tableau 10. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour trois variables, selon le niveau de scolarité des locuteurs

À l'inverse, la mobilité sociale n'est pas un facteur pertinent pour la variable (VC_$), mais bien pour la variable (CC_$) : les locuteurs en mobilité sociale forte semblent en effet prononcer plus de schwas prépausals après groupe consonantique que les autres locuteurs (v. tableau 11). L'effet de ce facteur n'est toutefois pas très marqué, et il n'est significatif que par rapport à deux des trois autres groupes ($p < 0,01$ par rapport au groupe MOB0, $p < 0,05$ par rapport au groupe MOB2).

		MOB0	MOB1	MOB2	MOB3
VC_$	Schwa absent (N)	382	205	205	298
	Schwa présent (N)	24	14	8	25
	Total	406	219	213	323
	Taux de réalisation des schwas (%)	**5,9**	**6,4**	**3,8**	**7,7**
CC_$	Schwa absent (N)	52	24	24	26
	Schwa présent (N)	13	8	7	22
	Total	65	32	31	48
	Taux de réalisation des schwas (%)	**20**	**25**	**22,6**	**45,8**
VC_#C	Schwa absent (N)	594	281	289	513
	Schwa présent (N)	20	17	11	9
	Total	614	298	300	522
	Taux de réalisation des schwas (%)	**3,3**	**5,7**	**3,7**	**1,7**

Tableau 11. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour trois variables, selon la mobilité sociale des locuteurs

À nouveau, nous n'observons pas de contraste entre les hommes et les femmes pour ces deux variables linguistiques (v. tableau 12).

		Femmes	Hommes
VC_$	Schwa absent (N)	583	567
	Schwa présent (N)	34	42
	Total	617	609
	Taux de réalisation des schwas (%)	**5,5**	**6,9**
CC_$	Schwa absent (N)	63	65
	Schwa présent (N)	28	28
	Total	91	93
	Taux de réalisation des schwas (%)	**30,8**	**29,2**
VC_#C	Schwa absent (N)	884	897
	Schwa présent (N)	39	18
	Total	923	915
	Taux de réalisation des schwas (%)	**4,2**	**2**

Tableau 12. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour trois variables, selon le sexe des locuteurs

L'origine géographique des locuteurs semble en revanche être un facteur pertinent (v. tableau 13). Les locuteurs de Tournai mènent le mouvement d'adoption des variantes avancées que sont les schwas prépausals, tandis que les Gembloutois produisent significativement moins ces variantes que les deux autres groupes : l'opposition entre les locuteurs de Gembloux et ceux de Tournai est significative tant pour le contexte VC_$ ($p < 0,001$) que pour le contexte CC_$ ($p < 0,05$). La différence entre Liégeois et Gembloutois

n'est significative que pour le contexte VC_$ ($p < 0,01$) ; les Liégeois ne se distinguent jamais des Tournaisiens de manière significative.

		Tournai	**Gembloux**	**Liège**
VC_$	Schwa absent (N)	369	421	360
	Schwa présent (N)	36	12	28
	Total	405	433	388
	Taux de réalisation des schwas (%)	**8,9**	**2,8**	**7,2**
CC_$	Schwa absent (N)	37	54	40
	Schwa présent (N)	24	15	17
	Total	61	69	57
	Taux de réalisation des schwas (%)	**39,3**	**21,7**	**29,8**
VC_#C	Schwa absent (N)	587	567	627
	Schwa présent (N)	29	15	13
	Total	616	582	640
	Taux de réalisation des schwas (%)	**4,7**	**2,6**	**2**

Tableau 13. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour trois variables, selon l'origine géographique des locuteurs

Pour nous assurer que l'effet de l'origine géographique sur le taux de réalisation des schwas en contexte VC_$ n'est pas dû aux différences de constitution des échantillons de chaque point d'enquête et à une interaction avec la variable 'scolarité', nous avons calculé les taux de réalisation de schwas prépausals dans les trois villes uniquement pour les locuteurs de niveau de scolarité 2 et 3, entre lesquels il n'y a pas de différence à l'échelle de l'échantillon complet (v. tableau 14). L'opposition reste stable et les Gembloutois s'opposent encore aux Tournaisiens ($p < 0,01$) et aux Liégeois ($p < 0,025$) ; c'est également le cas dans le groupe des locuteurs les plus scolarisés, bien que les occurrences soient trop rares pour que les différences soient significatives.

			Tournai	Gembloux	Liège
VC_$	**SCOL2/3**	Schwa absent (N)	283	233	237
		Schwa présent (N)	30	8	23
		Total	313	241	260
		Taux de réalisation des schwas (%)	**9,6**	**3,3**	**8,8**
	SCOL1	Schwa absent (N)	86	188	123
		Schwa présent (N)	6	4	5
		Total	92	192	128
		Taux de réalisation des schwas (%)	**6,5**	**2,1**	**3,9**

Tableau 14. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour la variable (VC_$), selon l'origine géographique des locuteurs, croisée avec leur niveau de scolarité

D'autres schwas superflus apparaissent en finale de polysyllabe devant consonne (VC_#C). Les résultats des tableaux 9 à 12 permettent de constater que les taux de réalisation des schwas dans ce contexte sont plus contrastés selon les différentes variables externes que ceux qui sont relatifs aux schwas prépausals. Le tableau 9 montre ainsi que les jeunes réalisent significativement moins de schwas dans ce contexte que les locuteurs de chacune des deux autres tranches d'âge ($p < 0,001$). L'emploi des schwas dans ce contexte oppose de façon significative les locuteurs n'ayant pas fait d'études supérieures à ceux qui ont suivi un cursus d'enseignement supérieur non universitaire ($p < 0,01$; v. tableau 10). Enfin, nous constatons également une différence entre hommes et femmes (v. tableau 12) : ces dernières produisent plus fréquemment des schwas finals devant consonne que les hommes ($p < 0,01$). En ce qui concerne l'influence de la région d'origine des locuteurs, nous constatons à nouveau que les Tournaisiens insèrent plus souvent un schwa en finale de mot que les autres locuteurs (v. tableau 13). Sachant que la variable (VC_#C) est sensible à l'âge et au niveau de scolarité des locuteurs, l'effet de l'origine géographique doit être évalué pour des locuteurs aux profils équivalents du point de vue de ces deux autres facteurs externes. Les données du tableau 15 indiquent que l'opposition entre les locuteurs de Tournai d'une part, et ceux de Gembloux et Liège d'autre part, n'est pas stable dans différents sous-groupes : seuls les Tournaisiens des deux tranches d'âge supérieures et de niveau de scolarité 2 ou 3 présentent un taux de réalisation des schwas significativement plus élevé que les locuteurs des autres villes ($p < 0,01$ ou $0,001$). Il se peut donc que cela soit dû à quelques locuteurs en particulier et non à une tendance présente chez tous les locuteurs de Tournai.

			Tournai	Gembloux	Liège
VC_#C	**AGE2/3**	Schwa absent (N)	329	374	408
		Schwa présent (N)	28	10	11
		Total	357	384	419
		Taux de réalisation des schwas (%)	**7,8**	**2,6**	**2,6**
	AGE1	Schwa absent (N)	258	193	219
		Schwa présent (N)	1	5	2
		Total	259	198	221
		Taux de réalisation des schwas (%)	**0,4**	**2,5**	**0,9**
	SCOL2/3	Schwa absent (N)	435	339	419
		Schwa présent (N)	27	11	9
		Total	462	350	428
		Taux de réalisation des schwas (%)	**5,8**	**3,1**	**2,1**
	SCOL1	Schwa absent (N)	152	228	208
		Schwa présent (N)	2	4	4
		Total	154	232	212
		Taux de réalisation des schwas (%)	**1,3**	**1,7**	**1,9**

Tableau 15. Nombre d'occurrences avec ou sans réalisation d'un schwa et taux de réalisation des schwas en lecture, pour la variable (VC_#C), selon l'origine géographique des locuteurs, croisée avec l'âge ou le niveau de scolarité

Les données du tableau 11 ne permettent pas de conclure à un lien entre la mobilité sociale des locuteurs et leur taux de réalisation des schwas dans le contexte VC_#C. Si l'on observe bien une différence significative entre les locuteurs en mobilité sociale faible et ceux en mobilité sociale forte ($p < 0,01$), celle-ci n'est pas congruente avec les pourcentages des deux autres groupes distingués. Il n'y a par ailleurs pas d'opposition entre le groupe des locuteurs en mobilité nulle ou faible et le groupe des locuteurs en mobilité moyenne ou forte.

Les résultats relatifs à la variable (VC_#C) conduisent à penser que la signification sociale associée à la production des schwas finals devant consonne n'est pas identique à celle que charrient les schwas prépausals. Cette conclusion peut être éclairée grâce à l'analyse des cas individuels.

En lecture, treize locuteurs ne réalisent pas un seul schwa en contexte VC_$ et sept autres n'en réalisent qu'un seul. Parmi les seize locuteurs restant, cinq se démarquent avec plus de 15% de réalisation des schwas prépausals potentiels : TF46 (24%), TF55 (21%), LM35 (19%), TM65 (19%), LF16a (17%). Quatre locuteurs suivent avec des taux situés entre 15% et 10% : TM24 (14%), LF16b (13%), LM13 (10%), GM35 (10%). Les sept derniers

présentent des taux inférieurs à 10% (TM16b, TF43, TM35b, GM53, GM15, LM56, LF65)[127]. Parmi les treize locuteurs qui réalisent un ou plusieurs schwas prépausals en conversation, dix font partie du groupe des seize locuteurs que nous venons de mentionner. À l'exception de LF16a et de TF46, les locuteurs qui réalisent beaucoup de schwas prépausals en lecture en réalisent également plus d'un en conversation : TM65 (4), TF55 (3), LM35 (3). Les autres locuteurs n'en réalisent qu'un, sauf LF16b (2), TF43 (2) et LF36 (4). Si cette dernière ne réalise pas de schwas prépausals en lecture, 12% des occurrences de schwas prépausals potentiels correspondent néanmoins chez elle à un appendice vocalique lié à la détente consonantique[128]. Les deux autres locuteurs qui ne font pas partie des seize retenus plus haut sont TF16 et LM16, qui prononcent respectivement zéro et un seul schwa prépausal en lecture. Les cinq locuteurs qui réalisent un seul schwa prépausal en conversation et plus d'un en lecture sont TF46, TM24, TM35b, GM35, LM13. Six locuteurs produisent donc des schwas prépausals en lecture mais pas en conversation, il s'agit de LF16a, TM16b, GM53, GM15, LM56, LF65.

Les schwas insérés après groupe de consonnes devant pause (contexte CC_$) en lecture se distribuent principalement chez certains des locuteurs identifiés ci-dessus. Six locuteurs présentent ainsi un comportement consistant par rapport aux résultats précédents et produisent plus de deux schwas dans ce contexte : il s'agit de TM65 (4 cas, 100% des occurrences), TM24 (4, 100%), TF46 (5, 71%), LM35 (3, 60%), TF43 (2, 67%), LM16 (3, 60%) et LF16b (3, 43%). D'autres indices nous incitent à leur associer le cas de TF55 (1 schwa, 50%) : cette locutrice est, avec TF46 et TM65, un des trois seuls informateurs qui réalisent un schwa final dans le mot *Ministre* situé en fin d'énoncé. Elle fait également partie du groupe de huit locuteurs qui présentent une occurrence de schwa prépausal après un groupe de consonnes en conversation, tout comme LM35 et TM65 (2 occurrences). On peut souligner que la plupart de ces locuteurs ont en général un comportement conforme à la norme scolaire par rapport aux schwas facultatifs et/ou produisent plus de schwas superflus non finals que les autres locuteurs. L'emploi du schwa prépausal semble donc typique des locuteurs qui cherchent à adopter un parler normé. Cela dit, le comportement de TM65 et

[127] Nous n'avons pas inclus ici le cas de LF43 qui réalise un schwa post-vocalique et prépausal dans la séquence suivante : *être inconnue / et tranquille*. Dans la mesure où cette locutrice ne présente par ailleurs qu'un seul schwa prépausal en lecture et aucun en conversation, nous pensons que cette occurrence reflète un phénomène d'hypercorrection lié à la lecture et non la généralisation des schwas prépausals à des contextes post-vocaliques.

[128] En général, les locuteurs qui produisent des appendices vocaliques à la détente des consonnes finales de mot devant pause réalisent aussi des schwas prépausals. Nous avons préféré restreindre notre analyse aux schwas prépausals pleinement réalisés pour ne pas risquer de confondre deux variables, sachant par ailleurs que la prise en compte des appendices vocaliques n'aurait pas conduit à des résultats clairement divergents.

TM24 ne peut être caractérisé de cette façon, ce qui pourrait confirmer que les schwas prépausals sont répandus dans tous les groupes sociaux à Tournai.

Par ailleurs, il faut tenir compte des liens entre l'insertion de schwas dans le contexte CC_$ et le souci éventuel des locuteurs d'éviter la réduction des groupes consonantiques finals devant pause. En effet, il est intéressant de constater que les huit locuteurs que nous venons de citer ne simplifient jamais les groupes consonantiques finals dans ce contexte, à l'exception de LF16b (1 occurrence). En revanche, huit locuteurs de notre échantillon simplifient au moins deux fois un groupe consonantique final devant pause en lecture (GM32, TF64, GM62, LF65, LM13, GM53, LF63, LF43) et parmi eux, seuls trois locuteurs insèrent au moins une fois un schwa devant pause en lecture : GM53 (2 occurrences, 25%), LF63 (1, 33%), LF43 (1, 33%). Enfin, trois locutrices qui ne produisent pas de schwas prépausals après consonne simple en réalisent plus de deux après un groupe consonantique et ne réduisent par ailleurs jamais les groupes consonantiques devant pause en lecture : GF52 (4, 80%), GF45 (3, 60%) et GF55 (3, 50%) – trois locutrices qui sont en mobilité sociale moyenne (GF52) ou forte (GF45, GF55)[129]. Il semblerait donc que l'insertion d'un schwa dans le contexte CC_$ puisse également être interprétée comme le reflet d'une stratégie d'évitement de la simplification des groupes consonantiques finals.

Par rapport à la variable (CC_$), les autres locuteurs ont un comportement non marqué en ce sens qu'ils ne produisent aucun ou un seul schwa prépausal et qu'ils ne simplifient aucun ou un seul groupe consonantique final. En dehors des individus déjà mentionnés plus haut, seuls quatre locuteurs, dont trois Tournaisiens, produisent plus d'un schwa prépausal dans le contexte CC_$: TM35a (2 occurrences, 67%), TM35b (2, 33%), TF15 (2, 30%), LM63 (2, 50%). TF15 et TM35b insèrent également une fois un schwa dans ce contexte en conversation[130].

Rappelons enfin que toutes les occurrences que nous venons d'analyser concernent des groupes consonantiques OL. En lecture, le seul cas où un schwa est inséré après un groupe autre que OL apparaît chez GM53 (*cours<u>e</u> / à pied*). Dans la mesure où ce locuteur simplifie très souvent les groupes consonantiques en général, on peut difficilement interpréter les

[129] GF52 et GM53 produisent également une occurrence de schwa prépausal derrière un groupe consonantique OL en conversation.
[130] LF36 est la huitième et dernière locutrice à produire un schwa dans le contexte en question en conversation.

occurrences de schwa prépausal qu'il produit comme le signe de sa tendance à adopter des variantes de prestige. En conversation, les cas d'insertion d'un schwa après un groupe consonantique autre que OL sont également très rares et ne confirment pas de façon très nette les résultats présentés plus haut, si ce n'est qu'ils apparaissent principalement chez des locuteurs tournaisiens et notamment chez des locuteurs qui réalisent souvent des schwas prépausals : TM35a (2 occurrences), TM65 (1), TF64 (1), GM26 (1).

Les locuteurs qui, en lecture, réalisent plus d'un schwa en contexte VC_#C sont pour la plupart des locuteurs qui produisent quelques schwas prépausals en contexte CC_$ et/ou des locuteurs dont le comportement linguistique tend à être conforme aux normes prescriptives : il s'agit de TF46 (15 occurrences, 31% de schwas réalisés dans ce contexte), TF55 (8, 15%), GM53 (4, 10%), LF65 (4, 9%), GM35 (4, 8%), GM15 (3, 7%), LF63 (3, 6%), TF43 (2, 4%), TM65 (2, 4%), GF55 (2, 4%), LF16b (2, 3%).

Les tendances observées au niveau de l'échantillon sont éclairées par l'analyse de ces cas individuels : nous voyons ainsi que la position particulière des Tournaisiens semble due principalement à deux locutrices (TF46 et TF55). Par contre, ces résultats confirment que ce sont surtout les femmes, les locuteurs de deuxième degré de scolarité et très rarement les jeunes qui insèrent des schwas dans ce contexte ; d'où le caractère relativement exceptionnel du comportement de GM53. Vu le profil des locuteurs qui produisent les schwas en question, nous pouvons considérer la réalisation de schwas en finale de mot devant consonne en lecture comme une forme d'hypercorrection.

Les pourcentages que nous donnons ici ne comprennent pas les trois cas particuliers que nous avons mis en exergue plus haut (*campagn(e) profonde*, *barrag(e) chaque*, *impass(e) stupide*). Les résultats relatifs à ces trois sites de schwas confirment la tendance générale : ainsi, TF55, TF46, TM65, LF65 et LM16 sont les seuls locuteurs à réaliser les schwas de ces trois sites ; GM35, GM15 et LM35 insèrent un schwa dans deux de ces mots, ce qui est le cas

également de LM63 et TF64[131]. Il s'agit donc à nouveau principalement de locuteurs qui se caractérisent par leur respect des normes scolaires[132].

Les cinq cas marqués de réalisation d'un schwa final devant consonne en conversation nous obligent à affiner notre interprétation de la signification sociale de cette variable. Si une de ces occurrences est produite par TF55, qui adopte en général un parler normé, les quatre autres apparaissent chez des locuteurs dont le comportement ne peut être considéré comme hypercorrect : il s'agit de TM16b (2 occurrences), TM35a (1), TM65 (1). En outre, chez TM35a la réalisation du schwa final s'accompagne de la chute du schwa du monosyllabe qui suit (*bagn<u>e</u> c(e) truc*), ce qui semble indiquer que le schwa n'est pas simplement un appendice vocalique et que sa présence dans ce contexte n'a rien d'exceptionnel pour ce locuteur[133].

Il semble en conclusion que deux significations sociales concurrentes, et non nécessairement contradictoires, soient associées à la production de schwas en finale de polysyllabe dans différents contextes. Pour certains locuteurs, la réalisation d'un schwa final semble constituer une marque de correction linguistique ; elle apparaît alors en contexte prépausal (surtout après un groupe consonantique) et dans une moindre mesure devant consonne après consonne simple, uniquement dans la tâche de lecture. Les locuteurs en question sont des Gembloutois et des Liégeois âgés ou d'âge moyen et de niveau de scolarité 1 ou 2 (GM35, GM53, GM15, LF65, LF63, GF52, GF45, GF55, LM63). Pour la plupart des locuteurs tournaisiens, en dehors des jeunes, les schwas finals correspondent à une variante valorisée dans tous les contextes phonologiques et dans toutes les situations de communication ; il s'agit donc pour eux d'une variante « avancée » et prestigieuse étant donné la position sociale des locuteurs qui l'exploitent le plus (TF46, TF55, TM65). C'est le cas également pour deux locuteurs liégeois qui adoptent en général les variantes de prestige, mais semblent également soucieux de la correction de leur style (LM35, LF16b). Quelques locuteurs de la première génération et/ou de niveau de scolarité 3 (LF16a, TF16, TM16b, LF36) exploitent quant à eux uniquement les variantes prestigieuses qui ne peuvent être

[131] Quatre locuteurs insèrent un schwa et une pause dans un de ces trois cas particuliers : il s'agit de TF46, TM35b, GM15 et LF65. Ces observations peuvent soit être interprétées comme la confirmation de la tendance constatée pour ce contexte VC_#C (au moins pour trois locuteurs), mais ils peuvent également être l'indice d'une hésitation conduisant à la production d'une pause pleine indiscernable d'un schwa.

[132] Respect qui, comme nous l'avons souligné, peut conduire à l'hypercorrection, ce qui est confirmé par le fait que LM35 et LF63 réalisent un schwa en finale de mot devant voyelle (*pât<u>e</u>s italiennes*, sans liaison ; *visit<u>e</u>s officielles*, sans liaison).

[133] Les deux autres cas de ce type apparaissent également chez TM35a (*titr<u>e</u> d(e) caserne*, *arm<u>e</u> j(e) voulais*), le quatrième est produit par TF55 (*campagn<u>e</u> j(e) sais*).

associées à une forme d'hypercorrection (schwas prépausals derrière consonne simple en lecture et en conversation et autres schwas finals en conversation).

4.3.3. Schwas obligatoires et simplification des groupes consonantiques finals

Nous examinons à présent les phénomènes de simplification des groupes consonantiques finals, liés notamment à la non-réalisation de schwas obligatoires. Pour rappel, lorsqu'un site de schwa potentiel est précédé d'un groupe consonantique OL et est suivi d'une consonne, soit les locuteurs insèrent un schwa épenthétique, soit ils simplifient le groupe consonantique, en effaçant la consonne liquide[134]. Pour cette variable (OL_#C), l'analyse des facteurs externes qui structurent la variation inter-locuteur dans notre échantillon permet de dégager trois enseignements.

Une première tendance s'observe tant en conversation qu'en lecture : les locuteurs du deuxième degré de scolarité simplifient moins souvent les groupes consonantiques que ceux des deux autres groupes (v. tableau 16). En conversation, la différence entre ce groupe et chacun des deux autres est très significative ($p < 0,001$) ; en lecture, elle est plus marquée par rapport aux locuteurs n'ayant pas suivi d'études supérieures ($p < 0,001$) que par rapport aux universitaires ($p < 0,01$). La différence entre ces deux derniers groupes n'est quant à elle jamais significative.

			SCOL1	**SCOL2**	**SCOL3**
OL_#C	**Conversation**	GC maintenu (N)	18	43	15
		GC simplifié (N)	66	52	93
		Total	84	95	108
		Taux de simplification des GC (%)	**78,6**	**54,7**	**86,1**
	Lecture	GC maintenu (N)	56	76	61
		GC simplifié (N)	24	5	16
		Total	80	81	77
		Taux de simplification des GC (%)	**30**	**6,2**	**20,8**

Tableau 16. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation et en lecture, selon le niveau de scolarité des locuteurs

[134] Rappelons également que cette règle connaît quelques exceptions qui voient le maintien du groupe OL sans insertion de schwa. En conversation, ces exceptions sont au nombre de trois et sont produites par TF16, GF16 et LF36. LF16a, LM63 et LF36 sont responsables des trois occurrences de ce type qui apparaissent en lecture. La distribution de ces cas ne nous semble pas liée à l'influence de facteurs externes. Nous pouvons simplement souligner que les cinq locuteurs cités insèrent rarement des schwas en finale de mot.

Les effets du facteur ‘âge’ sont par contre différents en conversation et en lecture (v. tableau 17). Dans la première situation, ce sont les jeunes locuteurs qui simplifient le plus souvent ($p < 0,001$ par rapport aux deux autres catégories d’âge). En lecture en revanche, les jeunes occupent une position intermédiaire entre des locuteurs d’âge moyen qui évitent la simplification et des locuteurs âgés qui adoptent moins ce qui peut être considéré comme la prononciation standard dans une situation formelle de ce type ($p < 0,05$ pour l’opposition entre les locuteurs âgés et ceux d’âge moyen).

			AGE3	**AGE2**	**AGE1**
OL_#C	**Conversation**	GC maintenu (N)	30	31	15
		GC simplifié (N)	55	56	100
		Total	85	87	115
		Taux de simplification des GC (%)	**64,7**	**64,4**	**87**
	Lecture	GC maintenu (N)	54	73	66
		GC simplifié (N)	19	11	15
		Total	73	84	81
		Taux de simplification des GC (%)	**26**	**13,1**	**18,5**

Tableau 17. Nombre d’occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation et en lecture, selon la tranche d’âge des locuteurs

Ces résultats confirment donc que ce sont les locuteurs du deuxième degré de scolarité et de la tranche d’âge intermédiaire qui sont les plus enclins à adopter des prononciations conformes à la norme. On peut souligner à ce propos que si la différence entre les taux de simplification des groupes consonantiques dans chaque type de conversation n’est jamais statistiquement significative, elle est néanmoins plus accusée chez les locuteurs en question (v. tableau 18). Cela indique à nouveau que les membres de ce groupe social sont plus sensibles à la valeur sociale négative des variantes simplifiées et qu’ils adaptent leur comportement de façon assez subtile pour éviter que leur comportement ne soit stigmatisé en raison d’un emploi trop fréquent de ces variantes.

			SCOL1	SCOL2	SCOL3
OL_#C	**Conversation guidée**	GC maintenu (N)	9	29	6
		GC simplifié (N)	32	27	44
		Total	41	56	50
		Taux de simplification des GC (%)	**78,0**	**48,2**	**88**
	Conversation libre	GC maintenu (N)	9	14	9
		GC simplifié (N)	34	25	49
		Total	43	39	58
		Taux de simplification des GC (%)	**79,1**	**64,1**	**84,5**
			AGE3	**AGE2**	**AGE1**
OL_#C	**Conversation guidée**	GC maintenu (N)	20	18	6
		GC simplifié (N)	30	22	51
		Total	50	40	57
		Taux de simplification des GC (%)	**60**	**55**	**89,5**
	Conversation libre	GC maintenu (N)	10	13	9
		GC simplifié (N)	25	34	49
		Total	35	47	58
		Taux de simplification des GC (%)	**71,4**	**72,3**	**84,5**

Tableau 18. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation guidée et en conversation libre, selon la tranche d'âge et le niveau de scolarité des locuteurs

Enfin, on observe une opposition entre le comportement des Tournaisiens d'une part, et celui des Gembloutois et des Liégeois d'autre part (v. tableau 19) : les Tournaisiens simplifient significativement moins les groupes consonantiques que ne le font les autres locuteurs, tant en conversation qu'en lecture ($p < 0,001$).

			Tournai	Gembloux	Liège
OL_#C	**Conversation**	GC maintenu (N)	46	20	9
		GC simplifié (N)	45	95	71
		Total	91	115	80
		Taux de simplification des GC (%)	**49,5**	**82,6**	**88,8**
	Lecture	GC maintenu (N)	78	55	60
		GC simplifié (N)	2	24	19
		Total	80	79	79
		Taux de simplification des GC (%)	**2,5**	**30,4**	**24,1**

Tableau 19. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation et en lecture, selon l'origine géographique des locuteurs

Cette différence n'est pas due à la non-équivalence des trois échantillons. Elle reste en effet généralement stable (mais elle n'est plus toujours significative) lorsque l'on neutralise

l'interaction entre le facteur 'origine géographique' et les autres facteurs externes qui ont un effet sur la variable étudiée dans chaque situation (v. tableaux 20 et 21).

			Tournai	**Gembloux**	**Liège**
OL_#C	**AGE2/3 - SCOL2**	GC maintenu (N)	29	8	4
		GC simplifié (N)	13	16	6
		Total	42	24	10
		Taux de simplification des GC (%)	**31**	**66,7**	**60**
	AGE2/3 - SCOL1/3	GC maintenu (N)	8	9	3
		GC simplifié (N)	6	43	27
		Total	14	52	30
		Taux de simplification des GC (%)	**42,9**	**82,7**	**90**

Tableau 20. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation, selon l'origine géographique des locuteurs croisée avec leur niveau de scolarité, pour les locuteurs des deux tranches d'âge supérieures

			Tournai	**Gembloux**	**Liège**
OL_#C	**AGE1/2 - SCOL2**	GC maintenu (N)	19	26	7
		GC simplifié (N)	1	3	0
		Total	20	29	7
		Taux de simplification des GC (%)	**5**	**10,3**	**0**
	AGE1/2 - SCOL1/3	GC maintenu (N)	42	14	37
		GC simplifié (N)	0	12	10
		Total	42	26	47
		Taux de simplification des GC (%)	**0**	**46,2**	**21,3**

Tableau 21. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en lecture, selon l'origine géographique des locuteurs croisée avec leur niveau de scolarité, pour les locuteurs des deux tranches d'âge inférieures

Nous avons par ailleurs voulu vérifier que la tendance des locuteurs du niveau de scolarité intermédiaire à maintenir plus souvent les groupes OL n'était pas due à la présence de cinq Tournaisiens et de seulement deux Liégeois dans ce groupe : en lecture comme en conversation, nous avons pu constater que le comportement des locuteurs de ce groupe apparaissait toujours comme particulier lorsque l'on comparait les trois niveaux de scolarité uniquement pour les Gembloutois et les Liégeois. Toutefois, la différence entre les locuteurs du deuxième niveau de scolarité et les autres est alors moins nette et non significative en conversation (v. tableau 22). Les effets des variables externes sont donc amplifiés par des interactions entre ces variables, sans pour autant qu'ils puissent être considérés comme des artefacts dus à la composition de l'échantillon.

			SCOL1	SCOL2	SCOL3
OL_#C	**Conversation**	GC maintenu (N)	11	13	6
		GC simplifié (N)	60	31	75
		Total	71	44	81
		Taux de simplification des GC (%)	**84,5**	**70,5**	**92,6**
	Lecture	GC maintenu (N)	36	45	34
		GC simplifié (N)	23	4	16
		Total	59	49	50
		Taux de simplification des GC (%)	**39**	**8,2**	**32**

Tableau 22. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation et en lecture, selon le niveau de scolarité des locuteurs, uniquement pour les locuteurs de Gembloux et Liège

Comme nous pouvons le voir à la lecture des tableaux 23 et 24, la variable (OL_#C) ne varie pas selon le sexe des locuteurs ni selon leur degré de mobilité sociale[135].

			Femmes	Hommes
OL_#C	**Conversation**	GC maintenu (N)	39	37
		GC simplifié (N)	105	106
		Total	144	143
		Taux de simplification des GC (%)	**72,9**	**74,1**
	Lecture	GC maintenu (N)	98	95
		GC simplifié (N)	19	26
		Total	117	121
		Taux de simplification des GC (%)	**16,2**	**21,5**

Tableau 23. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation et en lecture, selon sexe des locuteurs

			MOB0	MOB1	MOB2	MOB3
OL_#C	**Conversation**	GC maintenu (N)	27	16	9	20
		GC simplifié (N)	64	44	28	65
		Total	91	60	37	85
		Taux de simplification des GC (%)	**70,3**	**73,3**	**75,7**	**76,5**
	Lecture	GC maintenu (N)	63	26	35	62
		GC simplifié (N)	12	16	9	8
		Total	75	42	44	70
		Taux de simplification des GC (%)	**16**	**38,1**	**20,5**	**11,4**

Tableau 24. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant consonne, en conversation et en lecture, selon la mobilité sociale des locuteurs

[135] En ce qui concerne la mobilité, on observe à nouveau une différence significative, en lecture, entre les locuteurs en mobilité sociale faible et ceux en mobilité sociale forte ($p < 0,001$), qui ne permet pas cependant de conclure à la présence d'un effet de la mobilité sociale en tant que telle sur la variable considérée : le groupe des locuteurs en mobilité nulle ou faible ne se différencie pas du groupe des locuteurs en mobilité moyenne ou forte.

Les données des tableaux 25 et 26 nous montrent que la simplification des mêmes groupes consonantiques OL est plus illégitime devant pause (OL_$) que lorsqu'elle a lieu devant consonne. Pour rappel, les locuteurs n'exploitent pas dans ce contexte deux stratégies, mais bien trois : la troisième stratégie disponible, le maintien du groupe consonantique sans insertion de schwa, correspond à une réalisation attendue de la variable et rend donc un usage fréquent des variantes simplifiées plus marqué. La différence entre les variables repose sans doute également sur le fait que la simplification d'un groupe consonantique est nettement plus perceptible à la pause qu'elle ne l'est à l'intérieur d'un énoncé. Ainsi, on constate que les taux de simplification sont en moyenne plus bas et que les individus familiarisés avec les usages dominants évitent la simplification des groupes consonantiques devant pause – ce qui n'était pas aussi clair pour la variable (OL_#C). Les locuteurs âgés produisent en effet significativement plus de variantes simplifiées que les autres dans les deux situations de communication ; il en va de même pour l'opposition entre les locuteurs de niveau de scolarité 1 et ceux qui suivent ou qui ont suivi des études supérieures ($p < 0,001$ ou $p < 0,01$). Les figures 4 et 5 permettent de visualiser les effets des facteurs 'âge' et 'niveau de scolarité' sur les deux variables liées à la réduction des groupes consonantiques.

			AGE3	AGE2	AGE1
OL_$	**Conversation**	GC maintenu (N)	14	25	25
		GC simplifié (N)	23	7	6
		Total	37	32	31
		Taux de simplification des GC (%)	**62,2**	**21,9**	**19,4**
	Lecture	GC maintenu (N)	36	53	61
		GC simplifié (N)	21	10	6
		Total	57	63	67
		Taux de simplification des GC (%)	**36,8**	**15,9**	**9,0**

Tableau 25. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant pause, en conversation et en lecture, selon la tranche d'âge des locuteurs

			SCOL1	SCOL2	SCOL3
OL_$	**Conversation**	GC maintenu (N)	12	30	22
		GC simplifié (N)	20	9	7
		Total	32	39	29
		Taux de simplification des GC (%)	**62,5**	**23,1**	**24,1**
	Lecture	GC maintenu (N)	32	58	60
		GC simplifié (N)	27	5	5
		Total	59	63	65
		Taux de simplification des GC (%)	**45,8**	**7,9**	**7,7**

Tableau 26. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant pause, en conversation et en lecture, selon le niveau de scolarité des locuteurs

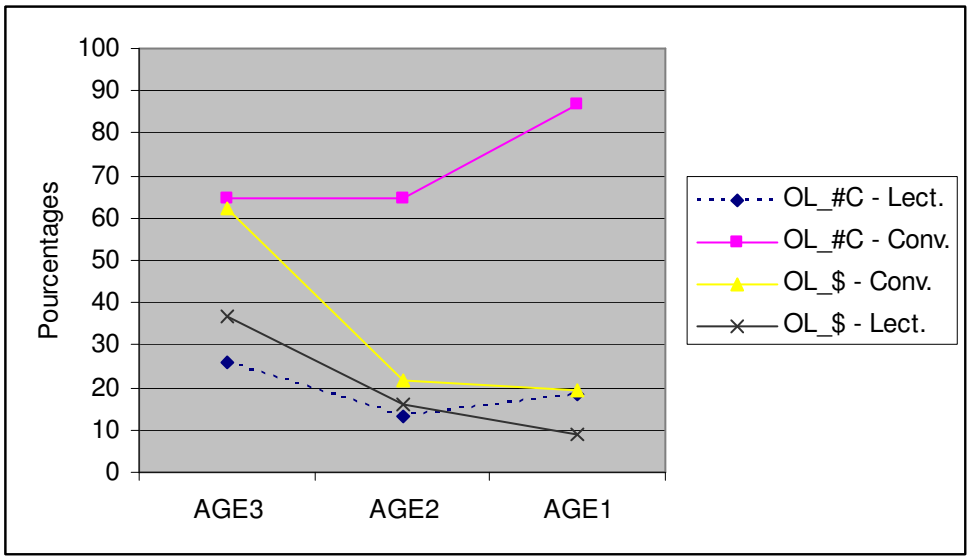


Figure 4. Taux de simplification des groupes OL finals devant consonne ou devant pause, en conversation ou en lecture, selon la tranche d'âge des locuteurs

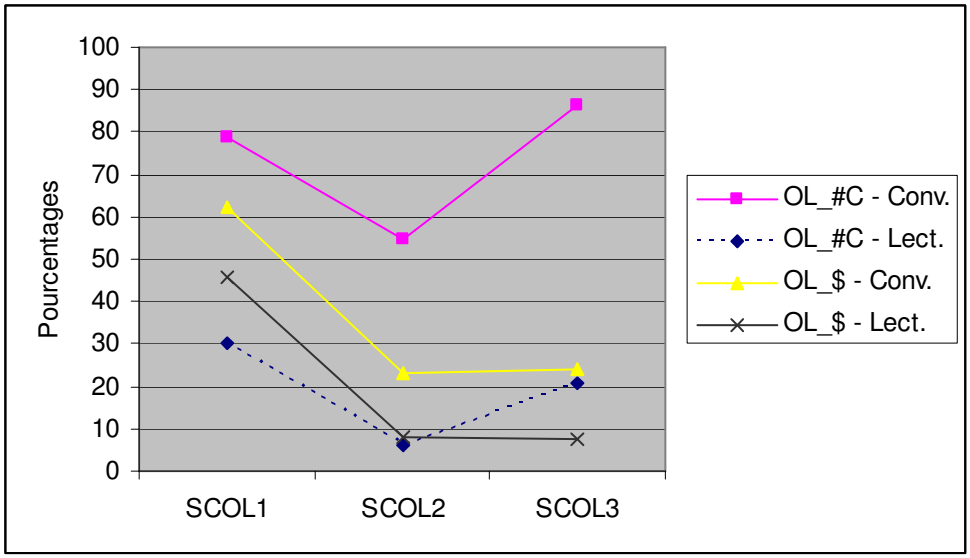


Figure 5. Taux de simplification des groupes OL finals devant consonne ou devant pause, en conversation ou en lecture, selon le niveau de scolarité des locuteurs

Pour la variable (OL_$), la seule différence significative en groupes géographiques oppose le comportement des Tournaisiens à celui des Gembloutois en conversation (v. tableau 27), les premiers réduisant moins les groupes consonantiques que les seconds ($p < 0{,}001$). Compte tenu du nombre très limité d'occurrences de variantes marquées dans chaque groupe, il nous semble vain de vérifier si ce résultat est stable dans les sous-groupes des deux échantillons à travers un examen des données chiffrées. Vu l'effet du niveau de scolarité sur cette variable, on peut néanmoins penser que la différence entre Tournaisiens et Gembloutois est due à la composition de chaque échantillon.

			Tournai	Gembloux	Liège
OL_$	**Conversation**	GC maintenu (N)	29	19	16
		GC simplifié (N)	5	22	9
		Total	34	41	25
		Taux de simplification des GC (%)	**14,7**	**53,7**	**36,0**
	Lecture	GC maintenu (N)	54	52	44
		GC simplifié (N)	7	17	13
		Total	61	69	57
		Taux de simplification des GC (%)	**11,5**	**24,6**	**22,8**

Tableau 27. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant pause, en conversation et en lecture, selon l'origine géographique des locuteurs

La variation sexolectale n'est pas significative pour cette variable (v. tableau 28).

			Femmes	Hommes
OL_$	**Conversation**	GC maintenu (N)	22	42
		GC simplifié (N)	18	18
		Total	40	60
		Taux de simplification des GC (%)	**45,0**	**30,0**
	Lecture	GC maintenu (N)	74	76
		GC simplifié (N)	17	20
		Total	91	96
		Taux de simplification des GC (%)	**18,7**	**20,8**

Tableau 28. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant pause, en conversation et en lecture, selon le sexe des locuteurs

En ce qui concerne la mobilité sociale (v. tableau 29), on peut constater que les locuteurs en mobilité sociale forte semblent simplifier moins souvent que les autres les groupes consonantiques devant pause. Il faut néanmoins souligner que, dans le cas des données de conversation, l'effet de la mobilité sociale n'est pas graduel et qu'il n'y pas d'opposition significative entre les locuteurs en mobilité nulle et ceux en mobilité forte. En

lecture, les occurrences pour ce dernier groupe ne sont pas assez nombreuses pour être soumises à un test statistique ; l'effet de la mobilité sociale est néanmoins plus marqué et également présent chez les locuteurs en mobilité moyenne (bien qu'il ne soit pas non plus significatif dans ce cas). La position particulière du groupe en mobilité sociale forte est probablement due à la présence d'un seul locuteur de niveau de scolarité 1 dans ce groupe.

			MOB0	MOB1	MOB2	MOB3
OL_$	**Conversation**	GC maintenu (N)	19	9	8	23
		GC simplifié (N)	11	9	10	6
		Total	30	18	18	29
		Taux de simplification des GC (%)	**36,7**	**50,0**	**55,6**	**20,7**
	Lecture	GC maintenu (N)	46	21	25	47
		GC simplifié (N)	19	11	6	1
		Total	65	32	31	48
		Taux de simplification des GC (%)	**29,2**	**34,4**	**19,4**	**2,1**

Tableau 29. Nombre d'occurrences avec maintien ou simplification du groupe consonantique (GC) OL final et taux de simplification des groupes OL finals devant pause, en conversation et en lecture, selon la mobilité sociale des locuteurs

L'analyse des résultats au niveau individuel permet de mettre en évidence le comportement particulier de certains locuteurs. Quelle que soit leur région d'origine et indépendamment de leur niveau de scolarité, les jeunes simplifient en général plus de 75% des groupes consonantiques finals devant consonne en conversation. Trois locuteurs s'écartent de cette tendance : TM24 (2/5, 40%), TF16 (2/4, 50%) et GM15 (1/2, 50%). En lecture par contre, tous les Tournaisiens évitent systématiquement la réduction des groupes consonantiques finals devant consonne, tandis que les locuteurs des autres régions présentent un taux de simplification tournant autour des 30%, à l'exception de GM26 (4/6, 67%) qui se distingue par un comportement moins normé, et de GM15 (0/7) et LM16 (0/7) qui représentent la tendance inverse. C'est donc la région d'origine des locuteurs de cette tranche d'âge qui semble déterminer le plus leur comportement par rapport à cette variable. En ce qui concerne les groupes consonantiques autres que OL devant consonne, en lecture, nous observons que les jeunes locuteurs réalisent en général un schwa à la fin des mots *risquent*, *manifestent*, *activistes*, alors que dans *Ouest* et *Marc*, le maintien du groupe sans schwa et parfois avec insertion d'une pause est plus fréquent[136]. Ils ne simplifient donc ces groupes

[136] Notons que, toutes catégories confondues, les locuteurs qui insèrent souvent une pause après les mots qui présentent un groupe consonantique final autre que OL sont ceux qui évitent en général de simplifier les groupes consonantiques finals quels qu'ils soient et quelle que soit leur position.

consonantiques que dans de très rares cas : GM15 et GM16 dans *Marc*, LF16a dans *risquent* et *activistes,* GM26 dans les trois mots cités.

Nous avons vu que les locuteurs d'âge moyen produisaient moins de variantes marquées pour la variable (OL_#C). En conversation, six des douze locuteurs de ce groupe se situent dans la moyenne du groupe avec des taux de simplification variant entre 45% et 60%. Deux locutrices tournaisiennes sont plus sensibles à la norme : TF43 (1/4, 25%) et TF46 (2/6, 33%). Quatre locuteurs réalisent au contraire plus de variantes simplifiées que leurs pairs : il s'agit des deux locuteurs gembloutois de milieu défavorisé, GF32 (8/8, 100%) et GM32 (8/10, 80%), et de deux Liégeois, LM36 (7/7, 100%) et LF43 (6/6, 100%). En lecture, ils ne sont que deux à simplifier plus d'un groupe OL devant consonne : GM32 (6/8, 75%) et plus étonnamment LF36 (3/6, 50%). Cela dit, ce dernier résultat ne semble pas l'effet du hasard : pour la série des mots *risquent*, *activistes*, etc., où le groupe consonantique est différent de OL, cette locutrice simplifie le groupe dans trois mots (*risquent*, *activistes*, *manifestent*). LM36 et LF43 simplifient quant à eux dans *Marc* et *Ouest*, GM32, dans *Marc* et *activistes*. Les autres locuteurs évitent la simplification dans ces mots et insèrent un schwa à la fin de *rsiquent*, *activistes* et *manifestent*. Deux locuteurs prononcent également un schwa final à la fois dans *Marc* et *Ouest* : il s'agit à nouveau de Tournaisiens (TM35b, TF46).

Au sein du groupe des locuteurs âgés, la norme est de simplifier massivement les groupes consonantiques OL devant consonne. En conversation, deux locuteurs s'écartent cependant de cette tendance : TF55[137] (1/14, 7%) et TM65 (2/8, 25%). Trois locutrices âgées ont un comportement légèrement plus normé que les autres locuteurs, mais clairement moins que les deux Tournaisiens que nous venons de citer : il s'agit de GF52 (7/11, 64%), LF63 (2/3, 67%) et LF65 (3/5, 60%). Les autres locuteurs de cette tranche d'âge présentent des taux de simplification allant de 75% à 100%. Les données de lecture confirment le comportement particulier de quatre des cinq locuteurs que nous venons de citer : à l'exception de LF63, ils évitent tous les variantes simplifiées dans cette tâche (taux entre 0% et 17%, une variante simplifiée au maximum). GF55 adopte ici le même comportement (1/8, 13%). Les autres locuteurs présentent des taux plus élevés, situés autour de 45% en général, sauf dans le cas de GM62 (5/6, 83%). Les résultats concernant les groupes consonantiques autres que OL devant

[137] Notons par ailleurs que TF55 est la seule locutrice à ne pas simplifier systématiquement le groupe consonantique dans *peut-être* en conversation. Elle maintient ce groupe intact dans 5 cas sur 8 devant consonne et dans la seule occurrence qui apparaît chez elle devant voyelle.

consonne pour la tâche de lecture confirment que les locuteurs âgés simplifient plus souvent les groupes consonantiques que les individus des générations suivantes. Ils sont ainsi cinq à produire une variante simplifiée à la fois dans *Marc* et dans *Ouest* (GF55, GF52, GM62, LF63, LM63)[138]. Par ailleurs, GM62, LF63 et LM63 prononcent avec simplification un ou deux des trois autres mots présentant un groupe consonantique final autre que OL[139].

Nous pouvons compléter ces résultats à partir des données relatives à la simplification des groupes OL devant pause ou devant voyelle et des groupes consonantiques autres que OL en conversation. Les occurrences de ce type sont toutefois trop rares pour nous permettre de comparer l'ensemble de nos locuteurs. Nous ne livrons donc ici que quelques résultats épars.

Nous pouvons ainsi signaler quels sont les locuteurs qui simplifient plus d'une fois les groupes OL devant pause en conversation et dont le taux de simplification dans ce cas est de plus de 60% : il s'agit de GM53 (4/6, 67%), GF32 (3/3, 100%), GF52 (4/6, 67%), GM62 (6/8, 75%), LF65 (3/3, 100%). Il s'agit dans tous les cas de locuteurs qui tendent à simplifier massivement les groupes consonantiques finals, même s'ils ne sont pas nécessairement ceux qui produisent le plus de variantes simplifiées devant consonne (ex. GF52). Les autres locuteurs ont des taux de simplification nettement plus bas (entre 0% et 30%), mais souvent insignifiants étant donné le nombre d'occurrences.

En appliquant le même critère pour les données de lecture, nous sommes amené à retenir notamment les mêmes locuteurs, à l'exception de GF52 : TF64 (5/7, 71%), GM53 (5/8, 62%), GM32 (5/5, 100%), GM62 (5/7, 71%), LF63 (2/3, 67%), LF65 (4/6, 67%), LF43 (2/3, 67%). À nouveau, les autres locuteurs adoptent un comportement nettement plus conforme au modèle standard, avec des taux de simplification variant entre 0% et 15% en général. La seule exception notable est celle de LM13 (2/4, 50%). Le fait que ce locuteur, qui est un des deux jeunes de notre échantillon à n'avoir pas suivi d'études supérieures, produise plus de variantes simplifiées que ses pairs n'est sans doute pas dû au hasard[140], bien que cette

[138] Notons que dans deux occurrences (produites par GF52 et LF63), les groupes consonantiques finals de *Marc* et *Ouest* sont simplifiés alors que les locuteurs marquent une pause après ces mots, ce qui permet en principe d'éviter la simplification.

[139] Quatre locuteurs insèrent un schwa et également une pause subséquente dans cette série de mots : LM35 (2 cas), LF65 (2), GM15 (2), GM53 (1). Il s'agit de locuteurs qui produisent fréquemment des schwas en finale de mot lors de la tâche de lecture. Ce résultat semble donc confirmer les tendances observées ci-dessus.

[140] La plupart des jeunes locuteurs ne simplifient jamais les groupes OL devant pause en lecture. Quatre autres jeunes simplifient une fois le groupe OL dans ce contexte (TF16, TM16b, GM15, LF16) ; le taux de simplification varie alors chez eux entre 14% et 20%.

hypothèse ne puisse être confirmée sans l'analyse de données supplémentaires. Ces résultats ne concernent que les mots situés en fin d'unité intonative non terminale, car nous avions mis à part le cas du mot *Ministre* situé en fin d'énoncé dans le texte. Les prononciations de cette occurrence avec effacement de la liquide sont le fait des mêmes locuteurs que ceux cités précédemment ou de locuteurs de même profil (GM53, GF32, GM32, GM62, LF63, LF65, LF43) sauf dans le cas de LM36 qui s'ajoute à cette liste. Nous avons par ailleurs pu constater pour l'ensemble des occurrences du mot *Ministre* en lecture, une opposition entre les locuteurs âgés et les locuteurs jeunes ou d'âge moyen : alors que les premiers effacent en général non seulement la liquide mais aussi l'occlusive du groupe consonantique final de ce mot (23 cas sur 27 prononcés [minis], soit 85% des occurrences), les seconds alternent entre les deux formes simplifiées (6 prononciations [minis] sur 12 chez les jeunes, 6 sur 18 chez les locuteurs de la deuxième tranche d'âge)[141].

L'examen des cas de réduction du groupe OL devant voyelle montre que ceux-ci apparaissent, eux aussi, principalement chez les locuteurs âgés peu scolarisés. Si nous tenons compte des locuteurs chez qui l'on observe au moins quatre occurrences de cette variable (OL_#V) en conversation, nous constatons en effet que les trois locuteurs dont le taux de simplification atteint 50% sont GM53 (3 cas de simplification sur 4), GM62 (4/6) et GF52 (3/6) – ce taux est inférieur à 30% chez les autres locuteurs et nul chez la plupart d'entre eux. Le texte lu par nos informateurs présente trois séquences dans lesquelles un groupe OL est suivi d'un mot à initiale vocalique[142]. Tous les locuteurs qui simplifient le groupe consonantique dans une ou plusieurs de ces occurrences sont des sujets peu scolarisés[143] : GM53 (2 cas de simplification), GM32 (2), LF63 (2), GM62 (1), GF52 (1), LF43 (1)[144].

Nous avons vu ci-dessus que les groupes consonantiques finals qui ne sont pas formés d'une obstruante suivie d'une liquide sont en général moins souvent simplifiés que ne le sont les groupes OL. La distribution des cas de réduction des groupes consonantiques autres que

[141] Rappelons que cette alternance peut sans doute être expliquée par le contexte droit du groupe /stʁ/ : s'il est suivi d'un mot commençant par une occlusive, l'effacement du /t/ est très probable. Notons à ce propos que c'est le doyen des locuteurs gembloutois, GM62, qui est responsable de la seule réalisation, en conversation, d'un mot en *-stre* (*bourgmestre*) avec la forme simplifiée /s/ apparaissant devant un segment ne correspondant pas à une occlusive.
[142] Ces séquences sont les suivantes : *le Premier Ministre ira-t-il, le Premier Ministre a en effet, être inconnue*.
[143] Ce n'est donc sans doute pas un hasard si le cas où un schwa est inséré en contexte OL_#V dans la tâche de lecture (*être inconnue*) apparaît chez un locuteur très scolarisé en mobilité sociale forte (LM16).
[144] Notons que GM62 est par ailleurs responsable du seul cas de simplification devant voyelle d'un groupe consonantique autre que OL en lecture.

OL a déjà été décrite pour les données de lecture. En ce qui concerne les conversations, nous avons identifié plus haut (v. §4.1.2) trois occurrences marquées de simplification des groupes de ce type devant consonne[145] : elles sont produites par des locuteurs qui simplifient en général souvent les groupes consonantiques (GF52, GM32 et GM26). Les vingt-et-un cas marqués où un schwa est inséré dans ce contexte apparaissent chez des locuteurs aux profils très différents ; nous pouvons toutefois souligner que la plupart de ces schwas finals sont réalisés par des Tournaisiens (12/21) et que l'on observe trois de ces occurrences chez TM65.

5. Discussion

D'après notre analyse linguistique, les schwas qui apparaissent dans les variétés de français parlées en Belgique sont soumis aux mêmes contraintes dans ces variétés et dans le français standard tel qu'il est décrit par Dell, Hansen et consorts. Nous n'avons en effet pas été amené à revoir la description proposée au début de ce chapitre, sauf sur quelques points de détail[146]. Les écarts les plus significatifs observés par rapport aux règles établies par Dell – qui concernent les schwas prépausals – ne sont en rien spécifiques à l'usage des francophones de Belgique. À cet égard, nos hypothèses sont donc confirmées.

Soulignons par ailleurs que nous n'avons pas pu valider l'idée d'une différence entre les francophones de Belgique et leurs voisins français quant à la prononciation des schwas contigus. D'une part, nous avons vu que la réalisation des suites de schwas était fortement déterminée par le contexte phonologique. En ce sens, affirmer que la réalisation de *c(e) qu(e)* avec chute du premier schwa et maintien du second est plus fréquente dans un groupe que dans un autre n'a pas de sens tant que l'on ne précise pas la nature du segment qui précède *ce* et qui détermine le maintien du schwa de ce monosyllabe. D'autre part, les cas de divergences mentionnés entre Français et Belges n'ont pas été confirmés par nos données. Pour ce qui est

[145] Devant pause, les occurrences des groupes autres que OL en conversation sont très rares. Nous pouvons simplement indiquer que les deux seuls locuteurs qui produisent plus d'une variante simplifiée dans ce cas sont LF63 (3) et TM24 (2).

[146] Pour rappel, les seuls faits qui contredisent quelque peu les principes résumés ci-dessus (v. §1.1 et §1.2) sont les suivants : simplification du groupe consonantique final dans *contre*, *entre* et *propre*, possibilité de maintien des groupes OL devant consonne sans insertion de schwa, possibilité de chute du schwa de *je* et *ce* après pause, présence variable d'un schwa en syllabe médiane de polysyllabe derrière voyelle (ex. *Gen<u>e</u>viève*, *indiqu<u>e</u>raient*). Nous avons également pu préciser le rôle des contraintes phonotactiques, mais sans pour autant être en mesure de tirer des conclusions générales vu le nombre d'occurrences analysées. En outre, notre analyse des schwas contigus nous a amené à mettre en doute l'idée selon laquelle la suppression des schwas répond alors à un processus strictement séquentiel. Enfin, nous avons vu que dans la séquence *que je*, les deux schwas pouvaient chuter contrairement à la règle formulée par Dell (règle qui n'est cependant censée s'appliquer que pour l'idiolecte de ce dernier).

de cette séquence *ce que* par exemple, nous avons constaté qu'elle était systématiquement réalisée *c(e) que* derrière voyelle, ce qui correspond à l'usage français selon Remacle et Grégoire. De même, les prononciations des schwas contigus qui sont parfois considérées comme non standard ne se sont pas révélées très fréquentes chez nos locuteurs et ne semblent en rien caractéristiques des individus de classe populaire.

En ce qui concerne le statut des schwas, nos données nous invitent à différencier fondamentalement les schwas qui apparaissent en finale de polysyllabe, pour lesquels nous n'avons aucune raison de postuler un schwa lexical sous-jacent, et les schwas de monosyllabe et de syllabe initiale de polysyllabe qui correspondent soit au reflet d'une voyelle latente inscrite dans la représentation phonologique, soit à la réalisation d'une voyelle stabilisée ou en cours de stabilisation (dans le cas des schwas de syllabe initiale). À nouveau, nous n'avons pas constaté de différences entre nos locuteurs de ce point de vue et nos conclusions confirment celles issues de l'observation d'autres variétés septentrionales du français (v. Durand & Eychenne 2005).

En proposant une analyse des facteurs internes qui conditionnent le comportement des schwas, nous n'avons cependant pas fait que confirmer des résultats antérieurs. En effet, cette analyse constitue un passage obligé pour mener à bien l'analyse des facteurs externes. Ne pas passer par cette étape nous aurait conduit à considérer les non-réalisations des schwas dans *il n(e) voulait pas* et dans *mais j(e) voulais pas* comme équivalentes, alors que la première est systématique et que la seconde est variable. De même, grâce à l'étude des facteurs internes, nous avons pu établir que la prononciation sans schwa de *je* après consonne n'avait, en tant que telle, rien d'exceptionnel, ou encore que la simplification du groupe consonantique final de *peut-être* était moins marquée que le maintien du groupe en question.

Si les contraintes qui gouvernent le maintien et la chute des schwas facultatifs semblent avoir la même structure chez nos différents locuteurs, leurs conditions d'application varient en revanche d'un individu à l'autre, et ce de façon pertinente sur le plan sociolinguistique.

Sur ce point, les hypothèses que nous avons formulées sur la base des conclusions de Hansen ont été validées. Comme celle-ci l'avait suggéré, la réalisation des schwas facultatifs est un phénomène peu sensible à la position sociale des locuteurs. Toutefois, les jeunes, et

surtout les universitaires, se distinguent des autres par leur tendance à faire souvent chuter les schwas facultatifs. Comme le confirment par ailleurs les résultats relatifs aux schwas lacunaires, ce sont les jeunes et les locuteurs les plus scolarisés qui se permettent de prendre de la distance par rapport aux normes prescriptives. Ils font preuve en ce sens d'une forme de « désinvolture » caractérisant en général les individus qui maîtrisent les usages dominants (Bourdieu 1979 : 379-381). À l'inverse, les locuteurs plus âgés qui ont suivi des études supérieures non universitaires – ainsi que certains locuteurs en mobilité sociale moyenne ou forte de niveau de scolarité différent (ex. GM26, TF43) – semblent plus sensibles au poids des normes scolaires. Ils tendent de ce fait à adopter des comportements hypercorrects, comme l'a montré l'analyse des schwas superflus et des schwas facultatifs. Par rapport aux schwas facultatifs, les locuteurs peu scolarisés adoptent un comportement que l'on peut qualifier de non marqué : la différenciation sociale, qui ne peut se jouer ici au niveau de l'emploi de variantes "régionales" ou "populaires", se marque donc à travers des comportements qui s'écartent des usages moyens et assurent ainsi aux locuteurs de classes moyenne ou bourgeoise une certaine forme de distinction. À cet égard, le comportement des locuteurs par rapport à la variable (V#C_#C) en conversation constitue le signe diagnostique le plus net de leur identité sociale.

L'analyse des schwas qui sont produits en finale de mot permet elle aussi d'opposer trois groupes de locuteurs. De manière générale, la réalisation fréquente de schwas finals semble relever d'un usage linguistique très normé : elle est de ce fait typique des locuteurs du deuxième niveau de scolarité – principalement s'ils sont en mobilité sociale forte – et plutôt rare chez les jeunes et les locuteurs peu scolarisés. L'insertion de schwas finals semble toutefois privilégiée par des locuteurs différents selon le contexte phonologique et la situation de communication où elle apparaît. Ainsi, les schwas prépausals derrière consonne simple sont surtout produits par des locuteurs ayant suivi des études supérieures, tandis que les schwas prononcés dans les contextes CC_$ et VC_#C sont pratiquement aussi fréquents chez les locuteurs du premier niveau de scolarité que chez les universitaires. Nous avons vu également que la prononciation d'un schwa en finale de mot devant consonne était plus fréquente chez les femmes, ce qui constitue un signe supplémentaire du lien entre cette variante et un parler (hyper)correct. Par ailleurs, si la tendance à réaliser des schwas finals en lecture est assez partagée, elle l'est beaucoup moins en conversation.

Comme l'avait déjà souligné Hansen, il semble donc que plusieurs significations sociales soient associées à la réalisation des schwas prépausals et des schwas finals en général : alors qu'elle constitue pour certains une variante avancée qui indique l'appartenance du locuteur à un groupe prestigieux, elle semble jouer chez d'autres – ceux qui sont de classe moyenne voire de classe populaire – le rôle d'un indice de correction linguistique, notamment parce qu'elle permet d'éviter la simplification des groupes consonantiques finals ou parce qu'elle résulte d'une prononciation soignée et énergique des consonnes finales. L'imbrication de ces significations sociales, qui ne sont pas nécessairement exclusives, implique qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer quel est le facteur externe qui explique le taux de réalisation des schwas prépausals ou finals que l'on observe chez un locuteur donné : pour des locuteurs comme TF55 ou LM35, il est en effet difficile d'établir si l'insertion de schwas en finale de mot reflète un comportement hypercorrect ou leur tendance à adopter des variantes avancées.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure des résultats relatifs aux schwas prépausals que leur utilisation est nettement moins fréquente en Belgique qu'en France et qu'ils charrient pour la majorité des francophones de Belgique une signification associée à la norme et à des groupes favorisés sur le plan socioculturel – ce qui n'est pas le cas pour les Français d'après les résultats de Hansen. En effet, alors que les schwas prépausals sont aussi fréquents en conversation qu'en lecture chez les locuteurs français (v. Hansen 1997 : 180-181), nous avons vu qu'ils n'apparaissaient en nombre significatif que dans la tâche de lecture chez nos informateurs[147]. La comparaison entre les taux de réalisation de ces schwas dans notre corpus et ceux fournis par Hansen est éloquente : en conversation, nos locuteurs insèrent un schwa dans le contexte VC_$ dans 1,6% des cas en moyenne, alors que dans les mêmes conditions, les Parisiens étudiés par Hansen réalisent un schwa prépausal dans 25% des occurrences (Hansen & Hansen 2003 : 93)[148]. L'impression que les Belges francophones prononcent en

[147] On peut souligner à cet égard que l'utilisation des schwas prépausals est moins fréquente en conversation libre (9 occurrences) qu'en conversation guidée (16 occurrences) alors qu'elle est, selon Hansen, caractéristique d'un style plutôt informel en France.

[148] Pour rappel, voici les taux de réalisation des schwas prépaulals observés pour notre corpus dans différents contextes : VC_$, en conversation, 1,6% ; VC_$, en lecture, 6,2% ; CC_$, en conversation, 7,7% ; CC_$, en lecture, 29%. Seul ce dernier pourcentage s'approche quelque peu de celui donné par Hansen & Hansen (2003 : 93) pour les schwas en contexte CC_$ en conversation (37%). Nous pouvons souligner enfin que les schwas prépausals qui apparaissent chez nos locuteurs sont certes influencés par les mêmes facteurs linguistiques que ceux identifiés par Hansen dans son corpus français (rôle favorable de la présence d'une consonne sonore ou d'un groupe consonantique en finale), mais que le conditionnement phonologique semble nettement plus important pour nos informateurs que pour ceux observés par Hansen. Ceci indique que la production des schwas prépausals est intimement liée aux phénomènes de détente consonantique chez les francophones de Belgique alors qu'elle semble aujourd'hui constituer un phénomène indépendant chez les francophones de France.

général moins souvent les schwas que les Français peut donc provenir de la différence qui apparaît ici au niveau de la position finale de mot[149].

Il semble toutefois que la signification sociale des schwas prépausals ne soit pas identique dans les différentes collectivités régionales qui composent notre échantillon d'informateurs. À Gembloux et à Liège, la réalisation des schwas en question est le fait de quelques locuteurs qui soit tentent globalement de s'approprier les usages linguistiques normés ou prestigieux (LM35, LF16b, GM35), soit utilisent principalement les schwas prépausals les plus marqués par rapport à l'usage commun (LF16a, LF36), soit semblent exploiter l'insertion des schwas en finale en réaction à la tendance à la simplification des groupes consonantiques finals très ancrée dans leurs pratiques et celles de leurs pairs (GF52, GF55). En revanche, les schwas prépausals sont plus répandus parmi nos locuteurs tournaisiens : si ces schwas apparaissent moins souvent chez les jeunes de cette région – comme c'est le cas aussi dans les deux autres –, ils sont néanmoins présents, à des degrés variables, chez des locuteurs aux profils très contrastés (TM24, TF43, TF55, TM65, TM35a), indépendamment de leur souci de conformité aux normes dominantes (tel qu'il nous est révélé par leur comportement à l'égard d'autres variables). Ceci pourrait donc confirmer l'idée d'une convergence plus importante de l'usage des locuteurs de Tournai en direction de la norme exogène. La différenciation entre groupes régionaux se marque également au niveau de la tendance à simplifier les groupes consonantiques finals ; nous essayerons donc plus loin d'interpréter l'opposition entre les Tournaisiens et les locuteurs des deux autres villes à la lumière de ces deux phénomènes.

Nos résultats confirment que cette tendance à la réduction des groupes consonantiques varie essentiellement selon le type de discours : dans toutes les catégories sociales de notre échantillon, on observe une différence très nette entre le taux de simplification des groupes OL finals en conversation d'une part, et en lecture d'autre part. Ainsi, en conversation, la réduction des groupes consonantiques finals devant consonne n'est pas une tendance clairement marquée puisqu'elle est plus fréquente que le maintien de ces groupes chez les jeunes et les universitaires (89%) ; en lecture par contre, ces mêmes locuteurs adoptent

[149] En revanche, la comparaison de nos résultats et de ceux rapportés par Hansen en ce qui concerne les taux de réalisation des schwas facultatifs ne permet pas de soutenir l'idée d'une opposition entre Français et Belges sur cet aspect de la variation linguistique. Pour les schwas réalisés dans le contexte V#C_#C – seul contexte pour lequel nous disposons de données comparables – nous avons mesuré un taux de maintien des schwas de 22% qui est équivalent au taux de 18% observé par Hansen pour ses deux groupes socioculturels de locuteurs parisiens (v. Hansen 2000 : 54).

majoritairement la stratégie de maintien des groupes avec insertion de schwa en finale (80%). La stigmatisation de la simplification des groupes OL en lecture se traduit également par le fait qu'elle est surtout évitée par les locuteurs du deuxième niveau de scolarité, qui montrent ainsi à nouveau leur tendance à l'hypercorrection.

Rappelons que c'est chez les jeunes locuteurs que la différenciation des pratiques linguistiques selon les situations de communication est la plus importante, tant au niveau de la simplification des groupes consonantiques qu'au niveau de la réalisation des schwas facultatifs. L'attitude désinvolte des jeunes par rapport aux normes prescriptives en conversation est en effet contrebalancée par leur propension à respecter ces normes à l'extrême dans une situation de lecture – ce qui n'est pas nécessairement le cas de locuteurs plus âgés très scolarisés (LM56, LF36). Dans la mesure où le comportement linguistique adopté par un locuteur dans une tâche de lecture résulte principalement de l'apprentissage de la langue maternelle à l'école, ces résultats confirment que les jeunes sont très sensibles aux normes transmises de façon explicite par l'institution scolaire, dans des situations où ce sont ces normes qui dominent indiscutablement.

Si la réduction des groupes consonantiques finals ne constitue pas en soi un trait stigmatisé sur le plan sociolinguistique, l'emploi massif de variantes simplifiées dans une situation de lecture ou dans certains contextes phonologiques (devant pause, devant voyelle, après un groupe autre que OL) singularise par contre l'usage des locuteurs âgés et/ou peu scolarisés. Pour cette variable, les locuteurs jeunes ou d'âge moyen qui ont suivi des études supérieures assurent donc leur distinction par rapport aux pratiques des classes populaires en évitant l'utilisation trop fréquente des variantes qui peuvent être considérées comme les plus marquées.

À nouveau, la signification sociale des variables en question paraît cependant différente dans les régions que nous avons comparées. À Gembloux et à Liège, la simplification des groupes consonantiques devant consonne est un phénomène largement répandu et qui ne semble pas associé à une variété de langue populaire ou archaïque : des locuteurs d'âge moyen très scolarisés présentent des taux de simplification assez élevés par rapport à la moyenne de leur tranche d'âge (LM36), même dans la tâche de lecture (GM26, LF36). Au regard des résultats relatifs à d'autres variables, on peut estimer que ces locuteurs démontrent par ailleurs leur connaissance des normes dominantes. Cela signifie donc

clairement que la simplification des groupes consonantiques finals n'est pas contraire aux normes qui sont en vigueur dans les classes bourgeoises de leur région d'origine. La plupart des Tournaisiens de notre échantillon produisent en revanche moins de variantes simplifiées que les locuteurs des autres régions, à niveau de scolarité égal (TF43, TF46, TF55, TM65) et ils ne s'écartent jamais de la tendance de leur groupe social par un usage plus fréquent de ces variantes. Le comportement particulier des Tournaisiens se démarque en ce sens dans toutes les tranches d'âge.

Peut-on envisager que la différence entre groupes régionaux constatée ici soit simplement le reflet de l'orientation plus radicale des Tournaisiens de notre échantillon en faveur des normes prescriptives ? La stratégie qui consiste à éviter la simplification des groupes consonantiques finals indique-t-elle un plus grand souci de correction linguistique de leur part ? Explique-t-elle en outre leur tendance à insérer fréquemment des schwas en finale de mot ? Cette interprétation ne nous semble pas valide pour diverses raisons. Tout d'abord, il faut rappeler que les locuteurs de Tournai réalisent en moyenne moins de schwas facultatifs que ceux des autres régions, ce qui permet de penser qu'ils ne cherchent pas plus que ces derniers à se conformer aux normes prescriptives. Deuxièmement, la majorité des Tournaisiens prononcent des schwas finals dans des contextes phonologiques où ces schwas ne viennent pas empêcher la réduction d'un groupe consonantique. Enfin, les jeunes Tournaisiens, qui évitent tous la réduction des groupes consonantiques devant consonne en lecture, n'insèrent pas fréquemment un schwa en finale de mot. Il semble donc que les deux phénomènes soient, du moins en partie, indépendants.

Il est certes incontestable que, pour certains locuteurs de Gembloux et Liège, l'insertion d'un schwa prépausal correspond à une stratégie pour éviter la simplification d'un groupe consonantique dans le contexte où celle-ci est la plus marquée. Chez ces locuteurs, les schwas finals apparaissent par conséquent presque exclusivement en contexte CC_$. Cela dit, pour les Liégeois et les Gembloutois, le maintien des groupes consonantiques finals avec insertion d'un schwa semble en général plus marqué que la simplification des groupes en question. On peut donc dire que dans leur système phonologique, les contraintes qui interdisent la production de schwas épenthétiques et qui favorisent les finales de syllabe non marquées (non complexes), dominent par rapport à la contrainte qui impose la conservation

des segments présents dans la représentation phonologique[150]. Cette dernière contrainte semble par contre hiérarchiquement supérieure dans la grammaire des locuteurs tournaisiens ; elle participe sans doute d'une tendance plus générale à la domination des contraintes de fidélité, qui assurent notamment le maintien du trait de voisement des consonnes sonores finales et autorisent pour ce faire la réalisation de schwas épenthétiques.

Sachant que la simplification des groupes consonantiques finals est souvent considérée comme un trait caractéristique du substrat wallon, la question de l'influence du substrat sur la variation diatopique peut à nouveau être posée ici. Tout en renvoyant aux conclusions qui ont pu être dégagées à ce propos dans notre quatrième chapitre, nous pouvons simplement rappeler que le phénomène dont il est question est attesté dans toutes les variétés de français et qu'il est par ailleurs présenté comme caractéristique des variétés à substrat picard (v. Carton 1987 : 40 ; Carton *et al*. 1983 : 25), dont fait partie la variété parlée à Tournai. Dans la mesure où ce trait régional est présent de façon plus systématique dans le parler des locuteurs les plus âgés et les moins scolarisés, toutes régions confondues[151], on peut penser qu'il reflète chez eux une influence des dialectes et la prédominance d'un usage archaïque et très localisé, peu soumis à l'influence des normes standard. Toutefois, le rôle du substrat ne peut expliquer en tant que tel pourquoi les jeunes Tournaisiens évitent plus souvent la simplification des groupes consonantiques que les jeunes de Gembloux et Liège, ni pourquoi ce phénomène ne semble pas être évalué de la même manière dans leur collectivité et dans celles des deux autres régions. Une fois encore, il nous semble que cette différence doit être interprétée comme la conséquence de l'existence de marchés linguistiques correspondant à ces différents groupes géographiques et qui valorisent des normes linguistiques variables d'un marché à l'autre.

Nous pouvons en conclusion tirer deux enseignements majeurs des données analysées dans ce chapitre. D'une part, nous pouvons souligner que le comportement des locuteurs par rapport à la réalisation des différents types de schwas est le résultat d'une orientation normative, qui est elle-même davantage liée à leur positionnement social qu'à leur

[150] Soulignons à nouveau que pour la plupart des locuteurs, le caractère dominant de cette contrainte varie toutefois selon les normes de la situation de communication. Chez les locuteurs âgés et peu scolarisés, divers indices montrent que cette contrainte est très élevée dans la hiérarchie des contraintes phonologiques et qu'elle s'applique en conséquence de façon plus systématique (devant pause, devant voyelle, dans des groupes autres que OL).

[151] Comme le montre en effet le comportement de TF64, LF63, LM63, GM62, GF52, GM53, etc.

appartenance à une catégorie sociale donnée[152]. D'autre part, nos résultats suggèrent que les locuteurs d'une même classe sociale adoptent parfois des pratiques linguistiques distinctes, en raison de leur participation à un marché local caractérisé par une définition particulière des normes linguistiques. Ils confirment que des groupes géographiquement délimités peuvent présenter des comportements linguistiques divergents, non seulement par rapport à des variables dont la signification est diatopique, mais aussi à travers une perception différente de la signification et de la valeur d'usages linguistiques qui ne sont pas en eux-mêmes caractéristiques d'une zone géographique donnée.

[152] Voir à ce sujet les différences très nettes entre les comportements de GM26 et LF16a, LM35 et TM35a, TF46 et LM56, etc.

Synthèse et perspectives

L'objectif de ce chapitre est de montrer en quoi les analyses exposées dans les pages qui précèdent valident le cadre théorique développé dans le premier chapitre. Nous nous efforçons de mettre en évidence les liens entre nos résultats et les thèses que nous avons défendues face aux questions suivantes : quelle est la pertinence de la variation diatopique du français ? comment concevoir les rapports entre la variation linguistique et l'identité des locuteurs, entendue à la fois comme appartenance groupale et comme trajectoire sociale ? Ceci nous conduit également à exploiter les concepts d'*orientation normative*, de *variété*, de *style*, tels qu'ils ont été définis dans cette recherche. Nous montrons ensuite en quoi les conclusions auxquelles nous aboutissons peuvent éclairer la question de l'émergence d'une norme endogène en Belgique francophone, question que nous essayons de cerner également du point de vue de ses enjeux sociaux. Enfin, nous présentons quelques suggestions méthodologiques que nous inspirent certaines limites de notre démarche.

1. État de la variation diatopique en Belgique francophone

Nos données confirment indiscutablement la disparition progressive des « français régionaux », au sens traditionnel de ce terme. Autrement dit, nous constatons effectivement l'étiolement des variétés de français marquées par l'influence massive et globale des substrats et des adstrats du français. L'analyse de deux variables pouvant être considérées comme emblématiques des français régionaux de Wallonie – l'assourdissement des consonnes finales et l'allongement des voyelles pénultièmes de groupe intonatif – a en effet permis de constater la nette diminution des variantes régionales chez les jeunes et chez les locuteurs de milieux favorisés, par rapport à leur usage plus fréquent chez les locuteurs âgés peu scolarisés. Pour ces variables, un processus de *standardisation* du français est donc en cours.

Nos observations montrent cependant que ce processus n'affecte pas de la même manière toutes les variables diatopiques et qu'il est confronté à des mouvements de divergence, du moins dans certains groupes sociaux. Ainsi, les variantes régionales des variables que venons de mentionner se maintiennent mieux que les variantes régionales de /r/. Comme nous l'avons vu, les variantes renforcées de /r/ ne semblent en effet plus associées à un trait du français bruxellois, mais charrient au contraire une signification sociale

prestigieuse, ce qui indique qu'elles ne jouent plus le rôle de marqueur régional dans l'espace sociolinguistique bruxellois[1]. D'autres variantes régionales remplissent au contraire une fonction de marqueur identitaire. Elles ne sont cependant valorisées que par certains groupes sociaux, qui peuvent être définis à la fois à partir de critères géographiques et de critères socioculturels.

L'enjeu fondamental de notre réflexion est d'expliquer pourquoi certaines variantes diatopiques prennent ainsi une signification sociale qui leur assure une valorisation dans certains groupes et quels sont les mécanismes sociaux qui expliquent que de telles variantes non standard acquièrent un prestige latent au sein des groupes en question et non dans d'autres catégories de locuteurs. À cet égard, les deux constats que nous venons de dresser nous rappellent que l'influence, certes déterminante, des substrats dialectaux et des adstrats germaniques sur le français parlé en Wallonie et à Bruxelles ne constitue jamais une explication en tant que telle. Ramener la variation diatopique à l'influence des langues de contact conduit à exagérer l'étendue de cette variation sur le plan linguistique, car tous les traits des langues de contact n'ont pas, loin s'en faut, une trace dans les formes contemporaines des variétés régionales du français correspondantes. Cette approche réductrice de la variation diatopique incite en outre à restreindre la dimension sociale de cette variation : contrairement à ce qui est souvent présupposé, la variation diatopique ne concerne pas que les locuteurs qui sont en contact privilégié avec les dialectes ou qui sont trop peu instruits pour éviter les interférences entre ces langues et le français, comme nous avons pu le voir à travers les analyses des chapitres quatre et cinq.

De manière générale, l'influence des substrats et adstrats comme celle de la langue standard sont déterminées par les attitudes des locuteurs envers les modèles que ces différents idiomes représentent. La variation diatopique peut donc résulter d'attitudes divergentes dans deux collectivités, distinctes sur le plan géographique, par rapport à un fait linguistique de même statut dans les langues de substrat de ces deux collectivités[2]. De même, la différence que nous avons observée entre les groupes régionaux à l'égard des schwas prépausals reflète

[1] Nous avons également mentionné, dans le deuxième chapitre, d'autres variables qui semblent aujourd'hui en net recul dans les pratiques des francophones de Belgique (ex. tendance à la dénasalisation des voyelles nasales et à la palatalisation des occlusives).

[2] Voir à ce sujet notre étude de l'assourdissement des consonnes finales ou de la simplification des groupes consonantiques finals.

des orientations contrastées vis-à-vis d'un même modèle de référence, orientations qui jouent le rôle de filtres aux mailles plus ou moins serrées par rapport à l'influence dudit modèle.

Nous pensons donc que c'est seulement la *configuration* de la variation diatopique qui a changé par rapport à l'époque où celle-ci était perçue comme l'axe de différenciation principal du français. Auparavant, les locuteurs adoptaient les pratiques linguistiques propres à leur collectivité régionale essentiellement en raison d'habitudes acquises dans leur environnement direct, en l'absence de mobilité géographique et sociale généralisée. Pour la majorité des locuteurs d'une communauté donnée, la norme dominante était donc inévitablement celle du marché local et chaque groupe régionalement défini instituait en quelque sorte ses propres normes et son propre système d'évaluation. Aujourd'hui, en revanche, il est clair que les francophones de Belgique s'accordent sur un large ensemble de normes linguistiques communes et qu'ils se réfèrent peu ou prou à un même modèle pour évaluer leurs propres pratiques et celles de leurs interlocuteurs. Mais c'est sans doute parce qu'ils partagent globalement les mêmes normes linguistiques que les quelques variables qui leur permettent de se différencier (sur le plan social, régional, ethnique, etc.) acquièrent une haute valeur symbolique et deviennent des traits emblématiques. Les jeunes francophones de Belgique visent sans conteste un français éminemment plus standardisé que leurs aînés, mais ce dernier est néanmoins caractérisé par la présence de certains marqueurs linguistiques, dont la signification sociale peut être diatopique et met alors en avant l'aspect géographique de l'identité des locuteurs. En ce qui concerne la situation de la Belgique francophone, on peut penser que le processus de sélection de ces marqueurs, qu'ils soient phonologiques ou lexicaux, s'appuie notamment sur une forme de « koinéisation » des dialectes, qui permet que certains traits issus du substrat acquièrent une signification supra-locale et voient ainsi croître leur diffusion géographique et leur rôle différenciateur par rapport aux usages exogènes (v. Francard 2005b).

Le fait que la norme linguistique objective de la majorité des Belges francophones ne soit plus associée à un « français régional » ne doit dès lors pas nous conduire à affirmer que la variation diatopique de niveau phonologique n'a plus de pertinence. Celle-ci reste au contraire d'actualité pour la bonne et simple raison que les phénomènes de changements linguistiques – qu'ils soient liés au substrat ou à des innovations de la langue standard ou d'autres variétés – sont socialement évalués et que cette évaluation est variable selon les

groupes sociaux qui structurent l'espace géographique. Nous estimons par conséquent que la variation diatopique sera pertinente aussi longtemps que cet espace sera socialement structuré.

2. Identités, normes et pratiques sociales

2.1. Identités régionales et marchés linguistiques

Pour expliquer les mécanismes par lesquels les collectivités qui structurent l'espace géographique viennent à adopter des normes linguistiques différentes, nous avons suggéré dans ce travail une analyse basée sur l'opposition entre plusieurs *marchés linguistiques*.

Nous pensons que si certaines collectivités géographiquement définies instituent un marché linguistique qui leur est propre et sur lequel dominent des normes endogènes, c'est parce que ces collectivités se perçoivent comme différentes des groupes sociaux environnants. Ce sentiment de différence naît de distinctions réelles, mais aussi symboliques. Autrement dit, un marché linguistique propre à une communauté peut par exemple émerger en raison de l'isolement effectif dans lequel elle vit. C'est ce qui explique que jusqu'il y a peu, les zones rurales de pays comme la Belgique et la France fonctionnaient avec leurs propres normes linguistiques objectives. Un tel marché peut aussi naître de la participation conjointe des membres de la communauté à certaines pratiques sociales particulières, comme cela arrive par exemple lorsque la communauté en question forme une entité politique à part entière (v. le cas des communautés périphériques comme le Québec, la Communauté Wallonie-Bruxelles, etc.).

Des différences objectives de ce type sont cependant la source d'un sentiment plus ou moins puissant d'*identité collective* qui peut en tant que tel favoriser l'émergence de normes propres à la communauté. Plus cette identité collective s'affirme, plus la communauté en question peut ressentir le besoin de se doter d'une autonomie importante et de s'émanciper de la tutelle éventuelle d'instances normatives extérieures. C'est ce que le cas québécois illustre, tant sur le plan linguistique que politique. Lorsque cette identité collective est au contraire plus timide, notamment parce que d'autres identifications valorisées sont disponibles pour les membres de la communauté, les normes du marché linguistique communautaire entrent en concurrence avec les normes des marchés de leurs voisins, surtout s'il s'agit de voisins prestigieux. Les frontières des différents marchés sont alors poreuses, dans la mesure où

certains groupes sociaux au sein de la communauté peuvent chercher à imposer les normes de marchés extérieurs, au détriment des normes endogènes.

Ce second cas de figure est illustré par la situation de la Belgique francophone. Dès lors que cette dernière constitue une entité politique distincte de la France, la tentation de se doter de normes linguistiques particulières – c'est-à-dire de *légitimer* des usages linguistiques qui sont spécifiques pour des raisons diverses (influence des substrats et adstrats, évolutions linguistiques divergentes, etc.) – apparaît inévitablement chez les membres de cette communauté. En ce sens, celle-ci institue bien un marché linguistique à part entière, sur lequel prennent place certaines normes endogènes. D'un autre côté, à cause sans doute de son identité « en creux » ou « négative » (v. Provost 2002 ; Francard 1997 ; Klinkenberg 1995), elle ne conçoit pas son droit à la différence comme suffisamment légitime pour ne pas continuer à s'inscrire également dans un marché linguistique plus large, partagé avec la France. Sur ce marché dominent des normes linguistiques qui sont définies par une élite socioculturelle associée symboliquement à Paris, quelle que soit par ailleurs son origine géographique effective. Les interactions qui ont cours en Belgique francophone et qui légitiment l'usage d'une variété de langue endogène significativement différente du français standard, ont de ce fait toujours lieu sur un « marché restreint » par rapport au « marché officiel » sur lequel prennent place les échanges à haute valeur symbolique.

De la même manière, différentes collectivités régionales à l'intérieur de la Communauté Wallonie-Bruxelles se perçoivent comme suffisamment distinctes pour reconnaître symboliquement des normes qui leur sont propres. Cela suppose qu'elles rassemblent des individus engagés conjointement dans certaines pratiques sociales et qu'elles créent ainsi un espace social défini par ses propres normes de fonctionnement[3].

Il apparaît ainsi que chacune des trois collectivités régionales que nous avons étudiées de façon plus approfondie (situées respectivement à Tournai, Gembloux et Liège), circonscrit un marché linguistique local dont les normes ne sont assimilables ni à celles du marché belge francophone dans son ensemble, ni à celles du marché officiel[4]. L'évolution de nos sociétés

[3] En Belgique francophone, les frontières symboliques entre régions se maintiennent malgré la mobilité géographique des individus pour diverses raisons, notamment supposons-nous en raison de la taille du pays qui permet d'allier mobilité professionnelle et maintien de l'ancrage régional.

[4] Les variables que nous avons étudiées ne nous ont pas permis de mettre en évidence le fait que le parler des locuteurs tournaisiens présentait également des traits linguistiques qui sont propres à leur région. Bien que, pour

conduit bien entendu ces marchés locaux à être de moins en moins isolés les uns des autres et surtout à être toujours plus concurrencés par le marché officiel qui tend à imposer ses propres « lois de formation des prix » (Bourdieu 1982 : 60). L'idée de standardisation progressive du français reflète la prédominance croissante du modèle standard sur la plupart des marchés linguistiques. En conséquence, les types de pratiques linguistiques que recouvre la notion traditionnelle de « français régional » sont trop distants de ce modèle de référence, à la fois objectivement et symboliquement, pour rester concurrentiels aux yeux de la majorité des locuteurs.

Le nivellement qui en résulte ne conduit pas selon nous à une standardisation effective car, pour autant que les locuteurs perçoivent encore leur marché local comme distinct et pour autant qu'ils y participent, ils continuent à marquer un certain attachement aux normes locales et à rejeter une stratégie d'assimilation totale aux usages linguistiques dominants. Ainsi, le fait que la plupart de nos informateurs liégeois réalisent encore des voyelles pénultièmes allongées, même lorsqu'ils appartiennent à des milieux sociaux favorisés, est un signe de la valeur positive de ce marqueur régional et de l'importance que revêt à Liège la participation au marché linguistique local[5]. De même, si à l'instar des Gembloutois, ils se démarquent nettement du modèle standard par rapport à la réduction des groupes consonantiques finals, c'est également en raison de la prédominance des normes locales ou supra-locales par rapport à la norme exogène, du moins sur le marché linguistique restreint[6]. Nous proposons la même analyse pour le comportement des locuteurs de Gembloux à l'égard de l'assourdissement des consonnes finales – variable qui présenterait selon nous un patron de variation similaire si elle était étudiée à Liège –, bien que ce trait possède sans doute moins de prestige latent que l'allongement des voyelles pénultièmes.

À l'inverse, le comportement linguistique des Tournaisiens par rapport à trois variables – l'assourdissement des consonnes finales, la simplification des groupes

---

certaines variables, ils adoptent davantage les variantes du marché officiel que ne le font apparemment les autres locuteurs wallons, ils ne se situent pas pour autant exclusivement sur un marché assimilable au marché officiel, tant par leur utilisation de traits régionaux que par l'utilisation – pour certains d'entre eux du moins – de quelques variantes partagées par tous les francophones de Belgique.

[5] Celle-ci renvoie à un sentiment d'identité qui est, semble-t-il, particulièrement fort dans cette région. Voir à ce sujet la présentation de chaque point d'enquête proposée au chapitre trois (§3).

[6] En effet, nous avons vu que ces réductions étaient nettement moins fréquentes lors de la tâche de lecture de texte, qui relève en quelque sorte du marché officiel en raison de ses enjeux symboliques importants – enjeux qui sont présents dans la mesure où elle est un moment de performance linguistique indiquant le capital symbolique du locuteur.

consonantiques finals, la réalisation des schwas prépausals – montre que pour ces variables, les normes du marché officiel ne sont pas en opposition avec les normes endogènes[7], ce qui implique que la grande majorité des locuteurs adoptent à l'égard de ces variables des pratiques linguistiques conformes aux usages dominants. Que ce soit parce qu'ils entretiennent plus de contacts avec les Français que les autres Wallons ou parce qu'ils se sentent symboliquement plus proches des premiers que des seconds, les Tournaisiens s'approprient ainsi les normes du français standard là où d'autres s'en distancient. Dans tous les cas mentionnés, l'émergence de marchés instituant des normes particulières reflète les processus de différenciation qui reproduisent sur le plan symbolique les frontières entre groupes géographiquement définis.

À cet égard, la situation de Bruxelles est plus difficile à appréhender. D'une part, nous n'avons analysé qu'une seule variable chez nos informateurs bruxellois, ce qui ne nous permet pas de tirer des conclusions générales. Cela dit, les résultats relatifs à cette variable, comme ceux présentés synthétiquement au deuxième chapitre, semblent confirmer que l'ensemble des variantes spécifiquement régionales, liées de ce fait aux contacts avec les parlers germaniques, ne constituent pas des marqueurs identitaires pour la majorité des Bruxellois. Plus fondamentalement, on peut dire que c'est l'hétérogénéité de la situation bruxelloise qui rend difficile toute tentative de concevoir l'existence d'un marché particulier et unifié correspondant à cette entité. En effet, comme toutes les grandes villes, l'agglomération bruxelloise est marquée par de nombreux mouvements de population et par une grande diversité sociale et culturelle qui ne favorise pas l'émergence d'une identification au "terroir" ou d'une définition partagée de ce que signifie être bruxellois[8]. En outre, Bruxelles et sa périphérie constituent également le lieu de vie d'une grande partie de l'élite socioculturelle belge francophone, c'est-à-dire de locuteurs dont l'identification principale est sans doute d'ordre social et non géographique. Ils peuvent être considérés comme les représentants d'une variété de français propre à la Belgique et néanmoins prestigieuse, c'est-

[7] Au regard du comportement de notre informatrice tournaisienne la plus âgée, nous devrions dire que les normes du marché officiel ne sont *plus* en opposition avec celles du marché local.

[8] Bruxelles se divise ainsi en communes aux réalités sociales très contrastées. Lorsque des variétés locales du français sont identifiées par les locuteurs, elles correspondent ainsi le plus souvent aux pratiques linguistiques des habitants de communes particulières, voire de certains quartiers : le français parlé à Uccle (commune très huppée) est de ce fait parfois décrit à travers des stéréotypes comme un français distinct de celui d'autres communes de la capitale, tout comme le sont les usages des habitants de Molenbeek (commune à forte population immigrée) ou des Marolles (où l'on utilisait auparavant un parler hybride mélangeant des traits de français et de dialecte flamand).

à-dire d'un français très proche du standard et caractérisé par quelques traits communs à la très grande majorité des francophones de Belgique[9].

2.2. Identité sociale et positionnement symbolique

Nous venons de poser qu'une collectivité ne se dote de normes sociales particulières et ne résiste aux pressions assimilatrices du marché officiel que si elle se perçoit comme distincte, que si elle se vit à travers une *identité collective* particulière. Cela étant, les aspects identitaires doivent être pris en compte lorsque qu'il s'agit d'expliquer les facteurs qui déterminent le degré de participation des locuteurs au marché restreint et au marché officiel.

Traditionnellement, l'identité a été définie en termes d'appartenance effective à des groupes dotant l'individu de normes et d'habitudes de comportement. Comme nous l'avons souligné, le déplacement opéré par des approches comme celle proposée par Eckert (2000) consiste à tenter de rendre compte de ce qui conditionne effectivement *l'orientation normative* des individus, c'est-à-dire leur allégeance aux normes de tel ou tel groupe social. L'originalité et l'intérêt de ces approches résident dans le fait qu'elles ne considèrent pas l'appartenance à une catégorie sociale ou à un réseau social comme le seul élément déterminant pour l'orientation normative des locuteurs : elles pointent au contraire l'importance du sentiment d'affiliation des locuteurs et de leur *positionnement* symbolique par rapport aux groupes sociaux dans lesquels ils évoluent.

L'intérêt d'une analyse de la variation linguistique dans le cadre de la théorie des *marchés* se situe au niveau des instruments que cette théorie nous offre pour tenir compte de l'importance de ce positionnement symbolique dans la compréhension de la variation diatopique. Dans la mesure où tels que nous les avons définis, les marchés constituent essentiellement des espaces symboliques, c'est bien le positionnement d'un locuteur envers le marché local qui permet d'expliquer ses pratiques linguistiques. Autrement dit, ce sont des divergences de positionnement symbolique sur le marché local – renvoyant à des divergences en termes identitaires et donc en termes attitudinaux – qui peuvent expliquer que deux individus de même origine sociale et géographique adoptent des normes linguistiques distinctes. Il en va de même par exemple lorsqu'il s'agit d'expliquer le degré de participation d'un sujet au marché qui correspond aux échanges entre jeunes, et qui est, comme nous

[9] Voir à ce sujet notre chapitre deux (§3.2).

l'avons vu, caractérisé par la domination de certains usages spécifiques. Pour un jeune locuteur donné, ce degré de participation ne dépend pas tant de la fréquence des contacts effectifs qu'il entretient avec d'autres jeunes, que de son positionnement symbolique par rapport au marché en question.

Notre thèse fondamentale est donc que la variation linguistique s'explique par les orientations normatives des locuteurs, et non pas simplement par la reproduction d'habitudes linguistiques acquises au sein des groupes d'appartenance ; ces orientations normatives découlent de leur participation à certains marchés linguistiques et aux pratiques sociales qui y ont cours, participation elle-même déterminée par l'identité des locuteurs.

Prendre la mesure de ce déplacement revient selon nous à expliquer les pratiques linguistiques des locuteurs et les orientations normatives qui les sous-tendent en tenant compte des *trajectoires sociales et identitaires* des individus. En effet, l'engagement dans certaines pratiques sociales et le positionnement des locuteurs par rapport aux marchés dépendent davantage d'une trajectoire sociale que d'une appartenance groupale définie en termes catégoriels. Si c'est bien l'identité des individus qui conditionne leur orientation normative, celle-ci se laisse davantage appréhender à partir du parcours particulier qu'ont suivi les sujets et qui, tout en étant déterminé socialement, n'est pas directement déductible de l'appartenance des sujets aux catégories sociologiques traditionnelles[10]. Cette notion de trajectoire sociale et identitaire autorise donc à penser que le comportement linguistique des locuteurs résulte d'une combinaison de facteurs sociaux et est, à l'échelle individuelle du moins[11], irréductible à un seul d'entre eux.

Les analyses de nos données confirment cette idée selon laquelle les trajectoires sociales permettent de comprendre ce qui conduit les individus à adopter telle ou telle orientation normative de façon plus fine et complexe que la référence à des catégories

[10] La trajectoire sociale ne se réduit donc pas au profil socio-économique du locuteur : il s'agit plutôt de concevoir cette trajectoire sociale comme un parcours identitaire qui fait que le sujet est tout ce qu'il est à la fois du point de vue de son identité personnelle et de son identité sociale, de par la multitude des expériences sociales qu'il a vécues, de par sa participation à des pratiques sociales, à des réseaux sociaux, etc.

[11] Soulignons que la focalisation sur le niveau individuel ne condamne pas la science sociale à ne décrire que des cas particuliers. Mais elle lui permet de raffiner son explication des comportements sociaux par la prise en compte de la manière dont les facteurs sociaux les déterminent de façon conjointe, tout en inscrivant cette explication dans une analyse générale capable de mettre à jour des mécanismes qui traversent les différents parcours individuels.

abstraites. C'est ce que nous souhaitons illustrer en résumant les résultats relatifs à nos quatre variables pour quelques locuteurs de notre échantillon.

Certains locuteurs s'inscrivent ainsi très clairement en marge du marché local et revendiquent leur participation au seul marché officiel, comme s'ils se positionnaient en quelque sorte au-dessus de la mêlée. C'est le cas notamment de TF55 (professeur de français dans le secondaire inférieur, en mobilité nulle) et de LM36 (professeur dans une école supérieure, en mobilité forte), dont le comportement linguistique reflète un certain souci de distinction qui se marque par un grand respect de la norme dominante pour l'ensemble des variables étudiées (surtout dans le cas de TF55). Deux locuteurs illustrent par ailleurs cette orientation de façon particulièrement intéressante : il s'agit de GM35 et de GM26. Le premier adopte un comportement normé pour l'ensemble des variables que nous avons testées. Il est particulièrement intéressant d'observer que son positionnement l'amène à adopter les pratiques les plus conformes à la norme standard au sein de notre échantillon, au niveau de deux variables : l'assourdissement des consonnes finales et la réalisation des schwas facultatifs. Ce positionnement très net sur le marché officiel est sans doute lié à sa profession (instituteur) et à son souhait de marquer son changement de catégorie sociale (son père et sa mère étant respectivement employé de banque et couturière). Nous manquons cependant d'informations pour proposer une interprétation plus complète de sa trajectoire sociale, comme c'est le cas d'ailleurs pour nos autres informateurs ; cela constitue une des limitations importantes de notre recherche (v. §5).

GM26 présente un profil très similaire dans la mesure où l'on peut penser que son comportement linguistique manifeste lui aussi un souci de se positionner en dehors de son milieu d'origine : alors que son père est ébéniste et sa mère, aide-ménagère, ce locuteur a fait des études universitaires qui l'ont amené à être enseignant puis délégué commercial, tout en exerçant des fonctions politiques au niveau communal. Ses pratiques linguistiques révèlent une habile exploitation de la signification sociale des variantes lui permettant de revendiquer sa participation légitime au marché officiel : il est ainsi, avec GM35, le seul locuteur de Gembloux à présenter un taux très faible de consonnes finales assourdies et réalise comme ce dernier un nombre important de schwas facultatifs – à l'encontre de la tendance observée chez la plupart des autres jeunes locuteurs. Toutefois, son usage des variantes de /r/ montre qu'il sait également adopter des variantes "avancées" lorsqu'elles sont prestigieuses – ce qui est le cas également de GM35. Rappelons enfin que le comportement de ces deux locuteurs par

rapport aux consonnes sonores finales de mot montre que leur positionnement s'affirme notamment par une distanciation vis-à-vis des traits qui stigmatisent leur groupe régional : s'ils se permettent de simplifier les groupes consonantiques finals autant que les autres locuteurs de leur génération et enfreignent ainsi les normes "scolaires", mais évitent d'assourdir les consonnes finales, c'est sans doute que l'absence d'assourdissement constitue, au sein de l'espace social dans lequel ils évoluent, un marqueur très significatif de leur positionnement en dehors du marché local.

Il est important de noter que ces quatre locuteurs – qui ont tous travaillé ou travaillent dans le milieu de l'enseignement – n'expriment pas de la même manière leur participation au marché officiel. Comme nous venons de le rappeler, GM26 et GM35 affirment leur position sociale par une utilisation importante de variantes normées ou prestigieuses et par un comportement qui enfreint quelque peu les normes scolaires. Le cas de TF55 est similaire et l'on observe plus nettement encore chez cette locutrice la tendance à utiliser des variantes qui sont des indices de prestige, même lorsqu'elles sont marquées par rapport à la norme prescriptive (variantes renforcées de /r/, schwas prépausals). Contrairement aux locuteurs issus des milieux les plus favorisés, ces trois locuteurs ne font cependant pas preuve de la « désinvolture » que seuls peuvent se permettre ceux qui sont sûrs de leur maîtrise des usages légitimes. C'est pourquoi ils adoptent un comportement que l'on peut qualifier d'hypercorrect par rapport aux schwas facultatifs et superflus. À l'inverse, LM36 ne fait pour sa part qu'éviter les variantes très marquées par rapport aux normes dominantes ; il se contente en quelque sorte d'être en conformité avec ces normes, sans pour autant être de ceux qui affichent leur position sociale. Soulignons enfin que ces quatre locuteurs se situent sur un marché officiel "belge" au sens où ils présentent les quelques variantes caractéristiques de tous les francophones de Belgique, quoique de façon plus nuancée chez TF55.

L'essentiel pour notre propos est que ces quatre locuteurs montrent qu'une part de l'explication sociolinguistique réside dans *l'orientation normative* des locuteurs : comme nous l'avons indiqué, ce n'est pas l'environnement social de ces locuteurs qui a pu leur permettre d'acquérir les pratiques linguistiques que nous venons de décrire, sauf éventuellement dans le cas de TF55. C'est donc bien leur positionnement par rapport aux différents marchés et l'orientation normative qui en résulte qui explique les pratiques en question, comme c'est également le cas pour les locuteurs que nous décrivons ci-dessous.

Le fait que ce positionnement soit lié à une trajectoire *individuelle* implique que des trajectoires apparemment similaires peuvent conduire à des positionnements foncièrement différents. En effet, d'autres locuteurs en mobilité sociale ascendante affirment au contraire leur ancrage net sur le marché local, qui co-existe néanmoins avec un souci de participation au marché officiel. Ainsi, LF16a, jeune enseignante issue d'un milieu social modeste, marque certes son appartenance à un groupe social prestigieux à travers l'adoption des variantes renforcées de /r/, mais présente un taux relativement élevé de voyelles allongées. Ce comportement lui permet en quelque sorte de se ménager une place au sein de la catégorie sociale qu'elle a atteinte, tout en ne créant pas de rupture totale par rapport aux réseaux sociaux plus proches de son milieu d'origine, dans lequel elle continue d'évoluer, et dont les échanges sont vraisemblablement situés sur le marché local. De ce point de vue, son comportement peut être opposé à celui de LF16b qui, sans doute parce que son milieu social est plus homogène (parents universitaires), affirme au contraire davantage sa participation au marché officiel par une utilisation très faible du marqueur régional et par la réalisation plus fréquente de schwas prépausals et des schwas facultatifs dans certains contextes phonologiques.

Alors qu'un positionnement d'équilibre sur les différents marchés est visé par LF16a à travers une subtile exploitation des variantes locales et des variantes avancées, un positionnement plus net sur le marché local apparaît chez un locuteur comme GM15 (gradué en électricité, enseignant dans une école professionnelle), qui présente également une trajectoire d'ascension sociale, tout en exerçant une profession moins prestigieuse que celle de LF16a. Il est ainsi un des locuteurs de Gembloux qui réalisent le plus de consonnes sonores finales assourdies, malgré la stigmatisation qui frappe ces variantes. Il utilise par ailleurs moins de variantes prestigieuses que les autres jeunes locuteurs, comme l'indique son comportement pour la variable (r). Il faut souligner néanmoins que cette orientation en faveur des normes locales co-existe avec une certaine préoccupation à ne pas se trouver en marge des normes dominantes : il semble ainsi très prudent par rapport à la chute des schwas facultatifs et par rapport à la réduction des groupes consonantiques finals. L'hypercorrection dont il témoigne ici révèle une forme d'insécurité linguistique liée à une méconnaissance des usages légitimes, méconnaissance qui est probablement à la fois la cause et la conséquence du positionnement de ce locuteur sur le marché local.

Enfin, un dernier cas particulier mérite d'être mentionné en raison du contraste qu'il présente par rapport aux exemples fournis ci-dessus. Il s'agit du cas de LF36 qui semble adopter le comportement désinvolte typique des locuteurs occupant une position sociale très valorisée, conférant un sentiment de sécurité linguistique. Tout en évitant d'être "hors norme", cette locutrice se permet d'allonger plus souvent les voyelles que certains de ses pairs, de faire chuter les /r/ finals ou de réduire les groupes consonantiques finals avec une fréquence également plus élevée que les autres locuteurs de même niveau de scolarité, en utilisant par ailleurs suffisamment certaines variantes prestigieuses (ex. schwas prépausals) pour signaler sa position sociale, mais sans l'afficher de manière trop ostensible.

2.3. Identité sociale et capital linguistique

Les trajectoires sociales relativement particulières que nous avons observées ne sont pas en contradiction avec l'existence de liens très forts entre l'origine sociale des locuteurs et les trajectoires qu'ils suivent au cours de leur vie et qui déterminent leur orientation normative. De ce fait, des groupes sociaux définis selon la classe sociale, l'âge ou le sexe sont susceptibles d'adopter de façon privilégiée certaines normes plutôt que d'autres. En fonction des rapports de force entre ces groupes et en fonction de leurs statuts respectifs dans la société, les normes que ces groupes valorisent deviennent dominantes ou au contraire illégitimes. Il reste donc intéressant d'analyser également en quoi l'appartenance à certaines catégories sociales conditionne, au niveau macro-social, le positionnement des locuteurs sur les différents marchés linguistiques[12].

Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises que les seuls locuteurs à être presque exclusivement orientés vers le marché local étaient les locuteurs âgés de faible niveau de scolarité : sur l'ensemble des variables traitées, ces locuteurs adoptent en général les variantes non prestigieuses et/ou locales, avec une fréquence extrême susceptible d'engendrer la stigmatisation de leurs pratiques. Les locuteurs de notre échantillon qui répondent à cette description sont LF63, LM63, GM62, GM53. Bien que plus jeune, GM32 suit également cette tendance. Cette orientation ne doit pas être pensée comme un choix, mais comme la conséquence des limites du capital linguistique de ces locuteurs : ils se positionnent naturellement sur le seul marché dont ils maîtrisent les règles. Des locutrices comme GF52 ou

[12] Dans les réflexions qui suivent, nous ne tenons plus compte des locuteurs dont le profil particulier a été présenté en détails ci-dessus.

GF32 visent apparemment des pratiques linguistiques plus légitimes que celles de leurs pairs, en évitant parfois l'emploi de traits marqués ou en utilisant certaines variantes avancées – sans pour autant être en mesure de produire effectivement des styles conformes aux normes dominantes[13]. Étant donné qu'elles sont toutes deux en mobilité sociale moyenne, cela pourrait indiquer qu'elles tendent, à l'instar d'autres individus socialement mobiles, à revendiquer une forme de participation au marché officiel.

Les locuteurs âgés plus scolarisés (LM56, LF65, TM65, TF64, GF55) présentent des pratiques linguistiques qui les singularisent au niveau générationnel : en général, ils respectent les normes locales en ce qui concerne les variables localisées (assourdissement des consonnes, allongements vocaliques, simplification des groupes consonantiques), tout en évitant une utilisation extrême des variantes marquées qui leur ferait courir le risque d'une condamnation sociale ; ils adoptent des comportements plus normés que les locuteurs plus jeunes pour les autres variables (prononciation du /r/, schwas facultatifs). En fonction de leur trajectoire sociale, certains d'entre eux se distinguent par une utilisation plus fréquente de variantes avancées (comme les schwas prépausals, les /r/ renforcés) ou par une attitude plus désinvolte (par rapport aux schwas facultatifs), signe d'un rapport à la langue exempt d'insécurité linguistique.

Cette sécurité linguistique résultant de la connaissance des règles des différents marchés linguistiques – et qui permet de revendiquer l'appartenance aux groupes dominants et d'éviter à la fois un conformisme linguistique qui entraîne l'hypercorrection – caractérise la plupart des jeunes locuteurs universitaires et, dans une moindre mesure, certains des locuteurs de la génération intermédiaire qui ont suivi des études supérieures, c'est-à-dire des locuteurs dotés d'un important capital linguistique. Malgré son origine sociale modeste, TF43 présente un profil tout à fait comparable, ce qui révèle à nouveau l'importance de la trajectoire sociale pour la compréhension du comportement linguistique[14]. Il en va de même pour LM35, qui est lui aussi en mobilité sociale forte : son comportement linguistique illustre sa prise en compte de la valeur sociale des variantes et son souci de revendiquer son appartenance à un groupe prestigieux.

[13] C'est ce qu'indique leur comportement linguistique par rapport à la réduction des groupes consonantiques finals et à la réalisation des schwas prépausals (GF52) ou en ce qui concerne la variable (r) (GF32).

[14] Dans son cas, l'on peut noter qu'elle travaille dans le milieu de l'éducation et qu'elle est mariée avec un universitaire. Autant d'indices de sa participation à un marché linguistique officiel, mais qu'il faudrait cependant corréler à d'autres pour assurer notre interprétation.

Les locuteurs qui adoptent une norme plus "scolaire", s'attachant à la correction linguistique plus qu'au prestige social, sont souvent soit des locuteurs qui affichent leur prétention à être associés à la classe dominante parce qu'ils n'en sont pas issus (v. ci-dessus), soit des locuteurs de classes moyennes ou populaires. Chez ces derniers, contrairement à ce que l'on observe chez les précédents, les tentatives pour adopter la norme légitime semblent toutefois vaines, dans la mesure où elles condamnent les locuteurs à se situer en marge du marché local, tout en ne participant pas de plein droit au marché officiel, comme le montre le fait qu'ils n'utilisent pas au maximum les variantes normées et n'adoptent pas davantage les variantes avancées : des locutrices comme LF43 ou GF15 se situent dans cet espace intermédiaire. Un autre locuteur d'origine sociale modeste, LM13, tente par contre de suivre la voie tracée par les locuteurs de sa tranche d'âge et de classe bourgeoise, mais, semble-t-il, sans l'assurance nécessaire pour marquer son appartenance au groupe dominant. Bien qu'il participe pleinement aux tendances qui caractérisent le parler "jeune" (au niveau de la réalisation de /r/ et des schwas facultatifs), il maintient par ailleurs un taux de variantes marquées qui trahissent son origine sociale (pour les variables 'allongements vocaliques' et, dans une moindre mesure, 'simplification des groupes consonantiques' en lecture).

Ceci nous rappelle que le capital linguistique n'est pas également distribué chez tous les individus, indépendamment de la possibilité qu'ont les locuteurs de s'orienter vers des modèles de prestige. Tout en étant conscient de la stigmatisation qui pèse sur un usage trop fréquent des allongements vocaliques ou des groupes consonantiques simplifiés, comme le montre sa compétence de variation stylistique, LM13 ne partage pas l'habitus linguistique des groupes dominants, qui leur permet de savoir quels sont les usages légitimes dans différentes situations. Cela le conduit à s'approcher de ces usages, sans pour autant les atteindre ; ce comportement, qui démontre la conscience d'un écart entre l'usage du locuteur et la norme dominante et la tentative de le combler sans y parvenir, peut être considéré comme une manifestation d'insécurité linguistique.

Nous pouvons terminer cette synthèse de nos analyses par deux remarques à propos des facteurs sociaux qui structurent la variation linguistique. Premièrement, nos données confirment que l'opposition entre les universitaires et les locuteurs ayant suivi des études supérieures non universitaires est pertinente du point de vue sociolinguistique. Ce résultat indique donc que, dans le contexte social que représente la Communauté Wallonie-Bruxelles, le choix de la filière d'enseignement supérieur est un indice de la trajectoire sociale des

individus. Deuxièmement, il nous faut souligner l'absence de variation sexolectale pour la plupart les variables étudiées. Cette observation corrobore les conclusions des recherches menées par Bauvois (2001 : 304, 318) qui constate que la plupart des variables sociolinguistiques du français ne varient pas selon le sexe des locuteurs. Si une différence entre hommes et femmes semble émerger pour certaines variables (prononciation de /r/, schwas superflus), celle-ci devrait être confirmée par des études ultérieures et surtout expliquée dans le cadre d'une analyse de la signification que la variation sexolectale peut avoir dans nos sociétés actuelles.

3. Conséquences pour la théorie sociolinguistique

Les thèses que nous avons défendues en ce qui concerne le rôle des marchés linguistiques et l'importance des aspects identitaires et attitudinaux pour l'orientation normative des locuteurs, ont des conséquences importantes pour la conceptualisation de la variation sociolinguistique. Nos analyses suggèrent ainsi de réviser l'approche sociolinguistique traditionnelle sur trois points.

3.1. Connaissance et reconnaissance des normes

Ces analyses nous invitent tout d'abord à rompre avec l'idée selon laquelle les individus adoptent des pratiques linguistiques normées ou non en fonction de leur familiarité ou de leur connaissance des normes dominantes. Comme nous l'avons déjà souligné, cette vision des choses présuppose que tous les locuteurs reconnaissent et visent ces normes dominantes, mais qu'ils les maîtrisent à des degrés divers. La prise en compte des attitudes des locuteurs conduit à penser au contraire que le comportement linguistique des locuteurs ne reflète pas uniquement leur degré de *connaissance* des normes dominantes, mais aussi le degré auquel ils en *reconnaissent* la légitimité. On peut bien entendu penser que l'orientation normative des locuteurs les amène à fréquenter de façon plus ou moins assidue les membres des groupes vers lesquels ils se projettent et que, par conséquent, ils acquièrent une familiarité plus ou moins grande par rapport aux pratiques sociales et linguistiques de ces groupes. Mais on peut également penser que, indépendamment du contact effectif avec les pratiques en question, l'attitude plus ou moins favorable des locuteurs envers ces pratiques conditionne en tant que telle leur comportement linguistique.

Deux constats empiriques appuient cette affirmation. D'une part, comme l'ont à nouveau confirmé les résultats de notre étude, les locuteurs de classe bourgeoise en mobilité sociale ascendante mènent souvent le mouvement d'adoption des formes de prestige. Or, il y a peu de raisons de penser que ceux-ci sont plus souvent en contact avec des locuteurs à capital culturel élevé que les locuteurs de cette même classe qui ne sont pas en mobilité sociale : l'orientation en faveur de certains modèles peut donc être la cause de comportements linguistiques plus normés chez certains locuteurs, au sein d'une catégorie sociale présentant un degré de familiarité équivalent avec les normes dominantes. D'autre part, il nous semble clair que si seule l'intensité des contacts avec les pratiques dominantes déterminait le comportement linguistique des individus, nous ne pourrions pas expliquer pourquoi des variantes marquées sont présentes chez des locuteurs qui démontrent une connaissance aigue des usages légitimes. L'étude des phénomènes d'allongement vocalique nous a en effet montré que ce marqueur régional était présent de façon significative chez des locuteurs qui font par ailleurs preuve d'une grande capacité à identifier les formes linguistiques prestigieuses et à les adopter (LM16, TF16a ou LF36 par exemple). Si ces locuteurs maintiennent l'usage de ce marqueur, ce n'est donc pas par manque de connaissance des normes dominantes, mais bien en fonction d'une orientation normative qui valorise l'usage de ce marqueur, en raison de la signification identitaire que celui-ci charrie pour les locuteurs de cette région.

Ce dernier exemple souligne que les locuteurs qui *reconnaissent* d'autres normes que celles qui régissent le marché officiel ne sont pas uniquement des locuteurs marginaux. L'exploitation des marqueurs régionaux, associés au marché local, n'est pas l'apanage de locuteurs peu scolarisés et ne reflète pas nécessairement la non-conscience du caractère non standard de ces marqueurs ou une forme de relâchement propre à certaines situations. Le cadre des marchés linguistiques permet de penser que des individus de milieux favorisés ont en réalité intérêt à maintenir également un ancrage sur le marché restreint et à en adopter les normes, ou du moins à démontrer une certaine familiarité avec ces normes, afin d'indiquer leur participation légitime aux pratiques sociales ayant cours sur ce marché.

Toutefois, l'existence d'orientations favorables aux normes des marchés restreints ne signifie pas que tous les locuteurs qui produisent des variantes endogènes reconnaissent la légitimité de ces variantes, ni que ces usages sont pour eux socialement équivalents à ceux qui dominent sur le marché officiel. Il est en effet indispensable de tenir compte, d'une part, des

limites du répertoire linguistique des locuteurs et, d'autre part, des différences qui apparaissent entre les pratiques non standard des groupes dominants et celles des groupes dominés.

En effet, certains locuteurs n'ont tout simplement pas d'autres modèles disponibles que ceux que leur offre leur environnement à travers des pratiques illégitimes, parce qu'ils ne font pas partie des groupes sociaux qui parviennent à imposer leur usage comme langue légitime. Si la connaissance des normes dominantes n'implique pas leur reconnaissance, l'inverse est également vrai : la reconnaissance des normes dominantes peut ainsi ne pas s'accompagner des moyens de connaissance indispensables à la maîtrise des normes en question – d'où l'insécurité linguistique qui en résulte, par exemple chez un locuteur comme LM13. En outre, les cas de locuteurs comme LF16a, LF36 ou LM16 montrent que, chez les locuteurs les plus instruits, la reconnaissance du prestige latent de certains marqueurs linguistiques s'opère toujours dans le cadre d'une connaissance des normes dominantes, qui permet d'ajuster l'usage des variantes marquées de manière à maintenir une distance symbolique par rapport aux pratiques des groupes dominés. En ce sens, les trajectoires sociales qui déterminent un positionnement sur le marché restreint chez des locuteurs très scolarisés ne sont pas moins socialement déterminées que des trajectoires plus classiques conduisant à l'adoption stricte des normes dominantes.

Il reste néanmoins que si la familiarité avec les différentes normes n'est pas, comme nous le pensons, le seul élément déterminant du comportement linguistique, le capital linguistique que la trajectoire sociale des locuteurs leur confère n'est pas réductible à un répertoire linguistique, dans la mesure où il contient également une certaine disposition à accentuer certaines pratiques ou au contraire à les amenuiser en fonction d'une orientation normative donnée. C'est pourquoi l'on peut dire que l'identité des locuteurs, comme résultat de cette trajectoire, ne naît pas d'une imposition à l'individu des normes de son groupe d'appartenance, mais bien d'une relation d'*interaction* entre les normes et les attitudes transmises par ce groupe et leur appropriation par l'individu.

3.2. Différences quantitatives et qualitatives

Nous avons insisté sur le fait que les locuteurs s'orientaient par rapport à différents marchés possédant leur propre système de normes linguistiques. Dans le cadre d'une

conception sociolinguistique qui rapporte la variation linguistique à des différences inter-locuteur par rapport au respect d'un *même* système de normes, les contrastes entre pratiques linguistiques sont nécessairement d'ordre *quantitatif* (v. Chambers 2003 : 56). Ce principe est au cœur de la méthode d'analyse variationniste qui se fonde sur la *fréquence* variable d'utilisation des variantes standard et non standard selon les différentes catégories de locuteurs.

Bien que nous ayons nous-même adopté une telle méthode, nous nous interrogeons sur le bien-fondé du présupposé qui conduit à n'envisager que des différences quantitatives entre les pratiques des différents locuteurs. On peut se demander en effet si l'existence de systèmes de normes en concurrence n'implique pas l'apparition de différences inter-locuteur d'ordre *qualitatif*. En effet, on peut imaginer que des phénomènes comme l'assourdissement des consonnes finales ou l'allongement des voyelles pénultièmes de groupe intonatif ne constituent pas des faits linguistiques graduels, présents chez tous les locuteurs à des degrés variables, mais plutôt des phénomènes susceptibles d'être présents chez certains individus et systématiquement absents chez d'autres.

Nous avons vu que la production des schwas facultatifs répondait aux mêmes contraintes phonologiques chez tous nos locuteurs, mais que ceux-ci se différenciaient par les conditions de transgression des contraintes en question dans leurs grammaires respectives. Les mêmes contraintes sont donc actives chez les différents locuteurs, mais leurs conditions d'application varient, notamment en fonction du degré de respect des normes standard par les locuteurs dans diverses situations de communication. Il se peut en revanche que la contrainte qui impose l'assourdissement des consonnes finales de mot ou celle qui provoque l'allongement des voyelles pénultièmes de groupe intonatif soient actives à des degrés variables chez certains locuteurs, mais totalement inactives chez d'autres. La même hypothèse peut être formulée à propos de phénomènes comme le maintien de la fonction distinctive de la longueur vocalique ou comme le maintien de l'effet allongeant des occlusives sonores sur les voyelles précédentes.

En outre, des interactions entre des contraintes phonologiques actives uniquement chez certains locuteurs peuvent conduire au renforcement de leurs effets et accentuer ainsi l'écart entre les résultats de ces contraintes et les réalisations d'autres locuteurs, chez qui elles ne seraient pas actives. En ce sens, on peut se demander par exemple si la présence chez un

locuteur d'une contrainte favorisant l'allongement des voyelles finales de mot ne contribue pas à l'activation d'une contrainte qui assourdit les consonnes finales (en raison d'une baisse d'énergie articulatoire plus grande sur la consonne due à l'allongement de la voyelle), la combinaison de ces deux contraintes rendant par ailleurs très peu probable l'apparition de schwas prépausals.

La question générale qui est posée ici est celle de savoir si les systèmes phonologiques d'un francophone de Belgique et d'un francophone du nord de la France peuvent être qualitativement différents. De la même manière, l'opposition entre des locuteurs qui utilisent quasi systématiquement *septante* et *nonante* et d'autres qui n'emploient que *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix* n'est-elle pas plutôt d'ordre qualitatif que quantitatif[15] ? Sans chercher à répondre à cette question, nous souhaitons simplement mettre en exergue le fait que la variation diatopique – en ce qu'elle résulte parfois de l'orientation des locuteurs vers des systèmes de normes distincts – révèle potentiellement l'existence de différences entre locuteurs plus profondes que celles qui sont généralement observées entre deux classes sociales proches[16].

Comme nous l'avons déjà signalé, les locuteurs qui s'inscrivent principalement sur le marché local – et qui sont dès lors susceptibles de présenter des pratiques linguistiques qualitativement différentes des usages standard – subissent également dans leur grande

[15] Le fait d'appréhender les différences inter-locuteur comme qualitatives ou quantitatives n'est pas sans lien avec la vision de la structure sociale des communautés linguistiques qui sous-tend l'analyse sociolinguistique. C'est ce que souligne Durand (1993 : 265-267) : « From a general point of view, the picture of community that emerges is a complex one : for most variables, it seems that all speakers participate in the variation and that there is no sharp break between various classes or other types of groupings. (…). On the other hand, certain variables show a sharp stratification : one group (say A) uses a variable which is absent from the speech of other groups (say B and C). (…). The two types of result produce conflicting views of society : in the first one, society will be seen as relatively homogeneous, all speakers seeking the same goal and displaying the same aspirations. In the second one, society will be seen as made up of groups which are in conflict and vie with one another for economic and cultural power. It is quite common in France for linguists interested in language and society to reject Labovian sociolinguistic studies on the grounds that they espouse a politically naive (consensual) view of society. »

[16] Cette question a déjà été posée plus ou moins dans les mêmes termes par Francard à propos du français parlé « en style allegro » en Ardenne belge, dans un article qui constitue la première description phonologique du français parlé en Belgique. Francard s'y exprime de la manière suivante : « on pourrait considérer le style allegro comme *une* des réalisations particulières de ce français standard dans un contexte donné. Les phénomènes du style allegro relèveraient donc de la performance du locuteur. Certains phénomènes de réduction vocalique et consonantique (…) revêtent cependant une telle ampleur dans le style allegro qu'il semble plausible d'affirmer qu'il y a là plus qu'une variation stylistique individuelle ou occasionnelle ; son statut de réalité est tel qu'on ne peut le réduire à un simple écart par rapport à une norme généralement reconnue. » S'agissant des phénomènes étudiés dans cet article, il affirme cependant plus loin : « en réalité le style allegro ne manifeste pas son autonomie vis-à-vis du français standard par l'originalité des processus ou des règles qui entrent en jeu, mais plutôt par la fréquence d'apparition des phénomènes » (Francard 1974 : 264-265).

majorité l'influence des pratiques du marché officiel. C'est pourquoi, sauf dans certains cas limite, une analyse basée sur les fréquences respectives de diverses variantes chez différents locuteurs reste adaptée pour l'étude de phénomènes de variation diatopique. À cet égard, il est néanmoins important que la méthode ne détermine pas la théorie et que l'analyse de la variation linguistique n'exclue pas a priori les différences qualitatives[17].

3.3. Au-delà de l'opposition standard vs non standard

Les réflexions qui précèdent nous permettent également de dépasser une opposition réductrice entre *langue standard* et *variétés non standard* (régionales, populaires, etc.). En effet, les analyses que nous avons proposées montrent que nous ne pouvons pas identifier des locuteurs qui parlent le français standard et d'autres qui parlent "le" français de Liège, Gembloux, Tournai ou Bruxelles.

Il est de fait important de souligner que le positionnement des locuteurs par rapport aux différents marchés linguistiques ne les conduit pas à adopter le modèle de langue prototypique de l'un ou l'autre de ces marchés. Telles que nous les avons définies, les variétés de langue correspondent aux pratiques type d'un marché donné : elles constituent donc des modèles de comportements linguistiques adéquats sur ce marché. Seuls les locuteurs qui se positionnent résolument sur un marché linguistique en particulier tendent à reproduire la variété de langue propre au marché en question.

Or, parmi les locuteurs que nous avons observés, nombreux sont ceux qui participent à plusieurs marchés linguistiques. En fonction de leur positionnement par rapport aux différents marchés, ils adoptent tantôt des variantes standard, au sens de variantes conformes à la norme "scolaire", tantôt des variantes "avancées", ou encore des variantes qui marquent leur appartenance à une génération (variantes "jeunes") ou leur ancrage sur le marché local et qui sont parfois stigmatisées comme "populaires". Ainsi, comme l'ont montré nos analyses, certains locuteurs des classes dominantes n'adoptent pas nécessairement les variantes normées ou standard, mais ils créent davantage un *style* qui leur est propre et qui reflète leur

[17] Pooley (2000 : 129) note également que certains aspects de la théorie labovienne de la variation peuvent être inadéquats pour l'étude de phénomènes de variation liés à l'opposition entre différentes variétés d'une même langue : « It may also be argued that since Labovian-style models carry with them the underlying assumption that linguistic variables occur within the same variety, their use with markedly dialectal varieties is questionable, if linguistic representations suggest that speaker intentions and/or hearer perception point to a distinct variety ».

positionnement par rapport aux marchés linguistiques. Ce style peut ainsi être caractérisé par l'utilisation subtile de certaines variantes régionales ou avancées.

Le style en question ne correspond donc pas simplement au français standard tel qu'on le décrit traditionnellement, bien qu'il participe des usages de prestige. Le qualifier de "standard" ne permet pas de rendre compte de sa spécificité par rapport à d'autres façons de parler également prestigieuses, mais distinctes. En ce sens, le contraste entre des locuteurs comme LF36 et LM36, TM16a et GM26, LM56 et TF55 ou LF16a et LF16b ne peut être expliqué en termes d'opposition entre standard et non standard. Ces locuteurs évitent certes la production massive de variantes stigmatisées, mais ils ne présentent pas tous pour autant un parler strictement conforme aux normes standard. Si le terme "standard" peut être utilisé de façon pertinente pour renvoyer à des pratiques conformes à la norme prescriptive ou "scolaire", il paraît donc inadéquat pour caractériser des pratiques linguistiques en termes de degrés de prestige[18].

C'est pourquoi il est également nécessaire de concevoir que les variantes caractéristiques d'une variété donnée peuvent prendre des valeurs sociales différentes selon la manière dont elles sont exploitées. Si l'utilisation de variantes régionales s'oppose à l'utilisation des variantes standard, elle ne devient non prestigieuse que lorsqu'elle est quantitativement exceptionnelle ou lorsqu'elle est particulièrement inadaptée à la situation de communication. Plus une situation est codifiée, plus les normes linguistiques qui y ont cours sont définies et plus l'inadéquation d'un style par rapport à la situation peut engendrer une sanction sociale. C'est ce qui explique que les différences linguistiques entre groupes sociaux soient plus graduelles dans les situations de conversation que dans la tâche de lecture : en lecture, la plupart des locuteurs adoptent les mêmes normes de comportement linguistique, car celles-ci sont plus définies du fait de leur transmission explicite par l'institution scolaire ; seuls les locuteurs très peu scolarisés s'écartent donc de l'usage majoritaire. Par ailleurs, certaines variantes non standard ne sont valorisées que dans certaines situations très informelles. De ce fait, elles sont plus sensibles à la variation stylistique et peuvent jouer le rôle de marqueurs contextuels – c'est le cas, d'après nos résultats, pour les voyelles pénultièmes allongées telles qu'elles sont produites par nos locuteurs liégeois.

[18] Armstrong & Unsworth (1999 : 151-152) aboutissent à des conclusions proches de celles que nous exposons ici.

La *compétence* de variation stylistique des locuteurs repose donc à la fois sur leur connaissance de la valeur sociale des variantes, sur leur capacité à identifier les normes d'une situation d'interaction – notamment en prenant éventuellement exemple sur leur interlocuteur ou sur un public cible projeté (*audience design* ; Bell 1984) – et sur leur disponibilité cognitive à modifier leurs habitudes linguistiques (*attention paid to speech*, Labov 2001). Les différences inter-locuteur qui apparaissent du point de vue de la variation stylistique ont deux sources principales : d'une part, elles sont liées au fait que cette compétence fait partie intégrante du capital linguistique des locuteurs et qu'elle est dès lors inégalement distribuée ; d'autre part, elles proviennent de ce que les locuteurs ne recherchent pas nécessairement à être en conformité avec les normes dominantes d'une interaction, mais peuvent cultiver un positionnement plus ou moins en marge ; le style qu'ils produisent devenant dès lors un moyen d'expression de leur identité dans l'interaction (v. Eckert 2000 : 41).

4. Une norme linguistique endogène en Belgique francophone ?

En quoi les conclusions que nous venons de dresser à partir de l'analyse des pratiques linguistiques de nos informateurs permettent-elles d'éclairer la question de l'émergence d'une norme endogène en Belgique francophone ? Il nous semble indéniable que la norme objective qui domine sur le marché restreint des échanges informels est une norme qui autorise l'utilisation de traits linguistiques endogènes, parfois largement répandus (comme c'est probablement le cas pour les consonnes finales assourdies), parfois plus localisés. En ce sens, les pratiques linguistiques de la plupart des francophones de Belgique sont, quel que soit leur milieu social d'origine, significativement différentes de celles des francophones de France lorsqu'elles prennent place sur un marché linguistique restreint.

Par ailleurs, plusieurs observations permettent de poser l'existence d'un marché officiel régi par des normes endogènes. Bien que notre étude n'ait pas porté spécifiquement sur ces variables, il semble que des traits de prononciation[19] et des particularités lexicales caractérisent le français de la grande majorité des Belges francophones, même dans des situations très formelles. Ainsi, lors d'un discours officiel, un professeur d'université évitera sans doute d'assourdir les consonnes sonores finales, mais il est probable qu'il ne s'efforcera

[19] C'est le cas, par exemple, des oppositions liées à la durée vocalique, de l'effet allongeant des occlusives sonores sur les voyelles précédentes (v. chapitre 5, §1.1, §1.2) ou des oppositions entre les voyelles moyennes, ainsi que d'autres traits mentionnés au chapitre deux.

pas de prononcer *juin* avec le son [ɥ] et qu'il utilisera tout naturellement un certain nombre de lexèmes qui distinguent l'usage belge de l'usage français, s'ils peuvent être considérés comme des belgicismes « soutenus ». L'évaluation des écarts entre les normes du marché officiel belge et celles du marché officiel français révélerait probablement que ces écarts sont en nombre limité, mais ils sont suffisamment significatifs pour posséder une valeur symbolique et emblématique.

4.1. Une situation de diglossie dynamique

Selon nous, l'éclairage qu'apportent nos données consiste à montrer que l'écart entre les normes du marché restreint et celles du marché officiel à l'intérieur de la Belgique francophone est sans doute plus important que celui qui sépare les normes des marchés officiels belge et français. Autrement dit, il est probable que la variété endogène de prestige qui domine sur le marché officiel soit plus proche, aux niveaux objectif et symbolique, de la norme exogène du français standard qu'elle ne l'est des normes endogènes qui régissent la majorité des échanges entre Belges francophones. C'est pourquoi, on peut se demander à quel point la norme qui tend à s'imposer sur le marché officiel belge n'est pas également perçue comme exogène par bon nombre de locuteurs pour qui elle est tout aussi étrangère que la norme standard. Comme nous l'avons déjà souligné, la thèse développée par des auteurs comme Moreau est précisément que c'est cette distance qui permet à la variété endogène de prestige de s'imposer comme norme.

Ces réflexions nous conduisent à penser que le modèle au regard duquel les usages sont jaugés reste en définitive un modèle exogène, au sens où il est marqué par une distance par rapport aux usages de la communauté[20]. Cette distance peut être appréhendée à partir de divers indices. Ainsi, le fait que les locuteurs qui souhaitent marquer leur ascension sociale rejettent au maximum les traits endogènes montre combien le prestige des variantes standard reste important et se construit notamment par opposition aux variantes endogènes. Cette opposition est également souvent exploitée dans la publicité radiophonique belge : les acteurs censés incarner le rôle d'individus un peu demeurés imitent certains accents régionaux pour camper leur personnage. La presse écrite offre également des exemples de cet imaginaire linguistique qui oppose toujours le français parlé en Belgique à une référence exogène plus

[20] Ce qui ne signifie pas nécessairement que ce modèle soit français ou parisien. Disons qu'il est simplement "non belge".

prestigieuse[21], sans compter qu'elle révèle parfois une sujétion plus active aux normes françaises : on trouve en effet des journalistes qui utilisent *déjeuner* pour désigner le repas de midi, alors que pour les francophones de Belgique, ce terme renvoie systématiquement au premier repas de la journée[22]. Enfin, la distance dont il est question s'exprime également à travers le décalage entre les normes objectives qui émergent de notre analyse des pratiques et les normes subjectives qui transparaissent dans les discours épilinguistiques : ceux-ci font encore souvent référence à un hypothétique "bon" français que les locuteurs ne maîtriseraient pas. Sur ce point, les représentations des locuteurs que nous avons interrogés sont claires : tous ont l'impression de devoir se surveiller pour parvenir à adopter le modèle de langue qu'ils se représentent comme "correct". Les attitudes des francophones de Belgique envers leur langue restent donc apparemment toujours marquées par les tendances lourdes que nous avons décrites dans notre deuxième chapitre.

En résumé, il semble que deux mouvements opposés contribuent à une évolution des normes linguistiques en Belgique francophone : d'une part, on observe l'influence croissante d'un français standardisé, qui domine sur un marché linguistique toujours plus unifié par la diffusion large des médias et la mobilité des populations ; d'autre part, on constate, comme le notait déjà Francard (2001a : 257), une « dynamique endogène au départ des centres urbains détenteurs d'une certaine légitimité linguistique »[23]. Ces deux tendances contribuent au maintien d'une situation de type *diglossique*, opposant une variété de prestige, éventuellement légèrement teintée de traits endogènes, à des variétés régionales dominant uniquement sur des marchés restreints. Cette situation de diglossie peut toutefois être considérée comme « *dynamique »*, dans la mesure où, comme nous l'avons vu, l'opposition entre les variétés n'est pas radicale : certains traits des variétés régionales peuvent faire quelques incursions sur le marché officiel et les normes des différents marchés ne sont pas nécessairement exclusives, étant donné que les frontières entre ces marchés peuvent être floues. Comme le souligne Francard (1998a : 151), dans cette situation de « *diglossie dynamique »* : « la hiérarchie linguistique, sans être remise fondamentalement en question, est néanmoins instable et peut faire l'objet de négociations ».

[21] Nous épinglons ici un exemple parmi d'autres de la manière dont cette opposition émerge insidieusement. À propos d'une préparation culinaire, un journaliste écrit ainsi dans le chapeau de son article : « Baptisées roulades chez nous, les Français les désignent par le joli nom de paupiettes » (*Vers l'Avenir*, 1er septembre 1999, p. 16).

[22] Comme l'a montré Francard (1998a : 155), l'emploi des termes désignant les repas s'accompagne alors souvent d'une différenciation sémantique qui associe les termes français à des repas plus prestigieux ou exceptionnels. Ces phénomènes de réorganisation d'un sous-système lexical ont été évoqués au chapitre 5 (§5).

[23] Comme nous l'avons souligné ci-dessus, ces mouvements centripètes et centrifuges sont sans doute plus interdépendants qu'ils ne sont contradictoires.

4.2. Vers la définition d'un « français de référence » wallon et bruxellois

Le rapport aux normes endogène et exogène qui caractérise la situation sociolinguistique de la Belgique francophone nous conduit à nous interroger sur le statut de cette communauté au sein de la communauté francophone dans son ensemble. Forme-t-elle une communauté linguistique à part entière ? Si c'est le cas, comment cette communauté en vient-elle à instituer la situation de diglossie que nous venons de décrire ?

Si l'on s'en tient à la définition de la communauté linguistique, usuelle depuis Labov (1972 : 158), selon laquelle celle-ci rassemble des locuteurs partageant les mêmes normes (subjectives), et pas nécessairement les mêmes pratiques linguistiques (et donc pas les mêmes normes objectives), on peut dire que la Communauté Wallonie-Bruxelles ne forme pas une communauté linguistique particulière, mais qu'elle fait partie, avec la France et la Suisse notamment, d'une communauté linguistique plus large qui accepte globalement les normes en provenance de Paris. Comment rendre compte dès lors du fait que la Belgique francophone constitue néanmoins un marché linguistique spécifique, ce qui suppose la possibilité pour ses usagers de définir des normes qui leur sont propres ?

Pour ce faire, nous pouvons concevoir qu'une communauté linguistique englobe différentes sous-communautés linguistiques qui, tout en partageant la plupart de leurs normes linguistiques, sont en mesure de redéfinir certains aspects de ces normes, voire d'imposer des usages radicalement distincts. En ce sens, il y a communauté linguistique dès qu'il y a un ensemble de locuteurs susceptibles de définir leur propre système de normes et de circonscrire un marché linguistique particulier, dès qu'il y a ce que l'on peut appeler « une unité de gestion des ressources linguistiques » (v. Baggioni *et al.* 1997).

Au sein de chaque communauté linguistique, la définition des normes, de la langue légitime, constitue un enjeu social de premier ordre puisque les groupes sociaux qui la maîtrisent auront un accès privilégié aux ressources, matérielles et symboliques, dont l'accès est conditionné par l'usage de cette langue légitime[24]. Bien que différentes pratiques

[24] On peut souligner avec Eckert que cet enjeu social est également un moteur puissant de changements linguistiques visant à assurer à certains groupes uniquement la maîtrise des usages prestigieux : « The competition for control of resources between localized and non-localized groups suffices in itself as motivation for the development and constant renewal of opposed linguistic norms, each set of which uniquely qualifies its users for participation in its own marketplace to the very extent to which it disqualifies them in the other » (Eckert 2000 : 23).

linguistiques coexistent toujours (selon les classes sociales ou les aires géographiques) au sein d'une collectivité, une seule définition des normes légitimes parvient parfois à s'imposer, si elle est construite comme un symbole de l'identité collective à travers un processus de « formalisation » de cette identité[25] (v. Klinkenberg 1995). L'exemple de la Communauté Wallonie-Bruxelles met par contre en lumière l'existence de situations où les normes imposées par certaines élites ne sont pas l'objet d'une appropriation et d'une identification de la part de la majorité des membres de la communauté, qui se voit ainsi dépossédée du pouvoir de définition de ses normes et de son identité (v. Bourdieu 1980). Elles peuvent dès lors être l'objet de luttes symboliques entre groupes sociaux pour la définition des usages linguistiques légitimes. Il paraît clair à cet égard que les groupes sociaux qui ont intérêt à ce que la norme dominante sur le marché linguistique belge soit une norme exogène sont ceux qui maîtrisent effectivement cette norme et qui peuvent ainsi se prévaloir d'être les représentants de l'usage légitime.

La situation de diglossie que nous avons décrite reflète donc une opposition entre des groupes sociaux. Quelles en sont les conséquences pour les locuteurs qui ne maîtrisent pas les usages dominants ? Le fait de voir leurs pratiques linguistiques considérées comme illégitimes et reléguées sur des marchés restreints crée pour ces locuteurs une situation profondément inégalitaire, puisqu'ils se voient privés de certaines ressources matérielles – en termes d'opportunités de réussite sociale – et symboliques – en termes de prestige de leur image de soi, de sentiment de sécurité ou d'insécurité linguistique, etc[26]. Un des rôles de l'institution scolaire est de contribuer à diminuer ces inégalités, en donnant au plus grand nombre l'accès à la connaissance des usages légitimes. Cela dit, l'appropriation de ces usages suppose non seulement leur connaissance, mais également la *reconnaissance* de leur légitimité. Or, nous sommes précisément arrivé à la conclusion que pour de nombreux locuteurs, cette *reconnaissance* est en opposition avec la valorisation des pratiques endogènes qui fonde leur identité. Elle exigerait en ce sens une forme d'aliénation.

S'il est, dès lors, probablement vain de penser que l'on peut amener tous les locuteurs à adopter les pratiques linguistiques dominantes, il est également illusoire d'envisager que les

[25] L'identité collective se doit en ce sens de masquer les rapports de force entre groupes sociaux ainsi que les « conditions et mécanismes effectifs d'engendrement des croyances idéologiques » (Lipiansky 1991 : 59, 56-61).
[26] À ce sujet, les recherches récentes menées par Provost ont permis d'appréhender de façon originale l'impact négatif du déficit de légitimité linguistique des francophones de Belgique sur leur image de soi et sur leur compétence linguistique (v. Provost *et al.* 2003 ; Provost 2002 : 239-354).

rapports hiérarchiques entre différents types de pratiques linguistiques puissent être supprimés. Toutes les sociétés connaissent des luttes pour la définition des normes qui sont d'autant plus inévitables dans le domaine linguistique qu'il ne peut y avoir de politique de neutralité, dans la mesure où la communication se fonde nécessairement sur le partage de certaines règles.

Cependant, différentes manières de concevoir la langue de référence peuvent être envisagées et créer des conditions plus ou moins favorables à son appropriation par un large ensemble de locuteurs. En imposant une norme monolithique et en l'érigeant en absolu, l'institution scolaire belge francophone a créé les conditions idéales pour qu'émerge un sentiment d'insécurité linguistique dans le chef de nombreux francophones de Belgique (Francard *et al.* 1993 : 38). Peut-on imaginer au contraire que des usages qui s'opposent aujourd'hui comme exogènes vs endogènes, comme "corrects" vs "régionaux", soient pensés sur un continuum socialement hiérarchisé et non en termes de différences de valeur intrinsèque ? Comment intégrer les différents usages d'une communauté au sein de la définition d'un « *français de référence* », conçu comme « une variété du français susceptible de s'actualiser dans des échanges linguistiques relevant d'un large spectre fonctionnel » (Francard 2001b : 236), qui représenterait l'usage légitimé de façon négociée par la communauté ?

Parmi les locuteurs que nous avons observés, certains indiquent selon nous quelle forme pourrait prendre ce « français de référence » en Belgique et à quelles conditions il pourrait émerger. Des jeunes locuteurs comme LF16a ou LM16 manifestent en effet des pratiques linguistiques qui indiquent leur prise de conscience des règles du jeu social et de la domination effective de certains usages, mais aussi leur volonté de s'approprier ces usages en y intégrant certains marqueurs identitaires. Ce faisant, ils reconnaissent la valeur des normes dominantes et c'est cette reconnaissance même qui leur permet probablement de prétendre à l'extension de la légitimité des pratiques endogènes sur le marché officiel : c'est sans doute parce qu'ils sont en mesure de revendiquer leur participation au marché officiel qu'ils peuvent également tenter d'en modifier les règles de fonctionnement.

Les conditions pour que de plus en plus de locuteurs parviennent ainsi à faire reconnaître la légitimité de leurs pratiques sur différents marchés linguistiques devraient être identifiées plus précisément, notamment à travers une analyse détaillée du comportement

linguistique de locuteurs comme ceux que nous venons de citer, dans des situations de communication réelles. Nous pouvons néanmoins penser que cette forme de reconnaissance des normes dominantes, moins aliénante que la sujétion aux normes exogènes, suppose que soit relativisée la valeur du français standard ou normé ainsi que sa prétendue homogénéité, et que soit reconnu son caractère de norme arbitraire et socialement construite. C'est donc un changement idéologique radical qui semble nécessaire, changement dont l'instrument le plus puissant resterait sans doute à ce jour l'institution scolaire.

5. Perspectives pour des recherches ultérieures

Nous souhaitons pour terminer exposer quelques suggestions visant à dépasser, lors de recherches ultérieures, les principales limites du travail qui s'achève ici. Il ne s'agit pas de pointer l'ensemble des limites liées à nos choix de méthode, mais bien de mettre en évidence les aspects de notre recherche qui gagneraient à être approfondis.

De manière générale, il serait utile de mettre en place une méthode plus complète pour déterminer le positionnement des locuteurs sur les marchés linguistiques et leur orientation normative. En ce qui nous concerne, nous avons établi ce positionnement à partir de ce que nous connaissions de la trajectoire sociale des locuteurs et leur orientation normative sur la base de leur utilisation de différentes variantes linguistiques. Cette méthode pourrait être développée principalement dans trois directions.

Pour dériver l'orientation normative des locuteurs, nous nous sommes fondé sur la signification sociale des variantes telle qu'elle nous apparaissait à la lumière des descriptions antérieures des variables et de notre connaissance personnelle du français parlé en Belgique. Il serait intéressant de mener par ailleurs une étude de la perception qu'ont les locuteurs de ces variantes, pour vérifier si leur utilisation marque effectivement l'orientation des locuteurs vers certaines normes et leur positionnement en faveur de certains marchés.

Deuxièmement, l'étude des attitudes et des représentations linguistiques de nos informateurs, telles qu'elles émergent à travers leurs discours épilinguistiques, aurait permis de mieux appréhender leur rapport aux normes en concurrence. Elle nous aurait amené à évaluer le décalage éventuel entre leurs normes subjectives et objectives, et à comprendre de ce fait les conditions de l'émergence d'un français de référence capable de réduire ce

décalage. Dans le même ordre d'idées, il aurait été opportun d'interroger nos informateurs sur leur représentation du marché local dans lequel ils s'inscrivent potentiellement et sur leur attachement identitaire aux pratiques sociales ancrées sur ce marché. Nous aurions pu de cette façon relier plus clairement les dimensions identitaires du positionnement des locuteurs sur le marché local avec leurs pratiques linguistiques.

Enfin, il faudrait pouvoir cerner au plus près les trajectoires sociales des différents locuteurs. Dans la mesure où nous prétendons que ces trajectoires constituent un facteur déterminant pour l'explication de la variation linguistique, les saisir de façon plus détaillée amènerait à mieux appréhender les éléments de ces trajectoires qui ont effectivement une influence déterminante sur les pratiques linguistiques des individus. Comprendre comment l'usage de la langue révèle d'où un locuteur vient et dans quelle position il se projette constitue une étape essentielle dans le développement de la théorie sociolinguistique.

Cela étant, il semble utile de suivre deux voies distinctes sur le plan méthodologique. D'une part, certaines hypothèses pourraient être vérifiées à partir d'enquêtes complémentaires sur des échantillons d'informateurs relativement larges – par exemple en ce qui concerne les études perceptives. D'autre part, et de façon sans doute plus fondamentale, des enquêtes de type ethnographique devraient permettre d'atteindre les objectifs que nous venons de poser : elles offrent en effet la possibilité de mieux saisir les trajectoires sociales des locuteurs, leur participation aux différents marchés linguistiques et aux pratiques sociales qui les caractérisent, et enfin le rapport à la norme qui émerge à la fois de leurs pratiques et de leurs discours.

Conclusion

Ayant déjà pris la peine de synthétiser au chapitre précédent les résultats de nos analyses et leurs implications pour notre question de recherche, il ne nous reste plus, à l'heure de conclure ce travail, qu'à tenter de démontrer l'intérêt de la démarche que nous avons suivie. Cet intérêt repose, selon nous, sur trois aspects de notre travail.

L'originalité de cette recherche réside essentiellement dans sa tentative de renouvellement global du cadre d'analyse de la variation diatopique du français. Pour ce faire, nous avons exploité des outils théoriques et méthodologiques qui ne nous sont pas propres et qui sont, dans certains cas, relativement anciens. C'est donc leur actualisation et leur application au domaine francophone et à la variation de la prononciation du français en Belgique en particulier, qui constituent un élément novateur de notre démarche.

Le renouvellement dont il est question a notamment rendu possible une réévaluation des effets de la standardisation du français et un examen critique des thèses relatives à l'état de la variation diatopique. Par ailleurs, l'approche de la variation diatopique fondée sur la définition de marchés linguistiques – utilisée auparavant pour analyser les attitudes et les représentations des francophones de Belgique (v. Francard 1998a ; Lafontaine 1988, 1986) – nous a permis de rendre compte de la variation de façon moins réductrice qu'une analyse opposant simplement des pratiques standard et non standard. Associée aux concepts de positionnement symbolique et d'orientation normative, cette approche conduit à une meilleure appréhension des phénomènes de concurrence entre normes et constitue un cadre propice à la prise en compte des attitudes et des aspects identitaires dans l'explication des pratiques linguistiques. Ce cadre théorique offre par ailleurs les moyens de concevoir la manière dont les facteurs géographiques et sociaux qui déterminent la variation linguistique entrent en interaction, en partant du postulat selon lequel le rapport des locuteurs à leur espace et au marché local est socialement construit et évalué. Nous sommes ainsi amené à dépasser les limites de la distinction traditionnelle entre les axes diatopique et diastratique de la variation, qui tend le plus souvent à négliger les relations entre ces deux dimensions ou au contraire à les confondre. L'approche adoptée dans cette recherche ouvre de ce fait des perspectives stimulantes pour l'étude de la variation sociolinguistique en général.

La place accordée à la description approfondie des variables linguistiques est une deuxième particularité notable de notre travail. Fonder, comme nous l'avons fait, l'analyse des variables sur une étude minutieuse, quoique toujours imparfaite, des données sonores, nous a permis de préciser sur bien des points la description traditionnelle des phénomènes linguistiques examinés. Cela nous a été ainsi utile pour mieux mesurer la prégnance de ces phénomènes chez différents locuteurs, en évitant la tentation de décrire la variation diatopique à partir de la projection pure et simple des observations relatives aux langues régionales.

En outre, la description linguistique des variables nous a amené à opérer des distinctions, du point de vue de leur conditionnement phonologique, entre des faits parfois traités à tort de façon uniforme : en effet, nous avons vu que des phénomènes comme l'assourdissement des consonnes finales, la réalisation de /r/ ou la production des schwas, varient de façon très sensible en fonction du contexte phonologique dans lequel ils apparaissent. Les comparaisons entre locuteurs qui concernent des variables sociolinguistiques se doivent de tenir compte de cette influence des facteurs linguistiques, sous peine de biaiser les analyses en interprétant en termes de déterminations sociales des variations liées en réalité au conditionnement phonologique. Dans le cas de la variable prosodique étudiée dans cette recherche, un travail important a également été fourni pour déterminer le domaine d'application de cette variable. Ce travail, qui constitue souvent un frein à l'analyse de la variation prosodique vu sa complexité, est néanmoins nécessaire pour assurer une quantification sensée des variantes, reposant sur l'évaluation du nombre effectif de leurs occurrences potentielles.

Troisièmement, notre travail se singularise par la présentation d'analyses relativement détaillées du comportement linguistique des différents locuteurs. Cette étude des comportements individuels a éclairé l'influence des facteurs sociaux sur la variation linguistique, en montrant que l'effet de ces facteurs se traduisait concrètement à travers des trajectoires sociales difficilement intégrées par une analyse strictement corrélationnelle. Grâce à l'analyse des pratiques particulières de certains locuteurs, nous avons en effet pu saisir à quel point des variations inter-individuelles à première vue anodines se révélaient significatives dès lors qu'elles étaient mises en relation avec le positionnement des locuteurs par rapport aux différents marchés linguistiques. Des différences entre locuteurs qui auraient été considérées comme non pertinentes dans une étude à grande échelle ont, dans notre cas, contribué à notre compréhension des mécanismes de la variation linguistique.

À cet égard, la comparaison des résultats de plusieurs variables, telle qu'elle a pu être menée dans notre dernier chapitre, s'est avérée indispensable. Sans ce dispositif, les pratiques divergentes d'un locuteur par rapport à celles de ses pairs auraient pu être interprétées comme des artefacts de l'analyse ou comme le reflet de la singularité foncière de ce locuteur. Si nous avons pu proposer une explication cohérente du comportement des locuteurs, c'est notamment parce que celui-ci a pu être interprété à la lumière de variables présentant des significations sociales contrastées : en croisant ces variables, nous avons été en mesure de cerner de façon complexe les significations associées aux pratiques des locuteurs, de manière à les mettre en lien avec la trajectoire sociale de ces derniers.

Au vu des questions centrales qui ont jalonné cette recherche, l'on pourrait se demander si nous n'avons pas choisi d'examiner ces questions à partir d'un angle d'observation extrêmement restreint[1]. D'aucuns pourraient ainsi poser la question de savoir en quoi des mesures portant sur des taux de consonnes finales assourdies ou de schwas réalisés représentent, en définitive, une voie d'accès pertinente pour l'étude des phénomènes sociaux qui ont été au cœur de notre recherche. Autrement dit, en quoi des données sur la variation phonologique nous apprennent-elles quelque chose sur les dynamiques sociales qui mènent à l'émergence de normes propres à certains groupes sociaux ?

Ces questions interrogent le sens même de la démarche sociolinguistique et il revient à chaque sociolinguiste d'y apporter ses réponses. Pour notre part, nous estimons que l'apport essentiel et spécifique d'une analyse sociolinguistique comme la nôtre est de montrer comment les rapports de pouvoir symbolique entre groupes et entre individus s'inscrivent dans les détails les plus infimes du comportement linguistique des locuteurs. La subtilité avec laquelle les individus peuvent exploiter la variation linguistique pour marquer leur positionnement social montre combien l'usage du langage est traversé par ces rapports de pouvoir et à quel point la capacité des locuteurs à démontrer leur compétence sociolinguistique est un enjeu permanent des interactions sociales. Les dynamiques sociales qui prennent forme à travers la variation linguistique sont, en ce sens, éclairées non seulement

[1] L'analyse approfondie des cas individuels nous a en effet forcé à n'étudier qu'un nombre limité de variables et à fonder nos analyses sur un échantillon de locuteurs très réduit. Élargir cet échantillon nous aurait certes conduit à valider davantage les conclusions que nous avons pu tirer à partir des observations menées à l'échelle macro-sociale. Certaines de nos hypothèses auraient pu dès lors être confirmées avec plus d'assurance et nous aurions peut-être eu les moyens de répondre à d'autres questions, laissées sans réponse faute de données suffisantes. Toutefois, nous pensons que nos conclusions n'auraient pas pour autant été fondamentalement modifiées.

du point de vue des mécanismes fondamentaux qui les gouvernent, mais surtout quant à la manière dont ces mécanismes conditionnent effectivement le comportement des individus.

Le fait que les usages linguistiques soient imprégnés de signification sociale permet par ailleurs de comprendre que ceux-ci sont investis d'une valeur identitaire. On peut dès lors mieux appréhender la violence symbolique engendrée par la stigmatisation de pratiques linguistiques qui tout en étant illégitimes, renvoient le sujet à sa trajectoire sociale et à son identité. Sur ce point, nous avons encore à améliorer notre analyse des stratégies qui permettent aux locuteurs de résoudre les tensions dues à leur attachement à des normes socialement dévalorisées.

Nous avons toutefois suggéré que la résolution de ces tensions passait notamment par une remise en cause du statut intrinsèquement supérieur des normes légitimes et par la mise en évidence du caractère arbitraire et socialement construit de leur position dominante. À travers notre recherche, nous avons essayé de participer modestement à cette mise en évidence. Telle que nous l'avons envisagée, l'étude scientifique de la variation linguistique vise à atteindre une meilleure compréhension de ce phénomène, mais elle représente aussi une invitation à la réflexion sur ses enjeux sociaux et sur les possibilités de régulation des mécanismes sociolinguistiques qui jouent un rôle dans la reproduction des inégalités sociales. Nous espérons que le travail que nous avons présenté rencontre ces deux objectifs qui sont au cœur de la recherche en sociolinguistique et qu'il pourra ainsi contribuer au développement de cette discipline.

Bibliographie

AGER, Denis E. 1990. *Sociolinguistics and contemporary French*. Cambridge : Cambridge University Press.

ANTILLA, Arto. 2002. « Variation and phonological theory ». Dans J. K. Chambers, P. Trudgill et N. Schilling-Estes (dir.), *The Handbook of Language Variation and Change*. Malden / Oxford : Blackwell Publishing, p. 206-243.

ARMSTRONG, Nigel. 1996. « Variable deletion of French /l/ : Linguistic, social and stylistic factors ». Dans *Journal of French Language Studies* 6, p. 1-22.

ARMSTRONG, Nigel. 1998. « La variation sociolinguistique dans le lexique français ». Dans *Zeitschrift für Romanische Philologie* 114 (3), p. 462-495.

ARMSTRONG, Nigel. 2001. « The influence of spelling pronunciation in two areas of oïl French : An indication of social convergence ? ». Dans M.-A. Hintze, T. Pooley et A. Judge (dir.), *French Accents. Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London : CiLT / AFLS, p. 45-72.

ARMSTRONG, Nigel. 2002. « Nivellement et standardisation en anglais et en français ». Dans *Langage et Société* 102, p. 5-32.

ARMSTRONG, Nigel & Zoé BOUGHTON. 1998. « Identificaion and evaluation responses to a French accent : Some results and issues of methodology ». Dans *Revue Parole* 5-6, p. 27-60.

ARMSTRONG, Nigel & Zoé BOUGHTON. 2000. « Absence de repères régionaux et relâchement de la prononciation ». Dans *LINX* 42, p. 59-71.

ARMSTRONG, Nigel & Sharon UNSWORTH. 1999. « Sociolinguistic variation in southern French schwa ». Dans *Linguistics* 37 (1), p. 127-156.

ASTÉSANO, Corine, MAGNE, Cyrille, EL YAGOUBI, Radouane & Mireille BESSON. 2004. « Influence du rythme sur le traitement sémantique du français. Approches comportementale et électrophysiologique ». Dans B. Bel et I. Marlien (dir.), *Actes des XXV^e Journées d'étude sur la parole (JEP 2004)*. Fès, 19-22 avril 2004.

AUER, Peter (dir.). 1998a. *Dialect Levelling and the Standard Varieties in Europe*. *Folia Linguistica* 32 (1-2).

AUER, Peter. 1998b. « Dialect levelling and the standard varieties in Europe ». Dans P. Auer (dir.), *Dialect Levelling and the Standard Varieties in Europe*. *Folia Linguistica* 32 (1-2), p. 1-9.

AUTESSERRE, Denis & Michel CHAFCOULOFF. 1998. « L'extraction et la mise en relation des indices acoustiques de /R/ en français. Première étape d'une analyse phonétique intégrée ». Dans *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix* 18, p. 13-35.

BAETENS-BEARDSMORE, Hugo. 1971. *Le français régional de Bruxelles*. Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles.

BAGGIONI, Daniel, MOREAU, Marie-Louise & Didier DE ROBILLARD. 1997. « Communauté linguistique ». Dans M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont : Pierre Mardaga, p. 88-93.

BARRY, William J. 1997. « Another R-tickle ». Dans *Journal of the International Phonetic Association* 27, p. 34-45.

BATTYE, Adrian & Marie-Anne HINTZE. 1992. *The French Language Today*. London : Routledge.

BAUGH, John. 2001. « A dissection of style-shifting ». Dans P. Eckert et J. R. Rickford (dir.), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 109-118.

BAUVOIS, Cécile. 2000. « Des Belges et de l'assourdissement des sonores ». Dans A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier et D. Van Raemdonck (dir.), *Actes du XXII^e^ Congrès international de linguistique et de philologie romanes*. Bruxelles, 23-29 juillet 1998. Vol. 3. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 35-43.

BAUVOIS, Cécile. 2001. *La parole sexuée. Étude sociolinguistique de douze variables en Belgique francophone*. Thèse de doctorat non publiée. Mons : Université de Mons-Hainaut.

BAUVOIS, Cécile. 2002. *Ni d'Ève ni d'Adam. Étude sociolinguistique de douze variables du français*. Paris : L'Harmattan.

BAVOUX, Claudine (dir.). 1996. *Français régionaux et insécurité linguistique*. *Approches lexicographiques, interactionnelles et textuelles*. Actes de la deuxième Table ronde du Moufia (23-25 septembre 1994). Paris / Saint-Denis : L'Harmattan / Université de la Réunion.

BAZYLKO, Slawomir. 1981. « Le statut de [ə] dans le système phonématique du français contemporain et quelques questions connexes ». Dans *La linguistique* 17 (1), p. 91-101.

BÉDARD, Édith & Jacques MAURAIS (dir.). 1983. *La norme linguistique.* Paris : Le Robert.

BELL, Alan. 1984. « Language style as audience design ». Dans *Language in Society* 13, p. 145-203.

BIBER, Douglas & Edward FINEGAN (dir.). 1994. *Sociolinguistic Perspectives on Register*. Oxford : Oxford University Press.

BLANCHET, Philippe. 2001. « Enquêtes sur les évolutions générationnelles du français dans le pays vannetais (Bretagne) ». Dans *Le français moderne* 69 (1), p. 58-76.

BLOMMAERT, Jan (dir.). 1999. *Language Ideological Debates*. Berlin : Mouton de Gruyter.

BONNOT, Jean-François (dir.). 1993. *Paroles régionales. Normes, variétés linguistiques et contexte social*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.

BOURDIEU, Pierre. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit.

BOURDIEU, Pierre. 1980. « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région ». Dans *Actes de la recherche en sciences sociales* 35, p. 63-72.

BOURDIEU, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques.* Paris : Fayard.

BOUVIER, Jean-Claude & Claude MARTEL (dir.). 1991. *Les français et leurs langues*. Actes du colloque de Montpellier (5-7 septembre 1988). Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.

BOYER, Henri (dir.). 1996. *Sociolinguistique. Territoire et objets.* Paris : Delachaux & Niestlé.

BOYER, Henri & Jean Peytard (dir.). 1990. *Les représentations de la langue : approches sociolinguistiques*. *Langue française* 85.

BRUNEAU. Charles. 1913. *Étude phonétique des patois d'Ardenne*. Paris : Honoré Champion.

BULOT, Thierry & Cécile BAUVOIS (dir.). 2002. *Lieux de villes : langue(s) urbaine(s), identité et territoire. Perspectives en sociolinguistique urbaine*. *Marges linguistiques* 3.

CALLIOPE. 1989. *La parole et son traitement automatique*. Paris : Masson.

CARTON, Fernand. 1974. *Introduction à la phonétique du français*. Paris : Bordas.

CARTON, Fernand. 1977. « Insistance dialectale ». Dans F. Carton, D. Hirst, A. Marchal et A. Séguinot, *L'accent d'insistance. Emphatic stress.* Ottawa : Didier, p. 59-92.

CARTON, Fernand. 1980. « L'accentuation dans le français dialectal du Nord de la France », Dans I. Fónagy et P. R. Léon (dir.), *L'accent en français contemporain*. Ottawa : Didier, p. 65-92.

CARTON, Fernand. 1981. « Les clausules comme variations rythmiques : exemples dans deux dialectes français ». Dans P. R. Léon et M. Rossi (dir.), *Problèmes de Prosodie. Hommages à Georges Faure*. Vol. 2. : *Expérimentations, modèles et fonctions*. Ottawa : Didier, p. 79-85.

CARTON, Fernand. 1984. « Démarches de la recherche en phonétique. Le cas des intonations régionales du français ». Dans *Phonétique instrumentale et linguistique*. Actes de la Journée d'études du Laboratoire de phonétique de l'Université René Descartes (Paris, 1982). Hamburg : Buske, p. 37-53.

CARTON, Fernand. 1985. « L'identification régionale par l'intonation ». Dans *Bulletin d'audiophonologie*. *Annales scientifiques de l'Université de Franche-Comté* 1 (1-2). Actes des Journées internationales d'audiophonologie (Besançon, 1984), p. 185-196.

CARTON, Fernand. 1986. « À la recherche d'intonations régionales ». Dans J.-Cl. Bouvier (dir.), *Variation linguistique dans l'espace. Dialectologie et onomastique*. Actes du 17e

Congrès international de linguistique romane (Aix-en-Provence, 1983). Aix-en-Provence : Presses de l'Université d'Aix-en-Provence, p. 249-257.

CARTON, Fernand. 1987. « Les accents régionaux ». Dans G. Vermes et J. Boutet (dir.), *France, pays multilingue.* Tome 2 : *Pratiques des langues en France*. Paris : L'Harmattan, p. 29-49.

CARTON, Fernand. 1989. « La structuration temporelle dans les français régionaux du Nord-Est. Étude de phonétique expérimentale ». Dans A. Bothorel, J.-C. Galdin, F. Wioland et J.-P. Zerling (dir.), *Mélanges de phonétique générale et expérimentale offerts à Péla Simon*. Strasbourg : Publications de l'Institut de Phonétique de Strasbourg, p. 215-230.

CARTON, Fernand. 1991. « Besançon, Lille, Nancy. Quelques données de prosodie comparée ». Dans G.-L. Salmon (dir.), *Variété et variantes du français des villes*. *États de l'Est de la France*. Actes du 2e colloque organisé par le Centre de recherches et d'études rhénanes (Mulhouse, 1988). Paris / Genève : Champion / Slatkine, p. 171-183.

CARTON, Fernand. 2000. « La prononciation ». Dans G. Antoine et B. Cerquiglini (dir.), *Histoire de la langue française 1945-2000*. Paris : Éditions du CNRS, p. 25-59.

CARTON, Fernand, ROSSI, Mario, AUTESSERRE, Denis & Pierre R. LÉON. 1983. *Les accents des Français.* Paris : Hachette.

CHABANAL, Damien. 2004. « Production des variables sociolinguistiques /l/ et /R/ chez l'enfant francophone ». Dans B. Bel & I. Marlien (dir.), *Actes des XXVe Journées d'Étude sur la Parole*. Fès, 19-22 avril 2004. Aix-en-Provence : Laboratoire Parole et Langage.

CHAFCOULOFF, Michel. 1986. « Quelques variantes de /R/ en français méridional. Étude acoustique ». Dans *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix* 10, p. 101-120.

CHAMBERS, James K. & Peter TRUDGILL. 1998. *Dialectology*. 2e éd. Cambridge : Cambridge University Press.

CHAMBERS, James K. 2003. *Sociolinguistic Theory*. 2e éd. Oxford : Blackwell.

CHAMBON, Jean-Pierre. 1997a. « Les emprunts du français moderne aux dialectes ou patois : une illusion d'optique en lexicologie française historique ». Dans *Lalies* 17, p. 33-53.

CHAMBON, Jean-Pierre. 1997b. « L'étude lexicographique des variétés géographiques du français en France : éléments pour un bilan méthodologique (1983-1993) et desiderata ». Dans *Lalies* 17, p. 7-31.

CHAMBON, Jean-Pierre. 2005 (à paraître). « Après le *DRF* : bilan et perspectives ». Dans A. Thibault et M. Glessgen (dir.), *Mélanges offerts à Pierre Rézeau*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg.

CHARLES-LUCE, Jan. 1985. « Word-final devoicing in German : effects of phonetic and sentential contexts ». Dans *Journal of Phonetics* 13, p. 309-324.

CHAUDENSON, Robert. 1993. « Francophonie, "français zéro" et français régional ». Dans D. de Robillard et M. Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Honoré Champion, p. 385-405.

CHAUDENSON, Robert. 1997. « Acrolecte ». Dans M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont : Pierre Mardaga, p. 19-20.

CHAUVEAU, Jean-Paul. 1991. « Aspect de la conscience linguistique dans le centre de la Bretagne ». Dans J.-Cl. Bouvier et Cl. Martel (dir.), *Les français et leurs langues*, Actes du colloque de Montpellier (5-7 septembre 1988). Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, p. 135-162.

CHEVROT, Jean-Pierre, BEAUD, Laurence & Renata VARGA. 2000. « L'apprentissage des unités phonologiques variables : l'exemple du /R/ post-consonantique final en français ». Dans *LINX* 42, p. 89-100.

CLERMONT, Jean & Henrietta CEDERGREN. 1979. « Les "R" de ma mère sont perdus dans l'air ». Dans P. Thibault (dir.), *Le français parlé. Études sociolinguistiques*. Edmonton : Linguistic Research, p. 13-28.

COHEN, Gustave. 1906. « Le parler belge ». Dans *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française*. Liège, 10-14 septembre 1905. Paris : Champion.

CORBEIL, Jean-Claude. 1984. « Le "français régional" en question ». Dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 9 (3-4), p. 31-44.

COUPLAND, Nikolas. 1980. « Style-shifting in a Cardiff work-setting ». Dans *Language in Society* 9 (1), p. 1-12.

DEBROCK, Mark & Piet MERTENS. 1993. *Phonétique générale et française. Une introduction*. Louvain : Presses universitaires de Louvain.

DELATTRE, Pierre. 1966a. *Studies in French and comparative phonetics. Selected papers in French and English*. London : Mouton and Co.

DELATTRE, Pierre. 1966b. « A contribution to the history of "*R* grasseyé" ». Dans *Studies in French and comparative phonetics. Selected papers in French and English*. London : Mouton and Co, p. 206-207.

DELATTRE, Pierre. 1966c. « Durée vocalique et consonnes subséquentes ». Dans *Studies in French and comparative phonetics. Selected papers in French and English*. London : Mouton and Co, p. 130-133.

DELL, François. 1973. *Les règles et les sons. Introduction à la phonologie générative.* Paris : Hermann.

DELL, François. 1995. « Consonant clusters and phonological syllabes in French ». Dans *Lingua* 95, p. 5-26.

DEMARTIN, Stéphanie, HARMEGNIES, Bernard, HUET, Kathy & Marjorie PROVOST. 2004. « Le français et les Belges : à quelle norme se vouer ? Étude comparative de locuteurs liégeois et tournaisiens ». Dans B. Bel et I. Marlien (dir.), *Actes des XXV^e^ Journées d'étude sur la parole (JEP 2004)*. Fès, 19-22 avril 2004.

DEMOLIN, Didier. 2001. « Some phonetic and phonological observations concerning /R/ in Belgian French ». Dans H. Van de Velde et R. van Hout (dir.), *'r-atics. Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*, *Études et Travaux* 4, p. 63-73.

DETRY, Chantal. « Les voyelles dénasalisées du français de Herve ». Dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 11 (1-2), p. 107-124.

DI CRISTO, Albert. 1985. *De la microprosodie à l'intonosyntaxe*. Aix-en-Provence / Marseille : Publications de l'Université de Provence / Jeanne Lafitte.

DI CRISTO, Albert. 1999. « Vers une modélisation de l'accentuation en français : première partie ». Dans *Journal of French Language Studies* 9 (2), p. 143-179.

DINNSEN, Daniel. A. 1985. « A re-examination of phonological neutralization ». *Journal of Linguistics* 21, p. 265-279.

DISTER, Anne. 2004. « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse ». Dans G. Purnelle, C. Fairon et A. Dister (dir.), *Le poids des mots.* Actes des 7e Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, p. 313-324.

DITTMAR, Norbert. 1995. « Sociolinguistic style revisited : the case of the Berlin speech community ». Dans I. Werlen (dir.), *Verbale Kommunikation in der Stadt*. Tübingen: Gunter Narr Verlag, p. 111-133.

DOCHERTY, Gerry, FOULKES, Paul, MILROY, James, MILROY, Lesley, & David WALSHAW. 1997. « Descriptive adequacy in phonology : A variationist perspective ». Dans *Journal of Linguistics* 33, p. 275-310.

DOISE, Willem. 1986. « Les représentations sociales : définition d'un concept ». Dans W. Doise et A. Parmonari (dir.), *L'étude des représentations sociales*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, p. 81-94.

DOISE, Willem. 1993. « Debating social representations ». Dans G. M. Breakwell et D. V. Canter (dir.), *Empirical approaches to social representations*. Oxford : Clarendon Press, p. 157-170.

DOMINICY, Marc. 2000. « La dynamique du système phonologique en français ». Dans *Le français moderne* 68 (1), p. 17-30.

DONDAINE, Colette. 1977. « Réflexions sur le français régional d'un village haut-saônois ». Dans G. Taverdet et G. Straka (dir.), *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck, p. 51-63.

DUEZ, Danièle & Marie-Hélène CASANOVA. 1997. « Quelques aspects de l'organisation temporelle du parler des banlieues parisiennes ». Dans *Revue PArole* 1, p. 59-73.

DURAND, Jacques. 1993. « Sociolinguistic variation and the linguist ». Dans C. Sanders (dir.), *French today. Language in its social context*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 257-307.

DURAND, Jacques & Bernard LAKS. 2000. « Relire les phonologues du français : Maurice Grammont et la loi des trois consonnes ». Dans *Langue française* 126, p. 29-38.

DURAND, Jacques & Julien EYCHENNE. 2005 (à paraître). « Le schwa en français : pourquoi des corpus ? » Dans T. Scheer (dir.), *Usage des corpus en phonologie*. *Corpus* 3.

DURAND, Jacques, SLATER, Catherine & Hilary WISE. 1987. « Observations on schwa in southern French ». Dans *Linguistics* 25 (5), p. 983-1004.

DURAND, Jacques, LYCHE, Chantal & Bernard LAKS. 2002. « Protocole d'enquête ». Dans J. Durand, B. Laks et Ch. Lyche, *Protocole, conventions et directions d'analyse*. *Bulletin PFC* 1, p. 7-19.

DURAND, Jacques, LAKS, Benard & Chantal LYCHE. 2002. « Directions d'analyse ». Dans J. Durand, B. Laks et Ch. Lyche, *Protocole, conventions et directions d'analyse*. *Bulletin PFC* 1, p. 35-70.

DURAND, Jacques, LAKS, Bernard & Chantal LYCHE. 2003. « Linguistique et variation : quelques réflexions sur la variation phonologique ». Dans É. Delais-Roussarie et J. Durand (dir.), *Corpus et variation en phonologie du français. Méthodes et analyses*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, p. 11-88.

ECKERT, Penelope & John R. RICKFORD (dir.). 2001a. *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press.

ECKERT, Penelope & John R. RICKFORD. 2001b. « Introduction ». Dans P. Eckert et J. R. Rickford (dir.), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 1-18.

ECKERT, Penelope. 2000. *Linguistic Variation as Social Practice. The Linguistic Construction of Identity in Belten High*. Oxford : Blackwell.

ECKERT, Penelope. 2001. « Style and social meaning ». Dans P. Eckert et J. R. Rickford (dir.), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 119-126.

ERVIN-TRIPP, Susan. 1972. « On sociolinguistic rules : Alternation and co-occurrence ». Dans J. Gumperz et D. Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*. New York : Holt, Rinehart and Winston, p. 213-250.

ERVIN-TRIPP, Susan. 2001. « Variety, style-shifting, and ideology ». Dans P. Eckert et J. R. Rickford (dir.), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 44-56.

FLAMENT, Claude. 1994. « Structure, dynamique et transformation des représentations sociales ». Dans J.-Cl. Abric (dir.), *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses universitaires de France, p. 37-57.

FÓNAGY, Ivan. 1980. « L'accent français : accent probabilitaire (dynamique d'un changement prosodique) ». Dans I. Fónagy et P. R. Léon (dir.), *L'accent en français contemporain*. Ottawa : Didier, p. 123-233.

FÓNAGY, Ivan. 1989. « Le français change de visage ». Dans *Revue romane* 24 (2), p. 225-254.

FÓNAGY, Ivan. 1992. « Fonctions de la durée vocalique ». Dans Ph. Martin (dir.), *Mélanges Léon. Hommages à Pierre Léon*. Toronto : Éditions Mélodie, p. 141-164.

FOUGERON, Cécile & Caroline SMITH. 1993. « French ». Dans *Journal of the International Phonetic Association* 2 (2), p. 73-76.

FOULKES, Paul & Gerry DOCHERTY (dir.). 1999. *Urban Voices. Accents Studies in the British Isles*. London : Edward Arnold.

FOULKES, Paul & Gerry DOCHERTY. 2000. « Another chapter in the story of /r/ : "labiodental" variants in British English ». Dans *Journal of Sociolinguistics* 4, p. 30-59.

FRANCARD, Michel. 1974. « Le français parlé en style "allegro" dans les Ardennes belges ». Dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique* 2 (4-5), p. 263-284.

FRANCARD, Michel. 1975. « Le comportement des obstruantes étymologiquement sonores dans les alternances flexionnelles et dérivationnelles du français parlé ». Dans R. Jongen (dir.), *Contributions à la question phonologique*. Louvain : Cabay, p. 2-34.

FRANCARD, Michel. 1984. « Phénomènes de sandhi dans le wallon de Tenneville (Ma 51). Une règle de dévoisement en finale de syllabe dans les pronoms personnels clitiques ? ». Dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 8 (3-4), p. 139-151.

FRANCARD, Michel. 1991. « Français régional et francisation d'un dialecte. De la déviance à la variation ». Dans D. Kremer (dir.), *Actes du XVIII^e^ Congrès international de Linguistique et de Philologie Romanes*. Trèves, 1986. Vol. 3. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 370-382.

FRANCARD, Michel. 1996. « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique ». Dans Cl. Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique*. *Approches lexicographiques, interactionnelles et textuelles*. Actes de la deuxième Table ronde du Moufia (23-25 septembre 1994). Paris / Saint-Denis : L'Harmattan / Université de la Réunion, p. 93-102.

FRANCARD, Michel. 1997. « Le français en Wallonie ». Dans D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duculot, p. 229-237.

FRANCARD, Michel. 1998a. « Entre pratiques et représentations linguistiques : le lexique des Belges francophones ». Dans D. Marley, M.-A. Hintze et G. Parker (dir.), *Linguistic Identities and Policies in France and the French-speaking World*. London : CiLT, p. 149-159.

FRANCARD, Michel. 1998b. « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété "nationale" ? Le cas de la Communauté française Wallonie-Bruxelles ». Dans *Revue québécoise de linguistique* 26 (2), p. 13-23.

FRANCARD, Michel. 1999. « The French language in Belgium : In praise of difference ». Dans *Belgian Journal of Linguistics* 13, p. 1-11.

FRANCARD, Michel. 2001a. « "L'accent belge" : mythes et réalités ». Dans M.-A. Hintze, T. Pooley et A. Judge (dir.), *French Accents. Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London : CiLT / AFLS, p. 251-268.

FRANCARD, Michel. 2001b. « Le français de référence : formes, normes et identité ». Dans M. Francard, G. Geron et R. Wilmet (dir.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*. *Cahiers de l'Institut Linguistique de Louvain* 27 (1-2), p. 223-240.

FRANCARD, Michel. 2005a (à paraître). « Attitudes et représentations linguistiques en contexte minoritaire. Le Québec et l'Acadie ». Dans A. Valdman et J. Auger (dir.), *Le français en Amérique du Nord*. Québec : Presses de l'université Laval.

FRANCARD, Michel. 2005b (à paraître). « La frontière entre les langues régionales romanes et le français en Wallonie ». Dans A. Thibault et M. Glessgen (dir.), *Mélanges offerts à Pierre Rézeau*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg.

FRANCARD, Michel & Yves-Charles MORIN. 1986. « Sandhi in Walloon ». Dans H. Andersen (dir.), *Sandhi Phenomena in the Languages of Europe*. Berlin : Mouton de Gruyter, p. 453-474.

FRANCARD, Michel & Gabriele FRANKE. 2002. « Le "modèle français" dans la Communauté Wallonie-Bruxelles : icône ou image d'Épinal ? ». Dans *Le langage et l'homme* 37 (2), p. 42-55.

FRANCARD, Michel (en collaboration avec Josianne LAMBERT et Françoise MASUY). 1993. *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. Bruxelles : Ministère de la Culture, Service de la langue française.

FRANCARD, Michel, GERON, Geneviève et Régine WILMET (dir.). 1993-1994. *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*. *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 19 (3-4), 20 (1-2).

FRANCARD, Michel, GERON, Geneviève et Régine WILMET (dir.). 2000-2001. *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*. *Cahiers de l'Institut Linguistique de Louvain* 26 (1-4), 27 (1-2).

FRANCARD, Michel, GERON, Geneviève et Régine WILMET. 2002. « Diffusion et vitalité des particularités lexicales du français en Belgique : une enquête sociolinguistique ». Dans R. Wakely (dir.), *Les Belges : enregistreurs de tous les usages*. Edinburgh : French Section, Centre de recherches francophones belges, University of Edinburgh, p. 11-32.

GADET, Françoise. 1996. « Variabilité, variation, variété : le français d'Europe ». Dans *Journal of French Language Studies* 6, p. 75-98.

GADET, Françoise. 2000. « Le terme "relâchement" en sociolinguistique ».Dans *LINX* 42, p. 11-20.

GADET, Françoise. 2003a. « Is there a French theory of variation ? ». Dans *International Journal of the Sociology of Language* 160, p. 17-40.

GADET, Françoise. 2003b. *La variation sociale en français*. Paris : Ophrys.

GARSOU, Martine. 1991. *L'image de la langue française*. Bruxelles : Ministère de la Culture, Service de la langue française.

GLICK, Peter & Susan T. FISKE. 2001. « Ambivalent stereotypes as legitimizing ideologies : Differentiating paternalistic and envious prejudice ». Dans J. T. Jost et B. Major (dir.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice and intergroup relations*. New York : Cambridge University Press, p. 278-306.

GOOSSE, André. 1995. « La notion de qualité de la langue française en Belgique ». Dans J.-M. Eloy (dir.), *La qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Champion, p. 269-276.

GOOSSE, André. 2000. « Français, dialectes et belgicismes ». Dans *Le Monde diplomatique* (octobre 2000), p. 33.

GRÉGOIRE, Antoine. 1956. *Les vices de la parole*. 4e éd. Namur / Paris : Ad. Wesmael-Charlier / Honoré Champion.

GUEUNIER, Nicole. 1997. « Représentations linguistiques ». Dans M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont : Pierre Mardaga, p. 246-252.

GUEUNIER, Nicole. 2003. « Attitudes and representations in sociolinguistics : theories and practice ». Dans *International Journal of the Sociology of Language* 160, p. 41-62.

GUMPERZ, John J. 1989. *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Paris : Minuit.

HAMBYE, Philippe. 2000. *Rapports langue(s) – identité(s). Mise en place et analyse d'un dispositif expérimental.* Mémoire de licence non publié. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.

HAMBYE, Philippe & Anne Catherine SIMON. 2005 (à paraître). « The production of social meaning through the association between varieties and styles: A small case study on vowel lengthening in a variety of French ». Dans Ph. Hambye et A. C. Simon (dir.), *Identifying linguistic varieties. Objective and subjective perspectives*, *Canadian Journal of Linguistics*.

HAMBYE, Philippe, PROVOST, Valérie, ROEKENS, Anne & Michel FRANCARD. 2003. « Langues et identités collectives dans la Communauté Wallonie-Bruxelles ». Dans *Identité(s).* Troisièmes Journées scientifiques de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (Poitiers, 23-25 janvier 2002). Poitiers : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, p. 345-367.

HANSE, Joseph, DOPPAGNE, Albert & Hélène BOURGEOIS-GIELEN. 1971. *Chasse aux Belgicismes*. Bruxelles : Office du bon langage de la Fondation Charles Plisnier.

HANSE, Joseph, DOPPAGNE, Albert & Hélène BOURGEOIS-GIELEN. 1974. *Nouvelle Chasse aux Belgicismes*. Bruxelles : Office du bon langage de la Fondation Charles Plisnier.

HANSEN, Anita B. 1994. « Étude du E caduc – stabilisation en cours et variations lexicales ». Dans *Journal of French Language Studies* 4, p. 25-54.

HANSEN, Anita B. 1997. « Le nouveau [ə] prépausal dans le français parlé à Paris ». Dans J. Perrot (dir.), *Polyphonie pour Iván Fónagy*, Paris : L'Harmattan, p. 173-198.

HANSEN, Anita B. 1998. *Les voyelles nasales du français parisien moderne. Aspects linguistiques, sociolinguistiques et perceptuels des changements en cours*. Copenhague : Museum Tusculanum Press.

HANSEN, Anita B. 2000. « Le E caduc interconsonantique en tant que variable sociolinguistique. Une étude en région parisienne ». Dans *LINX* 42 (1), p. 45-58.

HANSEN, Anita B. & Maj-Britt. M. HANSEN. 2003. « Le [ə] prépausal et l'interaction ». Dans A. B. Hansen et M.-B. M. Hansen (dir.), *Structures linguistiques et interactionnelles dans le français parlé*. Actes du colloque international de Copenhague, 22-23 juin 2001. Copenhague : Museum Tusculanum Press / Université de Copenhague, p. 89-109.

HAWKINS, Roger. 1993. « Regional variation in France ». Dans C. Sanders (dir.), *French today. Language in its social context*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 55-84.

HILL, Jane. H. 1993. « *Hasta la vista, Baby* : Anglo Spanish in the American Southwest ». *Critique of Anthropology* 13 (2), p. 145-176.

HINTZE, Marie-Anne, POOLEY, Tim & Anne JUDGE (dir.). 2001. *French Accents. Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London : CiLT / AFLS.

HORNSBY, David & Tim POOLEY. 2001. « La sociolinguistique et les accents français d'Europe ». Dans M.-A. Hintze, T. Pooley et A. Judge (dir.), *French Accents. Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London : CiLT / AFLS, p. 305-343.

HOUDEBINE, Anne-Marie. 1997. « Imaginaire linguistique ». Dans M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont : Pierre Mardaga, pp. 165-167.

HOUDEBINE, Anne-Marie. 1998. « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers ». Dans P. Singy (dir.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*. Lausanne / Paris : Delachaux & Niestlé, p. 155-176.

IRVINE, Judith. 2001. « "Style" as distinctiveness : The culture and ideology of linguistic differentiation ». Dans P. Eckert et J. R. Rickford (dir.), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 21-43.

JANKOWSKI, Ludovic, ASTÉSANO, Corine & Albert DI CRISTO. 1999. « The initial rhythmic accent in French : acoustic data and perceptual investigation ». Dans *Proceedings of the 14th International Congress of Phonetic Sciences*. San Francisco, 1-7 août 1999, p. 257-260.

KASBARIAN, Jean-Michel (dir.). 1994. *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s). Hommage à Guy Hazaël-Massieux*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.

KISSINE, Mikhail, VAN DE VELDE, Hans & Roeland VAN HOUT. 2003. « An acoustic study of standard Dutch /v/, /f/, /z/ and /s/ ». Dans L. Cornips et P. Fikkert (dir.), *Linguistics in the Netherlands 2003*. Amsterdam : John Benjamins, p. 93–104.

KLINKENBERG, Jean-Marie. 1995. « Les blocages dans l'identification wallonne : germes d'une identité postnationale ». Dans Ph. Destatte (dir.), *Nationalisme et postnationalisme*. Actes du Colloque de Namur, 30 avril 1994. Namur : Presses universitaires de Namur, p. 47-64.

KLINKENBERG, Jean-Marie. 1999. « La francophonie septentrionale. Belgique francophone, Québec, Suisse romande ». Dans J. Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil, p. 505-543.

KLINKENBERG, Jean-Marie. 2000a. « Le français en Belgique ». Dans G. Antoine et B. Cerquiglini (dir.), *Histoire de la langue française 1945-2000*. Paris : Éditions du CNRS, p. 701-718.

KLINKENBERG, Jean-Marie. 2000b. « W comme Wallonie, Bruxelles, Flandre ». Dans B. Cerquiglini, J.-Cl. Corbeil, J.-M. Klinkenberg & B. Peeters (dir.), *« Tu parles !? Le français dans tous ses états.* Paris : Flammarion, p. 341-350.

KNECHT, Pierre. 2000. « Le français en Suisse romande ». Dans G. Antoine et B. Cerquiglini (dir.), *Histoire de la langue française 1945-2000*. Paris : Éditions du CNRS, p. 719-727.

LABOV, William. 1972. *Sociolinguistic Patterns*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.

LABOV, William. 2001. « The Anatomy of Style-shifting ». Dans P. Eckert et J. R. Rickford (dir.), *Style and Sociolinguistic Variation*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 85-108.

LACHERET-DUJOUR, Anne. 2003. *La prosodie des circonstants en français parlé.* Leuven / Paris : Peeters.

LACHERET-DUJOUR, Anne & Frédéric BEAUGENDRE. 1999. *La prosodie du français*. Paris : Éditions du CNRS.

LACHERET-DUJOUR, Anne & Bernard VICTORRI. 2002. « La période intonative comme unité d'analyse pour l'étude du français parlé : modélisation prosodique et enjeux linguistiques ». Dans *Verbum* 24 (1-2), p. 55-72.

LADEFOGED, Peter & Ian MADDIESON. 1996. *The Sounds of the World's Languages*. Oxford : Blackwell.

LAEUFER, Christiane. « Patterns of voicing-conditioned vowel duration in French and English ». Dans *Journal of Phonetics* 20, p. 411-440.

LAFONTAINE, Dominique. 1986. *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*. Liège: Pierre Mardaga.

LAFONTAINE, Dominique. 1988. « Le parfum et la couleur des accents ». Dans *Le français moderne* 1-2, p. 60-73.

LAFONTAINE, Dominique. 1991. *Les mots et les Belges*. Bruxelles : Ministère de la Culture, Service de la langue française.

LAFONTAINE, Dominique. 1997. « Les attitudes et les représentations linguistiques ». Dans D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duculot, p. 381-390.

LAKS, Bernard. 1977. « Contribution empirique à l'analyse socio-différentielle de la chute des /r/ dans les groupes consonantiques finals ». Dans *Langue française* 34, p. 109-125.

LAKS, Bernard. 2000. « De la variation et des variantes : à propos du relâchement ». Dans *LINX* 42, p. 21-28.

LAVER, John. 1994. *Principles of phonetics*. Cambridge : Cambridge University Press.

LEFEBVRE, Anne. 1991a. *Le français de la région lilloise*. Paris : Publications de la Sorbonne.

LEFEBVRE, Anne. 1991b. « Langue maternelle et langue d'usage ». Dans *Verbum* XIV (2-4), p. 277-286.

LÉON, Pierre R. 1966. « Apparition, maintien et chute du "e" caduc ». Dans *La linguistique* 2, p. 111-122.

LÉON, Pierre R. 1993. *Précis de phonostylistique*. *Parole et expressivité*. Paris : Nathan.

LEROND, Alain (dir.). 1973a. *Les parlers régionaux. Langue française* 18.

LEROND, Alain. 1973b. « Présentation ». Dans *Langue française* 18, p. 3-7.

LINDAU, Mona. 1985. « The story of /r/ ». Dans V. Fromkin (dir.), *Phonetic Linguistics. Essays in Honor of Peter Ladefoged*. Orlando : Academic Press, p. 157-168.

LIPIANSKY, Edmond M. 1991. « Représentations sociales et idéologies. Analyse conceptuelle ». Dans V. Aebischer, J.-P. Deconchy & E. M. Lipiansky (dir.), *Idéologies et représentations sociales*. Cousset : Delval, p. 35-63.

LLAMAS, Carmen. 2001. « The sociolinguistic profiling of (r) in Middlesbrough English ». Dans H. Van de Velde et R. van Hout (dir.), *'r-atics. Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*, *Études et Travaux* 4, p. 123-139.

LUCCI, Vincent. 1983. *Étude phonétique du français contemporain à travers la variation situationnelle : débit, rythme, accent, intonation, e muet, liaisons, phonèmes*. Grenoble : Université de Grenoble.

MALDEREZ, Isabelle. 2000. « L'analyse de la variation phonétique de corpus de français parlé : problèmes méthodologiques ». Dans H. L. Andersen et A. B. Hansen (dir.), *Le français parlé. Corpus et résultats*. Actes du colloque international de Copenhague, 29-30 octobre 1998. Copenhague : Museum Tusculanum Press / Université de Copenhague, p. 65-87.

MANESSY, Gabriel. 1993. « Normes endogènes et français de référence ». Dans D. Latin, A. Queffélec et J. Tabi-Manga (dir.), *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*. Paris : AUPELF-UREF / John Libbey Eurotext, p. 15-23.

MANESSY, Gabriel. 1997. « Norme endogène ». Dans M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont : Pierre Mardaga, p. 223-225.

MARTINET, André. 1969. *Le français sans fard*. Paris : Presses universitaires de France.

MAURY, Nicole. 1976. *Le système vocalique d'un parler normand (Liesville-sur-Douve, Manche). Phonétique et phonologie*. Ottawa : Didier.

MERTENS, Piet. 1987. *L'intonation du français. De la description linguistique à la reconnaissance automatique*. Thèse de doctorat non publiée. Louvain : Katholieke Universiteit Leuven.

MERTENS, Piet. 1990. « Intonation ». Dans Cl. Blanche-Benveniste, M. Bilger, Chr. Rouget et K. van den Eynde (dir.), *Le français parlé. Études grammaticales*. Paris : Éditions du CNRS, p. 159-176.

MERTENS, Piet. 1993. « Accentuation, intonation et morphosyntaxe ». Dans *Travaux de Linguistique* 26, p. 21-69.

METTAS, Odette. 1981. « Quantité et rythme dans le français parlé à Paris ». Dans P. R. Léon et M. Rossi (dir.), *Problèmes de Prosodie. Hommages à Georges Faure*, Vol. 2. : *Expérimentations, modèles et fonctions*. Ottawa : Didier, p. 65-77.

MILROY, James & Lesley MILROY. 1985a. *Authority in language. Investigating language prescription and standardization*. London : Routledge & Kegan Paul.

MILROY, James & Lesley MILROY. 1985b. « Linguistic change, social network and innovation ». Dans *Journal of Linguistics* 21, p. 339-384.

MILROY, Lesley. 1987. *Language and Social Networks*. 2e éd. Oxford : Blackwell.

MONDADA, Lorenza. 2001. « Pour une linguistique interactionnelle ». Dans *Marges linguistiques* 1, p. 142-162.

MOORE, Emma. 2003. *Learning Style and Identity. A Sociolinguistic Analysis of a Bolton High School*. Doctoral disseration. Manchester : School of English and Linguistics, University of Manchester.

MOREAU, Marie-Louise. 1997. « Le bon français de Belgique. D'un divorce entre norme et discours sur la norme ». Dans D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duculot, p. 391-399.

MOREAU, Marie-Louise & Huguette BRICHARD. 1997. « La part de la subjectivité dans l'évaluation de la qualité linguistique. Une étude en Belgique francophone ». Dans *Revue PArole* 2, p. 121-145.

MOREAU, Marie-Louise & Cécile BAUVOIS. 1998. « L'accommodation comme révélateur de l'insécurité linguistique. Locutrices et locuteurs belges en interaction avec des Français et des Belges ». Dans P. Singy (dir.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*. Lausanne / Paris : Delachaux & Niestlé, p. 61-73.

MOREAU, Marie-Louise, BRICHARD, Huguette et Claude DUPAL. 1999. *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*. Bruxelles / Louvain-la-Neuve : Ministère de la Culture, Service de la langue française / Duculot.

MOREUX, Bernard. 1985. « La "loi de position" en français du midi. II : diachronie ». Dans *Cahiers de grammaire* 10, p. 95-174.

MORIN, Yves-Charles. 1978. « The status of mute '*e*' ». Dans *Studies in French Linguistics* 1 (2), p. 79-140.

MORIN, Yves-Charles. 1983. « Quelques observations sur la chute du *e* muet dans le français régional de Saint-Étienne ». Dans *La linguistique* 19 (1), p. 71-93.

MORIN, Yves-Charles. 1988. « De l'ajustement du schwa en syllabe fermée dans la phonologie du français ». Dans S. P. Verluyten (dir.), *La phonologie du schwa français*, p. 133 -202.

MUNOT, Philippe & François-Xavier NÈVE (avec la collaboration de P. TOUSSAINT). 2002. *Une introduction à la phonétique. Manuel à l'intention des linguistes, orthophonistes et logopèdes.* Liège : CÉFAL.

PÉLOQUIN-FARÉ, Louise. 1990. « Les attitudes des Franco-Américains de la Nouvelle Angleterre envers la langue française ». Dans N. Corbett (dir.), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, p. 145-158.

PHILIPP, Marthe. 1985. « L'accent alsacien ». Dans G.-L. Salmon (dir.), *Le français en Alsace*. Actes du colloque de Mulhouse (17-19 novembre 1983). Paris / Genève : Champion / Slatkine, p. 19-26.

Pickles, Michael. 2001. « La mère de mon père est née à Grenade : Some phonological features of the French of teenagers in Perpignan ». Dans M.-A. Hintze, T. Pooley et A. Judge (dir.), *French Accents. Phonological and Sociolinguistic Perspectives*. London : CiLT / AFLS, p. 128-147.

PIRON, Maurice. 1970. « Aperçu des études relatives au français de Belgique ». Dans *Le français en France et hors de France.* Tome 2 : *Les français régionaux, le français en contact.* Actes du colloque sur les ethnies francophones (Nice, 26-30 avril 1968). *Annales de la Faculté de lettres et de sciences humaines de Nice* 12, p. 31-47.

PIRON, Maurice. 1978. *Aspects et profil de la culture romane en Belgique*. Liège : Éditions Sciences et Lettres.

PIRON, Maurice. 1979. « Le français de Belgique ». Dans A. Valdman (dir.), *Le français hors de France*. Paris : Honoré Champion, p. 201-221.

PIRON, Maurice. 1985. « Le français en Belgique ». Dans G. Antoine et R. Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1880-1914*. Paris : Éditions du CNRS, p. 369-379.

POHL, Jacques. 1950. *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*. Thèse de doctorat non publiée. Bruxelles : Université libre de Bruxelles.

POHL, Jacques. 1979. *Les variétés régionales du français. Études belges (1945-1977)*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

POHL, Jacques. 1983. « Quelques caractéristiques de la phonologie du français parlé en Belgique ». Dans *Langue française* 60, p. 30-41.

POHL, Jacques. 1984. « Le statalisme ». Dans *Travaux de linguistique et de littérature* 22 (1), p. 251-264.

POHL, Jacques. 1985. « Le français de Belgique est-il belge ? ». Dans *Présence francophone* 27, p. 9-19.

POHL, Jacques. 1986. « Une parenté phonologique belgo-suisse archaïsante ». Dans *La Linguistique* 22 (2), p. 133-136.

PÖLL, Bernard. 2001. « Normes régionales et enseignement : le cas du français ». Dans *Le français moderne* 69 (1), p. 39-48.

POOLEY, Tim. 1992. « Le parler populaire de Roubaix. Perte d'un patois ou émergence d'un nouveau vernaculaire urbain ». Dans *Revue Romane* 27, p. 207-223.

POOLEY, Tim. 1994. « Word-final consonant devoicing in a variety of working-class French – a case of language conctact ? ». Dans *Journal of French Language Studies* 4, p. 215-233.

POOLEY, Tim. 2000. « Sociolinguistics, regional varieties of French and regional languages in France ». Dans *Journal of French Language Studies* 10, p. 117-157.

POOLEY, Tim. 2004. *Language, dialect and identity in Lille*. Lewiston (NY) : Edwin Mellen Press.

POYART, Antoine-Fidèle. 1806. *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*. Bruxelles : J. Tarte.

PROVOST, Valérie. 2002. *Les maux de la langue. Identités sociales, attitudes et comportements linguistiques en Belgique francophone*. Thèse de doctorat non publiée. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.

PROVOST, Valérie, YZERBYT, Vincent, CORNEILLE, Olivier, DÉSERT, Michel & Michel FRANCARD. 2003. « Stigmatisation sociale et comportements linguistiques. Le lexique menacé ». Dans *Revue internationale de psychologie sociale* 16 (1), p. 177-200.

RACINE, Isabelle & François GROSJEAN. 2002. « La production du E caduc facultatif est-elle prévisible ? Un début de réponse ». Dans *Journal of French Language Studies*12, p. 307-326.

RAMPTON, Ben. 1995. *Crossing. Language and Ethnicity among Adolescents*. London : Longman.

REMACLE, Louis. 1944. *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise*. Liège / Paris : Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège / Droz.

REMACLE, Louis. 1953. *Atlas linguistique de la Wallonie.* Tome 1 : *Aspects phonétiques*. Liège : Vaillant-Carmanne.

REMACLE, Louis. 1969. *Orthophonie française. Conseils aux Wallons*. 2e éd. Liège : Les Lettres belges.

REUSE, Willem J. de. 1987. « La phonologie du français de la région de Charleroi (Belgique) et ses rapports avec le wallon ». Dans *La linguistique* 23 (2), p. 99-115.

RÉZEAU, Pierre (dir.). 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France*. Louvain-la-Neuve : De Boeck / Duculot.

ROSSI, Mario. 1985. « L'intonation et l'organisation de l'énoncé ». Dans *Phonetica* 42, p. 135-153.

RUSSELL WEBB, Eric. 2004. « Voice alternation as passive lenition : /ʁ/ in French ». Dans *Linguistik online* 18 (1).

SALMON, Gilbert-Lucien (dir.). 1985. *Le français en Alsace*. Actes du colloque de Mulhouse (17-19 novembre 1983). Paris / Genève : Champion / Slatkine.

SALMON, Gilbert-Lucien (dir.). 1991. *Variété et variantes du français des villes*. *États de l'Est de la France*. Actes du 2e colloque organisé par le Centre de recherches et d'études rhénanes (Mulhouse, 1988). Paris / Genève : Champion / Slatkine.

SANDERS, Caroline. 1993. « Introduction ». Dans C. Sanders (dir.), *French today. Language in its social context*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 1-6.

SANKOFF, Gillian, BLONDEAU, Hélène & Anne CHARITY. 2001. « Individual roles in a real-time change : Montreal (r->R) 1947-1995 ». Dans H. Van de Velde et R. van Hout (dir.), *'r-atics. Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*, *Études et Travaux* 4, p. 141-157.

SANTERRE, Louis. 1987. « Problèmes posés à la phonologie par la phonétique expérimentale ». Dans *Langues et linguistique* 13, p. 231-254.

SAUZET, Patrick. 2004. « La singularité phonologique du français ». Dans *Langue française* 141, p. 14-35.

SCHILLING-ESTES, Natalie & Walt WOLFRAM. 1999. « Alternative models for dialect death : Dissipation vs. Concentration ». Dans *Language* 75, p. 486-521.

SEBREGTS, Koen, TOPS, Evie, VAN BEZOOIJEN, Renée, VAN DE VELDE, Hans, VAN HOUT, Roeland, WILLEMYNS, Roland & Wim ZONNEVELD. 2003. « Socio-geografische en linguïstische variatie in de uitspraak van (r). Een onderzoek in Nederlandse en Vlaamse grote steden ». Dans T. Koole, J. Nortier & B. Tahitu (dir.), *Artikelen van vierde Sociolinguïstische Conferentie*. Delft : Eburon, p. 80-89.

SÉGUINOT, André. 1977. « L'accent d'insistance en français standard ». Dans F. Carton, D. Hirst, A. Marchal et A. Séguinot, *L'accent d'insistance. Emphatic stress.* Ottawa : Didier, p. 1-58.

SIMON, Anne Catherine. 2004. *La structuration prosodique du discours en français. Une approche multidimensionnelle et expérientielle*. Berne : Peter Lang.

SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose. 1999. « Le français et ses patois ». Dans J. Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil, p. 545-580.

SINGY, Pascal (dir.). 1998. *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*. Lausanne / Paris : Delachaux & Niestlé.

SLOWIACZEK, Louisa M. & Daniel A. DINNSEN. 1985. « On the neutralizing status of Polish word-final devoicing ». Dans *Journal of Phonetics* 13, p. 325-341.

SMITH, Caroline L. 1997. « The devoicing of /z/ in American English: effects of local and prosodic context ». Dans *Journal of Phonetics* 25, p. 471-500.

SNOEREN, Natalie & Joan SEGUI. 2003. « A voice for the voiceless: voice assimilation in French ». Dans M. J. Solé, D. Recasens & J. Romero (dir.), *Proceedings of the 15th International Congress of Phonetic Sciences*. Barcelone, 3-9 août 2003. Barcelone : Universitat Autònoma de Barcelona, p. 2325-2328.

SOUTET, Olivier. 1995. *La linguistique*. Paris : Presses universitaires de France.

SPENCE, N. C. 1982. « Another look at the *loi des trois consonnes* ». Dans *French Studies* 36 (1), p. 1-11.

STRAKA, Georges. 1977. « Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon ». Dans G. Taverdet et G. Straka (dir.), *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck, p. 227-242.

STRAKA, Georges. 1981. « Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui ». Dans *Travaux de linguistique et de littérature* 19 (1), p. 161-248.

STRAKA, Georges. 1985. « Préface ». Dans G.-L. Salmon (dir.), *Le français en Alsace*. Actes du colloque de Mulhouse (17-19 novembre 1983). Paris / Genève : Champion / Slatkine, p. 1-7.

TABOURET-KELLER, Andrée (dir.). 2003. *Sociolinguistics in France.Theoretical trends at the turn of the century*. *International Journal of the Sociology of Language* 160.

TAVERDET, Gérard. & Georges STRAKA (dir.). 1977. *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck.

TAVERDET, Gérard. 1977a. « Avant-propos ». Dans G. Taverdet et G. Straka (dir.), *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck, p. 5-6.

TAVERDET, Gérard. 1977b. « Le français régional dans la Côte bourguignonne ». Dans G. Taverdet et G. Straka (dir.), *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck, p. 35-42.

TAYLOR, Jill. 1996. *Sound Evidence*. Berne : Peter Lang.

TOPS, Evie & Hans VAN DE VELDE. 2005 (à paraître). « Sociolinguistics meets dialect geography : uvular [R] in Flanders ». Dans H. Van de Velde, D. Demolin, R. Van Hout et W. Zonneveld (dir.), *'r-atics 2*, *Etudes et Travaux* 7.

TRANEL, Bernard. 1987. « French schwa and nonlinear phonology ». Dans *Linguistics* 25 (5), p. 845-866.

TRANEL, Bernard. 2000. « Aspects de la phonologie du français et la théorie de l'optimalité ». Dans *Langue française* 126, p. 39-72.

TROUSSON, Michel & Michel BERRÉ. 1997. « La tradition des grammairiens belges ». Dans D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duculot, p. 337-363.

TRUDGILL, Peter. 1974. *The Social Differenciation of English in Norwich*. Cambridge : Cambridge University Press.

TUAILLON, Gaston. 1974. « Atlas linguistiques de la France par régions ». Dans *Revue de linguistique romane* 38, p. 572-576.

TUAILLON, Gaston. 1977. « Réflexions sur le français régional ». Dans G. Taverdet et G. Straka (dir.), *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck, p. 7-29.

TUAILLON, Gaston. 1988. « Le français régional. Formes de rencontre ». Dans G. Vermes (dir.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Tome 1 : *Langues régionales et langues non territorialisées*. Paris : L'Harmattan, p. 291-300.

VALDMAN, Albert. 1976. *Introduction to French Phonology and Morphology*. Rowley (Massachusetts) : Newbury House Publishers.

VALDMAN, Albert. 1982. « Français standard et français populaire : sociolectes ou fictions ? ». Dans *The French Review* 56 (2), p. 218-227.

VAN DE VELDE, Hans & Roeland VAN HOUT (dir.). 2001. *'r-atics. Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*, *Études et Travaux* 4.

VAN HOUT, Roeland & Hans VAN DE VELDE. 2001. « Patterns of /r/ variation ». Dans H. Van de Velde et R. van Hout (dir.), *'r-atics. Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*, *Études et Travaux* 4, p. 1-9.

VÉRONIQUE, Daniel. 2002. « Pierre Bourdieu et les échanges linguistiques : quelques réflexions en guise d'hommage ». Dans *Marges linguistiques* 3, p. 229-237.

WAJSKOP, Marc. 1980. « L'opposition de voisement des occlusives intervocaliques. Des indices du signal au trait du message ». Dans M. Dominicy et M. Wilmet (dir.), *Linguistique romane et linguistique française. Hommages à Jacques Pohl.* Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 217-229.

WALKER, Douglas C. 1984. *The Pronunciation of Canadian French*. Ottawa : University of Ottawa Press.

WALKER, Douglas C. 1996. « The new stability of unstable *-e* in French ». Dans *Journal of French Language Studies* 6, p. 211-229.

WALTER, Henriette. 1977a. *La phonologie du français*. Paris : Presses universitaires de France.

WALTER, Henriette. 1977b. « Enquête phonologique sur les variétés régionales ». Dans G. Taverdet et G. Straka (dir.), *Les français régionaux.* Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon, 18-20 novembre 1976). Paris : Klincksieck, p. 31-34.

WALTER, Henriette. 1982. *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris : Nathan.

WALTER, Henriette. 1988. *Le français dans tous les sens.* Paris : Robert Laffont.

WALTER, Henriette. 1990. « Une voyelle qui ne veut pas mourir ». Dans J. N. Green et W. Ayres-Bennett (dir.), *Variation and Change in French*. *Essays Presented to Rebecca Posner on the Occasion of her Sixtieth Birthday*. London / New York : Routledge, p. 27-36.

WARNANT, Léon. 1956. *La Constitution phonique du mot wallon. Étude fondée sur le parler d'Oreye*. Paris : Les Belles Lettres.

WARNANT, Léon. 1973. « Dialectes du français et français régionaux ». Dans *Langue française* 18, p. 100-125.

WARNANT, Léon. 1987. *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*, 4e éd. Paris / Gembloux : Duculot.

WARNANT, Léon. 1997. « Phonétique et Phonologie ». Dans D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duculot, p. 163-174.

WEINREICH, Uriel, LABOV, William & Marvin I. HERZOG. 1968. « Empirical foundations for a theory of language change ». Dans W. P. Lehmann et Y. Malkiel (dir.), *Directions for Historical Linguistics. A Symposium*. Austin : University of Texas Press, p. 95-195.

WETZELS, W. Leo & Joan MASCARÓ. 2001. « The typology of voicing and devoicing ». Dans *Language* 77 (2), p. 207-244.

WHITHLEY, M. Stanley. 2003. « Rhotic representation : Problems and proposals ». Dans *Journal of the International Phonetic Association* 33 (1), p. 81-86.

WIESE, Richard. 2001. « The unity and variation of (German) /r/ ». Dans H. Van de Velde et R. van Hout (dir.), *'r-atics. Sociolinguistic, phonetic and phonological characteristics of /r/*, *Études et Travaux* 4, p. 11-26.

WILLIAMS, Ann & Paul KERSWILL. 1999. « Dialect levelling : change and continuity in Milton Keynes, Reading and Hull ». Dans P. Foulkes et G. Docherty (dir.), *Urban Voices. Accents Studies in the British Isles*. London : Arnold, p. 141-162.

WILMET, Marc. 1991. « Préface ». Dans D. Lafontaine, *Les mots et les Belges*. Bruxelles : Ministère de la Culture, Service de la langue française, p. 3-5.

WILMET, Marc. 2000. « Le français de Belgique : fiction ou réalité ». Dans E. Labeau (dir.), *France-Belgique : des frères-ennemis de la langue de chez nous ?* Québec : CIRAL, p. 7-24.

WOLF, Lothar. 1972. « Le français régional. Essai d'une définition ». Dans *Travaux de linguistique et de littérature* 10 (1), p. 171-177.

YAVAS, Mehmet. 1997. « The effects of vowel height and place of articulation in interlanguage final stop devoicing ». Dans *IRAL* 35 (2), p. 115-125.

Annexes

Annexe 1

Liste de mots lue par les informateurs lors de l'enquête

1. roc
2. rat
3. jeune
4. mal
5. ras
6. fou à lier
7. des jeunets
8. intact
9. nous prendrions
10. fêtard
11. nièce
12. pâte
13. piquet
14. épée
15. compagnie
16. fête
17. islamique
18. agneau
19. pêcheur
20. médecin
21. paume
22. infect
23. dégeler
24. bêtement
25. épier
26. millionnaire
27. brun
28. scier
29. fêter

30. mouette
31. déjeuner
32. ex-femme
33. liège
34. baignoire
35. pécheur
36. socialisme
37. relier
38. aspect
39. niais
40. épais
41. des genêts
42. blond
43. creux
44. reliure
45. piqué
46 malle
47. gnôle
48. bouleverser
49. million
50. explosion
51. influence
52. mâle
53. ex-mari
54. pomme
55. étrier
56. chemise
57. brin
58. lierre
59. blanc
60. petit
61. jeûne
62. rhinocéros
63. miette

64. slip
65. compagne
66. peuple
67. rauque
68. cinquième
69. nier
70. extraordinaire
71. meurtre
72. vous prendriez
73. botté
74. patte
75. étriller
76. faites
77. feutre
78. quatrième
79. muette
80. piquais
81. trouer
82. piquer
83. creuse
84. beauté
85. patte
86. pâte
87. épais
88. épée
89. jeune
90. jeûne
91. beauté
92. botté
93. brun
94. brin

NB : la liste est reproduite ici sous une forme identique à celle qui a été présentée aux informateurs.

Annexe 2

Texte lu par les informateurs lors de l'enquête

Le Premier Ministre ira-t-il à Beaulieu?

Le village de Beaulieu est en grand émoi. Le Premier Ministre a en effet décidé de faire étape dans cette commune au cours de sa tournée de la région en fin d'année. Jusqu'ici les seuls titres de gloire de Beaulieu étaient son vin blanc sec, ses chemises en soie, un champion local de course à pied (Louis Garret), quatrième aux jeux olympiques de Berlin en mil neuf cent trente-six, et plus récemment, son usine de pâtes italiennes. Qu'est-ce qui a donc valu à Beaulieu ce grand honneur ? Le hasard, tout bêtement, car le Premier Ministre, lassé des circuits habituels qui tournaient toujours autour des mêmes villes, veut découvrir ce qu'il appelle "la campagne profonde".

Le maire de Beaulieu - Marc Blanc - est en revanche très inquiet.
La cote du Premier Ministre ne cesse de baisser depuis les élections.
Comment, en plus, éviter les manifestations qui ont eu tendance à se multiplier lors des visites officielles ? La côte escarpée du Mont Saint-Pierre qui mène au village connaît des barrages chaque fois que les opposants de tous les bords manifestent leur colère. D'un autre côté, à chaque voyage du Premier Ministre, le gouvernement prend contact avec la préfecture la plus proche et s'assure que tout est fait pour le protéger. Or, un gros détachement de police, comme on en a vu à Jonquière, et des vérifications d'identité risquent de provoquer une explosion.
Un jeune membre de l'opposition aurait déclaré: "Dans le coin, on est jaloux de notre liberté.S'il faut montrer patte blanche pour circuler, nous ne répondons pas de la réaction des gens du pays. Nous avons le soutien du village entier."De plus, quelques articles parus dans La Dépêche du Centre, L'Express, Ouest Liberté et Le Nouvel Observateur indiqueraient que des activistes des communes voisines préparent une journée chaude au Premier Ministre. Quelques fanatiques auraient même entamé un jeûne prolongé dans l'église de Saint Martinville.

Le sympathique maire de Beaulieu ne sait plus à quel saint se vouer. Il a le sentiment de se trouver dans une impasse stupide. Il s'est, en désespoir de cause, décidé à écrire au Premier Ministre pour vérifier si son village était vraiment une étape nécessaire dans la tournée prévue. Beaulieu préfère être inconnue et tranquille plutôt que de se trouver au centre d'une bataille politique dont, par la télévision, seraient témoins des millions d'électeurs.

NB : le texte est reproduit ici sous une forme identique à celle qui a été présentée aux informateurs.

Annexe 3

Présentation du profil des informateurs pour chaque point d'enquête

1. BRUXELLES

Code locuteur	Âge	Scolarité	Sexe	Profession	Mobilité sociale
BM55a	56	Supérieur non universitaire	M	Employé de banque	1
BM55b	55	Supérieur non universitaire	M	Directeur d'une petite entreprise	0
BF53a	55	Secondaire technique	F	Secrétaire	3
BF53b	55	Secondaire technique	F	Secrétaire	3
BF36	45	Supérieur universitaire	F	Juriste	0
BM33	43	Secondaire professionnel	M	Mécanicien	0
BF33	41	Secondaire technique	F	Sans emploi	0
BM35	41	Supérieur non universitaire	M	Employé (domaine industriel)	0
BF16a	22	Supérieur universitaire	F	Étudiante (romanes)	0
BM16a	22	Supérieur universitaire	M	Étudiant (philosophie)	0
BF16b	21	Supérieur universitaire	F	Étudiante (romanes)	0
BM16b	20	Supérieur universitaire	M	Étudiant (droit)	0

2. TOURNAI

Code locuteur	Âge	Niveau de scolarité	Sexe	Profession	Mobilité sociale
TF64	82	Secondaire supérieur	F	Mère au foyer	0
TM65	77	Supérieur non universitaire	M	Animateur de centre culturel	3
TF55	59	Supérieur non universitaire	F	Enseignante dans le secondaire inférieur	0
TF43	50	Secondaire technique	F	Éducatrice	3
TF46	46	Supérieur universitaire	F	Kinésithérapeute	1
TM35a	43	Supérieur non universitaire	M	Animateur de centre culturel	1
TM35b	43	Supérieur non universitaire	M	Employé dans le domaine audio-visuel	0
TM24	27	Secondaire supérieur	M	Moniteur auto-école	-1
TM16a	22	Supérieur universitaire	M	Étudiant (droit)	0
TF16	20	Supérieur universitaire	F	Étudiante (droit)	0
TM16b	19	Supérieur universitaire	M	Étudiant (psychologie)	1
TF15	19	Supérieur non universitaire	F	Étudiante (assistante sociale)	-1

3. LIÈGE

Code locuteur	Âge	Scolarité	Sexe	Profession	Mobilité sociale
LF63	76	Secondaire professionnel	F	Ouvrière	2
LF65	75	Supérieur non universitaire	F	Directrice d'une école professionnelle	0
LM63	66	Secondaire professionnel	M	Tourneur-fraiseur	0
LM56	62	Supérieur universitaire	M	Avocat	3
LF43	49	Secondaire technique	F	Femme de ménage	2
LM36	41	Supérieur universitaire	M	Enseignant dans le supérieur	3
LM35	41	Supérieur non universitaire	M	Délégué commercial	3
LF36	36	Supérieur universitaire	F	Physiothérapeute	0
LF16a	24	Supérieur universitaire	F	Enseignante dans une école de langues (français)	3
LM16	24	Supérieur universitaire	M	Chercheur à l'université	3
LF16b	23	Supérieur universitaire	F	Employée dans un laboratoire de recherche	0
LM13	21	Secondaire professionnel	M	Électricien	0

4. GEMBLOUX

Code locuteur	Âge	Scolarité	Sexe	Profession	Mobilité sociale
GM62	76	Secondaire inférieur	M	Peintre en bâtiments	1
GM53	63	Secondaire professionnel	M	Électro-mécanicien	0
GF52	63	Secondaire inférieur	F	Commerçante	2
GF55	54	Supérieur non universitaire	F	Institutrice	3
GF45	50	Supérieur non universitaire	F	Employée de banque	3
GF32	45	Secondaire inférieur	F	Employée de bureau	2
GM32	45	Secondaire inférieur	M	Militaire de carrière	1
GM35	37	Supérieur non universitaire	M	Instituteur	2
GM26	28	Supérieur universitaire	M	Enseignant / délégué commercial	3
GF15	25	Supérieur non universitaire	F	Employée (bureau de courtage)	0
GM15	24	Supérieur non universitaire	M	Électricien, enseignant (école professionnelle)	2
GF16	22	Supérieur universitaire	F	Étudiante (sociologie)	1

NB : les codes des locuteurs sont à lire selon les conventions suivantes : *T*, *G*, *L*, *B* : Tournai, Gembloux, Liège, Bruxelles. *F*, *M* : femme, homme. Premier chiffre : catégorie d'âge sur une échelle de 1 à 6 (19-25 ans, 26-35 ans, 36-45 ans, 46-55 ans, 56-65 ans, plus de 66 ans). Deuxième chiffre : niveau de scolarité sur une échelle de 1 à 6 (1 : enseignement primaire (non représenté). 2 : enseignement secondaire inférieur. 3 : enseignement secondaire technique ou professionnel. 4 : enseignement secondaire général. 5 : enseignement supérieur non universitaire. 6 : enseignement supérieur universitaire).